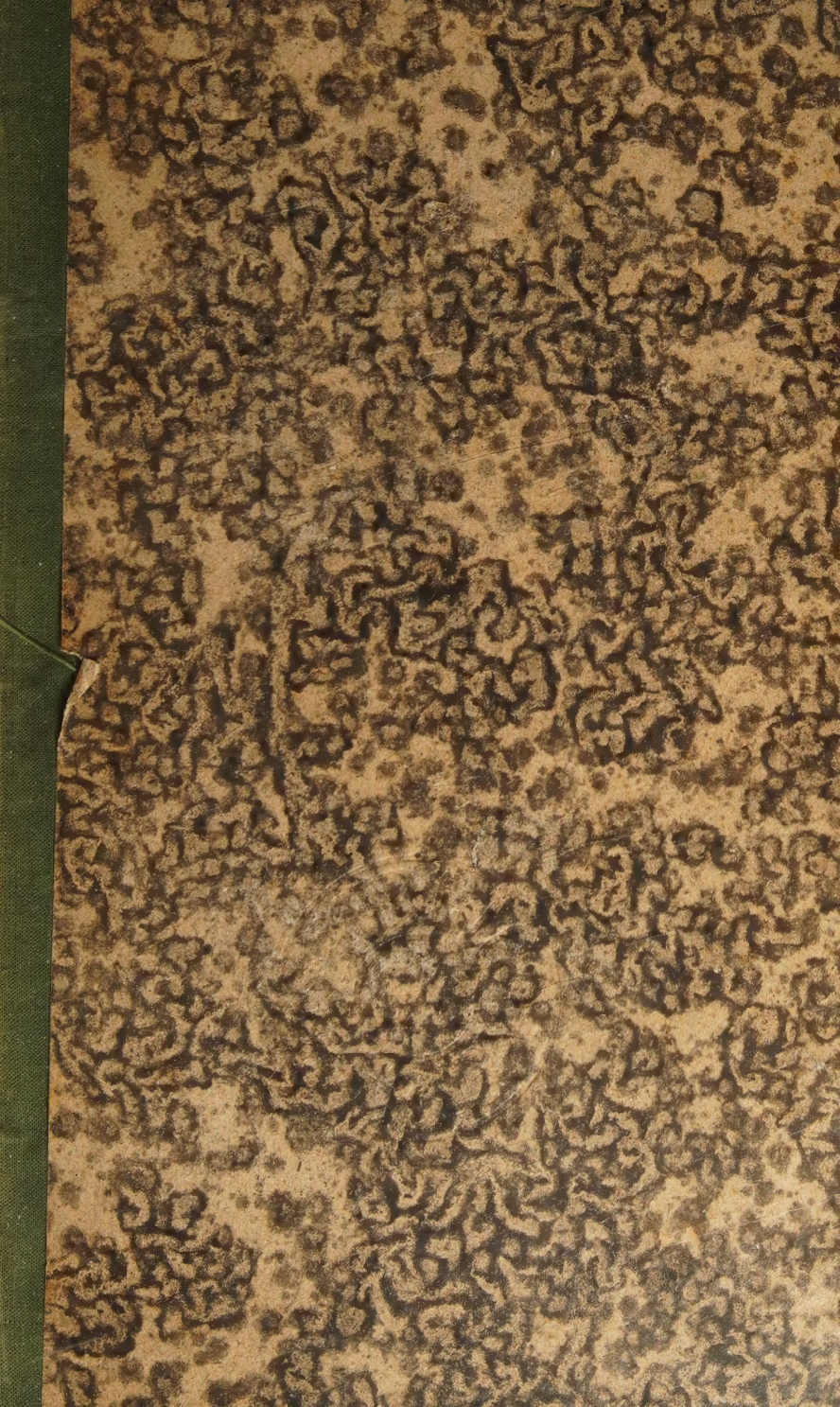






SUTRO
STACKS

BOOK No.

80

ACCESSION

944.02 P445

194010

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY

SAN FRANCISCO PUBLIC LIBRARY



3 1223 04024 0062



Digitized by the Internet Archive
in 2025

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE RICHELIEU, TOME VIII.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

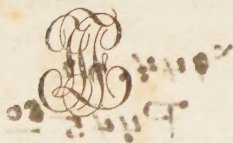
A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS
CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXVIII.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N^o. 9.

1823.

x944.02

P445⁸⁰

194010

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE XXV.

[1634] IL y a long-temps que les princes se servent du nom de paix et de guerre comme d'une monnoie qu'ils emploient selon qu'il leur vient plus à propos pour l'avantage de leurs affaires, et ils sont beaucoup plus justes quand ils se font la guerre ouvertement⁽¹⁾ que lorsque artificieusement ils déguisent sous un feint nom de paix leur mauvaise volonté.

La Reine-mère et Monsieur ont, durant le cours de l'année dernière, témoigné en apparence vouloir se remettre aux bonnes grâces du Roi, qui reçut leurs propositions avec sincérité, ajoutant de sa part plus qu'ils ne pouvoient souhaiter pour venir à une fin tant désirée et de Sa Majesté et de son État; mais la malice et l'infidélité avec lesquelles leurs mauvais conseillers conduisoient ce traité furent telles, que plus le Roi faisoit de chemin vers eux pour s'en approcher, plus prenoient-ils d'occasion de les éloigner de lui; ce qui fit qu'enfin le Roi craignit que la ma-

(1) *Ouvertement* : Cette phrase est évidemment dictée par Richelieu. Le mot *ouvertement* est écrit de sa main : il y avoit auparavant à toute rigueur.

jesté de l'Empire étant le salut unique de l'État, la patience de laquelle son affection lui avoit jusques alors fait user à l'endroit de Monsieur son frère fût si préjudiciable à son royaume, qu'au lieu de mériter le nom de clémence elle méritât celui de cruauté.

Il y avoit trop long-temps que Monsieur étoit entre les mains des Espagnols, ennemis de cette couronne; toutes les volontés qu'il avoit témoigné avoir de se remettre bien avec le Roi depuis sa dernière rechute avoient été trop légères et trop changeantes à la moindre espérance qui lui venoit de pouvoir faire le mal que les siens désiroient; les artifices des ministres de la Reine-mère, pour la fortifier de lui et le retenir en sa désobéissance, avoient une entrée trop facile en son esprit, et les desseins que les Espagnols formoient sur ce désordre étoient trop importants et trop préjudiciables à ce royaume pour les souffrir davantage. Le Roi commence à s'ennuyer de la longueur de ce mal, qui s'envenime de jour à autre de plus en plus; il se résout d'y mettre une fin, essayer puissamment de retirer Monsieur de l'engagement où il étoit, tandis que les sentimens de sa naissance ne sont pas éteints en lui, et de l'y convier par les deux plus grandes puissances que Dieu ait établies sur la terre, par l'amour et la force, l'espérance et la crainte, une souveraine clémence et la secrète menace d'une juste sévérité.

Pour cet effet, il va tenir son lit de justice le 18 janvier, et y fait une déclaration par laquelle il témoigne que l'affection qu'il porte à Monsieur son frère, et la commisération qu'il a de son pauvre peuple, qui supporte beaucoup de charges à l'occa-

sion de son absence, l'obligeant d'aller en ce lieu pour y faire savoir sa volonté, laquelle son garde des sceaux leur fera particulièrement entendre. Le garde des sceaux leur représenta tous les témoignages que le Roi, par tant de signalés effets, avoit donnés à Monsieur de sa bonne volonté, et au contraire les offenses qu'en échange Sa Majesté avoit reçues de lui par les mauvais conseils des siens; qu'une des plus importantes étoit le mariage qu'il prétendoit avoir contracté avec la princesse Marguerite, non-seulement sans le su, mais contre la volonté et la défense expresse de Sa Majesté, qui n'y vouloit pas consentir, ni permettre que la postérité lui pût reprocher un jour qu'elle eût moins de jalousie que ses prédécesseurs pour la gloire de la France, et d'avoir confondu les injures faites au public, que la justice des rois ne doit jamais pardonner, avec celles qui sont faites à leur personne, que leur clémence peut souvent remettre.

Quant aux autres fautes de Monsieur, pourvu que mondit sieur son frère se remît en son devoir dans trois mois, à compter de la date de sa déclaration, Sa Majesté les oubloit, le recevoit en sa grâce, le rétablissoit en tous ses biens, apanages, gouvernemens, pensions et appointemens, et lui feroit un si favorable traitement qu'il auroit sujet de s'en louer; et d'abondant, pour un plus grand témoignage de bonté, abolissoit le crime de ceux qui l'avoient suivi, pourvu qu'ils revinssent avec mondit sieur dans trois mois; en ce non compris néanmoins Le Coigneux et Monsigot, et les ecclésiastiques auxquels les commissaires députés par le Pape faisoient ou avoient

fait le procès , ensemble aussi La Vieuville et autres qui étoient sortis de leur devoir et du royaume pour autre sujet que celui de mondit sieur , et que c'étoit un dernier effort que le Roi faisoit pour exciter Monsieur à rompre les chaînes qui le retenoient , rappeler dans sa mémoire le souvenir de sa naissance , et l'exhorter à reprendre le rang glorieux de la seconde personne de ce royaume , lesquelles paroles devoient plus donner à penser aux siens qu'elles n'exprimoient ouvertement.

Davantage , bien que la guerre oblige à surcharger le pauvre peuple , et qu'elle ne se fasse point à mesure certaine d'argent , qu'elle consiste moins en armes qu'en dépenses , par lesquelles les armes sont rendues efficaces ; que c'est une maxime militaire que plus y gagne qui plus largement y dépense ; que pour mieux défendre son royaume il faut moins épargner sa bourse ; que les extorsions mêmes, qui seroient intolérables de leur nature , sont rendues excusables par les nécessités de la guerre , et qu'à nul prix d'argent la conservation des hommes et celle d'un État ne sauroient être trop chèrement achetées ; le Roi néanmoins ayant commisération de ses sujets , et désirant prévenir leurs plaintes auparavant qu'elles pussent parvenir à ses oreilles , supprima plusieurs impositions qu'il avoit établies , déchargea son peuple d'un quartier des tailles , et , pour lui faciliter le paiement de ce qui restoit , révoqua les privilèges d'un grand nombre de personnes qui , par leurs exemptions , étoient cause de la surcharge des plus pauvres , et ordonna que les ecclésiastiques la paieroient pour les biens qu'ils possédoient de leur patrimoine.

Depuis néanmoins il les remit en leurs anciens privilèges ; et, ayant avis que les élus , abusant des termes portés en son édit, vouloient faire représenter aux gentilshommes les titres de leur noblesse , pour à leur discrétion les conserver dans leurs privilèges ou leur en ôter la jouissance , Sa Majesté déclara n'avoir entendu autre chose par sadite déclaration , sinon que ceux qui prétendoient l'exemption de la taille en vertu des offices révoqués par Sa Majesté la payassent à l'avenir , et semblablement aussi qu'elle n'avoit entendu comprendre ses villes maritimes et frontières en ce qui regardoit la révocation des privilèges , abonnemens et affranchissemens des villes , bourgs et villages de ce royaume , dans lesquels privilèges elle entendoit qu'elles fussent conservées.

L'opiniâtreté des conseillers de Monsieur néanmoins fut si forte , qu'ils ne laissèrent pas de mander par Delbène , qu'ils envoyèrent au Roi vers la fin de janvier , que Monsieur ne pouvoit se déporter de la demande qu'il faisoit d'une place de sûreté , feignant qu'il lui étoit absolument nécessaire de l'avoir pour se pouvoir tirer des mains des Espagnols.

Puylaurens demandoit quant et quant l'alliance du cardinal , qui répondit par ordre du Roi à Delbène que ces deux choses étoient incompatibles , vu qu'il ne consentiroit jamais qu'il eût son alliance s'il vouloit une place en France , mais que Sa Majesté lui avoit permis de la lui promettre s'il vouloit se départir de ce dessein.

Delbène témoigna qu'il croyoit que Puylaurens préféreroit l'alliance du cardinal à la place qu'il demandoit ; et pource qu'il disoit que les Espagnols

qui désiroient que Monsieur eût une place en France, le laisseroient difficilement partir sans cela, on lui proposa pour expédient, qu'il jugea raisonnable, qu'on promettroit par écrit qu'on pourroit faire voir aux Espagnols la place demandée moyennant que Monsieur donnât une contre-lettre signée de sa main, par laquelle il déclarât qu'il n'avoit désiré la promesse de ladite place qu'afin que les Espagnols le laissassent sortir de leurs mains, et non pas qu'il la voulût prétendre en effet.

Mais plus le Roi se relâchoit et accorderoit de grâces à Monsieur et aux siens, plus ils en demandoient et se contentoient moins de raisons.

Monsieur renvoya Delbène au Roi, par lequel, après beaucoup de paroles générales pleines de soumissions, qu'il lui dit de sa part, il lui fit une instance nouvelle pour l'agrément de son prétendu mariage, dont il savoit que Sa Majesté ne vouloit point ouïr parler. Enfin le Roi avoit tant de désir d'empêcher la perte de Monsieur et le conserver en son Etat, qu'il lui accorda, outre le rétablissement en tous ses biens, apanages et pensions, pour en jouir du premier jour de l'année présente, de lui donner le gouvernement d'Auvergne au lieu de celui d'Orléanais et Blaisois, dans lequel ou dans le Bourbonnais, ou principauté de Dombes, ou tel autre lieu que Sa Majesté trouveroit bon, Monsieur pourroit demeurer avec sa compagnie de cent hommes de ses gardes, cinquante de ses cheval-légers et autant de ses gendarmes, lesquelles deux compagnies seroient néanmoins chacune de cent hommes entretenus aux dépens du Roi.

Ce que Sa Majesté lui accordoit pour la dignité de sa personne , à laquelle elle vouloit prendre telle confiance , qu'elle ne vouloit pas qu'aucun corps de ses troupes considérable l'approchât de quinze lieues d'où il seroit sans lui en donner avis ; mais tout cela aussi sous la promesse que Monsieur lui faisoit de renoncer à toute intelligence qui pût déplaire à Sa Majesté, tant au dedans qu'au dehors du royaume.

Sa Majesté lui accordoit aussi quatre cent mille livres pour payer ses dettes dans Bruxelles avant que d'en sortir, et trois cent mille livres qui lui seroient envoyées en Auvergne à son arrivée pour le remettre en équipage.

Quant à son mariage , Sa Majesté et lui se promettoient réciproquement de se remettre, pour la validité ou nullité d'icelui , au jugement des personnes de ce royaume que le Pape délégueroit pour cet effet , et mondit sieur signeroit une procuration par devant notaires , pour en son nom consentir que le Pape déléguât tels juges qu'il lui plairoit pour ce sujet.

Sa Majesté lui accorda de plus , qu'en cas que ledit mariage fût déclaré nul par les dessusdits , il se pût pourvoir de nouveau vers Sa Majesté , s'il vouloit , pour faire procéder à un second jugement selon les formes ordinaires et usitées en ce royaume.

Et pource qu'il étoit raisonnable que madame la princesse Marguerite fût en lieu si éloigné des frontières du royaume qu'elle ne pût en sortir auparavant le jugement dudit mariage , contre le gré du Roi , comme elle avoit fait de Nancy, Monsieur consentoit qu'elle demeurât à Blois pendant le procès qui seroit mû pour l'examen du susdit mariage , et promettoit

à cet effet la faire aller audit lieu lorsqu'il entreroit en France, et qu'il assurait qu'à sa prière elle ne feroit aucun dessein d'en sortir, Sa Majesté pouvant, s'il lui plaisoit, user de sa prudence ordinaire pour en éviter le soupçon, en sorte qu'il n'y eût pas juste sujet de juger qu'elle fût privée de liberté, et déclaroit aussi qu'au cas que son susdit mariage vînt à être dissous, il ne se remarieroit jamais qu'avec le consentement du Roi, et à personne qui lui fût agréable, et remercioit Sa Majesté de l'assurance qu'il lui plaisoit de lui donner de ne vouloir pas se servir de son autorité pour le remarier contre son gré, comme aussi du bon traitement que Sa Majesté lui promettoit de faire à madite dame en cas que le mariage entre elle et lui vînt à être dissous par le jugement qui interviendrait sur icelui par les juges qui seroient à cet effet délégués par Sa Sainteté.

Quant à tous les serviteurs de Monsieur qui l'avoient suivi, Sa Majesté leur donnoit à tous, hormis à ceux que le Roi avoit toujours exceptés, abolition, et les remettait en tous leurs biens, et accordoit au sieur de Puylaurens le gouvernement de Bourbonnais et la capitainerie de la ville de Moulins, le gouvernement de la ville et citadelle de Châlons ou Bellegarde, avec pareille garnison qui y avoit été entretenue jusques alors, le duché d'Aiguillon, que Sa Majesté lui feroit adjuger le plutôt qu'elle pourroit, et outre cela cent mille livres en deniers comptans, à condition qu'on ne pourroit faire aucune fortification à ladite place, grossir la garnison ni y mettre aucunes munitions autres que celles qui y étoient alors, sans l'expresse permission de Sa Majesté signée

d'un des secrétaires de ses commandemens, et que ledit sieur de Puylaurens se départît pour toujours de toutes les intelligences qu'il pouvoit avoir contractées, soit au dedans, soit au dehors du royaume, qui devoient être suspectes au Roi.

Cela fait, Sa Majesté renvoya Delbène à Monsieur, et lui manda qu'elle étoit bien aise des bons sentimens qu'il avoit de son devoir, et que ses intentions pour le sujet de son mariage n'avoient autre fin que de faire soigneusement examiner tout ce qui s'étoit passé en cette action, et s'en remettre selon Dieu à l'événement qu'elle devoit avoir par justice et par raison.

Le procédé de Sa Majesté étoit d'un vrai père vers son enfant; mais, tandis qu'il traitoit avec tant de bonté, Puylaurens machinoit contre son service tout ce qu'il pouvoit, car en même temps qu'en apparence il traitoit pour Monsieur avec le Roi, il lioit son maître réellement avec le roi d'Espagne contre Sa Majesté, et lui fit signer le 12 mai un traité avec le marquis d'Aytonne au nom du roi d'Espagne, par lequel ledit marquis s'obligeant de le faire ratifier au Roi son maître dans six semaines, qui échéoient le 25 juin, Monsieur promettoit de n'entendre à aucunes conventions ni accord avec le Roi durant l'espace de deux ans et demi échéant à la fin de l'an 1636, sans la participation et consentement du roi d'Espagne, et tous deux ensemble qu'ils ne viendroient à aucun traité de paix sans le consentement des intéressés, le roi d'Espagne demeurant juge et arbitre des conditions qui devoient être jugées raisonnables.

Et en cas de rupture, Monsieur promettoit de ne

s'accorder jamais avec le Roi, et favoriser et défendre de tout son pouvoir les intérêts de la maison d'Autriche, jusques à ce qu'un traité se pût faire d'un commun accord, à la satisfaction de tout ce qui auroit pu être la cause de la guerre.

Moyennant quoi le roi d'Espagne lui promettoit assistance de douze mille hommes de pied et trois mille chevaux, dont six mille de pied et mille chevaux seroient français; lesquelles troupes seroient prêtes en septembre, et en même temps le roi d'Espagne feroit approcher d'autres troupes pour donner jalousie au Roi sur ses frontières;

Donneroit à Monsieur un homme de qualité pour assister près de sa personne, et 15,000 écus par mois pour l'entretienement de lui et de la princesse Marguerite.

Sa Majesté se doutoit d'autant moins de cette action, que par elle Monsieur se livroit entre les mains des ennemis héréditaires de la couronne, et, pour vouloir déraisonnablement avancer ses espérances, se mettoit au hasard de les perdre entièrement.

Outre que, depuis peu de jours, qui fut le 3 mai à neuf heures du soir, Puylaurens, voulant passer dans l'appartement de Monsieur, fut blessé d'un coup de carabine qu'on lui tira de l'autre côté du degré, chargée de vingt balles, dont l'une lui porta à la joue, une autre rompit la mâchoire de La Vaupot son cousin, et une autre entra dans la tempe du sieur de Rossillon, beau-frère de La Vaupot.

Le meurtrier ayant tiré son coup se sauva, sans que depuis on en ait pu avoir aucunes nouvelles, quoique les Espagnols en fissent ou feignissent faire

une exacte recherche, et la Reine-mère les en priât instamment pour l'intérêt qu'elle y prenoit, de peur qu'on ne lui attribuât cet attentat, à cause de la mauvaise intelligence qui étoit entre Monsieur et elle ; mais quoi qu'elle pût faire en cette occasion, la plupart des gens de Monsieur l'en chargeoient, ou au moins ceux de son conseil, vu qu'ils savoient qu'ils avoient tramé semblables desseins contre d'autres, et suscité plusieurs personnes contre le cardinal, comme nous avons vu l'année précédente. Mais, soit que Puylaurens, attribuant ce coup aux Espagnols, désirât se les rendre à l'avenir entièrement favorables, ou que, le croyant venir de ceux du parti de la Reine-mère, il se voulût absolument fortifier contre eux, soit que la passion qu'il avoit pour la princesse de Phalsbourg, qui arriva le 8 mai à Bruxelles, et le désir d'avoir l'honneur d'être beau-frère de son maître, le précipitât en son malheur, ou enfin que Dieu l'eût abandonné en sens réprouvé, il fut si aveuglé qu'il obligea Monsieur à passer avec Espagne le traité ci-dessus.

Delbène, arrivant le 23 mai près de Monsieur avec la réponse du Roi, s'en aperçut, et par la mauvaise réception qui lui fut faite, et par un bruit sourd qui, nonobstant tout le secret qu'ils y purent apporter, ne laissoit pas de courir par la ville de Bruxelles.

Il aborda Puylaurens avec un témoignage extraordinaire de joie, et lui dit qu'il croyoit avoir rapporté à Monsieur, de la part du Roi, tout ce qu'il pouvoit désirer, et que son frère, qui étoit demeuré auprès de son altesse, lui ayant écrit toutes les difficultés

qu'elle faisoit sur les premières propositions qui avoient été faites par Sa Majesté, il en avoit procuré et obtenu les explications et les augmentations les plus favorables qu'il étoit possible, tant pour la sûreté et dignité de la personne de Monsieur dans le royaume, que pour son mariage et l'avantage des siens.

Puylaurens, qui cherchoit des difficultés où il n'y en avoit point, et qui étoit résolu de ne rien accepter de tout ce qui lui seroit offert de la part du Roi, quoiqu'il fût le plus avantageux à son maître, lui dit qu'il ne conseilleroit jamais à Monsieur de remettre la princesse Marguerite entre les mains de Sa Majesté, ni signer la procuration qu'elle demandoit pour consentir que le Pape déléguât des juges, ni de mettre Monsieur en la puissance du Roi.

Delbène lui représenta judicieusement que Sa Majesté avoit grand sujet de désirer que ladite princesse, pendant que dureroit le jugement de son mariage, fût en lieu sûr dans son royaume, pource qu'il y avoit lieu d'appréhender justement que le dépit de voir son mariage être mis en doute, dans le hasard de le voir déclarer nul, fomenté par le désespoir dans lequel ses plus proches s'étoient précipités, ne l'invitât à apporter de la connivence à une supposition d'enfant, ou à quelque autre invention dont les Espagnols assez artificieux ne manqueroient pas de s'aviser pour troubler la succession de cette couronne; qu'il lui sembloit qu'outre la sûreté de la parole du Roi, que jamais Sa Majesté n'avoit violée, encore en donnoit-il une surabondante en la place de Bellegarde, qu'il offroit à Puylaurens, avec deux cents

hommes de garnison , en laquelle même Monsieur pourroit demeurer quand il voudroit , ce qui assureroit assez ladite princesse en quelque lieu qu'elle fût dans le royaume.

Quant à la procuration , qu'il ne voyoit pas sur quel sujet Monsieur la pouvoit refuser , puisqu'il s'en remettoit et étoit obligé de s'en remettre au jugement de l'Eglise.

Puylaurens lui disant que Monsieur acquiesçoit à avoir des juges , mais ne les vouloit pas demander , il lui répond que la procuration n'étoit pas pour les requérir , mais seulement pour y consentir ; que cette affaire étoit si importante , qu'il ne falloit rien oublier de tout ce qui seroit possible pour en assurer la décision ; que sans cela l'affaire ne pourroit se vider contradictoirement , d'autant que Monsieur pourroit dire n'en avoir rien su , et puisqu'il consentoit à avoir des juges , il devoit aussi consentir à donner les moyens ordinaires pour les obtenir , qui ne préjudiciassent point au droit de la cause.

Et enfin , sur ce qu'il disoit ne vouloir mettre Monsieur entre les mains du Roi , il le pria de considérer s'il pouvoit y avoir aucune juste apparence de crainte pour Monsieur , quand bien même le Roi voudroit manquer à ce qu'il lui promettoit , ce qu'il ne lui avoit jamais donné sujet de penser , puisqu'il lui entretenoit ses gardes , ses cent gendarmes et ses cent cheveu-légers , avec lesquels il lui permettoit de demeurer dans la principauté de Dombes sur la frontière , et s'obligeoit que ses troupes n'approcheroient de quinze lieues près de sa demeure sans lui en donner avis.

Toutes ces considérations furent inutiles envers Puylaurens, et ne servirent à autre chose qu'à lui faire trouver des réponses captieuses pour en informer Monsieur contre son service, et le disposer à mal recevoir tout ce que Delbène lui représenteroit sur ce sujet.

Il répondit audit Delbène selon les sentimens dudit Puylaurens, et s'arrêta particulièrement sur le sujet de Madame, laquelle il disoit ne vouloir pas mettre entre les mains du Roi, qui ne la lui voudroit peut-être pas rendre quand bien même le mariage seroit déclaré valable, et que sa conscience lui étoit plus chère que tout le monde.

Delbène lui repartit qu'il avoit charge de Sa Majesté de lui dire que s'il avoit tant de crainte de la personne de Madame, qu'il ne l'amenât point, qu'il ne le vouloit point obliger à cela, sachant qu'il étoit juste de lui laisser la liberté d'y venir ou de n'y venir pas; que ce que Sa Majesté lui avoit dit qu'il l'amenât lui avoit semblé être raisonnable, pource que dans la justice des actions de Sa Majesté, et aux conditions mêmes auxquelles il la demandoit, elle n'avoit pas sujet de craindre; et au contraire si elle aimoit Monsieur et l'Etat, il étoit juste qu'elle s'y soumît pour lever les appréhensions du trouble qui à ce défaut pourroit survenir à ce royaume, comme nous avons remarqué ci-dessus.

Quant à la conscience que Monsieur mettoit en avant, c'étoit une excuse sans fondement, attendu qu'elle étoit en sûreté quand elle seroit appuyée sur le jugement du Pape et de l'Eglise, et qu'il n'y avoit personne de bon sens qui pût croire que Sa

Sainteté et Sa Majesté se voulussent accorder ensemble pour se damner, et troubler à la vue de tout le monde la tranquillité de son ame.

Voyant lors que Monsieur ne se rendoit point à ses raisons, il y ajouta qu'il ne pouvoit nier qu'il n'eût offensé le Roi au dernier point, et que nonobstant cela, au premier sentiment qu'il avoit témoigné de vouloir se remettre aux bonnes grâces de Sa Majesté, elle lui avoit ouvert son royaume, ses trésors et son cœur; que pour l'amour de lui-même il songeât bien à ce qu'il alloit faire; que le Roi s'étoit jusques à cette heure accommodé à sa longueur et à ses appréhensions, ayant fait son possible pour l'assurer et lui ôter les craintes que ses seules fautes lui pouvoient donner, non pas le manquement de parole du Roi, qu'il avoit toujours éprouvée inviolable; que la sûreté étoit la seule chose que l'on avoit tenue capable de le tenir éloigné, dans le doute qu'il pourroit avoir de ne la pas avoir entière; sur quoi Sa Majesté lui donnoit une plénière satisfaction, lui donnant, outre sa parole royale, une assurance dont il ne pouvoit douter, en le mettant sur la frontière, accompagné de tout ce qu'il lui venoit de dire; qu'il voyoit bien qu'il étoit éloigné de tout bon sentiment d'accord; qu'il traitoit avec le Roi comme s'il eût eu quelque part au royaume et à la souveraineté; qu'il devoit savoir qu'il étoit comme le moindre de ses sujets eu égard au Roi, et qu'en la soumission de ses volontés il devoit être encore quelque chose de moins que les autres, puisqu'il étoit la personne la plus capable de donner au Roi de la jalousie; qu'il considérât que d'ordinaire nous appréhendons que

ceux qui nous suivent immédiatement ne nous marchent sur les talons, et non pas ceux qui sont à cent pas derrière, ce qui l'obligeoit à user de plus de circonspection avec le Roi, et que néanmoins il ne paroissoit pas, jusques à cette heure, qu'il usât de cette retenue nécessaire; qu'il y avoit une autre chose que l'on lui mettoit dans l'esprit, que le Roi ni la France ne se pouvoient passer de lui, et que pour le ravoïr l'on lui donneroit de bien plus avantageuses conditions, pourvu qu'il voulût avoir un peu patience; qu'il avouoit que ce que l'on lui disoit sur ce sujet étoit vrai, mais que c'étoit présupposant que de son côté il voulût témoigner au Roi l'appréhension de lui déplaire, et la confiance, et à la France l'amour auquel il étoit obligé; que faisant autrement, le contraire effet s'ensuivroit infailliblement; que ce qui l'obligeoit à lui parler de la sorte, étoit pour combattre l'artifice de certains, qui n'avoient pas honte de s'avouer auteurs de ce qu'il ne se réconcilioit pas avec le Roi, qui, n'osant lui dire ouvertement qu'il ne se devoit jamais accommoder, gagnoient temps par leurs inventions, et que dans ces délais il couroit fortune de se perdre; ce qui faisoit frémir de crainte, non pas lui seul, mais toute la France, le voyant entre les mains de ses ennemis avec si peu d'envie d'en sortir.

Monsieur lui répondant là-dessus des choses générales sans rien déterminer, il lui dit qu'il prenoit congé de lui, et retiroit la parole du Roi pource qu'il avoit appris qu'il n'étoit plus libre, qu'il s'étoit lié avec les Espagnols, et avoit fait ligue avec les ennemis de la couronne; que cela étant, il s'étoit rendu indigne

des grâces que le Roi lui avoit accordées ; qu'il avoit fait, il y avoit tantôt quatre ans, une faute la plus grande que l'on se pût imaginer, s'étant marié contre la volonté du Roi, et allié à un prince ennemi capital du royaume, que le Roi avoit été contraint de ruiner par force, et contre la modération ordinaire qu'il avoit toujours montrée à ses voisins, et que, au temps que le Roi étoit en la meilleure disposition du monde de lui pardonner, il aggravoit l'affaire par une surcharge pire mille fois que la première faute, et par laquelle il lioit les mains au Roi, et fermoit la bouche au cardinal, qui avoit poursuivi auprès du Roi avec tant de passion son rétablissement, jusques à se rendre caution près de Sa Majesté qu'il n'abuseroit jamais des choses que Sa Majesté accordoit.

Sur quoi Monsieur lui disant que cela n'étoit point, et lui demandant qui lui avoit dit cette nouvelle, il lui répliqua que c'étoient ceux-là mêmes qui étoient instrumens de ce traité et ses vrais ennemis, et que comme ils l'avoient poussé à cela pour le perdre, ils n'avoient pas eu plus grande hâte que de le publier, afin qu'irritant par là le Roi, ils l'obligeassent à agir contre lui, et par là aigrir les choses à un point qu'ils se rendissent irréconciliables.

Il lui ajouta qu'il se souvint que Sa Majesté ne le vouloit point contraindre d'amener Madame, comme il avoit appris qu'on en vouloit faire courir le bruit : mais seulement que, ne l'amenant pas, le Roi ne lui vouloit pas confier Bellegarde, qui est une place exposée à l'endroit où il semble que le fort du dessein de nos voisins va tomber ; que la différence qu'il y avoit à ces deux partis, étoit que si Monsieur se fût

résolu sur ce point d'amener Madame, et de croire le conseil de Sa Majesté, cela lui eût fait voir la réduction de son esprit, et l'eût obligé à lui fier des choses encore de bien plus grande importance que celle-là; mais que ne le faisant pas, comme il ne le pouvoit plus faire après l'avoir publié, il n'étoit pas raisonnable que le Roi lui témoignât plus de confiance que celle qui étoit nécessaire pour la sûreté de sa personne.

Après cette relation, que Delbène fit au Roi, et le mauvais succès de la négociation faite avec Monsieur par l'espace de plus d'un an, on laisse au lecteur à juger s'il y a apparence de croire que Puylaurens, qui conduisoit Monsieur comme bon lui sembloit, avoit jamais eu dessein de se remettre en son devoir, ou si la seule foiblesse ou légèreté de son esprit lui avoit fait, en un temps, changer sans raison les bons mouvemens qu'il pouvoit avoir eus en d'autres sur une affaire de telle importance.

Seulement dira-t-on comme chose véritable que le prétexte de rupture qu'on fit prendre à Monsieur n'en put être la vraie cause, puisque la première condition que Monsieur fit jamais offrir au Roi, lorsqu'il le fit rechercher de rentrer en sa grâce, fut de se démarier absolument, et de ne demander pas d'entrer en possession de la place qu'il demandoit, qu'après que son mariage seroit dissous.

Le Roi ayant été informé de toutes ces choses, fit assembler son conseil pour y prendre une résolution : toutes les voix allèrent à ce point, que le retour de Monsieur dans le royaume étoit grandement à désirer, mais à cette condition qu'il apportât une

volonté d'union de tous les sujets de Sa Majesté avec elle, pour vivre dans l'obéissance et le respect qu'ils lui devoient; mais qu'au contraire c'étoit la ruine de l'Etat si Monsieur y rentroit avec une simple apparence d'union; que l'humeur des Français et des courtisans ne demandoit que le changement, espérant toujours une meilleure fortune pour eux qu'ils n'avoient pas dans l'état présent; et de plus, que tous les grands à présent n'obéissoient et ne se rendoient sous le gouvernement que par la crainte, et non par affection et bonne volonté, et pensoient que dans un changement ceux qui viendroient auroient besoin d'eux pour s'établir, et que par ce moyen ils se rendroient plus considérables; au lieu qu'à présent ils étoient dans le rang que la naissance leur donnoit, mais avec la puissance égale aux autres sujets du Roi, qui étoit le meilleur ordre du vrai Etat monarchique ;

Que si le Roi approuvoit le mariage de Monsieur, qui avoit été fait avec une si grande entreprise, au mépris de la majesté royale, et que la maison de Lorraine, qui dans les derniers temps avoit entrepris ce qu'elle avoit pu dans l'Etat contre le service du Roi, après avoir ressenti la peine et le châtimement de ses mauvais desseins, se trouvoit relevée au plus haut point qu'elle eût été, et que du sujet qui devoit être sa ruine et sa confusion au mépris du Roi, elle en tirât sa gloire, se trouvant aujourd'hui en l'espérance de voir les siens sur le trône de la monarchie, il étoit assuré que dans quelque temps on forceroit le Roi à accorder d'autres conditions bien plus désavantageuses, que l'ambition n'avoit point de bornes ,

et que ces esprits [qui en étoient tout pleins se persuaderoient que l'on avoit besoin de Monsieur, que l'on craignoit son éloignement, et ne manqueroient de l'induire à faire beaucoup de demandes déraisonnables, se persuadant que si les considérations des affaires présentes avoient fait désirer son retour, les causes de la nécessité ne cesseroient pas; mais qu'au contraire Monsieur étant dans l'État, ayant déjà franchi les premières difficultés pour l'obliger à retourner, on se laisseroit aisément aller à accorder quelque chose de nouveau pour le contenter, et que si on le refusoit on tomberoit dans des inconvéniens pires que les premiers ;

Qu'il étoit à croire que Monsieur ne laisseroit pas la maison de Lorraine en l'état qu'elle étoit, et qu'ayant pris alliance dans cette famille il embrasseroit ses intérêts; qu'il s'y étoit obligé, qu'on lui persuaderoit que c'étoit sa force et sa conservation de les avoir à lui, et les relever à la grandeur qu'ils avoient été, tellement que, s'il entroit une fois dans cette pensée, ou il faudroit faire rupture du mariage, ou le confirmer; si le premier, il se trouveroit plus puissant en l'Etat qu'il n'étoit pas, qu'il auroit gouvernemens et places, et de plus son dessein n'éclôroit pas du premier jour, mais il prendroit du temps pour les fortifier, tellement que le mal croîtroit de jour en jour, et seroit plus dangereux étant dans les entrailles ;

Que de se fier aux promesses de Puylaurens, il n'y avoit pas d'apparence; que sa mauvaise volonté étoit connue, joint que, si elle devenoit bonne pour un temps, elle seroit facile à changer par son ambition et les nouvelles pensées qu'on lui pourroit donner de

se pouvoir avantager au préjudice de l'autorité du Roi, dont il avoit donné des preuves assez évidentes, en ce qu'il n'avoit été demandé au Roi premièrement qu'une place de retraite pour Monsieur et abolition du passé, que le Roi eut bien de la peine à accorder Moulins et le gouvernement de Bourbonnais ; l'on avoit refusé absolument le gouvernement d'Auvergne et des places même dans ce gouvernement, et à présent l'on accordoit le gouvernement entier, et l'on demandoit encore des places, l'on donnoit de l'argent à Puylaurens, et on parloit maintenant de la confirmation du mariage, qui n'étoit pas seulement avoué en ce temps-là.

Sa Majesté ayant demandé particulièrement l'avis du cardinal sur ce sujet au commencement de juin, il fut obligé de lui dire qu'après avoir tenté inutilement tous les moyens raisonnables et possibles pour remettre Monsieur en son devoir, après avoir offert à cette fin à Puylaurens tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter sans aucun effet, il étoit impossible de ne conclure pas que ce misérable, qui est en évident péril au lieu où il est, n'y peut être retenu que par quelque grande espérance, et qu'il a quelque méchant dessein dans l'esprit, qu'il n'y a rien à espérer de lui ni de ceux qui sont les plus puissans auprès de Monsieur, et que tout en est à craindre ;

Qu'il étoit impossible en outre de ne voir pas qu'en cette extrémité du mépris fait par ceux qui possédoient Monsieur de toutes sortes de conditions raisonnables qui leur avoient été offertes, il n'y avoit que deux moyens apparemment assurés pour

se garantir de leur mauvais et détestable dessein;
Que l'un dépendoit de la bénédiction du ciel, et
l'autre de la prudence du Roi.

Le premier consiste en la naissance d'un fils, qui, étant l'espérance de la succession, doit aussi par raison ôter le dessein de la faire vaquer.

Le second consiste à faire une si étroite et si manifeste liaison de tous ceux qui sont assurés au Roi, que les bons esprits qui sont auprès de Monsieur puissent juger clairement que, s'ils faisoient vaquer la succession par mauvaise voie, ils trouveroient en pied des vengeurs d'un tel crime, et qu'ils aient lieu de douter s'ils pourroient même l'obtenir sans dispute, lorsqu'elle viendrait à vaquer par voie ordinaire.

Le premier expédient coupe tellement les racines du mal, qu'il ne faut penser à aucun autre s'il y a lieu de l'espérer; mais si l'on n'est pas en ces termes, il faut que ceux du conseil, desquels il plaît au Roi se servir, soient aveuglés et insensés, ou qui pis est infidèles, s'ils ne représentent fortement à Sa Majesté que le second expédient proposé ci-dessus est seul capable de garantir des maux formés, et de préserver de ceux qui pourroient naître; car, comme il est certain que, si Monsieur est privé de l'espérance de la succession du royaume par la naissance d'un fils, la sûreté du Roi sera établie en sorte qu'il seroit inutile de méditer de mauvais desseins contre sa personne, il est certain aussi que, si Monsieur croit que, le Roi venant à mourir, la succession lui puisse être fortement disputée, il n'aura pas lieu de désirer le décès de Sa Majesté, ains attendra plutôt celui de

ceux qu'il craindra auprès de lui. En quoi on ne gagnera pas peu , puisque le principal sera assuré , et qu'on aura bon pied , bon œil à la conservation de l'accessoire nécessaire à celle du principal ; outre que cet expédient est le plus puissant dont on se puisse servir pour garantir le Roi , et l'unique qui en soit capable , il est aussi seul propre à sauver l'État des pernicious dessein faits contre icelui par les Espagnols et les mauvais Français qui leur adhèrent , qui ne pourroient pas un jour , si la mort du Roi arrivoit , contraindre Monsieur à faire avec eux les conditions qu'ils voudroient , puisqu'il auroit un contre-poids qui lui tiendrait lieu d'excuse , et qu'en ce cas les créatures du Roi , jointes au bon droit de Monsieur , seroient capables de le maintenir contre les Espagnols , et trouveroient en bien faisant leur sûreté.

Reste au Roi à considérer s'il a assez de confiance en ses serviteurs pour se servir de ce remède , dont il ne doit user , quelque confiance qu'il puisse avoir en eux , qu'avec un poids si juste qu'il ne lui puisse nuire.

Une chose peut-on dire avec vérité , qui est qu'après avoir tenté inutilement , comme il est dit ci-dessus , toutes les voies que la prudence et la bonté du Roi ont pu trouver et souffrir pour remettre Monsieur en son devoir , si l'on n'a recours à celles ci-dessus exprimées , il ne reste qu'à vivre au jour la journée , prier Dieu qu'il détourne le mal , s'y résoudre au cas qu'il vienne , et l'attendre les bras croisés avec patience , qui est la dernière résolution que l'on doit prendre , s'il est vrai que le pire de tous les conseils est celui de se perdre.

Ces avis se trouvèrent donnés avec beaucoup de raison , car dès un mois après le Roi ne fut plus en aucun doute du traité qu'il avoit fait avec l'Espagne contre la France , d'autant que l'original de la ratification d'Espagne tomba entre les mains de Sa Majesté comme par miracle , en ce qu'ayant été envoyée par mer de Saint-Sébastien à Dunkerque pour passer plus sûrement , celui qui la portoit étant poursuivi par les Hollandais fut contraint de donner à la côte de France, et tomber entre les mains du sergent-major de Calais, qui, l'ayant trouvé embarrassé en diverses paroles , prit ses paquets, qu'il lui disoit n'être que de simples marchands de Saint-Sébastien pour autres de Dunkerque , et dans iceux se trouva non-seulement ladite ratification , mais un pouvoir au marquis d'Ay-tonne pour déclarer la guerre à qui bon lui sembleroit pour le service de son maître ; et d'abondant encore , Sa Majesté fut avertie de bonne part qu'à peine Monsieur avoit-il écouté les propositions si avantageuses que Delbène lui avoit faites, qu'il fut induit par Puylaurens de prendre résolution d'envoyer un des siens à Rome , par lequel déguisant à Sa Sainteté toutes les choses autrement qu'elles n'étoient, il feignoit que toute la difficulté qu'il faisoit de se remettre avec le Roi , n'étoit que sur le sujet de son mariage , auquel le Roi ne vouloit condescendre à aucunes conditions raisonnables , y étant porté par le cardinal, qui ne désiroit pas son retour. Il donna ordre à celui qu'il envoyoit vers Sa Sainteté d'excuser premièrement sa dernière sortie du royaume, sur ce que Sa Majesté étoit l'année précédente partie exprès de Toulouse avec des troupes pour le prendre pri-

sonnier, comme s'il ne lui eût pas été aisé de le faire faire sans y aller elle-même ; et en second lieu , que Sa Majesté maintenant lui proposoit son retour , sous cette condition que les seuls ecclésiastiques de France délégués par Sa Sainteté , sans que la cause pût aller par appel à elle , jugeroient son mariage , ce qui néanmoins étoit formellement contre ce que Sa Majesté lui proposoit ;

Qu'il ne se vouloit rapporter aux ecclésiastiques français , lesquels en ce temps faisoient toutes choses ou par crainte ou par espérance ;

Que le cardinal , qui n'avoit dessein que de dominer , vouloit mettre la confusion dans la succession du royaume ; qu'il étoit lié avec les hérétiques , qui seroient les seuls qui profiteroient de cette discorde ; que lui au contraire , étant bon catholique , s'étoit marié à une princesse d'une maison très-catholique ; que le Roi , de soi très-juste , mais obsédé du cardinal , n'écoutoit et n'entendoit pas ses raisons ; et il donna particulier commandement à celui qu'il envoyoit à Rome de communiquer avec l'ambassadeur d'Espagne , et apprendre de lui quels étoient les cardinaux du conseil desquels il se serviroit.

Il donna cette instruction et cet ordre à un nommé Passart, contrôleur de sa maison , qui , étant demeuré long-temps avant que de pouvoir avoir de l'argent pour faire son voyage , tomba enfin entre les mains du Roi , et fut amené à La Capelle le 2 septembre , et de là à la Bastille , où étant interrogé , il confessa qu'il alloit à Rome de la part de Monsieur , pour excuser sa dernière sortie hors du royaume , et défendre le mariage de son maître par les raisons susdites. Il

dénia le reste de son instruction, qui étoit plus criminel, car il fut assez avisé de ne vouloir se charger d'aucun écrit qui le pût convaincre ; mais cela arriva , comme nous avons dit , deux mois depuis.

Sa Majesté , étant par toutes ces choses assurée de l'union de Monsieur avec les Espagnols pour faire la guerre en ce royaume , dépêcha à son ambassadeur en Angleterre , et lui donna charge d'avertir le roi de la Grande-Bretagne , et son grand-trésorier qui étoit le premier de ses ministres , que les Espagnols se faisoient fort d'attirer enfin ledit Roi au pernicieux traité qu'ils avoient fait avec Monsieur, que Sa Majesté s'en étoit moquée, et n'avoit jamais cru qu'il se voulût joindre à eux en une chose si injuste ; mais que depuis quelque temps les gens du prince Thomas avoient tellement publié qu'un gentilhomme , que ledit prince avoit envoyé en Angleterre , avoit rapporté de si bonnes paroles sur ce sujet qu'ils n'en pouvoient douter , elle avoit bien voulu en donner avis au roi de la Grande-Bretagne , et l'avertir que les Espagnols n'oublieroient aucun artifice pour venir à leurs fins, et tâcher de le porter contre ses intérêts et ses plus assurés alliés.

Elle lui commanda aussi de représenter à tous deux que les intérêts d'Angleterre se trouveroient bien mieux en l'union de la France et de ses alliés qu'avec la maison d'Autriche , qui avoit eu par le passé divers desseins contre l'Angleterre , et qui avoit de fraîche date dépouillé le roi de Bohême son beau-frère de tous ses États , auxquels il ne pouvoit espérer de rétablir ses neveux que par une bonne liaison avec la France.

Sa Majesté aussi, pour s'assurer du côté de la Lorraine, commanda au maréchal de La Force de désarmer les villes de Lorraine, mettant l'armée en garnison pour se rafraîchir, et la départir si à propos dans les principaux lieux, qu'il pût faire ce désarmement plus tôt qu'il ne seroit prévu, remettant à sa discrétion et prudence à exécuter tout ce qui seroit nécessaire pour l'effet de cette résolution ; qu'il faudroit faire porter les armes aux lieux qu'il estimeroit plus à propos de ceux auxquels le Roi seroit contraint de tenir garnison pour les garder ;

Et qu'il fît entendre à toutes les villes et communautés que ce que le Roi en faisoit étoit pour leur propre bien, parce qu'autrement il seroit difficile d'empêcher que l'humeur remuante de quelques-uns d'entre eux n'obligeât le Roi à des choses qui seroient à charge à ceux-mêmes qui sont les meilleurs, et que par ce moyen il ne seroit pas obligé à tenir toujours de grosses garnisons dans le pays, à quoi il seroit contraint s'ils demeuroient puissamment armés.

Cela fut exécuté, et ensuite les plus mauvaises places, qui ne se pouvoient garder et dont l'ennemi eût pu se prévaloir, furent rasées.

En même temps que Sa Majesté donnoit ces ordres-là pour le dehors, elle n'oublioit rien pour la sûreté du dedans de son État ; elle fortifia ses armes de plus grand nombre de gens de guerre, afin d'être préparée à repousser l'effort de celles de ses ennemis, et, ne se contentant pas de s'être mis en état de ne pouvoir rien craindre par la force, elle voulut aussi faire perdre à ses ennemis l'espérance qu'ils avoient aux pratiques qu'ils s'étoient promis de faire parmi ses

sujets ; et à cette fin manda aux gouverneurs de ses provinces que , pour prévenir l'effet des négociations secrètes qui pourroient être faites par ceux des domestiques ou adhérens de Monsieur , lesquels , sous prétexte de l'avoir entièrement quitté et de chercher le repos dans leurs maisons , pourroient avoir dessein de troubler celui de ses autres sujets , elle leur commandoit qu'en exécution de son ordonnance jointe à ses lettres , qu'ils auroient soin de faire publier en tous les endroits de leurs charges où ils le jugeroient nécessaire , ils fissent une exacte recherche dans l'étendue de leursdites charges de tous les domestiques dudit seigneur et de la Reine sa mère , et autres qui les avoient suivis , lesquels avoient pris la liberté de se retirer chez eux sans sa permission , et sans avoir fait par devant les juges des lieux les actes et protestations portées par ses précédentes lettres de déclaration ; ordonnant aux prévôts de l'étendue de leurs charges et leurs officiers de leur courre sus , les saisir et mettre ès mains de la justice , et , pour plus grande précaution , que s'ils étoient avertis que quelques gens s'assemblassent dans l'étendue de leurs charges , même au nombre de trois ou quatre , sans avoir ses commissions expresses , ils leur courussent sus , les taillassent en pièces , ou les fissent prendre et garder en lieu de sûreté.

Elle fit aussi faire des dépêches à toutes ses villes frontières , par lesquelles leur donnant avis du traité d'entre Monsieur et les Espagnols , dont l'original étant tombé entre ses mains il n'y avoit plus lieu de douter , il leur enjoignoit très-expressément , qu'attendu que le terme étoit proche que les ennemis s'étoient

proposé d'entrer en ce royaume, ils prissent garde et veillassent si diligemment à leur conservation, que toutes les entreprises qu'on pourroit faire pour les surprendre fussent inutiles, les assurant qu'il seroit, avec la grâce de Dieu, en état de les garantir de tout ce qu'on voudroit entreprendre à leur préjudice par la force.

Et pource que la demeure de la duchesse de Guise dans ce royaume y étoit suspecte, Sa Majesté lui écrivit, dès le 6 août, qu'il désiroit, afin qu'à son ombre on ne fit de deçà aucunes négociations préjudiciables à son service, qu'elle se retirât vers son mari en Italie dans le mois de septembre. Le Roi prenoit ce temps, pource que c'étoit celui auquel les Espagnols, selon leur traité, devoient entrer avec Monsieur en armes en cet État. Elle répondit au sieur de Montorgueil, qui y étoit allé, qu'elle étoit prête d'obéir, mais qu'elle supplioit le Roi de trouver bon qu'elle envoyât un gentilhomme à son mari pour lui donner avis de ce commandement.

Elle le put faire sans difficulté, le Roi lui ayant donné assez de loisir pour cela.

Au même temps que les gens de Monsieur traitoient avec tant d'artifice et de malice avec le Roi, se liant secrètement avec ses ennemis, et faisant tout ce qu'ils pouvoient contre son honneur et son service, la Reine-mère aussi, de son côté, donnoit tous les témoignages apparens qu'elle pouvoit au Roi, d'avoir désir de se réconcilier avec lui, bien que son intention fût contraire, comme il se voit en l'année dernière, en laquelle le pourparler de cet accommodement commença et se verra encore en celui-ci. Les mécon-

tentemens qu'elle avoit de Monsieur continuoient toujours, ou plutôt se renouveloient et augmentoient de jour à autre.

Le Sec, fils d'un marchand de bois de Paris, qui a été autrefois secrétaire de la Reine, et pour quelques intrigues, dans lesquelles il se mêla mal à propos, fut éloigné de son service et s'en alla en Flandre entre les factieux avec la Reine-mère, envoya, au mois de janvier, appeler le sieur du Fargis par un gentilhomme de la Reine-mère nommé Heurtaut, sur le sujet de quelque offense de paroles qu'il prétendoit avoir reçue du comte de La Rochepot son fils. Le Fargis, entendant nommer Le Sec, donna un soufflet à Heurtaut, qui met l'épée à la main; ils viennent aux prises, où Le Fargis est blessé de trois coups dans l'estomac; Heurtaut se sauve chez la Reine, qui le reçoit; Monsieur le lui demande, et désire qu'il soit mis entre les mains de la justice; la Reine le refuse; enfin il est contraint de lui dire que si elle ne le veut livrer il l'aura de force, et que le marquis d'Aytonne l'assistera de son autorité. Elle envoie le père Chanteloube s'en plaindre audit marquis, qui lui répondit fort courtoisement; mais elle ne laissa pas de demeurer très-mal satisfaite de lui, lui semblant qu'il la devoit venir trouver et lui offrir ce qui dépendoit de sa puissance; craignant enfin de recevoir l'affront tout entier, elle aima mieux consentir que Heurtaut fût mené en la citadelle d'Anvers.

Monsieur fit en même temps une action dont elle témoigna recevoir encore beaucoup plus de mécontentement. La princesse Marguerite étoit arrivée à Bruxelles à la fin d'octobre, l'année dernière; Mon-

sieur voulut lui donner la dame du Fargis pour sa damed'honneur ; la Reine-mère, qui eut honte qu'une femme de cette réputation approchât de sa belle-fille, pria Monsieur de lui en donner une autre que celle-là, et implora même pour ce sujet l'assistance de l'Infante, laquelle reçut la parole et le serment de mondit sieur qu'il ne donneroit jamais cette charge à cette femme-là. Maintenant Puylaurens, s'estimant offensé de la Reine en la personne du sieur du Fargis, pour la protection qu'elle prenoit de Heurtaut contre lui, persuada à Monsieur de donner à la dame du Fargis ladite charge auprès de la princesse Marguerite, que la Reine, avec tant d'instance et d'affection, l'avoit prié de ne lui pas accorder ; Monsieur le trouve bon, envoie, dès le matin, Puylaurens chez le marquis d'Aytonne pour le lui faire agréer, et lui même, sur le midi, va trouver la Reine sa mère pour le lui annoncer, et qu'il alloit, au sortir de chez elle, lui en faire faire le serment ; elle lui répondit ce que la colère lui put faire dire, et que si elle étoit si outrecuidée que d'accompagner ladite princesse chez elle, elle l'en feroit sortir honteusement. Monsieur lui dit de sa part qu'il étoit maître chez lui, qu'il vouloit y faire ce que bon lui sembleroit, qu'il ne se mêloit point de contrôler la maison de ladite Reine sa mère, qui auroit aussi bonne grâce de ne se mêler point de la sienne. Nonobstant tout cela il lui voulut donner la serviette quand elle se mit à table, mais elle la refusa, lui tourna le dos et se retira en son cabinet ; dont Monsieur étant offensé, dit qu'il respecteroit toujours sa personne comme il devoit, mais pour les siens, s'ils le fâchoient il feroit faire main-basse sur eux.

Ces mécontentemens qu'elle recevoit de Monsieur lui étoient insupportables ; elle ne pouvoit aussi souffrir le mépris qu'en ces occasions les Espagnols faisoient d'elle , prenant toujours le parti de Monsieur plutôt que le sien ; elle croit que si elle étoit en France , comme elle seroit plus en état de les servir , ils feroient plus d'estime d'elle ; elle craint que l'accommodement de Monsieur se fasse avec le Roi , et qu'elle demeure seule abandonnée.

Toutes ces choses lui donnent volonté de traiter et se rapprocher du Roi ; mais , afin de ne pas perdre néanmoins l'intelligence qu'elle a et veut toujours avoir avec les Espagnols , elle leur demande avis de son dessein , qu'ils lui conseillent d'effectuer comme lui devant être profitable ; elle fait le même avec le roi et la reine d'Angleterre , et les raisons qu'elle leur représente avoir de vouloir traiter , sont qu'elle est abandonnée de Monsieur , que Puylaurens le lui ravit et l'obsède jusques à telle extrémité , que s'il lui conseilloit d'attenter quelque chose contre elle , il ne s'en pourroit défendre ; qu'il fait traiter Monsieur seul avec le Roi , et refuse de traiter conjointement avec elle ; qu'à peine l'a-t-elle pu dissuader de recevoir des propositions que le Roi lui faisoit , lesquelles le mettoient au hasard de sa personne ; qu'il avoit refusé l'instance qu'elle lui avoit faite plusieurs fois de signer une déclaration authentique de son mariage , pour la faire publier par toute l'Europe , et par ce moyen s'opposer au dessein qu'on avoit de le rompre ; et enfin , qu'ayant fait toutes les choses imaginables pour l'obliger à une union étroite avec elle , par le moyen de laquelle ils pussent défaire l'ennemi commun , lui

ayant pour cet effet fait présenter par le marquis d'Aytonne des papiers à signer, dont la teneur étoit de se lier fortement elle et lui, et promettre aux Espagnols, par serment solennel, de ne s'accommoder jamais avec le cardinal de Richelieu, lesquels Monsieur ni Puylaurens n'avoient jamais voulu signer, mais les avoient envoyés au cardinal de Richelieu, elle est contrainte d'écouter les propositions avantageuses que le cardinal lui fait faire, dont jamais la pensée ne lui fût tombée dans l'ame, à moins de tant d'injustes mépris qu'elle souffroit de Monsieur.

Elle en fit aussi donner l'avis par Chanteloube au duc de Savoie, et, entre autres choses, lui mandoit qu'elle avoit prié Monsieur par Chanteloube de traiter conjointement avec elle, ce qu'il n'avoit pas voulu faire, et qu'au moins il souffrît qu'elle se retirât avec lui en une des places qu'on lui donneroit pour assurance, ce qu'il lui avoit refusé tout à plat; et particulièrement, elle se plaignoit de la raison qu'il avoit apportée de ce refus, qui étoit que, s'accommodant avec le cardinal, elle ne devoit conseiller à Monsieur autre chose, sinon de faire ce que le Roi et le cardinal voudroient (laquelle raison ne lui eût pas semblé mauvaise si elle eût eu dessein de traiter avec le Roi avec la sincérité qui étoit à désirer); que les Espagnols étoient les dépositaires de ses plus secrètes intentions en ce qui regardoit l'union de Monsieur et d'elle, mais qu'elle espéroit si peu en leur entremise, laquelle ils faisoient difficulté de lui accorder, qu'il étoit nécessaire, pour y parvenir, de consentir que l'on trempât les mains dans le sang de Puylaurens, dont la seule pensée la faisoit frémir, et qu'elle aimoit

mieux choisir la voie d'accommodement avec le Roi.

Dès le 22 janvier, Chanteloube avoit été si impudent que d'écrire au sieur Bouthillier, surintendant, par l'ordinaire de Flandre, que s'il vouloit lui faire envoyer un passe-port, il enverroit un nommé La Roche, qui étoit à lui, et contre lequel (ce qui est à noter) il y avoit lors un ajournement personnel du parlement de Metz, pour avoir été déferé par Alfeston comme celui qui l'avoit le plus sollicité à l'assassinat du cardinal, et même qui lui avoit baillé l'argent qui fut donné à lui et à ses compagnons. Cette letre fut rendue audit sieur Bouthillier par la femme de Laleu, à laquelle il dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'impudence de Chanteloube, qui, sachant bien qu'il n'y avoit rien si capable que sa personne pour empêcher un accommodement entre le Roi et la Reine, s'en vouloit néanmoins rendre médiateur, employant, qui plus est, un scélérat comme La Roche, qui, par son ordre, avoit été fabricant du dessein d'Alfeston et de plusieurs autres.

On jugeoit bien qu'il y avoit quelque mystère sous tels envois et lettres; mais on en découvrit le dessein au commencement de février, par un paquet intercepté le 4 février 1633, par lequel la Reine faisoit rendre compte à la duchesse de Savoie des différends qui étoient entre elle et Monsieur, et de la raison qu'elle avoit de prendre sur ce sujet nouvelle résolution.

La dépêche portoit qu'elle se résolvoit de s'accommoder avec le Roi et le cardinal, pour les mauvais traitemens qu'elle recevoit des Espagnols, exagéroit fort lesdits mécontentemens pour se justifier de l'ac-

commodement qu'elle vouloit faire, disant nettement qu'elle ne l'eût jamais fait si elle n'y eût été du tout contrainte.

Elle présupposoit que le cardinal la recherchoit d'accord à conditions fort avantageuses, puisqu'elles ne requéroient qu'un oubli et pardon des offenses qu'il lui avoit faites.

Elle témoignoit aussi que le Roi y avoit grande disposition, et de plus (ce qui est à noter), qu'une telle pratique retardoit l'accommodement d'entre Monsieur et le Roi.

Elle assuroit particulièrement madame la princesse de Piémont qu'elle ne feroit rien en cette affaire sans lui en donner avis, comme aussi à Toiras, qui depuis peu étoit parti d'auprès d'elle.

Elle disoit aussi, en termes exprès, qu'elle avoit rendu participans les Espagnols de son dessein, et le roi d'Angleterre, qui approuvoient sa résolution, sur laquelle toutes les dépêches qui venoient de Flandre en France mandoient qu'elle envoyoit vers le Roi, pour lui témoigner qu'elle vouloit prendre tous les bons moyens d'un accommodement.

Le Roi, connoissant l'artifice d'un tel dessein, qui alloit toujours principalement à troubler le repos de la France, empêchant que Monsieur se réunît avec lui, dessein qui se faisoit avec participation et consentement des ennemis de son État quant à ce qu'il avoit de caché et de malicieux, et qui n'étoit que dissimulation et contrainte en ce qu'il sembloit avoir de spécieux, se résolut d'écouter patiemment quiconque viendrait de sa part, et lui répondre en peu de mots, avec bonté et raison tout ensemble.

Le 15 février, le sieur de Laleu, que la Reine avoit envoyé en France, arriva à Paris, et apporta des lettres de sa part au Roi et au cardinal, par lesquelles elle leur fait connoître le dessein qu'elle a de se raccommo-der avec eux et de revenir en France.

Le père Suffren mandoit par le même Laleu au cardinal, qu'il étoit assuré que le cœur de la Reine-mère étoit dans ses paroles, et qu'elle n'avoit intention que d'obéir au Roi et bien vivre avec lui; et Chanteloube, qui se sentoit si criminel qu'il n'osoit espérer de pardon, envoya une déclaration signée de sa main, par laquelle il exposoit que la connoissance que la Reine avoit de sa fidélité, feroit qu'elle ne consentiroit pas à l'éloigner d'elle, mais que lui, qui pour rien du monde ne voudroit apporter d'obstacle à l'union qui devoit être entre le Roi et la Reine sa mère, non plus qu'à la parfaite intelligence d'entre la Reine et M. le cardinal, supplioit très-humblement son éminence de lui donner l'exclusion, de crainte qu'il avoit que sa considération n'empêchât l'effet d'un bon accommodement, ledit père engageant sa foi et sa parole de se retirer, tenant à grande gloire de contribuer, par sa retraite, à une œuvre désirée universellement de tous les gens de bien.

Les lettres de la Reine-mère étoient en créance sur Laleu, l'instruction duquel portoit qu'il assurât le cardinal, de la part de ladite Reine-mère, de son amitié, et lui dît qu'elle étoit résolue d'oublier tout ce qui s'étoit passé, protestant de n'en vouloir jamais avoir aucun ressentiment, et désormais de l'aimer autant qu'elle avoit jamais fait, sans qu'elle prétendît autre avantage des témoignages qu'elle désiroit lui

rendre de son amitié , que l'espérance de rentrer par son moyen dans les bonnes grâces du Roi son fils, et d'avoir l'accès libre pour ceux qui seroient commandés d'aller trouver Sa Majesté de sa part; que, pour ôter au cardinal toute sorte de soupçons, ceux qu'elle enverroit au Roi auroient ordre d'aller voir aussi le cardinal ;

Qu'il avoit charge de dire audit cardinal qu'il n'avoit point ordre de faire d'autres propositions d'accommodement que celles portées ci-dessus , dans la créance que la Reine avoit qu'il étoit difficile d'en faire d'autres , attendu le haut point de réputation où il avoit mis les armes du Roi, qui étoit tel que rien ne leur sauroit résister, non-seulement dedans, mais dehors le royaume, de sorte que quand il feroit donner à la Reine le choix des meilleures et plus fortes places dudit royaume , elle n'y seroit pas en sûreté si le cardinal entroit dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvoit douter, la Reine ne pouvoit trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal ; que si la confiance y étoit parfaite , la sûreté de la Reine y seroit tout entière ;

Que s'en retournant en France , elle hasardoit tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au foible , tellement que s'il étoit capable d'entrer en défiance de la Reine, il la perdrait toutes fois et quantes qu'il lui plairoit ; qu'au contraire elle ne lui pourroit nuire en façon du monde quand elle en auroit la volonté ; que c'étoient les raisons qui faisoient croire à la Reine qu'il seroit fort difficile de faire un accommodement, si ce n'étoit que les protestations que la Reine faisoit au cardinal de vouloir vivre dé-

sormais en la même intelligence avec lui qu'elle avoit fait autrefois, fussent suffisantes de lui faire perdre la défiance qu'il avoit eue jusqu'à cette heure de ladite dame Reine ; et si, pour faciliter davantage les moyens d'accommodement le cardinal jugeoit à propos d'envoyer quelqu'un de ses plus confidens, la Reine promettoit de le recevoir avec toutes les démonstrations d'amitié que le cardinal sauroit désirer, protestant qu'elle n'apporterait aucun obstacle de sa part à l'accommodement ; que si de celle du cardinal il en arrivait aucun, la Reine ne laisserait pas de persister dans la résolution qu'elle avoit prise d'oublier le passé et n'en avoir aucun ressentiment ;

Qu'elle prioit aussi le cardinal de croire que jusqu'alors elle n'avoit eu dessein de parler d'accommodement, et qu'aussitôt la résolution prise, elle avoit commandé au père Chanteloube d'écrire à M. Bouthillier pour le prier de faire obtenir un passe-port, l'intention de Sa Majesté ayant toujours été de s'adresser droit au cardinal, en cas qu'elle se disposât à traiter, comme le sieur de Laleu, et non autre, en a reçu le commandement d'elle.

Laleu expose toute sa créance le 19 à Ruel, où il fut par commandement de Sa Majesté ouï par tout son conseil, savoir est par le cardinal, le garde des sceaux, Bullion, Saint-Chamont et Bouthillier, et devant eux tous il lut son instruction. Le 21, le Roi, qui ne le vouloit point voir, ayant été supplié de le faire par tout son conseil, le vit à Saint-Germain, où il lui parla conformément à ce qu'il écrivit à la Reine sa mère pour réponse à la lettre qu'il lui avoit apportée de sa part, qui étoit que, puisque ladite dame Reine lui mandoit

qu'elle étoit résolue à ce qu'il souhaitoit , il se promettoit qu'ayant su par Villiers et Jacquelot l'horreur qu'il avoit juste sujet d'avoir de quelques-uns des siens , autant pour son intérêt que pour ceux de Sa Majesté même, elle livreroit bientôt à la justice de Sa Majesté ceux qui par de vaines prédictions ont mis sa vie en compromis dans l'opinion publique , comme avoit fait Fabroni ; ceux qui, par libelles difamatoires remplis de faussetés , n'avoient rien oublié de ce qu'ils avoient pu pour ternir son honneur et sa réputation , comme avoit fait Saint-Germain ; et ceux qui, entreprenant ouvertement divers attentats contre la vie de ses plus fidèles serviteurs, lui avoient donné lieu de craindre pour la sienne , comme avoit fait Chanteloube ; que ce moyen étoit si juste et si utile à faire voir , ou que ces misérables n'avoient pu ignorer qu'elle avoit toujours abhorré leurs mauvais desseins , ou que si le cours du temps l'avoit empêchée de leur témoigner combien elle les détestoit, elle en avoit maintenant du déplaisir et n'étoit plus capable à l'avenir de prendre telles pensées ; qu'il s'assuroit qu'elle ne feroit aucune difficulté de l'accomplir , moyennant quoi il assuroit qu'elle recevrait de Sa Majesté tous les contentemens qu'elle pouvoit désirer et devoit attendre de Sa Majesté.

Le cardinal aussi, en la lettre qu'il lui écrivit, après lui avoir avoué les sentimens de joie dont ses lettres avoient comblé son esprit, lui faisant voir que la malice des ennemis du repos et de la prospérité de cet Etat n'avoit su tellement arracher de son cœur l'affection dont il lui avoit plu l'honorer par le passé , qu'il n'en fût resté quelque racine qui produisoit

maintenant le souvenir qu'elle avoit de lui , bien différent de celui qu'elle en avoit il y avoit quelque temps , il la supplia d'avoir agréable que , pour témoigner à Sa Majesté sa sincérité , il ne craignît point de lui dire avec la même franchise dont il avoit toujours usé lorsqu'il étoit en sa confiance , que les affaires étant venues jusqu'au point où elles avoient été , il étoit impossible qu'il ne restât beaucoup de sujets de méfiance qu'il étoit besoin de dissiper pour établir par après sur un fondement assuré une liaison à jamais indissoluble entre le Roi et Sa Majesté ; que cela étant elle recevrait assurément des preuves du bon naturel du plus grand prince et du meilleur fils qui fût au monde , et des effets du service d'une créature qui étoit trop obligée par toutes sortes de considérations à suivre les intentions du Roi , pour y manquer en une occasion qui ne pouvoit que le toucher sensiblement , puisqu'il s'agissoit des intérêts de Sa Majesté , de qui il seroit éternellement très-humble serviteur.

Et pource qu'il étoit besoin de désabuser la simplicité du père Suffren , le cardinal lui manda que comme il désiroit avec une passion indicible que la Reine-mère fût capable de quitter l'humeur en laquelle les artifices des vrais ennemis de sa grandeur l'avoient mise , il lui confessoit ingénument qu'il n'osoit se le promettre , vu qu'outre les divers desseins qu'on avoit par le passé avéré avoir été faits contre sa personne par celui qui possédoit sa principale confiance , nous avions encore présentement un homme en main convaincu d'une pareille entreprise projetée par le même personnage , ce qui donnoit lieu

de croire que conduisant comme il faisoit la négociation dont le sieur de Laleu étoit venu faire la proposition , elle n'étoit pas de sa part à bonne intention, puisque d'ailleurs on vérifioit qu'il en avoit de si mauvaises , lesquelles en effet étoient d'autant plus dangereuses qu'il tâchoit de les couvrir du manteau de piété , à l'ombre duquel les méchans et foibles esprits entreprennent d'ordinaire les plus exécrables attentats ;

Qu'Alfestion , qui avoit été exécuté comme il savoit par arrêt d'un parlement, et le prisonnier qu'on tenoit lors , convenoient en ce point que ce bon père leur avoit posé en fait que diverses consultations de théologiens , faites en faveur de la Reine sur le sujet des affaires courantes , décidoient que ce qu'il leur persuadoit étoit licite et méritoire devant Dieu ;

Qu'il ne savoit qui pouvoient être ces théologiens , mais qu'il savoit bien qu'ils n'avoient pas eu approbation , et qu'il falloit établir de nouveaux fondemens qui renversassent ceux de saint Thomas et de toute l'antiquité pour en tirer une si damnable conclusion ;

Que si Chanteloube n'avoit que de bonnes intentions en la conduite de la Reine , il ne falloit point prendre , en ce qui pouvoit regarder sa conscience , des conseils d'autre que de lui , du jugement de qui ceux qui le connoïtroient n'appelleront jamais quand il seroit bien informé , et que si l'on lui avoit caché , comme on avoit fait , ces damnables entreprises , dont le cardinal s'assuroit qu'il avoueroit n'avoir rien su , il faudroit être trop simple pour ne juger pas qu'on devroit craindre une pareille dissimulation pour l'avenir ;

Qu'il désiroit grandement servir la Reine , mais qu'il craignoit que les desseins de ceux qui étoient auprès d'elle n'allassent pas seulement contre lui cardinal , mais contre l'État , comme ils avoient fait par le passé , ainsi que les factions tramées dans le royaume , et diverses entreprises sur beaucoup de villes , qui ne se pouvoient nier, le justifioient ; qu'au reste , il étoit tombé comme par miracle une lettre ès mains du Roi , écrite du temps que la Reine étoit malade , par laquelle le bon père dont étoit question se moquoit ouvertement du voyage que le Roi fit faire au sieur Desroches vers la Reine , et assuroit celui à qui il écrivoit que si ledit Desroches retournoit , comme on disoit , il y perdrait ses pas , ce qui ne donnoit pas peu d'occasion de soupçonner qu'il y avoit anguille sous roche ès propositions que ledit père faisoit faire maintenant ;

Qu'en un mot notre mal étoit dans la défiance ; que si cependant quelqu'un lui disoit faussement que c'étoit un prétexte qu'on prenoit pour colorer le dessein qu'on avoit de ne s'accommoder pas , outre qu'il le pouvoit assurer devant Dieu que ce qu'il lui mandoit étoit véritable , il jugeât de lui-même si après tout ce qui s'étoit passé il n'y avoit pas juste sujet de crainte pour l'avenir, les auteurs des mauvais conseils qui avoient été pris étant protégés au lieu d'être châtiés.

Voilà ce que le cardinal lui crut devoir mander : il eût bien pu ajouter à cette réponse , qu'on avoit vu par des lettres interceptées , écrites au même temps , que le sieur de Laleu étoit parti pour faire la proposition dont il s'agit ; que la Reine assuroit Monsieur

et madame la duchesse de Savoie qu'elle auroit un soin particulier de leurs intérêts lorsqu'elle seroit auprès du Roi, et qu'elle les prioit d'assurer Toiras de la même chose.

Par une réponse que madame de Guise faisoit à la Reine, la remerciant du soin qu'elle avoit voulu prendre des intérêts de M. son mari, elle la supplioit de n'en point parler pour lors, mais bien se réserver à faire pour lui lorsqu'elle seroit auprès du Roi.

On eût pu ajouter aussi l'avis que Le Clerc étoit venu donner au cardinal en présence du père Joseph, environ sept ou huit jours avant la venue de Laleu, de la mauvaise résolution que le père d'Alfeston étoit résolu d'exécuter contre la personne du Roi, ou contre celle dudit cardinal, ce qu'il avoit découvert par la fréquentation que ledit père d'Alfeston avoit chez l'ambassadeur d'Espagne, à qui il s'étoit découvert; ensuite de quoi il disoit que le susdit ambassadeur s'étoit privé de sa fréquentation, au lieu qu'on vérifioit par lettres interceptées dudit ambassadeur et de Mortes, son agent, qu'ils l'adressoient en Flandre au marquis d'Aytonne comme un homme de grand cœur, capable d'un grand dessein, en qui il se pouvoit fier pour être irréconciliablement offensé par la mort de son fils.

On eût pu ajouter en outre que René, valet de Bernadière, étant envoyé de Bruxelles à Paris, environ quinze jours avant le voyage de Laleu, avoit consulté s'il pouvoit tuer licitement le cardinal, le demandant à un jacobin sur l'hypothèse suivante : savoir si, étant vrai que le précepteur du fils de son

maître avoit charmé ledit fils , il ne pouvoit pas tuer ledit précepteur , ce qu'il témoignoit ne demander pas par pure curiosité de savoir la résolution de cette question , parce qu'il avoit une fort longue carabine au cou , qu'il avoit apportée , comme on peut juger apparemment , avec intention d'exécuter ce mauvais dessein , dont ce père jacobin le détourna , lui remontrant que tel attentat ne pouvoit être licite en aucune façon.

On eût pu ajouter que le maître de ce valet écrit tous les jours de nouveau qu'il faut travailler plus que jamais au grand dessein qu'ils ont , et qu'il a plus d'espérance et plus de moyen de le faire réussir que par le passé.

On eût pu ajouter enfin que Chavagnac , prisonnier à la Bastille , dont nous parlerons ci-après , dit en termes exprès que La Vieuville lui a dit dans Bruxelles que le vrai moyen de faire réussir les affaires de ceux qui y sont réfugiés étoit de feindre un accommodement , par le moyen duquel les principales personnes revenant à la cour pussent se défaire du cardinal plus aisément.

On eût pu dire encore que la Reine n'avoit pris résolution de s'accommoder qu'après le refus que Monsieur lui a fait de signer conjointement avec elle une déclaration par laquelle ils s'obligeassent tous deux aux Espagnols de ne s'accorder jamais avec le Roi que le cardinal ne fût ou ruiné ou éloigné de lui , et , lors même que cela seroit , sans leur consentement et leur gré.

On eût pu dire aussi que la grande brouillerie qui étoit arrivée entre Monsieur et elle sur le sujet de la

blessure du Fargis, et l'extraordinaire mécontentement qu'elle avoit reçu de Puylaurens sur ce fait, étoient les seuls motifs de l'accommodement qu'elle recherchoit.

On eût pu encore remarquer que tant s'en faut qu'en s'accommodant elle voulût épouser les intentions du Roi, qu'au contraire elle n'oublioit rien de ce qu'elle pouvoit pour empêcher la rupture du prétendu mariage de Monsieur, dont le Roi poursuivoit la dissolution.

Mais on ne jugeoit pas à propos de donner tant de connoissance de ce que l'on savoit, pour diverses raisons; particulièrement pour ne donner pas lieu de pénétrer les voies par lesquelles on avoit fait telles découvertes.

On estima qu'il suffisoit d'en dire assez à ce bon père pour justifier qu'il y avoit lieu de méfiance ès propositions qui étoient faites, et qu'on devoit se servir du surplus pour se fortifier en la résolution que le Roi avoit prise de ne se laisser pas surprendre par de belles apparences, qui pouvoient n'avoir autre fin que l'avantage des affaires de ses ennemis, et la ruine des siennes.

Les plus envenimés contre le gouvernement étoient ses serviteurs; de tous ceux qui étoient auprès de Monsieur, ceux qui étoient les plus éloignés de tout accommodement étoient à elle, témoin le duc d'Elbeuf qui a toujours été irréconciliable: aussi, dans les différends qu'elle eut avec Monsieur, il ne voulut jamais se séparer d'elle; en la querelle du Fargis avec Le Sec, il porta le dernier qui étoit à la Reine contre le premier; et il ne s'est trouvé entre les ser-

viteurs de Monsieur en Flandre aucun si hardi qui osât parler publiquement et indignement du Roi que le seul Vieupont, gentilhomme dudit duc d'Elbeuf, d'où s'ensuivit beaucoup de querelles et d'appels entre les gentilshommes de Monsieur, nul d'eux ne pouvant souffrir cette audace. Le résident pour le Roi en demanda justice, et le fit chercher, mais en vain, car il ne manqua pas de retraite chez les ennemis passionnés contre Sa Majesté.

Il y avoit en divers lieux dans les prisons du Roi des méchans qui attentoient contre ses places et la vie de ses principaux ministres; tous venoient du côté de Flandre, et la plupart accusoient le père Chanteloube d'être auteur ou complice de leurs méchans desseins.

Chavagnac, qui feignoit se nommer d'Urfé, mais qui reconnut depuis par sa confession n'avoir pas ce nom, mais être de naissance roturière et s'appeler Blaise Roufet, avoit été arrêté prisonnier à Saint-Dizier dès le commencement d'octobre l'année dernière.

On eut premièrement quelque défiance de lui à raison qu'il venoit de Flandre, lieu soupçonné, et s'étoit mis à la suite de la cour, ce qui obligea de s'informer de sa vie, laquelle on trouva pleine de mauvais déportemens, comme changement de nom, supposition de contrats, baux de terres imaginaires, promesses de mariage en divers lieux à diverses femmes, qui étoient toutes actions d'un fourbe. Il proposa au cardinal de faire tomber ès mains du Roi le château de Namur, et lui montra une lettre qu'il disoit être du capitaine de la place, par laquelle il

témoignoît avoir ce dessein sur quelque mécontentement qu'il feignoît avoir reçu des Espagnols. Cette lettre étant trouvée fausse, on le mit prisonnier au commencement d'octobre, de là fut mené dans la Bastille, où lui étant représenté qu'il étoit évident qu'il n'étoit pas venu à la cour pour le sujet qu'il disoit, mais pour quelque mauvais dessein, il avoua qu'il étoit vrai; qu'il avoit été il y avoit peu de temps dans les troupes de l'Empereur en un régiment commandé par un nommé La Rames, dans lequel il avoit une enseigne, et qu'étant estimé homme d'esprit, il avoit été incité par Le Fargis et Chanteloube de tuer le cardinal, sous promesse de grande récompense s'il pouvoit échapper, et assurance du salut de son ame s'il périssoit en cette action, par laquelle il délivreroit et la France et l'Église;

Que Chanteloube avoit dit qu'il n'y avoit meilleur moyen de lui donner entrée auprès du cardinal que sous prétexte de faire surprendre Namur; que lui ayant fait cette proposition, il demanderoit un gentilhomme au cardinal pour aller parler audit capitaine, lequel, lui confirmant ce que ledit Chavagnac lui auroit promis de sa part, lui écriroit une lettre empoisonnée, laquelle s'il ouvroit il mourroit infailliblement peu de jours après;

Que ledit Chanteloube étant à Gand, l'avoit envoyé pour ce dessein au marquis d'Aytonne, qui l'approuva, l'y confirma, et lui promit de lui faire avoir toute la correspondance nécessaire en ce sujet avec le capitaine du château de Namur; et il dit encore qu'on lui avoit fait donner cent pistoles à Bruxelles.

Ledit Chavagnac fut, pour ledit attentat, con-

damné à mort par le parlement de Metz le 10 mai.

Ensuite de cet arrêt, le 7 juillet ensuivant, Chanteloube fut condamné (1) à être rompu et brisé vif, s'il pouvoit être appréhendé, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir suborné Alfes-ton et Chavagnac afin d'attenter à la vie du cardinal, premier conseiller et ministre du Roi; et La Roche, dit Garnier, son valet, fut le même jour condamné à être rompu et brisé vif sur la roue, si pris et appréhendé pouvoit être; et le 24 du même mois, la chambre de justice établie à l'Arsenal condamna le valet d'un nommé Bernadière, gentilhomme demeurant avec la Reine, appelé le petit René, à être pendu et étranglé, pour un assassinat par lui commis en la personne d'un sergent au pays du Maine, et de l'attentat qu'il vouloit faire sur la personne du cardinal, à la persuasion de son maître, qui avoit diverses fois entrepris d'exécuter la même chose pour la satisfaction de la Reine-mère.

Ils ne se contentoient pas d'attenter à la vie du cardinal par assassinat et par poison, ils y employoient encore l'art du diable et toutes les exécutions les plus horribles de la magie, qui furent en si grand nombre, et tant de gens se trouvèrent nécessaires à le commettre, qu'enfin les plus timides vinrent à révéler ce qu'ils avoient commencé.

(1) *Chanteloube fut condamné*: On a vu tout l'acharnement de Richelieu contre cet oratorien, sur les projets duquel il n'avoit que des indices arrachés dans les tortures, et dont il paroît que le plus fort étoit d'être dévoué à Marie de Médicis. Chanteloube, condamné par contumace au dernier supplice, publia une apologie intitulée : *Lettre d'un vieux conseiller d'Etat à la Reine-mère*.

Nicolas Gargant avoit entrepris de faire mourir par sortilège le cardinal , sur les assurances qui lui avoient été données de récompense et de retraite en Flandre , lorsqu'il auroit exécuté ce damnable dessein ; pour cet effet, il s'associa à un autre magicien , prêtre , nommé Adrien Bouchard ; toutes les exécutions qu'ils déployèrent à cette fin furent vaines , le démon leur dit que Dieu ne lui donnoit pas la puissance de lui faire mal.

Un nommé La Roche, valet de pied de la Reine-mère, et qui a été long-temps à la Bastille, assista à une de leurs abominations, lesquelles ayant été enfin révélées, ils furent pris et condamnés à mort par la chambre de justice le 8 avril, leurs corps et leurs livres de magic brûlés, et leurs cendres jetées au vent.

Parmi tous ces attentats et des crimes si horribles, ils ne laissoient pas de demander impudemment au Roi qu'il se fiât en eux, et vouloient persuader à Sa Majesté qu'ils traitoient de bonne foi; et quelque justes que fussent les conditions auxquelles le Roi accordoit à la Reine son retour avec tout l'honneur et le contentement qu'elle pouvoit désirer, ils les refusoient, et ne laissoient pas néanmoins, pour tromper Sa Majesté, de continuer toujours leur pour-parler, de sorte qu'après que Laleu fut retourné avec les réponses si précises de Sa Majesté, ils ne laissèrent pas de dépêcher encore, en juillet, le sieur de Chantemêcle de la part de la Reine, qui, comme si le Roi ne lui eût pas déjà répondu précisément ce qu'il pouvoit, lui venoit faire des ouvertures nouvelles pleines de déceptions, et qui ne pouvoient persuader que ceux qui n'auroient pas eu la connoissance des

effets continuels de leur malice , que le Roi ressentoit tous les jours.

Les propositions qu'il venoit faire de la part de ladite dame Reine furent que , pour l'affection qu'elle désiroit porter dorénavant au cardinal, elle éloigneroit, en sa considération, les trois dénommés en la lettre du Roi d'auprès de sa personne , la Reine désirant lever tout ombrage , et donner toute assurance de sa sincérité ;

Et , de plus , qu'elle promettoit de ne mettre en ses charges domestiques aucuns qui pourroient être suspects au cardinal ; qu'elle ne demandoit autre chose que les bonnes grâces du Roi et l'amitié du cardinal ;

Qu'il agréât de lui procurer son retour en sa maison de Paris , la remettre en ses biens et pensions , et faire sortir ses domestiques de prison , à la réserve néanmoins de ceux auxquels il pourroit avoir quelque soupçon.

Mais le Roi , après avoir considéré toutes les choses que nous avons déduites ci-dessus , et ce qu'on avoit encore depuis découvert par voies si sûres qu'on n'en pouvoit douter , qui étoit que la Reine mandoit en Espagne qu'elle se vouloit accommoder pour deux raisons , l'une pour tâcher de remettre les deux couronnes bien ensemble , l'autre pour faire restituer la Lorraine , et que , pour preuve de son affection envers Espagne , elle envoyoit au même temps un gentilhomme en Angleterre demander des vaisseaux , pour , joints à ceux d'Espagne , faire quelque entreprise contre la France , en conformité de quoi elle promettoit au prince Thomas de ne s'accommoder point ; Sa Majesté , dis-je , n'estima pas qu'il y eût lieu de se départir des propositions faites à ladite dame

Reine de livrer à la justice (1) la personne de Chanteloube, vu principalement que, depuis même que la Reine traitoit son accommodement, et promettoit vouloir déposer toute animosité, il s'étoit vérifié quantité de nouvelles entreprises que ledit Chanteloube avoit fait faire contre les plus affidés serviteurs du Roi.

Au reste, que si on faisoit quelque réponse autre que celle ci-dessus, cela ôteroit tout moyen à Gondi de persuader la Reine d'aller en Italie, comme le grand duc lui avoit donné charge, et l'utilité de la France le requéroit.

Suivant ce que dessus, Sa Majesté répondit audit Chantemêle, qu'il ne se pouvoit départir de la proposition qu'il avoit faite de livrer Chanteloube à sa justice, vu les nouveaux desseins qu'on découvroit tous les jours de lui et des gens de ladite Reine, comme l'exécution de Chavagnac et celle du petit René le justifioient.

Ensuite de cela, le sieur Bouthillier dit encore en termes exprès audit sieur de Chantemêle, que les assassinats dont nous venons de parler, continués depuis que la Reine traitoit son accommodement, ne se pouvant nier, il lui pouvoit dire que les intentions de la Reine n'étoient pas encore assez éclaircies pour qu'on le pût croire sur sa simple parole, et qu'on verroit ce que le temps produiroit pour l'éclaircissement de la bonne disposition en laquelle il assuroit qu'étoit ladite dame Reine.

Ceux de la maison de Lorraine qui étoient auprès

(1) *De livrer à la justice* : Il est aisé de voir que Richelieu ne vouloit point de paix avec la Reine-mère. Cette princesse ne pouvoit sans se déshonorer abandonner à une mort certaine l'homme qui lui avoit montré le plus de dévouement.

d'elle et de Monsieur ; les animoient et maintenoient fortement en leur mauvaise volonté , car ils s'étoient tous déclarés contre le Roi , et le duc de Lorraine le premier , lequel , s'il eût été sage , n'eût pas , dès le temps qu'il étoit en la pleine possession de ses États , entrepris d'offenser Sa Majesté ; mais le même aveuglement de folie qui l'y précipita lors , le poussa encore , maintenant qu'il étoit dépouillé de toutes ses places , et n'étoit plus qu'un squelette et un fantôme de prince , à oser , contre sa foi et son propre bien , témoigner encore de nouveau au Roi sa mauvaise volonté , et essayer de lui faire le mal dont il lui restoit une envie destituée de puissance.

Pour avoir plus de liberté de se faire ennemi du Roi sans craindre , ce lui sembloit , le mal pour ses États qui étoit à craindre , il fit , le 19 janvier , une feinte donation entre vifs au cardinal son frère de tous ses États , la causant de ce qu'à son grand regret sa personne plutôt que ses actions lui semblant être odieuse au Roi , il recouroit à ce remède , qu'il estimoit seul capable d'arrêter le cours des désolations dont la Lorraine étoit menacée , introduisant en la jouissance d'icelle une personne qui seroit plus agréable à Sa Majesté qu'il ne l'avoit pas été ; mais il montra bien que tout cet acte de donation étoit feint , parce qu'il fit depuis plusieurs actes de souverain et de duc , et que la raison qu'il mettoit en avant n'étoit qu'un prétexte , et qu'il ne cherchoit pas le moyen de plaire au Roi , mais bien de lui pouvoir déplaire plus sûrement ; car , incontinent qu'il eut passé ladite donation , il part avec huit cents chevaux et deux mille hommes de pied , pour aller joindre les troupes impériales en

Allemagne contre les alliés de Sa Majesté. Mais cette première entreprise ne lui succéda guère heureusement; car, ayant passé le Rhin à Brisach, et s'acheminant vers Constance, le maréchal Horn s'opposa à lui et le contraignit de laisser ses troupes dans les villes forestières qui sont sur le Rhin, au-dessus de Bâle, et de repasser le Rhin et se retirer à Besançon où, peu après, la princesse de Phalsbourg sa sœur le suivit, étant sortie de Nancy en habit déguisé, et cachée dans le fond d'un carrosse: après y avoir demeuré quelque temps avec lui, elle en partit pour aller à Bruxelles, ayant passé par la France, déguisée en bourgeoise; son habit n'empêcha pas qu'elle ne fût reconnue et arrêtée par deux gentilshommes, qu'on croit être fils d'un nommé Bellevue, qui demeure près La Capelle, lesquels la laissèrent aller pour de l'argent. On s'assuroit sur sa foi, qu'elle avoit donnée au Roi de ne point partir de Lorraine pour aller en Flandre; mais elle montra bien, en la faussant, qu'il ne faut point attendre de fidélité dans les paroles de ceux qui n'en ont point dans leurs actions. .

Le cardinal de Lorraine donna avis au Roi, par le sieur de Contrisson, le 10 février, de la cession que son frère lui avoit faite de ses États, lui promettant de vouloir entretenir le traité de Sa Majesté avec son frère, lequel, quant et quant, il protestoit ne savoir où il étoit allé, ni quels desseins il avoit; mais il ne manda rien à Sa Majesté du mariage qu'il avoit résolu, et que, dès le 16, il accomplit à Lunéville avec la princesse Claude, sœur de la duchesse de Lorraine et sa propre cousine germaine. Il n'avoit point de dispense de Sa Sainteté, mais il envoya quérir, à dix

heures du soir, les prieur et sous-prieur des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Remy de ladite ville, et, prenant à part le prieur, nommé Perpete, supposa qu'il étoit réduit en une grande extrémité, que la ville étoit investie par les ennemis, qu'il craignoit qu'ils n'y entrassent de nuit, qu'on avoit déjà ouï du bruit dans les jardins, que son Etat étoit en danger, et qu'on vouloit enlever la princesse Claude. Pour à quoi remédier il vouloit qu'il le mariât présentement avec elle. Lesdits pères lui ayant demandé quelques heures pour étudier sur ce sujet, comme étant d'importance, retournèrent en leurs monastères, où, après avoir vu leurs livres, ils reviennent à une heure après minuit lui dire que pour la dispense des bans, il se la pouvoit donner lui même ou donner autorité de se la conférer, Sanchez tenant pour certain que l'évêque peut donner pour soi-même toutes les dispenses qu'il peut donner aux autres, mais que pour dispenser du second degré de consanguinité qui étoit entre eux, cela n'appartenoit qu'au Pape, et que si l'évêque le pouvoit, ce n'étoit qu'en cas de très-urgente nécessité; sur quoi il leur dit qu'ils ne devoient point douter qu'elle ne fût, ni même qu'il n'obtînt bientôt après sans difficulté la dispense du Pape.

Lors ledit père les maria en présence du sous-prieur, de madame de Lorraine, quelques demoiselles et un gentilhomme.

Il envoya, le 20, le sieur de Lenoncourt au Roi lui donner avis de son mariage, et le supplier de ne l'avoir pas désagréable.

Lorsque se fit ce mariage, le maréchal de La Force étoit dans le Pays-Messin, tenant la plupart de son

armée plus avancée à l'entour de Saint-Avold, pour ce que, dès le mois de janvier, ayant appris que le comte de Salins, avec deux mille hommes et deux ou trois cents chevaux, s'étoit acheminé pour passer le long des montagnes des Vosges dans la Franche-Comté, il envoya le marquis de La Force avec troupes pour les arrêter dans lesdites montagnes, comme n'étant pas raisonnable de passer en armes sur les terres de la protection du Roi sans sa permission; le comte rebrousse chemin et se retire à Saverne; le rhingrave Otto, à cette nouvelle, s'avance pour le combattre; le comte, craignant le hasard du combat, envoie témoigner au marquis de La Force qu'il désire traiter avec lui et être protégé du Roi.

En même temps le rhingrave Otto attaque son arrière-garde et en défait une partie; ce qui fit résoudre ledit comte, sans plus de délai, de remettre Haguenau, Saverne et le château d'Hubar en la protection du Roi, par traité qui fut fait le 28 janvier, qui portoit, en termes exprès, que la ville de Haguenau et celle de Saverne, avec leurs dépendances, étoient réduites en telles extrémités, que pour y conserver la religion catholique, n'ayant point de forces suffisantes pour cet effet, on avoit trouvé nécessaire de penser à d'autres moyens, et accepter la protection offerte de la part de Sa Majesté pour les places susdites avec leurs dépendances. à ces conditions :

Que Sa Majesté, ne cherchant autre chose que la conservation de la foi catholique, remettrait toutes lesdites places entre les mains de l'Empire, auquel elles appartiennent, lorsque Dieu auroit terminé la guerre par une bonne paix ;

Qu'encore que Saverne fût lors entre les mains du duc de Lorraine à certaines conditions , néanmoins, puisqu'il n'étoit pas bastant de la défendre contre les Suédois, et qu'outre cela la Lorraine étoit entre les mains de Sa Majesté, on rendoit semblablement ladite ville , avec les dépendances de la châteltenie de Cochersberg et la villette de Rilchshouen , sous ladite protection, à la charge que , les guerres finies , le tout seroit remis à l'évêché de Strasbourg auquel il appartient ;

Quant au château de Hubar , le comte de Salins l'auroit libre , et toutes fois et quantes que Sa Majesté en auroit affaire on le lui rendroit, et le capitaine qui y commanderoit feroit serment au gouverneur de Sa Majesté dans Saverne ;

Moyennant quoi , Sa Majesté prenoit en sa sauvegarde le comte et ses troupes , et les feroit escorter sûrement par la Lorraine jusques au Rhin ou Brisach , selon le chemin qu'ils voudroient prendre ; Haguenau fut incontinent rendu, et y fut mis garnison de la part du Roi.

Il y avoit quelque difficulté à Saverne , car le sieur de Ville y étoit de la part du duc de Lorraine avec bonne garnison , ensuite d'un accord fait en décembre 1632 , par connivence , entre ledit duc et le comte de Salins son oncle , comme grand doyen et administrateur de l'évêché de Strasbourg, et le chapitre dudit évêché, par lequel Saverne et Dachstein , et leurs dépendances , étoient remises entre ses mains pour les défendre contre les Suédois, auxquels lesdites places n'étoient pas suffisantes de résister ; et à raison de 200,000 risdales qui lui avoient été adjugées

par la chambre impériale contre l'évêché, pour frais imaginaires qu'il supposoit que son oncle le cardinal avoit faits en la guerre qui étoit lors entre lui, évêque de Strasbourg, et l'administrateur luthérien, ledit duc étoit obligé par ledit traité de mettre de grandes garnisons dans lesdites places, la solde desquelles lui devoit être payée avec lesdits 200,000 risdales à la fin de la guerre, lorsqu'il rendroit lesdites places, lesquelles sommes il eût fait monter si haut qu'il est certain qu'il n'en eût jamais été remboursé, et par-tant n'eussent jamais été restituées.

Ville avoit peine à en sortir, et demandoit temps pour avertir le duc de Lorraine; mais enfin, voyant que les troupes du Roi l'alloient attaquer tout de bon, il remit la place le 8 février, protestant que cela ne pourroit préjudicier à son maître, tant pour les 200,000 risdales ci-dessus, que pour la solde de la garnison qu'il y avoit entretenue jusqu'alors.

Le maréchal de La Force, qui étoit à peine de retour de cette expédition lorsque le mariage du cardinal fut fait, en ayant avis, va droit à Lunéville, s'assure de la place, et envoie à Nancy le nouveau duc et les princesses, qu'il met entre les mains du comte de Brassac, gouverneur de la place, auquel Sa Majesté, n'approuvant pas ce mariage qui étoit plein de nullités, commanda d'observer les uns et les autres, et d'empêcher qu'ils ne sortissent quand bon leur sembleroit, ainsi qu'ils faisoient auparavant.

Il mit aussi garnison dans la nouvelle ville de Nancy, afin de s'assurer davantage de la place, voyant les entreprises qu'ils faisoient tous les jours, lesquelles témoignent le peu de sûreté qu'il y avoit en leurs paroles.

Le duc Charles, qui étoit à Besançon, ayant appris toutes ces choses, envoya, tant de sa part que de celle du prétendu nouveau duc François de Lorraine son frère, les sieurs de Couvonges et de Villiers trouver le Roi, qui étoit lors à Saint-Germain, pour lui proposer de remettre entre ses mains, pour deux ans, les villes de La Mothe et le château de Bitche, à condition qu'il lui plût agréer que ledit duc François et les princesses qui étoient dans Nancy fussent remis en la même liberté qu'ils avoient auparavant d'aller et venir où bon leur sembleroit, et qu'on ôtât la garnison de la vieille ville de Nancy et autres places non comprises dans le traité de La Neufville, laquelle proposition fut rejetée par Sa Majesté, qui ne croyoit pas qu'on dût faire si mauvaise garde de personnes si importantes qu'elles pussent s'échapper, comme le duc François et sa femme firent dès le mois de mars, déguisés en habits de paysans, et se retirèrent à Besançon, d'où ils partirent quelque temps après pour aller à Florence, attendant la fin de tous ces mouvemens.

Cela obligea le Roi à faire savoir à madame de Lorraine qu'elle auroit plus de contentement de venir en France, où elle auroit liberté d'aller où il lui plairoit, et que Sa Majesté lui feroit fournir tout ce qui lui seroit nécessaire pour son entretènement, que non pas de demeurer dans la Lorraine parmi la guerre et beaucoup de dangers; elle y consentit facilement pource que c'étoit son avantage, et pour le peu de satisfaction qu'elle recevoit de son mari qui lui avoit fait beaucoup de mauvais traitemens, et pour la crainte des mauvais offices que la princesse de Phalsbourg lui avoit faits auprès de lui à Besançon. Elle

arriva à Paris le 7 mai avec quatre cents chevaux que le Roi lui avoit fait donner pour l'accompagner. Sa Majesté lui fit meubler l'hôtel de Lorraine, et la traita pendant qu'elle y demeura jusqu'à ce qu'elle vînt à Fontainebleau trouver Leurs Majestés qui y étoient il y avoit quinze jours ; elles furent au-devant de ladite dame jusqu'à l'entrée de la forêt, et la reçurent avec tout l'honneur dû à sa naissance et à sa condition ; elle fut logée dans un des appartemens du château que le Roi lui avoit fait meubler.

Dès que la nouvelle en fut venue à Florence, le duc François de Lorraine lui fit tout aussitôt écrire par sa femme une lettre pleine de reproches, sous ombre de franchise et d'amitié, pour la convier de se retirer de France : elle lui mandoit qu'on parloit mal de son voyage par toute la chrétienté, qu'elle l'excusoit tant qu'il lui étoit possible, mais que son malheur étoit si grand que personne ne se contentoit des raisons qu'elle pouvoit dire pour sa justification ; que le seul remède étoit de sortir du lieu où elle étoit, parce que, quelque bonne mine qu'on lui fît en France, l'on vouloit la ruiner d'honneur ; que, pour nouvelles, elle lui donnoit avis qu'un gentilhomme français avoit empoisonné son mari par le moyen d'une lettre, laquelle aussitôt qu'il eut ouverte, il se sentit si fort saisi au cœur qu'il le fallut mettre au lit, qu'il en étoit maintenant guéri, Dieu merci ; que ce Français étoit arrêté, qu'on disoit qu'il accusoit le cardinal de le lui avoir fait faire ; qu'elle ne devoit manquer en cette occasion de témoigner le sentiment qu'elle en avoit, et se retirer devers son mari pour justifier ses actions passées.

Cette princesse affligée sentit un grand surcroît de douleur de cette mauvaise lettre , et lui répondit fort sagement qu'elle lui avoit de l'obligation des témoignages que ses lettres lui rendoient de son bon naturel , qui se seroit fait tort de laisser sans repartie les calomnies de ses ennemis ; mais qu'elle avoit peine à croire qu'ils eussent été assez méchans pour inventer quelque chose contre son honneur ; qu'étant à Paris , elle étoit sur un assez beau théâtre pour exposer ses actions à la censure de tout le monde , et que sa conduite étoit si innocente qu'elle dépitait l'envie même d'y trouver à mordre ; qu'elle frémissait encore de la nouvelle qu'elle lui mandoit de l'empoisonnement de son mari , et bien qu'elle l'assurât de sa guérison , son esprit ne se pouvoit encore guérir de cette appréhension ; qu'elle louoit Dieu que le misérable qui avoit fait cet attentat fût prisonnier ; qu'il importoit beaucoup à la réputation de son mari que la vérité fût reconnue , et de ne pas donner sujet de croire que ce qu'il disoit fût une calomnie suggérée ; et si elle étoit crue , après en avoir tiré toute sorte d'éclaircissemens , on enverroit au Roi ce criminel et les informations ; car elle ne pouvoit s'imaginer que le cardinal trempât en une action si noire , et qu'il voulût ternir en cette sorte la gloire qui lui avoit tant coûté à acquérir. Au reste , qu'elle ne s'étoit point aperçue jusqu'ici que l'on voulût l'obliger à faire de deçà quelque chose contre sa réputation ; et si l'on peut juger de l'avenir par le présent , elle n'avoit pas sujet de le craindre dans les favorables traitemens qu'elle recevoit du Roi , qui , se souvenant de ce qu'elle avoit l'honneur de lui être , ne désireroit jamais rien d'elle

qui lui pût apporter de la honte , et qu'elle la prioit de témoigner partout qu'elle avoit la conscience trop bonne et le courage trop bien assis pour rien faire d'indigne de sa naissance ; que ce n'étoit pas pourtant que ses lettres ne la touchassent jusqu'au cœur , et qu'elles n'eussent encore altéré sa santé , qui étoit si foible qu'elle ne passoit quasi pas une journée sans de notables incommodités , pour lesquelles elle s'en alloit prendre des eaux de Forges ; enfin qu'il falloit aller jusqu'au bout , et souffrir tant qu'il plairoit à Dieu.

Cependant le maréchal de La Force , qui avoit commencé à se saisir du reste de la Lorraine depuis que le duc Charles étoit allé joindre ses troupes avec les impériales contre les alliés de Sa Majesté , avoit tout réduit en l'obéissance du Roi , hormis La Mothe , Bitche et Wildenstein , La Mothe auprès de Langres , Bitche avancée vers Strasbourg , et Wildenstein sur les frontières de la haute Alsace , les deux premières estimées peu prenables à cause de leur situation ; il divisa l'armée du Roi pour les attaquer toutes ensemble , et prit Bitche le 18 mai , et La Mothe le 26 juillet ; et ayant , dès la fin du mois de mai , fait bloquer Wildenstein , qui est un château entre les rochers des Vosges , le prit à composition le 5 août.

Tandis que les armes du Roi prenoient le reste des places de Lorraine , qu'il réduisit entièrement sous sa puissance , le duc Charles , qui en étoit totalement dépouillé , et qui avoit donné trop de justes sujets au Roi de le traiter de la sorte , se plaignoit à Besançon par des lettres en forme de manifeste , qu'il adressoit à ceux qui ayant été ses sujets ne l'étoient plus , de ce

que le parlement du Roi établi à Metz faisoit des entreprises sur ses vassaux, et que les officiers du Roi administroient ses finances; pour à quoi, disoit-il, obvier, il leur défendoit à tous de reconnoître autre puissance que la sienne, ni de comparoître à aucunes assignations qu'à celles qui leur seroient données par ses juges, ni de payer aucunes tailles, impôts et redevances qu'à ses officiers, prohibant et interdisant à ceux du Roi d'attenter aucune chose sur ses pays, droits et sujets, et leur enjoignant de réparer les attentats par eux commis, sur peine de crime de lèse-majesté envers lui et de ses successeurs, commandant à sesdits officiers de faire publier sesdites lettres chacun en son ressort.

Enfin il se trouva un Lorrain qui eut volonté d'entreprendre sur la vie du Roi. Un nommé Alexandre Cabriot, natif du Grand-Clery, de la sujétion du duché de Lorraine, se mit au régiment des gardes du Roi avec ce mauvais dessein; mais Dieu ayant permis qu'il lâchât quelques paroles par lesquelles il donna sujet d'avoir soupçon de lui, il fut pris prisonnier, condamné à mort pour cet attentat à la fin de septembre, et exécuté quelques jours après.

Néanmoins ledit duc Charles de Lorraine, par un manifeste qu'il envoya quelque temps après à ses prétendus sujets, supposoit qu'on attentoit tous les jours à la sienne.

Le Roi procédoit avec plus de fermeté, d'ordre et de justice envers lui, et par voies équitables, au jugement de tout le monde, le conduisoit à la ruine qu'il avoit méritée par les attentats qu'il avoit commis contre Sa Majesté, le principal et plus évident des-

quels étoit le rapt qu'il avoit fait de la personne de Monsieur , pour l'unir par un faux et prétendu mariage à la princesse Marguerite contre la volonté de Sa Majesté , et le bien et le repos de ce royaume. La coutume de la France est de procéder sur le fait des mariages devant la justice civile et devant l'ecclésiastique : devant la première on intente l'action du rapt , devant la seconde celle de la nullité du mariage.

Il y eut diversité d'opinions dans le conseil du Roi , et grande difficulté à se résoudre laquelle des deux actions on devoit intenter , ou celle par laquelle on devoit commencer pour parvenir à la dissolution du mariage de Monsieur , ou plutôt à le faire déclarer nul , n'y ayant point à proprement parler de dissolution où il n'y a point eu d'union.

Les considérations qui faisoient pencher à commencer par l'action de la nullité , étoient le grand respect que le Roi a jusqu'ici rendu et veut toujours rendre à l'Église , et la considération du Pape , affectionné à la France , et duquel on devoit raisonnablement attendre bonne justice.

Celles de l'autre côté étoient premièrement que , pour observer l'ordre établi en toutes choses , il faut commencer par les moindres et plus faciles moyens , pour après passer aux plus grands et importants.

En second lieu , que , par les règles de la jurisprudence , il faut toujours établir ce qui regarde les personnes avant que venir aux choses , et par conséquent il faut examiner en la question de rapt , si les personnes qui ont prétendu se marier ont été en état de le faire valablement , avant que chercher en la ques-

tion de nullité si les formalités et cérémonies requises y ont été observées.

En troisième lieu, que, si on s'engageoit de prime abord en la poursuite de la nullité, le juge ecclésiastique pourroit douter s'il est vrai que les enfans de France soient tellement en la tutelle des rois qu'ils ne puissent pas disposer de leurs personnes sans leur permission, au lieu qu'en proposant les moyens de nullité par devant les juges ecclésiastiques, après l'arrêt du parlement qui déclara que Monsieur, étant sujet aux lois du royaume, n'a pu comme fils de France disposer de sa personne, il leur sera évident que Monsieur n'a pu donner aucun consentement valable, qui est néanmoins l'unique fondement des mariages, et qu'ayant contrevenu aux lois de l'Etat par le jugement de ceux qui ont droit d'en connoître, l'acte qu'il a fait au contraire ne peut subsister, ni être censé légitime.

En quatrième lieu, si l'action de nullité étoit commencée la première, elle détruiroit entièrement l'autre de rapt; premièrement, parce que si elle étoit tirée en longueur, comme c'est l'ordinaire de la juridiction ecclésiastique, cela pourroit donner sujet aux esprits engagés dans la faction en son parlement de vouloir attendre, avant que dire leur avis, ce que l'Eglise en voudroit ordonner, et couvrir par ce moyen leur mauvaise volonté du scrupule de leur conscience, dont Sa Majesté recevroit un notable préjudice, pource qu'il importe si fort au Roi de ne laisser point révoquer en doute les principales lois de son royaume, comme sont celles de la dépendance en laquelle doivent vivre les enfans de France envers les personnes

des rois , qu'il doit s'abstenir de tout ce qui peut faire préjudice à l'action qu'il est obligé , pour sa réputation et l'intérêt de son Etat , d'intenter contre ceux qui ont osé entreprendre de les enfreindre ; et Sa Sainteté ne doit point trouver étrange que le Roi en poursuive la raison devant son parlement , puisque ce n'est point une forme nouvelle. Nonobstant toutes ces raisons , le Roi , par une déférence singulière , voulut commencer par l'Eglise , pourvu qu'il plût à Sa Sainteté que cette cause fût vue , et le jugement rendu par des juges que Sa Sainteté éliroit , tels qu'il lui plairoit , en France , par lequel moyen son autorité spirituelle seroit conservée et celle du Roi maintenue , pource que ces juges ecclésiastiques n'auroient autre pouvoir de connoître et de juger de cette affaire que celui qui leur auroit été donné de Sa Sainteté , et non par appel , mais en première instance , en quoi Sa Sainteté recevroit ou conserveroit l'avantage qu'elle prétend , puisque ce seroit la reconnoître le seul juge de ces différends entre les couronnes ; mais les brigues des ennemis du Roi détournèrent Sa Sainteté d'agréer cette proposition , et la firent affermir à vouloir appeler les parties à Rome , où le Roi , craignant qu'ils n'eussent pas assez de connoissance des lois de la France , et que cette affaire tirât en trop de longueur , se résolut de faire promptement intenter l'action de rapt en son parlement.

Pour cet effet il leur écrivit , dès le 2 janvier de la présente année , une lettre par laquelle il leur représente que le duc de Lorraine l'ayant plusieurs fois offensé en ces dernières années , il lui a toujours ouvert les bras toutes fois et quantes qu'il a témoigné

vouloir rentrer en son devoir, et n'a pas voulu s'emparer de ses Etats le pouvant faire, mais s'est contenté de recevoir en dépôt quelques-unes de ses places, la raison ne permettant pas qu'après les choses passées il pût prendre une entière confiance en ses simples promesses; mais comme la plus essentielle condition de tous ces traités étoit le désaveu du prétendu mariage de Monsieur avec sa sœur, dès que le cardinal de Lorraine l'avoit, dès l'année précédente, avoué à Sa Majesté, elle se seroit sentie obligée d'en tirer raison et lui faire la guerre, laquelle elle commença par le siège de sa ville capitale; et tout le pays étant près d'être remis sous son obéissance, le duc, feignant de reconnoître sa faute, offrit à Sa Majesté de remettre ladite princesse entre ses mains pour la faire conduire en France, et ordonner de tous ses intérêts ce que Sa Majesté jugeroit raisonnable. Mais, au lieu de tenir sa parole, il la fit à peu de jours de là sortir déguisée de Nancy, abusant d'un passe-port que Sa Majesté avoit donné au cardinal; et, la faisant retirer parmi ceux qui n'aiment pas ce royaume, montra sa mauvaise intention et ses pernicieux desseins cachés sous cette alliance;

Que Sa Majesté maintenant avoit résolu d'y remédier encore avec plus de sûreté pour l'avenir, selon les lois et coutumes de ce royaume, ne pouvant dissimuler le rapt d'un fils de France, conduit pendant sa minorité chez des étrangers par un mauvais conseil; et, ne voulant donner sujet, par sa tolérance, à de semblables entreprises à l'avenir, elle en vouloit faire déclarer la nullité, selon le droit qu'elle s'en étoit réservé par les dernières conditions de paix.

avec le duc, et cependant faire intenter contre lui action de rapt par son procureur général devant eux, auxquels elle commandoit d'apporter en une affaire de si grande importance ce qu'ils connoïtroient en leurs consciences y devoir contribuer, selon la rigueur des lois et des ordonnances de tout temps observées en ce royaume.

Le procureur général, au même jour, présente requête à la cour; elle ordonne que commission lui seroit délivrée pour informer du contenu en icelle, ensuite il informe. Le Roi leur envoie des lettres de déclaration, par lesquelles il leur fait entendre n'avoir jamais donné aucun consentement audit mariage, qu'il reconnoît préjudiciable au bien de son Etat, et traité avec de très-pernicieux desseins par ceux qui n'en désiroient que la ruine; en conséquence de quoi ledit duc lui ayant fait diverses instances de l'agréer, il lui auroit toujours fait savoir que si Monsieur étoit près de lui, selon son devoir, il écouterait volontiers ce qui pourroit être proposé pour son bien, mais qu'en l'état où il étoit il ne pouvoit donner aucun consentement pour ledit mariage; et afin que ledit sieur duc n'eût pas lieu de demeurer en doute de sa volonté, il avoit toujours chargé ceux qu'il auroit depuis envoyés vers lui, de lui faire connoître qu'il ne pouvoit en aucune façon permettre ledit mariage, comme de sa part il ne pouvoit y prétendre contre son gré sans l'offenser sensiblement, et l'obliger à s'en ressentir contre lui par toutes les voies qui seroient en sa puissance. Ensuite de quoi ledit sieur duc lui auroit plusieurs fois protesté qu'il ne voudroit jamais y avoir pensé contre son intention,

même auroit désavoué ledit mariage en sa présence et en diverses conférences qu'il auroit eues avec ses principaux ministres et autres qui ont traité avec lui de sa part, depuis la conclusion d'icelui jusques au mois d'août de l'année dernière, qui le lui fit déclarer de sa part à Saint-Dizier, par le cardinal de Lorraine son frère.

Le cardinal leur envoya aussi sa déclaration par écrit, par laquelle il certifioit que le sieur de Breval l'étant venu trouver en vertu de l'ordre exprès qu'il en reçut de Lorraine, par l'envoi qui lui fut fait d'un nommé Dupré, en juillet 1631, pour le prier d'intercéder auprès du Roi à ce qu'il lui plût consentir le mariage de Monsieur, son frère, avec la princesse Marguerite, sœur du duc de Lorraine, étant à Paris, il conseilla audit sieur de Breval d'aller à Saint-Germain où étoit le Roi, pour savoir la volonté de Sa Majesté sur ce sujet, laquelle il apprendroit aussi, pour par après la lui dire franchement.

Qu'au bout de deux jours, ledit sieur de Breval l'étant venu trouver après son voyage de Saint-Germain, le cardinal lui dit que le Roi lui avoit mandé que si Monsieur eût été auprès de lui en l'état auquel il devoit être, et qu'il lui eût demandé permission de ce mariage, il eût délibéré s'il eût dû le permettre ou non; mais qu'étant hors du royaume contre sa volonté, et retiré en Lorraine contre son gré, il ne falloit point espérer qu'il le consentît jamais, beaucoup moins à la demande qui lui en étoit faite présentement par la maison de Lorraine, qui étoit partie suspecte au Roi en ce sujet, où même le désir de Monsieur ne paroissoit pas;

Que ledit sieur de Breval lui dit que M. de Schomberg l'avoit fait parler au Roi, qui lui avoit dit la même teneur de cette réponse.

Il affirma en outre que Sa Majesté ayant envoyé deux fois le sieur du Dorat vers ledit sieur duc de Lorraine, sur le sujet des mécontentemens qu'elle avoit de lui auparavant que ledit mariage fût fait, lui avoit toujours fait dire qu'elle auroit grand sujet de se plaindre de lui s'il marioit sa sœur avec Monsieur sans son consentement, et qu'il savoit quelles pouvoient être les suites d'une pareille entreprise; il affirma encore qu'il avoit parlé diverses fois, à Vic et à Metz, audit sieur duc de Lorraine dudit mariage, lui témoignant ouvertement que le Roi se tiendrait grandement offensé si l'on entreprenoit une telle action sans sa permission; et entre autres une fois, dans Vic, au même temps que le premier traité fait avec lui y fut signé, il lui demanda, en présence du Roi, si ledit mariage étoit; ce qu'il nia absolument, disant que pour rien du monde il ne le souffriroit sans le consentement de Sa Majesté; en quoi le cardinal lui fit connoître qu'il avoit grande raison d'en user ainsi, parce que Sa Majesté auroit grand sujet d'offense s'il s'y gouvernoit autrement, Sa dite Majesté ne le pouvant permettre en aucune façon en l'état auquel étoient les choses;

Affirma de plus que le sieur de Montmorency ayant déclaré à sa mort que ledit mariage étoit fait, il auroit depuis prié et pressé le sieur de Ville, en quelques-uns des voyages qu'il avoit faits ici de la part de M. de Lorraine, de savoir dudit sieur duc s'il étoit vrai, et d'en rendre réponse; lequel sieur de Ville

lui auroit dit depuis, en un autre voyage qu'il fit, que son maître lui avoit commandé de dire que le susdit mariage n'étoit point, et qu'il ne le consentiroit jamais sans la volonté de Sa Majesté;

Affirma encore que le cardinal de Lorraine venant à Château-Thierry, au mois d'août dernier 1633, le cardinal lui demanda, sur le grand bruit qu'on faisoit courir dudit mariage, s'il étoit vrai qu'il fût; à quoi il lui dit positivement qu'il n'en savoit rien, et qu'il ne le croyoit pas; et cependant à son retour à Saint-Dizier, qui fut cinq ou six jours après, il avoua non-seulement que ledit mariage étoit fait, mais que c'étoit lui qui avoit donné la dispense de le faire, passant par-dessus les formes ordinaires.

Le sieur abbé du Dorat, qui toute sa vie a été à la maison de Lorraine, à qui Sa Majesté, pour ce sujet, avoit fait faire divers voyages vers le duc, comme nous avons vu ci-devant, dit en sa déposition devant les commissaires de la cour, qu'en l'an 1631, au mois de juin, environ le 17 dudit mois, il avoit reçu commandement du Roi d'aller trouver de sa part M. le duc de Lorraine, sur le bruit qui couroit du mariage de la princesse Marguerite, sa sœur, avec Monsieur, frère unique du Roi, lui déclarer que son intention n'étoit pas que l'on passât outre audit mariage; ce que ledit déposant fit, et représenta audit sieur duc les raisons de l'intention du Roi; la première desquelles fut que la loi fondamentale de l'Etat ne donnoit pas à mondit sieur frère du Roi la puissance, ni sur sa personne, ni sur ses biens, et que le Roi n'ayant point d'enfans, il représentoit aujourd'hui la personne du Dauphin ou du fils aîné de France, et

qu'en cette qualité il étoit entièrement dépendant de l'autorité du Roi ;

Que cette loi étoit si ancienne et si connue à tous les voisins de la France , qu'il savoit bien que lui , duc de Lorraine , ne l'ignoroit pas ; qu'il le prioit de considérer que s'il attentoit quelque chose à l'encontre , il lui en arriveroit de grands maux , et que la princesse Marguerite sa sœur courroit fortune d'être la plus honteuse princesse de la terre.

A quoi ledit duc lui répondit que jamais son intention n'avoit été de penser à cette alliance , pour des raisons encore plus fortes que celles qu'il avoit déduites , dont l'une étoit qu'il n'avoit pas lors d'argent , et qu'il voyoit bien qu'il lui en faudroit donner ; la seconde , qu'il n'avoit pas si bonne opinion de sa personne qu'il dût désirer cette alliance avec passion , et qu'il assurât le Roi qu'il n'y donneroit jamais son consentement ; et qu'il avoit encore fait le même en deux voyages que le Roi lui avoit fait faire vers lui la même année , en août et en septembre.

Le sieur de Guron , qui avoit fait quelques voyages de la part du Roi vers ledit duc , fit une semblable déposition.

M. le duc de Chevreuse déposa qu'il avoit toujours fait savoir audit duc de Lorraine , par les sieurs abbé du Dorat , de Ville et autres qui étoient venus quelquefois à Paris de sa part , que Sa Majesté ne vouloit point consentir audit mariage , et que s'il le faisoit contre sa volonté , ce seroit assurément sa ruine , et qu'il lui avoit toujours répondu qu'il étoit trop serviteur du Roi pour penser à une telle affaire sans son consentement.

Plusieurs autres personnes de condition qui furent ouïes, firent des dépositions semblables. Le sieur Bouthillier seulement ajouta qu'il avoit reconnu que ce mariage étoit un dessein tramé de longues années contre le bien de l'Etat par la maison de Lorraine, qui se vouloit fortifier contre icelui de la personne de Monsieur; que cette pensée fut jetée dans les esprits de ceux qui étoient auprès de lui, ce qui donna sujet au Roi de prendre un soin très-particulier que ces cabales, qui se faisoient dans sa maison sur le fait de son mariage, ne fussent préjudiciables à son service; et pour prévenir les maux qui en étoient à craindre, il obligea Monsieur, par serment solennel, à ne se marier jamais qu'avec son consentement. Mais cela n'arrêta pas le cours de leur dessein; mais au contraire, le Roi ayant envoyé, en 1629, ledit sieur Bouthillier à Nancy, sur le sujet de la première sortie de Monsieur hors du royaume, il remarqua, durant le séjour qu'il y fit, des conduites qui donnoient lieu de juger les intentions du feu duc de Vaudemont et du duc de Lorraine son fils avoir été dès lors portées à ce mariage; ce que défunte madame la duchesse de Lorraine lui avoit donné sujet d'observer plus particulièrement, l'ayant lors ladite dame assuré qu'elle savoit de science certaine que c'étoit leur dessein formé;

Que de cette source sont provenus tous les prétendus mécontentemens de Monsieur avec le Roi, qui se sont terminés à le faire aller en Lorraine pour, premièrement, y traiter le mariage, puis sonder la volonté du Roi sur ce sujet, et, ne la pouvant gagner, l'accomplir contre son gré, et que tout cela avoit de

mauvaises et de pernicieuses fins , comme il étoit manifeste par les rébellions excitées en même temps en ce royaume , et par les guerres qui lui avoient été préparées au dehors ; desquelles Dieu , par sa bonté ordinaire , avoit garanti Sa Majesté , et en avoit fait retomber la honte sur ceux qui en avoient été les auteurs.

Cette information ayant été présentée à la cour, elle décrète le 24 mars ajournement personnel contre la princesse Marguerite , le duc Charles, François de Lorraine, ci-devant cardinal , et la princesse de Phalsbourg ; et enfin , après avoir observé toutes les formes requises en tel cas , elle donna arrêt le 5 septembre , par lequel elle déclara le mariage non valablement contracté ; et pour l'attentat et rapt commis , elle déclara le duc Charles criminel de lèse-majesté , et pour réparation le condamna à dire au Roi que par complot et trahison il auroit fait contracter ledit mariage contre la volonté de Sa Majesté , et ses propres sermens de ne l'entreprendre jamais contre son gré au préjudice de la fidélité qu'il lui devoit , et contre les lois du royaume , dont il se repentoit et demandoit très-humblement pardon ; déclara tous ses biens féodaux tenus de la couronne réunis à elle , et ordonna que pour mémoire d'un tel attentat il seroit érigé une pyramide dans la principale place de la ville de Bar, en laquelle il y auroit une lame de cuivre ou de marbre qui contiendrait ledit arrêt et les raisons d'icelui , et supplia très-humblement le Roi d'employer sa puissance pour par la voie des armes se faire raison à lui-même d'un tel attentat sur les autres terres et biens dudit duc non situés en France.

Cet arrêt fit grand bruit à cause des factions qui étoient dans la France , chacun déguisant sa passion du titre le plus spécieux qu'il pouvoit.

Plusieurs remontrèrent au nonce du Pape que c'étoit une entreprise contre l'autorité spirituelle de Sa Sainteté ; mais les ministres du Roi , pour lever les mauvaises impressions qu'on pourroit lui avoir données sur ce sujet , lui firent représenter que de tout temps le parlement étoit en possession de prononcer en certains mariages faits contre les ordonnances non valablement contractés , ce qui ne touche en aucune façon le mariage comme sacrement , mais seulement comme contrat civil ;

Que les termes dont avoit usé la cour témoignioient si clairement qu'ils ne touchoient que l'invalidité du contrat , que , pour le concevoir , il ne falloit que les considérer et les peser : *non valablement contracté* ;

Qu'il y a cette différence entre le tribunal ecclésiastique et les cours de parlement , que le premier , dissolvant un mariage , le déclare et prononce nul , ce qui va au sacrement , et les cours disent seulement non valablement contracté , ce qui ne touche que le contrat ;

Que la coutume de France est immémoriale en ce sujet , particulièrement au fait des enfans de France héritiers de la couronne , mariés sans consentement des rois ;

Qu'au reste la pratique dont on s'étoit servi au fait du mariage de Monsieur est non-seulement approuvée des tribunaux et des ecclésiastiques du royaume , mais des papes , qui ont confirmé la cassation des ma-

riages que les rois ont fait rompre en cas pareil sur le défaut de leur consentement ;

Qu'on feroit faire un extrait de grand nombre d'arrêts du parlement pour justifier la coutume qu'il a de prononcer *non valablement contracté* ;

Que le principal fondement de telle prononciation au fait du mariage de Monsieur étoit parce que les parties n'avoient pas pouvoir de contracter sans le consentement du Roi ;

Que celui de la punition de M. de Lorraine et de ses adhérens en cette action étoit le rapt, ce qui faisoit que l'arrêt du parlement exprimoit particulièrement ledit rapt lorsqu'il s'agissoit de la peine dudit sieur duc de Lorraine et de ses adhérens , immédiatement après avoir prononcé *non valablement contracté*, sur ce que ledit mariage a été sans le consentement du Roi.

Le sieur de La Nauve , conseiller de la grand' chambre , fut député par le parlement pour faire ériger à Bar la pyramide ordonnée par l'arrêt , et , pour cet effet , partit de Paris le 27 septembre. Sa Majesté ensuite dudit arrêt , par lequel elle étoit suppliée de se faire raison par les armes de l'injure qu'elle avoit reçue du duc de Lorraine , fit expédier des lettres patentes le 17 septembre , par lesquelles elle déclaroit avoir juste raison pour ce sujet de se prévaloir des places que ledit duc avoit mises entre ses mains , et ensuite de tout le reste du pays qui lui obéissoit auparavant , lequel Sa Majesté par ses armes avoit entièrement soumis à son obéissance ; et , pour conserver ses peuples en paix , elle vouloit que dorénavant la justice y fût administrée en son nom et

sous son autorité , et ordonnoit un conseil souverain à Nancy , auquel elle attribuoit la connoissance de toutes choses dans l'étendue de tous les pays dudit duc , hormis les lieux qui ressortissoient au parlement de Saint-Mihiel ; et, pour ce sujet, Sa Majesté ordonna que tous les juges inférieurs iroient audit conseil prêter serment de fidélité à Sa Majesté , auparavant que de pouvoir continuer la fonction de leurs charges.

Car, quant au parlement de Saint-Mihiel, Sa Majesté l'avoit déjà dès le mois de juillet confirmé , y ayant mis seulement un intendant de la justice pour y présider et leur faire faire le serment de fidélité à Sa Majesté ; ce qui ne s'exécuta néanmoins qu'au mois d'octobre ensuivant , auquel temps aussi ledit conseil souverain fut établi à Nancy.

Par ce moyen les Lorrains , qui demeuroient toujours en leurs cœurs aliénés du Roi , par la créance qu'ils avoient de retourner sous l'obéissance du duc Charles , commencèrent à s'adoucir , et quitter cette aversion naturelle, regardant le Roi comme le prince souverain sous la sujétion duquel ils devoient vivre et mourir.

Monsieur étant en Flandre , entendant toutes ces choses , et que le Roi procédoit avec tant de résolution , et s'affermissoit en sa conquête par tous les moyens convenables ; que tout ce qu'il entreprenoit dans le royaume contre le service de Sa Majesté étoit détourné par la sagesse de ses conseils ; qu'il n'y envoyoit point d'espions qui ne fussent découverts et punis selon leurs démérites ; que ceux qu'il y avoit envoyés pour arrher et débaucher des soldats en

avoient été empêchés; que nouvellement un des siens, nommé Pognault, avoit été pour ce crime condamné à être pendu, et exécuté à mort à Paris le 12 septembre; et d'autre part que les Espagnols n'étoient pas en état de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée; que le temps étoit venu de leurs promesses, et qu'ils ne les exécuteroient point, ni n'y avoit apparence qu'ils le pussent faire; lors rentre en soi-même, et reconnoît la faute qu'il faisoit de se tenir éloigné des bonnes grâces du Roi.

Puylaurens, qui commençoit à perdre les espérances qu'il avoit que, pour porter Monsieur à ce qu'il voudroit, il obtiendrait de Sa Majesté toutes choses déraisonnables, ne voyant rien de prêt du côté d'Espagne, sinon le péril de sa vie, à laquelle ils avoient déjà attenté, cessa de s'opposer aux bons mouvemens de Monsieur, comme il avoit fait jusqu'alors, et consentit qu'il envoyât au Roi quelqu'un de sa part pour le supplier d'avoir agréable de le recevoir et les siens en l'honneur de sa bienveillance.

Delbène, qu'il avoit envoyé plusieurs fois au Roi sans succès, fut encore choisi par lui pour faire ce voyage, qui réussit plus heureusement. Il vint trouver le Roi en septembre, et lui fit entendre que les serviteurs de Monsieur n'estimoient pas que sa personne fût en sûreté en Flandre, où les Espagnols le pressoient vivement à signer des choses non-seulement préjudiciables à sa réputation et à sa liberté, mais encore au repos et tranquillité de la France, et que Monsieur avoit un extrême déplaisir d'être tombé en sa disgrâce, et désir de s'en tirer par une entière résignation à ses volontés, comme aussi de renoncer

à toutes sortes de traités et intelligences qu'il pourroit avoir faits avec qui que ce soit, soit de longue main, ou depuis peu contre son service; Sadite Majesté se disposa aussitôt à perdre la mémoire de tout ce que Monsieur pouvoit avoir fait contre son devoir depuis la première fois qu'il étoit sorti de la cour et du royaume.

Il demanda, de la part de Monsieur, avec instance qu'il plût à Sa Majesté agréer son mariage; mais Sa Majesté ne pouvant l'approuver, pour terminer toutefois ce différend avec entière satisfaction de part et d'autre, le Roi voulant faire paroître qu'il ne vouloit en façon du monde user de contrainte envers Monsieur, particulièrement en une affaire comme celle-là qui regardoit la conscience, et Monsieur aussi donner à connoître à un chacun le grand désir qu'il avoit de satisfaire au juste ressentiment que Sa Majesté pouvoit avoir des choses passées, et rentrer en ses bonnes grâces, comme aussi faire voir clairement l'état de son mariage pour s'acquérir un parfait repos de conscience, et donner cette satisfaction à toute la France, que la lignée qu'il pourroit avoir à l'avenir fût hors de danger d'être troublée, Sa Majesté et Monsieur, par Delbène, consentirent de bonne foi, et promirent de se remettre sans délai pour la validité ou nullité dudit mariage au jugement qui intervien-droit, en la manière que les autres sujets du Roi ont accoutumé d'être jugés en tel cas selon les lois du royaume, le Roi promettant à Monsieur de satisfaire à sa conscience sur ce sujet par les voies dues et accoutumées; et au cas que le mariage vînt à être dissous, comme Monsieur promettoit au Roi de ne se

remarier qu'avec le consentement de Sa Majesté, et à personne qui lui fût agréable, Sa Majesté promettoit aussi à Monsieur de ne le point contraindre à se remarier contre sa volonté.

Elle lui permit aussi de demeurer en Auvergne, Bourbonnais ou Dombes, Monsieur lui promettant de sa part de s'y conduire comme un vrai frère en bon sujet doit faire, sans avoir par lui ou par les siens aucune intelligence qui puisse déplaire à Sa Majesté, soit au dedans, soit au dehors du royaume, à toutes lesquelles il renonça sincèrement.

En considération de ce que dessus, Sa Majesté, voulant faire jouir Monsieur et les siens de ses grâces précédentes, et de la déclaration vérifiée au parlement le 18 janvier dernier, lui remit toutes les fautes qu'il avoit commises depuis qu'il étoit sorti du royaume dès la première fois jusqu'alors, lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avoient suivi et servi depuis sa première sortie, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, qu'elle feroit expédier en bonne et due forme, et délivrer à Monsieur huit jours après qu'il seroit entré en France, et que pendant lesdits huit jours les susdits seroient traités comme si déjà ils avoient leur abolition entérinée, les remettant en tous et chacun de leurs biens du jour que Monsieur entreroit en France, quoique pour lors ils ne fussent avec lui, à la charge néanmoins que ceux qui étoient en Flandre reviendroient dans le royaume trois semaines après que Monsieur y seroit rentré, et les autres qui seroient en pays plus éloignés six semaines après, tous pour y vivre comme bons sujets doivent faire, excepté toutefois La Vieu-

ville, Le Coigneux, Monsigot, Vieuxpont et les évêques qui avoient été jugés par les commissaires ecclésiastiques, ou à qui on faisoit présentement le procès.

Elle rétablit Monsieur en tous ses biens, apanages et pensions, pour en jouir du premier jour de cette année au terme préfix, lui accorda quatre cent mille livres pour acquitter ses dettes, tant à Bruxelles qu'ailleurs, qu'elle lui feroit délivrer aussitôt qu'il seroit en France, et cent mille écus quinze jours après pour se remettre en équipage ;

Lui donna le gouvernement d'Auvergne au lieu de celui d'Orléanais et Blaisois ;

Lui accorda l'entretènement de sa compagnie de gendarmes, composée de cent maîtres, que Sa Majesté feroit remettre sous le nom du sieur de Puylaurens, auquel elle permettoit de la recomposer si Monsieur le trouvoit bon ; celle de ses chevau-légers, composée d'autant, et commandée par Delbène ; lesquelles deux compagnies Sa Majesté entendoit être levées à l'ordinaire aussitôt que Monsieur seroit rentré en France, et permettroit qu'elles servissent auprès de Monsieur, au nombre de cent chacune, pendant l'espace de deux mois, après lequel temps il n'en pourroit servir que cinquante de chacune près ladite personne de Monsieur, aux lieux où Sa Majesté lui permettoit lors de demeurer, et ce jusqu'à ce que de son propre mouvement il se rapprochât et revînt à la cour, et en outre l'entretien de ses gardes françaises et suisses pour servir ainsi qu'elles ont accoutumé.

Sa Majesté néanmoins n'accorda tout ce que dessus qu'à condition que Monsieur l'accepteroit dans quinze

jours, et l'effectueroit, se retirant dans trois semaines en France, du jour de la date de l'écrit que le Roi étant à Ecouen donna le 2 octobre à Delbène, pour lui présenter de sa part, afin que si Monsieur ne revenoit dans ledit temps, ainsi que de sa part on le faisoit espérer au Roi, Sa Majesté pût pourvoir à la sûreté de ses affaires et de son État comme elle s'y trouveroit obligée.

Quant à Puylaurens, Sa Majesté, pour témoigner à Monsieur le bon traitement qu'elle vouloit faire aux siens, lui accorda le gouvernement de Bourbonnais et la capitainerie de la ville et château de Moulins, et lui promit de payer pour lui le duché d'Aiguillon, quinze jours après l'entrée de Monsieur en France, et de l'en faire jouir en qualité de duc et pair, à condition que ledit Puylaurens se départiroit pour toujours de toutes intelligences, soit au dedans ou au dehors du royaume, qui pourroient être suspectes au Roi. Sa Majesté lui fit aussi donner un ordre pour tous les gouverneurs des places de Picardie, parce qu'il ne savoit pas particulièrement celle en laquelle Monsieur se retireroit, afin qu'ils reçussent Monsieur dans leurs places, en sorte néanmoins qu'ils y demeurassent les maîtres.

Delbène partit le jour même avec grand contentement, et trouva Monsieur, non pas changé, comme il étoit en son dernier voyage, mais confirmé en la volonté de se rendre en son devoir.

Il se croyoit, et tous les Français, mal voulus des Espagnols à Bruxelles, jusque-là que le marquis d'Aytonne fut contraint de faire faire garde quelques jours dans les rues esquelles il y avoit des Français

logés , et on pria Monsieur de commander aux siens de se tenir pour quelque temps clos et couverts , et ne sortir la nuit de leurs maisons.

Pour ne perdre une seule occasion de se retirer , et ne donner le loisir aux Espagnols de découvrir son dessein , le marquis d'Aytonne s'étant absenté de Bruxelles pour aller à Treveurre traiter avec le duc de Neubourg , Monsieur prend ce temps , qui fut le 8 octobre , et faisant semblant d'aller à la chasse du renard , à deux lieues de Bruxelles, et faisant porter des pics et des pales pour mieux couvrir son jeu , s'en va avec peu des siens , qui avoient tous chacun un cheval en main , tout droit à La Capelle , distante de vingt-cinq lieues de Bruxelles , où il arriva sur les dix heures du soir. Le baron du Bec , après l'avoir envoyé reconnoître et reçu les ordres du Roi , lui fit ouvrir les portes , et l'y reçut , lui septième , avec grande joie ; il y demeura le lendemain 9 , dépêcha le sieur Delbène vers le Roi pour lui donner avis de son arrivée , et au cardinal , auquel il manda qu'il savoit bien qu'outre le bon naturel de Sa Majesté , ses soins avoient beaucoup contribué à obliger Sa Majesté de la remettre en ses bonnes grâces ; et comme c'étoit la chose du monde qui lui étoit la plus chère , aussi l'avoit-il le plus sensiblement obligé qu'il le pouvoit être de personne ; ensuite il signa au bas de l'écrit que pour son accommodement Delbène lui avoit apporté , qu'il remercioit le Roi des choses qui y étoient contenues , acceptoit les conditions y mentionnées , et promettoit de bonne foi d'exécuter de sa part les choses à quoi elles l'obligeoient.

Le Roi , incontinent après qu'il eut reçu l'accepta-

tion dudit accommodement, fit expédier et vérifier une déclaration conforme à icelui.

Puylaurens signa aussi au bas de l'écrit qui le concernoit qu'il promettoit n'avoir jamais intelligence qui pût être suspecte à Sa Majesté, et de la servir très-fidèlement, selon que sa bonté l'y obligeoit.

Le 11, il partit pour aller à Soissons, ayant envoyé le sieur de Saint-Quentin à Bruxelles pour faire quelques excuses de son partement si prompt, et écrivit particulièrement à la Reine-mère pour la supplier de prendre soin de la princesse Marguerite, qu'il appeloit sa femme, laquelle il lui recommandoit, ayant jugé qu'elle ne pouvoit demeurer en meilleures mains que les siennes durant leur absence.

Le Roi, ayant avis de son entrée en son royaume, lui dépêcha le sieur Bouthillier, secrétaire d'État, avec 50,000 écus, pour l'assurer qu'il étoit le bien venu en son royaume, où il recevrait tout bon traitement. Il fut reçu de son altesse avec la bonne chère que l'on peut s'imaginer : quoique ledit sieur Bouthillier l'assurât que Sa Majesté désiroit le voir, il se résolut néanmoins de demeurer aux environs du lieu où étoit le Roi, jusques à ce que ledit Bouthillier, ayant vu le cardinal, lui mandât que Sa Majesté l'auroit agréable, et qu'il vouloit encore y aller en la plus petite compagnie que sa qualité lui pourroit permettre, pour lui donner sujet de croire qu'il avoit entière confiance, et qu'on la devoit aussi avoir en lui, et qu'il faisoit état, après avoir vu Sa Majesté, de s'en aller à Blois, où il ne vouloit, ni gendarmes, ni cheval-légers, ni même de gardes, si la bienséance l'eût permis.

Sa Majesté reconnoissant par ces discours qu'il étoit non-seulement dans les sentimens que l'on pouvoit désirer, mais encore entièrement soumis à ses volontés, et qu'il avoit un si particulier désir de voir Sa Majesté pour la remercier de toutes les grâces que lui et les siens recevoient de sa bonté, Sadite Majesté lui fit savoir qu'elle l'auroit très-agréable. Pour cet effet, Monsieur étant venu attendre ses commandemens à Ecouen, et y ayant demeuré un jour, il en partit le samedi 11 dudit mois pour se rendre à Saint-Germain, où le Roi le reçut avec une joie d'autant plus grande qu'il le voyoit hors de la puissance des Espagnols, qui avoient dessein de l'arrêter, et s'en servir même contre son gré pour nuire à la France.

Après les complimens qui furent faits à Monsieur par toute la cour, et particulièrement par le cardinal et messieurs les ministres d'État qui s'étoient rendus à Saint-Germain, Monsieur dit au Roi qu'outre que la raison le devoit ramener en France, la nécessité l'avoit contraint à le faire, parce qu'il étoit en un évident péril d'être arrêté prisonnier. Il ajouta, ensuite de ce discours, que la Reine sa mère, au moins Chanteloube de sa part, et le tout par concert du prince Thomas, du duc d'Elbeuf et du président Costa, avoit envoyé trois courriers au marquis d'Aytonne à Maestricht pour lui conseiller de l'arrêter.

Il dit de plus que, quelque temps après que le sieur Carondelet, doyen de Cambray, fut arrêté, Chanteloube donna un papier au marquis d'Aytonne, qui portoit, en termes exprès, qu'il étoit d'intelligence avec ledit doyen pour faire mettre Cambray

entre les mains du Roi; ce que ledit Chanteloube faisoit à dessein de le perdre.

Il alla à Ruel le 22, où le cardinal le traita : dès la première fois qu'il vit le Roi et le cardinal, et depuis encore en d'autres voyages qu'il fit de Blois à la cour à la fin de l'année, il ouvrit son cœur, et dit au Roi et au cardinal plusieurs particularités importantes, qu'on ne pouvoit savoir que de sa bouche, des desseins que les conseillers de la Reine et les siens avoient contre la France, et des choses qui s'étoient passées, tant entre la Reine et lui qu'entre eux et les Espagnols. Entre autres choses, il se plaignoit particulièrement de ce que le père Chanteloube avoit porté un mémoire de sa part au marquis d'Aytonne, par lequel il étoit représenté que Monsieur se vouloit sauver en France, et porté, en termes exprès, que ledit marquis devoit empêcher de gré ou de force l'accommodement de Monsieur avec le Roi, d'où il concluoit qu'elle conseilloit de l'arrêter prisonnier, puisqu'il n'y avoit point de plus doux moyens d'empêcher son accommodement de force.

Il dit que le marquis d'Aytonne trouva ce discours si étrange, que lui ayant été fait, le jour auparavant, de vive voix, il voulut l'avoir par écrit pour le faire voir au reste du conseil d'Espagne, et le mettre entre les mains de Monsieur, qui le fit voir aux plus confidens des siens, puis le rendit comme il l'avoit promis.

Aussi dit-il aux Espagnols qui peu après passèrent à Blois, savoir est le duc de Lerme et le marquis de Celade, que sans ledit père il eût encore été lors chez eux.

Il dit que tous les jours il faisoit avoir à la Reine.

mère diverses entreprises sur les places de France , sur Quillebeuf, le Crotoy, Rocroy, et particulièrement sur Charleville, laquelle on fut bien aise qu'il eût dite , car les Espagnols la sachant , il y avoit à craindre , parce qu'elle étoit aisée à exécuter, sur Blavet , qu'il faisoit état de prendre par trois vaisseaux , dont l'un eût semblé dunkerquois poursuivi des Hollandais , qui , entrant dans le port fuyant , et les autres deux donnant chasse , eussent promptement déchargé leurs soldats , et avec des échelles escaladé le fort , où ils avoient avis qu'il n'y avoit pas le tiers de la garnison qui y doit être.

Il disoit que la Reine , en ces entreprises-là , l'avoit souvent extrêmement désobligé , le voulant hasarder en semblables desseins que ledit Chanteloube faisoit en France , souvent sans aucun fondement , dont il cita pour exemple une entreprise sur la citadelle d'Amiens , que tout le monde jugeoit double et impossible , nonobstant quoi elle vouloit qu'il y allât.

Quant au traité de Valençai avec eux , Puylaurens l'avoua , et dit que si ledit Valençai n'eût été si tardif à l'exécution de ce qu'il avoit promis , cela étoit infallible.

Monsieur dit aussi qu'ils avoient traité avec M. de Bouillon , et donné l'argent pour le faire déclarer pour lui ; en quoi il justifioit les conseils du Roi , qui avoit eu raison de prendre un nouveau serment de fidélité de M. de Bouillon , et d'ôter à Valençai le gouvernement de Calais.

Il dit ensuite à Sa Majesté et au cardinal , et publiquement devant tout le monde , que Chanteloube lui avoit avoué l'entreprise sur la personne dudit car-

dinal par Alfeston , et que quand il en vouloit railler , il disoit qu'il le vouloit seulement faire mener à Bruxelles, et non pas le faire mourir.

Il dit aussi , et Puylaurens conjointement avec lui , que ledit Chanteloube avoit mandé audit Puylaurens, par Chaudebonne, qu'il avoit ouï dire qu'il croyoit que ce fût lui qui l'eût voulu faire tuer, dont il ne vouloit pas se purger dans son esprit, lui étant du tout indifférent qu'il le crût ou ne le crût pas.

Toutes ces choses avérèrent et le danger que Monsieur couroit de sa liberté et de sa vie en Flandre, et la créance que l'on avoit toujours eue que la malice de Chanteloube, qui n'étoit arrêtée d'aucunes bornes, passoit jusqu'à l'extrémité, et qu'il ne restoit aucun lieu de pouvoir jamais prendre créance en lui; car le mépris qu'il faisoit de sa propre réputation, disant qu'il lui étoit indifférent qu'on le tînt pour assassin ou non, étoit une preuve certaine qu'il n'y avoit plus aucune étincelle de bien ni de vertu en son cœur (1).

Le cardinal n'étoit pas seulement attaqué en sa vie par Chanteloube, Le Coigneux et Monsigot s'en mêlèrent aussi, et Puylaurens confessa ingénument que lorsque Monsieur partit de Paris, en 1631, pour s'en aller à Orléans, et qu'il alla chez lui pour retirer la parole qu'il lui avoit donnée d'être son ami, Monsigot et Le Coigneux firent ce qu'ils purent pour porter Monsieur à tuer ledit cardinal dans son logis; ce que ledit Puylaurens auroit détourné, leur disant qu'il leur seroit bien aisé à eux, qui n'étoient pas de

(1) *De bien ni de vertu en son cœur* : On peut tirer une conclusion toute contraire de ce mépris du père Chanteloube pour les accusations monstrueuses qu'on faisoit courir contre lui.

la partie, de donner un tel conseil pour s'excuser après de l'événement sur ceux qui portoient l'épée comme lui, qui essuieroient tout le péril qu'il y avoit à courir, et que, pour l'éloigner de tout accommodement, on lui donnoit des appréhensions qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui à la cour; qu'on lui disoit que, s'il avoit des enfans, on mépriseroit sa personne et peut-être s'en assureroit-on; enfin qu'on s'étoit servi de toutes inventions diaboliques pour le séparer d'avec le Roi, et le porter à tout ce qui lui étoit le plus contraire.

Non pas que Monsieur contât ces choses de lui-même (1), mais le cardinal lui demandoit s'il n'étoit pas vrai qu'on lui disoit telles et telles choses, et il l'avouoit ingénument.

Monsieur, parlant de la Reine-mère, dit au cardinal que sa mauvaise volonté contre lui passoit si avant, qu'elle vouloit que l'on crût toutes les calomnies que l'on vomissoit contre son honneur, bien qu'elles fussent destituées de toute vraisemblance et qu'elle-même ne les crût pas; que le premier fondement de brouillerie qu'il eut avec elle en Flandre est parce que Saint-Germain mettant, dans tous les écrits qu'il faisoit en faveur de la Reine et de Monsieur, que le cardinal vouloit se faire roi, Monsieur dit devant elle : « Cela est bon pour ceux qui se trouveront assez sots pour le croire; mais il n'y a pas d'honnête homme qui ne sût bien le contraire. » Ce dont

(1) *Non pas que Monsieur contât ces choses de lui-même* : Cette circonstance très-curieuse montre quel fonds on doit faire sur les déclarations du prince. Dans la position où il se trouvoit, et avec son caractère craintif, il est évident que le cardinal lui faisoit dire tout ce qu'il vouloit.

la Reine se fâcha de ce qu'il tenoit tel discours devant tout le monde, et que la fermeté avec laquelle elle vouloit et conspiroit sa ruine étoit telle, qu'elle s'y étoit voulu obliger par écrit; et M. de Bellegarde avoit été dépositaire de deux promesses, d'elle et de Monsieur, lesquelles ils s'étoient faites avant que le cardinal allât à Pignerol. Par celle de la Reine, elle s'obligeoit, sous son seing, en termes exprès, de le ruiner auprès du Roi. Par celle de Monsieur, il s'obligeoit à n'épouser jamais la princesse Marie.

Puylaurens ajouta que M. de Bellegarde fit faire une boîte d'or dans laquelle il mit lesdites promesses, et qu'il la portoit sur son cou pendue avec une chaîne d'or.

Et nouvellement encore, en Flandre, le premier article qu'elle désiroit qui fût mis dans le traité, qu'elle vouloit qu'il signât avec elle et les Espagnols devant son partement pour venir en France, étoit que jamais il ne s'accorderoit que le cardinal ne fût absolument ruiné, tant Chanteloube l'avoit envenimée contre lui.

Monsieur s'étendant en ce discours de Chanteloube, le cardinal lui dit qu'il avoit toujours eu grand pouvoir auprès de la Reine, non par sa capacité, mais par son artifice, et la naturelle jalousie et inclination à soupçonner qui éstoit en elle; qu'à Angers il avoit mis la Reine en telle jalousie et soupçon dudit cardinal, sur le sujet des affaires qui se passoient, qu'elle rougissoit quand elle le voyoit, tant elle avoit d'aversion des propositions qu'elle pensoit qu'il lui voulût faire; ce dont le père Suffren pouvoit être bon témoin.

Continuant à parler des occasions passées , le cardinal dit que ces deux mêmes principes l'avoient perdue ; que Vaultier, Le Fargis et beaucoup d'autres l'avoient flattée en son humeur , et portée à ce qu'ils vouloient par mille faussetés.

Monsieur demandant de qui elle avoit plus de soupçon et plus de jalousie , le cardinal répondit qu'en divers temps elle en avoit eu de diverses personnes ; qu'au voyage de Suse elle en avoit de Monsieur et de madame la comtesse, auxquels elle pensoit que le cardinal mandât ce qui se passoit par Senneterre ;

Qu'à Lyon elle en avoit eu de M. le premier sur le sujet de Peccais donné à son frère ;

Qu'elle en avoit de la confiance que le Roi avoit en lui cardinal , enfin de tout le monde ; mais qu'après tout c'étoit une des plus vertueuses princesses du monde , qui avoit beaucoup de bonnes qualités , mais que ses soupçons et la jalousie qu'elle avoit d'un chacun , et la mémoire qu'elle ne perdoit jamais des injures qu'elle seule se faisoit , étoient cause que ceux à qui elle les imputoit avoient à se prendre garde.

Retournons au festin que le cardinal fit à Monsieur le 22 du mois à Ruel.

Dès le soir , Monsieur s'en retourna à Saint-Germain , d'où il partit dès le lendemain 23 pour aller à Limours et de là à Orléans ; le sieur Bouthillier, secrétaire d'Etat lui ayant dit, lorsqu'il étoit à Soissons, que Sa Majesté eût bien désiré qu'on eût fait une consultation de docteurs et religieux en présence de son altesse et des siens sur le fait de son mariage , pour lui en faire voir la nullité, il témoigna qu'il seroit bien aise de les entendre , et Puylaurens promit

absolument qu'avec l'aide de ces doctes personnages il donneroit la dernière main à cette affaire , mettroit l'esprit de Monsieur en tel état que le Roi seroit entièrement éclairci de ses intentions , et donna sa parole précise audit sieur Bouthillier que ledit prétendu mariage étant jugé nul , il répondoit sur sa vie que Monsieur subiroit le jugement de bon cœur , ajoutant ledit Puylaurens beaucoup d'autres paroles témoignant le ressentiment des obligations qu'il avoit au cardinal , aucune desquelles il n'estimoit à l'égal de celle de l'honneur de son alliance.

Ensuite de ces bonnes espérances , le Roi envoya sur la fin d'octobre des docteurs à Orléans trouver Monsieur sur ce sujet, lesquels ayant fort bien déduit la nullité d'icelui en sa présence , il ne donna néanmoins aucun témoignage du sentiment qu'il avoit sur ce sujet ; et Puylaurens , changeant le langage qu'il avoit tenu auparavant , dit que pour lui il étoit satisfait , mais que Monsieur disoit qu'il n'étoit pas assez éclairci , et qu'il ne pouvoit pas forcer la volonté dudit seigneur. Cet homme, ou par légèreté ou par feinte, s'étoit engagé dès Soissons, et s'engagea encore de paroles plusieurs fois depuis avant la fin de l'année , de faire que Monsieur donnât satisfaction au Roi sur ce sujet ; mais ou par impuissance ou par malice il n'effectua pas ses promesses.

On accomplit entièrement tout ce qu'on lui avoit promis ; le cardinal le reçut en son alliance , et lui bailla en mariage la seconde fille du baron de Pontchâteau , l'aînée de laquelle il donna au duc de La Valette , et peu de jours après il fut reçu duc et pair. Lors étant étonné de voir que tout ce qui lui avoit

été promis lui avoit été tenu , il dit au cardinal , en termes exprès , qu'il seroit ingrat , traître et bien déloyal , s'il ne cherchoit toutes les inventions du monde de contenter le Roi en toutes choses , et particulièrement sur le sujet du mariage de Monsieur ;

Que bien que jusqu'à présent Monsieur eût refusé de demander avec le Roi au Pape des juges *in partibus*, il s'assuroit qu'il le lui feroit faire , ou si le Roi faisoit faire une assemblée de prélats , qui déclarassent le droit de France tel que Sa Majesté et le parlement le prétendent , il s'assuroit que Monsieur se contenteroit de cette procédure.

Mais tout cela néanmoins ne fut que du vent ; le Roi étoit bien averti que Monsieur depuis son retour avoit continuellement des nouvelles de la princesse Marguerite , et lui faisoit savoir des siennes ; même durant la conférence des docteurs à Orléans , il arriva un des valets de chambre de ladite princesse , devant lequel Monsieur dit ouvertement qu'il ne romproit jamais son mariage ; toutes lesquelles choses donnoient du mécontentement au Roi contre ledit Puy-laurens , lequel Sa Majesté considéroit ne s'être jamais rendu à conseiller à Monsieur de rentrer en son devoir qu'à l'extrémité , et se voyant non-seulement en danger de sa vie , mais et lui et Monsieur sur le point d'être arrêtés , le cardinal Infant qu'il appréhendoit étant prêt à arriver à Bruxelles et déjà à Andernach lorsque Monsieur en partit.

Nous avons représenté les années précédentes l'arrivée dudit cardinal Infant en Italie et les desseins qu'il avoit , que Dieu , pour le bien de la chrétienté , ne voulut pas faire réussir ; il espéroit dès l'année

dernière pouvoir passer en Flandre, mais la puissance des princes confédérés contre lui le fit attendre jusqu'à celle-ci.

Il envoya devant lui, l'année précédente, comme nous avons dit, le duc de Feria pour lui ouvrir les chemins; mais il fit si peu d'effet, et son armée fut réduite en si mauvais état, nonobstant les grandes espérances qu'il en avoit conçues et données, qu'il en tomba malade, et mourut de déplaisir à Munich le 11 février.

Le cardinal, trouvant son armée trop foible, envoya demander à Fridland quatre mille chevaux qu'il lui refusa; et s'il eût vécu davantage, non-seulement n'eût-il pas reçu assistance de lui en son passage, mais il lui en eût ôté le moyen.

La nécessité que l'Empereur eut de lui en cette guerre, l'obligea de lui accorder des conditions du tout extraordinaires en la charge de généralissime, lesquelles ledit Fridland demanda, supposant ne pouvoir servir avec les succès qui étoient à désirer si elles ne lui étoient accordées.

Il lui promit qu'il demeurerait général en la forme la plus absolue qui pouvoit être, et ce non-seulement des armées de Sa Majesté Impériale, mais aussi de toute la maison d'Autriche et couronne d'Espagne, et que l'Empereur ni ne se trouveroit en personne en son armée, ni ne la commanderoit, mais s'en fieroit entièrement audit Walstein. Cette autorité si grande donnée à Walstein, l'estime que l'Empereur faisoit de sa personne, les grands biens qu'il avoit acquis, les grandes actions que par prudence ou par bonheur il avoit faites, excitoient contre lui l'envie

de tous les courtisans et capitaines de l'Empereur, et l'aversion naturelle qu'il avoit des Espagnols, la haine des ministres et adhérens d'Espagne qui étoient à sa cour.

Ils interprètent mal toutes ses actions, ils attribuent les mauvais événemens à sa faute ou à sa malice; s'il en arrive de bons ils supposent qu'il les a diminués, et qu'ils eussent été encore meilleurs s'il eût voulu.

Le temps qu'il demeure en présence devant l'armée du roi de Suède à Nuremberg, ils disoient qu'il le prolongeoit expressément pour faire durer la guerre et se rendre toujours nécessaire. Ils disoient qu'il avoit donné la bataille de Lutzen par force, et que l'heureux succès qui y étoit arrivé devoit être attribué au hasard ou à la bonne fortune de l'Empereur; qu'il étoit enclin aux protestans, qu'il les recevoit dans ses terres, et leur avoit fait faire un temple en une des villes de son duché; qu'il avoit prolongé la trêve avec le duc de Saxe au désavantage de l'Empire, lorsqu'il pouvoit ruiner son pays; qu'il se gouvernoit lentement aux occasions de la guerre qui requéroient célérité pour la victoire; qu'ayant pris le colonel Dubalt, suédois, il lui avoit donné jour pour s'évader, et avoit donné liberté au vieux comte de La Tour, prisonnier, pour recouvrer trois châteaux qu'il avoit en ses terres, bien que l'Empereur en dût attendre une grande somme de deniers pour l'assister en ses affaires, et que les envois fréquens qu'il faisoit vers le duc de Saxe et de Brandebourg, sous ombre de traiter avec eux de la paix, étoient soupçonneux.

Au commencement l'Empereur résista à leurs dis-

cours, puis peu à peu il s'accoutume à les écouter, entre en soupçon de lui, et enfin le soupçon passe en créance par une certaine destinée de l'autorité des ministres des princes, qui rarement est continuelle et dure jusques à la mort, soit que les princes d'ordinaire se lassent d'un homme auquel, pour avoir trop donné, il ne leur reste plus de présens à faire, ou ayant inclination mauvaise vers ceux qui, pour les avoir bien servis, méritent tous les biens qu'ils sauroient être capables de leur départir.

Il destine incontinent une personne à laquelle il départ une partie de l'autorité qu'il lui avoit donnée; il choisit et fait venir le duc de Feria pour cet effet, mais, lui manquant, il prit résolution de faire venir son fils, le roi de Hongrie, en son armée pour la commander. Walstein, qui a eu avis des premiers soupçons qu'on a eus de lui, l'a encore de ces résolutions prises contre la parole qu'on lui avoit donnée; il veut gagner l'esprit de l'Empereur par des témoignages nouveaux de fidélité; il sait combien les protestans l'estiment et désireroient l'avoir en leur parti; il permet au comte de Kinski de les écouter, et incontinent on lui offre la carte blanche de la part de Saxe et de Brandebourg. Il envoie leurs lettres et leurs promesses à l'Empereur, tant il est éloigné de se séparer de son service. Enfin, voyant que, quoi qu'il puisse faire, il ne peut rappeler l'esprit de Sa Majesté Impériale à lui continuer la confiance qu'elle avoit eue auparavant en lui, ni lui faire perdre la volonté d'envoyer le roi de Hongrie commander l'armée, craignant que ses ennemis, après lui avoir ôté l'autorité, voulussent encore le priver de la liberté

et de la vie, il essaya de s'assurer pour sa défense de l'armée qu'il avoit près de lui, pour maintenir, contre les calomnies de ses ennemis vers l'Empereur, les armes qu'il avoit levées et jusque-là employées glorieusement pour le service de Sa Majesté Impériale : il assemble les principaux chefs de l'armée qu'il commande, le 12 janvier, à Pilsen, leur remontre la crédulité de l'Empereur vers les flatteurs qui l'environnent, le mauvais traitement qu'il en reçoit, le manquement qu'on veut faire à la parole qu'on lui a donnée, et leur déclare qu'il aime mieux les prévenir et se démettre lui-même de sa charge.

Ils s'y opposent tous, et le supplient de s'y maintenir, comme étant une chose qu'ils estiment nécessaire au bien public et au service de l'Empereur, et à leur satisfaction et fortunes particulières, qui ne sont appuyées que sur l'espérance des témoignages qu'il doit rendre à l'Empereur de leur courage et des services qu'ils lui ont rendus ; et, après qu'il eut consenti de garder la charge encore quelque temps, jusques à ce qu'il vît les moyens qu'il y auroit de pourvoir à leur entretènement et leur solde, ils lui promirent, jurèrent et signèrent tous de demeurer unis à lui, et promouvoir avec lui tout ce qui concerneroit la sûreté de sa personne et le bien de ladite armée. Il envoie incontinent Picolomini vers Galas et Aldringuer pour les convier de venir dans l'armée, où il vouloit essayer de les gagner à lui. Il avoit élevé Picolomini de peu de chose jusques aux plus hautes charges de l'armée, et l'avoit comblé d'honneurs et de biens ; c'est pourquoi il se fioit en lui, ne considérant pas que ceux que nous avons le plus obligés ne

sont pas ceux qui sont les plus fidèles , mais les mieux nés et les plus gens de bien. Il avoit quelque créance en ce qu'on lui avoit dit que sa nativité convenoit avec la sienne , et c'étoit ce qui lui devoit donner le plus de défiance ; car , puisqu'il étoit de naturel si rusé , il devoit croire que Piccolomini n'étoit pas moins trompeur que lui ; aussi , au lieu de lui amener lesdits Galas et Aldringuer , il leur déconseilla d'y venir , et leur découvrit tout son dessein.

Aldringuer va incontinent trouver l'Empereur , à qui il confirme les avis qu'il avoit déjà eus de toutes ces choses , pour à quoi remédier il fait promptement publier une déclaration par laquelle il dispense tous les chefs , officiers et soldats , du serment qu'ils ont fait audit Walstein , leur commande d'obéir à Galas , et pardonne à tous ceux qui ont adhéré audit Walstein , hormis au généralissime , à Tertzki son beau-frère , à Kinski , au colonel Illau , et quelques autres des principaux d'auprès de lui. Il envoie Piccolomini à Pilsen avec trois mille chevaux , pour y entrer comme ami et essayer d'y saisir Walstein. Il envoie aussi sur tous les passages , afin d'empêcher qu'il ne lui pût arriver aucun avis de ce qui se passoit contre lui. Tout cela n'empêcha pas qu'il n'en fût averti , et , se voyant réduit à l'extrémité (1) , ne se résolut aux conseils du désespoir , franchissant le saut , et mandant absolument au duc de Saxe qu'il vouloit se joindre à son parti , y étant obligé par la rigueur de l'Empereur vers lui , et lui demandant sauf-conduit pour aller à Dresde ; ce que ledit duc , lent de son naturel ,

(1) *A l'extrémité* : Ce mot est écrit de la main de Richelieu : il y avoit auparavant à *contrainte*.

et se défiant de la souplesse de Walstein , fut trop long-temps à délibérer pour lui.

Il manda aussi quant et quant au duc de Weimar qu'il s'approchât avec ses troupes d'Egra , où il s'étoit retiré de Pilsen , pource que Gordon , lieutenant-colonel de Tertzki son beau-frère , en étoit gouverneur. Weimar balançoit , dans le soupçon que cette semonce ne fût une de ses ruses ordinaires pour le surprendre ; enfin , se voyant sollicité par treize courriers l'un sur l'autre , il partit de Ratisbonne avec toute son armée , se tenant toujours étroitement sur ses gardes. Il envoya aussi quelques troupes à Prague pour s'assurer de la ville , mais il se trouva prévenu par Balthasar Maradas , de la part de l'Empereur.

Il avoit fait savoir la même chose au Roi , qu'il savoit avoir alliance avec les Suédois , et avoit fait donner avis , dès le premier janvier , par Kinski , au sieur de Feuquières de ses bonnes intentions pour obliger la maison d'Autriche à une paix générale , la poursuite de laquelle lui étoit imputée à crime par ses ennemis.

Cet avis , donné à Sa Majesté par le sieur de Feuquières , lui donna quelque appréhension que ledit duc de Fridland , croyant ne pouvoir être beaucoup assisté des forces du Roi à cause de la distance , et estimant aussi ne se pouvoir fier à l'Empereur , ne crût être obligé de s'abandonner aux protestans , réduisant les catholiques à un si misérable état que l'on ne pût les en retirer , et que l'Empire demeureroit démembré et partagé entre les protestans , ou que ledit Fridland prît sujet du traité de Sa Majesté avec lui de dégoûter ses alliés , leur faisant croire qu'elle

traitoit à part avec lui ; à quoi néanmoins on pouvoit répondre que l'on ne traitoit que pour leur bien , et que ce n'étoit pas pour conclure une paix avec l'Empereur , mais pour disposer des moyens de leur faire obtenir une paix plus avantageuse. Elle envoya néanmoins , dès le premier février , au sieur de Feuquières l'ordre comme il avoit à se gouverner en ce sujet ; mais il fut inutile à cause de sa mort précipitée , vu que , dès le 15 février , il fut assassiné par ceux auxquels il avoit et devoit apparemment avoir plus de confiance , mais qui avoient été corrompus par les promesses de l'Empereur , et qui sont d'autant plus blâmables , que , si l'assassinat est un crime qui ne reçoit pas d'excuse quand il est commis contre une personne à qui on est redevable de tout , il n'a point de nom assez horrible pour le pouvoir exprimer , ni de supplice en cette vie qui le puisse châtier.

Gordon , écossais et partant pauvre , élevé à de grands biens et dignités par la libéralité de Fridland , lieutenant-colonel de son beau-frère , et entre les mains de qui il se confioit , venant à Egra , dont il l'avoit fait gouverneur , et Botler , irlandais , que le même avoit pareillement élevé , et qui étoit un des colonels de son armée auquel il avoit le plus de confiance , se résolurent , sous prétexte du service de l'Empereur , mais en effet pour les vaines espérances qu'on leur avoit fait concevoir d'une plus grande fortune , de tremper leurs mains dans son sang , nonobstant le serment qu'ils venoient de lui prêter. Il leur fut fort facile d'exécuter leur dessein , puisqu'il ne se défioit point d'eux. Ils unissent à eux quelques-uns

de leur nation qui avoient commandement dans leurs troupes qui étoient dans le château , puis se résolvent de convier à souper Tertzki , Kinski , Illau et Neuman , qui avoit été chancelier de Walstein. Au milieu du souper ils font entrer force gens armés et les assassinent , envoient en même temps dans la place de la ville force gens armés , pour empêcher les troupes de Walstein de remuer , et quant et quant vont droit dans la ville en la maison où il étoit logé , et enfoncent les portes de sa chambre. Il se réveille en sursaut , s'approche de la fenêtre , et , la voyant trop haute , il se tourne vers les assassins , et ouvrant les bras , reçoit les coups mortels qu'ils lui donnent , murmurant quelques paroles , qui ont été expliquées être une dernière protestation de sa fidélité vers l'Empereur , et de n'avoir rien fait que pour se défendre , et forcé par la nécessité à laquelle il avoit été réduit par ses ennemis.

C'est une chose bien étrange , et qui montre la foiblesse et l'indignité des hommes , que , de tant d'hommes qu'il avoit obligés , il n'y en eût un seul dans la ville qui s'émût pour venger sa mort , chacun d'eux cherchant des prétextes imaginaires de son ingratitude ou de sa crainte.

Sa mort est un prodigieux exemple , ou de la méconnoissance d'un serviteur , ou de la cruauté d'un maître ; car l'Empereur durant sa vie , qui a été traversée d'accidens mémorables , n'a trouvé personne dont les services approchassent de ceux qu'il lui avoit rendus. Mais aussi difficilement les histoires fourniront-elles un exemple d'un serviteur si hautement récompensé de son maître qu'il avoit été du sien.

Néanmoins nous le voyons terminer sa vie d'une mort violente par le commandement de son maître, et l'ayant si souvent exposée pour son service, lui être ravie par lui-même. Son maître se plaint qu'il lui a été infidèle, et qu'ayant tant reçu de sa libéralité qu'il ne lui restoit plus rien à espérer de lui, il le méprise et est las de le servir; mais il faut qu'il avoue qu'il ne peut coter aucun desservice qu'il en ait reçu, et Walstein lui pourroit compter un million de services qu'il lui a rendus; et si l'Empereur lui oppose les jalousies qu'il lui donne sujet d'avoir de lui, il pourroit avec justice lui répondre qu'auparavant que de les croire, il devoit peser en son esprit dépouillé de passion quels étoient les plus grands, ou les témoignages effectifs de sa fidélité, ou les simples soupçons du contraire (1). Mais, soit que ou l'Empereur ait été un mauvais maître, ou Walstein infidèle serviteur, c'est toujours une preuve de la misère de cette vie, en laquelle si un maître a peine de trouver un serviteur à qui il se doive confier entièrement, un bon serviteur en a d'autant davantage de se fier totalement en son maître, qu'il a près de lui mille envieux de sa gloire et autant d'ennemis qu'il a faits pour son service, qui par mille flatteries l'accusent envers lui, que l'esprit d'un prince est jaloux, méfiant et crédule, et qu'il a toute puissance d'exercer impunément sa mauvaise volonté contre lui; que c'est crime à ceux qui demeurent en vie de s'en plaindre, et que pour lui plaire chacun lui déguise du nom de justice les

(1) *Ou les témoignages effectifs de sa fidélité, ou les simples soupçons du contraire* : Les mots *effectifs* et *simples* sont écrits de la main de Richelieu.

actions de sa cruauté ou de son injuste jalousie.

Walstein étoit né gentilhomme sur les confins de Bohême et de la Moravie ; il fut nourri page du marquis de Burgo. En l'an 1617 il étoit en France avec le rhingrave , simple cheval-léger dans sa compagnie de deux cents maîtres ; il fut depuis en Hongrie cornette du comte de La Tour , puis capitaine d'infanterie , et dès la fin de l'an 1618 eut un régiment d'infanterie et cavalerie au service des états de Moravie , lesquels étant révoltés contre l'Empereur , il les quitta et vint trouver Sa Majesté Impériale avec l'argent qu'il avoit reçu d'eux pour une montre , que l'Empereur leur renvoya de peur de les irriter ; ce qui ne les empêcha pas néanmoins de se rebeller et confisquer tout le bien qu'il avoit en Moravie.

L'Empereur lui donna en 1621 le commandement de deux régimens de cavalerie qu'il avoit faits à ses dépens ; et après la bataille de Prague , le comte de Buquoy le laissa gouverneur de ladite ville ; il fit trois régimens nouveaux , et contraignit tout le pays de contribuer , dont il tira force argent.

L'Empereur , dans son extrême nécessité , ayant fait faire une nouvelle monnoie où il y avoit six parts de cuivre et une d'argent , il entra dans le parti et acheta en Bohême de cette monnoie force biens confisqués , desquels il retiroit en six mois plus de bon argent qu'il n'y en avoit en tout ce qu'il avoit donné de principal. Cette monnoie fut depuis décriée et portée au billon ; il acquit par ce moyen 400.000 risdales de rente en Bohême , fit à quelque temps de là , en ayant le fonds , une levée de quinze mille hommes à ses dépens pour secourir Tilly contre le

roi de Danemarck , puis avec ses troupes prit l'évêché de Magdebourg et celui d'Halberstadt ; de là fut fait général de l'armée de l'Empereur , et Colalte sous lui maréchal de camp , mais qui le quitta bientôt après pour quelque querelle qui survint entre eux , et , se retirant en la cour de l'Empereur , lui fit tous les mauvais offices qu'il put pendant qu'il étoit en l'armée.

Incontinent après que Colalte fut séparé de lui , il défit Mansfeld au pont de Dessau , en la basse Saxe sur l'Elbe , ce qui lui donna grande réputation ; passa l'Elbe un an après contre le roi de Danemarck ; et gagna tout le Meckelbourg , Holstein , Jutland , assiégea Stralsund , et lors fut fait généralissime de la mer et de la terre. Depuis , l'Empereur l'investit de Meckelbourg en 1629 , qui vaut , quant au duché , 400,000 risdales de rente , outre lesquelles il tire autres 400,000 risdales de contributions du pays.

Etant élevé à cette grande fortune , il s'y comportoit et avec une magnificence convenable à sa dignité , et avec une modestie et simplicité bienséante à sa naissance. Il avoit douze comtes ou barons de l'Empire gentilshommes de sa chambre , avoit entre ses officiers principaux un grand écuyer , un grand maître et un grand maréchal ; il avoit douze cents gardes de livrée , soixante hallebardiers , deux cents lances , deux cents pistoliens , deux cents carabins , deux cents mousquetaires à cheval et deux cents croates , commandés par Piccolomini , trente-six carrosses , six vingts chariots ; enfin sa cour ordinaire étoit de six mille chevaux ; son argent comptant montoit à plusieurs millions de risdales.

Avec cela il étoit homme de bon sens , écoutoit un chacun patiemment , avoit bon jugement , n'étoit point méchant , étoit grand économe , tenu vaillant de sa personne , au reste simplement vêtu , toujours d'une façon , collet de buffle , pourpoint de toile et chausses de camelot , mais libéral au dernier point , jusqu'à avoir distribué en présens plus de 10,000,000 ; ce qui le faisoit aimer des siens , bien qu'il fût extrêmement rigoureux , disant qu'autrement il ne se fût pas maintenu parmi eux. En toute sa fortune il n'avoit jamais eu adversité que celle qu'il reçut en 1630, quand par jalousie des électeurs l'Empereur fut obligé de le déposer de son généralat ; mais il demeura si plein de biens et de réputation chez lui , que cette affliction lui fut facile à supporter , outre qu'elle fut de bien peu de durée , car il vit incontinent les affaires de son maître prendre un chemin qui le contraignit à le rappeler bientôt , avec beaucoup plus de gloire qu'il n'avoit jamais été employé. Aussi quand l'Empereur le rappela , se fit-il acheter avec des conditions bien extraordinaires , mais qu'il estimoit nécessaires pour le bien servir ; il eut l'honneur de remettre les affaires désespérées de son maître en tel état que l'on commença à en concevoir bonne espérance , et à faire croire que l'effort de l'ennemi , qui avoit été jusqu'alors invincible , pouvoit être soutenu ou surmonté. Enfin il donne la mort en bataille rangée à l'ennemi de son maître , et pour récompense reçoit la mort de la part de son maître dans sa maison par la main de ses serviteurs.

Il mourut âgé de cinquante ans , bien qu'il parût plus vieux à cause des gouttes qu'il avoit ordinaires

ment; et bien qu'il eût été très-prudent en sa vie, néanmoins il sembla que la félicité où il se voyoit lui eût ôté l'entendement, pour n'avoir su prendre les précautions qui étoient nécessaires pour sa conservation.

Tel le blâma après sa mort, qui l'eût loué s'il eût vécu : on accuse facilement ceux qui ne sont pas en état de se défendre. Quand l'arbre est tombé tous accourent aux branches pour achever de le défaire; la bonne ou mauvaise réputation dépend de la dernière période de la vie; le bien et le mal passe à la postérité, et la malice des hommes fait plutôt croire l'un que l'autre.

Il ne laissa point d'enfans mâles; il en avoit eu un qu'il perdit en bas âge, et souffrit sa perte d'un grand cœur, disant qu'il s'estimoit heureux que la mort le lui eût ravi au temps qu'il étoit si jeune qu'il ne pouvoit juger quel il seroit un jour, et qu'il avoit jeté les yeux sur un héritier qui méritoit de l'être; sa femme et sa fille furent héritières de sa mauvaise et non de sa bonne fortune; elles furent traitées avec toute sorte de rigueurs de l'Empereur, qui disposa de ses biens en faveur d'autres que d'elles. Il fit mourir la plus grande part de ses amis, et la perte des biens fut la moindre punition que reçurent ceux qui avoient eu amitié avec lui.

Cet accident inopiné remplit tout le monde de crainte. Le parti suédois, qui espéroit beaucoup de lui, fut contraint de changer de desseins. Celui de l'Empereur fut étonné, craignant que la suite de cette mort ne fût grande, et que les affaires de l'Empereur, qu'ils croyoient être appuyées sur lui seul, ne succom-

bassent ; mais on connut bientôt après qu'un mort ne mord point, et que l'affection des hommes ne regarde point ce qui n'est plus.

Cependant l'étonnement empêcha le cardinal Infant de partir sitôt d'Italie qu'il eût désiré, ne sachant quels effets suivroient cette mort, pour la crainte desquels un chacun demouroit en suspens.

Les Suédois étoient forts, ils s'étoient enfin, en janvier, rendus maîtres de Philisbourg ; le 6 mars le rhingrave Otto leur avoit défait en Alsace, près de Colmar, à la faveur des troupes du Roi qui étoient présentes, mais ne se mêlèrent point, toutes les troupes de Lorraine jointes à celles que commandoient le comte de Salins et le marquis de Bade ; et en ce combat étoient demeurés de la part de l'Empereur trois mille hommes, tant morts que prisonniers, avec tous leurs drapeaux, hormis deux, et le comte de Salins, Bassompierre et Mercy étoient demeurés prisonniers ; ce qui avoit apporté une grande consternation à tout ce parti-là ; ensuite de quoi l'abbaye de Lure et l'évêque de Bâle se mirent en la protection du Roi, qui les reçut et les défendit des ruines qu'ils eussent reçues de l'armée suédoise.

En la haute Allemagne, les Suédois eurent en la Silésie et en la Lusace plusieurs avantages, prirent plusieurs villes ; et au commencement de mai ; le duc de Saxe donna bataille aux Impériaux sous la conduite de son général Arnheim, près de Lignitz, laquelle il gagna avec grande perte de ses ennemis, et ensuite s'empara de plusieurs places, et les Suédois assiégèrent et reprirent Francfort sur l'Oder.

Le cardinal Infant demouroit cependant en Italie,

attendant qu'il fût assez fort de troupes pour passer. Il fit venir à Crémone la princesse Marguerite, douairière de Mantoue, qui ayant été l'année passée, à cause des troubles qu'elle avoit dans la maison du duc de Mantoue, obligée de sortir de ladite ville, s'étoit retirée au château de Gualtier qui en est proche, et appartient au duc de Modène son neveu; mais peu après le duc, craignant son esprit, comme aussi de s'embrouiller avec les Vénitiens, la pria de prendre une autre demeure. Elle aima mieux se retirer à Crémone sous la puissance du cardinal Infant que dans les Etats du duc de Savoie son frère, pource qu'elle s'imaginoit avoir de grandes prétentions contre lui pour raison de sa dot, desquelles elle espéroit tirer de grands avantages par le support des Espagnols.

Le cardinal Infant la fit recevoir en ladite ville avec joie, et peu après passer en Espagne, où elle fut faite vice-reine de Portugal (1), avec ordre de ne traiter que de *vos* tous les grands du royaume, non

(1) *Où elle fut faite vice-reine de Portugal* : Il paroît que Richelieu trama dès lors les intrigues qui préparèrent la révolution par laquelle le duc de Bragance fut appelé au trône de Portugal. Voici ce que dit Aubery : « Prévoyant dès lors à quoi pouvoient aboutir les « murmures et les mécontentemens de ces peuples, il eut soin de « donner divers ordres au sieur de Saint-Pé de passer dans ce pays, en « s'adressant au chancelier, au capitaine George d'Acevedo et à quel ques « autres des principaux, de leur offrir la protection et secours de la « France, et de les assurer de la part du Roi que, s'ils se vouloient « mettre en état de chasser les Espagnols de leur pays, et même de « toute l'Espagne, Sa Majesté les assisteroit puissamment par ses armes, « sans néanmoins prendre part aux conquêtes, consentant dès lors « qu'elles fussent toutes entières pour celui qu'ils éliroient pour leur « Roi; et que si le duc de Bragance y vouloit entendre, Sa Majesté « l'auroit très-agréable, sinon qu'elle leur enverroit un des héritiers de « leurs derniers rois. »

tant peut-être à intention de lui faire par là maintenir sa dignité que pour la rendre mal voulue d'eux tous, et ensuite sans crédit et sans moyen de mal faire.

Ledit cardinal Infant avoit aussi porté avec lui l'accommodement fait en Espagne, entre le duc de Savoie et la république de Gênes, avec charge néanmoins de ne leur en point faire savoir le contenu, qu'après avoir su au préalable des parties si elles seroient contentes.

Cet agrément lui fut difficile à obtenir, car ce qui n'étoit pas entièrement au désir du duc de Savoie, il l'interprétoit à mauvaise volonté d'Espagne vers lui, à cause de la liaison qu'il avoit avec la France; et ce qui ne répondoit pas entièrement aux prétentions des Génois, ils l'attribuoient à ce que le cardinal Infant vouloit acheter le duc de Savoie à leurs dépens, et le lier avec l'Espagne; ce qui mit ledit accommodement en termes qu'il fut nécessaire que le Roi s'en mêlât, en sorte qu'il se fit par l'entremise de ses ministres.

Ledit cardinal Infant, durant son séjour en Italie, fit ce déplaisir à la France de détourner le prince Thomas de l'affection et du service du duc son frère, et sous grandes promesses le fit résoudre à se donner au roi d'Espagne, et aller en Flandre pour l'y servir. A quoi il rencontra peu de difficulté, pour le déplaisir qu'avoit ledit prince de voir que son frère, après avoir demeuré long-temps sans enfans, enfin avoit eu un fils qui lui ôtoit l'espérance qu'il avoit eue jusqu'alors en la succession. Ledit prince alla saluer l'Infant et de là passa en Flandre. Il y fut principalement

porté par le sieur Costa , président aux finances de Savoie , qui fit pour ce sujet quelques voyages en Espagne , sous ombre de quelque négociation pour le sel : ce qui lui fit plus promptement éclore ce dessein , fut quelque difficulté qui survint sur le traitement qu'on fit en France au comte de Saint-Maurice , ambassadeur de Savoie. La Reine-mère du Roi avoit quelques années auparavant fait traiter un ambassadeur de Florence avec plus d'avantage que ne requéroit la dignité de son maître. Le Roi , pour ôter au duc de Savoie tout sujet de plainte , commanda que le comte de Druent , son ambassadeur , reçût pareil traitement , pour faire voir à tout le monde qu'il n'avoit pas moins d'affection pour la Savoie et pour Madame que la Reine sa mère en avoit eu pour sa maison ; mais il ne voulut pas qu'il continuât envers les autres. Le comte de Saint-Maurice , ambassadeur dudit duc , s'en plaignit. Le duc , pour remédier à cela sans préjudicier à ses prétentions , se résolut d'envoyer en France le prince Thomas , qui agiroit plutôt comme prince que comme ambassadeur. Ledit prince , qui eut crainte que ses pratiques fussent découvertes et qu'on l'envoyât en France pour l'y retenir , se résolut de prévenir le désir de son frère et d'exécuter son dessein.

Incontinent après son départ , il écrivit au duc et à madame la comtesse que le mauvais traitement qu'il avoit reçu de lui , et le peu de bien qu'il avoit pour le grand nombre d'enfans que Dieu lui avoit donnés , l'avoit obligé à prendre cette résolution.

Le duc dépêcha exprès au Roi pour lui donner avis de cette nouvelle , et lui protester qu'il n'avoit

point de part en cette action ; le comte du Plessis-Praslin , qui étoit ambassadeur du Roi auprès de lui , le confirma à Sa Majesté , et que le déplaisir dudit duc étoit d'autant plus grand qu'outre la désunion que cette séparation causoit entre lui et son frère , il craignoit qu'elle fit naître dans l'esprit du Roi des soupçons de sa conduite , et fit penser à Sa Majesté qu'il eût quelque intérêt de s'éloigner de son service , et que par conséquent elle lui attirât le courroux du Roi , et mût Sa Majesté à entreprendre quelque chose contre lui , et lui donnât pensée de s'accroître autant du côté du Pô qu'il avoit fait de celui du Rhin , et de le traiter comme le duc de Lorraine ; ce qui fit que Sa Majesté lui donna ordre de le rassurer et de lui faire connoître qu'il devoit , au lieu de ses terreurs mal fondées , avoir des espérances très-certaines que , lorsque les affaires le permettroient , le Roi contribueroit autant à son agrandissement qu'il avoit été contraint de se porter , par des ressentimens dont les justes sujets étoient connus de tout le monde , à ruiner M. de Lorraine qui l'avoit si souvent offensé par ses contraventions aux traités arrêtés entre Sa Majesté et lui ; qu'ellen'avoit pu , sans faire tort à sa réputation , s'abstenir de se venger d'un procédé si mauvais , et qu'il étoit très-facile de juger que le Roi ne s'étoit résolu d'attaquer les Etats de M. de Lorraine , que pour lui ôter le moyen de continuer ses tromperies , et non pour porter les limites de son royaume plus avant , ce que les rois de France n'avoient pas accoutumé de faire que par les voies légitimes.

Mais toutes les paroles de l'ambassadeur ne lui donnèrent pas telle assurance qu'il ne se hâtât plus

qu'à l'ordinaire de fortifier sa ville de Turin. Pour donner toutefois au Roi tous les témoignages qu'il pouvoit désirer de sa fidélité, il offrit à Sa Majesté de lui envoyer en otage le cardinal son frère, qui étoit aîné du prince Thomas, et partant demeurant entre les mains du Roi, lui ôtoit le moyen et, s'il étoit sage, l'envie de rien entreprendre contre Madame et ses enfans.

Le cardinal ne le désiroit pas, aimant beaucoup mieux aller à Rome, ce que le Roi enfin lui accorda, mais néanmoins ne refusant pas absolument d'aller en France.

En Flandre les Espagnols mirent ordre au soulèvement des grands, qui avoit commencé comme nous avons vu en l'année précédente.

Après la mort de l'Infante, on avoit établi cinq gouverneurs du pays par commission d'Espagne, qui se terminèrent en la personne du marquis d'Aytonne, qui fut peu après, par une autre commission d'Espagne, déclaré gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne. Il voulut commencer l'exercice de sa charge par un soin extraordinaire, et par ses premières actions donner réputation au reste de son gouvernement : il va en personne visiter toutes les places frontières de France et de Hollande, et y mettre les ordres nécessaires pour leur conservation ; fit condamner à la mort par arrêt du parlement de Malines, du 13 mars, le comte Henri de Berghes, et mettre sa tête à prix, fit prendre prisonnier et conduire au château d'Anvers le prince de Barbançon, et eût fait le même des princes d'Espinoy et de Bourbonville s'ils ne se fussent retirés en France ; mais

pour n'épouvanter tous ceux qui avoient eu intelligence avec eux, lesquels étoient personnes de qualité et en grand nombre, fit une déclaration du 29 avril, par laquelle il fit entendre que le roi d'Espagne tenoit pour ses bons sujets, sans en vouloir faire une plus particulière enquête, tous ceux qui y pourroient particulièrement être oubliés, hormis seulement ceux qui auroient été condamnés jusqu'alors ou détenus, ou qui se seroient absentés depuis un an, et les princes d'Espinoy, de Barbançon et le comte de Henin. Le duc d'Arscot fut en même temps arrêté en Espagne le 15 avril.

Cependant les députés des provinces dépendantes d'Espagne étoient toujours à La Haye, traitant la trêve, à laquelle les députés de la province de Hollande continuoient à incliner beaucoup, comme ils avoient fait par le passé; mais les autres l'emportèrent enfin sur eux, et le 15 avril fut passé un traité entre le Roi et les Provinces-Unies pour le temps de sept ans, à commencer audit jour. Il fut besoin d'une grande patience et d'une grande adresse pour faire résoudre le Hollandais à ce traité: depuis l'année précédente, Charnacé les en sollicitoit en la manière que nous avons vu, c'est-à-dire ne les en priant pas, mais leur remontrant en toutes les occasions le tort qu'ils se faisoient d'entendre à la trêve ou à la paix avec le roi d'Espagne en ce temps-là, qui leur étoit le plus avantageux qu'ils eussent jamais eu pour continuer la guerre; mais les grandes offires d'Espagne, les intérêts de plusieurs particuliers, leurs partisans, le désir du repos et de la paix, naturel à tous les peuples, et principalement à ceux qui sont composés

de marchands , les détournoient de faire un nouveau traité avec nous qui les éloignât de la trêve , de laquelle nous demandions qu'ils promissent de n'entrer point en conférence d'un an entier.

A quoi la province de Hollande , entre toutes les autres , refusoit absolument de consentir , suppliant le Roi d'avoir agréable qu'elle s'obligeât à rendre à Sa Majesté tout l'argent qu'elle leur avoit prêté , au cas qu'ils vinssent à faire la trêve , mais qu'ils demeurassent en leur liberté d'en traiter quand et comme bon leur sembleroit ; ce que ledit Charnacé leur répondit ne pouvoir faire , et être prêt de s'en retourner trouver le Roi.

Le prince d'Orange le pria , au commencement de janvier , d'en écrire à Sa Majesté , le lui persuader et ne s'en aller pas encore sitôt. Il accorda le premier , qui étoit d'écrire , mais refusa de le persuader , parce que c'eût été infidélité à lui d'arrêter davantage , ayant un commandement contraire.

De là à quelques jours , qui fut le 2 janvier , ils lui donnèrent par écrit les conditions auxquelles ils pouvoient condescendre , entre lesquelles ils consentoient de ne rentrer en traité de paix ou de trêve de six mois , et de ne rien conclure de douze. Sa Majesté faisoit grande instance pour la religion catholique , afin qu'ils en laissassent l'exercice libre en toutes les places qu'ils prendroient , s'ils ne vouloient le laisser encore en toutes celles qu'ils avoient déjà ; mais on ne put jamais emporter ce point sur eux.

Sa Majesté aussi désiroit que , moyennant le secours qu'elle leur donnoit , en cas qu'ils fissent la trêve ou la paix avec l'Espagne , ses intérêts y fussent

décidés conjointement avec le leur : ce qu'ils refusèrent absolument de faire , d'autant , disoient-ils , qu'ils ne les connoissoient pas , quoique Charnacé leur représentât qu'ils n'étoient pas grands , puisque le roi d'Espagne sollicitoit tous les jours le Roi de s'accommoder , et quels qu'ils fussent ils les passeroient aisément s'il passoit celui de Fernambouc.

Le prince d'Orange , qui traitoit avec eux avec grande retenue , comme sont obligés de faire ceux qui tiennent son rang en une république qui est toujours pleine de défiance et de soupçons , se sentit obligé de leur parler , le 4 février , si ouvertement de la nécessité que leur État avoit de traiter avec le Roi dans la constitution présente de leurs affaires , et de la faute qu'ils commettoient de recevoir si froidement les offres qu'il leur faisoit , qu'il le fit reconnoître à tous. Ceux de Hollande s'excusant sur le manque de pouvoir , ils firent résoudre que l'on assembleroit les états de Hollande au 8 , et eut prise avec Pau de ce qu'il ne vouloit pas prendre sur soi de faire passer les autres articles , excepté celui de la religion et celui des intérêts du Roi , lesquels il croyoit ne pouvoir passer.

Charnacé , pour celui desdits intérêts , proposa deux moyens au prince d'Orange : l'un , qu'il lui diroit lesdits intérêts afin que , s'il les trouvoit raisonnables , il les représentât lui-même aux États , et que cela ne les empêchât pas de traiter avec le Roi ; l'autre , que , si ledit prince ne trouvoit bon cet expédient-là , Charnacé déclareroit lui-même lesdits intérêts du Roi à ses commissaires , mais en sa présence , afin que , si lesdits intérêts les contentoient , ils les acceptassent et

passassent le traité ; ce que ledit prince trouva bon , pourvu que les commissaires voulussent prendre tout sur eux : ce qu'ils déclarèrent ne pouvoir faire , et partant prièrent Charnacé de trouver bon qu'ils en communiquassent aux États-Généraux, dont il s'excusa sur le trop grand nombre , sinon en cas qu'ils l'assurassent que lesdits États accepteroient lesdits intérêts, ce qu'ils ne voulurent promettre.

Il leur proposa que les États-Généraux commissent deux députés de chaque province pour les considérer avec eux , et ayant pouvoir de conclure : ce qu'ils lui accordèrent , après lui avoir déclaré n'espérer pas que les quatorze , non plus que les sept présens , les osassent accepter.

Le prince d'Orange dit à Charnacé qu'il ne croyoit pas qu'il fit rien , s'il ne se relâchoit de ce qu'il désiroit que les intérêts du Roi fussent compris en leur traité de paix ou de trêve , mais que peut-être pourroient-ils passer cet article-là en une autre sorte , qui étoit que si l'un desdits intérêts , ou plusieurs , portoit le Roi à la rupture avec Espagne , les États romproient s'ils étoient en paix ou en trêve , et s'ils ne l'avoient point , ils promettoient , dès cette heure , de ne la point faire sans le consentement du Roi. En quoi il se peut voir combien ces peuples sont subtils en leurs traités , car ils demeurent toujours dans leurs principes , et , de quelque côté qu'on les tourne , ils retombent toujours sur leurs pieds. Leur unique dessein étoit que le Roi entrât en rupture avec Espagne ; moyennant cela , ils promettoient tout , et avoient de tout temps promis au Roi , à cette condition , tout ce qu'il auroit pu désirer. Ils en demeurent toujours en

ces termes; ils ne veulent rien maintenant promettre au Roi de leur traité de trêve ou de paix que premièrement Sa Majesté ne s'oblige de rompre; en ce cas ils en feront ce qu'il lui plaira;

Que Sa Majesté convienne de ses intérêts avec Espagne ou n'en convienne point, si elle n'entre en rupture avec Espagne, ils ne veulent point que cela empêche ni leur traité ni la conclusion d'icelui; mais en cas que, sur un ou plusieurs articles desdits intérêts, le Roi entre en rupture, en ce cas ils ne refusent pas, ni à s'obliger de cesser leur conférence avec les Espagnols, ni à s'obliger de ne pas conclure ni paix ni trêve, ni même à la rompre quand elle seroit conclue, qui est à dire à accorder au Roi tout ce qu'il demande, mais pourvu qu'il rompe.

Il y eut une autre grande difficulté qui dura longtemps, sur ce qu'en cas que le Roi entrât en rupture avec Espagne, ils vouloient bien s'obliger à ne faire ni paix ni trêve avec elle sans le consentement du Roi, mais ne vouloient pas s'obliger de n'en traiter que conjointement avec Sa Majesté.

Leur principale raison étoit qu'ils craignoient que cela attirât en France la négociation de la paix, s'il s'en faisoit, où il leur seroit impossible d'envoyer leurs ambassadeurs, pour la difficulté qu'ils ont de prendre leurs résolutions; mais Charnacé leur donna contentement, promettant de leur accorder par écrit qu'elle se traiteroit en leur pays; ce que le prince d'Orange ayant proposé aux États, ils s'y accordèrent.

Ils insistèrent aussi fort long-temps à vouloir donner les charges d'un régiment de gens de pied et d'une compagnie de cavalerie que le Roi leur pro-

mettoit d'entretenir, et fallut que Charnacé, pour les faire désister, fît semblant de partir et de rompre sur ce sujet-là.

Sa Majesté eût fort désiré qu'on eût renvoyé Hauterive en France ; mais le prince d'Orange n'y voulant pas consentir, on fut contraint de demander, au nom du Roi, que s'ils ne vouloient point qu'il sortît de leur État, qu'il fût au moins éloigné de vingt lieues de leur cour et de leur armée, sans pouvoir commander de Français tant que le traité durerait.

Quoi que Charnacé pût faire sur ce point, et que, ne pouvant obtenir du prince ce qu'il désiroit, il en parlât aux États mêmes, et fût sur le point de rompre le traité avec eux sur ce sujet, si est-ce qu'il ne put jamais remporter autre chose du prince d'Orange, sinon qu'il l'éloigneroit, mais ne pouvoit donner ni de distance, ni de temps préfix de son éloignement ; qu'il le prioit néanmoins de s'assurer que, l'éloignant en considération du Roi, il ne voudroit point le rappeler tant que durerait le traité, pour faire déplaisir à Sa Majesté, et que ce qu'il ne vouloit pas s'obliger davantage étoit pource que, s'il faisoit autrement, il perdrait toute son autorité envers les officiers de son armée. Charnacé défendit audit Hauterive, de la part du Roi, de plus voir ni traiter avec ses ambassadeurs et ministres.

Toutes choses étant ajustées entre eux le 14 avril, ils se communiquèrent le 15 leurs pouvoirs, qui furent trouvés bons et valables, se les livrèrent dès le soir les uns aux autres, puis signèrent deux traités : l'un pour Charnacé, l'autre pour eux, puis un acte sur le mot *conjointement*, et un autre, qui fut signé de

Charnacé seul , des intérêts du Roi avec le roi d'Espagne , dont ils signèrent la copie qu'ils rendirent à Charnacé , qui peu de jours après partit , et arriva le 20 mai à Fontainebleau.

Par ce traité , les États promettoient de continuer à faire la guerre par mer et par terre , avec toutes leurs forces , aux Espagnols et provinces qui en dépendent , sans pouvoir rentrer ni entendre à aucun traité de paix , trêve ni suspension d'armes , directement ou indirectement , les huit premiers mois suivans , ni les pouvoir conclure de douze mois , le tout à commencer le premier jour du mois de mai prochain , et de publier de nouveau , quand il en seroit besoin , et effectuer de bonne foi la déclaration qu'ils firent l'année 1632 , à l'instance du Roi , pour le libre exercice de la religion catholique dans les lieux et provinces qui se joindroient volontairement à eux ou seroient pris par la force de leurs armes , et qu'ils ne pourroient , les douze mois passés , traiter ni conclure paix ou trêve avec les ennemis durant lesdits sept ans sans l'intervention de Sa Majesté , auquel cas elle demeureroit garante dudit traité de paix ou de trêve ; et que le Roi , pour les assister , feroit fournir par an un million , outre celui qu'il avoit promis par le traité fait avec eux le 17 juin 1630 , lesdits deux millions payables de six en six mois , outre 300,000 livres qu'il emploieroit , quand il en seroit requis , à l'entretien d'un régiment de gens de pied et d'une compagnie de cavalerie ; mais si Sa Majesté aimoit mieux rompre avec Espagne que de fournir le million et les 300,000 livres à la façon susdite , lesdits sieurs États-Généraux s'obligeroient de ne traiter avec leurs

ennemis que conjointement avec le Roi et de son consentement , comme aussi Sa Majesté s'obligerait réciproquement de ne traiter avec les Espagnols que conjointement avec lesdits sieurs États et de leur consentement , et seroit déchargée en outre du million qu'elle leur avoit promis par le traité de l'an 1630.

Les États ayant fait donner part au roi de la Grande-Bretagne , par leur ambassadeur qu'ils tenoient auprès de lui , de ce traité , ledit Roi dit qu'il n'y trouvoit qu'un manquement , qui étoit qu'on n'avoit pas mis un article par lequel les princes alliés fussent conviés d'y entrer ; dont Sa Majesté ayant avis , elle lui fit savoir que cet article n'avoit pas été omis pour exclure les princes alliés dudit traité , mais afin que les Espagnols , le venant à savoir , ne fissent pas tous leurs efforts auprès d'eux , et particulièrement auprès dudit Roi , pour le détourner de faire une chose si avantageuse pour le bien général de la chrétienté , et qui leur seroit préjudiciable ;

Que le sieur de Charnacé étoit convenu secrètement avec lesdits sieurs les États et le prince d'Orange que ledit Roi seroit convié d'y entrer ; ce que Sa Majesté lui avoit donné charge de faire présentement , s'assurant qu'il ne refusera pas une proposition qui ne lui pouvoit être que très-avantageuse , puisqu'elle n'alloit qu'à réprimer l'ambition déréglée des Espagnols , qui ne lui vouloient non plus de bien qu'à tous les autres princes de la chrétienté , ainsi qu'il l'avoit pu connoître par expérience en plusieurs rencontres ; qu'il ne devoit pas se laisser aller à une apparence d'affection qu'ils lui feroient peut-être témoigner dans les occurrences , étant très-certain

qu'ils ne le feroient jamais que pour tirer des avantages solides , en ne donnant que de la fumée et des marques extérieures de bonne volonté ; qu'il n'avoit pas charge de Sa Majesté de venir au particulier des conditions , mais seulement de savoir sa volonté pour en donner promptement avis à Sa dite Majesté , afin qu'ensuite on en pût traiter avec lui , et lui faire un parti si considérable qu'il eût tout sujet d'en être satisfait.

Le baron Oxenstiern , fils du directeur , qui étoit peu auparavant arrivé en Hollande comme ambassadeur de la couronne de Suède , pour les détourner de la trêve avec Espagne , et leur remontrer l'intérêt qu'ils y avoient , les prier d'assister d'argent la couronne de Suède , et d'envoyer leurs députés à l'assemblée de Francfort qu'ils avoient indiquée au 20 mars , fut bien reçu des États , et remporta contentement de son ambassade ; mais il ne fit pas le même en Angleterre , où étant passé de Hollande le 23 mars , le roi de la Grande-Bretagne , qui ne vouloit point entrer en guerre avec la maison d'Autriche , comme il l'en venoit solliciter , ni à cette condition acheter le rétablissement de son neveu en ses États , lui fit une querelle d'Allemand ; et pour n'être point obligé à traiter avec lui refusa de le reconnoître pour ambassadeur , sous prétexte qu'il n'avoit pouvoir que du directeur son père , qui n'étoit pas de qualité à faire des ambassadeurs de têtes couronnées. Ledit baron , après en avoir écrit à son père , partit très-mal satisfait , et retourna trouver son dit père , qui cependant n'oublioit rien de tout ce qu'il pouvoit , par diverses assemblées qu'il tenoit , pour conserver l'union des princes et États confédérés avec la couronne de Suède ,

et pourvoir aux choses nécessaires pour la continuation de la guerre.

Le roi d'Espagne , ayant eu avis du traité fait entre le Roi et les Etats de Hollande , commanda le 18 juin aux états de Brabant qu'ils rappelassent incontinent leurs députés , attendu que Sa Majesté avoit fermé la porte à toute sorte de négociation pour le terme de huit mois.

Le marquis d'Aytonne fit une entreprise sur Rhinberg , et depuis sur le fort Maurice , en l'île de Casand , qui ne lui réussirent pas ; mais il se rendit maître des châteaux d'Argenteau et de Lintz sur la Meuse pour la sûreté des passages , investit Maestricht , et ordonna des quartiers pour le siège qu'il témoignoit vouloir presser. Mais les Hollandais lui firent bientôt changer de dessein pour aller secourir Bréda qu'ils avoient assiégée , ensuite de quoi les deux sièges furent levés , et ne se passa rien de mémorable entre eux cette année.

Le Roi , nonobstant le traité fait avec les Hollandais , tant à son avantage et de ses confédérés , ne laissa pas en même temps de tenter tous les moyens possibles et convenables pour parvenir à une paix générale en la chrétienté , ne voulant se servir de tous ses avantages que pour cette fin , qui est l'unique qu'un roi chrétien doit chercher en toutes ses actions.

Pour cet effet , il manda incontinent après au sieur de Charbonnières , qui résidoit pour son service auprès de l'Empereur , qu'encore que les déportemens des Espagnols et les mauvais desseins qu'ils témoignent contre la France , pourroient le mettre en soupçon des intentions de l'Empereur à cause de son

étroite union avec Espagne , Sadite Majesté toutefois, pour la satisfaction de sa conscience, et pour témoigner à toute la chrétienté son affection sincère de rentrer en une bonne intelligence avec ledit Empereur et même avec le roi Catholique, et de n'omettre aucun moyen raisonnable pour aider à l'établissement d'une paix générale où ses alliés fussent compris, avoit jugé à propos d'entendre aux propositions d'accommodement qui lui avoient été faites par le sieur cardinal Bichy au nom de Sa Sainteté ;

Que ledit Charbonnières, à l'instance du sieur cardinal Rocci, nonce de Sa Sainteté à Vienne, ayant dépêché exprès son secrétaire vers Sa Majesté, pour lui faire entendre que ledit sieur cardinal Rocci avoit appris des principaux ministres de l'Empereur, que Pignerol et Moyenvic ne seroient pas cause de retarder la bonne volonté qu'avoit Sa Majesté Impériale de satisfaire au Roi en ses justes prétentions sur la créance qu'il y correspondroit de sa part, Sadite Majesté, le lui voulant témoigner, n'avoit point fait de difficulté, selon l'instance que lui en avoit faite ledit cardinal Bichy, d'agréer qu'en la réponse que ledit cardinal Bichy feroit audit cardinal Rocci, il pût s'assurer des bonnes intentions de Sa Majesté ; et d'autant que tous les termes généraux, dont lesdits nonces avoient usé ci-devant depuis long-temps sur ce sujet n'avoient rien produit, ledit cardinal Bichy avoit obtenu de Sa Majesté que, si ledit cardinal Rocci trouvoit Sa Majesté Impériale disposée de vouloir entrer dans une sincère ouverture des moyens qu'elle estimeroit plus propres pour établir les fondemens de confiance et d'une raisonnable satisfaction entre Leurs Majestés,

Charbonnières, en étant assuré par ledit cardinal Rocci, avoit charge d'entendre de la part de Sa Majesté lesdits moyens qu'il voudroit proposer, et diroit aussi les sentimens de Sa Majesté sur cette matière audit cardinal, et même, s'il en étoit besoin, confirmeroit à l'Empereur ce qu'il auroit représenté audit cardinal, avec cette condition de ne point écrire de part et d'autre, pour ôter, dès l'entrée de cette négociation, les soupçons que l'on voudroit retirer des écrits, pour donner des défiances aux alliés les uns des autres.

Qu'après que ledit Charbonnières auroit rendu au cardinal Rocci la lettre que le cardinal Bichy lui écrivoit, et que ledit cardinal Rocci lui auroit donné parole certaine avec serment de ne rien communiquer par écrit, à qui que ce fût, des choses dont ils conféreroient ensemble, ni même de le mander à Rome jusqu'à ce que les affaires fussent avancées et en état de se pouvoir terminer en une façon ou en autre, ni même d'en parler à autres qu'à l'Empereur et à ses principaux ministres, auxquels Sa Majesté Impériale le remettroit, et que d'ailleurs ledit cardinal Rocci auroit fait savoir, avec la sincérité requise en telle occurrence, que l'Empereur et ceux de son conseil y procéderaient avec candeur et dessein d'accommodement; lors ledit sieur de Charbonnières s'ouvriroit avec ledit cardinal, et lui diroit que le Roi, se confiant en sa probité, et particulièrement sur le bon récit que le sieur de Léon, son conseiller d'État, et le père Joseph, capucin, et depuis ledit Charbonnières lui avoient fait, ne doutoit pas qu'il n'usât avec la foi et la prudence requise de cette confiance qu'il prenoit en lui, et lui remontreroit le grand dommage

que Sa Majesté recevroit si , au lieu de la sincère correspondance que sa franchise et son zèle au bien public méritent , ledit Empereur se laissoit aller aux artifices d'Espagne , pour en vouloir retirer des avantages au préjudice de Sadite Majesté , afin de la mettre en soupçon avec ses alliés , comme si le Roi traitoit sans eux , et leur manquoit de la foi qui l'obligeoit de ne le faire pas ; ce qui étoit si éloigné de ses intentions , que Sa Majesté vouloit bien que l'Empereur sût qu'aucune considération ne l'y pourroit porter , et que cela , au lieu de nuire au dessein de la paix générale , donneroit plus de lieu à Sa Majesté de rendre des preuves de sa bonne volonté vers l'Empereur , s'employant de bonne foi vers sesdits alliés , pour les convier à convenir de leurs différends avec lui sous des conditions raisonnables , à quoi pourroit beaucoup contribuer , si , dès cette heure , Leurs Majestés se pouvoient éclaircir au vrai de leurs intentions , et des moyens plus convenables pour faire cesser les sujets de défiance et de plaintes ;

Que si l'Empereur refusoit d'entrer en cette ouverture verbale , le sieur cardinal Rocci lui remontreroit que la vive voix sert de beaucoup plus à exprimer les intentions mutuelles que le papier , qu'il est vrai que pour conclure un traité il faut écrire , mais qu'il étoit ici besoin de commencer par une franche communication des intérêts réciproques ;

Que si l'on voyoit quelque jour de se pouvoir accorder , Sa Majesté approuveroit tous les autres moyens nécessaires pour terminer leurs propres différends et ceux de leurs confédérés de part et d'autre , convenant pour cela de lieux propres pour un traité

général, Sa dite Majesté agréant ceux qui seroient résolus entre ledit Empereur et les princes protestans assemblés à Francfort, et notamment qui seroient approuvés par les électeurs de l'Empire ;

Que si l'Empereur répondoit qu'il suffiroit d'ouvrir ses intentions lorsqu'on enverroit des députés en ladite assemblée générale, le cardinal Rocci lui représenteroit combien il importoit qu'auparavant Leurs Majestés eussent renoué une bonne intelligence pour dissiper les soupçons et les mécontentemens qui les en pourroient éloigner ; d'où il arriveroit qu'au lieu qu'il pourroit être que les ambassadeurs de Leurs Majestés traverseroient leurs desseins en ladite assemblée, ce qui seroit cause d'en retarder l'effet et d'accroître les difficultés, il seroit beaucoup plus facile, étant eux-mêmes conjoints à une même fin de la tranquillité publique, de montrer le chemin aux autres d'y pouvoir arriver ;

Que si l'Empereur s'informoit si Sa Majesté, s'accommodant avec lui, désiroit exclure le roi d'Espagne ou l'y comprendre, l'on répondroit que son intention étant de voir une bonne paix générale où ses alliés fussent compris, Sa dite Majesté auroit d'autant plus agréable que le roi Catholique y entrât, que leur consanguinité les convie de vivre en amitié réciproque ; que si toutefois les Espagnols ne vouloient condescendre à des conditions équitables, Sa Majesté désiroit aussi savoir si l'Empereur en ce cas ne voudroit pas terminer les différends qu'il pouvoit avoir avec la France, nonobstant la mauvaise volonté des Espagnols, avec promesse de ne les point assister directement ou indirectement contre le Roi et ses

alliés, comme aussi le Roi promettoit de faire la même chose à l'égard de l'Empereur après la conclusion de la paix dans l'Empire ;

Qu'il faudroit aussi représenter à l'Empereur que le Roi ne prétendoit pas intervenir en l'assemblée générale en qualité d'arbitre , mais de médiateur , employant ses offices vers ses alliés pour apporter les plus raisonnables tempéramens qu'il se pourroit ; s'il objectoit que Sa Majesté étoit partie , étant entrée en alliance avec ceux qui faisoient la guerre à l'Empereur , leur contribuant des sommes notables et les appuyant de son autorité , le cardinal Rocci feroit entendre à l'Empereur qu'il lui importoit beaucoup plus que le Roi intervînt comme entremetteur que comme ennemi ;

Que si le roi de Danemarck prenoit cette qualité , le Roi devoit y avoir beaucoup plus de part , tant à cause de la même religion qu'il professe , que pour l'affection qu'il avoit témoignée ci-devant audit Empereur , au temps de son élection à l'Empire et au plus fort de ses affaires , dont la mémoire ne devoit point être effacée par les déplaisirs que ledit Empereur pouvoit prétendre avoir reçus de Sa Majesté , ce qu'elle n'avoit fait que pour sa juste défense , et pour repousser le tort fait à ses alliés , l'Empereur ne pouvant au reste empêcher que le Roi n'agît par ses ambassadeurs dans l'assemblée générale , et qu'il n'y fût reçu avec l'honneur qui lui convient , pour y représenter ses raisons et les moyens nécessaires , non-seulement pour pacifier les troubles de l'Empire , aider à y conserver les intérêts de la religion et de ses confédérés , mais aussi pour ce qui regarde

la sûreté de la paix entre la France et l'Allemagne.

Sur quoi il falloit observer que les ambassadeurs des rois et princes, qui ne dépendent de l'Empire, assistoient dans les diètes sans tenir rang dans les assemblées, comme ayant leurs voix et suffrages, mais seulement pour y représenter les choses qu'ils avoient à dire de la part de leurs maîtres, selon que le besoin requéroit; ce qui aussi vidoit la difficulté de la préséance des ambassadeurs des deux couronnes, en ce qu'ils ne prenoient pas leurs places ensemble en même lieu;

Que ledit Charbonnières insinuerait toutes ces choses audit cardinal Rocci, selon les objections qui lui pourroient être faites, avec la retenue et prudence requise;

Qu'il le prieroit de considérer combien il falloit éviter les artifices et suggestions des ambassadeurs d'Espagne, qui témoignaient n'avoir autre intention que de continuer la guerre, et de sacrifier le repos de l'Empire à la grandeur de leur nation et à leur ambition particulière, et de faire comprendre cette vérité à l'Empereur et à ses principaux ministres, leur faisant voir qu'ils trouveroient autant d'avantage à maintenir une sincère intelligence avec la France et ses amis, que de péril à se jeter, pour le plaisir des Espagnols, dans l'abîme de troubles continuels;

Qu'il seroit bon que le cardinal Rocci informât dextrement l'Empereur et ses ministres de l'humeur de l'ambassadeur Benavente, qui faisoit profession en France de croire et publier que la paix étoit impossible, qu'il ne falloit attendre nulle sincérité des Français, et portoit les choses dans le désespoir et

les extrémités ; et d'autant que même par excès de sa passion il donnoit de mauvaises impressions du sieur Lustrier , résident de l'Empereur , trouvant mauvais que son procédé qui symbolise à l'ingénuité des Français , faisoit que l'on s'ouvroit plus aisément avec lui , et qu'il se rendoit plus propre pour acheminer les affaires à une bonne fin ;

Que le sieur de Charbonnières essayeroit de reconnoître les intentions du duc de Bavière par le moyen de ses ministres à Vienne , et de leur faire voir les mauvais desseins des Espagnols, qui pousoient l'Empereur à concéder toutes choses aux protestans pour tourner leurs armes contre les catholiques ;

Que si l'on objectoit que le Roi contredisoit , par ses préparatifs de guerre et par ses nouvelles alliances avec les protestans , à la créance que le cardinal Rocci vouloit que l'on prît de son inclination à la paix , la réponse étoit facile ; que , jusqu'à ce qu'elle fût conclue , chacun essayoit de chercher ses avantages dans l'incertitude des événemens , et que c'étoit ce qui devoit convier à s'éclaircir des moyens plus convenables pour parvenir audit accommodement pour faire plus tôt cesser le mal.

Ce qui se pouvoit alléguer à propos sur les plaintes qu'il y avoit grande apparence que l'Empereur feroit de plusieurs clauses contenues dans le traité fait de nouveau entre Sa Majesté et les Hollandais , et spécialement en ce qu'il étoit dit qu'elle s'emploieroit vers ses confédérés en Allemagne pour faire qu'ils ne traitassent de huit mois avec l'Empereur , et qu'ils ne pussent conclure la paix dans un an. A quoi il falloit répondre que les Hollandais l'avoient ainsi dé-

siré, mais que Sa Majesté ne s'étoit pas obligée d'accomplir effectivement cet article, ni pour elle ni pour sesdits alliés à l'égard de l'Empereur. Et quant à l'égard de l'Espagne, ce terme avoit été pour avoir plus de loisir d'examiner les conditions sur lesquelles l'on pourroit fonder une sûre et durable paix entre les intéressés; en sorte que comme le Roi et les Hollandais s'étoient obligés à ce que dessus en ce qui concernoit le roi Catholique, ils pouvoient aussi d'un mutuel consentement abrégier le temps, selon que ledit Roi feroit connoître une sincère disposition à l'accommodement avec Sa Majesté et les Hollandais.

Que si l'Empereur se plaignoit qu'il étoit porté en l'article neuvième dudit traité que, si l'Empereur attaquoit les Hollandais et qu'ils rompissent avec lui, Sa Majesté feroit le même, il falloit dire que si les Hollandais attaquoient l'Empereur Sa Majesté n'étoit pas obligée de les assister, et qu'étant libre audit Empereur de ne les pas attaquer, il étoit en son pouvoir de faire que le Roi ne fût point obligé à rompre à leur occasion; de sorte que cet article ne contenoit qu'une simple garantie, que le Roi et les Hollandais se promettoient respectivement pour la manutention des choses dont ils étoient convenus pour se défendre et non pour attaquer; ce que Sa Majesté feroit même à l'égard de l'Empereur, au cas que par un bon traité Leurs Majestés eussent convenu de garantir l'une pour l'autre ce qui auroit été accordé par le traité de paix, et de joindre leurs armes contre les violateurs dudit traité;

Que Sa Majesté recommandoit deux choses prin-

cipalement audit Charbonnières : l'une étoit de ne rien bailler par écrit à qui que ce fût, et d'éviter toutes les démonstrations qui pourroient donner sujet de croire que Sa Majesté recherchât la paix et voulût traiter au desçu de ses alliés, ce qui lui apporteroit un extrême dommage contre toute sorte de raison et de vérité; qu'il ne falloit douter que les Espagnols s'efforceroient de le faire croire, et d'interpréter en ce sens ce témoignage de sa franchise et de son affection au repos public, que Sa Majesté n'avoit pu refuser aux instances du Pape par ses nonces, non pour traiter formellement, mais afin de s'éclaircir des moyens propres pour y parvenir en une bonne diète générale avec tous les confédérés.

Sur quoi ledit Charbonnières remarqueroit soigneusement, et feroit connoître clairement à ceux avec lesquels il agiroit l'intention du Roi n'être point de traiter en aucune façon sans ses confédérés, auxquels pour rien du monde il ne voudroit manquer de parole, mais bien de voir et ajuster à peu près avec l'Empereur les conditions auxquelles on pourroit faire un bon traité, lorsque Sa Majesté auroit disposé ses alliés à y entendre sincèrement, comme elle s'y emploieroit de tout son pouvoir.

L'autre étoit que ledit Charbonnières prendroit soin de discerner s'il se trouvoit en l'Empereur ou en son conseil quelque véritable disposition de s'accommoder avec la France, selon le projet que l'on lui envoyoit, ou si l'on se servoit de ces ouvertures à mauvaise fin pour donner de l'ombrage aux alliés du Roi; sur quoi il ne manqueroit pas d'user de diligence pour avertir Sa Majesté, par voies sûres et

bons chiffres, du train que prenoit cette négociation.

Que s'il voyoit qu'il y eût lieu d'en bien espérer, et que l'Empereur voulût savoir s'il avoit ordre d'agir en la forme susdite, ledit de Charbonnières feroit voir au cardinal Rocci, et même à la personne de l'Empereur, la lettre que le Roi lui en écrivoit, et se garderoit bien de la laisser entre leurs mains, ni de conférer souvent avec les ministres impériaux, pour ne faire croire qu'il traitoit, laissant agir le cardinal Rocci, en lui donnant avis de s'y conduire lui-même avec retenue, sans éclat, ou qu'autrement il a charge de ne point passer plus outre et de rompre toute négociation.

Et pource que le Roi lui envoyoit une copie du projet de l'accommodement qui pourroit être agréable à Sa Majesté, elle lui défendit bailler la copie dudit projet audit sieur cardinal, et lui ordonna d'en conférer seulement avec lui de vive voix, et que surtout il feroit savoir au Roi en quelle qualité l'Empereur et l'électeur de Bavière (s'assurant de la volonté dudit Electeur par ses ministres à Vienne) prétendoient que les ambassadeurs du Roi intervinssent en l'assemblée générale.

Que si l'on lui reprochoit que le Roi avoit quelque intelligence avec Fridland, il le falloit nier comme une chose très-fausse, et partant dont on ne pouvoit apporter de preuves si elles n'étoient supposées et sans fondement; que le Roi auroit bien plus de sujet de se plaindre; que ledit Fridland, lorsqu'il étoit au service de l'Empereur, avoit eu de fréquentes communications, par hommes envoyés exprès, avec Monsieur, frère du Roi, et le duc de Lorraine,

lorsque Monsieur étoit entré en France, et longtemps auparavant, avec des troupes, lesquelles avoient été tenues sous le nom de l'Empereur, avec ordre de sa part de leur donner, quartiers dans l'Alsace, Besançon et ailleurs, cependant qu'elles attendoient le temps d'attaquer les Etats du Roi; mais qu'il falloit oublier tout le passé pour penser aux moyens d'un accommodement sincère.

Le Roi, pour conduire cette affaire à une bonne fin, ne se contenta pas d'envoyer ses ordres au sieur de Charbonnières, son résident auprès de l'Empereur, mais écrivit encore au sieur de Barault, son ambassadeur en Espagne, en mêmes termes, mais avec beaucoup de précaution, à cause de l'avantage ordinaire qu'en ces derniers siècles les Espagnols ont accoutumé de prendre sur nous en nos traités.

Sa Majesté lui manda que le cardinal Bichy avoit donné parole à Sa Majesté que le nonce d'Espagne promettroit audit sieur de Barault de ne rien bailler par écrit à aucun des ministres du roi d'Espagne, ni divulguer en sorte quelconque, ni même à Rome (jusques après un effet assuré de la présente négociation et avec le consentement dudit sieur de Barault, qui attendroit sur cela l'ordre du Roi), toutes les choses qui lui seroient dites des intentions de Sa Majesté de la part dudit sieur comte de Barault;

Que si ledit comte-duc refusoit de procéder en cette manière, ledit nonce ne passeroit pas plus outre, ni moins ledit de Barault, lequel enverroit audit nonce la lettre du cardinal Bichy, et l'informerait ensuite des intentions susdites de Sa Majesté; qu'après cela ledit comte de Barault attendroit que ledit

nonce le vînt trouver , pour lui faire entendre en quelle disposition il auroit trouvé le comte-duc, que s'il l'assuroit que ledit comte-duc étoit prêt d'entrer , de la part du Roi son maître , en une franche et sincère ouverture des moyens plus propres pour parvenir à un raisonnable accommodement entre les deux couronnes et leurs alliés , promettant y observer le secret , et d'éviter toutes les choses qui pourroient donner soupçon de mauvaise foi , ledit comte de Barault diroit audit nonce avoir eu charge de Sa Majesté de faire le même de sa part , par l'interposition dudit nonce , et de confirmer de vive voix , tant au roi Catholique qu'audit sieur comte-duc en particulier , les mêmes choses qu'il auroit déclarées audit nonce (s'il en étoit besoin) , stipulant qu'en ces premières conférences , et jusques au temps d'un traité formel , on n'écriroit point de part et d'autre ;

Que ledit comte sauroit dudit nonce si le comte-duc vouloit s'ouvrir le premier sur les moyens qu'il croyoit les plus expédiens pour ledit accommodement , le priant de laisser à part , autant qu'il lui seroit possible , les longues plaintes , reproches et aigreurs , avec les exagérations ordinaires aux Espagnols , qui empêchent de venir au point ;

Que si ledit duc ne vouloit parler le premier , ledit comte consentiroit que ledit nonce proposât de sa part qu'à son avis les principaux intérêts entre les deux couronnes devoient être considérés en deux manières : que les uns étoient ceux qui concernoient les deux Rois , et qui dépendoient de leur volonté ; les autres étoient ceux qui regardoient leurs alliés , et qui ne se pouvoient résoudre sans leur consentement ;

Qu'il sembloit être à propos de commencer par les premiers, pour voir si l'on pouvoit établir une bonne intelligence entre Leurs Majestés, sans omettre toutefois en même temps ce qui touchoit les alliés ;

Que les principaux intérêts entre les deux couronnes étoient l'exécution des traités où les deux Rois étoient intervenus, comme étoient ceux de Monçon et de Quiérasque ; et quant à celui de Ratisbonne, le roi Catholique n'y étoit point entré ;

Que pour ce qui étoit du traité de Monçon, sur ce que l'ambassadeur d'Espagne en France avoit désiré qu'on lui baillât par écrit les intentions du Roi, pour y répondre selon le pouvoir qu'il disoit en avoir, Sa Majesté, avec l'intervention du sieur nonce de France, avoit fait bailler audit ambassadeur les points plus importants sur cette matière, en termes simples et clairs, il y avoit plus de six mois, sans avoir depuis aucune réponse ; sur quoi ledit sieur nonce d'Espagne diroit au comte-duc avoir su du cardinal Bichy tout ce qui s'étoit passé en France sur ce sujet, priant ledit comte-duc de déclarer ce qu'il estimeroit plus à propos sur cette matière, pour savoir après du comte de Barault si cela se pouvoit accorder avec les intentions du Roi, qui étoit près de retirer ses troupes des Grisons, et consentir que les forts fussent démolis au même instant que ledit traité auroit été exécuté de bonne foi entre les parties, avec l'intervention des deux couronnes, qui devoient préalablement convenir de la manière de ladite exécution, à ce qu'elle fût faite conformément à ce que portoit le traité ; sur quoi l'on bailleroit à part une plus ample instruction audit comte de Barault, au cas qu'il

fallût entrer plus avant en cette matière sur le traité de Quiérasque ; que le Roi l'avoit accompli de sa part, restituant Pignerol au duc de Savoie , ce qui ne lui avoit pas ôté la liberté , comme d'un bien qui étoit à lui, d'en traiter avec Sa Majesté par un contrat valable et légitime , sur laquelle matière on donneroit une plus ample instruction audit ambassadeur ;

Que si les Espagnols se plaignoient qu'il y avoit des Français dans Casal , Sa Majesté les retireroit , en convenant des moyens raisonnables avec Espagne pour assurer en Italie les alliés des deux couronnes contre ceux qui les voudroient molester , et que pour cet effet Sa Majesté entreroit de bonne foi avec le roi Catholique dans une ligue défensive avec les princes d'Italie , pour la conservation des Etats qu'ils y avoient.

Pour ce qui regardoit l'Empereur , le Roi ne feroit point de difficulté de remettre les places qui avoient été mises en sa protection , quand par une paix générale le besoin de les garder seroit cessé.

Si l'on parloit du duc de Lorraine , Sa Majesté Catholique n'étoit point intervenue en cette affaire , et ne pouvoit désapprouver avec raison que le Roi , ayant reçu dudit duc tous les plus sensibles torts et outrages qui puissent non-seulement offenser les princes , mais les personnes privées , eût pris de lui les assurances convenables à la sûreté des Etats de Sa Majesté , par une réparation beaucoup moindre que l'injure et que la conséquence des inconveniens qui en fussent arrivés si le Roi n'y eût prévu ; que Sa Majesté pourroit , avec même ou plus grande raison , s'intéresser des Etats dont les Espagnols se

sont rendus maîtres sous divers prétextes , comme ils ont fait en Italie du port de Monaco , de Piombino , et depuis peu de Corregio , du bas Palatinat en Allemagne , de Rhinberg , de Juliers , et de plusieurs places qu'ils ont occupées sur les Liégeois , près de la frontière de France.

Et enfin , pour ce qui étoit de la Lorraine , cette affaire pourroit se traiter avec les autres en la paix générale , où Sa Majesté feroit voir qu'elle demeureroit toujours , comme elle avoit fait jusqu'alors , dans les bornes de la raison et de la justice.

Pour ce qui étoit des alliés de Sa Majesté , tant en Allemagne qu'aux Pays-Bas , elle promettroit de s'employer vers eux de bonne foi pour les porter à un raisonnable accommodement , et pour cet effet l'on conviendrait d'un lieu , avec l'agrément des deux couronnes , où les députés de part et d'autre pussent convenir , étant fort à propos , comme il a été dit ci-dessus , qu'au paravant les deux couronnes s'ouvrisent ensemble de leurs intentions afin d'y pouvoir disposer les autres ; que si l'Espagne refusoit en cela l'intervention du Roi , laquelle y étoit si nécessaire , et qu'il offroit avec tant de sincérité , ce seroit une preuve assez évidente de la haine irréconciliable des Espagnols contre toute la France et contre tous ses alliés , ce qui serviroit au Roi de justification devant Dieu et les hommes , s'il recherchoit avec ses alliés les moyens de se garantir des effets de cette haine si injuste.

Que si le comte lui proposoit que l'on ne pouvoit agir avec la France si on ne se séparoit de l'alliance des ennemis de l'Empereur et d'Espagne , il falloit

répondre que le Roi ne vouloit pas commencer d'agir avec eux en se rendant coupable d'un si manifeste manquement de foi vers ses alliés, avec lesquels il n'étoit entré en confédération que pour les opposer aux desseins qu'avoit l'Espagne au préjudice de la France, laquelle seroit accusée d'une trop notable imprudence si, outre l'obligation de maintenir la foi publique, elle offensoit lesdits alliés et se privoit de leur assistance, lorsque les Espagnols, en refusant de s'accommoder avec le Roi, feroient voir à toute la chrétienté que leur mauvaise volonté contre lui étoit à un tel point, qu'ils ne vouloient pas qu'il s'employât pour leur propre bien, et qu'ils recherchoient en ce même temps toutes sortes de voies d'accommodement avec lesdits alliés de Sadite Majesté, quoique hérétiques, pour tourner toutes leurs forces contre elle et ses alliés catholiques dans l'Italie; ce qui ne pouvoit qu'apporter un double dommage à la religion, en ce que par ce moyen les Espagnols vouloient avoir la paix avec les protestans, et faire la guerre aux catholiques, au lieu que le but de Sa Majesté étoit d'établir une paix générale dans la chrétienté travaillée de longues guerres, pour donner lieu à la religion et à la piété de refleurir aussi heureusement que ces discordes publiques les avoient flétries;

Que si le comte-duc alléguoit qu'en ce qui regardoit les intérêts de la France, le Roi les spéciliât clairement, comme en ce qui est des Grisons et de Pignerol, et qu'il voudroit qu'on fît de même en ce qui regardoit les intérêts d'Espagne, qui consistoient principalement à ce que Sa Majesté fît obtenir à l'Espagne des conditions raisonnables, tant pour elle que

pour l'Empereur de la part des Hollandais et Allemands, il falloit répondre que Sa Majesté croyoit qu'il n'importoit pas moins aux Espagnols qu'à elle que les affaires d'Italie et des Grisons fussent terminées équitablement.

Quant aux conditions qu'ils pouvoient désirer des alliés de Sa Majesté, elle ne pouvoit pas les spécifier qu'elle ne sût les intentions d'Espagne, qu'elle appuieroit très-volontiers, croyant qu'elles seroient justes et faisables, soit que le comte-duc les voulût déclarer dès maintenant, ou s'en remettre au temps de l'assemblée générale.

Que sur cela il falloit éviter que le comte-duc ne fût paroître par artifice de vouloir entrer en cette négociation, et que cependant il se préparât à la guerre, et que le Roi fût retenu de faire le même de sa part, pour ne donner lieu de croire que lui-même eût consenti à ce pourparler de paix par les nonces pour amuser les Espagnols.

A quoi l'on pourroit dire que les actions qu'ils faisoient alors étoient telles, qu'aucun ne pouvoit trouver mauvais si le Roi se préparoit à les repousser; qu'au contraire il étoit bienséant à un grand prince de parler de paix étant prêt à faire la guerre, et que la crainte que les Espagnols auroient des armes du Roi les porteroit plutôt à s'accommoder.

Que si le comte-duc dès l'abord se montroit farouche, et disoit qu'il ne vouloit entrer en aucune ouverture et éclaircissemens réciproques si l'on ne les déclaroit par écrit, ou si la France ne promettoit de se séparer de ses alliés, ou se laissât porter à de telles autres extravagances, le Roi en étant prompt-

ment averti seroit libre de faire entendre au roi d'Espagne le sujet qu'il avoit de s'offenser de ce qui se passoit entre lui et le duc d'Orléans (car il n'étoit pas encore rentré dans le royaume), et de faire savoir au comte de Barault ce qui seroit plus expédient pour son service.

Dans la fin d'août l'on pourroit savoir quelque réponse d'Espagne, qui étoit le temps qu'il falloit au moins pour se préparer et pour reconnoître au vrai à quoi les Allemands et les Hollandais se porteroient, selon les divers partis qui se pourroient proposer, étant libre au Roi de choisir au bout dudit temps ceux qui lui seroient plus avantageux et plus conformes au bien de ses affaires, ce qui ne lui serviroit pas de peu pour prendre mieux ses mesures pour faire la paix ou la guerre.

Que si l'on venoit à la rupture, ce seroit toujours un grand point pour la satisfaction de la conscience du Roi et pour la réputation de la France. Que Sa Majesté, dans le même temps qu'elle avoit su l'extrémité des mauvais desseins d'Espagne contre elle, et ayant le pouvoir de la prévenir, elle n'auroit pas laissé de chercher la première tous les moyens plus prompts, plus sincères et plus honorables à l'Espagne, pour apaiser la fureur aveugle de ses mauvais conseils, et détourner cet orage qui menaçoit la chrétienté;

Que si ledit comte-duc refusoit de parler sans écrire, le nonce lui feroit comprendre que les uns et les autres devoient agir avec sincérité, sans prétendre des avantages par des formalités et subtilités qui empêchent de venir aux effets solides, et que,

dès l'entrée de cette négociation, il falloit ôter le soupçon que l'on voulût retirer des écrits pour donner des défiances aux alliés les uns des autres, jusqu'à ce que la confiance fût mieux établie, la vive voix servant beaucoup mieux à exprimer les intentions mutuelles que le papier. Qu'il est vrai que pour conclure un traité il faut écrire, mais qu'il étoit ici besoin de commencer par une franche et sincère ouverture des intérêts réciproques; que si l'on voyoit quelque jour de pouvoir convenir, Sadite Majesté approuveroit tous les autres moyens nécessaires pour terminer les différends entre les deux couronnes et leurs confédérés, convenant pour cela d'un lieu propre pour traiter généralement;

Que si le comte-duc répondoit qu'il suffiroit d'ouvrir ses intentions lorsque l'on enverroit des députés aux lieux assignés, le sieur nonce lui représenteroit combien il importoit qu'avant ladite députation et assemblée générale les deux Rois eussent établi entre eux des fondemens de confiance, et eussent dissipé les soupçons et les mécontentemens qui les en pouvoient éloigner, à quoi chose aucune ne pouvoit servir davantage que cette communication et ouverture de leurs intérêts communs avec l'égard de ceux de leurs alliés.

Si le comte-duc alléguoit que le Roi, par son nouveau traité avec Hollande, ne pouvoit ouïr parler de huit mois d'accommodement que de leur gré, ledit nonce répondroit avoir appris sur ce point du comte de Barault que le Roi n'avoit point fait ce traité par un dessein de faire continuer la guerre, mais pour se préserver que le roi Catholique, se laiss-

sant persuader par quelques esprits brouillons qui désirent mettre le feu entre Leurs Majestés , ne portât ses armes contre la France , étant assez évident que le Roi n'avoit pas eu cette considération par la crainte , puisque l'on ne doutoit pas qu'il ne fût en état de se défendre , mais pour avoir plus de moyens d'établir une bonne paix entre Leursdites Majestés , y comprenant leurs alliés.

Que si ledit comte vouloit éprouver tout de bon si ce moyen pouvoit servir à l'effet susdit , et entrer en des conditions raisonnables , tant à l'égard de la France que des Hollandais , quand Sadite Majesté auroit sujet de reconnoître par ladite ouverture dont il a été parlé ci-dessus , que les Espagnols voulussent sincèrement la paix , elle s'emploieroit volontiers vers lesdits Hollandais , comme avoit fait le défunt roi son père pour assoupir tous leurs différends , ce qu'elle feroit aussi à l'égard des princes ses confédérés en Allemagne , en quoi elle n'affectoit nullement la gloire d'arbitre , et n'y apporteroit autre dessein que d'aider à l'affermissement du repos public , et à faire cesser les troubles qui agitoient la chrétienté en tant de lieux et depuis tant d'années , Sa Majesté assurant qu'elle auroit toujours un égard spécial , selon que l'Espagne procéderoit en son endroit , de témoigner sa bonne affection au Roi son frère et à ceux de sa maison en ce qui concerneroit leurs justes intérêts.

Que les raisons pour lesquelles on n'avoit pu traiter en France avec l'ambassadeur Benavente étoient que , depuis un an que l'on avoit commencé à s'ouvrir avec lui de la part du Roi , l'on n'avoit su re-

tirer des réponses décisives , ni même aucunes qu'au bout de six ou sept mois , après lui avoir baillé par écrit les intentions du Roi en termes simples et clairs sur le sujet de Pignerol et de la Valteline. De plus , il témoignoit une telle défiance , qu'il réputoit pour des tromperies toutes les plus sincères ouvertures qu'on lui pouvoit faire , et vouloit persuader partout que la paix étoit impossible , et que la France ne s'y porteroit jamais ; et tandis que l'on demeureroit dans ces extrêmes ombrages et éloignemens la paix ne se concluroit jamais , et l'Espagne en seroit la cause et non Sa Majesté , qui , nonobstant tous ces soupçons , ne laissoit pas de vouloir entrer en toutes les plus promptes et plus sûres voies qui pouvoient rétablir la confiance et ouvrir le chemin à un bon accommodement.

Que si le comte-duc disoit que ledit ambassadeur avoit reçu il y avoit long-temps le pouvoir de traiter , l'on répondroit qu'il s'en étoit servi avec tant de froideur , de longueurs et de retenue , qu'autant eût-il valu qu'il ne l'eût point eu ;

Que s'il demandoit si le comte de Barault avoit pouvoir d'agir , il diroit qu'il avoit ordre de Sa Majesté d'entrer en la susdite ouverture des intérêts des deux couronnes , dont il s'acquitteroit avec telle sincérité , étant assuré que ledit duc feroit le même , qu'il auroit sujet de croire qu'il ne parloit pas sans pouvoir en ce que dessus , et même pourroit faire voir au nonce l'ordre qu'il en avoit de Sa Majesté , sans bailler la lettre qu'il en auroit audit sieur comte-duc ;

Que si ledit comte-duc faisoit des reproches qu'au même temps qu'on lui parloit de paix le Roi faisoit

des préparatifs de guerre, et donnoit sujet au roi Catholique d'accroître ses soupçons et défiances, il falloit répondre que Sa Majesté n'avoit pas moins d'occasions de faire les mêmes plaintes à l'égard de l'Espagne, mais qu'il ne falloit point trouver étrange si en l'état où étoient les choses chacun cherchoit ses avantages, et que c'étoit la raison principale qui obligeoit à dissiper les nuages par un sincère éclaircissement des prétentions réciproques, que de faire cesser par ce moyen le mal que les uns et les autres se pouvoient faire, au préjudice de la religion et de la paix publique, sur la créance de ne pouvoir ou de ne se vouloir accommoder ;

Que surtout le sieur de Barault eût un soin particulier de se gouverner en sorte que le comte-duc, par ses artifices ordinaires, ne pût persuader aux alliés de la France que Sa Majesté traitât sans eux ; dont en effet elle étoit si éloignée, que pour rien du monde elle ne le voudroit faire, mais désiroit seulement savoir à quelles conditions les intérêts de ces deux couronnes se pourroient terminer, pour puis après solliciter plus ardemment ses alliés à convenir des leurs.

Sa Majesté, pour n'être point surprise, et éviter que ses ennemis ne se servissent envers ses alliés contre son service des offres qu'elle faisoit faire pour la paix, manda au sieur de Feuquières, qu'elle tenoit son ambassadeur extraordinaire en Allemagne, qu'il fît entendre au chancelier Oxenstiern et aux princes et communautés qui étoient ses alliés, qu'ils ne devoient révoquer en aucun doute l'affection de Sa dite Majesté au bien public et en ce qui concernoit l'avan-

cement des affaires pour lesquelles elle étoit entrée en leur alliance, les priant ne donner aucune créance aux mauvaises impressions que les ennemis de leur bien commun leur voudroient faire concevoir.

Que leur dessein commun étoit une paix générale ; qu'il y falloit parvenir par la force et par l'union des confédérés, puisque tout autre moyen étoit foible et inutile envers les Espagnols. Que pour cet effet ils devoient bannir d'entre eux les soupçons et jalousies qu'ils avoient les uns des autres ; que pour y contribuer ce qui étoit de Sa Majesté, il avoit ordre de se trouver en la prochaine assemblée pour les y encourager, et que Sa Majesté à cette fin n'y employoit pas de simples paroles, mais des effets solides, ayant renouvelé un traité avec la Hollande qui pourroit faire condescendre les Espagnols, s'ils étoient sages, à des conditions d'une juste paix, pourvu que de leur part ils voulussent s'aider et employer unanimement leurs forces à leur propre conservation. Que ledit Oxenstiern ne pouvoit attendre d'une paix particulière que de la honte, et de perdre tout ce que son maître a acquis dans l'Allemagne, la Prusse et la Livonie, s'il se contente que l'Empereur lui présente pour amorce quelques villes et petits pays en renonçant contre sa foi, ce que Sa Majesté ne pourroit croire, au traité qu'il a fait avec le Roi et ses autres alliés, pour après s'exposer en proie certaine à la maison d'Autriche jointe avec les Polonais qu'un même désir de vengeance de recouvrer le leur animeront également contre la couronne de Suède, qui tiendrait Oxenstiern auteur de ce malheur.

Que Sa Majesté ne désiroit point traverser ses in-

térêts, qui ne pouvoient être appuyés plus puissamment que par l'assistance de Sa Majesté, qui estimoit pour plusieurs considérations que ledit Oxenstiern jugeroit que son voisinage lui seroit fort utile, d'autant plus qu'il étoit certain qu'étant étranger comme il étoit, il ne pouvoit se promettre en aucun temps de la part des catholiques, ni même des protestans d'Allemagne, un appui si certain que celui de la France, et qu'il ne pouvoit avoir aucune jalousie de sa grandeur pour les raisons que lui-même pouvoit concevoir ;

Qu'elle le convioit de consentir et promouvoir un traité de neutralité entre le duc de Bavière, l'archevêque de Cologne et autres princes de la ligue catholique, et les électeurs et princes protestans, et qu'il ne devoit trouver étrange que ledit électeur de Cologne, nonobstant le traité qu'il en avoit passé avec le Roi, avoit depuis joint ses troupes avec celles des Espagnols, sur ce que n'étant point assuré que les protestans voulussent accepter ce traité, il avoit été contraint de pourvoir à sa défense, ce qui montrait d'autant plus l'avantage qu'apporterait le consentement de ladite neutralité pour les protestans, en ce que les Espagnols ne pourroient tenir la campagne à l'entour du Rhin, et se retireroient dans leurs propres Etats.

Pour ce sujet, Sa Majesté fit aussi une instance effective vers le landgrave de Cassel, à ce qu'il n'attaquât la ville de Cologne, comme il étoit sur le point de faire, tant pource qu'il lui étoit plus avantageux que tout ledit archevêché demeurât en neutralité, sans donner passage ou retraite aux Espagnols, que

pource que la ville étoit grande et peuplée , et défendue d'une armée considérable.

Quant aux places que Sa Majesté tenoit dans l'Alsace , comme sont Haguenau , Saverne et autres lieux , qu'il leur fît connoître qu'elle n'avoit prétention quelconque de s'agrandir aux dépens de l'Allemagne , et étoit toute prête de remettre lesdites places aussitôt que , par un bon accommodement , cesseroit l'obligation qu'il avoit de conserver ceux qui ont imploré sa protection pour éviter le péril de leur ruine dans les agitations des deux partis , en quoi les protestans ne pouvoient ignorer l'avantage qui leur en revenoit par les effets de bon voisinage et assistance qu'ils en recevoient , au lieu du mal qui leur en fût arrivé si elles eussent été entre les mains des Espagnols ;

Qu'au reste , le Roi étant entré en alliance avec les Suédois et lesdits confédérés pour la liberté et le soulagement de l'Allemagne , spécialement de ses alliés et voisins , aucun ne pouvoit trouver étrange s'il mettoit à couvert ceux qui avoient eu recours à lui , et auxquels il avoit ôté par ce moyen la volonté ou le pouvoir de nuire auxdits confédérés ;

Que les démonstrations qu'ils feroient d'avoir jalousie des justes actions du Roi pourroient faire croire que ceux qui en étoient travaillés auroient intention de se rendre seuls les maîtres , et de vouloir plutôt occuper l'autrui que de conserver le leur , Sa Majesté étant fort assurée que tous ses déportemens passés lui avoient acquis un si public et certain témoignage de sa justice et de sa modération en toutes les occurrences qui s'étoient présentées d'étendre ses limites qu'elle n'avoit point de peur qu'aucuns bien

affectionnés au public le pussent mettre en doute ;

Qu'elle ne tenoit aucuns lieux avec la plainte et le regret de ceux qui les lui avoient mis entre ses mains , n'ayant point usé de force , combien qu'elle ne manquât pas de pouvoir , si ce n'étoit vers le duc de Lorraine leur ennemi commun ;

Que ne voulant pas garder les places qu'elle avoit dans l'Allemagne , elle ne pouvoit que trouver de l'avantage quand le temps viendrait de les rendre , et qu'elle n'y apporteroit aucune difficulté , se promettant qu'on auroit foi à ses paroles , confirmées par tant de précédens effets.

Outre qu'il étoit raisonnable qu'y ayant plus d'apparence de la guerre que de la paix , et que pour y parvenir il falloit plutôt augmenter les forces que de les diminuer , ces gages que Sa Majesté garderoit durant la guerre lui donnassent le moyen de mieux moyenner une paix générale pour entrer au traité , de laquelle il étoit absolument nécessaire que tous les confédérés témoignassent au commencement et jusqu'à la fin , sans aucune jalousie l'un de l'autre , leur dessein d'une union inséparable en la commune poursuite de leurs intérêts et en la résolution de ne point traiter l'un sans l'autre et de demeurer garans respectivement des choses accordées en la paix , ainsi que porte le traité d'alliance fait à Heilbron.

Et pource que l'électeur de Saxe , qui est le plus puissant prince d'Allemagne , et a presque toujours donné le poids à la balance en toutes les divisions de l'Empire , tenant à mépris de se mêler parmi les cercles , faisoit comme un tiers parti , et inclinoit à faire une paix de son chef avec l'Empereur , en la-

quelle par après pussent entrer, si bon leur sembloit, tous les autres confédérés, et qu'il convioit le roi de Danemarck d'en être médiateur, Sa Majesté résolut d'envoyer un ambassadeur exprès vers ledit Roi, pour lui remontrer le péril auquel il s'exposeroit avec tous ses amis s'il se séparoit des princes et Etats qu'un intérêt commun obligeoit à s'opposer aux desseins de la maison d'Autriche, et qu'il lui seroit beaucoup plus honorable et avantageux de contribuer à l'établissement d'une paix générale (à quoi il trouveroit le Roi fort disposé), sans laquelle, comme il avoit vu par expérience, les soins qu'il avoit pris pour avancer la paix avoient été sans effet; ce qui servoit à faire voir à l'électeur de Saxe et aux princes et villes pacifiques, que Sa Majesté ne prétendoit pas les engager dans une continuelle guerre et profiter de leur malheur, et les convioit d'autant plus à ne se point précipiter par le désespoir d'un accommodement général à le rechercher en leur particulier, et se priver de la sûreté qu'ils pouvoient trouver dans un traité général appuyé de la garantie du Roi et des confédérés de Heilbron.

Le sieur d'Avaux partit au commencement de juillet pour aller en Danemarck, Suède et Pologne, et disposer les esprits et les affaires de ces princes pour concourir à faciliter une paix générale, en laquelle chacun d'eux, outre l'intérêt public, en avoit un particulier.

Il passa premièrement en Danemarck. Ce Roi avoit fait quelque plainte de Sa Majesté, de ce que s'étant engagé à soutenir dans l'Allemagne une grande guerre avec la communication de Sa Majesté, qui lui fut lors

donnée par le sieur Forget de La Picardière, il avoit été délaissé, et même qu'outre l'assistance d'argent qu'il espéroit recevoir de la France, il n'avoit pu retirer jusque lors le paiement de 120,000 livres qui étoient dues en son nom au sieur Vanelli pour achat d'armes, nonobstant plusieurs promesses que Sa Majesté lui avoit faites, par ses lettres expresses, de satisfaire à cette partie.

Ensuite il arriva que les Espagnols, ménageant cette occasion du dégoût de ce prince, pratiquèrent quelques-uns de ses principaux conseillers, et, par la défiance naturelle des Danois contre les Suédois, accrurent le ressentiment dudit prince et la créance qu'on lui avoit donnée que la France le méprisoit. Sur cela l'Empereur et le duc de Bavière l'avoient trouvé fort disposé à se joindre avec une partie des princes protestans, savoir est les ducs de Saxe, de Holstein, et autres princes et villes de la basse Saxe, comme aussi le landgrave de Darmstadt, gendre de l'électeur de Saxe, qui avoient plus de soupçon des progrès des armes suédoises, pour les balancer et s'y opposer, sous prétexte de rechercher la paix de l'Empire, avec dessein de former comme un tiers parti des protestans adhérens à la couronne de Suède, avec presque autant d'inclination à favoriser les premiers que d'affoiblir les autres.

Cet accident affoiblissoit beaucoup le parti des confédérés en Allemagne.

Sa Majesté, ayant donné ordre au paiement desdits 120,000 livres, le retardement duquel étoit venu de quelques officiers de finances qui avoient éludé par diverses remises et longueurs les commandemens exprès

qu'ils avoient eus de payer cette somme , donna ordre audit sieur d'Avaux de remontrer aux principaux conseillers dudit Roi le mal que cette division lui pouvoit apporter ; qu'il devoit prendre confiance aux conseils de Sa Majesté , qui ne pouvoit avoir aucun autre intérêt que leur conservation , n'ayant pas seulement la pensée ni même le pouvoir , quand elle le voudroit , de leur causer le dommage qui leur seroit inévitable par le trop grand accroissement d'Autriche ou de Suède , pour les raisons qui sont si évidentes qu'il seroit superflu de les exprimer ;

Que Sa Majesté ne porteroit jamais les intérêts des Suédois au préjudice des siens , mais qu'elle croit n'être pas inutile pour les maintenir en bonne intelligence , ce que leur bien commun requéroit ;

Que Sadite Majesté ne prétendoit rien des Suédois que de leur tenir la main , pour obtenir de l'Empereur une paix raisonnable , qu'il ne se faut promettre , dans l'autorité que les Espagnols ont maintenant près de lui , sans leur opposer une puissance considérable qui les contraigne par force à régler leurs desseins démesurés , qui tendent manifestement à se rendre maîtres de l'Empire et à opprimer les princes qui en sont voisins.

Et d'autant que Sa Majesté , qui n'avoit jamais eu autre fin en toutes ses actions que la paix de l'Empire , avoit donné charge de nouveau au sieur de Feuquières , son ambassadeur extraordinaire à l'assemblée de Francfort , d'y faire clairement entendre qu'elle étoit prête de contribuer ce qui dépendoit d'elle , par toutes sortes de moyens légitimes , pour parvenir à cette fin , elle ne doutoit pas que ledit Roi n'eût fort agréable de joindre

sa médiation avec celle de Sa Majesté, qui ne prétendoit point la qualité ni le pouvoir d'arbitre, mais seulement d'entremetteur amiable et de médiateur; ce que ledit sieur d'Avaux eut ordre de lui insinuer avec telle adresse que ledit Roi n'eût pas sujet de croire qu'on lui demandât son avis ou son aide pour faire accepter l'intervention de Sa Majesté, en sorte toutefois que ledit Roi vînt de lui-même à la désirer et à s'y vouloir attacher, comme lui étant un concours et appui honorable dans les événemens d'une affaire si importante, et qu'ensuite ledit Roi, au lieu d'en témoigner de la jalousie, en écrivît à l'Empereur et à tous les intéressés des deux partis, comme d'un point qu'il jugeoit très-nécessaire, en quoi il lui falloit essayer de l'engager jusques à tel point, qu'ayant donné sa parole il fût retenu par la honte d'y manquer et faire sous main au contraire, dequoi il ne pouvoit douter que le Roi ne fût averti et offensé avec raison;

Que s'il objectoit qu'il sembloit que le Roi fût partie, il falloit répondre qu'il avoit toujours fait entendre à tous les princes de l'un et de l'autre parti, que si les déplaisirs qu'il avoit reçus de l'Empereur, en ce qu'il avoit attaqué ses alliés, et notamment le duc de Mantoue, l'avoient porté à contribuer quelque secours pécuniaire au défunt roi de Suède, ce qu'il continuoit maintenant après son décès pour garder sa foi, il ne s'étoit pas toutefois départi de la volonté qu'il auroit perpétuelle de se joindre avec ceux qui avec plus de sincérité et de justice procureroient la paix sous des conditions équitables, Sa dite Majesté n'ayant eu d'autre intention quand elle avoit fait la susdite alliance; que de plus il étoit à propos que les

catholiques dans l'Empire , que le soupçon qu'ils ont des Espagnols rendoit moins adhérens à l'Empereur , se puissent trouver appuyés par l'entremise d'un prince de leur religion comme étoit le Roi , ce qui même lui convioit , comme voisin et allié de long-temps des maisons principales dans l'Empire , ayant été invité de toutes parts de ne point dénier cette assistance, qu'il jugeoit nécessaire pour commencer et affermir ce grand et difficile ouvrage de la tranquillité publique ;

Que ledit sieur d'Avaux avoit charge de prier ledit Roi de lui déclarer franchement quels moyens et quelles conditions lui sembloient plus propres pour surmonter les difficultés qui se présentoient de former un traité, auquel tous les principaux intéressés se puissent accorder et y conduire les autres avec eux ; ce que Sa Majesté avoit cru pouvoir beaucoup mieux apprendre par la bouche dudit Roi que sesdits ambassadeurs (ce qui étoit dit pour prévenir qu'il ne s'en remît à eux au temps de l'assemblée) , à quoi l'on pourroit repartir qu'il importoit de s'y préparer auparavant par un concert mutuel, afin que chacun essayât d'y disposer ses amis ;

Que si le roi de Danemarck le pressoit de la même chose, de lui déclarer les pensées de Sa Majesté, il lui diroit, s'il voyoit que ledit Roi demeurât dans l'obscurité et défiance, que si lui-même qui étoit sur les lieux, et qui s'étoit appliqué depuis si long-temps à procurer la paix par plusieurs députations de ses ambassadeurs, et par les conférences qu'ils avoient eues sur ce sujet avec les princes d'Allemagne, même avec les députés de l'Empereur, n'avoit pu encore

s'éclaircir de cette matière, qu'il y avoit bien plus d'apparence que le Roi n'en étoit pas instruit, et qu'une des principales raisons pour lesquelles ledit sieur d'Avaux avoit été envoyé en Danemarck et en Suède, avoit été pour apprendre en la source ce que malaisément on pouvoit discerner en traitant avec les ministres particuliers ;

Que si ledit Roi venoit à s'ouvrir effectivement sur les points solides, pris dans la connoissance et le secret qu'il avoit des desseins de ses confidens, ledit d'Avaux se tiendrait plutôt à écouter qu'à faire des propositions ; et toutefois, s'il estimoit pouvoir tirer de l'avantage et découvrir pays, il entreroit dans le discours avec retenue, s'arrêtant plutôt à représenter les difficultés qu'à les résoudre et y répondre, sans néanmoins que l'on pût juger qu'il les mît en avant avec intention de faire voir que la paix ne se pût conclure, et que Sa Majesté en eût perdu la volonté ou l'espérance ;

Que ces difficultés consistent à convenir de conditions raisonnables entre les intéressés, tels qu'étoient l'Empereur d'une part, et les électeurs catholiques, et d'autre part les électeurs protestans et les cercles confédérés avec les Suédois ;

Que l'on croyoit que l'Empereur étoit de lui-même enclin à la paix et à la justice ; mais que les choses qui s'étoient passées avoient fait connoître le pouvoir que les Espagnols avoient près de lui, le dessein desquels paroissoit évidemment n'être autre que d'affecter la monarchie dans la chrétienté, et la commencer par celle de l'Allemagne ; ce qu'ils ne pouvoient faire mieux qu'en désunissant les princes sous le prétexte

des choses les plus plausibles , qui étoient la religion et la paix ; qu'il ne falloit pas tant avoir égard à ce qu'ils feroient promettre à l'Empereur, qu'au moyen de les contraindre à ne pouvoir faire du mal à ceux qui auroient pris trop de confiance à leurs promesses ; ce qui requéroit nécessairement trois points essentiels , le défaut de l'un desquels apportoit un extrême péril : l'un étoit de ne point traiter, et beaucoup moins de ne pas conclure la paix que conjointement, en sorte que les justes intérêts de tous ceux qui y avoient part y fussent réglés et décidés ; en second lieu, il falloit que tous les intéressés, et même les médiateurs, demeurassent garans respectivement les uns vers les autres des choses promises en la paix, dix ans après qu'elle seroit conclue, avec pouvoir de prolonger ce terme ; et pour dernier point, il falloit que l'Empereur donnât assurance, par toutes les meilleures manières, de ne point donner telle autorité dans ses conseils aux Espagnols, que les Allemands et les rois et les princes voisins n'eussent sujet de prendre le soupçon qu'ils en avoient eu jusques alors, et que, pour cet effet, Sa Majesté Impériale n'emploieroit point les forces de l'Empire ni son autorité, directement ni indirectement, contre les Allemands et princes voisins qu'avec le commun consentement des électeurs, pour les raisons et selon les formes portées dans les constitutions de l'Empire ; et afin d'ôter toute occasion d'aller au contraire, il convenoit que ladite paix de l'Allemagne fût générale, comprenant ce qui étoit dit ci-dessus de la décision de tous les intérêts, tant des princes d'Allemagne que de leurs voisins intéressés en cette guerre à l'égard de

l'Empereur et des autres princes de la maison d'Autriche, pour ne donner lieu à rejeter l'Allemagne dans de nouveaux troubles, tant à l'égard des princes de l'Empire que de leursdits voisins; ce que le roi de Danemarck ne pouvoit dénier être très-juste, et où ses intérêts se rencontroient entièrement, tant à l'égard du roi d'Angleterre et des Palatins, ses neveux, que pour la sûreté de l'exécution du traité de paix entre l'Empereur et lui ;

Que ledit d'Avaux s'ouvriroit de ces choses, en sorte qu'il y fit venir le roi de Danemarck et ceux de son conseil d'eux-mêmes, par le cours des affaires, ou les allégueroit au nom d'autrui, et comme des points représentés au Roi par ses alliés, assurant que Sa Majesté ne les approuvoit qu'en ce qu'ils sembloient être des fondemens solides d'une paix durable, où elle-même ne pouvoit que s'engager beaucoup par l'offre qu'elle faisoit d'entrer en la garantie commune de ladite paix;

Qu'il étoit très-certain que le plus grand avantage qui pût arriver au roi de Danemarck, tant pour sa réputation que pour la sûreté de ses États, étoit de se conjoindre étroitement au Roi en cette présente négociation pour la paix de l'Empire, à laquelle étoit jointe celle de la chrétienté, d'autant qu'outre la considération en laquelle il seroit dans toute l'Europe d'avoir coopéré à un si grand ouvrage, qui ne pouvoit avoir de fermeté sans le concours du Roi, il se trouvoit appuyé de sa garantie et de tous les alliés de Sa Majesté, dont l'amitié ne lui pouvoit être que très-certaine, pour n'y avoir entre eux aucuns intérêts contraires, mais plutôt fort unis : ce qu'il ne pouvoit

pas se promettre de la plupart de ses autres voisins, pour les raisons que lui-même pouvoit bien juger, soit à l'égard de la maison d'Autriche, qu'il avoit ci-devant offensée et qui en vouloit à tout le monde, soit à l'égard des Suédois.

Le sieur d'Avaux enfin eut charge de se conjourir de la part du Roi avec celui de Danemarck des noces de son fils avec la fille de l'électeur de Saxe, et l'assurer que Sadite Majesté désiroit maintenir étroite correspondance avec ledit Électeur, renouvelant l'ancienne de cette couronne avec la maison de Saxe, en quoi Sa Majesté estimoit que ce mariage serviroit d'un nouveau lien, et redoubleroit les bonnes volontés de ces trois princes les uns envers les autres; que Sa Majesté prioit ledit roi de Danemarck d'assurer ledit Électeur de la résolution qu'elle prenoit d'entretenir cette union par tous les effets plus sincères de son affection, et de plus le prioit de s'employer près ledit Électeur pour le confirmer en la créance de ses bonnes intentions au bien public, et de fermer l'oreille à plusieurs calomnies que quelques esprits factieux et auteurs de discorde avoient voulu publier contre toute sorte de raison, que Sadite Majesté prétendoit de s'agrandir aux dépens de l'Empire, combien qu'elle n'eût autre prétention qu'en remettant par une paix générale les places auxquelles elle n'avoit pu refuser sa protection, et qu'elle conservoit avec beaucoup de dépense, faire voir qu'elle n'avoit eu autre but que la tranquillité et sûreté publique.

De là ledit sieur d'Avaux devoit passer en Suède, ce qu'il fit pour témoigner à la Reine héritière, à la Reine sa mère et au sénat, que Sa Majesté estimoit

qu'après s'être unie avec le défunt roi de Suède, pour s'opposer aux desseins que les princes de la maison d'Autriche avoient d'opprimer la liberté publique, leurs deux couronnes devoient continuer en cette résolution, non-seulement pour la réputation et pour rendre ce qui étoit dû à la mémoire dudit Roi, mais aussi pour ne s'engager elles-mêmes avec leurs alliés dans un plus grand péril qu'auparavant que la guerre fût commencée, si l'on ne préparoit des remèdes puissans pour réprimer la haine et la vengeance de ladite maison contre ceux qu'elle croyoit l'avoir offensée pour avoir arrêté le cours de ses violences ;

Que sans doute un des meilleurs et plus nécessaires remèdes étoit de faire connoître à tous les intéressés la continuation de ce commun dessein entre les deux couronnes, et la résolution de ne donner aucun lieu aux soupçons que leurs ennemis voudroient faire naître de part et d'autre pour affoiblir leur bonne intelligence ;

Que plusieurs personnes mal affectionnées au bien public essayoient par tous moyens de faire croire qu'il y eût quelques commencemens de désunion entre la France et la Suède, ce qui avoit fait entrer les Espagnols en créance de pouvoir contraindre les confédérés d'Allemagne à condescendre à telles conditions de paix qu'il leur plairoit, leur semblant que les deux principales puissances qui les avoient soutenues se séparoient de leur premier dessein par mutuelle jalousie, et ne pensoient plus qu'à se retirer d'Allemagne ou en prendre chacune leurs dépouilles, et à faire ses affaires à part ;

Qu'il importoit d'obvier à ce mal, et spécialement

sur ce pourparler de la paix , à laquelle l'ennui de la guerre pourroit porter les Allemands , sans considération , chacun en son particulier , avec tant de violence et de promptitude qu'ils se donneroient en proie aux tromperies et aux promesses des Espagnols , et , demeurant accablés sous ce faix , le laisseroient tomber sur les bras de leurs alliés , lesquels viendroient trop tard à reconnoître le véritable mal que cette ombre de division auroit causé ;

Que le Roi savoit les artifices que l'on préparoit contre la Suède , excitant les Polonais et Moscovites à faire la paix pour lui redemander chacun ce que ses défunts rois avoient conquis sur eux ; l'on se promettoit aussi de porter Danemarck avec le temps à lui faire la guerre , ou pour le moins la tenir en ombre , et qu'alors la maison d'Autriche , ayant une puissance absolue dans l'Empire , reprendroit aisément la part qu'elle auroit concédée aux Suédois , qui auroient à passer la mer pour la défendre , n'y ayant aucun lieu de croire que cette maison-là mît en oubli le ressentiment du péril où elle s'étoit vue par les armes du roi de Suède ;

Que Sa Majesté ne connoissoit pas moins leur mauvaise volonté contre elle ; mais contre la confiance qu'elle avoit en Dieu pour la justice de sa cause , appuyée de ses propres forces , ses alliés d'Italie et les Hollandais , avec lesquels elle avoit fait un traité nouveau , pourroient donner de l'exercice aux Espagnols quand il en seroit besoin. Mais que , ne faisant pas moins d'état de la conservation de ses confédérés que de la sienne propre , elle ne pouvoit que , de bonne heure , et dans l'occurrence présente de cette crise des

affaires, elle ne communiquât ses pensées aux Suédois en ce qui les regardoit, leur offrant en même temps tout ce qui dépendoit d'elle pour la manutention de leurs biens communs, tant par la fidèle observation de son alliance que par une réciproque ouverture des moyens plus convenables pour parvenir à une sûre paix où leurs intérêts soient compris ;

Que si on le pressoit de s'ouvrir sur les conditions de la paix, il se gouverneroit comme on lui avoit commandé de faire avec le roi de Danemarck ;

Et que, prenant sujet des discours précédens des ombrages et des jalousies qu'il falloit éviter, il feroit voir combien il étoit juste que les Suédois, qui avoient pris Philisbourg depuis quelque temps, le remissent entre les mains du Roi, puisque cette instance étoit fondée sur un acte solennel de neutralité passé entre le feu roi de Suède et l'électeur de Trèves, par la médiation du Roi, et insisteroit à en faire donner les ordres nécessaires par le chancelier Oxenstiern en termes effectifs, plutôt par forme d'approbation de la bonne volonté sur cela dudit sieur Oxenstiern que par reproche ;

Qu'il feroit la même instance pour laisser l'évêché de Spire et les terres de l'archevêché de Trèves, comprises audit acte de neutralité, dans la libre jouissance d'icelles, comme aussi pour l'observation des articles dans les deux traités d'alliance avec la couronne de Suède sur le fait de la religion, ne manquant pas de faire connoître l'importance de garder la foi publique en des choses qui touchent de si près la conscience et l'honneur, et qui peuvent apporter de si grandes et véritables divisions, faisant une guerre

de religion au lieu de celle qui ne regarde que la sûreté des États , et que si les difficultés qui se pourroient rencontrer en la conclusion de la paix étoient telles qu'elles ne pussent être sitôt terminées , ils jugeroient être bien raisonnable que le Roi , venant à redoubler ses efforts pour soutenir le faix de la guerre que la maison d'Autriche feroit à toute outrance , tînt des troupes dans l'Alsace et le long du Rhin , où les Espagnols avoient de grands desseins et vouloient assembler leurs principales forces , tant celles qui viendroient d'Italie que de Flandre , se joignant avec les troupes du duc de Neubourg et de la ligue catholique ;

Que les alliés de Sa Majesté ne recevroient pas un petit avantage en leurs affaires par cette diversion de l'armée du Roi , qui leur donneroit lieu de tourner plus puissamment leurs armes contre les troupes impériales , ce qui seroit achever la guerre , et le vrai moyen de faire la paix , qu'il ne falloit pas espérer tandis que les Espagnols verroient les forces de l'Empereur égales , ou au moins approchantes de celles des protestans , et que l'Empereur tiendrait son siège au milieu de ses pays héréditaires , et envoyant ses armées sur les pays de ses voisins pour les contraindre à recevoir la loi de lui ;

Qu'il étoit fort à craindre que , tandis que les choses demeureroient si long-temps en balance , le parti qui étoit composé de personnes qui avoient divers intérêts ne devînt plus foible , et qu'enfin les Suédois ne fussent contraints de se retirer avec fort peu de satisfaction , ni d'assurance de pouvoir conserver ce que l'Empereur leur auroit concédé , non sans desseins

de le reprendre avec usure le plus tôt qu'il pourroit;

Que si le Roi s'exposoit au péril d'attirer sur soi les plus grandes forces d'Espagne, qu'il étoit évident qu'il ne le pouvoit faire sans quelques places qui lui servissent de rempart pour arrêter les ennemis, et où les troupes pussent être en sûreté; ce qui rendroit même la part qui échettoit aux Suédois plus assurée, ne pouvant y avoir entre eux sujet de jalousie, à cause de l'éloignement de leur pays et la diversité de leurs intérêts;

Que si le sieur d'Avaux jugeoit qu'il y eût lieu d'espérer quelque bonne issue de cette proposition, il leur dit qu'il estimoit qu'ils feroient bien d'en écrire leurs sentimens au sieur Oxenstiern, qui les feroit entendre au sieur de Feuquières, qui pourroit avoir des ordres particuliers de Sa Majesté, que ledit sieur d'Avaux ne savoit, pour prendre une plus prompte résolution dans ces occasions, qui pouvoient recevoir dommage par le délai;

Enfin que, pour donner témoignage de bonne volonté, il leur fit savoir que l'électeur de Brandebourg ayant plusieurs fois prié le Roi de s'employer, par le moyen de ses ambassadeurs, à la prolongation de la trêve entre les couronnes de Suède et de Pologne, ou à une totale paix, et ce nouveau roi de Pologne ayant fait pareille instance à Sa Majesté par un ambassadeur extraordinaire peu après son élection, ce que Sa Majesté auroit fait savoir au chancelier Oxenstiern, qui lui auroit mandé n'en avoir pas encore reçu réponse de Suède, Sa Majesté offroit volontiers ses bons offices, et ce d'autant plus que leur trêve faite par l'entremise du sieur de Charnacé, am-

bassadeur de Sa Majesté , devoit bientôt expirer ; dont ledit sieur d'Avaux eut charge de faire au plus tôt savoir à Sa Majesté et à l'électeur de Brandebourg la réponse des Suédois , pour y prendre leurs mesures et y conformer les affaires selon qu'il seroit de besoin.

De là le sieur d'Avaux eut charge de passer en Pologne , dont le Roi nouvellement élu , et le feu Roi son père , un peu auparavant sa mort , avoient envoyé à Sa Majesté des ambassadeurs extraordinaires , pour le convier à s'employer vers les états et couronne de Suède , pour traiter , avec la participation du roi d'Angleterre , la prolongation de la trêve ou la conclusion d'une plus sûre paix entre eux ; et pour joindre ses bonnes intentions aux leurs pour la paix de l'Empire , l'accommodement entre Suède et Pologne importoit beaucoup au bien commun de la chrétienté , d'autant que l'une et l'autre eussent reçu de grands dommages de la guerre : la Suède , sous la minorité d'une jeune reine , se fût trouvée en un péril évident d'une grande révolution , si les Danois et les Moscovites , offensés par la conquête des provinces entières que le feu roi de Suède avoit faite sur eux , se portoient , par les artifices et menées des Espagnols , à favoriser le roi de Pologne , contre lequel seul les Suédois pourroient avec grande peine défendre la Livonie et les autres pays et places qu'ils tenoient au-deçà de la mer , sans compter le secours effectif de la maison d'Autriche et les dissensions domestiques qui pourroient naître sur la prétention du mariage de la Reine héritière ; toutes lesquelles considérations faisoient croire que les états de Suède ne pouvoient qu'approuver et même désirer avec ardeur la continuation d'une trêve que leur dé-

funt Roi , au milieu de ses prospérités , avoit consentie , et qui en effet leur étoit fort avantageuse.

Quant aux Polonais , leur pays étant ouvert aux Turcs , aux Tartares et aux Moscovites , et étant travaillé de diverses religions , se fût trouvé chargé de trop d'ennemis si les Suédois lui eussent fait la guerre ; ce qui eût pu les contraindre de recourir au secours des Allemands , qu'ils n'aiment pas naturellement , et spécialement en la profession qu'ils faisoient lors de ne vouloir que leur Roi eût association avec la maison d'Autriche ; qui étoit une résolution en laquelle Sa Majesté avoit intérêt de les maintenir , et d'empêcher aussi que ce royaume , qui est le boulevard de la chrétienté , et qui de long-temps a été joint avec la France par une étroite amitié et inclination , fût attaqué de tant de parts qu'il n'eût pas la puissance d'y résister , et qu'il servît enfin de proie à ses voisins ; ce que les ambassades solennelles de Pologne témoignioient que leur Roi savoit bien considérer.

Sa Majesté donna ordre audit sieur d'Avaux de faire entendre audit Roi qu'elle l'avoit envoyé vers lui pour l'instruire de ce qu'elle avoit fait , désiroit et pouvoit faire sur l'un et sur l'autre sujet , dont il lui avoit écrit par ses ambassadeurs ;

Que quant à la trêve , Sa Majesté en avoit plusieurs fois fait parler par ses ambassadeurs au chancelier Oxenstiern , dont n'ayant pu jusqu'alors tirer que des réponses générales , voyant que le temps s'écouloit inutilement sans qu'elle pût apprendre les intentions de Suède sur ce fait , elle avoit jugé à propos d'y faire passer ledit sieur d'Avaux , afin de s'en éclaircir

entièrement, et de faire connoître audit roi de Pologne qu'ayant désiré son entremise en cette occasion, elle y vouloit procéder sincèrement, et ne vouloit permettre que, par des attentes incertaines, il pût avoir moins de lieu de prendre ses mesures et de disposer ses affaires; ce qu'il eut charge de spécifier pour rendre ledit Roi capable de ce qu'il étoit allé premièrement en Suède qu'en Pologne, pource qu'autrement tout le reste de l'année se fût passé en allées et venues, et qu'il sembloit à Sa Majesté qu'il importoit audit Roi, dans l'état où il étoit avec les Moscovites et même avec les Turcs, de savoir le dessein des Suédois, pour n'être surpris et attaqué de tant d'ennemis tout ensemble.

Quant à la disposition du Roi à la paix de l'Empire, Sa Majesté en avoit toujours pris et en prenoit un soin continuel, et qu'en toutes les cours des princes d'Allemagne et en toutes leurs assemblées, comme présentement en celle de Francfort, elle s'employoit, par ses ministres, à représenter les dommages de ces longues discordes, à consulter avec les princes intéressés des moyens plus propres pour la satisfaction commune, et à s'offrir à la garantie des choses dont l'on seroit convenu par la paix;

Que, pour ce même dessein, il avoit eu ordre de Sa Majesté de voir en passant le roi de Danemarck, pour le fortifier au soin qu'il prenoit à convier les princes d'Allemagne d'entrer en un accommodement que Sadite Majesté croyoit ne pouvoir être utile ni faisable, s'il ne se faisoit avec le consentement et la garantie réciproque desdits princes de l'un et de l'autre parti, Sadite Majesté ne doutant pas que le roi de

Pologne étoit trop prudent pour ne connoître pas l'extrême mal qui réussiroit des traités particuliers, qui ne serviroient qu'à fomenteur l'ambition et favoriser l'entreprise des Espagnols, que chacun savoit aspirer à la monarchie, et en vouloir jeter les fondemens par l'usurpation de la dignité impériale et par la domination de l'Allemagne.

Sa Majesté, pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit conduire à une solide union des princes chrétiens, écrivit encore à Rome pour ce sujet, et donna ordre au duc de Créqui, qui y étoit lors son ambassadeur extraordinaire, et au comte de Noailles, d'en traiter sérieusement avec Sa Sainteté, afin qu'elle y interposât ses offices paternels, qui devoient être reçus sans soupçon de l'Empereur et du roi d'Espagne; mais les péchés de la chrétienté ne permirent pas que Dieu mît encore fin sitôt à la punition qu'il en prenoit.

L'Empereur ne reçut pas de mauvaise part les ouvertures qui lui en furent faites; mais les Espagnols, qui vouloient tirer des avantages injustes de cette guerre, au préjudice de l'Allemagne et du reste de la chrétienté, empêchoient l'effet de ses bonnes intentions, aigrissoient les esprits en Allemagne, et, par plusieurs incidens, éloignoient les bons effets que l'on devoit attendre de l'intervention de Sa Sainteté: ils ne vouloient pas qu'elle traitât d'égal entre les deux couronnes, lui représentant les affaires du Roi en mauvais état et les leurs en un grand avantage, tantôt faisant croire à Sa Sainteté que les Polonais, qui s'étoient accommodés avec le Turc, promettoient à l'Empereur trente mille chevaux contre la France.

tantôt qu'ils préparoient à Naples une armée de mer considérable, et que le Roi, attaqué au même temps par le prince Thomas dans la Lorraine, par l'armée impériale dans la Picardie, par les Dunkerquois, joints avec l'Angleterre, sur l'Océan, et par sadite armée en Provence et en Languedoc, seroit réduit en piteux état et bientôt contraint de demander la paix; outre que le vice-roi de Naples ne tenteroit pas une seule entreprise, mais en essaieroit plus de trois, afin que quelqu'une réussît, et que quand il n'en tireroit autre avantage que de divertir les forces du royaume, il seroit content; qu'il n'avoit pas pour objet de ses armes un seul endroit, et que devant qu'il fût peu de temps on en recevrait quelque bonne nouvelle; qu'il avoit encore cinq mille hommes de pied tout prêts, qu'il faisoit état d'expédier dans un mois et les envoyer sur d'autres vaisseaux ailleurs.

D'autre part, ils divisoient la maison du Pape, et aliénoient tant qu'ils pouvoient l'inclination que Sa Sainteté avoit pour la France sur le sujet de la com-protection et de celui des bénéfices de Lorraine. Il y avoit long-temps qu'ils s'étoient opposés à ce que le cardinal Antoine reçût le titre de comprotecteur de France, dont le cardinal Bentivoglio s'étoit démis en sa faveur, avec la permission de Sa Sainteté et la participation du cardinal Barberin son frère. Le Pape avoit quelque apparence de ne la pas permettre sous titre de père commun, qui ne devoit souffrir que ses neveux fussent partiiaux; mais le Roi avoit raison d'insister au contraire, parce que le cardinal Barberin avoit reçu et exercé la protection des royaumes d'Aragon et de Portugal. Les Espagnols, qui vouloient

diviser les frères et jeter quelque semence de division entre le Pape et Sa Majesté, trouvèrent bon que le cardinal Barberin renonçât à ladite protection pour l'avenir, afin de donner couleur au refus que le Pape faisoit que le cardinal Antoine acceptât la comprotection de France ; mais nos ambassadeurs opposoient à cela que ledit cardinal Barberin avoit exercé la protection desdits royaumes sept ans durant, et partant que, pour rendre la balance égale, il étoit juste que le cardinal Antoine exerçât autant de temps la comprotection de France avant que de s'en démettre. L'intérêt des Espagnols en ces affaires étoit de tirer avantage de la division des deux frères, et que le Pape, qu'ils n'aimoient pas, en reçût un déplaisir si sensible qu'il fût capable de le faire mourir, et enfin de faire voir par vanité qu'ils avoient assez d'autorité à Rome pour empêcher l'exécution d'une chose promise à la France.

L'intérêt du cardinal Barberin étoit que le cardinal Antoine, avec l'autorité de cette charge et l'appui du Roi, tireroit beaucoup de ses créatures de son côté, et partageroit avec lui l'autorité dans un conclave.

Celui du cardinal Antoine étoit qu'il se faisoit, par ce moyen, chef d'un parti entre les cardinaux, tant par l'assistance du Roi que pour la fermeté du courage qu'il témoignoit en cette affaire, qui étoit telle, que don Tadée lui étant venu dire qu'il feroit mourir Sa Sainteté s'il s'opiniâtroit en ce dessein, il lui répondit qu'il arriveroit ce qu'il pourroit, mais qu'il ne manqueroit jamais de parole à un si grand roi. Ensuite de quoi il ne laissa pas d'être visité de quantité de cardinaux et de plus de dix créatures du

Pape. Sa Sainteté lui en ayant fait reproche , et voulu nier qu'il eût accepté ladite comprotection de son consentement , et lui au contraire soutenu ce qui étoit de la vérité , Sadite Sainteté l'ayant menacé , s'il le fâchoit davantage , de lui ôter le bonnet et de le mettre en lieu d'où il ne sortiroit que quand elle voudroit , et démenti toutes les fois qu'il avoit ouvert la bouche pour lui répondre , il étoit néanmoins demeuré si ferme , qu'étant résolu et sur le point de quitter Rome , le Pape avoit donné charge au cardinal de Saint-Onufre de le visiter et de lui faire prendre en bonne part ce qu'il lui en avoit dit.

L'intérêt de Sa Sainteté étoit premièrement pour sa dignité , l'autorité de laquelle ne consiste qu'en ce qu'elle regarde d'un œil égal les deux couronnes , sans incliner ni à l'une ni à l'autre , puis pour l'avantage de sa maison , que les Espagnols lui faisoient rencontrer en ce qu'ils demandoient d'elle , car ils promettoient de donner à don Tadée la principauté de Salerne , en récompense de 250,000 écus qu'il avoit prêtés à l'Empereur à leur sollicitation , et de quelques prétendues dépenses qu'il disoit avoir autrefois faites pour eux en la Valteline , et outre cela de le faire grand d'Espagne , et que de là en avant leurs ambassadeurs et ceux de l'Empereur quitteroient la préséance à don Tadée , comme préfet de Rome , ensuite de quoi l'affaire passeroit assurément en France.

L'intérêt du Roi étoit que l'Espagne n'emportât pas l'avantage sur la France ; que la conservation du cardinal Antoine pour elle nous donneroit lieu d'acquérir des suffrages pour le premier conclave , au

moins jusques à l'exclusion , si nous ne pouvions parvenir à l'inclusion.

Cette affaire demeura indécise durant toute l'année, Sa Sainteté insistant toujours qu'elle ne pourroit permettre que le cardinal Antoine reçût ladite protection , et le Roi demeurant ferme aussi de sa part que puisqu'il l'avoit acceptée par sa permission il étoit injuste de lui en faire défense de l'exercer ; que Sa Majesté témoignoit en cela l'honneur qu'elle portoit à la maison du Pape , auquel le cardinal Barberin ne s'opposoit que par intérêt d'argent , n'en pouvant alléguer aucun de ceux de l'Église , outre qu'il y alloit et de l'intérêt du Roi et de Sa Sainteté d'empêcher que toute la chrétienté vînt à connoître qu'après que les Espagnols , depuis son assomption au pontificat , avoient recherché toutes les occasions d'amoindrir son autorité , et n'avoient cessé d'offenser sa dignité et celle du Saint-Siège par toutes sortes de violences , d'outrages et d'injures, ils eussent maintenant le pouvoir de parvenir à un dessein si contraire à l'honneur de Sa Sainteté , qui seroit suivi de plusieurs fâcheuses conséquences.

Cette affaire alla si avant, que, les parties ne voulant se relâcher ni de part ni d'autre , Sa Sainteté fut contrainte de proposer elle-même quelques évêques que le Roi avoit nommés à des évêchés vacans en France , plutôt que de permettre que le cardinal Antoine les proposât : sur le sujet des bénéfices de Lorraine , les Espagnols travailloient sous main à ce que le Pape n'en donnât pas au Roi la disposition ; Sa Majesté , au contraire , prétendoit devoir l'avoir , comme étant la Lorraine par droit de guerre entrée en son royaume.

Le Roi en nomma quelques-uns auxdits bénéfices, que Sa Sainteté eut enfin agréables ; pour les autres elle demeura en différend.

Les Espagnols , qui ont un autre concordat avec le Pape que la France , et avec moins d'avantages , prirent occasion de lui dire qu'ils devoient en leur royaume être traités avec les mêmes privilèges que le Roi l'étoit au sien ; mais Sa Sainteté leur répondit sagement que lorsque l'Espagne auroit fait autant de bien à l'Eglise que la France , il les traiteroit de pair ; ce qui n'étoit pas juste auparavant.

Ils lui firent aussi de grandes plaintes que Sa Sainteté n'envoyoit personne en France pour faire office en faveur des princes de Lorraine qui étoient hors de leurs États , et qu'autrefois il avoit envoyé des nonces , légats et autres ministres pour M. de Mantoue qui n'avoit rien perdu de son pays , à quoi la repartie fut aisée : que M. de Mantoue avoit été attaqué sans avoir offensé , et qu'au contraire le duc de Lorraine avoit jusques au dernier point désobligé le Roi. Néanmoins Sa Sainteté , pressée et par eux et par les partisans de la maison de Lorraine , envoya le sieur Mazarin en France, nonce extraordinaire, premièrement pour y traiter de la paix , puis encore pour y faire de sa part tous les offices possibles à leur faveur , et peu après , non sans étonnement des plus sensés , reçut à Rome le prince François de Lorraine sans lui faire souffrir la sévère censure qu'il méritoit pour avoir quitté son bonnet sans permission , s'être marié sans dispense , et avoir ordonné du mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite sa sœur sans autorité ; mais les troubles de la chrétienté firent

passer à Sa Sainteté ses actions sous silence , ne sachant comment se tenir en équilibre entre ces deux couronnes durant ces mouvemens.

Sa Majesté fit faire plainte au cardinal Barberin de ce que la princesse Marguerite , ayant fait refus de recevoir des lettres de lui et du Pape , parce qu'ils ne lui donnoient pas le titre de duchesse d'Orléans , on lui en avoit envoyé d'autres avec ce titre-là ; ce qui étoit en quelque façon approuver le mariage, qui étoit invalidé et qu'on prétendoit être tel.

Sur quoi ledit cardinal répondit que cela avoit été fait par civilité , et que s'il eût cru offenser le Roi en cela , il se fût plutôt coupé la main que d'avoir écrit cette lettre.

L'archevêque de Trèves , se sentant obligé au Roi de l'assistance qu'il lui avoit donnée , et de sa protection qu'il avoit reçue utilement contre les armes des Suédois et celles des Espagnols , ne pouvant trouver un meilleur moyen de reconnoître toutes ces grâces que de faire son coadjuteur celui par les conseils de qui il avoit reçu tout ce bien , en envoya les expéditions au cardinal pour les faire agréer à Sa Sainteté , laquelle les agréant reçut une si grande opposition de la part de l'Espagne , que quoique le chanoine de Trèves , que l'Électeur y avoit envoyé , fût entendre que cette coadjutorerie n'avoit été recherchée ni du Roi ni du cardinal , mais étoit venue du mouvement libre et de la pure inclination dudit Électeur , qui jugeoit cette sienne portulation nécessaire pour le bien des catholiques , Sa Sainteté néanmoins se retint de passer outre , et pria le Roi avoir agréable qu'en ce point-là elle n'offensât pas les Espagnols , lui semblant

que l'Empire pouvoit prétendre y être intéressé, en ce qu'on donneroit à un autre que de nation allemande une des premières dignités de la Germanie.

Ils firent de grandes plaintes à Sa Sainteté de ce que les Suédois avoient remis Philisbourg entre les mains du Roi; mais elle leur repartit promptement en leur demandant si les Suédois n'étoient pas hérétiques et si le Roi n'étoit pas catholique, et si par conséquent il n'étoit pas meilleur que cette place fût en sa puissance; à quoi n'ayant su que repartir ils demeurèrent honteux.

Ils le furent bien davantage d'une bulle que Sa Sainteté fit publier, par laquelle elle commandoit sous grandes peines la résidence des évêques en leurs évêchés, laquelle plusieurs expliquoient avoir été faite pour exclure les cardinaux étrangers, la plupart desquels sont évêques ou archevêques, du premier conclave, afin que n'y en ayant point de la part des rois, le cardinal Barberin pût sans contredit faire pape qui il voudroit; mais c'étoit en effet principalement pour tirer le cardinal Borgia hors de Rome où il étoit en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, et pour le divertir du gouvernement de Milan que le même Roi lui destinoit.

Ils eurent aussi déplaisir de voir que les armes d'Espagne, qui avoient été depuis si long-temps attachées au portail du palais des Farnèse, en furent ôtées par commandement du duc de Parme, qui, s'étant mis depuis peu sous la protection du Roi, voulut que toutes les marques s'en ensuivissent, ce dont le vice-roi de Naples voulant se venger envoya hiverner des gens de guerre en quelques terres qu'il a dans l'Abruzze,

où ils firent tous les ravages qu'on pouvoit attendre d'ennemis.

Comme les Espagnols faisoient tous les efforts et offices possibles en Italie pour éloigner les effets des bonnes intentions du Roi pour la paix, ils n'en faisoient pas moins en tous les autres lieux; ils envoyèrent en Danemarck un ambassadeur sous couleur d'assister aux noces du fils dudit Roi, mais en effet pour empêcher que les raisons du sieur d'Avaux ne fussent pas si bien reçues dudit Roi.

Dès qu'il y fut arrivé, il prétendit d'abord la préséance sur ledit sieur d'Avaux en la cérémonie des noces; mais quoique la cour de Danemarck lui fût favorable, si est-ce que la justice et le droit évident, depuis tant de siècles non contesté, eurent tant de puissance, que se voyant condamné il fut contraint de céder et de partir de Copenhague la propre veille des noces, et notre ambassadeur précéda en ladite cérémonie celui de Pologne, et marcha de pas égal avec celui de l'Empereur, après que les Danois eurent tenté toutes sortes de moyens de faire consentir le nôtre à marcher après lui et non à côté de lui.

Les Espagnols semblablement faisoient tous les efforts possibles en Allemagne, où, sous des conditions captieuses, et belles en apparence, ils divisoient les confédérés; et bien qu'ils ne les pussent pas encore entièrement faire résoudre à une séparation précise, néanmoins le refroidissement qu'ils leur donnoient en l'assistance de la cause commune, et les soupçons dans lesquels ils les jetoient les uns des autres, leur apportoit beaucoup d'affoiblissement.

Leurs ruses et leurs instances continuelles envers

le duc de Saxe , en qui elles rencontroient beaucoup d'inclination au repos, tenoient les affaires de ce parti en perpétuelle incertitude, à cause de la grande puissance dudit duc , qui entraînoit avec lui le marquis de Brandebourg , et la faveur du roi de Danemarck avec lequel il entroit en alliance.

Le directeur faisoit tout ce qu'un homme de courage et de conduite étoit capable de faire , moyennant plusieurs diètes particulières en divers lieux d'Allemagne, en la plupart desquelles il se trouva, fit plusieurs voyages vers l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg pour les retenir dans la confédération , et enfin en l'assemblée générale des protestans qui se tint à Francfort , il fit toutes les propositions qui se pouvoient pour faciliter les moyens de parvenir à une sûre paix , le principal desquels étoit de ne point faire de traités particuliers , mais seulement un général, duquel tous les intérêts seroient garans.

Le Roi les y fit tous convier par le sieur de Fœuquières, son ambassadeur extraordinaire en ladite assemblée, et de recevoir en neutralité tous les princes catholiques qu'il leur voudroient demander, étant toujours d'autant plus diminuer le parti de leurs ennemis, et particulièrement que Sa Majesté étant obligée de protéger la religion catholique , et ayant eu besoin d'y pourvoir par un article exprès du traité d'alliance qu'elle avoit avec eux, elle les prioit de croire qu'ils ne pouvoient l'obliger plus sensiblement qu'exécutant exactement en ce point tout ce qu'ils lui avoient promis, joint qu'ils n'y pouvoient manquer qu'à leur propre dommage , et sans réunir contre eux tous ceux qui étoient obligés à protéger ladite religion , lesquels

jusqu'ici s'en étoient reposés sur la piété de Sa Majesté.

L'assemblée reçut ces propositions, qui lui furent faites de la part de Sa Majesté, avec le respect qu'ils devoient, et prirent une nouvelle résolution de se tenir plus unis que jamais, ce que nonobstant les mauvais accidens qui survinrent en leurs affaires ils eussent fait si Saxe ne leur eût manqué.

Cependant le cardinal Infant étoit parti à la fin de juin d'Italie, avec une armée considérable qu'il avoit composée de plusieurs troupes levées dans le royaume de Naples et le Milanais, et de quelques autres dans l'Allemagne, passe dans le Tyrol, entre en Allemagne, vient à Donawert, passe le Danube, et à la prière du roi de Hongrie va à Nordlingen que ledit roi de Hongrie avoit assiégée. Il avoit commencé à prendre avantage sur les Suédois par la prise de Ratisbonne, qui s'étoit rendue le 26 juillet à composition fort honorable pour les assiégés, si toutefois une telle perte pouvoit être balancée par aucunes conditions accompagnées d'honneurs, au moins si aucun est dû à ceux qui défendirent la place, qui fut le commencement de la perte du parti général : ils firent un très-grand nombre de sorties durant le siège, repoussèrent sept assauts généraux, firent mourir dix mille hommes de l'armée impériale, se défendirent si courageusement, que de six mille hommes de guerre qui étoient en garnison dans cette place, ils étoient réduits à quinze cents quand ils en sortirent, et ne se fussent pas encore rendus s'ils n'eussent manqué de poudre.

Cette ville prise sembla être un coup de foudre qui avoit étonné les Suédois, et leur fit quitter entièrement la Bavière.

Les Impériaux, après la prise de Ratisbonne, se rendent maîtres de Donawert et de plusieurs villes sur le Danube, prirent résolution d'aller rafraîchir leur armée dans le pays de Wurtemberg, pays gras et qui n'avoit point encore été ruiné, et en passant assiégeant Nordlingen. Weimar et Horn rassemblent leurs troupes, les suivent, résolus de défendre Nordlingen et le pays de Wurtemberg. Ils étoient aussi forts que le roi de Hongrie, et attendoient encore les troupes du rhingrave Otto qui leur amenoit un renfort de sept mille hommes. Le roi de Hongrie dépêche lors plusieurs courriers au cardinal Infant pour le prier de se joindre avec son armée, qui n'étoit pas guère moindre que la sienne: le cardinal y va; les Suédois, enflés par leurs victoires passées, craignant de perdre leur première réputation s'ils ne défendoient cette ville et l'abandonnoient à la fureur de l'ennemi, comme ils avoient fait Ratisbonne, que par prudence ils n'avoient pas secourue, et ne tenant pas compte des troupes dudit cardinal nouvellement levées, n'eurent pas la patience d'attendre les troupes du Rhingrave, se résolurent, par l'avis du duc de Weimar, et contre celui du maréchal Horn, de les attaquer dans leurs retranchemens et de leur livrer la bataille, laquelle, après avoir été bien disputée, se termina à l'avantage des Impériaux, qui défirent, le 7 septembre, les Suédois à plate couture, gagnèrent leurs canons, leurs enseignes et leurs bagages: plus de quatre mille de leurs soldats prirent parti avec les Impériaux; le duc de Weimar se sauva à la fuite, le duc de Wurtemberg s'enfuit avec toute sa maison à Strasbourg, abandonnant ses pays aux armes du vain-

queur, qui s'y en alla la tête baissée. Le Pape fit faire des feux de joie de cette victoire deux jours durant dans Rome, ne pouvant le refuser à l'instante poursuite des Espagnols ; mais ce qui est plus étrange est que la Reine-mère en fit faire à Bruxelles dans sa maison, en quoi Monsieur, qui étoit encore lors à Bruxelles, ne l'imita pas, et de plus reçut avec peu de témoignages de contentement le présent que le duc Charles lui envoya faire de quelques drapeaux qu'il avoit gagnés en cette bataille.

Horn qui ne voulut pas fuir fut fait prisonnier : la réputation que ce capitaine avoit acquise étoit si grande, qu'on estima plus sa prise que le gain de la bataille, et avoir délivré l'Empereur d'un tel ennemi que d'avoir défait toute leur armée.

Depuis la descente du roi de Suède en Allemagne il avoit en toutes les occasions (excepté en une seule de peu de considération) toujours été victorieux, soit que sa bonne fortune ou son courage, ou sa prudence, ou tous les trois ensemble dirigeassent toutes ses entreprises, et s'étoit porté en cette dernière rencontre par pure obéissance qu'il rendit au duc de Weimar qui avoit commandement sur lui, lui ayant protesté jusqu'à l'extrémité que cette attaque étoit directement contre les lois de la guerre, qu'il y agiroit en homme de courage et y mourroit, mais qu'elles ne lui pouvoient permettre d'en espérer rien de bon.

Le cardinal Infant fut si ravi de l'avoir en ses mains, que, dès qu'il sut qu'il étoit pris, il témoigna désirer le voir ; mais quand il eut contenté sa curiosité, soit que son aspect lui causât l'étonnement que fait d'ordinaire le regard d'un ennemi formidable, soit que la

colère et la haine qu'il avoit conçues contre lui se renflammassent de nouveau par l'objet, il ne voulut pas souffrir qu'il s'approchât de lui pour le saluer. La première action fut un effet de la grandeur de sa naissance, la seconde un effet de l'orgueil de sa nation ; la première fut un témoignage de l'estime que nous faisons de la vertu et du courage en nos propres ennemis, la seconde fut une preuve de la force de la nourriture, qui étouffe en nous les plus forts sentimens naturels ;

Qui n'eût dit, quand l'Infant le voulut voir, qu'il le vouloit délivrer ? mais qui n'eût jugé, quand il ne voulut point souffrir qu'il s'humiliât devant lui, qu'il ne lui vouloit pas faire de grâce ? Il lui fut amené, il le vit ; il le condamna à demeurer prisonnier pendant le cours de la guerre, avec plus de gloire pour le vaincu que pour le vainqueur.

Le cardinal Infant après cette bataille partit d'avec le roi de Hongrie, et poursuivit son voyage sans crainte par le comté de Nassau, de là à Cologne, à Juliers, à Louvain et à Bruxelles, où il arriva peu de jours après que Monsieur en fut parti.

La nouvelle de cette défaite apporta d'autant plus d'étonnement que moins elle étoit espérée : le cardinal crut qu'il n'y avoit rien qui pût causer plus de désavantage aux affaires du Roi que de témoigner avoir le courage abattu pour ce mauvais succès, et représenta à Sa Majesté qu'il étoit certain que, si le parti étoit tout-à-fait ruiné, l'effort de la puissance de la maison d'Autriche tomberoit sur la France ;

Qu'il étoit certain encore qu'après l'échec arrivé depuis peu le parti ne pouvoit subsister, s'il n'étoit

soutenu d'un secours présent et notable, et d'une espérance plus grande et d'un nom puissant, étant certain que, sans un tel secours, toutes les villes impériales se débanderoient, Saxe feroit son accord, et chacun penseroit à ses affaires par des voies qui rendroient bientôt ce grand parti une seule ombre de ce qu'il auroit été ;

Qu'il étoit certain de plus que, bien que la France ne se déclarât pas en cette occasion, la maison d'Autriche ne seroit pas moins animée contre elle, parce qu'elle estimeroit que nulle autre cause ne l'en auroit empêchée que son imprudence, sa foiblesse ou sa crainte ;

Qu'il étoit certain encore que le pire conseil que la France pût prendre, étoit de se conduire en sorte qu'elle pût demeurer seule à supporter l'effort de l'Empereur et de l'Espagne ; ce qui seroit indubitable si elle ne recueilloit et se rallioit les restes de ce grand parti, qui avoit subsisté depuis long-temps en Allemagne, par le moyen de quoi le pis qui lui pût arriver seroit de soutenir pour un temps la dépense de la guerre en Allemagne, et ce avec des princes qui y seroient intéressés et seroient de la partie ; au lieu qu'autrement il la faudroit soutenir dans le cœur de la France, sans l'assistance des princes dans les États desquels la guerre subsisteroit long-temps ; et partant qu'il sembloit qu'il n'y avoit pas à douter que c'étoit chose nécessaire de secourir ce parti ; mais la seule question étoit comment on le pouvoit faire ;

Que, pour prendre une bonne résolution en une affaire si difficile et si importante, il falloit bien en

savoir l'état , attendre des nouvelles des vaincus , les rechercher , et les offres qu'ils feroient au Roi , leur donner cependant courage , leur faisant savoir la bonne disposition dans laquelle Sa Majesté étoit de les secourir s'ils lui faisoient voir que par son assistance ils se pussent maintenir ;

Que cependant il se falloit fortifier de gens de guerre, et se mettre en état d'exécuter les conseils que la prudence et la nécessité obligeroient de prendre ;

Que si l'on considéroit la dépense en cette occasion , et qu'on la voulût réduire à des termes si modérés qu'on la pût supporter long-temps , il falloit répondre que les grands accidens n'avoient point de règle , qu'il ne s'agissoit pas ici d'une dépense qui dût être continuée beaucoup d'années , mais que si on manquoit à la faire du tout extraordinaire pour remédier au mal présent et pressant , on se trouveroit obligé d'en faire à l'avenir qui n'auroient point de fin , ne produiroient aucun fruit, et n'empêcheroient pas notre ruine.

Ensuite de cet avis Sa Majesté eut agréable de fortifier de nouvelles troupes son armée qu'elle avoit sur la frontière d'Allemagne , où elle envoya le maréchal de Brezé pour la commander avec le maréchal de La Force , et envoya renouveler ses assurances à tous les confédérés de les protéger et défendre , et leur départir une d'autant plus grande assistance qu'ils en avoient plus de besoin , sans prendre autre intérêt en toutes ces affaires que de les conduire à une sûre et générale paix , et donna ordre à ses généraux de passer le Rhin s'il étoit nécessaire pour leur défense ; ce qui réussit avec beaucoup d'avantage , car les Impé-

riaux, après la bataille de Nordlingen, poursuivant leur victoire et poursuivant les ennemis vaincus, s'avancèrent à Philisbourg qu'ils espéroient emporter d'emblée. C'étoit une place de l'évêché de Spire, bâtie par l'électeur de Trèves qui en étoit évêque, et qui y avoit laissé entrer, en 1632, les Espagnols pour la défendre contre les Suédois, mais qui s'en étant injustement rendus maîtres, contraignirent la garnison de faire le serment à l'Empereur; depuis les Suédois, l'ayant tenue long-temps bloquée, s'en étoient rendus possesseurs cette année; et bien que par la neutralité entre le roi de Suède et ledit Électeur, de laquelle le Roi étoit garant, cette place dût être remise en ses mains, les Suédois toutefois ayant toujours dilayé de la lui remettre, enfin par ordre de l'assemblée de Francfort, et après la défaite de Nordlingen seulement, ils donnèrent commandement au gouverneur de la remettre au pouvoir du Roi, de crainte que les Espagnols la leur enlevassent, et le firent au commencement d'octobre, à condition que de la garnison qui devoit être de mille hommes, les quatre cents seroient Allemands; ce qui fut cause de la perte de cette place, comme nous verrons l'année suivante.

Les Suédois retirant leurs troupes pour pouvoir faire un nouveau corps d'armée, et ne les pouvant plus tenir épandues dans plusieurs places qu'ils tenoient, une partie d'elles, ne voulant pas tomber sous la domination des Espagnols, se mirent en la protection du Roi, comme Spire, Manheim, places très-importantes dans le Palatinat, Colmar, Schelestadt et quelques autres places de l'Alsace.

Les sieurs Lefler et Streuff vinrent aussi trouver le Roi en qualité d'ambassadeurs extraordinaires de la couronne de Suède et des princes et États confédérés d'Allemagne, pour lui représenter le mauvais état auquel étoient les affaires desdits confédérés, et le supplier de leur continuer son secours et son assistance; Sa Majesté leur accorda ce qu'ils demandoient par un nouveau traité qu'ils signèrent avec les commissaires que Sa Majesté nomma pour cet effet, et prirent congé du Roi le 7.

Ce qu'ils demandèrent à Sa Majesté fut qu'elle se déclarât ouvertement contre la maison d'Autriche, qui ne cesseroit jamais de troubler le repos public pour s'accroître aux dépens de leurs voisins, si tous les princes intéressés à la tranquillité commune ne se joignoient ensemble pour arrêter le cours pernicieux de leurs desseins.

Sa Majesté ne se voulut pas obliger déterminément à rompre, mais convint avec eux de quelques conditions en cas de rupture, comme qu'aucun des confédérés ne condescendrait à aucune des conditions de paix particulière, et que les places de deçà le Rhin seroient mises entre les mains du Roi, afin qu'il pût secourir ses alliés avec sûreté de ses armées. Et en cas que Sa Majesté ne voulût pas rompre, elle convint de l'assistance qu'elle leur voudroit donner, se réservant toujours à se résoudre déterminément jusqu'à ce qu'elle eût parole des électeurs de Saxe et de Brandebourg qu'ils ne feroient aucune paix particulière.

Par ce traité Sa Majesté et les confédérés déclarèrent que leur intention étoit d'apporter tous les moyens possibles, tant par les armes que par toutes

autres voies légitimes, d'essayer d'obtenir une bonne et sûre paix sous des conditions raisonnables, et s'obligèrent de nouveau respectivement de demeurer garans les uns vers les autres des choses qui auroient été accordées par un traité de paix, et de rompre tout ensemble de toutes leurs forces contre ceux qui auroient violé et enfreint aucuns des articles dont on seroit convenu audit traité, laquelle obligation de mutuelle garantie dureroit l'espace de vingt ans après la date dudit traité de la paix générale, avec pouvoir d'étendre et prolonger ledit terme après qu'il seroit expiré.

Et pource que l'expérience avoit fait connoître qu'il importoit sur toutes choses de ne point traiter de la paix qu'ayant les armes à la main, et de repousser par la force la violence des ennemis de la commune liberté, Sa Majesté, ledit sieur chancelier et lesdits confédérés convioient les autres électeurs, princes et états de l'Empire, de se joindre à un si nécessaire dessein pour leur rétablissement, manutention et sûreté. Et ledit Oxenstiern et les confédérés, confirmant les traités passés, s'obligèrent et promirent de rétablir sans délai le libre exercice de la religion catholique dans toutes les églises des lieux occupés par eux sur les catholiques, depuis les derniers mouvemens de l'an 1618, et de faire jouir librement de leurs biens les personnes ecclésiastiques dans lesdits lieux, et de ne les point molester.

Ce traité fut fait le jour de la Toussaint; les Hollandais envoyèrent aussi leurs ambassadeurs vers le Roi pour le solliciter de rompre, ou qu'ils feroient la trêve, attendu qu'ils ne vouloient et ne pouvoient

pas seuls supporter les frais de la guerre , à laquelle ils ne croyoient pas pouvoir à l'avenir tirer grande assistance des Suédois.

Le sieur Knuit , leur ambassadeur , partit de Paris le 8 octobre pour leur aller communiquer le projet de traité qu'ils avoient ébauché avec le Roi et son conseil , et leur demander un ample pouvoir de le signer au cas qu'ils le trouvassent avantageux pour leur État , et revint dans le mois de novembre avec pouvoir général de le conclure ; ce que n'ayant été fait qu'en l'année prochaine , nous remettons à en parler en ce temps.

Cependant le duc Charles , qui à la bataille de Nordlingen avoit commandé l'armée catholique et quelques troupes de l'Empereur , suivant la fortune de ladite bataille , s'approcha de Heidelberg ; ce qui fit que Weimar , ne s'estimant pas assez fort , passa le Rhin le 19 décembre sur le pont de Gustavenbourg. Cette retraite du duc de Weimar donna du déplaisir aux généraux de l'armée du Roi , comme aussi la cruauté que le duc Charles exerçoit sur tous les Français de la garnison de Manheim qui tomboient en ses mains , et les fit résoudre à mander audit Weimar qu'ils alloient faire passer le Rhin à l'armée du Roi , et qu'il pouvoit de sa part en assurance faire tête aux ennemis. Ils passèrent le Rhin le 22 décembre et vinrent droit à Heidelberg , et avec telle diligence qu'ils y arrivèrent avant le soleil couché , et dès le jour même attaquèrent les assiégeans et prirent leur canon. Les ennemis se retirent dans la ville qu'ils avoient déjà prise , et assiégeoient lors le château ; on les fait sommer dès le lendemain de se rendre ; ce qu'ils firent

tambour battant, et autres conditions ordinaires, à la charge de prendre le chemin de Heilbron, laissant le Necker à main gauche, afin qu'ils ne pussent rejoindre le duc Charles qui étoit dans le Bergstrass. Ce secours fut de grande réputation, comme aussi le retour que par son moyen le duc de Weimar put faire delà le Rhin, qui rassura plusieurs places qui se fussent incontinent rendues aux Impériaux. Nos généraux l'assistèrent de six mille hommes, commandés par le colonel Heberon, et lui offrit-on de le fortifier encore de tout le reste de l'armée s'il en avoit besoin. Voilà ce qui se passa pour cette année en Allemagne, où les confédérés ne demeurèrent pas si affoiblis que, par la bonne conduite du conseil de Sa Majesté, ils ne se remissent encore en assez de considération pour continuer à acheminer les choses à la fin désirée de la paix, bien que ce fût à conditions que le Roi avoit toujours éloignées, n'ayant jamais désiré entrer en rupture avec la maison d'Autriche, comme Sa Majesté fut contrainte de faire l'année prochaine, comme nous verrons en son lieu.

Tandis que le Roi travailloit au repos et à la conservation de ses alliés, et à la tranquillité de toute la république chrétienne, quelques affaires particulières importantes arrivèrent en ce royaume, qui obligeront aussi à y pourvoir soigneusement. Les longues guerres civiles que le Roi avoit eues en son royaume avoient causé si grand nombre de crimes en plusieurs parties d'icelui, que les officiers des justices ordinaires n'avoient pas assez de force pour les châtier, et l'impunité de ces excès les faisoit multiplier de jour à autre; particulièrement les huguenots avoient fait beaucoup

d'entreprises au désavantage de la religion , et outre ce que la calamité du temps avoit obligé le feu Roi de permettre par son édit de Nantes , les bénéficiers en divers lieux étoient maltraités , les bénéfices tenus par personnes incapables , les églises non desservies , et on voyoit grand nombre de telles actions qui ont accoutumé d'attirer la malédiction de Dieu sur les États quand on néglige d'y apporter les remèdes requis. Sa Majesté en ayant été avertie , et ne voulant pas souffrir que telles impiétés continuassent à l'avenir , et que celles que l'on avoit commises demeurassent sans punition , ordonna et fit publier , le 11 février , des grands jours en sa ville de Poitiers , pour les provinces d'Anjou , Maine , Touraine , Poitou , Angoumois , Aunis et Limosin , d'autant qu'elle avoit avis que les désordres y étoient plus grands.

L'ouverture en fut faite le 11 septembre avec une grande terreur de la plupart des plus coupables , dont les uns néanmoins furent châtiés en leurs personnes , et les autres en leurs biens.

Ils défendirent , par arrêt , à ceux de la religion prétendue réformée d'enterrer leurs morts dans les cimetières des catholiques , à peine d'être les corps retirés hors de la terre , et de 1000 livres d'amende applicable aux églises des lieux ;

Que le service divin seroit rétabli ds églises où il ne se faisoit pas ;

Que les gentilshommes qui avoient fief de haubert en divers lieux opteroient et nommeroient par devant le lieutenant général au présidial du lieu , l'une de leurs maisons pour y avoir exercice de leur religion , sans qu'ils le pussent faire en aucune autre , ni

même en celle qu'ils auroient optée, sinon alors qu'ils seroient présens;

Que les lieux où se feroient leurs temples, qui se trouveroient bâtis dans les cimetières, ou si proches de l'église que le service divin en pût être incommodé, seroient démolis.

Lesdits grands jours firent aussi faire une exacte recherche dans toutes les provinces de l'État des paroisses et autres églises, par qui elles étoient desservies, si elles étoient tenues en confidence ou non, le revenu des fabriques, qui le recevoit, s'il étoit employé selon les saints canons, des églises démolies et des moyens d'y faire faire quelque bâtiment qui fût suffisant pour y célébrer le service divin; et sur les informations qui leur en furent rapportées, ordonnèrent tout ce que la justice et la piété pouvoient requérir. La guerre qui arriva l'année suivante, empêcha que le Roi ne pût communiquer le semblable bien aux autres provinces de son royaume.

Sa Majesté ayant ainsi, par sa justice, donné quelque remède aux désordres que la malice des hommes avoit causés en son État, elle fut obligée d'employer encore son autorité pour fortifier l'Église et l'assister aux remèdes qu'il étoit nécessaire d'apporter au trouble que le malin esprit avoit depuis quelque temps excité dans l'Église, en la personne de quelques religieuses ursulines dans la ville de Loudun.

Dès l'année 1632, quelques religieuses ursulines, en la ville de Loudun, ayant paru possédées, le cardinal, au retour de son voyage de Guienne, sur l'avis qu'il en eut, envoya quelques personnes de dignité ecclésiastique et de piété pour lui en faire un

véritable rapport. Ils apprirent, par la déposition desdites religieuses, qu'ils entendirent séparément, que la nuit, lorsqu'elles étoient retirées, quelques-unes d'elles avoient entendu ouvrir leurs portes, quelques personnes monter par leur degré, et ensuite entrer en leurs chambres avec quelque lumière obscure qui causoit quelque sorte d'horreur. Toutes convenoient d'avoir vu en leurs chambres un homme qu'elles dépeignoient, sans le connoître, tel qu'étoit le curé de Saint-Pierre de Loudun, qui leur parloit d'impureté, et, par plusieurs persuasions impies, essayoit d'y attirer leur consentement. Ensuite de ces apparitions, quelques-unes d'elles se trouvèrent tourmentées, et faire des actions d'obsédées ou possédées du malin esprit. Leurs confesseurs et quelques autres prêtres savans et pieux les exorcisèrent; mais, après les avoir délivrées, la possession recommençoit par nouveaux pactes en vertu desquels les démons disoient être revenus; mais comme en cette matière il y a beaucoup de tromperie, et que souvent la simplicité, qui d'ordinaire accompagne la piété, fait croire des choses en ce genre qui ne se trouvent pas véritables, le cardinal n'osa pas asseoir un jugement assuré sur le rapport qu'on lui en fit, d'autant qu'il y en avoit beaucoup qui défendoient ledit Grandier, qui étoit homme de bonne rencontre et de suffisante érudition, bien que l'évêque de Poitiers l'eût, il y avoit quelque temps, condamné et obligé de se défaire de son bénéfice dans un temps qu'il lui limita; mais, ayant appelé de sa sentence à l'archevêque de Bordeaux, il fut renvoyé absous. Mais enfin cette affaire devint si publique, et tant de religieuses se trouvè-

rent possédées, que le cardinal, ne pouvant souffrir davantage les plaintes qui lui en étoient faites de toutes parts, conseilla au Roi d'y vouloir interposer son autorité, et d'y envoyer M. de Laubardemont, conseiller en son conseil d'État, pour informer de cette affaire, et afin que la présence dudit Grandier, qui avoit crédit dans le pays, ne pût empêcher les témoins de déposer la vérité, de se saisir de sa personne et le faire mener dans le château d'Angers; ce qu'il fit au commencement de cette année; et l'ayant, par plusieurs témoins, trouvé coupable de magie, d'impuretés et d'impiétés extraordinaires; et ayant même trouvé en ses papiers un livret qu'il avoit composé et écrit de sa main contre le célibat des prêtres, le condamna, assisté du sieur de Morant, vice-gérant de l'évêque de Poitiers en l'instruction du procès et au jugement d'icelui, assisté de quatorze ou quinze des principaux juges des justices royales des provinces voisines, à être brûlé tout vif en la ville de Loudun; ce qui fut exécuté le 18 août, sans qu'à la question il réclamât le nom de Jésus et de Marie, ni jetât la vue sur une image du fils de Dieu, ni une autre de la Vierge, qui étoient devant lui, quoiqu'on les lui représentât; mais, au contraire, ayant repoussé rudement de la main un des crucifix qu'un des pères qui l'assistoient lui approcha, et sans s'être recommandé aux prières de pas un des assistans, toutes les paroles qu'il dit étant comme préméditées ou pleines de faste, ou pour demander à boire et à manger, ou pour se plaindre de l'état où il se voyoit, ou pour supplier qu'on modérât les peines de son arrêt; ce qui fut un témoignage épouvantable de l'abandon que Dieu fait à la mort de

ceux qui l'ont abandonné durant leur vie , du mépris qu'il fait là haut de ceux qui se sont moqués de lui ici bas , et de la puissance rigoureuse que le diable exerce à cette extrémité sur ceux qui la lui ont donnée volontairement ; de sorte que ceux-là mêmes qui , par un aveuglement du malin esprit , avoient jusques alors voulu douter de la vérité de son crime , en furent convaincus si pleinement qu'ils donnoient leurs suffrages publiquement à la justice de sa condamnation (1).

Les religieuses , après sa mort , demeurèrent en quelque état un peu plus paisible qu'auparavant , et la plupart d'elles furent délivrées les années suivantes.

Ce sujet nous convie à représenter le soin que le Roi eut de faire satisfaire l'Église notablement offensée en la personne de l'archevêque de Bordeaux (2).

Le duc d'Epernon , qui avoit toujours fait profession d'être catholique affectionné , se laissa néanmoins aller , pour quelque passion particulière contre l'arche-

(1) *A la justice de sa condamnation* : Cette condamnation fut loin d'être généralement approuvée. On savoit qu'Urbain Grandier étoit depuis long-temps odieux au cardinal , parce qu'il avoit fait autrefois des libelles contre lui , et l'on ne doutoit pas que Richelieu ne saisît la première occasion de se venger. Elle se présenta , et la vengeance fut terrible. Sans doute le curé de Loudun n'étoit pas irréprochable ; sa présomption , son imprudence , et une vie peu conforme à son état , auroient pu attirer sur lui les censures ecclésiastiques ; mais il ne méritoit pas le supplice affreux qu'on lui fit subir. Les contemporains racontent qu'on avoit fait chauffer un crucifix de fer , et qu'on le lui présentait presque rouge devant les lèvres afin qu'il eût l'air de le reponsser. Ils ajoutent que lorsque le feu fut mis à son bûcher , l'exécuteur voulut serrer la corde pour l'étrangler , mais qu'elle fut arrêtée par un nœud , ce qui fit qu'il fut brûlé vif. Il protesta jusqu'au dernier soupir de son innocence , et ajourna ses juges au tribunal de Dieu. — (2) *L'archevêque de Bordeaux* : Henri de Sourdis.

vêque de Bordeaux, à lui faire une injure signalée.

A la fin de l'année dernière l'archevêque de Bordeaux, revêtu de ses habits épiscopaux, la croix étant portée devant lui, fut arrêté en son carrosse à deux cents pas de l'archevêché, par le lieutenant et les soldats des gardes dudit duc d'Epéron, qui saisirent les rênes des chevaux, et levèrent le bâton sur le cocher pour le frapper s'il n'arrêtoit.

Le clergé est assemblé le même jour pour délibérer sur cet attentat; huit de l'assemblée sont députés vers M. d'Epéron pour lui faire entendre cette action et le prier de faire donner satisfaction à l'Eglise; ils s'y transportent le lendemain, il leur avoue l'action et les traite fort rudement.

Le clergé rassemblé, de l'avis de tous les ordres, le lieutenant et les gardes sont déclarés avoir encouru l'excommunication de droit, le lendemain ils sont dénoncés pour tels; et encore que les auteurs encourussent la même censure, on diffère de les prononcer, et l'on indit seulement oraison de quarante heures pour prier Dieu pour la conservation du Roi et la conversion des pécheurs.

M. d'Epéron assemble en sa maison quelques religieux et trois docteurs, et fait publier qu'ils avoient déterminé la sentence de M. de Bordeaux contre le lieutenant et les soldats des gardes être nulle.

L'archevêque mande les religieux pour savoir ce qui s'étoit passé en cette assemblée, et les ayant fait citer à comparoir à l'archevêché le 10 novembre, ce même jour, sur les deux heures après midi, le capitaine et archers du guet investissent l'archevêché: l'archevêque sort et demande au capitaine de quel ordre il

étoit là ; il répond que c'est par commandement de M. d'Epernon, lequel il a par écrit. M. l'archevêque, assisté de M. l'évêque d'Agen, tous deux revêtus des habits épiscopaux, la croix et des officiers de l'archevêché marchant devant eux, vont en la maison professe des pères jésuites ; là ils sont avertis aussitôt qu'on vouloit violenter le commandeur de La Mercy, et qu'on empêchoit les religieux d'entrer dans l'archevêché ; ils partent de ladite maison professe pour aller à La Mercy ; incontinent qu'ils en sont sortis, M. d'Epernon arrive en ladite maison professe, demande M. l'archevêque, et ne l'ayant trouvé, il s'avance en diligence vers l'archevêché, y attend de pied ferme l'archevêque, avec ses gardes et les soldats du guet. L'archevêque y arrivant avec sa croix devant lui et ceux qui le suivoient, M. d'Epernon s'achemine au devant lui, et l'abordant, ayant un bâton à la main, entouré desdits gardes et archers qui avoient leurs armes en état, il lui dit qu'il étoit un impudent, qu'il faisoit toujours des désordres, et autres paroles injurieuses ; à quoi l'archevêque ayant reparti qu'il ne faisoit que sa charge, M. d'Epernon l'appelle insolent, ignorant et méchant ; le menaça de le mettre sur le carreau, lui bailla trois coups du poing fermé sur l'estomac et deux sur les lèvres et sur le nez, lui ôtant son chapeau et sa calotte qu'il jeta par terre ; ce que ledit sieur archevêque souffrit patiemment, disant audit sieur d'Epernon qu'il étoit excommunié de le traiter de la sorte ; il lui donna du bout de son bâton plusieurs fois dans l'estomac, et l'ayant levé pour le frapper, il en fut empêché par le sieur de La Hillière et le comte de Maillé.

Dans cet instant son porte-croix et les ecclésiastiques qui le suivoient, furent battus et frappés jusques à effusion de sang par les gardes dudit sieur d'Epéron et archers du guet, avec crosses de mousquet, fourchettes, bâtons et haliebardes; M. d'Agén fut menacé par M. d'Epéron; enfin, par l'assistance dudit sieur de La Hillière, l'archevêque se retira en son église, où il déclara au peuple l'excommunication encourue par M. d'Epéron et ceux qui l'avoient assisté, et emporta le Saint-Sacrement en sa chapelle.

Le lendemain, jour Saint-Martin, les chanoines de l'église cathédrale Saint-André, de l'église collégiale de Saint-Surin, et les curés des églises de Bordeaux, font plainte à la cour de ces excès. Sur quoi il fut arrêté (ce requérant M. le procureur général) que le Roi en seroit averti, et qu'à cette fin il seroit procédé à l'audition des témoins qui seroient présentés par le procureur général; que M. l'archevêque seroit prié de lever l'interdiction, et les ecclésiastiques mis en la sauve-garde du Roi: ensuite M. l'archevêque permit que la messe fût célébrée dans le palais, et fût informé du fait, les chambres assemblées.

L'information fut faite les 11 et 14 de novembre, 2, 3, 5 et 7 de décembre, et étoit composée de vingt-sept témoins.

Tous en général déposent que l'archevêché avoit été investi par les archers du guet, que M. d'Epéron s'y étoit rendu avec ses gardes, la mèche allumée, attendant l'archevêque, des injures dites par M. d'Epéron audit sieur archevêque, du chapeau et calotte jetés par terre, de ce que M. d'Epéron demeura toujours couvert, et des gens et prêtres frappés et battus.

Déposent davantage que M. d'Epernon, abordant l'archevêque, lui donna du poing dans l'estomac et au visage, le poussant rudement, et du bout de son bâton contre sa poitrine par trois ou quatre fois, lui disant que sans le respect de son caractère il le renverseroit sur le carreau.

L'un de ces dix-huit dépose encore un fait particulier, savoir qu'il auroit vu mettre le feu à la barbe du promoteur par un des gardes avec la mèche, et que trois autres lui donnèrent des coups de fourchettes.

Un de ces vingt-sept dépose particulièrement avoir entendu que M. d'Epernon disoit au peuple : « Rangez-vous, vous verrez comme j'étrillerai votre archevêque. »

Un autre dépose aussi particulièrement avoir entendu que M. d'Epernon dit à M. l'archevêque qu'il lui apprendroit à être sage à coups de bâton, et appela M. d'Agen brouillon.

Un autre témoin, vicaire de Cadillac, se plaint à la cour des menaces à lui faites par le gouverneur de Cadillac, et deux des gens de M. d'Epernon, l'un desquels le frappa à la chambre du prédicateur, lui dit qu'ils étoient six dans la ville qui le poignarderoient, qu'ils ne se soucioient de l'excommunication de l'archevêque, et que s'ils le tenoient ils lui arracheroient le cœur et le jetteroient dans la rivière.

Deux colporteurs font plainte à la cour de ce qu'étant logés à Cadillac ils furent pris par les gens de M. d'Epernon, menés à l'écurie du château, où on leur ôta tous leurs imprimés, entre lesquels il y avoit des copies de lettres du Roi écrites au parle-

ment de Bordeaux et à M. l'archevêque , qu'ils déchirèrent et en frottèrent les chevaux , puis furent menés dans une chambre par les pages et laquais , qui leur donnèrent les étrivières : le parlement les fit visiter par Phelipon , chirurgien de la Conciergerie , et se trouvèrent couverts de contusions et excoriations.

L'archevêque de Bordeaux vient à Paris , demande justice au Roi en son nom et celui de son Eglise ; les évêques qui se trouvèrent en cour se joignirent à lui au nom de tout le clergé de France , et tout le clergé s'y joint , et requièrent avec lui qu'il plût à Sa Majesté faire réparer l'injure que l'Eglise a reçue en la personne de messieurs les archevêque de Bordeaux et évêque d'Agen , et clergé de Bordeaux , et laisser quelque marque qui puisse faire connoître à la postérité la piété du Roi , et rendre témoignage de la protection qu'il lui a plu donner à l'Eglise ;

Défendre aux gouverneurs de ne plus violer les lieux de franchise qu'il a plu aux rois donner aux églises particulières ;

Leur défendre de plus mener des gardes dans les églises ni lieux de franchise , non plus qu'ils font au palais et lieux de justice , la maison de Dieu n'étant pas moins privilégiée que celle où l'on rend la justice ;

Qu'il leur soit défendu de convoquer les curés ni les religieux pour faire des assemblées chez eux , aucune assemblée ecclésiastique ne se devant ni pouvant faire sans l'ordre de l'évêque ;

De n'être plus si osés que d'entreprendre de casser les ordonnances des évêques , ni d'en empêcher l'exécution , sous quelque cause ou prétexte que ce

soit, et que l'ordonnance de M. d'Epéron , publiée contre la sentence de M. l'archevêque de Bordeaux , soit cassée ;

Qu'il soit défendu aux gouverneurs et lieutenans de Roi dans les provinces d'empêcher qu'on ne rende aux archevêques et évêques , dans leurs provinces et diocèses, les honneurs et déférences que l'ancienne et louable coutume leur a de tout temps déférés , et que la piété de Sa Majesté entend qui leur soient rendus dans son royaume , qui n'ont jamais été moindres que ceux qu'on rend auxdits gouverneurs et lieutenans du Roi dans ses provinces ;

De ne donner point de logement à leurs gardes dans les terres des prélats , ni de faire faire aucune contribution sur leurs habitans ni tenanciers sans ordre de Sa Majesté ;

Que l'on rendra au sieur archevêque de Bordeaux les mêmes honneurs qu'aux gouverneurs de Guienne, et qui lui ont toujours été rendus , conformément à l'arrêt du conseil privé du Roi de l'an 1573 , et celui du parlement de Bordeaux de l'an 1631 ;

Qu'il plaise au Roi faire justice des fautes commises par les jurats , pour n'avoir pas rendu à M. l'archevêque de Bordeaux les honneurs cette année dernière , ainsi qu'ils avoient fait les autres ;

Pour avoir fomenté les violences de M. d'Epéron , ainsi qu'il se voit par leur procédure ;

Pressé les trompettes d'argent de la ville pour publier les ordonnances de M. d'Epéron contre l'Eglise , qui ne doivent servir que pour les édits du Roi ;

Pour avoir envoyé leurs officiers et le guet assiéger l'archevêché , violer les franchises , et assister

avec leurs armes ledit sieur d'Epernon à faire la violence qu'il a faite audit sieur archevêque et à son clergé, et pour avoir méprisé l'excommunication, ayant toujours gardé avec eux le capitaine du guet et les soldats excommuniés, encore que le Roi eût ordonné audit sieur d'Epernon de se retirer, pour laisser lever l'interdit qu'on ne pouvoit lever en la présence des excommuniés.

Sa Majesté seroit aussi suppliée de faire justice de l'insolence commise par le chevalier du guet, enseigne et archers dudit guet, pour avoir assiégé l'église métropolitaine et palais archiépiscopal, violé les franchises, assisté ledit sieur d'Epernon en ses violences, battu et frappé les prêtres à coups de hallebardes, et pour avoir méprisé les censures de l'Eglise, et, étant interdits, demeurés dans la ville, encore qu'ils eussent vu que M. d'Epernon en étoit sorti par ordre du Roi, pour donner lieu à la levée dudit interdit;

Que les privilèges du lieu appelé *la sauveté et franchise* soient confirmés, avec défenses, tant au gouverneur que jurats, de les violer ni y mener des gens armés, en sorte que le lieu soit, ainsi qu'il a toujours été, un asile de sûreté pour les ecclésiastiques;

Que les privilèges que ledit sieur archevêque a de faire entrer dans la clye, pour y avoir du poisson, ceux qui ont la charge de sa maison, et desquels ses prédécesseurs et lui jouissent par une possession immémoriale, soient confirmés, avec défense à toutes sortes de personnes de l'y troubler, ni les archevêques ses successeurs.

Dès que le Roi eut avis de cette violence, il voulut d'autant plus rigoureusement traiter ledit duc en cette occasion, qu'étant de plus de qualité et d'autorité en son royaume, il pouvoit donner exemple à des personnes malavisées de faire semblable traitement aux ecclésiastiques, que Sa Majesté vouloit être tenu en respect pour la dignité de celui qu'ils représentent.

Elle donna arrêt en son conseil le dernier mars, par lequel elle cassa et révoqua l'ordonnance du duc d'Epéron, qui, sur le prétendu avis de quelques religieux, avoit fait publier par la ville de Bordeaux que la dénonciation de l'excommunication faite par l'archevêque contre Nogas et ceux qui l'avoient assisté, étoit nulle, et partant que l'on ne devoit point y avoir égard. Sa Majesté déclara en outre ladite ordonnance avoir été faite par entreprise sur la juridiction ecclésiastique; ordonna que sur l'excommunication et satisfaction due à l'Eglise, ledit sieur d'Epéron se retirera par devers notre Saint-Père le Pape, pour lui être pourvu ainsi qu'il lui plairoit; que cependant ledit sieur duc d'Epéron demeurerait hors l'étendue du gouvernement de Guienne, sans qu'il pût faire aucune fonction de la charge de gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ladite province de Guienne, ni même se faire assister à ses gardes ordinaires jusques à ce que notre Saint-Père le Pape lui ayant pourvu définitivement, il en fût ensuite autrement ordonné par Sa Majesté.

Sa Sainteté, après avoir entendu durant quatre mois les raisons de part et d'autre, envoya un bref, du 12 mars, au cardinal Bichy, par lequel elle lui

donnoit , à la supplication dudit duc , autorité de l'absoudre de l'excommunication et autres censures et peines encourues par lui , ses lieutenans , officiers et autres serviteurs qui pourroient les avoir pareillement encourues , et lui donnoit pouvoir de subdéléguer à cet effet un évêque ou autre personne de quelque dignité ecclésiastique , après que ledit duc se seroit présenté à la chapelle particulière du palais épiscopal de la ville de Bordeaux , ou en quelque autre lieu que ledit cardinal Bichy , ou autre personne déléguée par lui , auroit estimé convenable , et ayant exprimé la cause pour laquelle il seroit tombé en ladite excommunication , en auroit demandé très-humblement pardon , et ce devant un notaire public et des témoins , protestant n'avoir fait telle action à dessein d'offenser ledit archevêque , sa dignité , son Eglise , ni la juridiction ecclésiastique , mais par un premier mouvement dont il se repentoit , auquel , pour ce sujet , il enjoindroit les pénitences qu'il verroit bon être , et le semblable à ceux qui l'auroient assisté de conseil ou d'action en telle violence.

Ledit cardinal subdélégué le même archevêque à cet effet , croyant faire en cela chose honorable à l'Eglise , et prenant le prétexte de ne pouvoir enjoindre audit duc , à cause de son grand âge , de le venir trouver , ni de pouvoir aussi , à cause des affaires qui l'attachoient auprès de Sa Majesté , se transporter à Bordeaux. En suite de quoi le duc observant avec humilité tout ce qui lui avoit été enjoint par Sa Sainteté , ledit archevêque lui donna l'absolution , le 20 septembre , en l'église de Coutras , en présence de cinq conseillers du parlement de Bordeaux.

Les ecclésiastiques accusés par devant les évêques commissaires de Sa Sainteté, qui commencèrent l'année passée à s'assembler aux Augustins de Paris, où ils établirent leur chambre ecclésiastique, eussent bien voulu recevoir leur absolution aussi facilement d'eux que le duc d'Epéron l'avoit reçue de l'archevêque de Bordeaux; mais leurs crimes n'étoient pas semblables : ils avoient offensé Sa Majesté, qui ne peut être maintenue en sa dignité que par la punition de tels attentats; mais le duc avoit offensé la personne de l'archevêque, auquel la gloire de pardonner est laissée comme héritage de la part de Jésus-Christ; ils furent néanmoins traités avec toute la douceur qui pouvoit être désirée : les évêques de Lodève et de Saint-Pons furent par eux envoyés faire leurs charges en leurs diocèses; le seul évêque d'Albi fut par eux condamné. Les accusations qui furent faites contre lui furent atroces, et d'un grand nombre de personnes : il fut convaincu d'avoir non-seulement trempé en cette rebellion, mais d'en avoir été la cause, ayant tiré comme par contrainte, par la force de ses persuasions, le duc de Montmorency dans le précipice, d'avoir appelé Monsieur, l'avoir fait conduire dans le Languedoc, y avoir levé des gens de guerre sur les pierreries de la Reine-mère, qu'elle lui avoit envoyées pour cet effet, fait rebeller sa ville épiscopale, y avoir fait entrer des gens de guerre de Monsieur, avoir fait pointer le canon contre l'armée du Roi, commandée par le maréchal de Schomberg, et enfin non-seulement avoir été le principal auteur et conducteur de cette rebelle entreprise, mais d'y avoir persisté jusques à la fin :

de sorte que les juges , ne voyant aucun lieu de le pouvoir absoudre , après avoir supplié Sa Majesté de leur accorder que , si après leur sentence il tomboit en ses mains , elle n'useroit point envers lui de la rigueur de la justice , ils le dégradèrent de tout caractère épiscopal et sacerdotal , et de tout privilège même clérical , le condamnant à passer le reste de sa vie dans un monastère , au pain de la douleur et à l'eau de ses larmes.

L'évêque de Léon , qui étoit sorti du royaume avec la Reine-mère l'an 1631 , et accusé d'avoir trempé au dessein de sa sortie , fut aussi accusé devant eux ; mais le jugement ne s'en ensuivit qu'en l'année suivante , où nous remettons à en parler.

Dès l'année précédente les Espagnols préparoient une armée navale pour descendre en France ; le vice-roi de Naples nous en menaçoit il y avoit longtemps , et se vantoit que la descente qu'elle feroit en France en même temps que Monsieur y entreroit avec une grande armée , assisté des forces de l'Empire et de l'Espagne , réduiroit les affaires du Roi en mauvais état.

Quand Monsieur se fut remis en son devoir , cette armée navale , composée de vingt-six galères et neuf galions chargés de trois mille Espagnols et quatre mille Napolitains , étoit déjà partie de Naples , ayant embarqué quantité d'outils pour travailler à la terre , et bon nombre d'ouvriers de charpenterie et de maçonnerie , laquelle Sa Majesté crut être plutôt destinée pour venir en Provence qu'en Languedoc , tant pour les ports que les ennemis ont proche de la Provence , d'où ils pouvoient plus facilement tirer du se-

cours, que pour l'espérance qu'ils pouvoient avoir conçue d'y trouver les esprits divisés à cause du duc de Guise, et encore pour le mauvais traitement que plusieurs se plaignoient de recevoir du maréchal de Vitry; ce qui fit que Sa Majesté, pour y pourvoir, dépêcha en diligence dès le commencement d'octobre en ladite province le marquis de Saint-Chamont, qui en étoit lieutenant général, et commanda au maréchal de le venir trouver, sous couleur de l'informer particulièrement des choses qu'il jugeroit nécessaires pour s'opposer aux desseins des ennemis.

Sa Majesté renvoya dans la Provence le régiment de Vaillac, qu'elle avoit eu dessein de faire venir dans son armée, lequel, avec celui de La Tour qui y étoit demeuré, devoit faire deux mille quatre cents hommes pour être distribués dans les lieux où l'on jugeroit qu'il seroit plus nécessaire. Outre cela elle commanda audit sieur maréchal de Vitry de mettre promptement en corps sa compagnie de gendarmes qui étoit entretenue par le pays.

Et pource que le grand nombre d'habitans dont la ville de Marseille étoit composée ôtoit tout sujet d'appréhension, Sa Majesté donna ordre en même temps au duc de Retz, général de ses galères, d'en partir pour s'en aller au port de Toulon avec toutes ses galères, par le moyen de quoi la ville de Toulon, qui n'étoit pas lors en trop bon état du côté de la mer, seroit mise dans une entière sûreté; ce qui donnoit lieu de retirer une partie de la garnison qui y étoit lors pour renforcer celle des îles d'Hyères, et en jeter dans la ville de Fréjus. Cependant, pour n'être pas obligé de tenir perpétuellement les galères

dans le port de Toulon pour la sûreté d'icelui, ce qui ôteroit à Sa Majesté le moyen d'en recevoir aucun autre service, elle fit envoyer de l'argent en diligence au sieur de Soulies, gouverneur dudit Toulon, et aux consuls de ladite ville, pour l'employer aux plus pressées réparations dudit port, sur les avis qu'ils avoient donnés à Sa Majesté que cette somme seroit suffisante pour le mettre en état de sûreté; donna plusieurs autres ordres particuliers, avertit tous les gouverneurs des places maritimes de se tenir sur leurs gardes, et commanda au sieur de La Meilleraie, grand-mâitre de l'artillerie de France, de faire visiter l'artillerie de toutes les places, et leur faire fournir de Lyon et d'ailleurs toutes les choses nécessaires pour se défendre.

Tandis que le Roi donnoit tous ces ordres pour défendre la Provence contre les desseins de ses ennemis, l'armée navale, de laquelle on se défioit, se sépara sur la nouvelle que le marquis de Sainte-Croix qui la commandoit reçut du retour de Monsieur en France, ce qui fit qu'ils remirent l'exécution de leur entreprise en un autre temps comme nous verrons ci-après. Leur volonté déterminée d'attaquer le Roi par divers endroits en même temps, et en la Provence par mer, et en Languedoc par terre, parut en la prise de don Juan de Menesses, capitaine général de la ville et château de Perpignan pour le roi d'Espagne, qui fut arrêté le 11 septembre à minuit par les gardes de La Foraine, à demi-lieue de Leucate, où il s'étoit avancé pour reconnoître les chemins et les avenues pour venir du Roussillon à Leucate ou à Narbonne. Il étoit déguisé et sans autre compagnie

que d'un homme du pays qui marchoit à pied et lui faisoit reconnoître les passages. Il fut mené à Narbonne, puis à Leucate.

Le Roi en ayant avis le fit conduire sûrement en la citadelle de Montpellier. Tous les partisans d'Espagne tenoient les grands desseins qu'ils avoient contre le Roi si puissans, qu'ils s'imaginoient déjà la ruine de cet État. Le duc de Lorraine, élevé de cette espérance, osa bien envoyer à ses prétendus sujets un manifeste injurieux contre l'honneur du Roi, par lequel il leur mandoit que ses affaires étoient lors au point qu'il le pouvoit désirer; qu'il seroit bientôt à eux et les retireroit des mains sanglantes et parricides qui les tenoient en servitude: ainsi osoit-il appeler celles de Sa Majesté; que s'il l'appeloit tyran, il ne parleroit qu'en langage naïvement français. Il comparoit son règne à ceux des Néron, qui ont déshonoré, disoit-il, la nature humaine, et fait voir jusqu'à quel point d'horreur pouvoit monter le débordement d'une puissance tyrannique, et que sous la persécution du Roi il y avoit des couronnes de martyr à gagner aussi bien que sous celles de Dioclétien et de Julien l'Apostat, tant la folle espérance qu'il avoit conçue de la ruine de cet État par les entreprises de la maison d'Autriche l'aveugloit, et le faisoit parler plutôt comme un furieux qu'aux termes convenables à sa condition et à celle de Sa Majesté.

Dès le printemps plusieurs marchands des villes maritimes se plaignoient au conseil de ce que les Espagnols et Portugais entreprenoient sur tous les vaisseaux français allant et retournant des Indes et de l'Amérique, sans considérer que la voie d'hostilité n'étoit permise

aux uns et aux autres qu'au-delà du premier méridien pour l'occident, et du tropique du Cancer pour le midi, et même que ledit premier méridien étoit pris diversement des uns ou des autres, chacun le déterminant à son avantage, et pour cette raison demandoient qu'on leur permît aussi de prendre en mer lesdits Espagnols et Portugais allant ou retournant desdites Indes et Amérique, en quelque lieu qu'ils les pussent rencontrer.

Sa Majesté désirant empêcher que ses sujets, par quelque action violente, ne vinssent à troubler, contre son intention, la paix et bonne correspondance en laquelle elle vouloit demeurer, et d'autre part voulant aussi ôter tout prétexte dont on eût pu se servir pour les dépréder injustement, elle fit une déclaration du premier juillet, par laquelle elle défendit très-expressément à tous ses sujets d'attaquer ni courre sus aux Espagnols et Portugais qu'ils trouveroient en deçà du premier méridien auquel les amitiés et alliances ont été bornées; et afin qu'il fût mieux reconnu qu'il n'avoit été par le passé, Sa Majesté, après s'en être fait informer par le cardinal de Richelieu des personnes les plus capables et expérimentées en la navigation, défendit à tous pilotes, hydrographes, compositeurs et graveurs de cartes ou globes géographiques, d'innover ou changer à l'avenir l'ancien établissement des méridiens, ni constituer le premier d'iceux qu'en l'île de Fer, qui est la partie la plus occidentale des îles Canaries, qui est le lieu où Ptolomée et tous les plus fameux géographes l'ont placé, et où les plus savans de ce temps, et même André Garcia de Cespedes, cosmographe majeur du roi

d'Espagne , l'a colloqué , sans s'arrêter aux nouvelles inventions de ceux qui , par ignorance et sans fondement , l'ont mis aux Açores , sur ce qu'en ce lieu , disent-ils , l'aiguille n'a point de variation , étant certain qu'elle n'en a non plus en plusieurs autres endroits qui n'ont jamais été pris pour le premier méridien.

Le sujet de la détermination du premier méridien nous convie à faire mention d'une proposition que le sieur Morin , professeur aux mathématiques , fit au cardinal au commencement de cette année , d'avoir trouvé le secret des longitudes , si curieusement , mais en vain , recherché de tous les mathématiciens jusqu'à présent , et qui , s'il étoit trouvé , seroit extrêmement utile à la navigation ; ledit Morin disant affirmativement qu'il en avoit trouvé l'invention. Le cardinal donna commission au commandeur de La Porte , son oncle , d'assembler dans l'Arsenal à Paris les hommes les plus consommés aux mathématiques , et les capitaines de marine les plus experts en cette science , pour examiner les propositions dudit Morin. Il comparut devant eux et proposa son secret , auquel ils trouvèrent bien qu'il n'y avoit point d'erreur en aucune des propositions qu'il mettoit en avant , mais bien que ce n'étoit chose nouvelle , et qu'il ne disoit rien qui n'eût été dit avant lui , dont néanmoins il ne demeura pas d'accord , soutenant le contraire par plusieurs livres que depuis il a mis en lumière , tant un homme est aveugle en sa propre cause.

Bien que le Roi , durant le cours de cette année , fût occupé en tant de grandes et importantes affaires , tant dedans que dehors le royaume , si est-ce que la

grandeur de son esprit, et son affection au bien et à la commodité de son peuple, ne lui permettoient pas d'omettre les moindres occasions qui lui donnoient lieu de lui en faire paroître des preuves.

La douceur de son règne avoit fait beaucoup augmenter sa ville de Paris ; tous les lieux qui s'y étoient trouvés vides avoient été remplis de bâtimens superbes, et les faubourgs avoient été tellement accrus qu'ils étoient comme des villes, mais incommodés pourtant et de moindre sûreté, en ce qu'ils étoient hors de l'enceinte des murailles.

Sa Majesté, pour l'avantage de ses sujets, résolut de les mettre tous dans la ville ; mais pource qu'elle ne vouloit porter d'un coup l'excessive dépense qu'il conviendrait faire pour un si grand dessein, elle voulut commencer par la clôture de ceux qui sont les plus proches de son château du Louvre, et donna charge de la faire des faubourgs Saint-Honoré, de Montmartre, et du bourg de la Ville-Neuve, commençant depuis la rivière de Seine jusqu'à la porte Saint-Denis.

Elle voulut aussi par sa même bonté mettre fin à une plainte que les soldats avoient commencé de faire aux rois ses prédécesseurs, et avoient continué à lui faire au commencement de son règne, de leur donner quelque moyen de passer le reste de leur vie en repos quand ils auroient été estropiés pour son service, et mis en état de ne pouvoir plus porter les armes. Et parce que les maladreries qui leur sont destinées n'étoient pas suffisantes pour cet effet, Sa Majesté trouva bon de fonder une commanderie d'un tel revenu qu'elle pût suppléer à cet office de pitié

envers ses sujets , et , ayant choisi pour lieu le château de Bicêtre , en fit commencer le bâtiment le 10 août.

Je ne veux pas finir cette année sans représenter l'accident arrivé à l'ambassadeur du Roi en Constantinople , soit par l'excès de la barbarie de cette nation , ou de mauvaise conduite en notre ambassadeur. Le Roi , ayant envoyé , quelques années auparavant , le comte de Marcheville pour résider en qualité de son ambassadeur en Levant , lui fit commandement d'avoir soin de faire payer quelques dettes que le sieur de Cesy , son prédécesseur , y avoit faites pour le bien , disoit-il , et avantage des marchands , lesquels , étant maltraités du douanier d'Alep , l'avoient supplié qu'à quelque prix que ce fût il fît donner le bail à un autre. Il y travailla et en vint à bout ; mais , ou par imprudence ou par profit qu'il en tiroit , il se rendit caution du nouveau douanier. Cette espèce de gens n'étant pas plus assurés en Turquie qu'en la chrétienté dans leurs fermes , celui-là fut ôté de la sienne dès la première année par le visir. Il se trouve redevable d'une notable somme au Grand-Seigneur. On s'adresse à l'ambassadeur , qui est sa caution , et lui aux marchands , desquels il prend argent et marchandises , et en paie une partie , et satisfait , dit-il , au reste par emprunt qu'il fait aux Turcs et aux marchands chrétiens des autres nations. Sa Majesté , en ayant avis , commande à ceux de Marseille qu'ils satisfassent bientôt à cette partie , laquelle couroit à grandes usures , et dépêche le sieur de La Picardière à Constantinople pour avoir soin de cette affaire.

Sa Majesté , envoyant ledit sieur de Marcheville

pour y résider, lui commanda d'y appuyer de son autorité ledit La Picardière. Dès qu'il est arrivé il se rend maître de ladite affaire. On lui met entre les mains 36,000 piastres, qui reviennent à 96,000 livres, pour faire quelques paiemens. Il les prolonge et remet de temps en temps le visir, en reçoit des plaintes; il lui en parle plusieurs fois, mais il n'y a pas moyen de pouvoir tirer rien de ses mains. En même temps il se rend ennemi de tous les autres ambassadeurs, et n'y en a pas un avec qui il n'ait à démêler quelque chose.

Il a à Constantinople une mauvaise épine, qui est son prédécesseur, lequel se dit être arrêté par ses créanciers, et n'avoir liberté ni moyen de partir qu'ils ne soient payés. Il a des habitudes et des avis (1), la misère de la condition où il est lui en donne encore, et le procédé haut et extraordinaire de l'ambassadeur, lequel pour comble de disgrâce se met mal, de gaîté de cœur et fort imprudemment, avec le capitaine de la mer, et ose faire plainte contre lui au Grand-Seigneur, qui n'entend rien que par sa bouche et ne voit rien que par ses yeux.

Tous les visirs prennent part à cette offense, on lui fait en échange mille déplaisirs, on lui fait pendre son premier truchement, en punition de quelques paroles trop hardies qu'il lui avoit fait dire au bacha.

Il avoit estimé la maison en laquelle les ambassadeurs avoient accoutumé de loger indigne de lui, et en avoit fait bâtir une nouvelle; et pour marque de sa piété avoit fait construire une fort belle chapelle: les nouvelles églises en Turquie étant odieuses, le bacha prend sujet de là de lui faire un affront, re-

(1) *Avis* : Visions, fantaisies.

présente au Grand-Seigneur qu'il l'a fait bâtir pour s'en servir d'une forteresse, et par son ordre l'envoie abattre : enfin, continuant toujours à ne vouloir point rendre l'argent qu'il avoit reçu, les plaintes en étant renouvelées sans cesse au bacha, y ayant eu même pour ce sujet quelques batteries publiques entre ses gens et ceux de l'ambassadeur précédent, qu'ils allèrent attaquer dans sa maison, le bacha de la mer, par le commandement du Grand-Seigneur qui étoit lors absent, qu'il lui envoya par un courrier, envoya le gouverneur de Galata audit sieur de Marcheville, lui dire qu'il le vînt trouver à l'Arsenal dès l'heure même, et dès qu'il y fut arrivé le fit embarquer sur un vaisseau français qui étoit proche de là, avec ordre au capitaine de partir demi-heure après à peine de la vie, ayant premièrement dit au sieur de Marcheville que les dégoûts qu'il avoit donnés à Sa Hautesse, aux grands de sa Porte et à toutes les nations, l'avoient obligée d'en user ainsi. Incontinent après il envoya quérir tous les ambassadeurs chrétiens auxquels il rendit compte de cette action, leur déclarant les causes, et que cela ne regardoit point l'ambassade, mais la seule personne de celui qu'il avoit renvoyé, et que le Grand-Seigneur le manderoit au Roi, qu'il savoit bien qui ne le prendroit pas en mauvaise part ; il envoya quérir aussi le sieur de Cèzy, et lui lut un ordre signé du Grand-Seigneur par lequel il le convioit à prendre le soin des affaires, en attendant l'ordre de Sa Majesté.

Ainsi en même temps le Grand-Seigneur chasse l'ambassadeur d'un prince, et donne charge de ses affaires à un autre à son contentement, qui est une action contre tout droit des gens ; car il devoit faire

plainte premièrement à Sa Majesté de la conduite de son ambassadeur , et instance qu'il le rappelât. Mais la barbarie de cette nation turquesque , causée et par la rudesse de la nation et par l'excès de la grandeur de son prince qui ne voit point de puissance qui égale la sienne , leur fait fermer les yeux à la raison , et ne reconnoître autre justice que leur volonté.

Il est vrai que le mauvais procédé du sieur de Marcheville diminue leur faute , et peut-être encore l'exemple qu'ils avoient d'une action presque semblable qui arriva en la personne du sieur de Lancosme , notre ambassadeur , lequel à l'instante poursuite du sieur de Brèves⁽¹⁾, que ledit Lancosme avoit amené avec lui comme son parent , et lui avoit fait apprendre la langue du pays , fut , par l'autorité du Grand-Seigneur qui vivoit lors , mis dans un vaisseau français , et renvoyé en la chrétienté.

(1) Voyez sur de Brèves la notice qui précède les Mémoires du duc d'Orléans.

LIVRE XXVI.

[1635] APRÈS avoir long-temps lutté contre la guerre , à laquelle l'ambition d'Espagne nous vouloit obliger depuis quelques années , ou sa mauvaise volonté contre cet État , lequel , comme une forte montagne qui resserre le cours d'un torrent impétueux , empêche que leur monarchie n'inonde toute l'Europe ; après avoir été long-temps occupés à se parer de leurs embûches et entreprises continuelles contre ce royaume , et y avoir , avec une particulière bénédiction de Dieu , remédié heureusement par une vigilance infatigable , et en dissimulant et en assistant nos alliés contre lesquels ils employoient leurs armes , qu'ils ne pouvoient cependant , comme ils eussent bien désiré , tourner contre nous , et dissipant d'autre part avec vigueur les troubles qu'ils nous suscitoient au dedans de l'État ; enfin cette année il nous est impossible de reculer davantage , et sommes contraints d'entrer en guerre ouverte avec eux , guerre que nous leur déclarons , mais que nous ne leur faisons pas les premiers , vu que c'est eux qui nous attaquent et qui nous y forcent par tant d'hostilités , tant d'injures réelles , tant de préparatifs qu'ils font de longue main pour nous opprimer tout à coup , que nous sommes contraints pour nous défendre de leur déclarer que nous ne voulons plus souffrir la guerre couverte qu'ils nous font , et qu'ils déguisent devant le monde du nom trompeur de paix , laquelle à bien prendre n'a point été commencée de leur part entre nous , depuis

la fin que le traité de Vervins imposa à la dernière rupture qui étoit entre Henri iv et eux.

Depuis ce temps-là nous avons toujours été par leur malice plutôt en guerre défensive que non pas en paix avec eux ; ce qui a été avec beaucoup de désavantage de notre part, vu que faire la guerre de cette manière est proprement ressembler à un apprenti en l'art de l'escrime, lequel, dès qu'il se sent frappé de son antagoniste, porte incontinent la main à la plaie et la couvre, et fait le même à tous les autres coups qu'il reçoit, sans penser à prévenir son adversaire, et l'attaquant lui ôter le moyen de lui faire du mal. Il n'étoit pas raisonnable que nous fussions toujours ainsi ; il vaut mieux une guerre ouverte des deux côtés qu'une paix mauvaise et frauduleuse d'une part ; et s'il est de la justice et modération chrétienne d'endurer beaucoup de choses avant que d'entrer en rupture ouverte avec quelque ennemi que ce soit, ce n'est pas moins le propre d'un prince chrétien généreux, quand il se voit attaqué avec une malice pourpensée, de changer la paix en la guerre, pourvu qu'il soit toujours prêt à s'accommoder, quelque heureux succès que Dieu lui donne, et qu'on puisse dire qu'il ne s'élève point en la prospérité, non plus qu'il ne se relâche dans les délices du repos à souffrir les injures de son ennemi.

Qu'est-ce que les Espagnols ont fait autre chose, depuis le traité de Vervins, que de s'agrandir aux dépens de leurs foibles voisins, et, comme un feu toujours allumé, à qui la matière plus proche sert de passage pour arriver à celle qui est la plus éloignée et la consumer, passer de province en province et se les

assujétir l'une après l'autre, selon que chacune est plus voisine de la dernière occupée? Ils prétendoient faire le même de tous les États de l'Europe, et parvenir par ce moyen à la monarchie universelle de la chrétienté, qui est la seule borne de leur devise.

Ce qu'ils appellent paix n'est qu'un nom vain et dénué de toute réalité; mais en vérité ils ont une guerre perpétuelle avec tout le monde.

Cette grandeur si injuste, sans respect de traités, de sermens et d'alliances, croissant ainsi continuellement par la ruine de nos voisins, ne nous imposoit-elle pas une assez grande nécessité de faire la guerre pour nous en défendre? Y a-t-il prudence et justice qui permette d'attendre que les autres soient dévorés pour l'être les derniers? N'étions-nous pas assurés qu'ils vouloient venir à nous, par les ordres qu'ils avoient envoyés en Flandre pour nous attaquer ouvertement quand ils le jugeroient à propos, par le traité qu'ils avoient fait avec Monsieur, par lequel ils l'assistoient d'hommes et d'argent pour mettre tout ce royaume à feu et à sang, et en disputer au Roi la couronne, par leur armée navale qu'ils avoient destinée pour descendre en Provence, par leurs desseins sur le Languedoc, pour lequel un de leurs gouverneurs, reconnoissant le pays, a été arrêté prisonnier, et par tant d'autres entreprises qu'ils avoient tentées sur diverses autres places de cet État?

Toutes ces choses n'étoient-elles pas des preuves plus claires que le jour qu'il n'étoit plus question de savoir si nous aurions la guerre ouvertement ou non, vu qu'ils ne nous en laissoient pas le choix, et mettoient bon ordre à nous y forcer, mais de savoir si le

théâtre de la guerre seroit notre État ou le leur ; si nous la commencerions à leur commodité ou à la nôtre, et si nous attendrions qu'ils vinssent fondre sur nous avec toute leur puissance et celle de nos alliés devenus nos ennemis , ou si , les prévenant , nous unirions à nous le reste des forces de nos alliés , pour les en affaiblir et nous en fortifier ?

Le Roi , pour toutes ces raisons , est obligé cette année de leur déclarer la guerre , sur de nouvelles occasions importantes qu'ils lui en ont données.

Comme ils sont étonnés que , lorsqu'ils y pensent le moins , Monsieur s'échappe de leurs mains , rentre en son devoir et en France par un subit et imprévu changement , et en un instant quitte tous les desseins qu'il leur avoit témoigné avoir contre le bien de cet État , et auxquels ils lui prêtoient assistance , ils espèrent aussi qu'avec la même facilité ils le rappelleront à eux , et qu'il n'aura non plus de fermeté en sa résolution qu'il n'en avoit montré en celles qu'il avoit prises auparavant.

Son intérêt , sa naissance , son bon naturel , leur donnent peu d'espérance d'en pouvoir venir à bout s'ils s'adressent directement à sa personne ; cela fait qu'ils ont recours aux moyens qui avoient été la cause de toutes ses fautes précédentes : ils renouent ou continuent leurs intelligences avec Puylaurens , et ce par l'entremise des ennemis de cette couronne et des mauvais Français , criminels de lèse-majesté , qu'ils ont parmi eux. Le Roi en a avis ; il a peine de le croire , pource qu'il l'a comblé de bienfaits depuis son retour , élevé en la qualité de duc et pair , qui est bien au-dessus de sa naissance et bien éloignée de la

punition qu'il méritoit ; que le cardinal l'avoit reçu en son alliance , et marié à la fille du baron de Pont-Château , son cousin-germain , la sœur de laquelle étoit mariée au duc de La Valette , et leur frère le marquis de Coislin étoit colonel général des Suisses , et avoit épousé la fille aînée du chancelier , pource qu'il a fait serment solennel d'abandonner et ne renouer jamais aucunes pratiques contre l'État , et donner avis au Roi de toutes celles qu'on voudroit faire contre son service. Mais enfin Sa Majesté en étant assurée par des preuves qui ne pouvoient être mises en doute , le cardinal ayant les yeux fermés à son intérêt particulier , et ne regardant qu'à celui de l'État , conseilla au Roi de se saisir de sa personne , et , s'il étoit trouvé coupable , en tirer le châtiment exemplaire qu'une infidélité si signalée mériteroit.

Sa Majesté , ensuite de cet avis , donna commandement au sieur de Gordes , capitaine de ses gardes qui étoit lors en quartier , de l'arrêter , ce qu'il fit dans le Louvre le 14 février , et avec lui le sieur du Fargis , le plus hardi et le moins considéré de tous ceux qui avoient part en sa confiance , qui furent menés dès le lendemain au bois de Vincennes ; on arrêta aussi quelques autres de sa cabale , Le Coudray-Montpensier , Charnizé parent de Puylaurens , Bezart son secrétaire et les deux Senante.

Monsieur , selon l'apparence , devoit être grandement surpris de cette nouvelle ; mais Sa Majesté le prévint et lui en donna l'avis en l'embrassant tendrement , l'assurant de la satisfaction qu'elle avoit de sa personne , et lui représentant l'ingratitude d'un si mauvais serviteur , duquel il ne pouvoit enfin espérer

d'être payé d'une meilleure monnoie que celle que Sa Majesté , après tant de bienfaits qu'il lui avoit départis , en recevoit.

Monsieur témoigna grand ressentiment pour Puy-laurens, mais beaucoup plus pour la justice et ce qu'il devoit au Roi , auquel il protesta qu'il l'abandonnoit s'il s'étoit montré si indigne des grâces de Sa Majesté. Mais néanmoins, lorsque le Roi voulut faire instruire son procès, l'amitié de Monsieur, que son crime sembloit avoir éteinte, se ralluma par la pitié qu'il eut de sa misère, et les prières qu'il fit à Sa Majesté en sa faveur eurent assez de force pour en faire surseoir de jour à autre la poursuite que le Roi ne vouloit faire que de son consentement, tant qu'enfin, après quatre mois de prison , sa bonne fortune le retira de ce monde et le déroba à l'infamie d'une mort honteuse qu'il ne pouvoit éviter.

D'autre part les Espagnols continuoient les préparatifs de l'armée navale qu'ils destinoient pour la Provence; et d'autant qu'ils voyoient que le prétexte de Monsieur et l'assistance qu'ils espéroient de ses partisans leur avoit manqué, ils la fortifioient et de nombre de vaisseaux et d'hommes, et de toutes choses nécessaires; et pource qu'ils croyoient que le duc de Guise avoit de grandes intelligences en cette province-là, ils le sollicitèrent d'en vouloir prendre le commandement, croyant que peut-être ne le refuseroit-il pas, et se laisseroit aller à leurs persuasions et à ce qu'ils lui représentoient que c'étoit le moyen de se venger des torts qu'il prétendoit avoir recus en sa personne, et de la ruine de toute sa maison. Mais les grands biens que ledit duc a en ce royaume étoient

des gages si assurés de sa fidélité en cette occasion , que tant s'en faut qu'il prêtât l'oreille à leurs mauvaises suggestions, qu'il en donna avis à Sa Majesté.

En Allemagne , ils continuoient avec grande instance le traité qu'ils avoient projeté avec le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, se relâchant de jour à autre en beaucoup de difficultés , à plusieurs points desquelles au commencement ils paroisoient être fort éloignés , espérant qu'après s'être accommodés avec ces deux princes qui sont les plus puissans d'Allemagne , les autres qui sont moindres , les communautés et les villes libres et celles de l'Empire, entreroient facilement ensuite dans ledit traité , et qu'ainsi réunissant toutes les forces d'Allemagne à eux , ils viendroient fondre si puissamment sur la France qu'elle auroit de la peine à soutenir leur effort.

Ils en veulent particulièrement à l'électeur de Trèves, qui , pour se garantir de l'orage qu'il voyoit prêt à tomber sur lui , avoit remis quelques-unes de ses places entre les mains du Roi .

Cologne avoit traité avec nous les années passées , et voulut faire le même et entrer en neutralité avec les Suédois ; mais, outre que par l'opiniâtreté du chancelier Oxenstiern pour son intérêt particulier , qui est le plus dangereux et le plus présent venin du jugement des hommes , ledit traité n'eut point lieu , l'électeur de Cologne leur étoit en considération à cause du duc de Bavière son frère dont ils avoient besoin , de sorte que disimulant avec celui-là ils témoignaient leur ressentiment contre le seul électeur de Trèves, et dressoient tous leurs desseins à sa ruine

et à réduire son Etat et sa personne sous leur puissance. Ils considérèrent que l'armée du Roi, ayant secouru Heidelberg vers la fin de l'année dernière, s'étoit trouvée obligée d'appuyer le duc Bernard de Weimar au-delà du Rhin, et s'étoit pour ce sujet avancée vers le pays de Darmstadt.

Ils surent que la garnison de Philisbourg étoit foible, que la maladie s'étoit mise dans la place, il y avoit quelque temps, qui l'avoit encore affoiblie, en sorte qu'il ne restoit pas en tout cinq cents soldats pour défendre sept bastions royaux, une partie desquels étoient Allemands, et avec lesquels il leur fut facile d'avoir intelligence; le temps étoit rude, le fossé qui étoit grand, et la seule défense de la place, étoit glacé; le talus des bastions qui n'étoit pas revêtu étoit si grand qu'on y pouvoit monter facilement. Ils prennent ce temps-là, font entreprise sur la place, et afin qu'on n'en pût avoir de soupçon, le général Galas qui fit l'entreprise partit de delà Heilbron, et marchant jour et nuit arriva la seconde nuit, entre le 23 et le 24 janvier, à ladite place: ils viennent sur le bord du fossé vis-à-vis des postes où étoient les Allemands, posèrent en même temps des ponts d'échelles de quarante pieds de long sur la glace coupée de vingt-cinq, sur lesquels ayant incontinent passé, ils furent aussitôt au pied de la palissade, dont les pieux n'étant point attachés l'un à l'autre, et étant tous pourris parce qu'ils étoient fort vieux et de méchant bois de sapin, d'autant que nos gens qui n'étoient dans la place que depuis le mois d'octobre n'avoient pas eu le temps de faire scier du bois qui étoit assez loin du bois et d'y en faire mettre d'autres,

il leur fut facile d'en couper les uns et d'arracher les autres , et monter sur le haut de deux bastions qui étoient gardés par les Allemands , qui ne leur firent point de résistance pource qu'ils s'entendoient avec eux , pour preuve de quoi aucun de leurs officiers et soldats ne fut pris prisonnier , leurs équipages ne furent point pillés , leurs biens dans le Wurtemberg leur furent conservés , et les uns d'entre eux prirent emploi dans leur armée , et les autres furent laissés dans la place.

Les ennemis arrivèrent jusque dans la fausse braie au nombre de quatre ou cinq cents hommes , avant qu'on eût l'alarme , et on n'en eut point de connoissance jusqu'à ce que filant à droite et à gauche , ils furent découverts par les sentinelles françaises qui tirèrent sur eux .

A cette alarme accourut Arnauld , gouverneur de la place , accompagné d'un garde du maréchal de La Force qui étoit lors près de lui , et de quelques soldats , et s'en alla droit aux remparts , où il trouva les ennemis qui montoient à la foule ; et ayant été d'abord blessé d'un coup de mousquet à la main , et le garde aussi à la tête , ils furent repoussés et contraints de se retirer à la place d'armes , où , ne pouvant résister à la foule des ennemis , ils se retirèrent dans le château , où , après avoir fait le devoir de gens d'honneur , ils se rendirent vies et bagues sauvées , et à la charge d'être conduits en l'armée du Roi avec sûreté ; au préjudice de quoi ils furent retenus et conduits dans le quartier de Galas par cent vingt maîtres , et , sur le chemin , les sieurs d'Argelais et de Sansons , qui étoient derrière la troupe avec dix

ou douze cavaliers de leur escorte, éloignés à cinquante pas du gros, passant dans un village, furent jetés dans une maison par les susdits cavaliers et enfermés dans une chambre, où d'abord ils furent dépouillés nus; Sansons reçut un coup de pistolet dans le bras, et Argelais un dans le tétin dont il tomba mort; ce qui fit que Sansons, passant à travers d'eux blessé encore de deux coups d'épée, se jeta par une fenêtre dans la rue, n'ayant que la moitié de sa chemise, dont le reste étoit demeuré entre les mains des assassins, et, s'écartant cent ou six vingts pas dans le bourg, se cacha en une mesure, où s'étant tenu jusques à la nuit, il se mit en chemin pour gagner le quartier et se plaindre à celui qui commandoit de l'inhumanité qu'il avoit reçue; mais il étoit si foible et le froid si grand qu'il demeura à mi-chemin, où deux hommes de cheval passant l'accueillirent, sur ce qu'il leur dit qu'il étoit des troupes de Galas et que les Cravates l'avoient ainsi maltraité, et le mirent en un misérable hôpital, où, après avoir beaucoup souffert et été guéri de ses plaies, il fut renvoyé à Philisbourg et délivré depuis par échange avec d'autres prisonniers.

Arnauld fut envoyé prisonnier à Eslingen dans le Wurtemberg, par Galas, avec cent cinquante Français qui étoient restés, ledit Galas soutenant que le palais de l'Electeur dans Philisbourg n'étoit pas un lieu capable de mériter composition à ceux qui s'y défendoient: quelques mois après il se sauva de là et revint en France, où il ne rencontra pas une meilleure fortune, car il fut mis dans la Bastille, étant accusé de n'avoir pas fait son devoir en la défense de Philis-

bourg; mais ses amis, et les raisons qu'il apporta de la foiblesse de la place en temps d'hiver, de l'impossibilité qu'il avoit eue d'y remédier en ce temps-là, du petit nombre de sa garnison, duquel il s'étoit plaint aux généraux de l'armée du Roi dont il produisoit les lettres, par lesquelles ils lui mandoient qu'il ne devoit point craindre, et que les Allemands, étonnés du secours de Heidelberg, ne l'oseroient attaquer, et l'infidélité des Allemands, qui les avoient trahis, lui servirent de justification suffisante, et firent que le Roi, non-seulement le fit remettre en liberté, mais l'estima digne de lui continuer les emplois honorables dont il l'avoit honoré jusqu'alors.

La prise de cette place fut le commencement de la disgrâce de l'archevêque de Trèves; ce succès enfla le courage des Impériaux, et leur fit concevoir des espérances plus grandes contre ledit archevêque.

Spire étoit proche de Philisbourg, dont les habitans n'avoient point de garnison parce qu'elle étoit en état de neutralité: une partie desdits habitans appellent les ennemis; ils y envoient Jean de Wert, qui avec quelques troupes passe le Rhin au commencement de février, se présente devant la ville, dont les portes lui sont ouvertes; il s'en rend maître et y laisse une garnison de trois mille hommes de pied et six cents chevaux commandés par Metternich, et les comtes de Gronsfeld et de Hardemberg. Cela fait, il ne perd point de temps et commence incontinent un fort sur la rive du Rhin avec une ligne de communication jusques à la ville, et à ce fort commence un pont sur le Rhin pour donner libre passage de ladite ville au pays de Wurtemberg où les Impériaux avoient

fait hiverner leurs plus grandes forces. Les maréchaux de La Force et de Brezé, généraux de l'armée du Roi, jugèrent l'importance de cette place si grande, qu'ils crurent la devoir retirer en diligence des mains des ennemis. Le temps étoit plus rude qu'il n'en avoit fait depuis cent ans : voyant néanmoins que les Allemands, plus accoutumés au froid que notre nation, ne laissoient pas de bâtir leur pont, ils voulurent suppléer par le courage à ce que la naissance leur avoit moins donné qu'à leurs ennemis ; ils font un pont à Manheim sur le Necke, et un autre sur le Rhin, mais ne purent pas faire en huit jours l'ouvrage qu'en un autre temps ils eussent fait en un ; les ponts parachevés, les troupes passent ; le maréchal de Brezé va reconnoître le nouveau fort de Spire, et le trouvant en tel état qu'il ne se pouvoit emporter que par approches de tranchées, il y fit travailler si diligemment qu'en trois jours on en fit huit cents pas dans une grande prairie, où ledit fort étoit construit. On eût continué l'attaque de ce fort pied à pied, sans les avis qu'on eut que Galas, avec huit mille chevaux et quatre mille hommes de pied, s'avançoit pour secourir la ville, et que partie de ses troupes s'étoit déjà campée dans une île du Rhin où ils avoient des pontons pour le passer, et un pont qu'ils commençoient à la faveur de leur fort et d'une redoute qu'ils gardoient entre ce fort et le lieu où étoit campé le duc Bernard de Weimar avec ses troupes ; cela fit changer le dessein à nos généraux et se résoudre de faire deux attaques, l'une au fort et à la ligne de communication par l'armée du Roi, et l'autre à la sudite redoute et à un faubourg qui en étoit proche par les troupes du duc de Weimar.

L'ordre de l'attaque fut fait par le maréchal de Brezé, et exécuté par le colonel Héberon; le fort étant sur le bord du Rhin dans une grande prairie, les troupes commandées furent mises sur une même ligne pour aller de front attaquer ledit fort et la ligne de communication de la ville au fort.

Cent cinquante enfans perdus des régimens de Picardie et Feron, commandés par le sieur de Montbasin, marchaient sur le bord du Rhin.

A la gauche marchaient cent cinquante enfans perdus commandés par le sieur de Lagrange, Puy-ségur et La Chapelle, lieutenans de Turenne.

A la gauche de ceux-ci les régimens de Navarre et Menillet avec pareil nombre, commandés par le sieur de Neufville.

A leur gauche les régimens du chevalier d'Alincourt et de La Meilleraie.

A la gauche de ceux-ci les régimens de Normandie et de Noailles avec pareil nombre, commandés par les sieurs Dauty et Dupont.

Le signal ayant été donné sur le bord du Rhin, les troupes marchèrent si courageusement et donnèrent si vigoureusement en même temps, avec des échelles, tant au fort qu'à la ligne, qu'après un combat opiniâtre d'un gros quart d'heure les ennemis, au nombre de huit cents, qui étoient en garde au fort et à la ligne, furent en partie tués; partie se voulant jeter dans un faubourg furent forcés, tués ou pris.

Nos troupes s'étant logées dans le fort et dans la ligne, étoient incommodées d'une perpétuelle salve des ennemis qui étoient dans la redoute et dans les hautes tour de la ville; à quoi le maréchal de Brezé

remédia promptement, leur faisant porter force ballots de laine, pics et pales pour se couvrir, joint que dans peu de temps le sieur de Feuquières, avec deux cents mousquetaires du duc de Weimar, attaqua cette redoute si vivement qu'il l'emporta, et ensuite le faubourg; et, à peu de jours de là, la ville fut prise le 21 mars, les officiers et les soldats ayant la vie sauve à la discrétion de nos généraux; Meternich, gouverneur de la ville, et Hardenberg, qui commandoit aux gens de guerre, et quatre-vingts officiers demeurèrent prisonniers entre leurs mains; les autres prirent parti avec le duc de Weimar.

L'armée du Roi se retira incontinent après vers Vic et autres lieux de Lorraine pour se rafraîchir, laissant les bords du Rhin pour les troupes du duc de Weimar; mais cependant le service du Roi reçut un grand préjudice par la lâcheté du sieur Deschapelles, qui étant dans le château de Sierck le rendit honteusement sans y avoir fait résistance, et ce par la seule crainte des ennemis, qui ne pouvoient l'y forcer, nonobstant que le secours que le sieur de Brassac, gouverneur de Nancy, lui envoyoit fût proche et déjà arrivé à Vaudrevange, et qu'il y eût en sa place beaucoup de blés, de farine, de vin et de munitions de guerre. La prise de cette place nous ôta la liberté du commerce de Trèves et à Coblentz; aussi ledit Deschapelles fut-il arrêté par commandement du Roi, et depuis on lui fit le procès, et eut la tête tranchée pour sa lâcheté.

Cependant le duc de Rohan, qui avoit été envoyé à la fin de l'année dernière par le Roi en Lorraine, pour y commander une de ses armées, faisoit tête au

duc Charles qui commandoit les troupes de l'Empereur en ces quartiers-là. Ceux du comté de Bourgogne ne se comportant pas comme neutres envers lui, ainsi qu'ils devoient, ayant reçu chez eux prisonniers quelques-uns des siens que les troupes du duc Charles avoient pris allant à Plombières, il envoya de ses troupes à Jonvelle, bourg fermé de ladite comté, le surprit et retira les siens au prix de la mort de ceux qui s'y osèrent opposer. De là ledit duc de Rohan, après s'être rendu maître d'Altkirch qui étoit le magasin des Impériaux en ces quartiers-là, assiégea Belfort le premier février; mais il fut contraint de lever le siège par l'avis qu'il eut de l'arrivée du duc Charles, qui étoit passé avec six mille hommes par le pont de Brisach à dessein d'entrer en la Lorraine, pour, après avoir reçu le renfort qu'il attendoit de Jean de Wert, y faire soulever ses partisans.

Dès qu'il eut tourné tête vers ledit duc Charles, ledit duc, sachant qu'il approchoit, ne l'osa attendre, et repassa le Rhin; mais depuis, ayant reçu quatre mille hommes de renfort, il repassa encore, et fit entreprise sur quelques quartiers de l'armée dudit duc de Rohan, dont il n'eut pas bonne issue, d'autant que Rohan, en étant averti, lui envoya du secours avec un grand nombre de tambours, qui, faisant croire à l'ennemi qu'il avoit toute l'infanterie sur les bras, lui fit tourner tête et s'enfuir avec perte des siens.

L'armée du Roi prit la ville de Rufack en Alsace, et celle de Magdebourg; et le duc Charles tournant encore tête vers l'Alsace au commencement de mars, et ayant passé le Rhin sur un pont de bateaux qu'il avoit fait construire à Neubourg, entre Brisach et Bâle,

à dessein d'attaquer Montbelliard qui étoit en la protection du Roi, le duc de Rohan alla à Colmar, de là à Tann, où, commandant à chaque soldat de porter des munitions de guerre et de bouche pour trois jours, il s'achemina vers ledit duc Charles qui étoit à Porentruy, résidence de l'évêque de Bâle; mais ce pauvre prince, accoutumé à toujours fuir, dès qu'il en eut avis, jugeant bien que l'armée du Roi étoit trop forte pour lui, repassa le Rhin et se retira. Lors le duc de Rohan, laissant l'Alsace libre d'ennemis, passa par Bâle, et se rendit dans la Valteline avec six mille hommes de pied et mille chevaux.

La prise de Sierck, qui fut si lâchement rendue par Deschapelles, comme nous avons dit ci-dessus, ouvrit le chemin aux ennemis de se rendre maîtres de la ville de Trèves; car, dès le 25 mars, le comte d'Emlden, avec deux mille hommes de pied et cinq cents chevaux qu'il tira de Thionville et de Sierck, cachant son infanterie dans des bateaux couverts de tentes de toile, comme si c'eût été de la marchandise, se présente à la porte du pont et la pétarde; le fils de Bussi-Lamet, dont le père étoit lors à Coblenz, y court incontinent à la tête de son régiment, et combat si courageusement qu'il les repousse; mais les ennemis, en même temps, pétardèrent une autre porte de la ville par laquelle la cavalerie entra, qui, à l'aide des habitans qui se joignirent à elle, surmonta la résistance des nôtres, et se rendit maître de la place, prenant Bussi-Lamet et plusieurs autres prisonniers.

L'Electeur, qui avoit été plusieurs fois convié de se retirer à Metz, et qui en avoit volonté, mais dont sa mauvaise fortune lui avoit fait retarder l'exécution

de jour à autre , fut pris et traité de paroles fort injurieusement par le comte d'Embden, son argent et ses meubles pillés devant lui, et lui emmené comme prisonnier de guerre, sans autres de ses serviteurs qu'un chapelain, deux pages et un valet de chambre ; ce qui fut trouvé d'autant plus étrange de ses ennemis les moins intéressés , qu'outre qu'il n'avoit commis aucune action de laquelle l'Empereur pût tirer juste sujet de se plaindre , quand même il l'auroit commise , il n'avoit point été déclaré ennemi de l'Empire ni banni , qui sont les formes qui ont été de tout temps observées envers les moindres membres de l'Empire, quand ils auroient été même notoirement déclarés rebelles.

L'état auquel ce prince étoit réduit toucha extrêmement le Roi, et, par commisération du mauvais traitement qu'il recevoit injustement, et parce qu'il avoit eu recours à sa protection, vu qu'il étoit traité non comme un archevêque, un électeur de l'Empire et un souverain, qui n'avoit fait aucune action que ses ennemis pussent prendre sujet de lui imputer à faute, sinon que, se voyant au point de ne pouvoir être défendu par l'Empereur, ni toute sa maison, contre les armes de Suède qui l'accabloient, il avoit, pour conserver la religion catholique en ses Etats, et les délivrer de leur ruine infaillible, eu recours à l'assistance du Roi, qui seul le pouvoit garantir, mais qu'on exerçoit sur lui la rigueur qu'on eût pu faire sur un ennemi de l'Empereur, un rebelle de l'Empire et un déserteur de la religion, et le tout par la haine mortelle qu'ils portoient à Sa Majesté ; ce qui la fit résoudre à tirer raison de cette injure, à rétablir cet Electeur en sa liberté, et en venir à une guerre

ouverte contre la maison d'Autriche si elle ne se vouloit rendre aux instances qui lui en seroient faites amiablement; et pource que le mauvais procédé des Espagnols en toutes les affaires que nous avons eues à démêler avec eux depuis tant d'années, faisoit soupçonner à Sa Majesté que leur mauvaise volonté ne se relâcheroit en ce point à ce qui étoit raisonnable, qu'ils essaieroient de tirer cette affaire en longueur par des paroles et promesses vaines, comme ils avoient fait celle du Palatinat, et qu'elle n'avoit pas accoutumé de se laisser décevoir à de tels artifices, joint qu'elle n'avoit rien à espérer de leur amitié, mais plutôt étoit bien informée de la résolution qu'ils avoient prise de lui faire la guerre dès que la commodité de leurs affaires leur en donneroit jour; Sa Majesté commença à s'y préparer, et à se munir et fortifier contre eux, au dedans et au dehors de son Etat, comme si elle la tenoit déjà assurée. Elle envoya, le 28 janvier, le sieur de Feuquières à l'assemblée qui se tenoit à Worms des quatre cercles supérieurs de l'Allemagne, afin d'affermir ses confédérés et leur faire reprendre le courage qu'ils commençoient à perdre depuis la bataille de Nordlingen, et les détourner d'accepter les conditions du traité qui se faisoit à Pirna entre les commissaires de l'Empereur et ceux des électeurs de Saxe et de Brandebourg, et lesquelles leur devoient être envoyées par l'électeur de Brandebourg pour les leur faire agréer; elle lui donna charge de disposer le chancelier Oxenstiern à ne se point éloigner des environs de Mayence, et de reprendre vigueur en la conduite des affaires, lui offrant toute l'assistance que Sa Majesté lui pourroit rendre, d'insister à lui faire

comprendre que la véritable intention de Sa Majesté étoit d'établir une paix assurée; ce qui ne pouvoit être si chacun faisoit bande à part, et les deux couronnes de France et de Suède ne se maintenoient, pour le présent et à l'avenir, dans une étroite amitié et dans la bonne foi de leur alliance; à quoi Sa Majesté ne manqueroit nullement et ne pouvoit croire, non-obstant tous les bruits que ledit chancelier voulût se charger de cet extrême blâme devant la Reine et le sénat de Suède, et de tous les princes de la chrétienté, d'avoir voulu chercher sa sûreté et ses intérêts particuliers en s'abandonnant aux vaines promesses des ennemis de son feu maître et de sa couronne, et se séparer du Roi et de ses alliés, qui étoient si étroitement conjoints avec lui dans une même cause;

Que sur ces fondemens il le confirmât au dessein de s'éloigner de tout traité particulier pour ce qui regarde l'électeur de Saxe;

Que Sa Majesté l'envoie exprès vers lui, lui représente des raisons si preignantes, et lui offre des conditions si avantageuses, que, s'il n'est absolument perdu de courage ou d'esprit, il ne se séparera point de la confédération; qu'il seroit néanmoins bon que ledit chancelier envoyât vers lui, au nom de tous les confédérés, quelque homme fidèle et prudent, pour le convier d'envoyer ses députés à une assemblée générale des cercles, soit à Worms ou ailleurs, et surtout qu'il induisît ledit chancelier à ne désespérer point de l'électeur de Brandebourg, lequel point néanmoins il toucheroit délicatement, et autant que le permettroit l'état des affaires; qu'il le portât aussi à le faire hâter de nouvelles levées en Suède, et à

donner les ordres convenables à Bannier , afin d'appuyer le dessein de Sa Majesté pour le bien commun de ses alliés , et spécialement en ce qui regardoit la délivrance des places de Wurtemberg et des autres lieux voisins.

Pour ce qui concernoit le duc Bernard de Weimar, qu'il le pourroit assurer que le Roi auroit très-agréable qu'il commandât aux douze mille Allemands que Sa Majesté entretiendrait en la manière que portoit le traité fait à Paris , y observant les conditions apposées dans ledit traité sur ce sujet ;

Que Sa Majesté consentoit qu'entre-ci et le temps auquel se feroit le traité général de la paix , il jouît du landgraviat de l'Alsace ; mais, d'autant que Sa Majesté ne s'attribuoit ledit pays que comme en dépôt jusqu'à la paix , et pour le garantir des oppressions de l'un et de l'autre parti , Sa Majesté étoit obligée de se réserver la principale autorité en icelui pays , en sorte que ledit duc jouît dudit landgraviat avec la dépendance et sous l'autorité de Sa dite Majesté , sans molester les habitans dudit pays par contributions ou autres charges et foule de guerre , ou par impositions de nouveaux droits , laissant l'exercice libre de la religion catholique sans y troubler aucun.

Quant au landgrave de Hesse-Cassel , il l'assurât qu'outre les 100,000 livres qui lui seroient délivrées à Paris , à La Haye ou à Francfort , si , durant le cours de la guerre , il se présentoit occasion d'agrandir ses États , pourvu que ce ne fût sur les biens d'Église , Sa Majesté y contribueroit volontiers tout son possible , comme aussi pour rendre ses conditions bonnes en la paix , et le conserver en la libre possession de ses

Etats et des choses qui lui auroient été accordées par le traité de paix contre qui que ce fût.

Pour ce qui étoit du comte de Hanau, Sa Majesté auroit bien agréable que, pour le soulager de l'extrême dépense de la garnison qu'il tenoit dans sa ville, l'on y mît mille ou douze cents hommes, du nombre de douze mille hommes allemands que le Roi promettoit d'entretenir.

Pareillement Sa Majesté approuvoit le dessein proposé par les princes et villes proches du Rhin, pour la conservation des places qui sont sur ladite rivière, à condition que lesdits princes et communautés entretiendroient à leurs dépens dix ou douze mille hommes d'infanterie ou de cavalerie, selon que ledit sieur de Feuquières verroit qu'ils le pourroient faire plus commodément et plus utilement pour le bien commun, lesquelles troupes ils pourroient tenir dans les garnisons pour s'en servir au besoin.

Sa Majesté tiendrait de sa part au-deçà du Rhin un pareil nombre de gens de guerre, en la même façon et pour le même dessein, lequel étoit de défendre tous ensemble les villes situées sur le Rhin, d'ôter aux ennemis celles qu'ils y avoient et d'empêcher le passage de ladite rivière aux ennemis; ce qui s'entendoit aussi des passages de la Moselle, du côté de Luxembourg, au cas que les ennemis la voulussent passer pour entrer dans les terres des confédérés.

Pour ce qui étoit du duc de Wurtemberg, que le sieur de Feuquières lui fît voir l'affection que le Roi lui portoit par les ordres qu'il avoit donnés de secourir son pays, que Sa Majesté auroit toujours un singulier soin de conserver avec l'aide des confédérés.

et s'emploieroit pour rendre ses conditions les plus avantageuses qu'il se pourroit, et avec garantie pour l'avenir ;

Quesurtout ledit Feuquières, étant à l'assemblée de Worms, confirmât les confédérés en la promesse qu'ils avoient renouvelée par le dernier traité, de ne point entrer en aucun accommodement ou traité de paix sans Sa Majesté, nonobstant toutes les sollicitations de l'Empereur et de l'électeur de Saxe, mais de convenir du temps et du lieu pour une assemblée générale de tous les cercles, afin de résoudre tous ensemble ce qui seroit expédient pour le bien commun, prenant cependant les résolutions convenables, et préparant les moyens propres pour faire la guerre plus avantageusement qu'il se pourroit en délivrant par leurs forces communes les pays des confédérés.

Et afin que lesdits confédérés sussent que Sa Majesté n'omettoit chose aucune de sa part, qui pût servir au dessein qu'ils devoient avoir de contraindre les ennemis par la violence ouverte à conclure une bonne et sûre paix, et à ne point négliger durant ce temps-là les ouvertures qui s'en pourroient offrir, ledit Feuquières leur feroit entendre que Sa Majesté persistoit en la volonté qu'elle avoit de se déclarer publiquement contre la maison d'Autriche pour assurer la liberté de ses alliés, et pour faire voir qu'elle ne le faisoit pour aucun intérêt particulier, ni pour s'agrandir au préjudice du repos public, mais par le seul zèle de la justice ; elle trouvoit bien à propos que lesdits confédérés se disposassent d'entrer conjointement avec elle, après l'assemblée générale des cercles, en un traité public avec l'Empereur et ses alliés, pour

voir s'il y auroit moyen de couper la racine de tous les différends qui pourroient empêcher la tranquillité publique, et remettre l'Empire en sa première splendeur.

Sur quoi Sa Majesté, qui vouloit que toutes ses actions fussent connues à ses alliés, comme n'ayant autre objet que leur bien, leur faisoit savoir par ledit Feuquières que le Pape ayant fait entendre à Sa Majesté par ses nonces qu'il avoit obtenu de l'Empereur d'entrer en un traité public, et de convenir d'un lieu dans l'Allemagne auquel ledit Empereur, au nom de ses alliés, et Sa Majesté conjointement avec les siens, pourroient envoyer leurs ambassadeurs pour composer des présens mouvemens et faire cesser les troubles de l'Empire, Sa Majesté auroit fait réponse au Pape qu'elle ne vouloit entendre à aucun traité qu'avec le commun concours et consentement de ses confédérés, et qu'elle sauroit plus expressément leurs intentions par le sieur de Feuquières en l'assemblée de Worms, se remettant à l'avis commun pour le choix du lieu et du temps.

Quant au lieu, il lui semble qu'Ulm, Francfort ou Worms seroient bien à propos; pour le temps, on en pourra délibérer à l'assemblée générale des cercles.

Qu'il ôtât aux confédérés la crainte qu'ils pourroient avoir que le Pape par ce moyen se mêlât de leurs affaires, même étant bien éloigné de s'entremettre de ces différends si embrouillés, Sa Majesté l'ayant rendu capable, nonobstant tout ce que les Espagnols lui avoient voulu persuader, qu'elle ne devoit et ne pouvoit se séparer de ses confédérés; que si l'assemblée de Worms se portoit d'elle-même à désirer que le Roi,

comme pour l'engager davantage en leurs affaires et les autoriser, reçût lui-même la proposition de l'Empereur sur l'acceptation du lieu et du temps de l'assemblée, ledit Feuquières ne le refusât pas pour montrer que Sa Majesté s'employoit volontiers en toutes les choses qui pouvoient tourner à leur plus grand avantage, et à faire mieux connoître combien elle embrassoit leurs intérêts; que, si l'assemblée n'agréoit pas ce moyen, le sieur de Feuquières prendroit garde que le chancelier Oxenstiern, ou l'électeur de Saxe, ou le landgrave de Darmstadt, s'offrant à ménager eux-mêmes ce que dessus avec l'Empereur, ne se servissent de cette occasion pour entretenir quelque secrète intelligence entre l'Empereur et les confédérés, et se rendissent plus maîtres de la négociation et du pourparler de la paix; sur quoi ledit Feuquières prendroit sur l'heure les expédiens qu'il jugeroit plus convenables pour divertir ce mauvais effet;

Qu'il donneroit part aux confédérés que Sa Majesté auroit été certainement informée du traité fait à la fin de septembre, entre l'Empereur et le roi d'Espagne pour trois ans, afin de s'assurer entièrement de l'Allemagne, comme ils se promettent de faire durant ce temps-là, et y établir pour jamais la monarchie de la maison d'Autriche, tant à la ruine des autres princes catholiques que des protestans; d'où il prendroit sujet de leur faire connoître l'extrême besoin qu'ils ont de la présente assistance de Sa Majesté et de sa garantie pour l'avenir, considérant le peu d'assurance qu'ils peuvent prendre à l'Empereur, qui dépend plus que jamais des Espagnols absolument, s'étant obligé de

ne pouvoir traiter sans eux et leur donner des places, montres, et le pouvoir de faire toutes sortes de levées et de logemens dans l'Empire, outre plusieurs articles secrets qui vont à l'entière destruction des droits et de la liberté dudit Empire.

Ce qui pourroit servir à faire voir aux alliés qu'il falloit bien se garder de conclure aucun traité avec l'Empereur que le roi d'Espagne ne souscrivît et ratifiât, pour éviter le piège infailible où l'on tomberoit par l'artifice ordinaire des Espagnols, qui ne veulent s'engager à rien pour demeurer libres, pour faire agir l'Empereur en leur nom, et prendre leurs intérêts comme il a fait ci-devant dans le Palatinat où il les avoit établis, dedans Juliers, Rhinberg et autres lieux, sous prétexte de récompense des frais de la guerre et de mille autres inventions, dont ils ne manqueroient pas quand ils seroient les plus forts ;

Que ledit Feuquières pourroit aussi se servir de ce que dessus, pour faire voir aux confédérés l'utilité des conseils de Sa Majesté de séparer d'avec les Espagnols les princes catholiques de l'Empire, et qu'il seroit à désirer que tous, venant à reconnoître leur commun péril, s'unissent à s'y opposer et à tourner leurs forces contre la maison d'Autriche d'où le mal peut venir.

Sa Majesté envoya aussi incontinent après, le 25 janvier, le sieur de Beauregard vers les électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour y agir conjointement avec le sieur de Rorté, qui étoit résident près d'eux pour Sa Majesté ; ils eurent ordre de dire de sa part à l'électeur de Saxe que, tandis que Sa Majesté avoit cru pouvoir assister ses alliés dans l'Empire sans y

employer ses propres forces , elle s'étoit abstenue volontiers de donner les soupçons et les jalousies que les princes de la maison d'Autriche n'eussent pas manqué de faire naître , au préjudice des bonnes intentions de Sa Majesté et du bien de ses alliés ; mais que leurs affaires étant réduites au point où elles étoient lors , ils fussent entrés en un soupçon bien plus apparent que Sadite Majesté eût voulu les laisser périr , en les abandonnant en un si extrême besoin.

Et pour venir au particulier , ils eurent charge de lui faire entendre la raison pour laquelle les troupes du Roi étoient entrées à Manheim , qui étoit que les Impériaux étoient près d'occuper et de se rendre maîtres du pont de bateaux , par lequel seul elles pouvoient secourir les confédérés , ce qui depuis avoit donné lieu aux maréchaux de La Force et de Brezé de faire lever le siège de Heidelberg pour la seconde fois , la perte duquel tiroit nécessairement avec soi celle de toutes les provinces et places au-delà du Rhin , et du reste des troupes du duc Bernard de Weimar , contraint de repasser au-deçà le Rhin avec un extrême désordre , et sans moyen d'y subsister ;

Que Sa Majesté , n'ayant rien plus à cœur que la paix de l'Empire et le repos de la chrétienté , approuvoit grandement le soin que ledit Électeur avoit pris d'apaiser les troubles d'Allemagne , tant par la considération de sa dignité électorale que pour ses propres intérêts et des autres princes de son parti ; mais que , quelques bruits qui eussent pu courir de son accommodement avec l'Empereur , Sadite Majesté l'avoit toujours cru pour un prince si sage , qu'après les choses qui s'étoient passées il ne confieroit pas la

sûreté de sa personne , de ses États et de tous ses amis , à la discrétion des Espagnols , que ledit Électeur connoissoit autant que nul autre avoir une puissance absolue sur l'esprit de l'Empereur , du roi de Hongrie et de ceux de leur conseil ;

Que Sa Majesté étoit avertie par tous ses ambassadeurs , et par plusieurs autres voies fort secrètes et certaines , que le roi Catholique avoit donné charge expresse à ses ministres qu'il tenoit près l'Empereur et le roi de Hongrie , comme sont les comte d'Ognate et le marquis de Castagnède , de dissiper à quelque prix que ce fût les forces du parti protestant , et spécialement dudit électeur de Saxe , par des pourparlers et des traités d'accommodement , et de ne point craindre de promettre beaucoup plus qu'on ne leur vouloit tenir , vu que le temps et les inventions des Espagnols feroient naître assez de sujets de rompre les traités avec apparence de raison , pour ruiner après sans ressource les princes dudit parti , et ne plus exposer la maison d'Autriche au péril où elle s'étoit vue ;

Qu'à cette fin Sa Majesté étoit assurée que l'Empereur , le roi de Hongrie et le roi d'Espagne , avoient fait une ligue pour trois ans sur la fin de septembre , signée lors par le comte d'Ognate , avec pouvoir de Sa Majesté Catholique , depuis ratifiée par lesdits princes.

Sa Majesté avoit recouvré les articles de ladite ligue , qui portoient expressément dans les articles secrets que lesdits princes demeureroient obligés les uns vers les autres de s'aider de toute leur puissance , pour se délivrer de tous ceux qui pourroient troubler leurs États et s'opposer au bien de leurs affaires , et de ne

point traiter avec aucun sans leur mutuel consentement, ce qui pouvoit faire voir audit sieur Electeur que tous les traités qu'il auroit pu faire avec l'Empereur, ne seroient de nulle valeur s'il n'en avoit la ratification expresse du roi d'Espagne, quand même le comte d'Ognate auroit signé les susdits traités.

Etant de plus à considérer que quand même le roi d'Espagne auroit ratifié, si ledit Electeur n'avoit la garantie du Roi et de tous les confédérés, il demeureroit toujours au pouvoir des Espagnols d'annuler lesdits traités, quand bon leur sembleroit, par les cavillations qui ne leur étoient que trop ordinaires ;

Que sur ces fondemens généraux ils auroient égard, pour bien commencer leur négociation, qu'il falloit y procéder diversement, selon qu'ils trouveroient l'Electeur résolu de persister à son traité fait avec l'Empereur, ou s'ils l'en voyoient diverti ou en état de le pouvoir être par les propositions de Sa Majesté.

Si les choses étoient au premier point, ils lui représenteroient l'utilité qu'il pouvoit recevoir, pour affermir et même pour accroître les avantages dudit traité, de se joindre aux intentions de Sa Majesté ; qu'en ce cas ils lui proposeroient en la manière suivante :

De Rorté se donneroit bien garde de lui faire ladite proposition, qu'après qu'ils auroient perdu toute espérance de faire rompre son traité avec l'Empereur.

Ils lui diroient que, nonobstant cette sienne résolution de ne se point départir dudit traité, Sa Majesté, considérant le peu d'assurance que ledit Electeur et les autres princes confédérés peuvent prendre aux promesses de la maison d'Autriche, ne laisseroit pas de se résoudre à continuer l'assistance ouverte qu'elle

avoit commencé de leur donner , d'où elle connoissoit bien que devoit suivre une rupture générale entre la France et la maison d'Autriche ; mais que Sa Majesté préféroit à toutes sortes d'inconvéniens le désir qu'elle avoit de voir établir une bonne paix dans l'Empire , ce qui ne seroit jamais , sinon lorsque ladite maison d'Autriche verroit tous les princes qui étoient intéressés à s'opposer à leur usurpation , être unis pour la repousser par une promesse certaine d'une mutuelle garantie , ce qui faisoit que Sa Majesté ne doutoit pas que ledit Electeur ne se servît volontiers de cette bonne disposition de Sa dite Majesté ; et pour y coopérer il étoit besoin qu'il ne pressât pas les princes et les communautés d'accepter cette paix qu'auparavant on eût eu le loisir d'assembler tous les cercles , tant de la haute et basse Saxe que des quatre confédérés d'Heilbron , pour prendre une résolution commune , et pour agir conjointement au lieu dont on seroit convenu avec l'Empereur pour traiter de la paix générale de l'Empire , tant au nom de l'Empereur et de ses confédérés , que des protestans et de leurs alliés ;

Que Sa Majesté , pour disposer les choses à ce point , avoit eu très-agréable que l'on eût tenu cette seconde assemblée de Worms , pour faire que les confédérés des quatre cercles convinssent sans délai des principaux points qui se pourroient traiter en ladite assemblée générale de tous les cercles , Sa Majesté se remettant du temps et du lieu à l'avis commun.

Cependant il étoit nécessaire que ledit Electeur tint son armée en bon état , et en poste tel qu'il pût continuer à donner telle jalousie à l'Empereur qu'il

fût obligé de garder sa parole , et de craindre par la proximité de ses troupes le prompt dommage que ledit Empereur recevrait s'il y manquoit ; étant aussi très-nécessaire qu'en ce même temps le parti protestant essayât de prendre ses avantages autant que l'occasion s'en présenteroit , ce qui ne pouvoit servir qu'à obtenir des conditions plus justes ;

Qu'ils assurassent ledit Electeur qu'aucun prince ne désiroit plus ardemment la paix que Sa Majesté , tant pour le bien de ses amis que pour se délivrer des grandes dépenses qu'il lui falloit faire pour leur conservation ; qu'une des principales raisons qui l'avoient porté à recevoir en sa protection des places dans l'Empire , avoit été pour obliger l'Empereur , en les remettant par la paix , de mieux traiter ses alliés , et d'accepter la mutuelle garantie entre Sa Majesté et ses alliés pour la sûreté des choses promises en la paix , sans laquelle garantie Sa Majesté étoit bien du sentiment de tous ses alliés , qu'il n'y avoit nulle apparence pour l'avenir , et que sans cela faire une paix précipitée étoit pour recommencer dans peu de temps une guerre immortelle.

Ce qu'ils diroient en sorte que ledit Electeur connût que Sa Majesté et ses confédérés de deçà ne recevraient pas un accommodement plâtré et sans aucun fondement raisonnable , et qui ne fût soutenu pour l'avenir par cette mutuelle garantie ;

Que s'ils trouvoient lieu de détourner ledit Electeur de son traité , ou de lui en faire retarder l'exécution , lors ils lui diroient que le Roi leur avoit envoyé un pouvoir en bonne forme pour traiter avec lui , et s'obliger à tenir à ses dépens dans l'Allemagne , jusques

à la paix, vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux pour agir conjointement avec les troupes de tous les confédérés, selon qu'il seroit jugé plus à propos, avec l'avis dudit sieur Electeur et de l'assemblée, où l'on conviendrait des résolutions particulières qu'il y faudroit prendre, tant sur ce sujet que sur tous les autres nécessaires pour parvenir promptement à une bonne paix ;

Que Sa Majesté, ayant commencé cette rupture, ne feroit aucune paix en Allemagne, ni même aucune trêve pour plus de trois mois, que conjointement et avec l'exprès consentement dudit Electeur, et lui promettroit d'employer toutes ses forces pour garantir et maintenir contre qui que ce fût les choses promises audit Electeur par le traité de paix, étant fait avec l'intervention de Sa Majesté.

Auquel cas ledit Electeur s'obligerait pareillement de ne point faire de paix ni de trêve pour plus de trois mois, que conjointement et avec l'exprès consentement de Sa Majesté, et promettroit d'employer toutes ses forces pour garantir et maintenir contre qui que ce fût les choses promises à Sa Majesté par le traité de paix, étant fait avec l'intervention dudit sieur Electeur ;

Qu'ils remontrassent audit Electeur combien ce traité lui étoit avantageux, tant pour le présent que pour l'avenir, en ce que, dès cette heure, il étoit comme impossible que ses forces, s'étant jointes à celles des alliés, sinon en même lieu au moins à même dessein, et, de plus, étant aussi aidées des vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux entretenus aux frais du Roi, ne contraignissent l'Empereur de

penser à bon escient à une paix raisonnable , et à prendre plutôt les moyens de sa propre conservation en se retenant en de justes bornes , que de se laisser emporter aux persuasions des Espagnols , qui n'ont autre but que de le porter à tromper et ruiner tous ses voisins , sous des apparences de paix , pour établir la grandeur d'Espagne aux dépens de l'Empire ;

Que tant s'en falloît que cette alliance entre Sa Majesté et l'électeur de Saxe, y comprenant celui de Brandebourg et tous ceux qui voudroient y entrer, pût retarder la paix, que c'étoit le seul moyen d'y parvenir promptement et infailliblement ;

Que de plus il importoit grandement audit électeur de Saxe que l'Empereur avec toute la maison d'Autriche , ayant compris dans cette susdite ligue le duc de Bavière et la ligue catholique, il pût aussi lui opposer une puissance pareille à celle de Sa Majesté, alliée de si long-temps avec la maison de Saxe, et qui faisoit une estime si particulière de la personne dudit Electeur, qu'elle ne faisoit point de difficulté de la prévenir en la recherche d'une chose qui lui étoit beaucoup plus avantageuse qu'à Sa Majesté, comme étant plus exposé aux périls que la force ouverte ou que les traités frauduleux de la maison d'Autriche lui pouvoient apporter ;

Que Sa Majesté entrant en son alliance, et s'obligeant de sa part à l'entretienement de vingt mille hommes de pied et de trois mille chevaux dans l'Empire , emploieroit toutes ses forces pour avancer les desseins et appuyer les besoins dudit Electeur , joignant au même temps, pour la même fin , autant qu'elle pourroit toute la puissance de ses alliés en

divers endroits de l'Europe ; qu'ils feroient encore entendre ensuite audit Electeur que , si jusques à présent il avoit eu sujet de mécontentement de n'avoir pas été considéré par quelques-uns des confédérés autant qu'il méritoit pour sa qualité , et pour les grands avantages que le parti avoit reçus par les notables diversions et attaques de ses troupes contre les Impériaux , Sa Majesté estimoit qu'en cette conjoncture elle pourroit beaucoup plus facilement effectuer vers les confédérés , ce qu'elle n'avoit pu jusques à cette heure , le désir qu'elle avoit toujours eu de lui faire rendre toutes sortes de satisfactions , à quoi elle se vouloit employer vivement, tant en la présente assemblée de Worms qu'en l'assemblée générale des cercles ; ce qui pourroit lui réussir plus aisément si ledit Electeur se joignoit aux bonnes intentions de Sa Majesté pour le bien commun ;

Qu'il seroit bien à propos qu'ils fissent entendre audit Electeur que l'on se pourroit tromper en la créance que, pour obtenir une bonne paix dans l'Empire, il étoit expédient de laisser entrer en rupture la maison d'Autriche avec la France et ses alliés, et que, durant cette dispute, ledit Electeur demeureroit spectateur tranquille des divers événemens ; qu'au contraire, si l'électeur de Saxe et autres princes faisoient leur paix à part ils ne pouvoient espérer le contentement de voir l'Allemagne en paix tandis que cette rupture dureroit, laquelle ne pouvoit finir que par l'entier abaissement de l'un ou de l'autre parti, auquel cas lesdits princes qui se seroient retirés d'avec les autres, n'ayant soin que de leurs intérêts particuliers, ne pourroient attendre que de grands désavantages

du parti victorieux , et spécialement si la maison d'Autriche venoit à prévaloir , tous lesquels inconvéniens cessoient par une bonne paix générale ;

Que si ledit électeur de Saxe s'enquéroit des intérêts que le Roi pouvoit prétendre en cette paix , ils répondroient que le plus grand et le seul étoit le repos de l'Empire et ensuite de la chrétienté ; que Sa Majesté ne prétendoit pas retenir les places qu'elle avoit en Allemagne ; s'il leur parle de la Lorraine , qu'ils lui dissent n'avoir ordre particulier sur ce point , que toutes choses seroient terminées par un accommodement général ;

Que si ledit Electeur parloit des différends que Sa Majesté pouvoit avoir avec le roi d'Espagne , ils lui diroient , comme d'eux-mêmes , que Sa Majesté n'avoit rien à lui demander , pourvu qu'il laissât ses alliés en repos ; et , sans s'engager aux particularités , ils éviteroient de faire craindre audit Electeur que les différends entre les deux couronnes puissent retarder la paix de l'Empire ; que si ledit Electeur alléguoit que si , en l'assemblée générale pour traiter la paix , le Roi y intervenoit par ses ambassadeurs ceux d'Espagne voudroient y être , ce qui viendrait à confondre les intérêts des Allemands avec tous ceux d'autrui , ils répondroient qu'il ne se pouvoit faire autrement que Sa Majesté n'intervînt en ce traité de paix avec ses confédérés , pource qu'autrement ce seroit les abandonner , outre que , voulant remettre les places qu'il tient , la raison vouloit qu'il sût l'état des affaires , et avec quelle sûreté , tant pour lui que pour ses alliés , il pouvoit remettre lesdites places , et poser les armes ; joint qu'il n'y avoit nulle assurance de traiter

avec l'Empereur, s'étant obligé comme il avoit fait de ne le point faire sans les Espagnols, s'ils n'acceptoient et ratifioient cette paix; ce qui seroit autrement une manifeste tromperie et un sujet de recommencer la guerre au premier jour, par les prétextes et artifices des Espagnols, faisant joindre à leur cause l'Empereur et le roi de Hongrie sous divers prétextes, comme ils avoient fait ci-devant en diverses occasions.

Et quant aux différends entre les deux couronnes, s'il y intervenoit des difficultés, elles pourroient être vidées par leurs ambassadeurs qui seroient en l'assemblée ou en quelqu'autre lieu, étant de grande importance pour la fermeté de la paix de l'Empire qu'au même temps on pût ôter aux Espagnols les occasions de nouveaux troubles, et éloigner par ce moyen un repos général à la chrétienté; ce qui accroîtroit de beaucoup la gloire dudit Electeur, d'avoir contribué à un œuvre si important, et qui ne seroit pas plus difficile que de rétablir l'Empire en sa première splendeur; que si le mélange des intérêts à démêler entre les deux couronnes pouvoit retarder l'accommodement des affaires de l'Empire, Sa Majesté commenceroit toujours volontiers, avec ledit duc de Saxe, par la paix de l'Allemagne, qui étoit maintenant son but principal;

Que Sa Majesté avoit jugé fort à propos que le sieur Lefler allât trouver au plutôt ledit Electeur, tant en son nom que des confédérés, pour aviser avec lui des moyens plus propres pour maintenir le bien commun; que la longueur de la première assemblée de Worms au mois de décembre dernier, qui avoit été remise à une seconde sur la fin du mois présent,

avoit retardé ce voyage ; que Sa Majesté avoit donné charge au sieur de Feuquières , s'en retournant à la-dite assemblée son ambassadeur extraordinaire , de le faire avancer au plutôt ;

Que cependant Sa Majesté pour ne point perdre temps avoit jugé à propos de ne point différer à lui faire entendre ses intentions , lesquelles étoient tellement à l'avantage des confédérés , qu'elle ne doutoit point qu'il ne les approuvât ;

Que si ledit Electeur leur parloit du dernier traité fait à Paris au mois de novembre , entre Sa Majesté et les confédérés d'Heilbron , par l'envoi qu'ils y avoient fait des sieurs Lefler et Streuff , leurs ambassadeurs , que depuis ils avoient ratifié à Worms au mois de décembre dernier , par lequel Sa Majesté s'obligeoit d'entretenir douze mille hommes de pied dans l'Allemagne pour leur secours , et reçoit la protection de l'Alsace pour délivrer les confédérés du soin de ce pays-là , et leur donner plus de moyen de tourner toutes leurs forces contre leurs ennemis au-delà du Rhin , ils lui diroient n'en avoir pas été instruits par Sa Majesté , qui s'étoit remise à ce que ledit sieur Lefler pourroit en informer plus au long ledit Electeur , mais qu'en général il savoit bien que Sa Majesté n'avoit rien fait en cela que pour le bien des confédérés , qui en suite de ce traité avoient reçu de notables secours de Sa Majesté , qui n'avoit aucun dessein de retenir pour soi dans l'Allemagne que l'étroite amitié de ses alliés ;

Qu'ils eussent égard de bien reconnoître , par les habitudes qu'ils pouvoient avoir par delà , et en sondant les ministres dudit Electeur , en quelle disposi-

tion il se trouveroit pour prendre leurs mesures ; de lui faire des propositions convenables à l'état de ses affaires , en quoi ils observeroient , avec une grande circonspection , d'éviter , d'une part , que ledit Electeur ne se servît des ouvertures qu'ils lui feroient de la part du Roi pour avantager son traité avec l'Empereur , et , d'ailleurs , de ne pas omettre , par cette crainte , de lui représenter ce qui pourroit le porter aux intentions de Sa Majesté ;

Qu'ils ne se laissassent pas rebuter par les longueurs extraordinaires et refus , étant besoin en une affaire dont la conclusion étoit de telle conséquence , d'user de toute sorte de diligence et d'industrie ; ce qu'ils feroient , tant à l'endroit dudit Electeur que de ses conseillers , où ils trouveroient jour , spécialement vers Arnheim.

Qu'il pourroit être que ledit électeur de Saxe feroit grande réflexion sur l'alliance de la maison d'Autriche avec le duc de Bavière et la ligue catholique , dont il est parlé ci-dessus , pour la porter à celle du Roi ; qu'ils ménageroient cette ouverture avec soin et adresse , usant de termes dont le duc de Bavière ne se pût offenser ; au cas qu'on voulût s'en servir malicieusement , ils essaieroient de faire valoir les bonnes intentions de Sa Majesté parmi les princes et les députés de la haute et basse Saxe qui devoient s'assembler à Dresde pour délibérer de la paix ;

Que s'ils ne voyoient ledit Electeur disposé d'entrer en ladite alliance , ils essaieroient de tirer de lui parole de ne pas presser les alliés d'accepter son traité , de leur donner loisir de faire l'assemblée de tous les cercles , de demeurer armé , et de convenir avec le

Roi et les confédérés , pour l'avenir , d'une mutuelle garantie des choses qui seroient promises par la paix générale , et de ne point consentir qu'il fût procédé à l'élection du roi des Romains qu'après le décès de l'Empereur , selon que porte la bulle d'or, ou au moins jusques après la paix générale ;

Qu'il importoit que Sa Majesté fût promptement avertie de la résolution dudit Electeur , soit d'une façon ou d'autre , laquelle ils presseroient raisonnablement , et en avertiroient Sa Majesté par le retour du sieur de Beauregard , sans le mener à Brandebourg , duquel le sieur de Rorté pourroit faire savoir la volonté par d'autres voies ;

Que ledit sieur de Rorté ne manqueroit pas de mander la créance qu'il auroit du dessein que l'électeur de Brandebourg pourroit prendre , comme aussi d'écrire à Sa Majesté ponctuellement l'état de toutes les choses , tant sur le nombre des troupes et des desseins des deux partis, que pour ce qui concerne les traités ;

Que si cette dépêche rencontroit le sieur de Rorté près de Brandebourg , il lui en feroit entendre la substance , et le prieroit de la part du Roi de vouloir appuyer les bonnes intentions de Sa Majesté pour le bien public près l'électeur de Saxe ; et si ledit électeur de Brandebourg étoit lors porté d'accepter le traité , et de se séparer d'avec Sa Majesté et les confédérés de Heilbron contre sa promesse , ledit sieur de Rorté lui représenteroit les inconvéniens qui arriveroient de se mettre à la discrétion de la maison d'Autriche , et de demeurer abandonné de ses véritables amis , desquels il ne se sauroit passer pour la conservation de ses Etats , et delà ei deçà ;

Qu'au contraire s'il persistoit en la foi promise , demeurant en l'union des confédérés , il recevroit avec eux l'extrême avantage que leur apporte le secours que Sa Majesté leur donne , si considérable qu'il est impossible que les forces desdits confédérés jointes à celles de Sa Majesté ne contraignent l'Empereur à faire une paix stable , avec des conditions plus justes , et principalement avec la garantie de Sa Majesté et de tous ses alliés , sans laquelle aucune paix ne peut être durable , ni produire autre effet que la ruine de ceux qui s'y laisseront attraper ;

Que ledit de Rorté feroit voir audit Electeur qu'il seroit facile de faire tourner à son secours les troupes commandées par Bannier , et celles qui viendroient de Suède et de Prusse à ce printemps , à quoi le Roi tiendrait la main , tandis que les troupes de Sa Majesté maintiendroient ses alliés au-deçà et au-delà du Rhin , obligeant les ennemis de leur opposer leurs principales forces ;

Que ledit de Rorté lui dît que le Roi s'emploieroit de tout son pouvoir , demeurant en son alliance , pour accommoder ses affaires en tous les lieux où il en pouvoit avoir besoin , même avec les Suédois et Hollandais ; que si ledit de Rorté voyoit qu'il fût impossible d'empêcher ledit Electeur d'entrer au traité de Saxe , et de le ratifier promptement , il lui donneroit conseil , pour ne se perdre de tous côtés en se fiant à ses ennemis et offenser ses amis , de faire trouver bon à Saxe que ledit Electeur demeurât sans se déclarer et sans s'engager à l'Empereur , pour mieux agir vers les autres confédérés , selon qu'il seroit requis pour le bien commun , et pour empê-

cher que, lesdits confédérés venant à succomber tout-à-coup , l'Empereur et les Espagnols demeurant armés, prissent sujet de ne point tenir leur parole et de les perdre tous ; qu'il ne lui dît néanmoins cela qu'à la dernière extrémité et comme de lui-même ;

Que si cette dépêche le trouvoit à Dresde , après avoir tiré sa réponse , il ne laisseroit pas d'aller vers l'électeur de Brandebourg , pour y agir selon ce que dessus , et après retourneroit près de Saxe pour en tirer les avantages qu'il pourroit , au moins il avertiroit de ce qui se passeroit ;

Qu'il dît au comte de Schwartzemberg que le Roi , depuis quatre jours , avoit écrit au parlement de Metz , à ce qu'il pût jouir de la terre du Boulay dans la Lorraine , où la princesse de Phalsbourg ayant part , Sa Majesté ne l'auroit jamais consenti sans l'affection qu'elle portoit audit comte et à ses enfans , et lui feroit voir que c'étoit en l'occasion des affaires présentes que le Roi attendoit des effets de la fidélité qu'il devoit à son maître et au bien commun ; il verroit aussi tous les ministres dudit Electeur , qui étoient affectionnés à la France , pour leur persuader ce que dessus , et les assureroit que dans peu de jours leurs pensions leur seroient payées ;

Qu'il prendroit garde de ne point montrer le pouvoir qu'il avoit de traiter avec Saxe , qu'au cas qu'il vît certainement qu'il voulût traiter avec le Roi , parce que s'il ne le faisoit , et qu'il mandât les propositions qui lui seroient faites de la part de Sa Majesté , et qu'il assurât avoir vu le pouvoir entre les mains dudit de Rorté , pour en convenir par écrit , cela porteroit préjudice au Roi vers ses alliés de deçà.

auxquels l'on n'en avoit pas fait de si avantageuses ; au lieu que s'il ne lui faisoit savoir que simplement lesdites propositions , sans lui dire qu'il eût ledit pouvoir , on leur pourroit dire que l'on les lui avoit faites pour le détourner , et que si de plus avantageuses l'eussent pu porter à rompre son traité , et à le rejoindre avec les confédérés , on les lui eût faites tout de même.

Sa Majesté renouvela les ordres qu'elle avoit donnés au sieur d'Avaux , et lui ordonna de faire tous les offices possibles pour hâter la paix entre la Pologne et la Suède , et de représenter aux Suédois l'intérêt qu'ils avoient à la conservation de leur ligue avec les princes et Etats leurs confédérés en Allemagne , laquelle , humainement parlant , ne pouvoit subsister avec la guerre qu'ils auroient avec les Polonais ;

Que s'ils pouvoient à peine maintenant suffire à la guerre d'Allemagne , que feroient-ils quand un nouvel ennemi et voisin leur viendrait avec toutes les forces d'un royaume sur les bras ? Ils se trouveroient contrains d'abandonner honteusement l'une ou l'autre des deux guerres , et recevoir plutôt que hâter la paix , à quelques conditions qu'on la leur pût offrir ; que si les Moscovites et les Danois prenoient le temps de reprendre les provinces que Gustave leur roi avoit conquises sur eux , et favorisoient les Polonais , ou quant et eux leur déclaroient la guerre , et sous une reine mineure , en quel danger le royaume ne se trouveroit-il point réduit , joint qu'on ne pouvoit douter que l'Empereur et toute sa maison ne secourussent le roi de Pologne , dès que leurs affaires d'Allemagne se trouveroient en meilleur état ;

Qu'ils se souvinssent que le Roi, au milieu de ses plus heureux succès et de ses victoires, avoit estimé la trêve avec la Pologne être utile à son royaume; que maintenant elle l'étoit encore davantage, bien que peut-être ne la pussent-ils continuer aux mêmes conditions, lesquelles il ne falloit pas s'étonner si, selon la raison des temps, on les admettoit plus ou moins favorables; qu'il étoit nécessaire en la tempête de décliner l'impétuosité des vagues par de petits détours du gouvernail, et qu'ils ne devoient point estimer indigne, ni de leur prudence, ni de leur courage, de relâcher maintenant, pour avoir la paix, quelque partie de ce qu'ils occupoient d'autrui; qu'ils se devoient réjouir de pouvoir être libéraux du bien de leurs voisins, et, ne donnant pas tant que rendant quelque chose de ce qu'ils avoient conquis, retenir le reste avec un nouveau titre de justice; qu'après que par ce moyen, étant augmentés de forces et de réputation, qui est si importante aux choses de la guerre, ils se seroient ouvert le chemin à soutenir avec vigueur les affaires d'Allemagne, donnant de la terreur à leurs ennemis, et à leurs confédérés un aiguillon pour poursuivre courageusement leurs desseins commencés, il leur seroit ensuite bien facile, ayant composé les affaires d'Allemagne, de mettre glorieusement et avec avantage la dernière main à tous leurs différends avec la Pologne;

Qu'il ne falloit point penser que, l'Allemagne étant plus éloignée d'eux que la Pologne, les affaires ne les en regardoient que de loin; que beaucoup de dangers leur pouvoient venir de ce côté-là: ceux qui étoient assiégés, s'ils étoient sages, ne regardoient pas les bras

croisés et ne négligeoient pas les travaux , bien que loin d'eux , que faisoient les ennemis dont ils étoient assiégés ; que ce qui se passoit en Allemagne leur appartenoit , que c'étoit le centre de leurs affaires ; si la guerre qui s'y faisoit avoit bonne issue , tout viendrait à leur désir , voire même préviendrait leur désir ; si au contraire , c'étoit fait d'eux ; c'est pourquoi Sa Majesté leur offroit toutes les forces de son royaume pour les assister , selon la confédération qu'elle avoit avec eux en ce grand danger , qui leur étoit imminent de la part de la maison d'Autriche , qui se vengeroit jusques à la fin , sans pouvoir s'assouvir , de tous ceux qui auroient opposé leurs forces et apporté du retardement pour quelque temps à l'avidité infinie qu'elle a de dominer , desquels ils étoient les principaux , et leur roi n'avoit été empêché d'en venir à bout pour jamais que par la précipitation de sa mort ; que la maison d'Autriche n'oublieroit point cet extrême danger où elle s'étoit vue ; que le premier César se souvenoit de tout , hormis des injures ; mais que ceux-ci , venus de loin et non pas nés à ce nom-là , dissimulent les offenses , lesquelles bien souvent ils feignent avoir reçues , et les réservent jusques à ce qu'ils trouvent le temps et le point de s'en venger ;

Que si la guerre avec la Pologne sembloit être la guerre propre de Suède , et lui appartenir à titre de succession , celle de l'Allemagne ne l'étoit pas moins maintenant , et lui appartient par le testament de Gustave , lequel , lorsqu'il fut prêt de passer en Allemagne , dit à ceux qui l'en vouloient déconseiller sur la considération des dangers auxquels il exposoit sa

personne, qu'il croyoit que la vertu et le courage des Suédois étoient tels qu'ils n'avoient que faire de lui pour chef, et que s'il n'étoit assuré que si Dieu disposoit de lui ils mettroient à fin le dessein qu'ils avoient entrepris, il se repentiroit d'être leur roi.

Au reste, qu'une plus puissante raison les y devoit faire résoudre, qui étoit que non-seulement leur obligation et leur foi dans les traités leur persuadoit de continuer fortement et courageusement la guerre en Allemagne, mais leur propre utilité même les y obligeoit; que si l'utile et l'honnête concouroient ensemble, ce que la mémoire glorieuse de leur roi désiroit d'eux, la nécessité de leurs affaires le requéroit semblablement, d'autant qu'ils étoient arrivés si avant qu'ils ne s'en pouvoient plus retirer, joint que quand ils le pourroient, et que ce fût même encore à commencer, il y avoit de différence entre l'une et l'autre guerre, et la facilité et l'incommodité de l'une et de l'autre, qu'il n'y auroit pas lieu à délibérer pour eux; que la guerre d'Allemagne se nourrit et s'entretient d'elle-même, et est facilitée par la confédération de plusieurs princes, Etats et cités libres; qu'ils porteroient seuls le poids de celle de Pologne, qui les épuiserait d'hommes, de blé et d'argent, avec espérance de peu d'avantage au prix de celui que la guerre d'Allemagne leur promettoit; de pouvoir suffire à toutes les deux guerres ensemble, c'étoit une chose difficile à croire qu'ils le pussent, quoique leurs armes et leur valeur par mer et par terre fussent connues de tout le monde, qu'il y eût autant de capitaines parmi eux que de soldats, et autant de généraux d'armée que de capitaines, comme

le roi Gustave répondit au sieur de Charnacé , qui lui demandoit quels chefs de guerre il menoit avec lui ; lui montrant sept ou huit de ses sénateurs, qui lors par hasard se trouvèrent près de lui : « Tous ceux-là , lui dit-il, sont autant de généraux d'armée ; » que le Roi connoissoit le mérite et la vertu de la noblesse suédoise , et principalement dont la force , la grandeur du corps , leur courage et la science de la guerre étoit si grande en eux tous , que qui ne les connoîtroit pas ne s'imagineroit pas qu'ils fussent d'une seule nation , mais les jugeroit être choisis de toutes celles de la terre ; mais néanmoins que deux guerres à la fois contre deux grands princes , ne se pouvoient faire avec une juste espérance de victoire ; qu'Alexandre même n'avoit combattu que contre un ennemi à la fois , et que celui qu'ils avoient en Allemagne en contenoit plusieurs en soi , savoir est tous ceux de la maison d'Autriche , et tous leurs partisans ; qu'enfin quand il n'y auroit autre chose , cela seul les devoit faire résoudre , qui étoit que leurs ennemis capitaux ne désiroient rien plus ardemment que de les voir aux mains avec les Polonais , et ne craignoient rien davantage que la prolongation de la trêve , pour laquelle empêcher ils promettoient déjà secours aux Polonais contre eux , sans en être requis , et leur avoient déjà dépêché un ambassadeur exprès sur ce sujet ; que Sa Majesté ne les abandonneroit pas , qu'elle divertiroit les forces de ladite maison d'Autriche en Italie et aux Grisons , augmenteroit ses armées aux frontières d'Allemagne et dans l'Alsace ; qu'elle avoit secouru le duc Bernard de Weimar , avoit deux fois fait lever le siège de devant Heidel-

berg, fait passer le Rhin à son armée; et bien qu'elle vît bien où toutes ces choses alloient et se termineroient à la fin, elle méprisoit courageusement, et ne s'éloignoit pas d'une guerre ouverte entre l'ennemi commun, pour la conservation de la liberté d'Allemagne et des confédérés.

Ledit sieur d'Avaux y servit si bien Sa Majesté, que par son entremise et bonne conduite une trêve de vingt-six ans fut faite le 12 septembre ensuivant entre la Pologne et la Suède, nonobstant laquelle le chancelier Oxenstiern ne laissa pas de perdre le cœur, comme nous verrons ci-après.

Sa Majesté fit le 8 février un traité de ligue offensive et défensive avec les Hollandais, pour prévenir les malheurs qui pouvoient arriver de l'injuste procédé des Espagnols, qui se servoient de tous moyens pour s'agrandir aux dépens de leurs voisins, les tenir divisés entre eux, et rendre la guerre immortelle dans la chrétienté.

Il y avoit long-temps que lesdits Hollandais en sollicitoient Sa Majesté, et s'étoient depuis quelque temps laissés entendre assez clairement qu'étant las de continuer la guerre ils feroient la trêve à quelque prix que ce fût si le Roi ne se déclaroit ouvertement. Sa Majesté avoit toujours différé à en venir à cette extrémité; mais enfin elle s'y sentit obligée, et convint avec eux que si les Espagnols ne se dispoient à des termes raisonnables d'accommodement, ains continuoient dans les mauvais desseins qu'ils avoient contre la France et lesdits sieurs les États, comme le traité passé à Bruxelles le 12 mai dernier pour mettre la guerre dans la France, la prise de don Juan de

Menesses , trouvé le 11 septembre dernier visitant à minuit les entrées et passages du royaume du côté du Languedoc , et l'armement naval qui avoit été fait à Naples l'année dernière pour descendre en Provence , et divers autres desseins connus par voies indubitables , le justifioient au respect du royaume , et les pernicioeux desseins qu'ils avoient continuellement entrepris et fomentés de tous côtés à la ruine des Provinces-Unies , avec ce refus qu'ils avoient fait des conditions qui , même de leur part , avoient été proposées auxdits sieurs les États , le vérifioient à leur égard , elle romproit à guerre ouverte avec lesdits Espagnols , et lesdits sieurs les États , de leur part , continueroient à leur faire la guerre de toute leur force , sans qu'ils pussent faire paix ni trêve que d'un commun consentement ; qu'ils mettroient en campagne chacun d'eux une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et cinq mille chevaux , avec l'attirail et le canon nécessaires à un tel corps , et que les deux armées se joindroient dans les Pays-Bas en un lieu dont il seroit convenu ; et que pour garder cependant les côtes de France et de Hollande , le Roi et les États mettroient en mer chacun quinze vaisseaux de guerre pour nettoyer la mer Océane et le canal , et tenir les côtes libres , afin que le commerce n'y fût troublé ; moyennant quoi Sa Majesté seroit déchargée des deux millions qu'elle leur avoit accordés tous les ans par le traité de l'année précédente.

Sa Majesté envoya quelque temps après le baron de Charnacé pour s'accorder avec les États du lieu où les armées pourroient plus commodément et utile-

ment se joindre , en exécution dudit traité , comme aussi de ce qui devoit être fait en la jonction des armées pour le bien commun. Cette jonction se pouvoit faire par deux divers endroits : le premier étoit par la côte de Flandre , l'armée du Roi marchant de Calais , et celle de messieurs les États de l'Écluse , à même jour , pour se joindre vers Dixmude , puis de là , sans s'arrêter à aucun siège , marcher ensemble aux ennemis , et les combattre en quelque lieu qu'ils allassent ;

Qu'en ce cas les ennemis ou se tiendroient en corps d'armée entre Gand et Anvers pour couvrir les principales de leurs places , savoir est Gand , Anvers , Malines , Bruxelles , Louvain , ou ils se viendroient camper sur la Lys ou l'Escaut , aux environs de Courtray , pour couvrir toute la Flandre , estimant que s'ils nous voyoient marcher vers Gand ou Anvers , ils y seroient aussitôt que nous en coulant sur une de ces deux rivières.

S'ils prenoient le premier poste , il seroit malaisé de les forcer à combattre à cause que l'Escaut est grand en ce lieu , et qu'il y a quantité de canaux ; mais en ce cas ils laissoient toute la côte et le cœur de la Flandre ouvert tirant vers Ypres , Lille et Tournay.

S'ils prenoient le second poste , difficilement pourroient-ils éviter de donner une bataille , parce que la rivière est étroite et qu'il n'y a point de canaux , dont le succès nous seroit apparemment avantageux.

Le second lieu où l'on se pouvoit joindre étoit aux environs de Namur et pays de Liège , l'armée du Roi partant de Rocroy et pays de Château-Renault , et celle de messieurs les États du pays de Gueldre .

pour arriver en même temps aux environs de Namur, et marcher conjointement dans le cœur du pays vers les ennemis.

Que cette conjonction sembleroit peut-être difficile à messieurs les États pour la longueur du chemin qu'ils auroient à faire, et le hasard où ils se mettroient d'être contraints de venir en un combat général; mais si elle étoit une fois faite, les ennemis pourroient moins facilement que de l'autre côté nous empêcher de les aller combattre, vu qu'il n'y a point de rivière jusqu'à Gand et Anvers.

Pour ce qui étoit de l'emploi des armées lorsqu'elles seroient jointes, on en pouvoit réduire le dessein à deux chefs principaux : l'un d'aller aux ennemis en quelque lieu qu'ils fussent, et leur donner bataille; l'autre d'attaquer les principales places des provinces et s'en rendre maître par siège.

Qu'il y avoit tant de longueurs, d'inconvéniens, et si peu de profit en ce dernier dessein, en l'exécution duquel une seule place pouvoit ruiner les plus florissantes armées qu'on pût mettre sur pied, qu'il n'y avoit point d'apparence de le suivre, et partant, on estimoit qu'il falloit de nécessité poursuivre les ennemis, et les contraindre, en quelque lieu qu'ils fussent, de venir à un combat général, qui ne se pouvoit donner apparemment qu'avec avantage, ayant de si grandes forces et un si bon chef.

Qu'étant maître de la campagne, on le seroit de tout le pays et de toutes les villes non fortifiées; par ce moyen on entretiendrait facilement les armées complètes, on empêcheroit les levées des ennemis, et, ayant plus d'argent qu'eux, on attireroit une

partie de leurs soldats; et quand même on ne les pourroit contraindre à venir à une bataille, le moindre échec qui leur arriveroit seroit capable d'apporter de grandes révolutions dans le pays, après qu'on en auroit les meilleures places avec moins de difficultés qu'on n'emporteroit pas maintenant les moindres.

Que ledit sieur de Charnacé insisteroit à cette résolution comme la seule dont on pouvoit tirer profit, et feroit savoir à messieurs les États et à M. le prince d'Orange que l'armée du Roi seroit en état de marcher sur la frontière de Champagne au 15 d'avril: quant à ce qui étoit des vivres, il conféreroit avec lesdits sieurs les États et M. le prince d'Orange de tous les moyens qu'il y auroit d'en avoir en tous les lieux où on se résoudroit de faire marcher les armées.

Qu'il pourroit arrêter et conclure avec messieurs les États et M. le prince d'Orange l'entrée et la marche de l'armée du Roi conformément à ce que dessus, Sa Majesté lui en donnant pouvoir.

Sa Majesté, pour être assistée en ce juste dessein des forces du roi de la Grande-Bretagne, donna ordre à son ambassadeur de lui représenter que Sadite Majesté et lesdits sieurs les Etats s'étoient réservé de l'y comprendre comme leur bon voisin et ancien allié, s'obligeant à maintenir le prince Palatin dans les droits du Palatinat, excepté pour ce qui est de l'électorat, dont on se remettroit aux électeurs de l'Empire et au traité qui pourroit être fait d'une paix générale en Allemagne; et pour rendre de toutes parts les intérêts du prince Palatin plus assurés, et faire cesser à l'avenir toutes les prétentions qui seroient au con-

traire, Sa Majesté s'emploieroit de tout son pouvoir, au temps d'un traité général dans l'Empire, pour faire que le duc de Bavière fût satisfait des prétentions qu'il pourroit avoir sur les Etats dudit prince Palatin ;

Que Sadite Majesté et les Provinces-Unies s'obligeroient de ne faire aucune paix avec l'Empereur et le roi d'Espagne, que ledit Empereur n'eût levé le ban impérial interjeté contre le Palatin, et ensuite ils promettroient de défendre ledit prince Palatin contre tous ceux qui le voudroient troubler à l'avenir en la jouissance de ses Etats ;

Que si les Etats du roi de la Grande-Bretagne venoient à être attaqués par qui que ce fût, en suite du présent traité, ou pour le sujet de l'assistance qu'il rendroit au prince Palatin, ou pour quelqu'autre que ce pût être, le roi Très-Chrétien et les Provinces-Unies ne pourroient assister les ennemis dudit roi de la Grande-Bretagne, ains défendroient à leurs dépens ses Etats avec le nombre d'hommes qui seroit convenu.

Et pour fortifier cette négociation, elle envoya le sieur de Senneterre ambassadeur extraordinaire vers ledit Roi, et lui donna avis que ledit Roi entreroit mal volontiers en tous les desseins où il faudroit qu'il contribuât hommes ou argent ; qu'il ne falloit pas néanmoins laisser de traiter, se montrant prêts à tout et essayant de le réduire à la neutralité, et lui faire comprendre vivement le dessein qu'ont les Espagnols de les engager à la guerre contre la France et la Hollande, ce qui le jetteroit dans des frais insupportables et dans une totale rupture de leur com-

merce, outre leur mauvaise foi et le blâme irréparable qu'il recevroit de rompre avec les anciens alliés qui le recherchoient d'amitié, pour des gens qui ne feroient jamais que se moquer de lui, et qui auroient toujours des intérêts contraires ;

Qu'il ne seroit pas mal à propos de lui faire sentir avec adresse que les Espagnols, qui savent n'être fondés en aucune bonne raison pour arriver à cette fin, se vantoient d'avoir grande confiance en leurs doublons pour les particuliers d'Angleterre, ce qu'en France on ne vouloit croire ;

Que ledit sieur de Senneterre tâcheroit, autant qu'il pourroit, de découvrir si le soupçon que quelques-uns avoient que les ministres du roi de la Grande-Bretagne ne portoient ledit Roi à faire semblant de traiter avec la France que pour en pénétrer les desseins, étoit véritable, parce que, si ledit soupçon avoit fondement, il falloit bien se garder de découvrir l'intention qu'on avoit de venir à la guerre ; au lieu que s'il étoit faux, et que le roi de la Grande-Bretagne voulût tout de bon entrer en traité, il faudroit que ledit sieur de Senneterre agit plus ouvertement, sans toutefois se découvrir tout-à-fait du dessein de la guerre qu'après qu'il en auroit ordre de France, en réponse des dépêches qui seroient par lui envoyées sur ce sujet.

Et pource qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté s'assurât aussi des Suisses, elle envoya, le 20 février, le sieur Meliand son ambassadeur en Suisse, afin d'essayer de composer les divisions qui commençoient à naître parmi eux sous prétexte de la religion, ce qui étoit fort important à Sa Majesté, l'autorité de

laquelle étoit plus considérable quand ils étoient en bonne intelligence ensemble; et pource que ces peuples-là, à cause de la nécessité d'argent qui est parmi eux, en sont fort avides, elle lui donna charge de l'excuser particulièrement envers les cantons catholiques, si elle ne leur avoit jusqu'alors fait payer leurs pensions si exactement qu'il étoit requis et qu'ils eussent pu désirer, Sa Majesté en ayant été empêchée par les grandes et continuelles guerres qu'elle avoit eues en son Etat, lesquelles étant maintenant cessées, et Sa Majesté étant obéie de ses sujets et redoutée de ses ennemis, comme elle en avoit plus de pouvoir, en avoit aussi la volonté entière. Elle lui ordonna d'essayer de terminer le différend qui s'étoit mû entre les cantons catholiques et celui de Zurich, sur le sujet du siège de Constance par le maréchal Horn, d'autant que ledit maréchal, qui commandoit une des armées suédoises, venant à assiéger Constance pour ôter la commodité de cette place au duc de Feria, qui passoit lors d'Italie en Allemagne, obtint libre passage de ceux de Zurich au pont de Stein pour entrer dans le marquisat de Turgau, dont les terres aboutissent de tous côtés aux fossés de ladite ville de Constance sur le Rhin, et ce au préjudice d'une convention faite entre les cinq cantons catholiques et celui de Zurich, seigneurs dominans par indivis dudit marquisat de Turgau, par laquelle lesdits cantons catholiques et de Zurich étoient demeurés d'accord de ne permettre en façon du monde que ladite ville fût assiégée par qui que ce fût. Cette convention fut arrêtée entre lesdits cantons sur l'instance que l'évêque de Constance fai-

soit lors de fortifier ladite ville , ce qui auroit été de trop grande importance aux Suisses en général. La contravention commise par ledit canton de Zurich à ladite convention , fit prendre auxdits cinq cantons catholiques les armes contre eux , en sorte que les affaires étoient prêtes de tomber en une grande confusion dans la Suisse , si le Roi et les cantons non intéressés en cette affaire , catholiques et protestans , n'y eussent mis la main et modéré l'ardeur des uns et des autres en la dernière assemblée à Bade , où le duc de Rohan fit les offices nécessaires sur ce sujet , par personne envoyée exprès en ladite assemblée , de sorte que les armes furent posées de part et d'autre ; mais les cinq cantons catholiques firent informer contre aucuns dudit pays de Turgau , qu'ils prétendoient avoir été d'intelligence avec lesdits de Zurich pour favoriser les Suédois , et spécialement contre un colonel nommé Kesselring , qu'ils mirent prisonnier à Schwitz , ce qui pouvoit rallumer le feu s'il n'y eût été promptement pourvu.

On avoit convoqué une diète générale à Frawenfeld , audit pays de Turgau , à cet effet , et généralement pour terminer toutes choses entre les cantons de diverses religions. Onze des treize cantons y avoient envoyé leurs députés , mais ceux d'Uri et d'Underwald n'y ayant envoyé personne de leur part , les autres s'étoient séparés sans rien faire ; ce qui étoit de grande conséquence pour être un témoignage évident de désunion en cette république , et d'une ruine prochaine s'il n'y étoit fortement remédié , sa subsistance consistant principalement aux communes résolutions qui étoient prises en telles assemblées , que

l'on ne pourroit faire désormais si les autres cantons vouloient ci-après , à l'exemple de ceux-ci , sur les moindres mécontentemens ou dégoûts , n'y députer personne de leur part.

Sa Majesté lui ordonna de tenir la main à ce qu'il en fût convoqué une autre , et qu'il y fût pris des résolutions telles qu'il conviendrait pour le repos et la tranquillité de ses peuples , par le rétablissement de la bonne intelligence et parfaite union entre eux , et de faire tous les offices possibles en faveur dudit Kesselring , sergent-major de Turgau , qui étoit encore lors prisonnier à Schwitz , sur le sujet duquel on avoit tenu plusieurs diètes , tant générales que particulières , des cantons catholiques et protestans , ceux-là voulant tirer de ce prisonnier , par violence de tourmens , quelque confession pour preuve que le canton de Zurich avoit colludé avec les Suédois en leur expédition contre Constance , lui faisant à cet effet faire son procès par juges incompetens et à leur dévotion , savoir est les prévôts des compagnies qu'ils avoient sur pied lors dudit siège de Constance et de la prise dudit Kesselring , et ce contre l'usage du Turgau , dont la juridiction criminelle appartient à dix des cantons , et les protestans pour aviser quel ressentiment ils témoigneroient de ce procédé des cantons catholiques ;

Que le sieur Vialart , qui l'avoit précédé en ladite ambassade , avoit fort travaillé , avec l'assistance des cantons non intéressés en cette affaire , pour l'accommoder , et faire venir les parties à quelque expédient , mais sans fruit du côté desdits cantons catholiques , qui étoient toujours demeurés opiniâtres contre tout

ce qui leur avoit été proposé , faisant appliquer diverses fois ledit Kesselring à la question , sans avoir égard aux offices dudit sieur Vialart , qui avoit été même obligé sur la fin de les faire avec plus de retenue par la malice desdits cantons catholiques , qui disoient que le Roi intervenoit en cette affaire , de crainte que l'on découvrit par les confessions de cet homme quelle part Sa Majesté avoit eue au siège de Constance : tant y a , soit que lesdits cantons catholiques eussent extorqué dudit Kesselring , à force de tourmens , ce qu'ils désiroient , ou que le temps eût modéré la passion qu'ils avoient en cette affaire , elle étoit maintenant comme assoupie , et il se disoit qu'ils étoient fort empêchés de ce prisonnier ; que , si lesdits prévôts étoient payés des frais de son procès , il seroit peut-être bientôt mis en liberté ; s'il ne tenoit qu'à cela , qu'il donnât sous main l'argent qu'il seroit besoin , mais qu'il essayât premièrement à trouver quelque expédient en cette affaire , ou faire en sorte que les catholiques se portassent à ceux qui furent mis en avant le 27 mai dernier , qui étoient que ledit Kesselring fût représenté aux députés des treize cantons , ou des dix susdits ayant la juridiction criminelle du Turgau , ou des cinq non intéressés , ou des sept qui ont droit dans la Thurgovie , et que ce dernier ne seroit pas , ce semble , à propos , vu que lesdits sept cantons étoient parties en cette affaire ;

Que la mauvaise intelligence et les aigreurs desdits cantons catholiques et protestans continuant toujours , ils avoient pris les uns et les autres des avantages en divers temps de la prospérité des affaires de leurs voisins faisant profession de semblable religion , les

protestans du succès des Suédois et de leurs confédérés en Allemagne, et les catholiques de celui des armes de la maison d'Autriche. Il étoit vrai qu'il n'avoit point paru de liaison des premiers avec lesdits Suédois par traité formel entre eux; bien étoit-il certain que leurs vœux étoient pour les Suédois, et il y avoit grande apparence que le canton de Zurich avoit laissé prendre volontairement au maréchal Horn son passage par la ville et pont de Stein, qui appartient audit canton, pour aller assiéger Constance, mais que les catholiques s'étoient portés à plus grandes extrémités par le renouvellement qu'ils avoient fait de leur alliance de l'année 1587 avec le roi d'Espagne, confirmée en 1604, laquelle alliance avoit été autrefois tellement reconnue par lesdits cantons catholiques pour contraire à celle que tous les cantons ont avec cette couronne, renouvelée en 1602, que, sur l'instance de leurs ambassadeurs, le défunt Roi, de glorieuse mémoire, leur avoit accordé une déclaration par laquelle il consentit que, nonobstant le traité de ladite année 1602, lesdits cantons catholiques pussent réserver le duché de Milan, pour la défense duquel ils avoient ladite alliance avec Espagne. Or le terme du traité de ladite alliance des cantons catholiques avec Espagne, pour ledit duché de Milan, étant fini, celle de France subsistoit, et ils ne pouvoient, sans contrevenir à celui de 1602, renouveler leur traité avec Espagne que du consentement du Roi, la déclaration susdite du défunt Roi son père ne pouvant être étendue jusque-là, ne regardant que le passé et non pas l'avenir; et néanmoins leur passion aveuglée contre les cantons protestans les avoit portés à

passer par dessus cette considération , et à ne se contenter pas de l'alliance de Sa Majesté , comme étant neutre et désireuse de pacifier et accommoder leurs différends , plutôt que d'épouser leurs querelles et passions ; de sorte que lesdits cantons catholiques avoient renouvelé cette année dernière leur dite alliance avec Espagne , y étant attirés par les promesses de l'Infant cardinal , qui étoit lors à Milan , et par les sollicitations du comte de Casate , ambassadeur d'Espagne en Suisse ; et non-seulement ils avoient compris dans cette alliance le duché de Milan , mais ils avoient ajouté de nouveau le comté de Bourgogne ;

Qu'il étoit à remarquer que , comme lesdits cantons catholiques étoient sur le point de conclure ledit renouvellement , ils envoyèrent au Roi en députation les colonels Birker , Reding et Zurlauben , chargés de divers ordres , mais spécialement des assurances formelles de la continuation de leur observance vers Sa Majesté , et qu'ils désiroient avoir son alliance dans l'estime qu'il convient : procédé éloigné de l'ancienne sincérité de ces peuples , entre lesquels les plus zélés pour l'Espagne s'étoient avisés de la députation de ces trois personnes , comme étant les plus affectionnées vers cette couronne , afin de pouvoir plus facilement en leur absence faire leur traité avec Espagne , comme ils le conclurent pendant que lesdits colonels étoient ici en députation ;

Que lesdits cantons catholiques écrivirent depuis au Roi , pour donner à Sa Majesté quelques excuses sur ledit traité ; mais , comme elles n'étoient pas recevables , il n'y avoit pas été fait ici grande considération. Surtout Sa Majesté avoit trouvé étrange qu'ils

eussent ajouté le comté de Bourgogne à l'ancienne alliance défensive pour la duché de Milan seulement, et ce en un temps que les armes du Roi n'étoient pas éloignées dudit comté ; que c'étoit de quoi elle avoit plus de sujet d'être mal satisfaite , lesdits cantons ayant fait paroître en cela n'être pas assez soigneux d'éviter les occasions de se rencontrer les armes à la main contre Sa Majesté et le bien de son service ;

Que le sieur Vialart avoit de là pris sujet de traiter lesdits cantons catholiques différemment des autres , ne leur faisant aucune part de l'argent du Roi qu'il avoit à faire distribuer en Suisse ; ce que ledit sieur Meliand pourroit continuer, leur faisant connoître que s'ils demeuroient dans les termes de leur nouvelle alliance , celle qu'ils ont avec cette couronne ne pouvant subsister, il n'étoit pas juste qu'ils prétendissent participer aux bienfaits du Roi conformément à icelle ; que leur procédé , lors de la conclusion dudit renouvellement ne pouvoit être soutenu , et néanmoins que par sa bonté elle ne vouloit point y faire de réflexion ; mais au contraire, qu'elle étoit aussi affectionnée pour leur bien que jamais , pourvu qu'ils donnassent sujet à Sa Majesté , par une meilleure conduite en son endroit , de le leur témoigner ainsi par ses bienfaits.

Sa Majesté ordonna au duc de Rohan, qu'elle avoit envoyé , à la fin de l'année dernière, commander une de ses armées en l'Alsace, de passer avec six mille hommes de pied et deux mille chevaux aux Grisons , pour , avec leur assistance et celle des Suisses, se saisir de la Valteline , la remettre en la puissance de leurs seigneurs , et y bâtir des forts pour en fermer le passage aux troupes que le roi d'Espagne voudroit

faire passer d'Italie en Allemagne, et le contraindre de leur faire prendre le chemin des petits cantons, qui est fort long et fort difficile, ce qui fait que les troupes s'y dissipent facilement.

Afin que le roi d'Espagne ne demeurât pas libre en Italie de pouvoir disposer de toutes ses forces pour les faire passer en ses autres États contre le Roi, Sa Majesté crut devoir faire quelque ligue avec les princes italiens, pour y tenir les armes dudit Roi sur la défensive, et envoya en Italie, dès le commencement de l'année, le sieur de Bellièvre son ambassadeur, afin de traiter avec eux, et principalement avec le duc de Savoie, de l'entremise duquel, à cause que ses États sont assis entre la France et le Milanais, le Roi avoit le plus de besoin, afin qu'ils convinssent tous avec Sa Majesté pour la défense de la liberté commune.

Les ducs de Mantoue et de Parme en étoient déjà d'accord avec Sa Majesté. Le duc de Savoie, comme le plus puissant et le plus nécessaire, eut plus de difficulté à s'y résoudre; ce qu'il fit néanmoins, et en passa un traité avec Sa Majesté.

Quant aux Vénitiens, il étoit certain qu'ils ne se joindroient pas des premiers en ce parti; ce qui fit qu'on se contenta de leur ôter toutes occasions de dégoût qui les en eût pu éloigner entièrement, et de faire même qu'ils ne s'y opposassent pas.

Pour Sa Sainteté, il n'étoit pas raisonnable d'accroître les ombrages des Espagnols contre elle; et bien qu'il fût croyable qu'elle n'auroit pas désagréable de voir réprimer leur insolence, on devoit toutefois par respect s'abstenir de l'engager en ce dessein.

Le Roi ensuite envoya près du duc de Savoie le sieur d'Emery son ambassadeur ordinaire , pour avoir l'œil à l'exécution de ce qui avoit été accordé entre eux ; et pource que l'on avoit eu avis du côté de Gênes, Provence et autres endroits, que le duc de Savoie n'étoit pas mal avec les Espagnols, et même qu'il étoit d'accord avec eux, il eut charge particulière d'essayer de s'éclaircir, sans faire connoître que le Roi eût aucune méfiance de lui, et pour cet effet presser de commencer au plutôt l'exécution du traité de ligue ; ce qui seroit un assuré témoignage qu'il agiroit sincèrement avec le Roi, Sa Majesté désirant de sa part se l'attacher étroitement, comme pouvant plus utilement qu'aucun autre prince contribuer à ses bonnes intentions et desseins pour le regard de l'Italie.

Le Roi, désirant aussi s'assurer du côté de la Lorraine et la mettre en état de s'y défendre contre les ennemis, et rendre ces peuples plus prompts et enclins à leur devoir vers Sa Majesté, envoya à Nancy le marquis de Sourdis pour y faire désarmer les habitans, et sortir hors de la ville ceux qu'on soupçonneroit avoir intelligence avec le duc Charles et dont on ne se pourroit assurer pour le service de Sa Majesté, et envoya le prince de Condé en Lorraine en qualité de son lieutenant général, représentant sa propre personne, avec pleine autorité et ordre particulier de mettre ladite province en sûreté, chassant de Nancy et autres villes qu'il estimeroit à propos tous les habitans qu'il jugeroit devoir être suspects à Sa Majesté, et faisant savoir aux autres, par telle voie qu'il estimeroit plus propre, que le premier qui feroit

quelque acte contraire à l'affection qu'il devoit à Sa Majesté, seroit pendu sans rémission, comme aussi de voir quelles places il étoit expédient pour le service du Roi d'y faire démolir ou fortifier, soit qu'elles appartenissent à Sa Majesté ou à ses sujets, et d'y donner tel ordre qu'il jugeroit plus convenable. Sa Majesté lui ordonna de plus qu'il visitât l'armée que le maréchal de La Force avoit amenée, et en fit une revue si exacte qu'il pût savoir le nombre effectif des gens qui y étoient.

Elle désira en outre qu'il vît les troupes qui étoient en état de se remettre, celles qu'on seroit contraint de réformer, le moyen de le faire en conservant les soldats qui resteroient et ne mécontentant pas les chefs, ains les assurant de quelque paie et marque d'honneur. Elle lui envoya des lettres de déclaration, par lesquelles Sa Majesté, ayant trop souvent éprouvé l'ingratitude des Lorrains et le peu de ressentiment qu'ils avoient du bon traitement qu'il leur faisoit jusques alors, ordonnoit de faire payer par ses troupes tous les vivres et les denrées qui leur étoient fournis dans ledit pays, avec la même discipline que celle qui est observée dans ce royaume; ordonna, le 22 mai, qu'en punition de leur désobéissance, toutes ses troupes seroient désormais entretenues des contributions qui seroient levées dans ledit pays, en la même manière que celles qui étoient entretenues dans les Etats voisins, et que les principaux gentilshommes du pays seroient obligés de venir demeurer en France aux lieux qui leur seroient ordonnés, et dans le temps qui leur seroit prescrit par le prince de Condé, son lieutenant général en son armée de Lorraine.

Ledit prince s'acquitta fort soigneusement de sa charge ; et d'autant qu'il reconnut que , par fraude et connivence , plusieurs pères , mères , oncles , tuteurs et autres parens , envoyoient librement contre le service du Roi les enfans , neveux , pupilles ou autres qui étoient sous leur puissance , s'excusant qu'ils y étoient allés contre leur commandement , ledit prince fit une ordonnance par laquelle il leur enjoignoit de les faire revenir , sous peine de confiscation de leurs personnes et de leurs biens , et de leur faire faire nouveau serment de fidélité à Sa Majesté par devant ses juges ; ce qui réprima la licence qu'ils prenoient d'aller impunément , contre ce qu'ils avoient promis au Roi , dans les armées de ses ennemis.

Le Roi envoya aussi en toute diligence en Provence pour s'informer de tout ce qui étoit nécessaire d'y être fait pour la sûreté de la côte et des îles , sur lesquelles il étoit à craindre que les Espagnols fissent des entreprises ; et , par un hasard qui arrive assez souvent dans les conseils des hommes qui sont incertains , on pourvut à toutes les places de la côte en terre-ferme et aux îles d'Hyères , sur lesquelles , et le duc de Savoie et le roi d'Espagne , Philippe II , avoient eu plusieurs fois des desseins , et on eut moins d'égard aux îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite , tant pource qu'elles étoient petites , celle de Saint-Honorat n'ayant que demi-lieue de circuit , et celle de Sainte-Marguerite trois milles , que pour ce que ni l'une ni l'autre n'étoient pas estimées avoir des ports où les vaisseaux pussent être à l'abri ; et néanmoins , nous verrons ci-après que ce fut là où vint fondre l'orage , dont Dieu , la prudence du Roi et la valeur des siens

nous ont garantis, et qu'il a été facile d'y faire un port si excellent, que non-seulement les barques, mais les galères et les vaisseaux de guerre y étoient en sûreté dans les plus grandes tempêtes.

Sa Majesté termina aussi, par un bon règlement qu'elle fit faire en son conseil, les contestations et différends qui étoient entre le maréchal de Vitry et les compagnies souveraines de Provence, pour lesquels elle avoit fait venir les uns et les autres à la cour; elle renvoya ledit maréchal en son gouvernement, et manda au sieur de Saint-Chamont, qu'elle avoit envoyé dans la province pour y commander comme lieutenant général au gouvernement en l'absence dudit sieur de Vitry, d'en sortir et de se retirer en sa maison, son service ne permettant pas que deux personnes qui ne s'aimoient pas et qui vouloient partager l'autorité demeurasent en même lieu.

Sa Majesté donna ordre au duc d'Halluin, gouverneur de Languedoc, d'y lever quatre régimens, en arrher autant, faire mettre sur pied quatre compagnies de cavalerie, et avertir la noblesse de se tenir prête, pour s'opposer aux desseins qu'on disoit que le roi d'Espagne avoit d'entreprendre et attaquer le Languedoc, où il s'avançoit en personne avec une puissante armée.

On envoya aussi les pouvoirs aux sieurs d'Ambres, de Tournon, d'Arpajon et comte de Cramail, de mettre leurs compagnies de gendarmes sur pied, et s'en aller joindre M. d'Halluin.

Le cardinal envoya le sieur de Cavois porter tous ces ordres, et lui donna charge d'en presser l'exécution, et d'exciter autant qu'il lui seroit possible tous

les gentilshommes de la province à faire leur devoir.

Et d'autant que ces deux provinces sont maritimes, et qu'elles pouvoient, du côté de la mer, recevoir beaucoup de dommage de la part des ennemis, Sa Majesté, ne se trouvant pas assez forte sur la mer, qui avoit été négligée depuis plusieurs règnes, donna ordre qu'on mît en mer une escadre nouvelle de galères, pour composer une armée navale capable de s'opposer à celle que ses ennemis pourroient mettre en mer contre lui.

Et pource que M. le prince avoit donné avis que, sur ce que la Bourgogne avoit toujours été fort paisible, même durant les guerres qui avoient été autrefois entre la France et la maison d'Autriche, on avoit été négligent de la fortifier, de sorte qu'elle se trouvoit aujourd'hui en plus mauvais état de se défendre qu'aucune province de ce royaume, Sa Majesté ordonna qu'on mît en meilleur état les villes de Dijon, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Bellegarde et Châlons, pour être en sûreté d'une surprise, et donner loisir à Sa Majesté de les défendre si elles étoient attaquées.

Elle pourvut aussi avec grand soin à sa frontière de Picardie; et, trouvant la ville de Péronne en très-mauvais état, nonobstant qu'elle eût toujours été estimée très-bonne, elle y desseigna en personne, et y fit faire des fortifications si bonnes qu'elle la rendit une des meilleures places de son royaume.

Il donna ordre en même temps aux fortifications des autres places de la province.

Quant à la Champagne, bien que la Lorraine la couvrît pour la plus grande part et en éloignât les

ennemis, Sa Majesté néanmoins donna ordre à quelques places qui étoient proches de Luxembourg et du comté de Bourgogne.

Pour assurer aussi toutes les côtes de son royaume, elle envoya commandement à toutes les provinces maritimes de faire le guet sur les côtes, selon qu'elles y sont obligées par ses anciennes ordonnances, pour empêcher ses ennemis d'y pouvoir faire descente.

Et afin que les Espagnols, qui depuis quelques années commençoient à traiter ses sujets avec beaucoup d'inhumanité, les forçant d'aller aux Indes pour leur service, arrêtant leurs vaisseaux, prenant leurs équipages, se servant souvent de leurs marchandises sans payer, et en mettant plusieurs d'eux prisonniers, leur faisant souffrir la question, et souvent jusques à la mort, sous de fausses accusations d'avoir transporté de l'argent contre les lois de leur Etat, n'exercassent dorénavant encore plus de cruauté vers eux, et n'arrêtassent même les personnes, les vaisseaux et les marchandises, comme on avoit eu avis qu'ils vouloient faire, Sa Majesté fit une défense générale par tout son royaume, à tous ses sujets d'aller plus trafiquer en aucun lieu de l'obéissance d'Espagne, ni même d'aller en mer s'ils n'étoient équipés en guerre, pour se défendre des entreprises qu'on voudroit faire contre eux.

Sa Majesté, ayant ainsi ordonné toutes choses au dehors contre ses ennemis, considérant les dépenses qu'elle étoit contrainte de faire pour la guerre, et la nécessité qu'elle avoit de conserver pour ce sujet les partisans et financiers, par le moyen desquels elle en pouvoit recouvrer, fit un édit portant abolition de

la chambre de justice , qu'elle avoit quelque temps auparavant établie contre lesdits financiers, en payant quelques sommes auxquelles ils furent modérément taxés en son conseil.

Elle fit une ordonnance par laquelle elle commanda à tous les gouverneurs de ses places et provinces de résider actuellement dans leurs gouvernemens, et une semblable à tous les officiers de ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie qui étoient sur pied, tant en ses armées qu'en garnison dans les places étrangères, frontières et autres, de se rendre tous en leurs charges dans un mois, sous peine de privation de leursdites charges.

Et afin que la superfluité et le luxe ne consommassent pas l'argent du royaume qui devoit être utilement employé pour sa défense, elle fit défense à ses sujets de fabriquer ni vendre ni dentelles ni passemens plus haut que d'un pouce, de tenir brelans, ni de s'y trouver, sous peine de 10,000 livres d'amende, et fit plusieurs autres défenses semblables pour réprimer les excès auxquels elle voyoit que ses sujets se portoient.

Elle fit châtier un nommé Tonnelier qui avoit des négociations avec le père Chanteloube, Saint-Germain et autres, pour faire retourner Monsieur en Flandre, et fut condamné à mort; et la dame de Gravelle, qui étoit d'intelligence avec lui, à une prison perpétuelle et à être appliquée à la question ordinaire et extraordinaire.

Un nommé Vertcour, gentilhomme de Picardie, accusé d'avoir des pratiques avec les ennemis, et d'avoir pris commission d'eux pour faire des levées, en étant trouvé saisi, fut pris prisonnier, et le Roi,

usant de sa clémence ordinaire, le mit entre les mains de son père pour le garder; mais il se sauva deux jours après, et se retira dans les troupes des Espagnols, avec lesquelles il a fait beaucoup de mal dans la frontière de Picardie, ayant lui-même mis le feu à quantité de villages, et fait contribuer les sujets du Roi après les avoir pillés.

M. le comte de Soissons ne voyant point le cardinal, pource qu'il ne vouloit pas vivre chez lui avec la déférence que par toute la chrétienté les princes rendent aux cardinaux, et en leurs personnes à l'Eglise, d'autant que le roi Henri III avoit mis les cardinaux hors de cette possession au regard des princes du sang, en haine du cardinal de Guise qu'il n'aimoit pas, il survint, au commencement de cette année, un accident qui mit fin à cette mésintelligence; car ledit comte de Soissons, qui avoit quelque mécontentement de Senneterre qui s'étoit retiré de sa maison, alla dans la sienne, accompagné de cinq ou six gentilshommes, à dessein de lui faire un affront; ce que le Roi, qui en fut averti, trouva d'autant plus mauvais, que ledit sieur le comte n'ignoroit pas que Sa Majesté avoit nommé le sieur de Senneterre pour aller ambassadeur extraordinaire en Angleterre, qu'il étoit sur son partement, et que comme tel il étoit de ses ministres. Cette brouillerie obligea le cardinal d'aller le lendemain voir madame la comtesse de Soissons en son hôtel, en suite de quoi M. le comte qui ne le voyoit point, à cause de la main droite qu'il vouloit avoir, l'alla visiter chez lui, qui le reçut en la même sorte qu'il avoit toujours reçu M. le prince, qui n'avoit jamais prétendu ladite main droite.

Le Roi, ayant donné tous les ordres susdits en son royaume, pensa lors soigneusement à ceux qu'il devoit mettre en ses armées, étant bien averti que ses ennemis étoient résolus de ne lui faire point de raison de l'injure qu'il avoit reçue en la personne de l'électeur de Trèves; Sa Majesté donna avis à messieurs les Etats de la résolution qu'elle avoit prise d'attaquer les Espagnols à guerre ouverte, et, partant, qu'elle mettroit en campagne une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, qu'elle faisoit assembler à Mézières pour entrer en Flandre, et désiroit que, selon qu'ils étoient obligés dans le traité qu'ils avoient fait avec Sa Majesté, ils missent sur pied une armée semblable pour attaquer les ennemis de leur côté; et afin que leurs forces fussent employées au plus grand avantage de la cause commune, le cardinal fit savoir au sieur de Charnacé, ambassadeur du Roi en Hollande, les moyens qui lui sembloient les plus utiles pour nuire aux ennemis, afin d'en conférer avec les Etats et le prince d'Orange, et de convenir ensemble de celui qu'ils estimeroient qu'il faudroit choisir.

Il lui manda que tous les desseins se pouvoient réduire à deux chefs, l'un d'aller aux ennemis, en quelque lieu qu'ils fussent, et leur donner bataille; l'autre d'attaquer les provinces pour s'en rendre les maîtres.

Pour ce qui étoit du premier, qu'il ne se devoit, ce lui sembloit, tenter que les armées étant jointes, et ce pour toutes sortes de raisons;

Que cette conjonction se pouvoit faire par deux divers endroits; le premier, qui lui sembloit le plus facile, le plus sûr et le plus avantageux, étoit par la

côte de Flandre , l'armée du Roi marchant de Calais , et celle de messieurs les Etats de L'Ecluse , à même jour , pour se joindre vers Dixmude , puis de là , sans s'arrêter à aucun siège , marcher ensemble aux ennemis et les combattre en quelque lieu qu'ils allassent ;

Qu'en ce cas les ennemis , ou se tiendroient en corps d'armée entre Gand et Anvers pour couvrir les principales de leurs places , savoir est Gand , Anvers , Malines , Bruxelles , Louvain , ou se viendroient camper sur la Lys ou l'Escaut , aux environs de Courtray , pour couvrir toute la Flandre , estimant que , s'ils nous voyoient marcher vers Gand ou Anvers , ils y seroient aussitôt que nous , en coulant sur une de ces deux rivières.

S'ils prenoient le premier poste , il seroit malaisé de les forcer à combattre , à cause que l'Escaut est grand en ce lieu , et qu'il y a quantité de canaux ; mais en ce cas ils laisseroient toute la côte et le cœur de la Flandre ouverts , tirant vers Ypres , Lille et Tournay.

S'ils prenoient le second poste , difficilement pourroient-ils éviter de donner une bataille , parce que la rivière est étroite , et qu'il n'y a point de canaux , dont le succès nous seroit apparemment avantageux ;

Que le second lieu où l'on se pourroit joindre étoit aux environs de Namur et pays de Liège , l'armée du Roi partant de Rocroy et pays de Château-Renault , et celle des États du pays de Gueldre , pour arriver en même temps aux environs de Namur , et marcher conjointement dans le cœur du pays vers les ennemis ;

Que cette conjonction sembleroit peut-être difficile à messieurs les États , pour la longueur du chemin

qu'ils auroient à faire, et le hasard où ils se mettroient d'être contraints de venir à un combat général ; mais que si elle étoit une fois faite, les ennemis pourroient moins facilement que de l'autre côté nous empêcher de les aller combattre, vu qu'il n'y a point de rivière jusques à Gand et Anvers ;

Que l'autre moyen d'entreprendre cette guerre étoit d'attaquer les principales places des provinces, ce qui pourroit se faire en plusieurs façons et par divers endroits.

La première étoit que l'une des armées feignît d'entrer dans le cœur du pays, et que l'autre se portât véritablement au siège d'une des principales places ;

Que si celle des Etats feignoit l'entrée, celle du Roi pourroit assiéger Thionville ou Arras, mais plus sûrement Thionville à cause de la longue distance des lieux, qui donneroit temps à l'armée du Roi d'être retranchée et fortifiée avant que les ennemis y pussent être.

Si celle du Roi feignoit l'entrée, celle des Etats pourroit assiéger Anvers, et selon les apparences l'emporter, ce qui seroit avantageux pour beaucoup de raisons.

L'une, que cette place étant prise le reste du Brabant demeureroit en proie, avec manifeste péril du reste des Pays-Bas.

La seconde, que nous ne sommes pas si accoutumés aux grands sièges que sont les Hollandais, et qu'il étoit à craindre que nous ne réussissions pas au premier, lequel, outre la perte du temps, ralentiroit l'ardeur des Français, et diminueroit en quelque sorte la réputation des armes du Roi.

La troisième , que nous n'avons pas du côté de la France des places à peu près si importantes qu'Anvers, si ce n'étoit Dunkerque, qui sembloit bien proche du cœur du pays, et où il étoit à craindre, si l'armée des Hollandais ne s'en tenoit près, que les ennemis y arrivassent avant que l'on y fût retranché, et nous obligeassent à en lever le siège, et peut-être à les combattre contre notre volonté, si bien qu'il sembloit beaucoup plus avantageux que l'on commençât par Anvers pour les raisons susdites; mais d'autre côté, qu'il y avoit danger que les Etats se voyant maîtres de la place la plus importante des Pays-Bas, et pour laquelle presque seule ils se soumettoient à la continuation d'une guerre si onéreuse, ils ne devinssent négligens au reste, et se fissent tirer l'oreille pour continuer la guerre et seconder les bonnes intentions du Roi, et qu'en un mot ils se rendissent les maîtres de la paix et de la guerre ;

Que la seconde sorte d'attaquer les Pays-Bas par siège étoit que le Roi attaquât Thionville, et les Etats Breda, ou mieux encore Stephansvert; l'armée du Roi n'ayant point fait paroître avoir ce dessein, mais au contraire feignant d'aller vers le Hainaut, pourroit être retranchée avant que les ennemis y pussent arriver, n'étant pas vraisemblable qu'ils éloignassent tant leur pays, particulièrement y voyant l'armée des Hollandais, lesquels, en cas qu'ils assiégeassent Stephansvert, pourroient suivre les ennemis dans le Luxembourg s'ils marchaient au secours de Thionville, et, les enfermant entre les deux armées, les contraindre à combattre: cette seconde sorte d'attaque ne pouvoit permettre la conjonction des deux

armées, non plus que la suivante, qui étoit d'assiéger Arras, et messieurs les Etats Anvers, lesquelles apparemment seroient emportées, mais l'avantage en seroit très-inégal, et toujours la conjonction impossible.

La quatrième sorte d'attaquer lesdits Pays-Bas seroit d'assiéger Namur, et messieurs les Etats le fort près d'Argenteau qui n'est qu'à dix ou douze lieues de Namur, puis après se joindre et agir de concert au reste de la conquête : cette façon d'attaque seroit utile à cause du voisinage des armées et l'importance des places par la prise desquelles on seroit dans le cœur du pays et comme à cavalier sur le reste, et conjoints en outre avec le pays de Liège d'où l'on pouvoit tirer force levées, et de messieurs des Etats avec la France ; mais qu'il y avoit aussi quelques inconvéniens : l'un, que pour aller à Namur l'armée du Roi laisseroit beaucoup de places fortes derrière, et Charlemont surtout, qui empêcheroit la communication des places du Roi qui sont sur la Meuse, et causeroit disette de vivres au camp de Sa Majesté.

L'autre inconvénient seroit que les Liégeois venant à favoriser les Espagnols, ils leur pourroient donner le moyen de camper près de leur ville entre nos armées, nous couper les vivres, et ainsi nous obliger ou à les combattre séparément ou à nous retirer sans rien faire ; mais à cela on pouvoit dire qu'en ce cas les armées du Roi et de messieurs les Etats entre-roient dans le pays ;

Que la cinquième sorte d'attaquer les Pays-Bas par siège, seroit que les Etats assiégeassent Dam, Bruges ou Ostende s'il se pouvoit, et le Roi attaquât Dunkerque, laquelle prise l'on bloqueroit Gravelines,

puis d'un concert commun , et les armées conjointes s'il en étoit besoin , l'on avanceroit vers les ennemis ou vers Bruges et Gand , ou vers Ypres et Lille dedans le cœur du pays ;

Que ce dessein sembloit le plus sûr , le plus facile et le plus avantageux de tous , pour beaucoup de raisons faciles à juger , et sans aucuns inconvéniens.

Les principales étoient que Dunkerque étant pris , les Pays-Bas ne pouvoient plus recevoir aucun secours par mer ni d'Angleterre , ni d'Espagne , ni d'ailleurs ;

Que le siège de Dunkerque étoit facile à faire , les vivres assurés de quelque côté que ce fût , parce que la France et la Zélande sont diamétralement opposées , ce qui fait que les vents d'est et d'ouest servent d'un côté ou d'autre ; l'est de Zélande et l'ouest de France , et le sud et le nord servent à toutes les deux ; que les armées seroient proches et conjointes quand elles voudroient en telles attaques ; outre cela , comme il importoit grandement de commencer une entreprise par quelque effet dont le succès fût facile et qui fût de réputation , il étoit certain qu'il n'y en pouvoit avoir aucun de cette nature qui égalât celui-là.

Que les deux meilleurs desseins étoient :

Ou la conjonction des armées en Flandre , pour aller combattre les ennemis en quelque lieu qu'ils fussent ;

Ou le siège de Dunkerque , de Dam ou d'Ostende ;

Ou , après la conjonction vers Dixmude , aller aux ennemis avec trente mille hommes de pied et huit mille chevaux , et assiéger Dunkerque avec douze mille hommes et deux mille chevaux , qui seroit le reste de l'armée , le déchet étant ôté.

Ledit sieur de Charnacé, ayant reçu cet avis, traita en conformité d'icelui avec messieurs les États, lesquels désirèrent absolument que l'armée du Roi se joignît à la leur ; mais ils ne convinrent pas des lieux qu'on estimoit les plus commodes pour faire cette jonction, d'autant qu'ils ne désiroient pas avoir un si long chemin à faire que nous, pource qu'ils craignoient de trouver en tête l'armée ennemie qui les contraignît à combattre, ce qu'ils tâchoient d'éviter ; mais désirèrent que notre armée s'avancât jusqu'à Rochefort, et s'y rendît le 10 mai, auquel jour précisément la leur qui partiroit de Nimègue ne manqueroit pas de se rendre aux environs de Marche-en-Famine.

Sa Majesté, qui avoit destiné auparavant les maréchaux de Châtillon et de Brezé pour le commandement de son armée, leur donna avis de ce qui avoit été convenu de sa part avec lesdits sieurs les États, et leur ordonna d'avoir un soin particulier de faire faire tous les préparatifs nécessaires au passage de son armée, pour se joindre à celle desdits États, de se trouver dès le 28 d'avril à Mézières, pour mettre ordre à ce que tout fût prêt au temps qu'il faudroit partir, pour être justement le 12 mai au susdit lieu ;

Et laisse en leur pouvoir, s'ils trouvent plus commode et plus utile pour son service, de se joindre par quelque autre endroit avec le prince d'Orange, pourvu que ce fût du consentement dudit sieur prince.

Si les forces d'Espagne s'opposoient au passage desdits maréchaux, en sorte qu'ils ne pussent se joindre audit prince d'Orange sans venir aux mains, le Roi leur permet de combattre les ennemis, s'ils jugeoient

le pouvoir faire avec avantage et grande apparence de succès, si ce n'étoit qu'ils estimassent plus à propos de se camper devant les ennemis, et faire avertir le prince d'Orange de s'approcher de son côté, en sorte que les ennemis demeurassent entre les deux armées.

Elle ordonna que les armées étant jointes, le prince d'Orange donneroit le mot en toutes les deux, en vertu du pouvoir que le Roi lui avoit donné;

Que toutes les résolutions des deux armées seroient concertées entre ledit sieur prince et lesdits sieurs maréchaux seuls, et lesdits maréchaux appelleroient aux conseils particuliers qu'ils tiendroient pour l'exécution des choses qu'ils auroient résolues avec ledit prince, ceux qui avoient accoutumé d'y entrer dans les armées du Roi.

Les deux armées étant jointes, il estima que la première fin que l'on devoit avoir étoit de combattre les ennemis, à quoi il se falloit attacher autant qu'il seroit possible.

Si les ennemis se mettoient en état, par quelque campement, qu'on ne pût les contraindre à combattre, en ce cas il falloit tâcher, ou de les affamer et faire périr par ce moyen, ou de les forcer dans leur campement, si la raison de la guerre le permettoit.

Si quelques considérations particulières, comme l'abondance que les ennemis pourroient avoir de vivres, et les difficultés d'en avoir pour les deux armées jointes, empêchoient un tel dessein, il estima que la seule chose qui restoit à faire étoit d'aller droit dans le cœur du pays vers Bruxelles, Louvain et Malines, et autres tels lieux qu'il seroit jugé par avis com-

mun, parce qu'outre que par tel moyen on prendroit la ville capitale des ennemis, quelque partie de leurs forces, accourant au secours, pourroit difficilement éviter d'être combattue;

Que si les ennemis, au lieu de tenir la campagne, divisoient leurs troupes ès meilleures de leurs places, en ce cas Sa Majesté estimoit qu'il n'y auroit pas peu d'avantage à attaquer le lieu où le cardinal Infant se retireroit, parce que si une fois on le pouvoit prendre, la guerre seroit finie en Flandre.

Si aussi il se retiroit en quelque lieu de ses voisins et alliés, on pourroit l'y suivre, et se rendre si on pouvoit maître des lieux où il se retireroit, si on jugeoit qu'il fût à propos d'en user ainsi;

Que lesdits maréchaux sauroient que, si le bien des affaires de la guerre requéroit que les cinquante mille hommes de pied et les dix mille chevaux, qui devoient être ès armées du Roi et de messieurs les États, fussent divisés en divers corps, ladite division dût être faite en sorte que dans tous les corps qui seroient composés, il y en eût toujours une partie de troupes de l'armée de Sa Majesté, et l'autre de celle desdits sieurs les États, pour faire voir en toutes choses l'étroite union qui est entre Sa Majesté et lesdits sieurs les États.

Le Roi leur donna pouvoir de résoudre avec le prince d'Orange tout ce qui ne contreviendrait point au traité fait avec lesdits sieurs les États le 8 février 1635, ou qui ne seroit point contraire à ce que dessus, ainsi qu'ils l'estimeroient plus à propos pour le bien commun.

Mais surtout qu'il étoit nécessaire de faire exécuter

l'article de notre traité qui portoit que, des cinquante mille hommes et dix mille chevaux conjoints, on laisseroit un corps raisonnable pour garantir les provinces des États et les nôtres du côté de l'Allemagne, afin que ce corps-là, assurant Limbourg et autres pays adjacens, garantît aussi notre frontière du côté du Luxembourg.

Sa Majesté, par deux articles secrets, convint avec messieurs les États que le prince d'Orange ne se serviroit point du pouvoir que le Roi lui avoit donné de commander aux deux armées jointes, sinon en l'absence de Monsieur, frère unique du Roi, ou du cardinal, desquels il recevroit le mot lorsqu'ils seroient en personne ès dites armées, et que celui qui, lorsque les armées seroient jointes, commanderoit celle du Roi, donneroit le mot à toutes les deux, tant et si longtemps qu'elles seroient ensemble.

Ayant donné ordre de ce côté-là, Sa Majesté crut être obligée de pourvoir à tous les autres endroits d'où elle pouvoit recevoir du mal de ses ennemis; c'est pourquoi, considérant que leur principale force consistoit en cavalerie, elle jugea nécessaire de faire aussi de sa part une nouvelle levée de cavalerie étrangère, tant pour faire d'abord un grand effet, en quoi consistoit le principal avantage de la guerre, que pour essayer au premier choc à demeurer maître de la campagne en tous les endroits où paroïtroient les ennemis, et par ce moyen leur ôter la commodité des vivres deçà le Rhin, étant certain que si on les pouvoit obliger de demeurer de delà, ils se détruïroient d'eux-mêmes sans que l'on fût obligé de le faire par un combat.

Outre ce que dessus, l'expérience avoit fait connoître que la cavalerie étrangère étoit absolument

nécessaire pour faire toutes les fatigues, et donner moyen à la cavalerie française, qui n'en étoit pas capable, de se tenir toujours en état de combattre.

Elle estima que, pour former une résolution solide en une affaire si importante, étant nécessaire de considérer les desseins des ennemis et les moyens qu'ils pouvoient avoir de les exécuter, il étoit certain que tout leur but étoit de porter la guerre en divers endroits de la France, et que les seules forces qu'ils avoient pour l'effectuer étoient celles d'Allemagne, celles des Pays-Bas, et l'armée qu'ils préparoient dans la mer Méditerranée pour faire diversion vers la côte du Languedoc ou de la Provence ;

Qu'il étoit à présumer que les desseins de cette dernière armée seroient changés par les diversions qu'on commençoit de donner aux Espagnols dans l'Italie du côté de la Valteline, et par celle qu'on leur préparoit du côté du Montferrat avec l'assistance des princes amis et alliés de Sa Majesté, et qu'en tout cas le bon ordre qui avoit été donné dans la Provence et le Languedoc, tant pour mettre les places en bon état que pour munir toutes ces frontières de gens de guerre et de toutes choses nécessaires pour les conserver, empêcheroit les ennemis d'y prendre aucun avantage considérable, quand même ils voudroient entièrement abandonner les affaires d'Italie, ce qu'il n'y avoit pas apparence qu'ils voulussent faire ;

Que les forces des Pays-Bas au lieu d'entreprendre seroient réduites à la simple défensive, et après que l'armée que Sa Majesté y envoyoit pour se joindre à celle des États y seroit entrée, l'on n'auroit qu'à prendre bien garde aux places de la fron-

tière ; à quoi il avoit déjà été pourvu , non-seulement par les garnisons qui avoient été mises dans les places , mais en laissant deux corps d'armée , l'un sur la frontière de Picardie aux environs de Péronne , et l'autre sur celle de Champagne aux environs de Charleville et de Mézières. •

De sorte qu'il restoit seulement à pourvoir aux forces qui pouvoient venir d'Allemagne deçà le Rhin.

Lesdites forces consistent en quatre armées : celle du roi de Hongrie , commandée par Galas , qui étoit sur la rivière du Neckar , et regardoit la basse Alsace et le passage du Rhin autour de Philisbourg ; celle du duc de Lorraine et Jean de Wert , qui regardoit la haute Alsace et pouvoit passer le Rhin par Brisach ; celle de Picolomini , qui étoit en Franconie , et regardoit le pays de Thuringe et Belfort ; et celle de Mansfeld , qui sembloit être destinée pour repasser deçà le Rhin par dessous Cologne , tant pour conserver ce pays-là que pour se joindre aux forces de Flandre.

L'armée du duc de Weimar avec celle que Sa Majesté lui avoit donnée , commandée par le sieur de Feuquières , étoit destinée pour s'opposer à celle de Galas , tant pour lui empêcher en toutes façons le passage du Rhin que pour secourir Hanau et Francfort au cas qu'ils fussent attaqués.

En cas que toutes les forces se joignissent à Galas pour faire le plus grand effort de ce côté-là , et qu'on ne pût pas les empêcher de passer deçà le Rhin , à quoi toutefois il n'y avoit pas apparence qu'ils pussent réussir tant que le duc de Weimar tiendrait son armée le long du Rhin , ou qu'il leur donnât de l'occupation par un autre endroit . à toute extrémité

les ennemis étant passés , après que ledit duc de Weimar auroit bien pourvu à Gustavenbourg , Mayence , Worms , Franckendal , Manheim et Landau , et après avoir fait ouvrir la ville de Spire en plusieurs endroits , suivant les ordres qui en avoient été déjà donnés , son principal soin devoit être d'empêcher que les ennemis ne se missent entre lui et l'armée de Sa Majesté qui étoit dans la haute Alsace , afin que se pouvant joindre ensemble elles empêchassent les progrès des ennemis , et prissent occasion de les combattre avec avantage. Pour cet effet les deux armées , étant une fois jointes , auroient loisir de chercher leur commodité et prendre bien leurs mesures pour défaire les ennemis , ayant la Lorraine derrière , qui leur fourniroit de vivres , et les ennemis étant dans un pays entièrement ruiné où ils ne sauroient subsister long-temps ;

Que tout ce que dessus s'entendoit au cas que le plus grand effort des forces ennemies se fît de ce côté-là , et que l'on ôtât le moyen au duc de Weimar de passer delà le Rhin pour agir offensivement , qui seroit la meilleure résolution qu'il pourroit prendre , si les princes confédérés se pouvoient mettre en même temps à la campagne pour se venir joindre à lui , à quoi il falloit essayer par tous moyens de les disposer ; et au cas qu'ils ne pussent se disposer sitôt , à cause de la saison , de faire cette jonction qui seroit très-utile , il faudroit pour le moins qu'ils se missent en campagne chacun de leur côté , pour donner jalousie aux ennemis en divers endroits , ou les empêcher d'assembler toutes leurs forces en un même lieu ;

Que l'armée du duc Charles vraisemblablement ne

sauroit être composée de grandes forces, au cas que les ennemis fissent un grand effort ailleurs, et sembloit que son but ne pouvoit être que de prendre pied sur la frontière de Lorraine et de la Franche-Comté, si on lui en donnoit le loisir, et de grossir ses troupes, tant par les hommes qu'il pourroit tirer encore de ces deux provinces, que par le renfort qu'on lui pourroit envoyer de delà le Rhin, si l'on voyoit prospérer ses premières entreprises;

Que pour l'empêcher le maréchal de La Force devoit assembler promptement toutes les forces qui étoient sous son commandement, pour aller droit à lui, le combattre s'il en voyoit l'occasion avantageuse, le lieu où étoit ledit duc avec ses troupes étant assez favorable pour l'infanterie, ou bien l'empêcher de faire aucun progrès; il le devoit simplement harasser, en attendant que l'armée que Sa Majesté faisoit assembler sur la frontière de Lorraine s'allât joindre à lui pour défaire ledit duc avec plus de sûreté, s'il osoit hasarder un combat, ou le chasser encore une bonne fois de delà le Rhin;

Que Sa Majesté faisoit assembler pour cet effet une armée de plus de douze mille hommes de pied et de deux mille chevaux aux environs de Langres, laquelle donnant de la crainte dans le comté de Bourgogne, il seroit très à propos de prendre ce temps-là pour faire savoir aux Comtois que Sa Majesté ne vouloit passer dans leur pays que comme dans un pays ami, pourvu qu'ils ne se missent point en armes, mais que s'ils faisoient des levées, Sa Majesté seroit obligée d'aller à eux; de cette sorte, passant par leur pays sans y faire aucun acte d'hostilité, il y avoit apparence qu'ils se

rassureroient, et, ne songeant point à se défendre, faciliteroient eux-mêmes les moyens de leur donner la loi, après qu'on auroit combattu ou chassé le duc Charles.

Ce qu'il faudroit faire en ce temps-là dans la Franche-Comté seroit résolu sur le lieu, selon les occasions qui se présenteroient. Mais le maréchal de La Force avanceroit son armée jusqu'à Montbelliard, Tann, Lure, Colmar et Schelestadt, prendroit Belfort, et se logeroit le long desdites places, en sorte toutefois que sa cavalerie pût vivre commodément, demeureroit maître de tous les passages, et ôteroit tout moyen audit duc d'approcher de la Lorraine ni de la Franche-Comté, et qu'il ne faudroit pas oublier de renforcer la garnison de Haguenau, parce que ce seroit la place la plus éloignée de lui.

La troisième armée d'Allemagne étoit celle de Piccolomini, à laquelle celle de Bavière et de Guillaume de Weimar se devoient opposer; qu'il n'étoit pas croyable que ladite armée fût en état de faire beaucoup de progrès de ce côté-là, pour peu que Bavière et Guillaume de Weimar voulussent agir, à quoi il les falloit exciter autant qu'il se pourroit.

Quant à celle de Mansfeld, étant presque ruinée par les fatigues et tant de diverses défaites qu'elle avoit souffertes, joint que son principal but sembloit être de revenir en Flandre où les ennemis auroient beaucoup d'affaires sur les bras, elle n'étoit pas beaucoup à craindre; et tant s'en falloit qu'elle pût donner des affaires au landgrave de Hesse, que, si elle revenoit de deçà, il demeureroit libre avec son armée pour agir où il voudroit;

Que le duc de Lunebourg, par ce moyen, n'ayant

pas d'ennemis sur les bras , et ayant des forces sur pied fort considérables , pourroit se joindre ou au landgrave de Hesse ou à Bavière pour faire ensemble quelque grand effet ; à quoi il faudroit tâcher de le disposer , en lui faisant connoître que si toutes leurs forces jointes pouvoient une fois les rendre maîtres de la campagne en ces quartiers-là et en chasser les ennemis , il auroit après toute la facilité qu'il sauroit désirer pour se rendre maître des places de son voisinage , lesquelles , s'il s'y amusoit présentement avant qu'avoir éloigné de là les ennemis , pourroient ruiner son armée et attirer enfin les ennemis dans son propre pays , au lieu que les attaquant vigoureusement à la campagne en plusieurs endroits , comme ils le seroient par trois diverses armées de Français , sans compter celle qui leur donneroit de l'occupation en Italie , pour peu que les princes confédérés agissent de leur côté , il y avoit grande apparence qu'ils seroient bientôt réduits à la raison ;

Qu'il falloit considérer que si le duc de Weimar pouvoit passer delà le Rhin pendant que le maréchal de La Force seroit occupé dans la haute Alsace , tout le deçà du Rhin demeurant dégarni depuis Strasbourg jusqu'à Mayence , il ne seroit pas mal à propos si l'on pouvoit détenir un petit corps d'armée sur la rivière de Sarre , aux environs de Deux-Ponts , tant pour empêcher les courses des ennemis de ce côté-là , et résister à ce qu'ils pourroient entreprendre , que pour faire aussi des entreprises sur eux , selon que l'occasion le permettroit , et surtout prendre garde aux garnisons de Trèves et de Thionville.

Mais d'autant que le principal succès des affaires

d'Allemagne pour les alliés de Sa Majesté, consistoit à empêcher que l'électeur de Saxe n'acceptât point la paix que conjointement avec tous les intéressés, il ne falloit rien omettre pour l'en dissuader, en lui faisant comprendre combien il lui seroit plus avantageux, plus sûr et plus glorieux de faire un traité général, dans lequel fussent compris tous ceux qui avoient eu intérêt en cette guerre, qu'un traité particulier, par lequel il couroit fortune, donnant ses forces à l'Empereur pour lui aider à se rendre maître des autres princes d'Allemagne, de devenir enfin lui-même le vassal de la maison d'Autriche, laquelle n'étoit pas moins insolente en ses prospérités à l'endroit de ceux qui s'étoient soumis que contre ceux mêmes qui lui avoient résisté; au lieu que finissant la guerre par un traité général, dont la forme fût honorable et les conditions sûres, il se pourroit promettre de voir effectuer tout ce qui auroit été accordé, par l'intérêt que plusieurs puissances très-considérables auroient de le faire observer.

Toutes ces choses étant ainsi ordonnées, Sa Majesté, jugeant qu'elle seroit obligée de demeurer longtemps hors de Paris, ladite ville étant néanmoins de tel poids en son royaume qu'il étoit expédient d'y mettre un si bon ordre qu'il n'y pût arriver aucune sédition, et que les ennemis de son Etat n'y pussent faire couler des personnes qui, sous faux et spécieux prétextes, y excitassent la facilité du peuple, donna les ordres qu'elle jugea nécessaires pour cet effet au lieutenant civil, chef de la police, au parlement, et au duc de Montbazou, gouverneur de la ville.

Lors elle envoya commandement, le 21 avril, au

sieur d'Amantot, résident pour son service en Flandre, d'aller trouver le cardinal Infant et ensuite le marquis d'Aytonne et le président Rose, et leur demander de sa part la liberté de l'électeur de Trèves, de représenter audit cardinal et autres que le Roi avoit droit de demander ledit sieur Electeur, parce qu'il étoit en sa protection, qu'ils ne pouvoient légitimement le retenir, étant souverain qui vivoit chez lui en paix et repos, ne leur faisant point la guerre; qu'ils n'avoient point occasion de trouver à redire qu'il se fût mis en la protection du Roi, parce que lorsqu'il l'avoit fait ce n'avoit été que pour éviter de tomber entre les mains du roi de Suède, lorsque l'Empereur étoit en état de ne le pouvoir protéger et défendre comme il étoit nécessaire.

La réponse dudit cardinal fut qu'ayant fait examiner cette demande, il déclaroit qu'il ne pouvoit ni n'entendoit prendre résolution au préjudice de l'Electeur, auparavant d'avoir reçu réponse de l'Empereur et du roi d'Espagne aux avis qu'elle leur avoit donnés de ce qui s'étoit passé à Trèves.

Ces paroles étoient plutôt une défaite espagnole qu'une réponse catégorique, car il s'étoit écoulé assez de temps depuis la prise de l'archevêque de Trèves jusques alors, pour avoir pu savoir les intentions de l'Empereur et du roi d'Espagne sur ce sujet.

L'ambassadeur d'Espagne en même temps se retira d'auprès Sa Majesté sans prendre congé d'elle, soit par une présomption extraordinaire, ou par la connoissance qu'il avoit de la civilité des ministres du Roi, qui ne l'arrêteroient pas selon que méritoit sa témérité; elle ne laissa pas de lui envoyer le présent

ordinaire dont elle a accoutumé d'honorer les ambassadeurs, lequel il ne voulut pas recevoir : il vouloit être mené à l'audience par un autre que le comte de Brulon, qui a la charge de conduire à Sa Majesté les ambassadeurs des princes étrangers, duquel il prétendoit être offensé de ce qu'il l'avoit fait attendre dans une chambre du Louvre jusqu'à ce qu'il eût reconduit le cardinal Bichy en son logis, qui étoit venu rendre grâces au Roi du bonnet de cardinal qu'il avoit reçu, ne considérant pas que quelques-uns de sa maison ayant été emprisonnés pour avoir donné des coups de poignard à un habitant de Paris, et Sa Majesté les lui ayant renvoyés par ledit comte, il n'avoit pas daigné sortir de sa chambre pour le recevoir; qui fut une faveur du Roi vers ledit ambassadeur, bien éloignée de la barbarie dont, en moindre occasion, ils usèrent à Madrid vers les domestiques du comte de La Rochepot, dont ils ne respectèrent ni la maison ni la personne, à laquelle ils parlèrent avec beaucoup d'insolence. Il ne laissa pas néanmoins de laisser à Paris, à son départ, par ordre de son maître, don Fabiano, son secrétaire, pour y résider en son absence.

Le comte de Barault, notre ambassadeur, étoit parti d'Espagne dès le 2 janvier; et y avoit laissé le sieur Penys son secrétaire.

Sa Majesté ayant déclaré la guerre, manda audit sieur Peny qu'il la revînt trouver, mais lui donna ordre de prendre audience du roi d'Espagne, si on la lui vouloit donner, ou du comte d'Olivarès, si on lui refusoit celle du Roi, ou, au cas que ni l'une ni l'autre ne lui fût accordée, de quelqu'un des ministres

de l'Etat, auquel il diroit que le Roi lui avoit commandé de se retirer, et de leur dire, avant que de partir, qu'il n'avoit jamais rien tant désiré que la paix ; mais qu'ayant fait tout ce qui lui avoit été possible pour l'acquérir à ses alliés, sans en pouvoir venir à bout, ni même empêcher qu'on ne les privât par surprise de liberté, contre le droit des gens, ainsi qu'il a paru en la personne de M. l'électeur de Trèves, le désir qu'il avoit d'empêcher leur perte l'avoit fait résoudre à la guerre ; ce qu'il avoit bien voulu leur déclarer ouvertement, ainsi qu'il l'avoit fait par un héraut au cardinal Infant en Flandre ; mais il fut arrêté prisonnier, et le courrier qui lui portoit la dépêche, sur ce qu'on eut avis en Espagne qu'on avoit arrêté à Paris le comte Salazard et saisi les papiers du sieur Fabiano, secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne en France, quoiqu'on les lui eût rendus et donné passe-port pour s'en aller où il voudroit.

Le Roi renvoya aussi le secrétaire de Flandre, et lui donna le temps qu'il voulut pour mettre ordre à ses affaires domestiques, nonobstant le mauvais traitement dont on avoit usé envers le sieur Peny, que la générosité de Sa Majesté n'avoit pas jugé devoir imiter.

Sa Majesté, ayant reçu la réponse du cardinal Infant par le sieur d'Amantot, lui envoya un héraut pour lui déclarer la guerre, et lui dire que, puisqu'il n'avoit pas voulu rendre la liberté à l'archevêque de Trèves, électeur de l'Empire, qui s'étoit mis sous la protection de Sa Majesté lorsqu'il ne la pouvoit recevoir de l'Empereur ni d'aucun autre prince, et que, contre la dignité de l'Empire et le droit des gens, il re-

tenoit prisonnier un prince souverain qui n'avoit point de guerre contre lui, Sa Majesté lui déclare qu'elle étoit résolue de tirer raison par les armes de cette offense, qui intéressoit tous les princes de la chrétienté.

Ils essayèrent de faire faire quelque pas de clerc audit héraut pour prendre occasion de le traiter mal ; et lui promettant de lui faire donner audience du cardinal Infant, le pressèrent fort d'entrer dans la ville sans son habit de héraut, lequel il leur déclara ne pouvoir quitter ; le remettant d'heure en heure pour le faire parler audit cardinal Infant, ils l'interrogeoient en quelle façon il lui parleroit, puis s'il avoit bonne commission et avoit observé les formalités en entrant au Pays-Bas. A quoi leur ayant répondu adroitement, enfin il tira la déclaration qu'il avoit à faire audit cardinal Infant, laquelle il jeta à leurs pieds, pource qu'aucun ne la voulut recevoir, et partit pour s'en retourner ; et arrivant sur la frontière, en attacha autant à un poteau au village de Bouilly, qui est au Pays-Bas, en présence de tous ceux du bourg.

Sa Majesté crut par nécessité être obligée de faire cette déclaration de guerre au roi d'Espagne, puisque, par tous les moyens possibles dont elle s'étoit servie en son endroit, elle n'avoit jamais pu l'induire à vivre avec elle avec l'amitié qui étoit nécessaire pour l'union des deux couronnes.

Incontinent après la mort du feu Roi, la France avoit fait une double alliance avec l'Espagne, y ayant été portée d'une sincère affection.

Le feu Roi, qui, par une longue expérience, connoissoit mieux l'Espagne que personne du monde, et

savoit que son alliance étoit plutôt un appât pour tromper qu'un témoignage d'amitié solide, vu que, lorsqu'il étoit encore roi de Navarre, le roi Philippe II l'avoit sollicité de recevoir de l'argent de lui pour faire la guerre à Henri III qui étoit son beau-frère, méprisa son alliance et préféra celle de Savoie à la sienne ; mais, après sa mort, la Reine-mère et les ministres du feu Roi qui demeurèrent auprès d'elle, ou n'ayant pas cette expérience, ou n'en faisant pas le profit qu'ils devoient, rompirent ce dessein avec Savoie, et le renouèrent avec l'Espagne, et ce avec tant de franchise, qu'en tout ce qui n'étoit pas immédiatement contre le bien de cette couronne ils consentoient aux désirs des Espagnols, comme il se vit incontinent après en Savoie, où le roi d'Espagne, désirant que Sa Majesté n'assistât pas le duc, afin qu'il succombât sous l'effort de ses armes, et qu'il n'eût pas la présomption de croire être capable de lui pouvoir résister, sous promesse qu'il faisoit à Sa Majesté de lui rendre les places qu'il occuperoit en ses Etats, elle abandonna ledit duc, et fit défenses très-expresses à ses sujets de lui donner aucune assistance; ensuite de quoi la ville de Verceil fut prise, que les Espagnols eurent peine de rendre, et ne s'y purent jamais résoudre que lorsqu'ils virent que le Roi, se plaignant de leur infidélité, faisoit lever une armée pour aider le duc de Savoie à la reprendre sur eux.

De là à quelque temps, de si grands troubles s'étant élevés en Allemagne que la maison d'Autriche couroit fortune d'y être ruinée, notre seule entremise fit quitter les armes à tous ceux qu'une juste crainte avoit fait armer contre l'Empereur pour la défense de leurs

privilèges, et la négociation de nos ambassadeurs y rétablit entièrement la dignité de l'Empire, et y affermit en même temps la grandeur de la maison d'Autriche, que la puissance du parti contraire avoit beaucoup ébranlée. Mais les Espagnols, bien éloignés de correspondre aux bons effets qu'ils recevoient de nous par d'autres semblables, témoignioient, au contraire, qu'ils n'avoient fait cette alliance que pour s'en servir à se faciliter les moyens d'exercer secrètement, par des voies plus dangereuses, le désir qu'ils avoient d'usurper les Etats de leurs voisins pour envahir la monarchie universelle, à laquelle il y a longtemps qu'ils aspirent, et leur injuste animosité envers la France, qui seule est capable de les empêcher de parvenir à la fin qu'ils se proposent. On surprend des lettres de don Pedro de Tolède en la première guerre de Savoie avec Mantoue, par lesquelles il mande que le temps de la jeunesse du Roi est propre pour s'agrandir en Italie.

Depuis qu'ils eurent reçu l'assistance des ambassadeurs du Roi en Allemagne, ils se saisirent du bas Palatinat sous divers prétextes, mais en effet pour nous enfermer de tous côtés; et pour comble de récompense de tous nos bons offices, lorsqu'ils nous virent en une forte mésintelligence avec les hérétiques de cet Etat, et le Roi empêché à réprimer leur insolence, ils prirent cette occasion pour occuper la Valteline sur les Grisons, anciens alliés de cette couronne, et ce sans autre prétexte, sinon que leurs passages étoient nécessaires pour la communication des forces d'Espagne et d'Italie avec celles d'Allemagne et de Flandre.

A quelques années de là , nous voyant attachés au siège de La Rochelle et en guerre avec l'Angleterre , ils feignent d'un côté de s'allier avec nous pour faire une descente en Angleterre , à quoi néanmoins ils manquent de foi , pource qu'ils ne le font que pour nous éloigner de la pensée de faire la paix avec la Grande-Bretagne , et d'autre côté suscitent le duc de Lorraine pour le faire entrer en France , et contraindre le Roi , s'ils peuvent , de lever le siège , et quant et quant , sous de vains prétextes , attaquent le duc de Mantoue pour s'avantager de Casal qu'ils muguent de long-temps , et n'ont autre véritable sujet de lui faire guerre , sinon qu'il est né français et que ses Etats sont dans une situation commode pour être joints à l'état de Milan ; et pour empêcher le Roi de lui donner aucune assistance , font un traité avec le duc de Rohan , chef de nos hérétiques , par lequel ils lui donnent une grande somme d'argent pour faire et entretenir la guerre contre le Roi , sans pouvoir mettre les armes bas que de leur consentement.

Le Roi , qui voit toutes ces infidélités , est néanmoins si désireux de la paix qu'il se contente de rendre inutiles tous leurs injustes efforts , et de garantir simplement ses amis et son Etat des maux qu'à tort ils lui préparoient.

Il remédie à leur attentat sur la Valteline par le traité fait à Monçon , lequel tout le monde a vu par combien de finesses et d'interprétations captieuses ils ont refusé d'exécuter , quelques protestations qui leur aient été faites depuis , et particulièrement pendant les dernières négociations de la paix de Quierasque ,

que cet injuste refus seroit enfin la cause d'une nouvelle guerre.

Il met le duc de Lorraine à la raison ; il se rend , par la bénédiction de Dieu , maître de La Rochelle ; il assujétit en son obéissance tout le parti huguenot , et lui ôte le moyen de pouvoir plus à l'avenir se soulever contre son autorité royale ; et ce qui est de plus remarquable , c'est que le Roi allant contre les hérétiques , se détourne contre le duc de Savoie qui s'étoit ligué avec le roi d'Espagne pour la prise de Casal , passe au milieu de l'hiver les Alpes et y défait toutes les forces de Savoie jointes à celles d'Espagne ; et s'étant ouvert ce passage par la force de ses armes , mit l'état de Milan à la discrétion de son armée victorieuse , et néanmoins se contenta de mander à don Gonzalez de Cordoue qu'il retirât de devant Casal l'armée espagnole qu'il y commandoit ; à quoi ayant obéi , le Roi retourna en son royaume comme n'ayant dessein de rien entreprendre sur les Espagnols , mais seulement de délivrer ses alliés.

Cette modération glorieuse du Roi , au lieu d'éteindre le feu de leur rage l'allume davantage ; ils se rendent plus audacieux à tout entreprendre , par l'opinion qu'ils conçoivent qu'ils en seront quittes par une paix après qu'ils auront manqué à leurs desseins , sans qu'il y ait à craindre aucun péril pour eux.

A peine le Roi est-il retourné en son royaume qu'ils font une nouvelle invasion sur les Grisons , et une nouvelle attaque au duc de Mantoue , mais sous le nom déguisé de l'Empereur , les armes duquel ils portent contre lui.

Ils ont à leur commandement le nom de Sa Majesté

Impériale, non tant pource qu'ils sont d'une même maison que pource qu'ils lui font croire être nécessaire contre les protestans, et sous ce prétexte lui font faire d'une part beaucoup de choses desquelles il est éloigné par sa propre inclination, et eux d'un autre côté s'agrandissent aux dépens de l'Empire même pour parvenir à leur monarchie imaginaire, et ce sans différence de religion, retenant aussi bien les villes qu'ils prennent aux catholiques qu'aux hérétiques, et celles des Liégeois et de l'archevêque de Cologne comme le bas Palatinat qu'ils usurpent sur le légitime possesseur, bien que protestant; par où l'on voit clairement la mauvaise foi avec laquelle ils blâment l'alliance du Roi avec les princes et Etats hérétiques, et se servent du manteau de la religion pour couvrir leurs usurpations injustes et leur ambition démesurée.

Non contents de cela, ils sèment par de continuelles pratiques de leurs ambassadeurs des divisions jusque dans la maison royale; la plus grande séparation qu'ils y font n'est pas celle de Monsieur qu'ils attirent en Flandre, et néanmoins elle va si avant qu'ils font un traité avec lui pour faire la guerre au Roi, et n'y a personne qui soit capable de faire faction dans l'Etat, auquel ils ne donnent assistance et d'hommes et d'argent.

Voyant cette division qu'ils ont pratiquée, et la jugeant être un moyen propre pour exécuter le dessein qu'ils ont de longue main de démembler cette monarchie, ils se résolvent de faire la guerre ouverte au Roi. Sa Majesté est avertie de bonne part que leur ambassadeur qui est près de l'Empereur

le presse incessamment de rompre avec la France , laquelle ils prennent résolution d'attaquer de toutes parts au 20 mai.

Ils se préparent par mer et par terre ; ils estiment d'attirer à eux nos alliés protestans , et ne craignent d'offrir à aucuns d'entre eux des conditions contraires aux intérêts de la religion , qui est le masque néanmoins dont ils tâchent de couvrir leurs injustes entreprises ; et ils n'ont point de honte de promettre en même temps à deux partis contraires des conditions incompatibles pour les tromper l'un après l'autre , et se servir cependant de leurs forces pour attaquer ce royaume en divers endroits.

Ils préparent une armée en Italie pour descendre en nos côtes ; ils font plusieurs entreprises sur les meilleures villes de Champagne , de Picardie et du Languedoc ; enfin, voyant que le Roi remédie à tout par sa prudence, assisté de la bénédiction de Dieu , et qu'il souffre leurs offenses d'autant que le Ciel en prend la vengeance pour lui , et qu'ils tentent en vain sa patience pour le contraindre à leur déclarer la guerre et éviter le blâme d'être les agresseurs , ils sont transportés à une si forte passion de l'offenser qu'ils passent sur cette considération et rompent en effet avec le Roi , prenant prisonnier l'électeur de Trèves qui s'étoit mis en sa protection lorsqu'il ne pouvoit avoir recours à aucun autre prince , commettant en cette action un attentat si atroce, qu'il eût fallu que le Roi eût perdu l'honneur , la réputation et la piété qu'il doit à Dieu et à l'Eglise , s'il ne leur eût fait la guerre ouvertement pour en tirer la raison.

Sa Majesté reconnoissant toutes ces choses , et qu'elle ne peut plus différer de leur faire la guerre sans laisser la cause de l'Eglise offensée en la personne de ce prélat , sans abandonner ses alliés , et laisser aux Espagnols la porte ouverte pour exercer contre eux toutes sortes de violences, et ensuite sans exposer en péril évident la liberté de toute la chrétienté dont ils affectent la monarchie ; reconnoissant de plus que l'Espagne a destiné de tout temps la Flandre pour sa place d'armes , et qu'elle y veut établir le siège d'une guerre immortelle, non point tant pour assujétir les peuples qu'elle a reconnus libres et souverains par les traités qu'elle a faits avec eux , que pour tenir notre Etat en perpétuelle jalousie de ce côté-là , faire de continuelles entreprises sur nos places frontières , et avec des troupes aguerries être toujours en état, ou de nous surprendre si nous nous reposons sur la sûreté publique , ou de nous consumer pendant la paix en des dépenses égales à celles de la guerre, et faire languir les sujets du Roi sous le faix des charges qu'ils souffrent pendant la durée d'une paix douteuse et incertaine , qu'il nous faut conserver avec cent cinquante mille hommes , crut être excusée devant Dieu et les hommes , si le ressentiment d'une si longue suite d'anciennes offenses , renouvelé par tant d'injures récentes, retenu jusqu'ici par la piété du Roi , éclatoit enfin par le droit violé en l'outrage qui avoit été fait à l'électeur de Trèves , auquel tous les princes de la chrétienté étoient intéressés, en la surprise de sa ville capitale, où il vivoit en repos sans donner aucun trouble ni jalousie à ses voisins, en la détention de sa personne qui s'étoit mise sous sa

protection lorsqu'il ne la pouvoit recevoir d'aucun autre prince, et au refus de sa liberté, avec des équivoques injurieuses qui sembloient rendre le Roi auteur de sa captivité.

Pour ces raisons, elle envoya le héraut susdit au cardinal Infant pour déclarer la guerre à la maison d'Autriche, et éviter le blâme qu'elle lui eût pu donner de la vouloir attaquer sans l'avoir avertie.

Cependant l'armée de Sa Majesté, qui devoit partir dès les premiers jours de mai de Mézières, fut obligée d'y demeurer davantage pour attendre des nouvelles de la marche de l'armée hollandaise, laquelle ne se trouva pas sitôt prête comme il avoit été convenu.

Le prince d'Orange prit divers prétextes pour excuser le retardement de son armée; il attendoit, disoit-il, avec impatience des témoignages certains de la rupture ouverte que le Roi feroit avec les Espagnols, laquelle avoit été arrêtée entre le Roi et les Hollandais; il n'avoit pas, disoit-il, nouvelle certaine que l'armée du Roi précisément fût en état de partir pour se trouver au rendez-vous au jour déterminé; souvent il demeurait long-temps sans rendre réponse à nos lettres, par lesquelles nous envoyions savoir des nouvelles de la marche de son armée: tous ces délais nous firent perdre beaucoup de temps à attendre à Mézières et à Sedan; et enfin après avoir apporté tant de retardement, nonobstant l'obligation de la parole qu'il avoit donnée, comme nous avons dit ci-dessus, il manda qu'il ne pouvoit venir à Marche-en-Famine sans être au hasard de combattre les ennemis, ce que les Etats ne désiroient pas, et prit une autre route et alla vers Maestricht, où il n'arriva que long-temps

après que l'on avoit espéré sa venue. Cependant l'armée du Roi s'étoit déjà mise en chemin ; car après avoir demeuré quelque temps à attendre , enfin les généraux , considérant qu'il seroit plus glorieux au Roi d'aller au-devant de ses alliés qu'eux venir à nous , et que ce délai nous étoit préjudiciable , non-seulement donnant lieu aux ennemis de se reconnoître et de reprendre courage , mais encore de nous nuire et d'empêcher ou rendre très-difficile la jonction de nos armées , si passant dans le Luxembourg ils se saisissoient des passages , et avec des arbres coupés traversoient nos chemins , se résolurent de ne différer pas de marcher , nonobstant que l'armée des Hollandais ne fût pas si avancée comme elle devoit : ils divisèrent l'armée en deux brigades , l'une pour être commandée par le maréchal de Châtillon , l'autre par le maréchal de Brezé , nommés par le Roi pour commander son armée avec pouvoir égal , et s'étant accordés entre eux que chacun commanderoit alternativement toute l'armée , et marcheroit à l'avant-garde avec sa brigade. Le maréchal de Châtillon , comme le plus ancien , commanda la première journée et passa la Meuse à Mézières le 7 et 8 mai , et fut suivi de l'autre brigade , du canon et de l'artillerie , et envoyèrent en chemin demander passage sur le pont de Bouillon , qui leur fut accordé par le sieur Fériff , gouverneur de ladite place , pource qu'il savoit bien ne leur pouvoir résister ; il les pria néanmoins de ne pas faire passer le canon sur son pont , que jamais les Espagnols n'en avoient usé ainsi , et qu'afin que cela ne lui préjudiciât point à l'avenir , il les supplioit de faire de même , vu principalement qu'il y avoit deux ou

trois gués à cinq cents pas au-dessous où il n'y avoit que deux pieds d'eau ; à quoi les généraux lui répondirent que s'ils avoient à passer sur sondit pont , ils en useroient avec toute la courtoisie qu'il leur seroit possible , ce qu'ils firent ; car ils passèrent ladite rivière de Semoy en trois lieux , l'artillerie au gué de Cugnon , partie de l'infanterie sur le pont de Bouillon , et l'autre avec la cavalerie au gué de La Forêt. Le sieur de La Meilleraie avec deux régimens et deux coulevrines passa par Orsimont , qu'il prit à composition , et tous les corps de l'armée s'assemblèrent le 13 mai à Palizeuil , où ayant séjourné le lendemain pour refaire leurs chevaux , ils passèrent le 15 la forêt de Tellin par un chemin qu'ils avoient fait reconnoître. Le maréchal de Brezé se logea au-delà sur le bord du bois , et le maréchal de Châtillon en-deçà , et le 16 arrivèrent à Rochefort , lieu qui avoit été donné pour rendez-vous à notre armée , où ils attendirent un jour pour apprendre des nouvelles de l'armée du prince d'Orange , et , n'en entendant point , résolurent d'aller au-devant de lui jusqu'à Maestricht , bien qu'ils eussent avis assuré que l'armée des Espagnols , qui étoit assemblée vers la Sambre , en étoit partie et venoit passer la Meuse à Namur pour venir au-devant de nous. Le 18 , les deux brigades se séparèrent ; le maréchal de Châtillon , ayant ce jour-là l'avant-garde , prit la route de Marche-en-Famine , petite ville de Luxembourg où il y avoit garnison espagnole , qui d'abord se rendit à composition et reçut ses troupes , qui ce même jour y logèrent , et le maréchal de Brezé avec l'arrière-garde prit la main gauche entre Namur et Marche pour s'opposer au secours , en cas

que la place fît résistance, et campa autour du village de Nelten.

Le lendemain, la nouvelle continuant du passage des Espagnols et qu'ils venoient à nous, il fut résolu entre les généraux que l'on marcheroit en bataille, et que l'on suivroit au premier logement, qui fut ce jour même à Freteur pour la brigade du maréchal de Châtillon, et à Tinlo pour la brigade du maréchal de Brezé, distant d'un grand quart de lieue l'un de l'autre.

Mais le maréchal de Châtillon fut contraint, par la nécessité des vivres et la misère du pays, de séparer ses troupes en des logemens un peu éloignés les uns des autres, ce qui n'apporta pas peu de difficulté le lendemain, comme nous verrons; car les ennemis s'avancèrent jusqu'auprès de nous pour nous combattre. Le sieur de La Meilleraie en eut le premier l'avis, et les sachant si proche de son quartier rallia les troupes près de lui si à propos qu'ils n'osèrent l'attaquer, et donna avis aux maréchaux de Châtillon et de Brezé qui s'approchoient avec leurs forces: aussitôt lesdits maréchaux montèrent à cheval chacun de son côté, et se joignirent en une plaine pour aller avec bon ordre vers ladite armée du prince Thomas, laquelle avoit pris un poste fort avantageux, ayant placé toute leur infanterie dans un petit vallon couvert de grosses haies où ils avoient mis toute leur mousqueterie avec seize pièces de canon fort bien placées, et avoient avancé quinze cents chevaux dans la plaine pour nous attirer dans le gros de leur infanterie qu'ils tenoient cachée dans ce vallon, ce qui nous empêcha d'abord de bien reconnoître leurs

forces ; le reste de leur cavalerie étoit dans une autre campagne par-delà le vallon derrière leur infanterie. Les maréchaux de Châtillon et de Brezé et messieurs de La Meilleraie s'avancèrent pour reconnoître leur contenance , et se résolurent , après avoir consulté , d'aller droit à eux.

Le maréchal de Châtillon eut un peu de difficulté à se résoudre à donner bataille , à cause des ordres précis de leur instruction qui portoit que l'armée du Roi joignît celle des Etats ; mais après avoir considéré qu'ils ne pouvoient , ni demeurer long-temps en ce lieu à cause de la disette des vivres , ni passer outre en présence de l'armée ennemie , sans courir le hasard d'en être combattus à notre désavantage , et le courage de toute notre armée qui demandoit la bataille avec une ardeur indicible , et ce premier feu de notre nation , qui pour peu qu'on le veuille retenir s'éteint facilement , il consentit à l'avis des autres , qui dès le commencement avoient été portés à combattre.

Lors le maréchal de Châtillon donna ordre au sieur de La Meilleraie de faire avancer douze pièces de campagne pour mettre à la tête de nos bataillons , ce qu'il exécuta promptement ; la plaine par laquelle nous marchions étant assez large pour mettre les deux brigades de front , le maréchal de Brezé ayant l'aile droite de l'armée avec toutes ses troupes ensemble , et le maréchal de Châtillon la gauche avec une partie des siennes seulement , bien qu'il crût pouvoir prétendre qu'en un jour de bataille , qui est une occasion signalée qui arrive rarement , il devoit conserver son droit d'ancienneté et commander l'armée , nous avan-

çâmes en très-bon ordre , l'infanterie au milieu et la cavalerie sur les ailes et pressant les ennemis; leur cavalerie qui étoit avancée se retira vers celle qui étoit derrière leur infanterie , laissant deux escadrons à côté de l'infanterie de main droite et leurs carabins à côté desdits escadrons; l'aile droite qui étoit le plus proche des ennemis alla donner hardiment dans le corps de leur infanterie , et nos escadrons de main droite s'avancèrent aussi contre ceux de l'ennemi , M. le maréchal de Brezé à la tête leur montrant le chemin : quelques-uns de ces escadrons ayant été surpris de la grande décharge des carabins et mousqueterie des ennemis , et leurs chevaux épouvantés du bruit et de la fumée de leurs canons , furent renversés sur des bataillons d'infanterie qu'ils mirent en désordre , entre lesquels étoit le régiment de Piémont qui en fut mis en mauvais état, et après ce bruit la fumée du canon s'étant mêlée parmi une grande poussière que le vent élevoit , mit quelque désordre parmi quelques-unes de nos troupes qui ne se reconnoissoient presque plus , aucunes ayant fait leurs décharges contre les nôtres; mais cela n'empêcha pas que le marquis de Tavannes , à la tête des compagnies des sieurs de Viantes , La Luzerne , Lenoncourt , d'Aumont , La Ferté-Senneterre , Isaut , Beauregard-Champroud , Bouchavane et La Clavière avec une partie de leurs escadrons , n'enfonçât la cavalerie des ennemis qui étoit de leur côté; le sieur de Charnacé se trouva parmi eux , où il se fit signaler par son jugement et courage. Le maréchal de Brezé rallia les bataillons qui avoient été en désordre , et les envoya attaquer l'infanterie des ennemis qui étoit à gauche

de leur canon , laquelle ils emportèrent, et lui les soutenoit avec le reste de sa brigade qui n'avoit point passé, qu'il avoit remise en ordre et que le sieur de Montsolins mena. Le maréchal de Châtillon étant à la tête de l'aile gauche, voyant les bataillons des ennemis qui étoient à main droite de leur canon en bon ordre et en état de faire résistance, fit commandement au régiment de Champagne de les attaquer; le marquis de Varennes à la tête, la pique à la main, leur montrant le chemin de bien faire, ils y allèrent avec tel ordre et courage qu'ils battirent franc d'abord un régiment espagnol et le régiment du prince Thomas; les régimens du Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan, y donnèrent ensuite et achevèrent de mettre en route l'infanterie des ennemis; et notre cavalerie de main gauche, le sieur Lambert, maréchal de camp, à leur tête, avec les compagnies des sieurs Moulinet, Brouilly, Cluy, Hocquincourt, Fourrilles, comte d'Ayen, Aubays, Saint-Martin, Asserac, Belin, et les compagnies de carabins d'Arnaud, Bideran, Montbuisson, Villars, couplées en escadron, ne perdit point de temps d'aller droit à la leur, selon l'ordre qu'en avoit donné le maréchal de Châtillon; ils y allèrent avec telle hardiesse que quinze cents chevaux des ennemis ployèrent devant eux aux premiers coups de pistolet, et l'escadron de Moulinet trouvant un régiment des ennemis qui commençoit à se rallier le tailla en pièces. Messieurs de Vendôme se trouvèrent à cette charge, où ils firent paroître l'ardeur de leur courage, s'étant portés très-généreusement; alors il n'y eut plus qu'à poursuivre la victoire et à tuer. La compagnie de gendarmes et celle de cheveu-légers de

Monsieur demeura pour le gros de réserve, le sieur de La Ferté à leur tête; la contenance ferme de cet escadron donnant de l'effroi aux ennemis, Châtelier-Barlot étant demeuré au quartier du maréchal de Châtillon par son ordre très-exprès pour assembler le reste des troupes de sa brigade, ne manqua de s'avancer après le plus diligemment qu'il put, mais il ne vint qu'après le combat achevé; il ne laissa pas d'arriver à propos, car si les ennemis eussent fait plus de résistance ou se fussent ralliés, ce nouveau renfort nous eût bien aidés.

En toute cette action, le grand maître de l'artillerie fit aussi généreusement et judicieusement que capitaine sauroit faire, s'étant mis à l'aile gauche, à l'aile droite, et partout où il y eut du péril.

Il demeura des ennemis sur le champ, et sur le chemin de leur fuite, quatre mille morts; toute leur artillerie prise avec tous leurs drapeaux, et quelques cornettes aussi. Leur armée étoit composée de dix mille hommes de pied, trois mille chevaux et de seize canons, avec un bel attirail, commandée par le prince Thomas comme général, et par le comte de Feria, gouverneur d'Anvers, comme mestre de camp général. Le prince Thomas se sauva de vitesse, et le comte de Feria fut pris prisonnier; le comte de Villerval, lieutenant de la cavalerie du comte de Buquoy, le lieutenant général de l'artillerie, le colonel Alfonse Ladron, espagnol, le colonel Bronz, anglais, don Charles d'Autriche, fils d'une bâtarde de l'Empereur, sont prisonniers, et quantité d'autres. En tout cet heureux exploit nous ne perdîmes que deux cents hommes de pied et environ soixante

maîtres ; y eut force officiers du régiment de Champagne blessés , deux capitaines , cinq lieutenans et un enseigne du régiment de Piémont ; un lieutenant mort et cinq ou six autres officiers blessés ; Beauregard-Champroud , ci-devant nommé , fut blessé en deux ou trois endroits , et entre autres d'un coup de pistolet dans le bras gauche , qui l'incommoda un peu.

Après cette victoire , la poursuite finie , et les actions de grâces ayant été rendues à Dieu sur le champ de bataille , l'armée reprit le soir ses mêmes logemens ; la plaine où la bataille fut donnée s'appeloit Avein , du lieu d'un village proche de là.

Il y avoit quelques jours que ceux de Liège avoient envoyé des députés vers les généraux de l'armée du Roi , qui étoient un peu enorgueillis de l'offre que le prince Thomas leur avoit fait faire de leur donner quinze mille hommes pour les assister contre nous , supposant que nous étions entrés en leur pays malgré eux ; mais quand ils eurent vu ce qui s'étoit passé ils filèrent plus doux , et leurs seigneurs aussi , que nos généraux prièrent de trouver bon que nous passassions près d'eux comme amis , et qu'ils nous fournissent d'étapes et de vivres pour de l'argent ; ce fait , notre armée partit le lundi 21 , et s'achemina à Neuville , où les généraux logèrent en même quartier , et y séjournèrent le lendemain ; le 23 ils passèrent outre et arrivèrent le 27 à Gronsfeld , aux environs de Maestricht , où ils avisèrent aux moyens d'y faire passer la Meuse à leur armée.

Le retardement de l'armée du prince d'Orange (1)

(1) *Le retardement de l'armée du prince d'Orange* : Aubery fait une réflexion très-judicieuse sur l'irrésolution que montra le prince

nous fut fort préjudiciable; car s'il se fut trouvé au lieu, ou proche du lieu désigné, lors de notre combat, nous pouvions aller droit aux ennemis sans qu'ils eussent eu loisir de se reconnoître; et cependant quatorze jours s'écoulèrent, qui donnèrent temps à l'ennemi, et cœur de refaire des forces nouvelles, car le prince d'Orange n'étoit pas encore arrivé à Gronsfeld quand nous y arrivâmes, et n'y arriva que deux jours après; que si au moins il se fût trouvé à Maestricht au jour que nous donnâmes la bataille d'Avein, nous eussions poussé l'ennemi et recueilli le fruit de nos victoires, car il se fût avancé de son côté dans le pays ennemi, pour tenir une partie de leurs forces en haleine, pendant que nous eussions en les poursuivant trouvé quelques moyens de subsistance; mais il fut du tout impossible de faire un pont sur la Meuse pour passer dans la Hersbée, où les paysans étoient armés, et nous avions le reste de leurs forces en tête, qui montoient à douze mille hommes de pied et sept mille chevaux; nous n'avions rien de quoi manger, et tout nous étoit contraire, de sorte que nous fûmes obligés de perdre le temps, qui fut un trésor dont les ennemis tirèrent un indicible avantage.

Notre armée arrivant à une journée proche de Maestricht, le duc de Bouillon donna avis que les

d'Orange dans cette campagne. « Ce n'étoit pas, dit-il, qu'il le fit par « mauvais dessein, ni par cabale, puisque c'étoit lui-même qui avoit « sollicité la jonction des deux armées pour avoir l'honneur du commandement et la gloire du succès, mais seulement par une espèce « d'irrésolution assez ordinaire aux Républiques, qui ont beaucoup « moins de feu et d'activité que les Etats monarchiques, et qui sont « aussi moins propres à conquérir, comme elles semblent l'être davantage à conserver. »

troupes de Mansfeld , conduites par Augustin Spinola , au nombre de quinze cents hommes de pied et sept ou huit cents chevaux , étoient arrivées à Vensvert , et que le comte Jean de Nassau s'étoit avancé avec vingt-six cornettes de cavalerie pour les escorter , et que si l'on vouloit aller avec toute notre cavalerie et deux mille mousquetaires , qu'il iroit nous conduire et nous aideroit de six cents chevaux et autant de mousquetaires ; mais le maréchal de Châtillon crut que c'étoit engager trop la cavalerie , puisque l'on avoit avis que toute celle des ennemis suivoit après le comte Jean ; ainsi cela fut rompu : plusieurs crurent que ces troupes étoient tellement lassées qu'on en eût eu bon marché.

La nouvelle du gain de cette bataille étant venue à Sa Majesté , le cardinal manda en diligence au sieur de Charnacé qu'il prioit Dieu tous les jours que ses prédictions , qui portoient que les progrès de la Flandre iroient plus vite qu'il ne pouvoit penser , fussent plus véritables que les siennes , qui alloient un peu plus lentement ;

Qu'il avoit toute sa vie fait état de ne se mêler pas de donner son avis de loin , parce que ceux qui sont de près voient bien mieux les choses que les éloignés ; que tout ce qu'il pouvoit dire en général étoit qu'il étoit important que l'été ne se passât pas sans quelque grand effet qui rendît la communication de la France et des États de messieurs de Hollande ouverte , et qui affoiblît puissamment les ennemis ;

Que cette guerre devant durer jusques à ce que l'on eût fait tous les efforts possibles de chasser les Espagnols de Flandre , nous aurions de grandes difficultés si , par quelque effet notable , il ne nous étoit

libre à l'avenir et d'envoyer des secours quand il faudroit et les voitures d'argent qui seroient nécessaires ;

Que Sa Majesté, dans le 10 juillet, auroit une armée de huit mille hommes de pied et de deux mille chevaux pour entrer dans la Flandre par la Picardie ; dans le même temps, outre l'armée de M. de La Force, qui prendroit garde au côté de Brisach, le cardinal de La Valette (1) seroit à la tête d'une autre de quinze mille hommes de pied et de cinq mille chevaux pour s'opposer à Galas qui avoit passé vers Spire ;

Qu'il y en avoit qui disoient que le prince d'Orange vouloit aller à Bruxelles et de Bruxelles à Anvers ; mais qu'il ne comprenoit pas que ce dessein ouvrît la conjonction d'entre la France et les états de Hollande, du tout nécessaire pour la continuation de nos desseins ;

Que si, en coupant le sas, on pouvoit mettre Anvers en état d'être assiégé par le comte Guillaume, et peu de secours de leurs armées, et qu'avec le reste le prince d'Orange pût, entrant dans la côte de Flandre, ouvrir la communication qui étoit à désirer entre nos États, ce seroit un grand coup de faire les deux ensemble, mais qu'il ne l'osoit espérer ;

Que quelques uns estimoient que, Bruxelles étant pris, il vaudroit mieux passer à Gand, ce que les

(1) *Le cardinal de La Valette* : Louis de Nogaret étoit le dernier des trois fils du duc d'Epemon, que Richelieu avoit humilié l'année précédente. Il avoit, comme Sourdis, archevêque de Bordeaux, des inclinations bien opposées à celles d'un prélat. Dévoué au ministre, il lui montrait une soumission aveugle, et son père disoit de lui : *Ce n'est plus le cardinal de La Valette, c'est le cardinal valet*. Le marquis de La Valette, son frère, étoit beaucoup plus indépendant, et l'on verra bientôt que son défaut de complaisance lui devint funeste.

ennemis ne pouvoient empêcher , et faire en même temps attaquer le sas de Gand par le comte Guillaume, pour ouvrir par ce moyen le chemin des vivres, qui en ce cas viendroient librement de Zélande;

Que le prince d'Orange , ayant Gand , pouvoit prendre Spire et autres lieux voisins sans difficulté, et s'ouvrir le chemin de la France par Saint-Omer, où nous pourrions faire avancer dix mille hommes de pied et deux mille chevaux pour le prendre ;

Que d'autres disoient que le prince d'Orange , étant maître de Bruxelles , pouvoit avoir dessein de couper la digue de Rupelmonde jusques à Liskenhouck , et, par cet expédient, ouvrir le moyen à ceux de Zélande de lui apporter des vivres ;

Qu'étant impossible de bien juger des choses éloignées, il n'avoit aucun avis, mais bien pouvoit-il dire qu'il ne voyoit rien de plus nécessaire que d'emporter des places, par le moyen desquelles la communication d'entre la France et le pays de messieurs les États fût si libre et assurée, que nous pussions toujours sans péril envoyer des renforts de gens de guerre et de voitures d'argent.

Mais comme les pensées des hommes sont douteuses et leurs prévoyances incertaines, ces ratiocinations, qui étoient dans les règles de la prudence, se trouvèrent vaines, par la faute et peu de conduite du prince d'Orange , qui peut-être , quand les choses lui eussent succédé plus heureusement, n'eût pas désiré rendre la communication libre de la France avec la Hollande, dont le peuple , naturellement ennemi des Français, les craint et ne les veut point avoir pour voisins.

Le prince d'Orange étant arrivé à Maestricht vers la fin de mai, et s'étant joint à nous, notre armée se trouva encore composée de vingt-trois mille hommes de pied et de quatre mille deux cents chevaux; il y eut quelque petit différend entre lui et nous, suscité par le maréchal de Châtillon, bien qu'il fût son parent, et ce sur le sujet de la conduite de l'armée. Le maréchal de Châtillon, pour se conserver le commandement, vouloit persuader au prince d'Orange que Sa Majesté entendoit que les deux armées demeurassent séparées, et que l'on communiqueroit seulement les desseins au prince d'Orange, qui en conçut quelque ombrage et méfiance, et particulièrement lorsque le maréchal de Brezé, La Meilleraie et Charnacé, ayant reparti qu'il falloit s'attacher au traité fait entre le Roi et les États, ledit maréchal de Châtillon répliqua que lui et le maréchal de Brezé avoient des instructions secrètes, et que l'exemple de Juliers régloit cela, où chacun commandoit avec pouvoir égal et séparé; ce qui se fût terminé à une division entière, si le maréchal de Brezé n'eût déclaré n'avoir aucune instruction secrète contraire au traité, ni autre ordre que d'obéir au prince d'Orange, comme généralissime en cette armée, qui devenoit une par leur jonction, en telle sorte qu'il auroit tout l'honneur ou le blâme de ce qui arriveroit ci-après, n'y retenant pour sa part que l'honneur de bien obéir, en quoi il fut fort secondé de La Molle: quant à Charnacé, s'attachant toujours au traité, il déclara que si l'on y contrevenoit de part ou d'autre, particulièrement en une chose si importante, il s'en iroit trouver le Roi; cela rassura le prince d'Orange qui avoit deux divers

soupçons en ce rencontre : le premier, que tous fussent d'accord avec le maréchal de Châtillon pour conclure (sous prétexte de déférence, après avoir contesté un peu de temps) que l'armée du Roi seroit maintenant l'armée de messieurs les Etats, comme auxiliaire et sans rupture (ce qu'ils appréhendoient tous); de quoi étant relevé par le maréchal de Brezé et La Molle, et M. de Bouillon même qui lui dit qu'un héraut du Roi avoit été à Bruxelles, il tomba en l'autre que l'on l'avoit fait venir jusques ici en espérance de commander, et que maintenant l'on ne le vouloit point; mais le maréchal de Brezé l'en releva de très-bonne sorte. Il y eut aussi une petite contestation entre le maréchal de Châtillon et le sieur de La Molle, pour le mot que celui-ci prétendoit ne devoir plus prendre d'eux, mais du supérieur, dont demeura d'accord le maréchal de Brezé; qui obligea l'autre d'y acquiescer, mais avec plus de peine.

Cependant l'ennemi se fortifioit vers Tirlemont, que l'on marque dans les cartes sous le nom de Tinnen, et étoit au nombre de seize mille hommes de pied et de six mille chevaux, que les deux armées jointes ensemble résolurent d'aller trouver pour les combattre à quelque prix que ce fût. Le prince d'Orange fit faire un pont au-dessus de la ville de Maestricht pour passer notre infanterie et cavalerie, afin que l'artillerie et les bagages eussent celui de la ville libre, et ayant amassé grande quantité de farines et fait faire du pain, il en fit distribuer en notre armée qui en avoit besoin.

En cet équipage nos deux armées passèrent le premier jour de juin, avec un extrême regret à nos gé-

néraux d'avoir perdu tant de temps et donné tant de loisir à nos ennemis de se reconnoître ; mais ce fut encore pis de là en avant , car ils ne firent en six jours que neuf lieues , quoique les campagnes fussent larges et ouvertes ; mais leur multitude et la quantité de leur bagage , ou la bonne fortune des Espagnols , les empêchoient. Ils arrivèrent près de Tirlemont , et ayant appris que le cardinal Infant s'étoit retiré à Louvain , à trois lieues de là , nos armées campèrent sur le bord de la rivière de Ghel , à dessein d'envoyer six mille chevaux derrière ladite ville de Tirlemont , pour empêcher qu'il n'y entrât du secours ; mais ils eurent un faux avis qu'il y étoit entré le matin trois mille hommes de pied et mille chevaux , ce qui rendit nul l'effet de ce projet , d'où s'ensuivit la ruine et la désolation de cette belle ville , d'autant que la nuit suivante seulement il s'y jeta quelques compagnies d'infanterie qui encouragèrent don Francisco de Bargas , gouverneur de la place , peu expérimenté au fait de la guerre , et le détournèrent de consentir à la capitulation des habitans , qui étoit prête à se conclure.

Le prince d'Orange voyant qu'il n'y pouvoit entrer par capitulation , y alla le lendemain 9 avec quatre mille hommes de pied de chaque armée et quelques pièces de canon , convia encore , avant que de donner , le gouverneur de se rendre ; ce qu'ayant refusé , on donna des deux côtés , et d'abord l'on passa un grand fossé avec un rempart de quarante pieds de haut , d'une ancienne ville , où l'on ne trouva aucune résistance ; de là , passant la campagne qui est jusques à la ville , l'on se logea sur le fossé dans deux mai-

sons et deux abbayes qui étoient devant les portes, où douze ou quinze des nôtres furent tués, qui fut toute la résistance que l'on trouva. Cependant le gouverneur demanda à parlementer ; et, sur le refus des soldats, continuant d'emplir le fossé de planches et de bois, ils le passoient presque en même temps peu à peu ; le gouverneur alors sortit pour capituler, mais il n'étoit plus temps, les soldats étant déjà entrés en grand nombre et les portes de la ville rompues. Le pillage dura jusqu'au soir, quoi que les chefs pussent faire ; le maréchal de Brezé et le sieur de La Meilleraie entre autres y demeurèrent jusques à dix heures du soir pour sauver les églises, où plusieurs fois ils coururent grande fortune d'être tués ; enfin l'on en tira les gens de guerre, et le régiment de Frise y demeura pour la garde ; mais ledit régiment s'amusant plus à piller qu'à garder, les soldats des deux armées, qui le jour précédent n'y avoient pas été, y entrèrent, où trouvant peu à piller dans les maisons se jetèrent ès églises, puis les uns sur les autres, tant qu'il en demeura plus de deux cents morts sur la place, et la ville presque entièrement brûlée, après beaucoup d'excès et de violences.

Cet accident fut fort sensible à tous les chefs, tant pour la réputation de l'armée que pour la perte d'une très-grande quantité de blé que les Espagnols avoient mis dans cette place, et qui étoit capable de fournir long-temps de pain à toutes les deux armées, le manquement duquel seul étoit ce qu'elles avoient à craindre et qui les pouvoit arrêter de faire aucuns progrès, outre qu'ils craignoient que ce qui s'étoit passé dans la ville entre les soldats des deux armées n'alié-

nât la bonne intelligence d'entre eux, ce qui n'arriva pas néanmoins par le soin qu'on apporta de part et d'autre à punir les mutins.

Cette ville étant prise, ils continuèrent leur pointe si lentement qu'ils n'assiégèrent Louvain que le 26 ; et au lieu que s'ils n'eussent pas donné du temps à l'ennemi de la fortifier, c'étoit une place à prendre d'emblée, ils demeurèrent neuf jours devant, et donnèrent loisir à Picolomini d'amener des troupes de renfort à l'ennemi ; il passa le Rhin à Philisbourg sur un pont de bateaux qu'il fit dresser, prit d'abord le fort que le sieur de Feuquières avoit fait faire deçà, dans lequel étoit le lieutenant colonel du prince des Deux-Ponts, qui le gardoit avec trois cents hommes ; ledit lieutenant y fut tué, et les soldats se sauvèrent. De là il envoya sommer les villes de Neustadt, Germersheim, Landau et Weissembourg, et prit Germersheim, dont la garnison se sauva.

Dubark, gouverneur de Spire, étonné et ne se sentant assez fort, se retira, avec quatre régimens qu'il avoit, contre Worms et Franckendal où il se retrancha, et fut joint incontinent par le duc de Weimar.

Picolomini passa outre, et par Namur alla joindre le cardinal Infant. Les nôtres qui étoient devant Louvain et se voyoient en grande disette de vivres, et désespéroient de pouvoir prendre la place de trois semaines, ayant reçu avis de ce renfort, levèrent le siège le 4 juillet, et se retirèrent vers Ruremonde, autour duquel étant demeurés plusieurs jours sans rien faire, le fort de Schench fut surpris par les Espagnols. Et ainsi nos armées, qui devoient être employées à attaquer l'ennemi, et étoient capables de le ruiner,

furent réduites à la défensive et à s'occuper le reste de l'année à reprendre ce fort qui leur avoit été enlevé par leur négligence. Ce fort est situé à l'entrée de l'île de Betha, à l'embouchure du Rhin et du Wahal, et deux à trois lieues de Nimègue et d'Arnheim, la meilleure place qu'eussent les Hollandais, et portoit aussi pour devise, au-dessus de la porte, les clefs du pays; il donnoit l'entrée dans toute cette île, le passage du Rhin pour aller dans la Velue et en Frise, et donnoit de la crainte à Utrecht et Amsterdam. Il empêchoit aussi que les villes que tiennent les Hollandais sur le Rhin et la Meuse, au-dessus dudit fort, pussent être secourues par eau, et les convois ne s'y pouvoient faire qu'avec chariots, ce qui les chargeoit de grandes dépenses, outre le hasard d'être souvent rompus.

Le samedi 28 juillet le lieutenant colonel du comte d'Embden, avec six cents chevaux de la garnison, tant de Gueldres que des troupes de l'armée espagnole, le surprit.

Le père de ce lieutenant colonel ayant eu autrefois le même dessein, et étant découvert, eut la tête tranchée et son corps mis sur des roues en quartiers dans ledit fort.

Le fils, depuis ce temps, ayant toujours gardé son ressentiment et entretenu la connoissance d'un meunier dans l'île, ledit meunier l'avertit qu'il n'y avoit dans ledit fort que quatre-vingts hommes du pays avec le gouverneur, et que les soldats étoient à l'armée du prince d'Orange. Ce lieutenant colonel s'étant déguisé, y fut lui-même le reconnoître et s'assurer de quelques barques de pêcheurs proche le fort

de Clèves, deux à trois lieues au-dessus de ce fort ; lui de retour, et ayant communiqué son dessein au cardinal Infant, prit les ordres au gouverneur de Gueldres pour lui fournir trois cents hommes, outre ceux qu'il menoit avec lui, et venu dans la forêt de Clèves où il demeura deux jours, attendant ses barques et du foin pour couvrir des échelles nécessaires à son entreprise, ayant embarqué son monde, fit sa descente par dedans l'île, et attaqua le fort du même côté de l'île. Ceux du dedans combattirent deux heures ; enfin, cédant à la force et étant presque tous tués, ils furent vaincus. Le gouverneur étant en chemise, à cause que c'étoit le matin, fut pris prisonnier. Il y avoit dedans quatre-vingts pièces de canon et grande quantité de munitions de guerre.

Ledit lieutenant colonel, ne perdant point de temps, prit aussitôt deux ponts jetés sur lesdites deux rivières, et ensemble les mit sur le Rhin pour entrer du côté de la Velue, en dessein de faire bâtir un fort sur le bord du Rhin pour se conserver ce passage, et le lendemain entra dans l'île deux mille chevaux espagnols et quatre à six mille hommes de pied. Le cardinal Infant, en étant averti, quitta Diest, passa à Stephansvert avec son armée, et après avoir cheminé trente heures sans reposer, se campa à deux lieues de ce fort, voulant faire tout effort pour le conserver. Le prince d'Orange quitta lors les postes entre Ruremonde et Stralen, et se mit à Nimègue, Arnheim et aux autres places des environs, pour empêcher qu'ils n'allassent plus outre.

Dès que nos armées furent de Louvain arrivées à Ruremonde, nos généraux avoient dépêché vers le

Roi le sieur de Charnacé, pour rendre compte à Sa Majesté de l'état des affaires. Il arriva à la cour le 21 juillet ensuivant, d'où il s'en retourna huit jours après en diligence avec les ordres de Sa Majesté, qui n'étoit pas encore avertie de la prise dudit fort. Sa Majesté lui dit qu'ayant considéré le mauvais état où étoient les affaires de Flandre par le temps qu'on avoit donné aux ennemis de se reconnoître après la bataille d'Avein, et la lente et peu vigoureuse conduite de la plus grande armée que la chrétienté eût peut-être jamais vue entretenue, estima qu'il falloit craindre pis, si, par quelque effort notable, les armes du Roi et celles des sieurs les États n'acquéroient de nouveau une partie de la réputation qu'elles avoient perdue pour ne faire pas ce qu'on attendoit d'un si grand corps ;

Que le premier dessein que l'on pouvoit faire étoit d'assiéger Dunkerque, ce qui se pouvoit faire par dix mille hommes de pied et deux mille chevaux que Sa Majesté entretiendrait sur la frontière, et huit mille hommes de pied qui seroient tirés de l'armée dudit prince d'Orange, partie des troupes de Sa Majesté et partie de celles des États, et douze cents chevaux français avec le comte Guillaume.

Et au cas que les Espagnols, prévoyant ce dessein, jetassent du monde dans Dunkerque, l'armée assiégeroit assurément une autre place ;

Qu'au cas que ledit prince d'Orange ne pût ou ne voulût ce que dessus, il pouvoit faire assiéger Hulst par le comte Guillaume, fortifié d'une partie de l'armée dudit prince d'Orange, lequel, avec le principal corps de ses troupes, feroit toujours tête à l'ennemi campé en sa présence ;

Que peut-être ledit prince d'Orange proposeroit le siège de Stephansvert ou de Gueldres , mais il ne falloit consentir ni à l'un ni à l'autre :

Au premier , parce que apparemment il ne réussiroit, la place étant trop forte, trop bien munie, et en un lieu où les ennemis pourroient donner trop de peine ;

Au second , parce que cette place n'étoit pas d'assez grande considération pour occuper une si grande armée, qui laisseroit toute liberté aux ennemis de faire tout ce que bon leur sembleroit pendant ledit siège , et qu'il valoit mieux que l'armée française et hollandaise , campée en lieu avantageux , tînt celle des ennemis en considération de n'oser entreprendre contre la France , ni les passages desdits sieurs les Etats , que de leur en laisser la liberté par un mauvais siège ;

Que l'entreprise de Cologne, supposée facile, seroit bien plus utile , parce que , outre que cela donneroit une grande et puissante diversion aux ennemis , ce seroit un moyen pour joindre par après l'armée avec le duc Bernard, et agir selon que l'occasion le requerroit ;

Que si l'un de ces trois partis ne se pouvoit faire , il ne restoit qu'à demeurer campé tout le reste de l'été, et faire hiverner l'armée de Sa Majesté dans le pays desdits sieurs les Etats , ou en lieu neutre , sûr et bien couvert de leurs places , avec assurance de vivres et de quelque grand dessein avantageux pour l'avenir.

En ce cas il falloit stipuler deux choses avec ledit sieur prince d'Orange :

La première, que si les troupes ennemies, renforcées de quelques secours, se résolvoient de se mettre en deux corps, et en envoyer un en France, en ce cas il feroit quelque dessein de considération sur les ennemis;

La seconde, qu'il ne mettroit point l'armée de Sa Majesté et la sienne en garnison que celle des ennemis n'y fût premièrement, ce qu'il avoit déjà promis audit sieur de Charnacé;

Qu'on pourroit bien penser à faire revenir l'armée du Roi en France par divers moyens; mais outre qu'ils étoient tous très-difficiles et périlleux, les suites en étoient grandement à craindre, étant certain que si lesdits Etats et ledit prince d'Orange se voyoient une fois destitués de secours actuel de France, quelques promesses qu'on leur fît, et quelque obligation qu'ils eussent au contraire par traité entre la France et eux, ils se porteroient à la trêve, qui après laisseroit Sa Majesté seule à supporter la guerre.

Partant il ne falloit penser à retirer l'armée de Sa Majesté qu'à toute extrémité, comme s'il arrivoit quelque chose notable à la France, dont le secours du Ciel, le bonheur et la prudence de Sa Majesté la garderoient.

Qu'en tel cas il n'y avoit que quatre moyens par lesquels Sa Majesté pouvoit retirer ses forces :

Le premier étoit de les embarquer pour les faire venir à Calais, Boulogne ou Dieppe, où le débarquement étoit plus facile, ce qui avoit de grandes difficultés à cause de la cavalerie;

Le second étoit que toutes les deux armées s'avan-

cassent jusque vers le Rhin, et que de là celle de Sa Majesté se retirât par Coblentz si Gallas avoit repassé le Rhin;

Le troisième étoit que les armées vinssent jusques à Juliers, que ledit prince d'Orange fît tête en ce lieu autant qu'il faudroit de temps à l'armée de Sa Majesté pour se retirer par le pays d'Asfeld droit à Metz;

Que ce dessein étoit d'extrémité et ne seroit pas sans péril, tant à cause que les ennemis pourroient passer la Meuse vers Namur et couper chemin, que parce que la garnison de Trèves pourroit aussi donner empêchement si elle étoit grosse;

Le quatrième étoit que la cavalerie et quatre mille mousquetaires montassent sur des chevaux de canon et de l'infanterie, prissent le chemin ci-dessus, et que le reste de l'infanterie se jetât par mer à Calais, ou laisser le reste de l'infanterie jusques à huit mille hommes, entretenus aux dépens de Sa Majesté;

Qu'après avoir bien pensé à la retraite de l'armée du Roi, il se trouvoit tant de difficultés à la retirer sans la perdre, et tant d'inconvéniens à la séparer de celle desdits Etats, qui en ce cas perdroient assurément le cœur, que comme il n'y avoit d'extrémité qui pût empêcher Sa Majesté de soudoyer auxdits Etats dix mille hommes et deux mille chevaux, il n'y en avoit point aussi qui fit désirer que Sa Majesté leur laissât un secours moindre; qu'on estime donc qu'il falloit toujours entretenir ce nombre de gens, soit français, soit étrangers, commandés par des officiers français sous ledit prince d'Orange, afin d'entretenir

par ce moyen une étroite union entre la France et les Etats, et leur donner moyen de faire au printemps quelque puissante attaque qu'ils n'oseroient entreprendre seuls, sans laquelle il seroit impossible de parvenir à la paix, et éviter d'avoir tout le choc des ennemis sur les bras.

Pour conclusion, si le dessein de Cologne ne se pouvoit faire, le but dudit Charnacé devoit être de faire désirer audit prince d'Orange de retenir dix mille hommes de pied et deux mille chevaux étrangers ou français, entretenus par Sa Majesté jusques à la paix, et renvoyer le reste, ce qui présupposoit que le prince d'Orange s'obligeât aussi de se mettre en campagne de bonne heure et faire quelques grands effets ;

Qu'il fût en sorte que le sieur de La Meilleraie pût amener, par le consentement du prince d'Orange, la moitié de son équipage d'artillerie, afin que Sa Majesté pût, sans doubles frais, faire subsister une armée puissante en Picardie ; mais la prise du fort de Schench, dont Sa Majesté reçut nouvelle bientôt après, empêcha l'effet de toutes ces propositions.

Ce fut une chose qui donna grand étonnement à un chacun, qu'une armée composée de quarante mille hommes de pied et dix mille chevaux, fût conduite avec si mauvais succès, que les ennemis y résistèrent à la campagne avec seize mille hommes de pied et six mille chevaux, et encore tout abattus de la perte de la bataille que les nôtres seuls avoient emportée sur eux.

Beaucoup soupçonnèrent le prince d'Orange d'avoir intelligence avec eux ; autres crurent qu'il eut une

telle jalousie de la grandeur et de la gloire de la France, qu'il ne voulut pas faire tout ce qu'il pouvoit; mais il y a peu d'apparence de le croire, étant impossible de se persuader qu'une personne de sa condition voulût perdre son honneur pour satisfaire à quelque envie. Il semble que la vraie raison que la prudence humaine pût rendre de ce mauvais succès, est que ledit prince d'Orange est aussi peu hasardeux et peu accoutumé à une guerre de campagne comme il est excellent aux sièges, où il a été nourri toute sa vie.

Aussitôt que ledit prince d'Orange eut avis de la surprise du fort de Schench, il vint avec les deux armées à très-grandes traites, passa le Rhin et entra dans le Betuve, pour empêcher les courses qu'ils eussent pu faire du fort dans le pays; bien semble-t-il qu'il eût pu se loger plus avantageusement sur le bord du Rhin, entre Clèves et ledit fort, et que de là il eût empêché tout secours, et dans dix jours se pouvoit rendre maître de la place; mais la crainte d'être obligé de donner bataille et hasarder un combat général si près de leur frontière, semble lui avoir fait prendre ce conseil.

Les ennemis prirent incontinent ledit poste, de sorte qu'ils avoient communication avec les assiégés; leur armée étoit de vingt-cinq mille hommes de pied et douze mille chevaux, outre le petit corps d'armée qu'ils envoyèrent vers l'Artois pour s'opposer au duc de Chaulnes, et peu de jours après il leur arriva encore huit mille hommes de pied et quelque cavalerie d'Allemagne, mais en assez mauvais état.

Le comte Guillaume étoit, dès le second jour de la

prise, venu assiéger la place, et en peu de jours emporta les dehors.

Les ennemis commencèrent incontinent un travail delà le Rhin, vis-à-vis du fort; mais le comte Guillaume le leur fit quitter le 2 août. Le prince d'Orange y envoya aussitôt travailler puissamment, et empêcher que les ennemis y fissent un pont, et, par conséquent, se rendissent maîtres de la rivière en cet endroit-là; ce qu'ils pouvoient aisément faire si on ne leur eût fait abandonner ce travail qu'ils avoient commencé.

Les assiégés, qui avoient communication avec leur armée, qui demeuroit toujours campée de l'autre côté du Rhin, se défendant puissamment, le prince d'Orange, qui demeuroit aussi toujours campé dans ses postes du Betuve, fit tracer tant de forts à la côte de l'île devant celui de Schench, et sur le bord du Rhin du côté de l'Yssel, et y fit travailler avec tant de diligence, que quand bien il n'eût pas repris le fort de Schench, il le rendoit inutile aux ennemis qui n'en pouvoient recevoir à l'avenir l'avantage qu'ils s'étoient persuadés, et que les Hollandais appréhendoient; ils en tirèrent seulement celui-là, d'avoir gagné la campagne de cette année-là et empêché toutes sortes de desseins.

L'armée du Roi, nonobstant la bataille d'Avein et les incommodités qu'elle avoit souffertes, étoit encore très-belle, et y avoit plus de treize mille hommes de pied effectifs et quatre mille bons chevaux; elle fut lors bien nécessaire au prince d'Orange pour donner de la terreur aux ennemis, et pour garnir ses frontières, et les empêcher de les attaquer.

Sa Majesté eût bien voulu, à quelque temps de là, faire revenir partie desdites troupes; mais les Etats

ne le désirant pas , Sa Majesté ne voulut pas les en presser , mais se contenta de faire revenir une partie de l'équipage de son artillerie qui leur étoit inutile.

Lorsque le cardinal Infant se trouva , par la retraite de nos armées hors ses pays , et par la prise du fort de Schench , contre son espérance , délivré de la crainte de nos armées , desquelles il n'estimoit pas lui-même pouvoir supporter le choc , il fit imprimer des manifestes contre le Roi , et plusieurs libelles , dans lesquels il essayoit , par plusieurs apparences frivoles , de condamner les armes du Roi et justifier l'injustice des siennes. Il se plaignoit du feu roi Henri iv comme d'un infracteur de la paix , en ce qu'il avoit assisté les Hollandais , comme s'il eût en cela violé celle de Vervins , ne considérant pas que les Espagnols lui en avoient donné sujet par les entreprises qu'ils avoient faites sur Marseille et autres places de ce royaume , lorsque l'encre dont ils l'avoient signée n'étoit point encore séchée , et que , dès l'année 1599 , ils avoient avec une grande armée assisté le duc de Savoie , qui retenoit injustement le marquisat de Saluces , dont il s'étoit emparé durant la ligue , et refusoit de le restituer au Roi.

Il nous objectoit qu'en même temps que par nos ambassadeurs nous traitions la paix avec l'Empereur à Ratisbonne , Charnacé traitoit avec Suède , comme s'il n'étoit pas nécessaire , tandis que les choses n'étoient pas encore assurées , d'avoir plusieurs cordes en son arc , et comme si , au milieu de tant d'infractions manifestes de la paix , nous devions être certains de leur foi , de laquelle il parut bien que nous

étions en une juste défiance, en ce que les ambassadeurs du Roi, comme nous avons dit en son lieu, furent contraints d'outrepasser leur pouvoir par les persuasions mêmes des amis du Roi, lesquels voyoient l'animosité des Espagnols si grande, qu'ils ne vouloient consentir qu'on fit aucune paix, ni ne voulurent pas même intervenir en celle-là, à quelques conditions désavantageuses qu'on la fit pour Sa Majesté.

Il essayoit de déguiser l'injure qu'il avoit faite, et au Roi et à la chrétienté, en la personne de l'archevêque de Trèves, disant qu'il étoit sujet de l'Empire, et en la protection de l'Empereur, qu'il avoit offensé s'étant mis sous celle d'un autre prince; puis il nioit qu'il se fût mis sous la protection du Roi, mais seulement sous son assistance, ce qu'il nioit toutefois qu'il pût avoir fait de droit; mais néanmoins la vérité étant si forte qu'elle détruit le mensonge par elle-même, il avouoit qu'il devoit auparavant avoir demandé à l'Empereur et au roi d'Espagne leur assistance, pour, à leur défaut, chercher celle d'un autre prince, comme s'il n'étoit pas évident à tout le monde que l'Empereur et le roi d'Espagne n'étoient pas lors capables de défendre leurs Etats contre le foudre de guerre qui les attaquoit, bien loin de donner protection à ceux qui eussent eu recours à eux, et que l'archevêque de Trèves, au milieu de la désolation de tous ses voisins, avoit conservé ses provinces en paix et en leurs biens par le secours du Roi; ce que le Pape même leur fit représenter, désapprouvant cette action comme barbare et éloignée du nom et du devoir d'un prince chrétien. Et enfin, pensant diminuer de paroles l'affront fait à ce prince ecclésiastique, il

le qualifioit un gentilhomme bien né, devenu, par élection de son chapitre, prince de l'Empire, comme si, pour être né simple gentilhomme et devenu électeur de l'Empire par élection, il devoit moins être considéré comme prince, attendu qu'eux-mêmes ont la plupart de leurs royaumes par élection comme lui, et qu'en toutes les dignités ecclésiastiques, et celle même du Souverain Pontife, il n'y a point d'autre voie pour y parvenir que celle-là.

Il excusoit aussi, par prétextes frivoles, l'assistance d'hommes et d'argent qu'il avoit donnée à Monsieur contre le Roi, mettant en avant qu'il ne l'avoit secouru que pour lui donner moyen de subsister en sa qualité, et pour le défendre dans les périls de sa vie.

Quant à la déclaration de la guerre, qu'elle étoit injuste de la part du Roi; qu'il ne la pouvoit justement déclarer qu'après qu'il eût fait savoir à Sa Majesté la réponse de l'Empereur et du roi d'Espagne sur le sujet dudit électeur de Trèves, lequel il nioit qu'il tint prisonnier, attendu qu'il le traitoit avec tout honneur, et le faisoit servir par les officiers de la feue Infante, comme si des chaînes d'or ou de fer n'étoient pas toujours chaînes, et que celui qui n'avoit pas liberté d'aller où il vouloit, et dans les places duquel ils avoient mis garnison, n'étoit pas tenu prisonnier.

Il faisoit aussi force exclamations des excès commis en la prise de Tirlémont, desquels néanmoins le Roi ne peut être taxé, l'autorité d'un prince n'étant pas assez grande pour empêcher les violences de la guerre, et Sa Majesté, aux désordres qui y arrivèrent, ayant reçu plus de dommage que lui, en ce qu'en ce mal-

heur non prévu , il fut brûlé une si grande quantité de blés , qu'elle fut une des principales causes de la ruine de notre armée , qui , faute de pain , fut contrainte de lever le siège de Louvain et de se retirer.

Au même temps que le Roi avoit fait entrer son armée en la Flandre , il en avoit une autre en Lorraine , commandée par le maréchal de La Force , pour s'opposer au duc Charles qui avoit une armée volante , en espérance de faire soulever la Lorraine contre le Roi ; mais notre armée le poursuivoit si vivement , et attaquoit partout , qu'il n'osoit tenir pied devant elle , mais , dès qu'il la sentoit s'approcher de lui , se retiroit. Il voulut assiéger Montbelliard et le bloqua. Le maréchal de La Force avança son armée du côté de Remiremont et de Phalsbourg , et , passant outre vers lui , le contraignit de se retirer dans la Comté. Le 22 mai , le cardinal de La Valette et le maréchal de La Force , qui commandoient conjointement l'armée du Roi , ayant avis qu'il étoit autour de Belfort , allèrent pour l'attaquer ; le duc se retira vers Mélecey et Luxeuil , où les nôtres l'ayant poursuivi , ils le contraignirent de se retirer , avec perte de huit cents hommes des siens.

Manican , gouverneur de Colmar , chargea , de son côté , quelques compagnies de sa cavalerie qui étoient logées près de lui , fit plusieurs prisonniers , et gagna beaucoup de provisions qu'elles amassoient pour l'armée dudit duc , et les amena à Colmar.

Le duc étoit si insolent qu'il avoit fait jeter en fonte des médailles , sur l'un des côtés desquelles il y avoit un bras tenant une épée qui tranchoit trois lis , avec cette inscription : *Hanc dabit ultro messem* ; en

quoi il témoignoit sa folie et son outrecuidance, qui étoient mal soutenues de valeur, puisque le seul éclat des armes de Sa Majesté étoit suffisant de le faire fuir partout où il lui donnoit dans la vue.

Il fut aussi si inconsidéré, qu'il dit à un de nos prisonniers qu'à son retour il dît au Roi qu'il lui fait faire son procès, mais qu'il avoit le sien dans sa pochette, et que dans six semaines il le verroit au Louvre; tant il étoit aveuglé des vaines espérances que les Espagnols lui avoient données de la ruine du Roi, dont ils lui promettoient déjà la dépouille.

Sa Majesté avoit fait assembler une grande armée à Langres pour être prête à tous événemens, et être envoyée partout où le besoin le requerroit; car Sa Majesté prévoyoit bien que si elle fût demeurée dénuée de forces dans sa frontière, les ennemis eussent facilement pris conseil de joindre les leurs, et amasser un corps puissant pour le jeter en France et faire une notable diversion, à quoi il étoit de sa prudence de remédier.

Cette armée étant faite, on agita dans le conseil du Roi savoir si on devoit, pour peu de temps, envoyer toute cette armée, ou la plupart d'icelle, au maréchal de La Force pour défaire avec plus de facilité le duc Charles; et, plusieurs étant de cet avis, le cardinal insista au contraire, estimant qu'il suffisoit de le renforcer de douze cornettes de cavalerie, pource que l'infanterie nouvelle craignant extraordinairement l'Allemagne, si on les lui vouloit envoyer, on en perdrait assurément la moitié sans effet, et n'auroit-on plus d'armée en France pour subvenir aux accidens qui pourroient arriver, soit du côté de l'Al-

Allemagne, soit du côté de la Flandre ; ce qui étoit de grande considération ; puis , pource que passé douze mille hommes de pied , nombre qui sembloit nécessaire au maréchal de La Force , plus il auroit d'infanterie , moins pourroit-il faire d'effet , pour la difficulté qu'il auroit de leur fournir du pain suffisamment pour se mouvoir ; outre que les troupes qui étoient en Allemagne se renforçant peu à peu , comme elles faisoient fort , se maintiendroient beaucoup mieux avec leurs mestres de camp , officiers et compagnons qui y étoient accoutumés , que non pas régimens nouveaux , et que ledit maréchal , étant déjà beaucoup plus fort en infanterie que ses ennemis , qui n'étoient puissans qu'en cavalerie , qui , pour n'être pas armée comme la nôtre , avoit des mouvemens beaucoup plus prompts , quand ledit sieur maréchal auroit trois fois autant d'infanterie , il ne seroit pas plus capable de les attraper.

Pour lesquelles raisons , après avoir bien considéré l'état présent des affaires , et avoir bien pensé et repensé à ce qui pouvoit arriver au reste de l'été , il jugea que le meilleur conseil qu'on pût prendre étoit d'envoyer douze cornettes de cavalerie joindre ledit maréchal , lui prescrire de faire tous les efforts possibles pour combattre , défaire ou chasser le duc Charles au-delà du Rhin.

Que , soit qu'on le défît , soit qu'on ne vînt pas à bout de ce dessein , il estimoit ensuite qu'il falloit mettre encore un régiment dans Montbelliard et deux cornettes de cavalerie , encore un dans Colmar et deux cornettes de cavalerie , et autant dans Scheles-tadt ; enfin qu'il falloit donner ordre à ces places de faire

diligemment les travaux les plus nécessaires pour les conserver et les mettre en état non-seulement de ne point craindre un siège , mais en outre de harasser les ennemis, leurs garnisons étant fortes ; qu'il falloit ensuite prescrire à ceux qui étoient dedans de chasser les habitans qui leur seroient suspects ;

Que cela fait , il croyoit que ledit maréchal de La Force, avec sa vieille armée qui se renforceroit tous les jours , devoit prendre un poste et y laisser reposer son armée autant que les desseins des ennemis lui en donneroient lieu, pour empêcher aux ennemis l'entrée de la Lorraine et emporter Belfort s'il pouvoit, et qu'au même temps on devoit ramener dix cornettes de cavalerie pour se joindre promptement à la nouvelle armée que nous avions , et se mettre en état, tandis que M. de La Force garderoit le devant , d'emporter le derrière , ou d'agir comme on estimeroit plus à propos.

Ainsi on ne perdrait point l'occasion de faire ce qui se pouvoit présentement contre le duc Charles, et on ne se mettroit pas en état de ne pouvoir résister à l'inondation de cavalerie qu'on pouvoit attendre vers le milieu de l'été , ni être blâmé de s'être dégarni en même temps de toutes les forces de la France , sans conserver un corps suffisant au dedans pour remédier à un mauvais accident s'il arrivoit, au lieu que si nous envoyions toutes nos forces en Alsace , outre qu'elles s'y déferoient d'elles-mêmes , elles n'y feroient pas plus d'effet que mille chevaux de renfort. Au reste, qu'au premier bruit qui arriveroit de la venue des Croates , nous tomberions au même inconvénient qui nous étoit déjà arrivé pour avoir remué trop pré-

cipitamment nos troupes d'Allemagne lorsqu'on en avoit voulu former l'armée de Flandre, et qu'il ne falloit pas dire que si toute la nouvelle armée qui s'amasse à Langres étoit jointe au maréchal de La Force, elle empêcheroit assurément la descente de la cavalerie dont on menaçoit la France, tant pource qu'il pourroit arriver que ledit maréchal étant fort en Alsace, les ennemis passeroient par Cologne et le Luxembourg, que parce aussi que cette cavalerie allant non-seulement bien plus vite que notre infanterie, mais, qui plus est, que notre cavalerie, il leur seroit facile d'aller en une nuit prendre un passage éloigné des troupes du Roi, ensuite de quoi on auroit beau courir après eux sans qu'on les pût attraper pour s'opposer à leur ravage.

Ensuite de cet avis, le Roi étant à Château-Thierry envoya au cardinal de La Valette et au maréchal de La Force un nouveau corps de troupes d'infanterie et de cavalerie sous la charge du sieur du Hallier, maréchal de camp, pour les aider à défaire ou chasser ledit duc, qui avoit déjà passé delà le Rhin et étoit près de Lauffenbourg avec son infanterie qui s'étoit presque toute dissipée, et particulièrement les Italiens, dont les capitaines et colonels mêmes s'étoient retirés. Quant à sa cavalerie, elle étoit toute deçà le Rhin entre Colmar et Brisach.

L'armée du Roi en Lorraine prit plusieurs petites villes qui lui donnoient retraite, savoir est La Marche, Neufchâteau, Dugny, Montreuil, Darney, Fontenoy, le château de Spisemberg et Porentruy, desquelles places les deux dernières sont fort bonnes.

Le marquis de Sourdis, avec l'armée que le Roi

avoit fait assembler à Langres , composée de dix mille hommes de pied et deux mille chevaux , assiégea la ville de Châtillon-sur-Saône, où il y avoit une garnison lorraine qui exerçoit toutes sortes de cruautés sur notre frontière, la prit à discrétion, et fit pendre les principaux de ceux qui s'étoient montrés les plus infidèles au Roi.

D'autre côté le sieur de Charost , gouverneur pour le Roi à Stenay , prit le château de Chauvancy dans le Luxembourg.

Le duc de Lorraine, qui depuis n'osoit plus paroître, étant à quelque temps de là fortifié de quelques troupes que Gallas lui envoya, rentra dans la Lorraine, et se rendit maître de Remiremont au commencement de juillet.

Le duc de Saxe , qui dès long-temps traitoit une paix particulière avec l'Empereur, après avoir balancé longuement, la résolut à Pirna , nonobstant que l'assemblée tenue à Worms eût pris des résolutions courageuses, et l'eût envoyé prier de ne se séparer du bien et de l'utilité publique. Or, comme sa jonction au parti suédois avoit donné le poids et emporté la balance contre la maison d'Autriche , ainsi sa désertion honteuse et infidèle contre ses traités et sa parole , donna un grand coup à la désunion et affoiblissement du parti des princes et États confédérés.

Le chancelier Oxenstiern , qui avoit toujours appréhendé la légèreté du duc de Saxe , et le lâche désir qu'il savoit qu'il avoit de se voir en repos , et de l'acquérir aux dépens du bien commun et de sa propre sûreté, s'approcha du Rhin pour être plus près du Roi , puis vint en France , et arriva le 20 avril à

Compiègne où étoit Sa Majesté, qui le fit recevoir et défrayer avec magnificence. Il passa un nouveau traité avec elle, puis en partit quatre jours après pour aller à Paris, où ayant séjourné jusques au 3 mai, il alla à Dieppe, d'où il passa en Hollande, et de là en la basse Saxe.

Il supplia le Roi qu'il lui plût envoyer un ambassadeur de sa part en une assemblée, où il avoit résolu de se trouver avec les princes et les communautés du cercle de la basse Saxe et autres circonvoisins, pour y traiter les affaires concernant le bien public, avec la mutuelle correspondance qu'il convient entre les couronnes de France et de Suède.

Et combien que Sa Majesté eût ci-devant donné charge au sieur d'Avaux d'aller en ladite assemblée pour l'effet susdit, en qualité de son ambassadeur extraordinaire, ayant toutefois considéré que la négociation qu'elle lui avoit commise pour traiter la paix ou la prolongation de trêve entre le roi de Pologne et la reine de Suède, ne lui permettroit pas d'assister en ladite assemblée de la basse Saxe, Sa dite Majesté se résolut néanmoins, pour témoigner à ses alliés qu'elle ne vouloit laisser dans l'incertitude aucun des moyens capables de les contenter et d'avancer l'utilité de la cause commune, d'envoyer de nouveau le marquis de Saint-Chamont pour le sujet susdit, lui donnant ordre d'animer les confédérés à la continuation de la guerre, et spécialement le sieur Oxenstiern et le général Bannier qui dépendoit de la couronne de Suède, l'électeur de Brandebourg, le duc de Lunebourg, commandant l'armée de la basse Saxe, le landgrave de Hesse, et autres princes leurs

voisins, et de leur donner et promettre telle assistance d'argent qu'il jugeroit convenable à leurs besoins, et proportionnée à ce que le Roi pouvoit dans les dépenses excessives de la guerre qu'il supportoit pour les secourir, n'omettant rien de ce qu'il jugeroit nécessaire pour maintenir le chancelier en son devoir, et lui faire promettre par écrit, au nom de la couronne de Suède, de ne point faire paix ou trêve sans le consentement et intervention du Roi, et d'entretenir des troupes considérables en Allemagne, employées contre l'Empereur et les ennemis de la cause commune.

Et pource que le landgrave de Hesse étoit prince courageux et expérimenté en la guerre, et qui jusques alors avoit fidèlement observé ce qu'il avoit promis, on lui donna pouvoir de s'obliger par écrit envers lui, que le Roi lui bailleroit 200,000 risdales jusques à la paix, pour aider à l'entretienement de ses troupes, pourvu que de nouveau il s'obligeât par écrit de ne point traiter et conclure aucun accommodement avec l'Empereur sans l'express consentement et intervention du Roi. Et si le chancelier, venant à savoir que le Roi promît fournir lesdits 200,000 risdales au landgrave, disoit qu'on devoit plutôt les bailler à la couronne de Suède, comme étant celle qui portoit le principal faix de la guerre en ces quartiers-là, et de laquelle les autres confédérés devoient dépendre, il lui représentât qu'une des plus grandes raisons qui avoient diverti les affections des princes et des villes de la confédération, avoit été qu'ils avoient cru ne se devoir obliger à dépendre leurs biens et à exposer leurs personnes et leurs États sans être assistés

de l'argent des couronnes de France et de Suède, de sorte que Sa Majesté jugeoit être très-important , pour maintenir dans leur devoir ceux qui y étoient demeurés , de leur fournir des moyens nécessaires pour leur subsistance , ce que ledit chancelier connoissoit clairement être très-avantageux pour la couronne de Suède, conservant en cette sorte les princes alliés dans l'Empire pour l'appui du bien commun ;

Qu'il représentât à tous les confédérés que , pourvu qu'ils demeurassent bien unis , nous aurions bientôt la paix générale en la chrétienté , au traité de laquelle l'Empereur condescendoit déjà , et ne restoit que les Espagnols , lesquels il y feroit consentir lorsqu'il verroit que l'union constante des confédérés l'y obligeroit.

Et d'autant que les Espagnols , par leurs artifices , essayoient de persuader que Sa Majesté et plusieurs de ses alliés étoient tellement ennemis de la tranquillité publique , qu'ils ne vouloient entendre à aucun accommodement , pour faire appréhender aux plus foibles et moins constans que , demeurant unis en la confédération , ils devoient perdre toute espérance de repos , qu'il eût soin de leur faire savoir que Sa Majesté n'avoit eu jamais autre but , en tous ses desseins , qu'une bonne et sûre paix dans la chrétienté et la conservation de ses alliés , étant certain que , jusques à présent , la maison d'Autriche n'avoit omis aucun moyen de s'emparer de leurs États , et l'auroit fait sans le soin que Sa Majesté avoit pris de les défendre , et que la démonstration que ladite maison d'Autriche faisoit à présent de vouloir rétablir quelques princes par la paix de Pirna , n'étoit que

pour la crainte des armes de Sa Majesté et de ses alliés, et notamment de la couronne de Suède, avec dessein d'occuper de nouveau lesdits États à la première occasion, ce que chacun d'eux ne pouvoit ignorer, si une terreur panique ou une volontaire léthargie ne trompoit leur jugement ;

Que , pour conclusion , Sa Majesté déclaroit à ses alliés qu'elle étoit prête de convenir du temps et du lieu d'une assemblée générale , selon qu'ils jugeroient à propos ; que l'Empereur avoit proposé Trente , Augsbourg , Francfort ou Spire ; que Sa Majesté n'en avoit point accepté aucune , attendant l'avis de ses alliés.

Surtout qu'il leur fit bien entendre combien il y auroit plus d'avantage de faire une bonne paix générale , avec garantie mutuelle pour l'avenir , que de s'abandonner à une perte inévitable par le traité de Pirna , qui laissoit tous les confédérés à la merci des Espagnols et sous la foi du duc de Saxe , qui seroit le premier trompé , et qui sans doute les avoit voulu tromper pour faire ses affaires à leurs dépens ; qu'outre que cette sorte de paix seroit très-sûre , elle pouvoit aussi être prompte et se conclure bientôt , pourvu que tous les alliés se tinssent armés et conclussent tout d'une voix de ne point vouloir souscrire à aucun traité particulier ; ce qui , par ce moyen , seroit le vrai remède du traité dangereux de Pirna ;

Qu'il insistât aussi de faire voir aux Allemands que le Roi faisant sa paix quand il voudroit , tant par la considération de ses propres forces que de celles de ses alliés en Italie et en Hollande , ils ne pourroient éviter leur prompte ruine , le Roi demeurant déso-

bligé de les aider après l'avoir si lâchement abandonné, vu qu'en ce même temps ils devoient être certains que l'Empereur prétendoit de ne point quitter les armes, et qu'elles seroient employées au gré des Espagnols, pour former dans l'Empire la monarchie de la maison d'Autriche ;

Que ces considérations étoient si puissantes, que même elles étoient capables de ramener en quelque sorte ceux qui seroient déjà séparés ; quand même ce ne seroit pas pour leur faire prendre les armes, au moins il seroit avantageux qu'ils se joignissent au dessein de prendre part à la paix générale, et d'y intervenir comme alliés du Roi ; que, si aucuns d'eux étoient si malheureux que de porter les armes contre Sa Majesté et ceux qui demeurent dans l'alliance, il faudroit qu'ils eussent perdu le sens et qu'ils eussent conjuré leur propre perte.

Ledit sieur de Saint-Chamont partit le 28 août, passa en Hollande, fut bien reçu des États, leur fit connoître les bonnes intentions du Roi pour le bien public et le leur particulier, et les convia de persévérer constamment dans leur alliance avec la France, et d'ordonner à leurs résidens aux pays où il alloit, d'avoir correspondance avec lui ; ce qu'ils lui accordèrent, et lui donnèrent beaucoup d'assurance de leur affection pour le service de Sa Majesté.

Mais, étant à Amsterdam, il apprit que le chancelier Oxenstiern avoit quitté de nuit Magdebourg avec grand effroi, pour aller s'embarquer sur la mer Baltique à Wismar et se retirer en son pays, tant à cause que les princes et les villes d'Allemagne avoient quitté le parti et accepté la paix de Prague, que parce que

la plupart de ses colonels s'étoient mutinés et avoient laissé le général Bannier réduit à six mille hommes pour toute son armée, avec lesquels il se retiroit dans le Meckelbourg et la Poméranie, devant l'électeur de Saxe qui en avoit trente mille, pour y faire sa composition dans les places qu'il y tenoit, ayant déjà abandonné la Westphalie et tout le reste de l'Allemagne.

Tant il est vrai que dans le gouvernement des affaires publiques le premier désavantage que l'on reçoit porte les choses dans l'extrémité de la ruine, et qu'il est plus aisé de se maintenir dans le degré dans lequel on est, que non pas en étant descendu, pour peu que ce soit, s'empêcher de tomber dans le fond du précipice.

Le duc de Saxe ne fut pas plutôt séparé des confédérés qu'en un instant tous les princes, Etats et villes unies, dont jusques alors la liaison avoit été très-forte, ne pensassent incontinent à faire le même, chacun de son côté.

Le sieur de Saint-Chamont ne laissa pas de poursuivre sa route, et à cette nouvelle hâta son voyage pour arriver avant que tout fût perdu : il dépêcha un gentilhomme au chancelier Oxenstiern pour l'avertir de sa venue et le prier de lui assigner un lieu certain pour le voir de la part du Roi ; il en envoya un autre aux sieurs de Rorté et de Beauregard pour les faire venir à Hambourg, où il se rendit le 20 octobre et les y trouva. Ils lui confirmèrent tous deux ce qui lui avoit été dit à Amsterdam, et y ajoutèrent que ledit chancelier avoit non-seulement tout quitté, mais qu'il avoit écrit au landgrave Guillaume de Hesse de faire

sa paix avec l'Empereur le moins mal qu'il pourroit ; ensuite de quoi , il étoit entré si avant en traité qu'on le croyoit conclu : ils lui dirent encore que ceux de Hambourg leur avoient soigneusement demandé où il alloit et où il prétendoit d'établir son séjour , et leur avoient dit franchement qu'ils lui laisseroient bien le passage libre dans leur ville , mais qu'ils n'y pourroient pas souffrir une longue demeure , crainte de mettre l'Empereur contre eux , duquel ils avoient besoin pour en être protégés contre les violences dont le roi de Danemarck les menaçoit , et pour obtenir de lui la cassation de son péage de Gluckstadt.

Deux heures après son arrivée , il en avertit le sénat et conseil de Hambourg par un gentilhomme des siens , et leur fit dire qu'ils députassent vers lui quelques-uns de leurs corps pour recevoir les lettres dont le Roi les honoroit , et la créance dont il l'avoit chargé pour eux ; ils y satisfirent dès le même jour , et il leur représenta la sincère affection de Sa Majesté envers la cause commune et leur ville ; leur fit connoître qu'elle n'avoit pris part en cette guerre que pour protéger et défendre , par sa grande puissance , les libertés germaniques contre les violentes usurpations de la maison d'Autriche ; qu'elle l'avoit envoyé en Allemagne pour y travailler avec ceux qui aimoient leur patrie et le bien public , et que , les croyant de ce nombre-là , il leur avoit librement découvert le sujet de son envoi , pour les obliger de contribuer avec lui tout ce qui dépendroit d'eux pour l'avancement d'une si bonne œuvre et si importante à tout l'Empire. Ils lui répondirent qu'ils communiqueroient à leur sénat ce qu'il leur avoit exposé , et lui en ap-

porteroient la résolution le lendemain, ce qu'ils firent ; mais elle ne contenoit que des complimens fort respectueux et très-généraux pour le service de Sa Majesté, et lui firent présent d'un gobelet d'argent doré, qu'ils n'ont accoutumé de donner aux ambassadeurs qu'à leur départ ; ce qui confirma l'avis qu'on lui avoit baillé , qu'ils ne vouloient pas qu'il fît long séjour dans leur ville ; il les fit tous convier à dîner le lendemain, mais il n'y en vint que trois, encore des moindres, les principaux n'ayant osé s'y trouver pour ne se rendre suspects envers l'Empereur.

En même temps son courrier revint d'auprès du chancelier , et lui rapporta qu'il l'avoit trouvé à Wismar prêt à partir pour aller en Suède ; que la plupart de ses gens et de ses hardes étoient déjà dans le vaisseau , mais qu'il lui avoit promis de l'attendre encore six jours ; ce qui le fit partir à l'heure même pour se rendre près de lui , après toutefois avoir dépêché le sieur de Beauregard au duc de Lunebourg et au landgrave pour essayer de gagner le premier , ou au moins le faire demeurer neutre , et empêcher le second de faire son traité avec l'Empereur , si déjà il ne l'avoit conclu ; il le chargea aussi de visiter Bannier de la part du Roi , et de le rassurer tant qu'il pourroit.

Il fut reçu bien froidement à Wismar par le gouverneur de la ville , avec un carrosse du chancelier , à cinq cents pas des portes seulement , et conduit en une hôtellerie où il ne fut ni traité ni défrayé. Il demanda le même jour à voir ledit chancelier : ce qu'il lui accorda , et fallut qu'il l'allât visiter le premier cette fois-là , ayant toujours observé cette formalité avec tous les princes et ambassadeurs qui l'é-

toient allés voir; après cela il lui rendit autant de visites qu'il lui en fit.

Il commença son audience par les complimens du Roi envers la reine et couronne de Suède et envers lui, et lui dit qu'il venoit pour travailler de concert avec lui, et employer, avec ses bons avis, le nom et l'autorité de Sa Majesté pour le bien du parti. Il lui répondit que, s'il fût venu trois mois plus tôt, nous aurions pu conserver les affaires en entier, mais qu'alors il n'y avoit plus rien à négocier; que le parti étoit entièrement perdu, que tous les princes d'Allemagne (pour lesquels le feu Roi son maître s'étoit fait tuer) l'avoient non-seulement abandonné, mais joint leurs armes à leurs ennemis; que leurs meilleures troupes les avoient quittés, et qu'il falloit que chacun travaillât à faire sa paix comme il pourroit; qu'il avoit donné ce conseil-là au landgrave, et le lui bailloit semblable pour le Roi; qu'il n'étoit plus en différend avec l'électeur de Saxe que de cinq tonnes d'or pour la récompense de la couronne de Suède, à laquelle il en offroit vingt-cinq de trente qu'elle demandoit, à 100,000 risdales chacune; enfin il lui témoigna un si grand étonnement et abattement de cœur, que tout ce qu'il lui proposa pour relever le parti lui paroissoit impossible, et ne sut jamais tirer de lui aucune parole assurée, mais seulement des réponses douteuses et ambiguës, qui témoignoiient l'inquiétude et la mauvaise assiette de son esprit.

Il lui représenta le bon état de sept grandes et puissantes armées que le Roi avoit en campagne, et rejeta bien loin, avec plusieurs bonnes raisons, le conseil qu'il lui avoit donné de faire des paix particulières,

lui remontrant le préjudice que cette désunion apporteroit aux deux couronnes, et que le traité qu'il avoit depuis peu fait à Compiègne avec M. de Chavigny le défendoit en termes exprès.

A quoi il répondit que les choses ayant changé de face il n'y étoit plus obligé.

Mais, tandis qu'il négocioit avec lui, les nouvelles arrivèrent que Bannier avoit défait à Demnin six mille hommes à l'électeur de Saxe; en même temps le sieur de Saint-Chamont eut avis que Gallas, qui avoit promis de prendre ses quartiers d'hiver dans la France, avoit été contraint d'en abandonner les frontières, avec perte de la plus grande partie de son armée. Cela redonna un peu de cœur à Oxenstiern, et au sieur de Saint-Chamont l'occasion de lui représenter qu'encore que les Impériaux fussent plus forts en nombre que les Suédois, ils n'étoient pas néanmoins si aguerris ni si bons soldats; que lesdits Suédois tenoient encore de très-bonnes places dans l'Empire, qui étoient la plupart capables de consommer des armées entières, pour peu qu'elles fussent réparées ou fortifiées; que le Roi étoit résolu de se porter plus que jamais à la continuation de la guerre; qu'il lui avoit donné argent et tout pouvoir pour cela, et qu'il espéroit de faire beaucoup avec ses bons conseils: il ne voulut pas néanmoins pour tout cela confirmer le traité de Compiègne ni en faire un nouveau, pour ne s'engager, disoit-il, en une guerre trop longue, et inclinait plutôt à continuer celui qu'il avoit commencé pour la paix avec l'Empereur et l'électeur de Saxe, par l'entremise du duc aîné de Meckelbourg, et voir s'il y pourroit avoir son compte. Il trouva bon

néanmoins que le sieur de Saint-Chamont travaillât à regagner les princes qui avoient abandonné le parti, ou au moins à les faire demeurer neutres, et à rallier ses troupes débandées pour les employer à renouveler la guerre dans la Westphalie, et à donner aux ennemis de la diversion en ce pays-là.

Enfin, après plusieurs conférences, ledit Oxenstiern s'en alla et le laissa à Wismar, sans qu'il pût tirer autre assurance de lui sinon qu'il demeurerait quelques jours à Stralsund pour y attendre le succès de ses négociations, selon lequel il réglerait sa retraite en Suède; ce qu'il lui dit avec tant de froideur qu'il lui laissa peu à espérer de lui.

Il s'en revint à Hambourg aussitôt que ledit Oxenstiern fut parti; et dépêcha aux électeurs de Saxe et de Brandebourg pour leur demander audience; mais ils la refusèrent tous deux, prenant pour excuse le peu de sûreté qu'il y auroit pour lui d'aller jusques à eux, à cause des grandes courses, voleries et assassinats que faisoient leurs troupes.

Il trouva audit Hambourg le sieur de Beauregard revenu devers le duc de Lünebourg, le landgrave de Hesse et Bannier, qui lui rapporta que le premier lui avoit promis de demeurer neutre et donné beaucoup d'espérance de rentrer dans le parti, s'il y voyoit des forces suffisantes pour s'y pouvoir maintenir avec ses États; que le second n'avoit encore rien conclu avec l'Empereur, et tiendrait son traité le plus qu'il pourroit en longueur pour lui donner le temps de rétablir les affaires, qu'il voyoit si ruinées qu'il n'en espéroit rien; quant au troisième, il n'en avoit eu que des plaintes de ce qu'on ne fournissoit aucun secours ni

d'hommes ni d'argent à son armée ; que néanmoins il continueroit à bien servir , mais qu'il ne subsisteroit pas long-temps s'il n'étoit autrement assisté.

L'espérance que ces princes donnèrent au sieur de Saint-Chamont , et le mépris qu'avoit fait le chancelier de ses propositions , lui firent juger qu'il étoit nécessaire de lever deux armées pour rendre le Roi plus considérable dans le parti , pour confirmer les uns dans leurs bonnes intentions , et faire connoître aux autres que nous avions de quoi maintenir nos alliés et le trouble dans l'Allemagne sans les Suédois , jusques à ce qu'on nous offrît une bonne et honorable paix , et qu'il valoit mieux employer à cela 500,000 livres , que ledit chancelier demandoit , que de les lui bailler , puisqu'il lui avoit témoigné si peu d'affection et de résolution. Mais parce que les armées qu'on lève en Allemagne sont bien plus autorisées quand un prince de l'Empire les commande , il travailla à en regagner quelques-uns , et s'assura des ducs de Saxe-Lunebourg et du jeune duc de Meckelbourg ; il tira aussi parole du général Arnheim , qui étoit , sans contredit , le plus sage capitaine , le plus vaillant et le plus en créance parmi tous les gens de guerre qui fût en ces quartiers-là , qu'il serviroit le Roi , et , qu'en attendant ses commandemens , il ne s'engageroit en aucun parti , et l'avertiroit de ce qu'il apprendroit d'importance.

Cependant , pour ne laisser perdre les troupes qui s'étoient mutinées dans l'armée suédoise , et qui étoient très-belles , ledit de Saint-Chamont traita avec les colonels , et les disposa à se rallier sous la charge du maréchal de camp Kniphausen , qui étoit un très-

bon et très-vaillant capitaine, et de renouveler la guerre dans la Westphalie sous le nom de la couronne de Suède, parce que Sa Majesté n'ayant point de guerre déclarée contre l'Empereur, il crut qu'elle ne voudroit pas encore la commencer sous son nom en ce pays-là; mais il tira parole secrète dudit Kniphausen qu'il dépendroit absolument de la France, et qu'il exécuteroit tous les ordres qui lui seroient envoyés de la part de Sa Majesté, moyennant 15,000 risdales qu'il lui bailla; il lui promit aussi de lui faire remettre Minden entre les mains quand il voudroit, parce qu'il marioit sa fille au colonel Wolff qui y commandoit et qui lui en avoit engagé sa foi; mais il le pria de le maintenir toujours en cette volonté jusqu'à ce qu'il seroit temps de l'exécuter. C'est un évêché et une des bonnes villes de Westphalie, au long de la rivière de Weser, sur laquelle il y a un pont de pierre qui la rend très-considérable, même pour le dessein qu'il avoit de faire que nos deux armées communiquassent ensemble.

Ledit Kniphausen n'exerça pas longuement cet emploi qu'il avoit heureusement commencé, car il fut tué près de Meppen en un combat où il avoit défait les Impériaux; le chancelier envoya en sa place le maréchal de camp Lestie, écossais, qui y fit très-bien et y a toujours continué la guerre.

Le dessein dudit Saint-Chamont étoit (se voyant recherché de quantité de braves colonels qui ne demandoient qu'emploi) de faire deux armées, l'une en Westphalie, et d'en donner le commandement à Kniphausen, sous la charge du duc Georges de Lunebourg qui avoit promis de l'accepter, d'y joindre

ses troupes et de se déclarer pour nous, ou , à son défaut, au jeune duc de Meckelbourg , et l'autre sous la charge d'Arnheim et du duc François-Albert de Saxe-Lauenbourg, qui fût entré dans le pays de l'électeur de Saxe , et se seroit assuré de tous les passages entre l'Elbe et le Weser pour avoir communication avec celle de Westphalie (1).

Sa Majesté approuva le projet ci-dessus , et commanda qu'on lui envoyât les dépêches et commissions nécessaires pour l'exécuter ; mais comme le voyage étoit long , et le sieur de Rorté mauvais courrier , il demeura quatre mois à lui rapporter les volontés de Sa Majesté , pendant lesquels les affaires changèrent bien de face , et lui donnèrent sujet de n'exécuter point cet ordre.

Voilà ce qui se passa durant le cours de cette année en Allemagne avec les Suédois, qui eurent peu de succès ensuite de la désertion du duc de Saxe, qui fit à Pirna sa paix particulière avec l'Empereur.

Après ce traité conclu , l'Empereur , qui jusqu'alors n'avoit osé donner aveu à l'injuste détention et emprisonnement de l'archevêque de Trèves , commença

(1) *Avec celle de Westphalie*: Ici se trouve un passage biffé dans le manuscrit : Richelieu y parle à la première personne. « Je proposai
« au Roi, dit-il, de faire entrer dans ladite Westphalie l'armée qu'il
« avoit en Hollande sous la conduite de M. de Brezé, qui se consu-
« moit sans rien faire, et dépendoit beaucoup dans les garnisons, pour
« la joindre à celle du landgrave, afin d'obliger ce prince à rompre
« absolument avec l'Empereur, et à lui faire la guerre vers le Danube,
« dans ses terres héréditaires, qui étoient les seules qui lui restoient
« entières, et qui lui avoient fourni sa subsistance jusqu'ici, et par ce
« moyen, il n'auroit eu aucun lieu où il eût pu tenir avec sûreté la diète
« électorale, qu'il projetoit dès long-temps pour faire élire le roi de
« Hongrie, son fils aîné, roi des Romains. »

à l'avouer hautement, et dire qu'il avoit donné charge de faire tout ce qui s'étoit passé en cette affaire, et la plupart de ses forces qui étoient employées contre le parti des princes confédérés tombèrent sur les bras du Roi, mais ne trouvèrent pas Sa Majesté dépourvue; car le cardinal, qui s'étoit toujours défié de la bassesse de cœur du duc de Saxe, avoit mis ordre que, cela arrivant, le Roi se trouvât avoir tant d'armées sur pied qu'elles pussent faire tête partout et soutenir ce déluge d'Allemands.

Sa Majesté fit passer en Lorraine les troupes qu'elle avoit autour de Langres, et y en ajoutant de nouvelles fit une armée de quinze mille hommes de pied et cinq mille chevaux, dont elle donna la charge au cardinal de La Valette pour s'avancer dans l'Alsace, se joindre à Weimar, et s'opposer à Gallas dès qu'il eut passé le Rhin à Spire, qu'il prit, et Worms ensuite, avec une grande consternation des Suédois et Allemands qui y avoient été mis en garnison; et en la place du cardinal de La Valette, Sa Majesté envoya M. d'Angoulême à l'armée de M. de La Force pour la commander conjointement avec lui.

Sa Majesté eut d'autre côté, dès le 10 juillet, une autre armée de huit mille hommes de pied et deux mille chevaux pour entrer dans la Picardie, commandée par le duc de Chaulnes, assisté des sieurs de Vignoles et de Rambures.

Le Roi augmenta encore son régiment des gardes de dix compagnies, lesquelles il donna à de jeunes seigneurs de sa cour, fit en outre lever vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux pour renforcer tous les divers corps d'armée, à mesure que

les troupes se débandoient , la levée desquels le cardinal avança sur le crédit de ses amis.

Sa Majesté avoit , dès le mois de mai , convoqué le ban et arrière-ban de la noblesse de son royaume , n'en exemptant personne que les officiers domestiques et commensaux de sa maison , de celle de la Reine , de Monsieur et du prince de Condé , outre tous les capitaines et hommes d'armes qui servoient actuellement dans ses compagnies de gendarmes et chevaulégers , et tous autres officiers , tant de cheval que de pied , qui avoient charge dans sesdites armées ; et outre ce que dessus elle fit faire une levée de douze mille Suisses , qui arrivèrent bien à propos sur la fin de septembre , lorsque nos armées se trouvèrent affoiblies par les fatigues et les maladies. Toutes ces armées étoient sur pied pour faire tête des côtés de Champagne et de la Picardie , où tout le poids de la guerre devoit tomber. Outre cela , le Roi en envoya une autre en Italie sous la charge du duc de Créquy , qui la commandoit sous le duc de Savoie , et une navale de quinze vaisseaux de guerre , jointe à pareil nombre de vaisseaux hollandais , pour garder la Manche et rendre le commerce libre ; mais celle-là fut fort inutile , car , après que nos vaisseaux eurent joint les leurs à Portland , et demeuré un jour seulement ensemble , ils se séparèrent sans rien résoudre , les Hollandais agissant par mer de même foi avec nous qu'ils avoient fait par terre au reste de leur traité : il y a néanmoins apparence de croire , vu que nos armées jointes leur étoient autant et plus utiles qu'à nous , que ce qu'ils en faisoient étoit pour la crainte qu'ils avoient du roi d'Angleterre , lequel ,

suivant les prétentions imaginaires qu'il a d'être roi de la mer, avoit aussi mis une armée en mer, laquelle, venant à rencontrer les deux jointes ensemble, eût voulu leur faire mettre le pavillon bas, sur le sujet de quoi les Hollandais eussent eu de la peine à se résoudre de combattre avec nous, pour n'être pas obligés à nous défendre pour nous dispenser de ce devoir.

Ledit roi d'Angleterre prenant occasion de nos différends pour s'avantager, mettant son armée en mer, qui étoit grande, mais qui néanmoins, pour être composée la plupart de vaisseaux marchands, n'étoit pas telle que nos trente vaisseaux de guerre n'y eussent pu résister, fit afficher à la Bourse ou place des marchands à Londres que sa flotte serviroit pour la conservation et garde du canal, et pour la préservation de l'honneur de ses royaumes, terres, juridictions et sujets, en sorte que toutes les flottes et vaisseaux appartenans à rois, princes ou États, passant la mer, reconnussent sa souveraineté en ladite mer, prenant bon égard qu'il ne s'y fît aucune hostilité ou offense, fût d'un navire de guerre à l'autre, ou d'un navire de guerre à quelque navire marchand, ou d'un navire marchand à l'autre, mais qu'il s'y entretînt une bonne paix, et qu'ils prissent les plus foibles en protection, de quelque nation qu'ils pussent être, afin que le trafic et commerce fût d'autant plus libre et maintenu en cette mer.

Ce placard étonna les Hollandais et les fit séparer d'avec nous. Le Roi, ayant donné un si bon ordre à être le plus fort contre ses ennemis, eut désir d'aller lui-même en personne à la tête de ses armées.

Le cardinal, qui savoit le courage du Roi, mais

qui craignoit les accidens qui pouvoient survenir à sa personne , ne le pouvant accompagner parce qu'il étoit nécessaire qu'il demeurât autour de Paris pour plusieurs importantes raisons , dit qu'il étoit ravi de voir ses sentimens généreux , lesquels il avoit toujours connus pareils en semblables occasions ; mais , puisqu'il voyoit que Sa Majesté étoit travaillée de mélancolie , laquelle procédoit de ce qu'elle n'étoit pas à l'armée , et qu'il jugeoit que , si elle continuoit , elle seroit indubitablement malade , il consentiroit de très-bon cœur au voyage qu'elle désiroit faire , si elle ne pouvoit d'elle-même se guérir de sa tristesse par raison , reconnoissant que le bien de ses affaires ne requéroit pas qu'elle fit la guerre en personne , mais seulement par ses lieutenans ;

Que nous allions entrer dans les grandes chaleurs , fort contraires à la santé de Sa Majesté ;

Que l'humeur de Sa Majesté étoit de s'inquiéter extraordinairement quand elle étoit dans une armée , ce qu'elle auroit encore plus lieu de faire quand elle auroit des ennemis proche d'elle ;

Quoiqu'il n'y eût pas d'ennemis puissans au lieu où elle vouloit aller , toujours y auroit-il sept ou huit mille hommes de pied et mille ou douze cents chevaux , outre qu'ils avoient envoyé lever quatre mille Suisses , à ce que mandoit M. de Thianges ;

Que Sa Majesté ne sauroit , quelque effort qu'elle pût faire pour le dessein qu'elle avoit , avoir , outre les armées qu'elle avoit déjà , plus de quinze cents chevaux assemblés à la fin du mois de juillet , ce qui n'étoit pas un corps suffisant pour la personne de Sa Majesté ;

Qu'en quelque lieu qu'elle portât sa personne , tout y devoit être royal ; qu'ici rien ne le pouvoit être , non l'infanterie , en tant qu'elle seroit toute nouvelle ; non la cavalerie , pour la raison que dessus ; non l'équipage d'artillerie , n'y ayant que cinq cents chevaux dispersés çà et là qu'on pût destiner à cette fin , à cause de trois grands équipages que Sa Majesté avoit en Flandre , en Allemagne et en Italie ;

Qu'il pouvoit fondre beaucoup d'ennemis sur les bras du Roi en ce pays-là ;

S'il y étoit une fois engagé , quelques-uns estimoient qu'il ne s'en sauroit retirer sans qu'il y allât de son honneur ; au moins étoit-il certain que ses affaires en recevroient du préjudice , étant impossible à tous les hommes du monde de changer leurs complexions naturelles ;

Qu'il étoit certain que le Roi ne seroit point là deux semaines sans s'y ennuyer et s'exposer à une grande maladie , auquel cas il seroit contraint de demeurer au lieu le plus ouvert et le plus foible du royaume , où il faudroit une armée qui n'eût autre égard qu'à sa personne ;

De là il seroit impossible de donner ordre à toutes les affaires qui étoient présentement sur le tapis et à celles qui pouvoient arriver ;

Si Sa Majesté venoit à être malade , tous ses alliés seroient découragés , et ses ennemis auroient leur compte ; que ce que Sa Majesté vouloit faire étoit justement ce que ses ennemis pouvoient désirer ;

Après tout , si Sa Majesté , ayant considéré les raisons ci-dessus , persistoit à vouloir aller à l'armée . il en demeueroit d'accord ; mais par son avis il ne le

devoit pas faire , et rien n'étoit capable de le faire consentir à une telle résolution que la volonté absolue de Sa Majesté, et le discours qu'elle tenoit qu'elle seroit malade si elle n'y alloit ;

Que sa pensée seroit que Sa Majesté trouvât bon que cette délibération fût mise en conseil, et qu'on prît l'avis de son médecin ;

Qu'il étoit bon que tout le monde sût que le sujet de sa tristesse venoit de ce que dessus ;

Que rien ne l'empêchoit d'aller à l'armée que son conseil ;

Qu'il s'en allât vers Paris pour y faire passer l'affaire de Monsieur à l'assemblée du clergé ;

Ce qui étoit non-seulement un prétexte , mais un sujet fort légitime ;

Que si , dans la fin du mois , on voyoit une armée assemblée digne de lui , et ses affaires en état qu'il pût aller où il désiroit , qu'en ce cas il allât mettre la dernière main à l'affaire dont il étoit question ;

Que cependant on ne laissât pas de la commencer selon que l'occasion s'en présenteroit , étant plus aisé de le faire par raison sans le Roi avec dix mille hommes de pied et mille chevaux qu'avec le double , sa personne y étant , laquelle ne pouvoit ni ne devoit être hasardée en beaucoup d'occasions , où des chefs particuliers devoient exposer leurs personnes.

Cet avis ne détourna pas Sa Majesté de son dessein , mais il eut assez de pouvoir pour lui en faire différer l'exécution pour quelques mois , jusqu'à ce que toutes ses forces fussent prêtes.

Cependant le cardinal manda , le 10 juillet , au car-

dinal de La Valette que les mauvaises nouvelles d'Allemagne l'obligeoient à ne perdre pas un moment de temps à assembler son armée, se mettre en état de s'avancer vers la frontière, et se joindre au duc Bernard, pour puis après s'opposer conjointement aux ennemis, qui, n'ayant plus rien en Alsace qui leur résistât, ne manqueroient pas assurément de nous venir attaquer en Lorraine, s'il n'y avoit des forces suffisantes sur la frontière pour les en empêcher et les repousser; que ledit duc Bernard ayant un corps assez considérable de cavalerie, et étant plein d'affection et de zèle pour le service du Roi, ainsi que toutes les dépêches du sieur de Feuquières en faisoient mention, il ne doutoit point qu'il n'agît avec lui en cette occasion ainsi qu'il le pouvoit désirer, et qu'il étoit à propos pour le bien de la cause commune; qu'il étoit tellement important au service du Roi, en l'état auquel étoient les affaires, d'attacher ledit duc à la France, qu'il le conjuroit de n'oublier rien de ce qui dépendroit de lui à cette fin, et de l'affermir de plus en plus dans la résolution qu'il avoit prise de ne se point séparer des intérêts de Sa Majesté; qu'elle étoit si satisfaite de son procédé et de sa conduite en son endroit, qu'il le pouvoit assurer en général que, toutes choses manquant, il se faisoit fort de lui procurer dans la Lorraine un notable revenu pour soutenir sa dignité, et, quand la Lorraine manqueroit aussi, la bonne volonté du Roi pour lui étoit telle, qu'il lui donneroit la même chose en France sur son propre revenu;

Que, pour les troupes qui lui restoient, s'il jugeoit que la nécessité fût telle parmi elles qu'elles ne pus-

sent subsister aux lieux où elles étoient sans notre assistance, ce qui sembloit bien difficile, le Roi ne feroit pas de difficulté de leur départir entre tous 200,000 livres, qui seroit environ dix écus pour cavalier : étant accoutumés comme ils étoient à ne toucher point d'argent, on ne croyoit pas qu'il leur fallût offrir davantage ; si cependant les affaires venoient à tel point qu'il vît qu'elles fussent capables de faire un faux bond, en ce cas il vaudroit mieux les prendre à la solde du Roi, en tirant le meilleur marché qu'il pourroit, les faisant contenter de quatre ou de six montres, ou, à toute extrémité, de pareil paiement que les troupes de Sa Majesté ;

Qu'il se souvînt, auparavant que de s'éloigner de Metz, de pourvoir de telle sorte à la sûreté de cette place, soit en y mettant un homme résolu et qui eût cœur et tête pour la défendre si on venoit à l'attaquer, soit en y faisant mettre une si bonne quantité de blés et autres vivres et munitions, qu'il n'y eût rien à craindre de ce côté-là, et que nous pussions en être en repos.

Surtout il étoit important de faire promptement transporter dans ladite ville tous les blés de la campagne, afin d'en priver les ennemis. Peu après, le Roi fait délivrer à Paris, au sieur Panica, agent du duc de Weimar, le 26 juillet, 300,000 livres pour le paiement de ses troupes, et 75,000 pour ledit duc, sans faire aucun traité précis avec lui qui demandoit des conditions déraisonnables, en partie peut-être pource qu'il s'imaginoit que Gallas étoit venu à dessein de le voir et d'essayer de le porter à recevoir le traité de Pirna, suivant une lettre que le duc

de Saxe lui écrivit , que Gallas lui fit tenir par un trompette.

Gallas ayant assiégé Kayzerslautern , et laissé des troupes autour de Mayence , qui le bloquoient de près , le duc de Weimar , qui étoit à Sarrebruck en grande impatience , pria le sieur de Feuquières d'écrire au cardinal de La Valette qu'il lui envoyât huit mille hommes de pied de son armée , afin qu'il n'eût pas le regret de voir emporter ses places à sa vue , et d'être contraint de reculer , n'ayant autres gens de pied avec lui que les régimens des Deux-Ponts et de Battilly (faisant partie de ceux entretenus par le Roi , et commandés par ledit sieur de Feuquières) , ce qui causeroit la ruine de l'infanterie qu'il avoit laissée dans Mayence, Gustavenbourg et autres places qui , en se perdant , lui feroient perdre tant de bons soldats.

Le cardinal , qui n'avoit lors avec lui un si grand corps d'infanterie qu'il jugeât à propos de détacher huit mille hommes de son armée , et qui en outre avoit dessein de faire toute la diligence qu'il lui seroit possible pour joindre ledit duc de Weimar , jugeant encore que ces troupes n'y pourroient arriver qu'un jour ou deux avant , et qu'elles courroient fortune de se débander par l'appréhension qu'on les séparât du reste de l'armée , afin de les joindre pour toujours aux Suédois , manda au duc de Weimar qu'il s'avanceroit vers lui avec toute son armée en diligence , et se rendroit le 18 à Metz , afin de se trouver entre là et Sarrebruck et Metz , où le sieur de Feuquières avoit disposé leur entrevue , et fait trouver bon au duc de céder en toutes choses , et même de souffrir qu'il ne lui offrît

pas la main droite chez lui; ce qui se passa toujours ainsi depuis avec toute sorte de civilité de part et d'autre.

En cette conférence, il fut résolu que ledit cardinal useroit de toute la diligence qu'il lui seroit possible pour venir le joindre avec l'armée du Roi. Il reçut nouvelles en ce temps-là que Gallas avoit pris Kayzerslautern d'assaut après un long siège, et y avoit perdu quantité d'hommes, ce qui lui donna un extrême déplaisir, pource qu'il y avoit retiré les meubles les plus précieux qu'il avoit gagnés en la guerre d'Allemagne, ayant mis en garnison dans cette mauvaise place un régiment qu'ils appeloient le régiment jaune, qui étoit celui qui avoit le plus de réputation de tous ceux qui étoient restés du feu roi de Suède: il se défendit jusqu'à l'extrémité; le canon y ayant fait trois brèches raisonnables, il ne voulut pas parler, mais soutint sept assauts, au dernier desquels il fut emporté par la multitude, s'étant fait tuer sur la brèche. Asfeld, lieutenant de Gallas, qu'il avoit laissé à ce siège, fit faire main basse, et n'épargna les vieillards, les femmes, les filles ni les enfans, et abandonna la ville peu de jours après pource qu'elle ne valoit rien.

Gallas ensuite ayant assiégé les Deux-Ponts, qu'il investit avec trois régimens d'infanterie, huit de cavalerie, deux de dragons et huit cents Croates, faisant en tout six mille chevaux et deux ou trois mille hommes de pied, Weimar pria le cardinal de La Valette d'employer l'armée du Roi pour faire lever le siège, à quoi le cardinal s'accorda très-volontiers, lui semblant ne pouvoir prendre une occasion plus

avantageuse à Sa Majesté, ni qui dût réussir avec plus d'apparence, quand on ne feroit que le faire reculer, sans défaire de ses troupes, d'autant que cela redonneroit du cœur aux confédérés, et si nous le battions, nous nettoyerions tout le Rhin, et arrêterions le roi de Hongrie, que le duc Bernard croyoit avoir dessein de revenir à Worms.

Ledit cardinal avançant en toute diligence, son armée arriva le 27 à Sarrebruck, où les troupes suédoises le joignirent, et ne se séparèrent plus depuis. Les Suédois, sachant la langue et le pays, alloient à toute heure en parti du côté des ennemis, et toutes nos troupes marchaient avec une si grande joie, naturelle aux Français, de rencontrer les ennemis, sans avoir employé beaucoup de temps pour les aller chercher, que, faisant en un jour le chemin de deux, ils allèrent dès le lendemain se camper proche des Deux-Ponts, par-delà un passage de rivière et de marais fort difficile, et que l'on croyoit que Gallas défendrait. Mais dès qu'il eut avis que notre armée venoit à lui, ce dont il ne fut averti que la nuit précédente, il leva le siège avec grand étonnement, bien que la place eût déjà capitulé, et qu'il y dût entrer le lendemain.

Il n'y avoit que deux passages par lesquels il se pût retirer : l'un, et le plus court, étoit celui de Landstel, qui est serré d'un côté d'un grand marais, et de l'autre est entièrement commandé par un château du même nom, où le duc de Weimar avoit laissé garnison, et mis pour gouverneur un nommé Schink dont il se fioit.

L'autre étoit à la main gauche, le plus long, mais plus ouvert, et par conséquent le plus propre à défilér.

On jugea avec raison qu'il aimeroit mieux prendre le plus long, comme étant le plus facile, et partant notre armée prit l'autre, afin de le devancer et le joindre plus promptement. Nos armées marchèrent en bataille le 29 avec une diligence non pareille, et nos coureurs ayant rencontré l'arrière-garde des ennemis près de Landstel, nous espérions de les engager au combat et en venir à une bataille, ce qui animoit de sorte notre infanterie, qu'elle marchoit aussi vite que la cavalerie. Mais le sieur de Feuquières s'étant avancé pour donner le signal à ceux du château, ils lui répondirent à coups de canon, ce qui fit connoître que la place étoit rendue aux ennemis : ce qui fut fait par une infâme trahison, Schink l'ayant vendue à Gallas, et pris parti avec lui, dont le duc de Weimar n'avoit pu avoir avis à cause que les ennemis étoient entre nous et ladite place.

La perte de ce château nous déroba la victoire des ennemis, et une grande incommodité survint à l'armée, qui fut le manquement du pain de munition dont on n'avoit pas dû amener davantage, le dernier même s'étant moisi : car, quant au biscuit, on n'avoit pas eu loisir d'en faire faire. On nous avoit promis de nous fournir du pain des Deux-Ponts et de Sarrebruck ; mais, outre que ces deux villes étoient misérables et extrêmement incommodées des garnisons suédoises, le peu de fours et de moulins rendit ce secours si lent, que, quelque diligence qu'on pût faire, et quelques soins que l'on y pût apporter, notre infanterie ayant été dans ce campement deux jours entiers sans pain, elle n'eut le troisième qu'un quart de ration, que le régiment des gardes reçut sans murmurer.

Ces trois jours passés, les vivres allèrent un peu mieux, pource que l'on avoit eu loisir de se reconnoître, et que nos troupes, qui au commencement ne vouloient point recevoir de nos farines, s'accoutumèrent à en prendre et à chercher des fours dans les villages, où elles faisoient cuire de très-bon pain, y ayant toujours nombre de boulangers dans les régimens, dont celui des gardes seul se trouva en avoir jusqu'à cinquante-deux.

Cette petite incommodité donnant prétexte à plusieurs cavaliers de se débander, et à un grand nombre d'infanterie, par la faute de plusieurs capitaines qui étoient si lâches que de leur témoigner qu'ils leur feroient plaisir de se retirer, et même d'emporter leurs armes, treize de ces cavaliers ayant été pris en s'enfuyant, le cardinal de La Valette les fit condamner à tirer au billet, et celui qui tira le billet de mort fut pendu sur-le-champ, et les douze condamnés à être dégradés des armes et de noblesse, et à marcher à pied avec les pionniers à la tête de l'armée.

Il fut lors fort agité entre le cardinal et le duc, dans le conseil, si l'on retourneroit en arrière, ou si l'on passeroit outre. Les raisons pour retourner en arrière étoient seulement le manque de vivres, qui, ayant déjà fait diminuer l'armée, pourroit continuer à l'affoiblir, le Roi n'ayant aucuns blés de là en avant, et étant du tout impossible, outre un convoi de vivres de sept à huit vingts chariots qui venoit de Metz, d'en espérer davantage du côté de France, à cause de la difficulté des escortes et de la longueur du chemin qu'il y auroit à faire dans un si grand éloignement que celui où nous nous trouvions. Les

raisons pour passer outre étoient qu'en retournant d'où nous venions, notre voyage auroit été peu utile ; que Mayence, que l'on savoit être à l'extrémité, tomberoit entre les mains des ennemis, et que le duc de Weimar perdrait par ce moyen trois à quatre mille bons hommes qu'il avoit dedans ;

Que toutes les autres places qu'il tenoit encore jusques au Rhin se voyant abandonnées, se rendroient ensuite avec la perte de tout le reste de son infanterie ;

Que les ennemis prendroient cœur, et tiendroient à grande foiblesse à nous de n'avoir osé les pousser plus avant, et que tous nos confédérés, désespérant entièrement de leurs affaires, se hâteroient de traiter avec l'Empereur, et nous accuseroient d'en être cause, en les ayant obligés à croire par une si soudaine retraite que nous n'étions nullement en état de les assister ; au lieu que, nous avançant jusques au Rhin, si les confédérés n'avoient pas assez de vigueur pour s'aider eux-mêmes, nous ferions au moins connoître à toute l'Allemagne qu'il n'auroit pas tenu au Roi qu'il ne les eût mis en état de rétablir leurs affaires ; que quant à la peine où l'on étoit pour les vivres, il falloit faire l'impossible pour tâcher à la surmonter, tandis que notre éloignement, éloignant aussi les ennemis de nos frontières, donneroit moyen aux sujets du Roi de faire la récolte dans les Trois-Évêchés.

Ces dernières considérations ayant prévalu, il fut résolu de passer outre. Dès le lendemain on part, et le 3 août l'armée campa près d'Ottembach, où elle séjourna un jour pour y attendre le convoi de sept vingts chariots de vivres qui vint de Metz, depuis le-

quel convoi nous n'en eûmes plus; mais on envoya des biscuits et des farines de Metz à Saint-Avold, Sarrebruck, les Deux-Ponts et Hombourg, afin que lorsqu'ils auroient à retourner ils ne manquassent pas de vivres sur leur chemin.

Dès le lendemain 5 ils eurent nouvelles que les ennemis, ayant su notre démarche, avoient levé le siège de Mayence, qui étoit réduit à telle extrémité qu'il y avoit quatre jours que les assiégés n'avoient plus de pain, et se fussent rendus sans un billet qu'ils reçurent du duc de Weimar, portant que l'armée s'avançoit à grandes journées pour les secourir. Les ennemis avoient quatorze mille hommes à ce siège.

L'armée alla camper le lendemain près Kreutznach, où, suivant ce que le duc de Weimar avoit dit, la campagne se trouva couverte de blés, ce qui rafraîchit un peu nos troupes, qui depuis Saint-Avold jusque-là n'avoient traversé que des pays stériles, et toujours depuis, jusques à leur retour (excepté ce qui restoit du convoi venu de Metz), ils n'avoient eu autre pain que celui qui se faisoit des blés que le commissaire général Offembourg achetoit des Suédois, qu'ils alloient couper et battre de tous côtés. Ce qui augmentoit la difficulté des vivres, étoit qu'il falloit en même temps nourrir l'armée et ravitailler Mayence, dont il eût été inutile de faire lever le siège si on n'eût jeté dedans de quoi faire subsister la garnison.

Gallas ayant rassemblé aux environs de Worms, où il avoit un pont, toutes ses forces, que nous apprenions, par divers avis, être au moins de trente mille hommes, et notre armée n'étant pas assez forte pour

les aller attaquer dans un poste si avantageux, le cardinal de La Valette jugea qu'il ne falloit omettre aucun soin pour convier nos alliés à se joindre à nous, afin de faire un puissant effort, et contraindre Gallas, s'il étoit possible, d'en venir à une bataille, qu'il ne pouvoit donner sans hasarder toutes les affaires de son maître, ou, s'il refusoit de combattre, de nous abandonner tout le deçà du Rhin, et perdre en un jour ce qu'il avoit acquis en six mois. Et d'autant que d'entre tous nos confédérés il n'y en avoit point de plus proches de nous ni plus en état d'agir que le landgrave de Hesse, qu'il savoit être en campagne et s'avancer en deçà, et le duc Georges de Lunebourg il leur écrivit par diverses voies sur ce sujet, et fit écrire, par le duc de Weimar et le sieur de Feuquières, des lettres très-pressantes.

Cependant l'armée s'avançoit toujours, et arrivant à Bingen, qui est une ville accompagnée d'un bon château, que sa situation rend de conséquence, à cause qu'elle est sur le Rhin et sur l'embouchure de la rivière de Nave, ils se résolurent de l'attaquer avec dessein de combattre Gallas s'il venoit au secours, et prirent un campement si avantageux (cette même rivière de Nave y servant d'un retranchement naturel), qu'ils n'avoient point de crainte d'être surpris.

Après deux jours de siège la ville se rendit; le château tint jusques au 13 du mois, et fut pris à discrétion, la vie sauve. Il s'y trouva les officiers de deux régimens, en nombre de quarante, commandés par le colonel du Moulin, et quatre cents et tant de soldats, lesquels demeurèrent tous prisonniers.

Notre armée demeura là jusques au 21, en atten-

dant des nouvelles du landgrave de Hesse, durant lequel temps on travailloit toujours à ravitailler Mayence, et, pour ne pas laisser notre cavalerie inutile, on l'envoyoit souvent à la guerre avec les Suédois, afin que, s'accoutumant à voir la manière de combattre des ennemis, et particulièrement des Croates, ils apprissent à les mépriser et à connoître l'avantage que nous avons sur eux lorsque l'on peut en venir aux mains.

Enfin l'infection commençant à se mettre dans notre camp à cause des extrêmes chaleurs, et sur les nouvelles que l'on eut que Francfort, étonné des faux bruits que Gallas avoit fait courir, qu'après la prise de Kaiserslautern il avoit défait le duc de Weimar, et que nos alliés ne pouvoient plus espérer aucun secours de deçà le Rhin, s'étoit résolu d'accepter la paix de Saxe, à condition de ne recevoir aucune garnison, et de se servir seulement des troupes impériales pour lui aider à attaquer Saxenhausen, qui est une partie dudit Francfort, séparé du reste par le Mein, sur lequel il y a un pont où le duc de Weimar avoit quatorze ou quinze cents hommes commandés par le colonel Wetum, le cardinal et le duc marchèrent dès le 21 avec toute l'armée, et allèrent coucher à Gaultsau, où ils apprirent le lendemain que le colonel Wetum, après avoir soutenu deux assauts, avoit rendu Saxenhausen par composition, que les Impériaux avoient violée, l'ayant renvoyé seul à Mayence et contraint tous les siens de prendre parti.

Dès que Saxenhausen fut rendu, le marquis de Grava, avec six à sept mille hommes, se campa tout contre Francfort, dans ce qu'ils appellent le Rantua,

qui est un retranchement autour de la ville avec des tours , ainsi qu'il y en a à la plupart des grandes villes impériales.

Sur la nouvelle de la prise de Francfort et de Saxenhausen , le cardinal de La Valette , jugeant qu'il n'y avoit plus d'espérance pour nous de relever les affaires le long du Rhin qu'en combattant Gallas , et que notre armée n'étant pas assez forte pour cela , il étoit du tout nécessaire de joindre le landgrave de Hesse (qu'ils apprennoient n'être avec la sienne qu'à douze lieues d'Allemagne de Mayence) , il résolut avec le duc de Weimar , pour le convier plus puissamment à venir , non-seulement de s'avancer jusques audit Mayence , mais aussi de passer le Rhin , afin de faire connoître , et à lui et à tout le reste de nos confédérés , que le Roi n'omettoit rien de ce qui dépendoit de lui , et faisoit même au-delà de ce qu'ils en eussent osé espérer.

Suivant cette résolution , l'armée va camper le 23 août à un quart de lieue de Mayence , et les 25 et 26 dudit mois elle passa toute au-delà du Rhin , se campant entre ladite rivière et le Mein.

Gallas , ayant su notre passage au-delà du Rhin , avoit aussi fait passer partie de ses troupes sur le pont de Worms , et les avoit logées dans le Bergstrass et aux environs de Darmstadt , dans le même poste que nous y avions pris l'année passée , lequel est extrêmement avantageux.

Le premier jour de septembre le duc de Weimar part du camp avec quatre mille chevaux , la plupart suédois et le reste français , mille mousquetaires , et tous nos volontaires ; et , afin de rendre notre con-

jonction plus facile avec le landgrave de Hesse, va assurer un très-bon château assez proche dudit Francfort, nommé Kuvistein, dont il contraignit le propriétaire, qui lui étoit suspect, de recevoir garnison de lui. Il espéroit, en ce même voyage, d'enlever quelque quartier des ennemis entre Francfort et la ville d'Hest, ayant fait un grand tour pour cela afin de les envelopper; mais il n'y en trouva point de logés, à cause de la jalousie que leur donnoit notre armée.

Gallas envoya, la nuit du même jour, deux très-grands brûlots pour brûler notre pont sur le Rhin, ainsi qu'ils pensèrent faire, pource que lesdits brûlots, dont le feu étoit extrêmement grand, étoient outre cela tous pleins de grenades qui, en se crevant, faisoient fuir tous les bateliers; mais le sieur de Feuquières, se jetant sur le pont, les fit revenir, et, ayant fait couper les câbles des bateaux à l'endroit desdits brûlots, les fit descendre au-delà du pont, où les feux d'artifice achevèrent de se consommer, sans faire autre mal audit pont; lesdits câbles étant ainsi lâchés, ledit sieur de Feuquières en retournant courut fortune de se noyer.

On redoubla depuis les gardes que l'on faisoit dès auparavant pour la conservation dudit pont, tellement que, Gallas ayant encore envoyé, pour le rompre, deux grands bateaux chargés de pierres, on ouvrit de si bonne heure ledit pont par le milieu, que le fil de l'eau les emporta au-delà sans qu'ils y fissent aucun dommage.

Cependant, après avoir beaucoup attendu la réponse du landgrave de Hesse, qui nous avoit fait

espérer, par plusieurs lettres qu'il avoit écrites au duc de Weimar, qu'il viendrait s'unir à nous avec ses troupes si nous passions le Rhin, il changea enfin d'avis par l'étonnement de la prise de Francfort, par la méfiance que notre armée l'abandonnât et retourna incontinent en France, et par quelque jalousie qu'il avoit, qu'étant lieutenant général des troupes allemandes pour le Roi, le duc de Weimar eût eu plus d'emploi que lui, et envoya au cardinal de La Valette, par le sieur de La Baudrie, résident pour Sa Majesté auprès de lui, une réponse toute contraire à ce que nous espérions; car il lui mandoit ne pouvoir venir, de crainte que leurs armées s'affamassent, et, bien qu'elles désirassent livrer bataille à Gallas, il ne s'en exemptât et nous amusât de jour à autre, jusques à avoir dissipé notre armée; à quoi la ville de Francfort et les rivières d'alentour dont il étoit déjà maître lui fourniroient toute commodité contre ceux qui, mattés des fatigues continuelles et mourant quasi de faim, ne se pourroient garder qu'enfin ils ne fussent surpris; outre qu'il ne se pouvoit pas bien résoudre s'il étoit expédient de donner la bataille, tant pource que ses soldats, qui n'avoient de long-temps reçu de solde, se pourroient mutiner sur le point du combat, que pource que le chancelier Oxenstiern lui avoit plus recommandé la conservation de ses troupes que l'entreprise d'aucuns exploits, et même l'avoit exhorté de s'approcher des confins d'Eichfeld pour l'assister à l'exécution d'un dessein important au public.

Davantage, que joignant ses troupes aux nôtres, il falloit premièrement qu'il en envoyât pour le moins

mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour la garde de son pays , et autant en la Westphalie , où les ennemis faisoient de grands progrès et en attaquoient les places l'une après l'autre , lesquelles troupes étant tirées des siennes , le corps qu'il leur pourroit amener ne seroit pas fort considérable , d'autant qu'il n'étoit pas maître absolu des forces suédoises qui étoient en son armée , que le chancelier avoit déjà contremandées , joint que de douze mille hommes qu'il lui avoit promis , il ne lui en avoit envoyé que trois mille ; que les choses étant en cet état , la ville de Francfort et Saxenhausen perdues , d'où l'ennemi avoit à commandement les rivières de Necker , du Mein et du Rhin , auxquelles cette ville donne la loi , et a toujours été le centre de la correspondance de toutes les armées des confédérés , il avoit raison de craindre le péril où il s'exposeroit , par cette conjonction , d'être séparé , tant de ses terres que du chancelier et du maréchal Bannier , ce qui étoit capable de lui en empêcher le retour , et de prier ledit cardinal et le duc de trouver bon que les maux qui pouvoient arriver de cette conjonction étant plus grands que les biens qu'on en pouvoit espérer , il demeurât en son poste pour se défendre , plutôt que se hasarder d'entreprendre ce dont la cause commune et lui pourroient se repentir à loisir.

Ce refus du landgrave , qui , non content de ne s'être pas joint à nous , se retira dans son pays , ôta à notre armée le moyen de défaire ou de ruiner celle de Galles , ce que nous eussions fait infailliblement , et au moins obligé la ville de Francfort , qui n'avoit pas encore reçu garnison , à demeurer neutre , sans l'as-

sistance de laquelle Gallas ne pouvoit pas subsister, même sur les bords du Rhin. Voyant donc que de tous les côtés nous ne trouvions aucun des confédérés en humeur de se laisser secourir, que notre séjour ne servoit qu'à consommer nos vivres qui pouvoient servir au ravitaillement de Mayence, que la difficulté de recouvrer des fourrages se faisoit très-grande, et que Gallas avoit rassemblé toutes ses forces pour ruiner l'armée du Roi et celle du duc de Weimar, et outre qu'il n'étoit plus possible de vivre sur les bords du Rhin, ni d'espérer du secours de vivres du côté de France, y ayant une partie des troupes de Gallas entre la France et nous, le cardinal de La Valette et le duc se résolurent de se retirer avec l'armée du côté de Metz.

Pour faciliter notre passage, et en ôter la connoissance aux ennemis, on envoya une partie de la cavalerie vers Francfort avec quelques mousquetaires : les sieurs de Feuquières et de Turenne y furent ensemble avec trois mille cinq cents chevaux suédois, quelque cavalerie française en laquelle étoient les volontaires, et six cents mousquetaires, et donnèrent jusques aux portes de Francfort, où il se fit un si beau combat contre onze ou douze cents cuirassiers des ennemis sortis hors dudit retranchement, que deux de leurs meilleurs régimens de cavalerie y furent entièrement défaits, près de cinq cents hommes tués sur la place, plusieurs pris prisonniers, le colonel Lambry blessé d'un coup de pistolet au bras, et le maréchal de camp Asfeld porté par terre, son cheval ayant été tué sous lui ; et de notre côté il n'y eut qu'un gentilhomme du sieur de Feuquières tué.

le sieur de Thou blessé d'une mousquetade au travers du bras droit, le chevalier de Baradas pris, son cheval ayant été blessé, et sept ou huit autres cavaliers ou soldats tués ou blessés.

Le duc de Weimar, jugeant que les fortifications de Gustavenbourg n'étant pas achevées, n'y ayant presque point de logement dans la place, et Francfort ayant traité avec les ennemis, il ne se pourroit que très-difficilement garder durant son éloignement, résolut de l'abandonner, et en retira sa garnison et son artillerie.

On laissa pour gouverneur dans Mayence le colonel Ogondorf, que le chancelier Oxenstiern avoit mis dans le château dudit Mayence, dont il avoit soutenu le dernier siège; et pour donner quelque moyen à la garnison de subsister, le cardinal de La Valette mit 27,600 livres de l'argent du Roi entre les mains du duc de Weimar, et lui fit prêter outre cela dans Mayence tout ce qu'il put.

Cela fait, notre armée repassa le Rhin les 15 et 16 septembre en très-bon ordre, les bagages ayant marché devant, et la cavalerie ensuite, l'infanterie demeurant cependant en bataille dans un grand retranchement, auquel il y avoit cinq grandes redoutes et plus de cinq cents toises de lignes de communication, dont le fossé étoit de douze pieds de largeur, et les terres jetées et retenues entre des gabionnades de pieux et de fascines, en sorte que toutes les troupes de l'Empereur ne les y eussent pu forcer.

Et pource qu'il y avoit très-grande apparence que Gallas les suivroit sur leur retraite, et sachant qu'il étoit beaucoup plus fort de cavalerie qu'eux, ledit

cardinal et le duc résolurent d'aller à Kreutznach par Bingen , encore que le chemin fût plus long , d'autant qu'en prenant le droit chemin c'étoit un pays de plaine favorable à la cavalerie , au lieu que celui-ci l'étoit à l'infanterie suivant cette route.

L'armée alla camper le 17 septembre à demi-lieue de Mayence , et le lendemain près Bingen , le 19 près de Kreutznach , où l'armée séjourna un jour , tant pour y prendre du pain pour trois jours que pour attendre l'artillerie , dont les chevaux étoient en si mauvais état qu'elle avoit grande peine à suivre. Les Croates commencèrent lors à paroître , ce qui augmenta la créance que Gallas les suivroit sur leur retraite ; car ils ne savoient pas encore qu'il fût si avancé qu'il étoit , et n'avoient appris que depuis qu'il avoit repassé le Rhin devant eux , et avoit marché à grandes journées avec trente mille hommes pour s'opposer à notre passage.

Le duc de Weimar ayant du pain et des farines dans Meiznem , on pensoit y avancer l'armée le lendemain ; mais Gallas s'en étoit saisi , la place ne lui ayant osé refuser les portes : quelques dragons que nous y envoyâmes avec des commis des vivres , furent presque tous tués ; ceux qui se sauvèrent nous en rapportèrent les nouvelles.

Gallas étant maître de cette place , nous empêchoit de pouvoir aller par Hombourg , les Deux-Ponts , Sarrebruck et Saint-Avold , où nous avions amassé des vivres , tellement qu'on fut contraint de prendre un chemin par où jamais armée n'avoit passé , et de se résoudre à traverser un pays le plus rude et le plus désert du monde , pour tâcher à gagner Vandrevange ,

où le Roi avoit garnison , et là passer la rivière de Sarre , pour se rendre ensuite aux environs de Metz , qui n'est qu'à huit lieues dudit Vaudrevange ; et d'autant que jusque-là on ne pouvoit du tout espérer d'avoir du pain , et qu'il étoit aisé de juger que les ennemis ne perdroient aucun temps pour nous suivre , il fut aussi résolu de faire une extrême diligence.

Notre armée ayant donc marché tout ledit jour 21 septembre , notre avant-garde rencontra sur le soir quatre mille chevaux des ennemis , la plus grande partie cuirassiers , et le reste Croates , tous gens commandés , et qui menaient avec eux treize pièces de campagne , croyant qu'attendant de pied ferme notre dite avant-garde dans un lieu très-avantageux , ils la déferoient indubitablement ; mais les nôtres furent au combat avec tant de vigueur , et particulièrement notre infanterie (dont le premier bataillon des gardes faisoit la tête) , qui marcha au moins aussi vite que la cavalerie , que les ennemis furent défaits , deux cents des leurs tués sur la place , trois ou quatre cents prisonniers , quantité de chevaux gagnés par les nôtres , et leurs treize pièces de campagne prises (que le duc de Weimar ramena jusques à Metz) , avec un tel effroi parmi eux , qu'on sut depuis que , plus de trois jours durant , desdits quatre mille chevaux il n'y eut pas mille qui rejoignissent Gallas , le reste étant épars çà et là.

Cette action fut d'une très-grande conséquence , à cause de l'opinion que conçurent les ennemis de l'extrême valeur des nôtres , et du courage que donna à nos troupes un succès si avantageux , dans lequel le duc de Weimar admira de telle sorte la générosité

de notre infanterie (qui sans s'amuser à escarmoucher marcha piques basses avec ses bataillons entiers droit aux ennemis, et les poussa aussi vite qu'eût pu faire la cavalerie), qu'il avoua n'avoir jamais vu d'infanterie qui allât si gaîment au combat.

On campa le soir sur le champ de bataille (qui étoit sur une montagne) et dans le vallon proche.

Comme l'armée délogoit le matin 22 septembre, le chemin étant extraordinairement rude et difficile pour les charrois, les Croates prirent quelques-uns des bagages qui demeurèrent derrière, et en eussent pris bien davantage sans qu'il demeurât toujours des troupes à l'arrière-garde pour s'opposer à eux.

Le 23 l'armée ayant marché jusques à la nuit, la plupart campa sur une haute montagne, d'où l'on partit pour remarcher deux heures devant le jour, et ayant fait jusque-là le plus beau temps du monde, il plut quasi toute la journée, ce qui acheva de mettre en tel état les chevaux de l'artillerie, qu'ils ne pouvoient presque plus tirer le canon; et l'armée n'ayant laissé, par un temps si fâcheux et les plus mauvais chemins du monde, de marcher jusques à la nuit, ayant toujours les Croates à notre queue, elle alla camper dans un fond, où le duc de Weimar (qui envoyoit jusques à cinq cents chevaux exprès pour prendre des paysans afin de s'enquérir du pays), ayant su qu'il y avoit un passage nommé le pas du Noyau, si difficile que cent hommes se pouvoient défendre contre dix mille, et que si Gallas s'en saisissoit, il falloit de nécessité que nous périssions sans même pouvoir combattre, il en parla au cardinal de La Va-

lette, qui en même temps y envoya toute la nuit, avec quatre cents mousquetaires, le sieur de Vennes, capitaine au régiment des gardes, qui s'en saisit si à propos, que quelques troupes des ennemis y parurent une heure après.

Le 24, la pluie cessa et le beau temps revint; mais les chemins étant encore très-mauvais, et les chevaux de l'artillerie n'en pouvant plus, la plupart de nos pièces demeurèrent, ce qui nous obligea de les jeter dans des étangs, excepté seulement quelques petites de campagne. Cet accident fut fâcheux; mais si lesdites pièces n'eussent été perdues, nous étions perdus, car il falloit toujours employer du temps à les attendre, et la suite fit voir depuis que nous n'en avions pas trop pour achever notre retraite.

Toute l'armée étant partie dudit campement ce même matin trois heures avant le jour, la lune étant pleine, et ayant toujours été depuis parfaitement belle, elle arriva sur le midi audit pas du Noyau, qui est tel qu'il s'ensuit. Après que l'on a marché demi-lieue dans un chemin frayé dans le roc, où il n'y a place que pour un seul charroi, et qui d'un côté a une montagne en précipice couverte de bois, et de l'autre comme un grand fossé profond de quinze à seize pieds, que les torrens ont par succession de temps creusé de cette sorte, on trouve un rocher plus haut qu'une maison, qui semble être escarpé à pied droit, lequel ferme la sortie dudit passage, n'y laissant que l'espace de deux ou trois chariots, et au pied de ce rocher est une rivière sur laquelle il y a un pont.

Ce passage étant franchi, notre artillerie ne nous

retardant plus , la lune étant si belle , et les nôtres ayant avis que les ennemis redoubloient leur diligence pour nous fermer les passages (ce qui étoit extrêmement à craindre dans un pays aussi rude que celui-là , et à des gens qui , depuis Kreutznach , n'avoient point eu de pain , et ne vivoient que des poires et des pommes qui se rencontroient sur les chemins) , le cardinal de La Valette se résolut de marcher jour et nuit jusques à Vaudrevange , sans discontinuation que de quelques petites haltes pour faire repaître les chevaux , qui demeurèrent jusques à quarante heures sans boire.

Suivant cette résolution , on marcha jour et nuit les 24 , 25 et 26 , auquel jour , environ sur les huit heures du matin , l'armée arriva à Vaudrevange , où la cavalerie , les bagages et partie de l'infanterie , passèrent à gué la rivière de Sarre , et le régiment des gardes , les Suisses et le reste de l'infanterie la passèrent sur un pont que le sieur de Netz , gouverneur de ladite place , et qui y servoit très-bien , y fit faire en extrême diligence.

Quatre heures après que toute notre armée eut passé la Sarre , Gallas parut avec la sienne de l'autre côté de l'eau. L'armée part de Vaudrevange le 27 , et vint loger à Boulay ; le colonel Hebron , qui étoit en jour , ayant eu avis par un prisonnier que Gallas , à la faveur d'un château qui tenoit pour lui , avoit fait passer la Sarre à huit mille chevaux en quinze régimens des meilleurs de son armée , dont la plupart étoient cuirassiers , et qu'ayant une très-grande embuscade dans le bois , ils s'en venoient fondre sur notre arrière-garde , ledit colonel Hebron se prépara pour

les recevoir, et ce combat se passa plus glorieusement pour nous qu'on ne l'eût osé espérer ; car, hors le malheur d'avoir perdu de si braves gens que le marquis de Mouy, lieutenant de la compagnie de gendarmes du cardinal duc de Richelieu, le sieur de Cahusac, lieutenant de sa compagnie de cheval-légers, et le sieur de Londigny, cornette de ladite compagnie, il n'y eut de notre côté que trois cavaliers tués et dix-huit ou vingt blessés ; et de celui des ennemis, il y eut six cents cavaliers tués sur la place, quatre-vingts prisonniers (entre lesquels étoient plusieurs officiers, même celui qui commandoit), et sept cornettes de prises.

Le 28 septembre, notre armée part de Boulay et vint camper auprès de Metz, où le sieur de Bellefond lui amena un convoi de vivres.

Bien que ce voyage n'ait pas produit tout le fruit que l'on en pouvoit espérer, si est-ce qu'il nous fut fort avantageux ; nous fîmes lever le siège de Deux-Ponts et de Mayence, et fuir Gallas jusqu'à Worms, car sa retraite doit être qualifiée fuite, puisqu'il prit le contre-pied du chemin qu'il devoit tenir, et, au lieu de s'avancer vers la France, comme il avoit résolu, il retourna sur ses pas, et abandonna Kaiserslautern qu'il venoit de prendre par siège ; ce qui ne se peut pas dire de notre retraite, en laquelle nous revînmes à Metz, où notre dessein étoit de retourner, et nous fîmes connoître à l'armée de Gallas le courage de nos soldats, l'ayant battu en toutes les rencontres et l'étant allé chercher jusqu'aux portes de Francfort, où il se fit un si beau combat que les ennemis mêmes avouèrent qu'ils ne doivent pas venir

aux mains avec nous , et , au lieu que par les maximes de la guerre toute armée qui se retire en présence d'une autre , quoique plus forte en nombre d'hommes , doit être battue , nous leur défîmes en deux combats douze mille chevaux sans perdre quasi personne des nôtres , bien que leur armée fût plus de deux fois plus grande que la nôtre.

Si nos troupes pâtirent , les leurs ne souffrirent pas moins , hormis qu'ils avoient ce seul avantage qu'ils étoient plus accoutumés à supporter la fatigue que nous.

Notre armée étant arrivée à Metz n'eut plus à souffrir pour l'abondance des vivres que le cardinal avoit eu soin d'y faire porter pendant le voyage.

Cependant le Roi , qui dès long-temps avoit désir d'aller en son armée , avoit hâté les troupes , tant de l'arrière-ban que des Suisses , à s'y avancer ; mais le peu d'activité du maréchal de La Force , affoibli par son âge de quatre-vingts ans , et secouru de peu de bonne volonté par le duc d'Angoulême , donnèrent tant de loisir et de commodité au duc de Lorraine , qu'ils pouvoient rembarquer jusque delà du Rhin s'ils eussent agi plus puissamment , qu'il fut grossi de tant de troupes allemandes , qu'il eut moyen de faire deux corps considérables , l'un desquels , commandé par Lemont , il jeta dans Saint-Mihiel , proche du chemin du cardinal de La Valette , contre lequel corps le Roi fut contraint d'employer une partie du renfort qu'il vouloit envoyer audit cardinal de La Valette , et se résoudre lui-même d'y porter sa personne.

Le cardinal duc , qui étoit affligé d'une maladie semblable à celle dont il avoit été travaillé il y avoit

deux ans, et qui, à son grand regret, l'empêchoit de pouvoir accompagner le Roi, manda à Sa Majesté, le 30 août, qu'il croyoit que, pouvant employer les grandes forces qui de jour à autre s'amassoient sur sa frontière, tant en Alsace, le long de la Moselle, en Picardie qu'en Lorraine, il croyoit qu'il ne les devoit employer qu'en la Lorraine, parce que les deux premiers pays étoient si ruinés qu'à peine les armées que le Roi y avoit y pouvoient subsister, et au troisième les places étoient en trop bon état pour y pouvoir rien entreprendre si tard; et quant au quatrième, les ennemis avoient destiné d'y faire des efforts extraordinaires contre la France, et que, s'il arrivoit le moindre accident, la Champagne et la Bourgogne demeureroient tout ouvertes;

Qu'il croyoit que Sa Majesté devoit en ce sujet suspendre sa résolution de partir, jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles de ce que feroit son armée de Lorraine, et demeurer à Château-Thierry jusqu'à ce qu'elle eût un corps raisonnable de cavalerie et infanterie amassé vers Châlons et Joinville, qui seroit vers le 8 septembre que les Suisses seroient lors bien avant en France; que Sa Majesté auroit lors plus de trois mille chevaux et douze mille hommes de pied, qui étoit plus qu'il ne falloit, et que dans ce temps-là le duc d'Angoulême et le maréchal de La Force auroient fait, s'ils vouloient, ce que le Roi pouvoit désirer contre le duc Charles;

Qu'il seroit de la prudence du Roi et de ses lieutenans généraux, aussitôt qu'on se pourroit passer de la noblesse de l'arrière-ban, de leur donner congé, pourvu qu'entre eux ils choisissent sept ou huit cents

chevaux qui remplissent volontairement les compagnies de cavalerie défectueuses, à condition qu'en recevant la paie du Roi ils ne pourroient quitter de six mois, ni s'en retirer sans congé;

Chaque province fourniroit qui vingt, qui trente, qui quarante et cinquante gentilshommes pour le susdit effet, qui seroient désignés et enrôlés, afin que lesdites provinces en pussent répondre et les faire châtier au cas qu'on leur mandât qu'ils eussent quitté;

Que si le comté de Bourgogne continuoit à donner assistance de vivres au duc Charles et nous la dénier, il ne falloit point faire difficulté d'y conduire nos troupes et les y faire vivre, vu qu'ils avoient violé la neutralité en tant de chefs, qu'on ne pouvoit trouver étrange si on en vouloit tirer raison et se mettre en état de se garantir pour l'avenir des entreprises qu'ils pourroient et veulent faire contre l'État.

Quant à l'alliance des Suisses, qui pourroient se dégoûter de servir le Roi par telle attaque, et qui plus est s'y opposer, leur opposition étoit peu considérable, tant à cause de la division qui étoit entre eux que parce aussi qu'ils n'étoient plus ni si puissans, ni si disposés à la guerre qu'ils avoient été par le passé: restoit à voir si leur dégoût pouvoit produire une séparation et rappel des troupes qu'ils avoient accordées au Roi, ce qui, en ce cas, seroit de grande considération; mais il n'y avoit pas grande apparence qu'ils pussent prendre une telle résolution, vu que leur alliance les y obligeoit, qu'ils ne l'avoient pas fait par le passé, et que, si cet inconvénient étoit à craindre, il le seroit autant pour le Milanais déjà attaqué que pour la Bourgogne, au sujet de laquelle il

n'y avoit aucune apparence qu'ils voulussent venir à une telle extrémité, principalement si on leur faisoit entendre toutes les contraventions faites par les Comtois à la neutralité, et qu'on ne vouloit autre chose que réparation des torts reçus, passage et place d'armes pour s'opposer à ceux qui se servent de leur pays contre ce royaume. Et en effet, si on s'y résolvoit, il falloit envoyer demander passage et place d'armes aux Comtois, et entrer dans leur pays sur ce prétexte, qui, aux yeux de tout le monde, seroit reconnu pour un juste sujet de ce qu'on entreprendroit.

Mais parce qu'il étoit impossible de prendre dès à cette heure des résolutions certaines en un dessein qui se devoit faire ou ne se faire pas, selon les divers mouvemens des ennemis, il croyoit que Sa Majesté devoit suspendre en ce sujet sa résolution jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles de ce que feroit son armée de Lorraine ;

Que les munitions de guerre et canons étoient à Châlons, d'où ils pourroient venir en quatre jours par la rivière, par le secours de laquelle il faudroit peu de chevaux d'artillerie, qui se trouveroient en ce temps-là ;

Mais que, nonobstant ces choses, il supplioit Sa Majesté de ne s'éloigner pas beaucoup de ses places frontières dans le pays ennemi, et tandis qu'elle demeureroit dans ses frontières, d'aller de l'une à l'autre tant qu'il y voudroit demeurer, sa présence en icelles faisant le même effet que s'il étoit dans le pays ennemi, et étant grandement utile esdites places, Sa Majesté ordonnant aux habitans toutes les fortifications qui pourroient être faites en icelles sans les affoiblir en les ouvrant.

Des lieux où elle seroit, elle donneroit aussi, s'il lui plaisoit, tous les ordres nécessaires pour faire raser toutes les places inutiles de Lorraine ;

Que Sa Majesté n'entrant point dans le pays ennemi, il étoit de sa prudence de voir à qui il voudroit donner le commandement de l'armée qui devoit exécuter le contenu ci-dessus ;

Qu'on estimoit qu'il ne falloit en façon du monde séparer M. de La Force de M. d'Angoulême, pour plusieurs raisons trop longues à écrire, entre lesquelles une les pouvoit contenter tous deux, en ce qu'il pouvoit arriver qu'il seroit du tout nécessaire de séparer leur armée, étant fortifiés en deux pour s'opposer aux diverses têtes que le duc Charles pouvoit faire, comme il avoit déjà fait une fois ou deux.

Plusieurs raisons, et entre autres celle de l'hérésie, faisoient que M. de Châtillon ne pouvoit être employé en cette occasion ; qu'il croyoit que M. le prince étoit celui à qui Sa Majesté pouvoit donner cet emploi plus utilement, tant à cause de sa qualité et de son voisinage, que parce aussi qu'il seroit toujours couvert d'une autre armée qui lui donneroit lieu d'exécuter plus facilement les volontés du Roi ;

Que ledit sieur ne pourroit compatir avec le comte de Cramail qu'il haïssoit à mort, et avec lequel il avoit eu de grands différends à Pamiers ;

Que le sieur de Thianges n'étoit pas mieux avec lui que ledit comte, et, qui plus est, ses incommodités le rendoient incapable de faire une telle fonction, où il falloit non-seulement beaucoup de cœur, qu'il avoit, mais en outre beaucoup d'activité et de santé, qui lui manquoit ;

Que Vaubecour étoit en même catégorie pour ses blessures et ses gouttes, outre qu'il seroit bien nécessaire qu'il demeurât toujours à Châlons ;

Qu'il estimoit que le sieur du Hallier devoit toujours être auprès de la personne de Sa Majesté avec le comte de Cramail, pour soulager Sa Majesté et exécuter ses commandemens ;

Partant, qu'il ne voyoit personne, à dire le vrai, qui pût mieux servir pour faire effet avec M. le prince que les sieurs de La Meilleraie, Thibaut et Bellefond, ou La Meilleraie et le sieur d'Arpajon, laissant les deux autres aux lieux où ils étoient.

Le cardinal manda aussi à Sa Majesté qu'il lui sembloit à propos qu'il lui plût donner le commandement de son armée de Champagne à M. le comte pour s'opposer au duc d'Elbeuf qui étoit à Saint-Mihiel, qu'il étoit vraisemblable qu'il fortifieroit et grossiroit ses troupes de celles qui lui pourroient venir de Luxembourg ; qu'il lui sembloit que l'étendue de son pouvoir pourroit être depuis Rocroy jusqu'à Toul ; que cette pensée méritoit que le Roi la considérât, mais qu'il l'estimoit importante, et, s'il la falloit résoudre, il valoit mieux que ce fût plus tôt que plus tard, que M. d'Elbeuf étoit son ennemi ;

Que cette armée seroit composée du second corps de la noblesse, de la compagnie de gendarmes de M. le comte, de celle de M. de Trêmes, de cinq ou six compagnies de cheveu-légers, de quatre régimens français, et de six mille Suisses quand ils seroient venus, et cependant M. le comte pourroit agir avec les troupes qu'il avoit présentement ;

Que si le Roi approuvoit ce dessein, il pouvoit lui-

même l'écrire dès cette heure à M. le comte pour l'animer à faire que les troupes que le sieur de Vaubecour ramassoit pussent faire maintenant quelque effet.

Nonobstant tout cela, dans quelque temps nous ne laisserions pas d'amasser une autre armée, où il y auroit encore trois mille chevaux, et, avec le temps, vingt mille hommes de pied.

Peu de temps après, l'absence du cardinal donnant lieu au Roi d'écouter divers avis des uns et des autres, la plupart desquels le portoient à rompre le dessein de son voyage, le cardinal lui manda, le 7 septembre, qu'il le supplioit très-humblement de considérer que lorsqu'il lui avoit plu proposer son voyage, les inconvéniens qui en pouvoient arriver lui furent représentés, entre lesquels un prompt retour n'étoit pas un des moindres, étant à craindre que cela ne donnât occasion à beaucoup de gens de guerre de se débander.

Sa Majesté s'étant résolue de demeurer assez de temps en sondit voyage pour éviter ces inconvéniens, on avoit estimé qu'il en reviendrait beaucoup d'utilité ; en considération de quoi tous ceux de son conseil y consentirent de bon cœur, et ce d'autant plus volontiers que Sa Majesté, dont l'humeur étoit portée à la guerre, faisoit connoître cette résolution si nécessaire à son contentement qu'elle l'étoit à sa santé.

Sur ce fondement, le bruit de ce voyage s'étoit épandu, on l'avoit écrit aux ambassadeurs, ceux qui étoient résidens auprès de sa personne en avoient conçu une grande opinion et trouveroient étrange qu'il ne se fît pas.

Les uns, méfians par l'intérêt qu'ils en avoient en ce qui étoit des affaires de la guerre, seroient ca-

pables de croire que c'étoit qu'il y avoit quelque refroidissement en la chaleur avec laquelle on étoit résolu de la continuer, et que l'on prêtoit les oreilles à la paix, ce qui seroit de très-notable préjudice ;

Qu'il sembloit que le meilleur temps que le Roi pût prendre de s'avancer jusques à Château-Thierry, Saint-Dizier et peut-être plus avant, étoit celui-ci, vu que comme l'armée des duc d'Angoulême et maréchal de La Force le couvroit d'un côté, Vaubecour faisoit le même effet de l'autre, d'où il étoit apparent qu'en quelque lieu qu'il fût avec ses gardes il étoit en sûreté ; son voyage donneroit cœur à la noblesse, qui demeureroit bien plus volontiers dans ses armées si elle savoit le Roi non éloigné d'elle ; son ombre donneroit de la terreur aux ennemis.

Il donneroit plus aisément tous les ordres nécessaires pour faire secourir ses armées de vivres et de gens de guerre.

Après tout, la publication de son voyage l'avoit engagé à le faire ; il falloit se tirer de cet engagement par quelque effet qui maintînt sa réputation au haut point où toutes ses actions l'avoient mise, et empêchât ses ennemis et ses alliés de concevoir, par un changement de résolution du blanc au noir, qu'il y avoit du changement aux affaires, ce qui ne pourroit être que très-préjudiciable.

Si le Roi pouvoit ou vouloit toujours demeurer en Champagne, on n'eût pas proposé l'emploi de M. le comte ; mais y ayant apparence que tout l'hiver il y auroit de l'occupation en ces quartiers-là, on avoit cru que son nom et son autorité seroient utiles à Sa Majesté ;

Qu'il falloit bien se donner de garde de consentir à la pensée qu'il avoit d'être général de toutes les armées qui passoient en son gouvernement ; que cela seroit très-préjudiciable au service de Sa Majesté ; mais ce n'étoit pas le même de lui donner le commandement de certaines troupes en son gouvernement, sous titre de général d'armée, par un pouvoir particulier.

Qu'en quelque lieu que Sa Majesté allât en personne, elle pouvoit mener ledit seigneur le comte pour son lieutenant général, excepté dans le gouvernement de M. le prince, sans que M. le prince s'en pût plaindre, puisque Sa Majesté l'avoit établi tel en Champagne ; qu'il ne décidait pas si elle le mèneroit ou le laisseroit en Champagne, mais qu'il disoit que quoi qu'elle fît, en tel cas on ne sauroit s'en plaindre, puisque ce ne seroit qu'une continuation de ce qui auroit été fait en Champagne ; que Sa Majesté pouvoit donc, à son avis, sans crainte de rien faire contre son service, laisser M. le comte en Champagne, ou le mener avec elle, selon ce qu'elle estimerait plus à propos.

Sur ces avis le Roi partit, et arriva le 24 septembre à Bar, avec un extrême regret que le peu de vigueur de ses généraux en Lorraine eût donné lieu au duc Charles de pouvoir détacher de son armée une troupe assez suffisante, sous le commandement de Lemont, pour s'aller saisir de Saint-Mihiel et s'y fortifier, et vers le Luxembourg, où il pouvoit faire un corps considérable, capable de couper les vivres et le secours que l'on pourroit envoyer au cardinal de La Valette, et que, prenant le change, le duc d'Angoulême se fût séparé du maréchal de La Force pour aller attaquer ledit Lemont, au lieu de pousser tous deux

ensemble, avec l'armée entière du Roi, le duc Charles.

Sa Majesté manda audit duc d'Angoulême le mécontentement qu'elle en avoit, et le fit retourner joindre ledit maréchal, et s'en aller conjointement attaquer ledit duc Charles à Rambervillers; mais les généraux, étant arrivés le 13 à Gerbervillers, mandèrent au Roi qu'ils ne le pouvoient pas attaquer, d'autant qu'il s'étoit retranché, et avoit fait quatre forts, dont il y en avoit deux fort bons, fraisés et faits avec fascines et bons fossés, et les deux autres peu moindres; néanmoins qu'ils ne perdroient point l'occasion de le combattre s'ils le pouvoient rencontrer: ce qui fit que Sa Majesté donna ordre à Vaubecour, avec un corps de quatre mille hommes, de s'avancer vers ledit Lemont, bien qu'il fût son beau-frère, avec commandement de ne pas marchander les ennemis, qui de ce côté n'avoient que de la canaille, et qui n'avoient point de plus grandes forces que la trop grande considération que nous pouvions faire d'eux. Le Roi le suivoit avec le reste de ses forces, assuré de le chasser, et, s'il se retiroit vers le Luxembourg, de le faire suivre avec deux mille chevaux et quelques régimens commandés, et joindre ou envoyer ses troupes aux généraux pour les aider à défaire le duc Charles.

Mais, peu de jours après, Sa Majesté eut avis que ledit duc, pour nous donner à courir en plusieurs lieux, et empêcher que tout le gros des forces qui étoient destinées contre les siennes ne lui pussent tomber sur les bras, avoit fait sortir Lemont de Saint-Mihiel, dont il avoit laissé la garde à Lenoncourt, et

ledit Lemont s'étoit mis à la campagne avec sa cavalerie pour aller de part et d'autre incommoder les petites places qui tenoient pour le Roi ; cela redoubla encore la volonté de Sa Majesté de se rendre bientôt maître de Saint-Mihiel, et la fit résoudre d'y envoyer promptement M. le comte, avec messieurs de La Meilleraie et comte de Cramail, l'assiéger avec huit régimens et cinq cents chevaux, de ceux qu'elle avoit auprès d'elle, pour joindre à deux mille sept cents et deux régimens que le sieur de Vaubecour avoit effectivement sous sa charge ; Sa Majesté attendant d'y aller en personne, lorsque les approches seroient faites et que le canon seroit prêt à tirer.

Le sieur de La Lobe, parent de Lenoncourt, se promettoit de le faire retirer sans attendre les troupes du Roi ; mais, l'ayant été voir pour ce sujet, il refusa de lui parler.

Le Roi étant arrivé à Bar, M. le comte lui manda le lendemain qu'il ne pouvoit investir Saint-Mihiel que le jour suivant, pource que le sieur de Vaubecour ne le devoit joindre qu'au soir avec ses troupes ; et quoiqu'il eût avec lui neuf régimens et plus de trois mille chevaux, il en demandoit encore : Sa Majesté, pour lui ôter tout sujet de se plaindre, lui envoya deux régimens et cinq cents chevaux. Le comte de Cramail, que le Roi avoit envoyé avec lui, étoit un mauvais sujet (1) auprès de sa personne, soit que l'ancienne liaison qu'il avoit eue en la vieille cour, et depuis toujours entretenue avec la maison

(1) *Etoit un mauvais sujet* : On a vu dans la note de la page 478 du tome VI, pourquoi Richelieu haïssoit le comte de Cramail. Il craignoit en outre l'ascendant de ce seigneur sur le comte de Soissons.

de Guise, fit impression en son esprit, ou l'intelligence étroite qu'il avoit avec la Fargis l'animât encore, ou que quelque autre cause particulière le fit agir, il essayoit de tirer en longueur les affaires et en éloigner tous les effets avantageux au service du Roi, lesquels dépendoient tous de la diligence, et de ne pas perdre l'occasion qui se montroit favorable à Sa Majesté; et sous ombre de flatter le Roi et de témoigner de l'amour vers sa personne, et crainte qu'il lui arrivât mal, il feignoit qu'on ne lui donnoit pas les avis véritables de l'état de ses ennemis, tant dedans la Lorraine, le Luxembourg que la Flandre, et lui disoit qu'en tous ces endroits ils étoient plus forts qu'on ne pensoit, et que des deux derniers il pouvoit venir de grandes forces contre son armée qui assiégeroit Saint-Mihiel, qu'il falloit marcher à pas de plomb, principalement pource que Sa Majesté n'avoit auprès d'elle que des régimens nouveaux, et en qui par conséquent on ne se devoit pas fier, et en toutes occasions il faisoit le considéré, et cherchoit à dire des flatteries et des choses qui étoient plutôt agréables à l'oreille de Sa Majesté qu'utiles à son service; étant de cette humeur, il refroidissoit beaucoup de la noblesse et de gens de guerre, au lieu de les échauffer; mais principalement il étoit dangereux auprès de M. le comte, bien né, mais jeune prince, parce que ses artifices étoient plus capables de faire impression en lui, qui déjà, par jalousie, n'étoit si porté à l'avantage du service du Roi qu'il eût été à désirer, d'autant qu'il passoit à tel point le duc d'Angoulême, qu'il n'eût pas voulu qu'il eût eu l'honneur de faire quelque exploit glorieux contre le duc Charles, ni moins que

l'armée du Roi lui eût aidé à le chasser , de peur qu'il en eût tiré de la gloire.

Sa Majesté reconnut incontinent l'artifice dudit comte de Cramail , et en donna avis au cardinal, lui mandant qu'elle se donneroit bien garde de s'y laisser surprendre.

Le canon arriva en l'armée de M. le comte le 29 ; le même jour il investit Saint-Mihiel , le Roi s'avança dès le lendemain à Cœur , qui n'en est distant que de demi-lieue seulement , afin de voir emporter cette ville et d'y mettre l'ordre nécessaire , au cas qu'elle fût prise de force , afin d'y faire conserver les blés que l'on disoit y être amassés en très-grande abondance.

La présence du Roi les remplit de si grand étonnement , que quelques-unes de ses troupes s'étant avancées pour reconnoître la place , deux de ses valets de pied seuls attaquèrent quinze ou vingt des ennemis qui étoient en embuscade derrière une haie , leur tirèrent chacun d'eux un coup de fusil , et s'étant mêlés avec eux l'épée à la main , les chassèrent jusques à Saint-Mihiel ; cet étonnement passa plus outre , car le duc Charles ayant envoyé quatre ou cinq mille hommes avec quelques dragons , force pétards et échelles pour se rendre maîtres de Sarrebruck , la garnison de laquelle ils sommèrent de se rendre ; après quelque petite attaque , où ils perdirent cinquante à soixante des leurs , ils se retirèrent , dès qu'ils eurent avis de l'approche du Roi , et retournèrent se joindre au duc Charles.

Saint-Mihiel endura le canon deux jours auparavant que de parler de se rendre ; mais quand ceux de dedans virent la brèche capable , ils commencèrent à

parlementer, espérant, parce qu'ils étoient grand nombre de gens de guerre en cette place, et qu'ils avoient fait un retranchement derrière, qu'on leur accorderoit une capitulation honorable; mais Sa Majesté ne le jugea pas convenable.

Quelques-uns lui conseilloyent d'emporter la ville d'assaut, ce qui lui eût été aisé à faire; mais elle crut être plus expédient les recevoir à quelque sorte de composition, tant pource que Gallas étoit proche de Metz, et qu'il falloit que le Roi fût délivré de ce siège pour envoyer au cardinal de La Valette le secours qu'il demandoit, que pource qu'il étoit impossible, si la ville eût été prise de force, d'empêcher que les soldats n'eussent tout pillé et tout brûlé, et par conséquent on eût perdu les blés et les charrois qu'on savoit y être en assez bon nombre, et qui pouvoient beaucoup servir en l'armée, qui en avoit grand besoin,

Sa Majesté leur accorda seulement de leur donner à tous la vie, excepté à dix, qu'elle se réservoit pour en user ainsi qu'il lui plairoit, et à tous les Français qui s'y trouveroient avoir porté les armes contre son service; et Lenoncourt s'obligerait de remettre entre les mains de Sa Majesté, outre Saint-Mihiel, son château de Pierrefort; et au cas qu'ils ne voulussent accepter ce que dessus, Sa Majesté les avertissoit qu'ils fissent sortir les religieux et les religieuses par la porte du pont, et ce dans deux heures, afin d'éviter la furie des soldats.

Lenoncourt accepta ces conditions le 2 octobre, et rendit la place le lendemain à neuf heures du matin.

Le cardinal de La Valette, que Sa Majesté avoit mandé pour lui rendre compte de son armée et des

forces de Gallas , arriva tout à propos pour assister à la reddition de ladite place , de laquelle le Roi retint tous les chefs prisonniers , condamna aux galères tous les soldats , qui se trouvèrent au nombre de quatorze cents , fit châtier quelques habitans des plus factieux , et accorda les biens aux autres , moyennant 300,000 livres qu'ils convinrent lui payer.

Sa Majesté attribua aussi la juridiction du parlement qui se tenoit audit Saint-Mihiel , au conseil souverain de Nancy , et commanda qu'on en abattît les murailles ; ce qui néanmoins ne fut pas exécuté pour lors , mais le Roi depuis , retournant en France , le fit démanteler.

Le Roi crut être obligé à ces petites rigueurs pour réprimer les rebellions si fréquentes des Lorrains , par la crainte de recevoir un pareil traitement , outre qu'elle avoit besoin d'hommes pour les chiourmes de ses galères , et que la Lorraine étoit toujours purgée d'autant de mauvais garnemens , ce qui empêcheroit les levées que les ennemis y voudroient faire par après.

Quant aux bourgeois de la ville , soit officiers du parlement ou autres , Sa Majesté les distingua en deux classes : l'une , ceux qui avoient ouvertement fomenté et favorisé le parti du duc Charles contre le serment de fidélité qu'ils avoient fait à Sa Majesté ; l'autre , de ceux qui s'étoient simplement gouvernés passivement ; il estima devoir user de sa clémence envers les derniers , et de quelque rigueur de justice envers les autres , faisant exécuter à mort quelques-uns d'entre eux.

Mais Sa Majesté fut très-mal servie en l'exécution du commandement qu'elle avoit fait d'envoyer aux galères ceux qu'elle y avoit condamnés ; car , soit par

pitié, qui est assez ordinaire à notre nation , soit par la négligence des officiers de justice à qui on en avoit commis le soin, soit par l'avarice de ceux qui les gardoient, qui les laissoient aller pour de l'argent, à peine , de quatorze cents, en fut-il conduit cent cinquante à Marseille.

Il y en avoit plusieurs de ceux qui étoient auprès du Roi , si malicieux , qu'ils disoient au Roi que c'étoit contrevenir à sa parole que de les envoyer aux galères , et pressèrent tant Sa Majesté qu'ils lui firent donner la vie à tous les dix soldats qu'elle s'étoit réservés ; parce qu'ils voyoient qu'elle se fioit au sieur de La Meilleraie et l'estimoit homme de courage , de sens et de fidélité, ils essayèrent premièrement , et particulièrement le comte de Cramail , de le brouiller avec le Roi par de petites impostures qu'il disoit de lui à Sa Majesté ; mais ledit sieur de La Meilleraie le confondit toujours en sa présence, de sorte qu'elle connut la malice du personnage et les mauvais desseins qu'il pouvoit avoir.

Il essayoit aussi de faire prendre à M. le comte de la jalousie de lui , et particulièrement en une occasion qui survint le 5 octobre , auquel Sa Majesté s'étant enfermée en son cabinet avec le cardinal de La Vaillette, le garde des sceaux et les sieurs de Brassac et de La Meilleraie , pour entendre ce que ledit cardinal lui vouloit représenter des affaires d'Allemagne , et y prendre quelque résolution , il fit que ledit sieur le comte se piqua extrêmement de ce qu'étant dans la chambre du Roi Sa Majesté ne l'avoit pas appelé en ce conseil , lui alléguant pour principale raison qu'il y pouvoit bien être puisque ledit sieur de

La Meilleraie y étoit ; en quoi néanmoins il se trompoit , vu que les affaires d'Allemagne dont il s'agissoit lors ne regardoient en rien la charge dont il avoit plu à Sa Majesté l'honorer ; néanmoins le cardinal en ayant avis , manda à Sa Majesté qu'il lui sembloit que le dégoût qu'avoit pris M. le comte de n'avoir pas été appelé au conseil , où le cardinal de La Valette et le sieur de La Meilleraie , qui n'étoient pas de celui des affaires , avoient assisté , n'étoit pas sans fondement , et qu'il estimoit que cela méritoit quelque petite réparation que le Roi pouvoit faire par simples caresses , et les autres lui parlant de l'affaire comme étant arrivée par méprise ; mais cela n'empêcha pas néanmoins que ledit sieur le comte ne demandât congé au Roi et s'en retournât à Paris.

Ces mécontentemens passoient plus avant , les principaux chefs de notre armée de Lorraine n'en étoient pas exempts ; quand ils voyoient quelqu'un de la part du Roi ou de ses plus confidentes créatures , ils les tenoient pour espions , et cherchoient plutôt des excuses de ne rien faire que des moyens d'agir. Il ne leur manquoit pas de prétextes de demeurer les bras croisés ; mais , pour favorablement qu'on puisse juger d'eux , au moins de M. d'Angoulême , qui étoit le premier , il est certain , quelques bonnes raisons que puisse avoir un homme qui ne fait rien , ce ne laisse pas de lui être un très-grand malheur de ne rien faire , lorsque ce ne lui est pas un crime. Ils se vantoient , auparavant que d'avoir sueroît de forces , qu'ils mangeroient le duc Charles s'ils étoient renforcés de mille chevaux , puis ils ne lui firent point de mal l'ayant été de plus de quatre mille.

Cependant toutes les dépêches d'Allemagne nous apprennent que nos confédérés reprendroient cœur s'ils voyaient ledit duc Charles battu, et que rien ne les ébranloit davantage pour les faire accommoder avec l'Empereur, que de voir que toutes les forces de la France opposées audit duc ne lui pouvoient faire de mal; et nous savions néanmoins, par les lettres interceptées dudit duc, du 18 septembre, lesquelles nous envoyâmes aux généraux, qu'il tenoit son armée pour perdue, n'avoit point de vivres, étoit foible, mal obéi, abandonnoit la Lorraine, et en laissoit la pensée à qui elle étoit plus importante qu'à lui.

Ces avis, dont on se servoit si mal, affligeoient beaucoup Sa Majesté, et lui firent enfin donner commandement précis auxdits généraux de séparer leurs troupes et en envoyer une partie, sous la charge de M. d'Angoulême, du côté de Baccarat et de Moyen, et le maréchal de La Force, avec le reste de l'armée, à Padoue, grand bourg proche des ennemis, où la noblesse pouvoit être à couvert; l'infanterie s'y pouvoit hutter, et les derrières, qui sont Charmes, Mirécourt et autres lieux, étoient fort bons pour la subsistance des troupes; mais ils ne demeurèrent pas long-temps en ce poste, car dès qu'ils eurent avis que le cardinal de La Valette s'étoit retiré avec son armée jusqu'à Metz, et que Gallas étoit avancé avec la sienne à Sarrebruck, qui s'étoit lâchement rendu, et Vaudrevange, ils se retirèrent à Lunéville, craignant, à ce qu'ils disoient, que ledit Gallas n'envoyât quatre ou cinq mille chevaux de son armée pour leur couper les vivres et se mettre entre la leur et celle

du Roi, et ne se donnèrent pas le loisir d'attendre des nouvelles du cardinal de La Valette, vers lequel ils avoient dépêché.

Sa Majesté, en ayant avis le 5 octobre, envoya, dès le lendemain 6, le sieur de La Meilleraie avec six mille hommes de pied et deux mille chevaux, savoir, neuf cents des compagnies réglées et onze cents de noblesse, non plus pour aller couper les vivres au duc Charles, mais pour se joindre auxdits sieurs d'Angoulême et de La Force, et prendre avec eux les résolutions qu'il faudroit.

Sa Majesté cependant eût bien désiré s'arrêter à Nancy; s'il donnoit, comme il faisoit au cardinal de La Valette, quinze cents chevaux des compagnies réglées, d'autant que c'eût été perdre la noblesse que de l'envoyer avec lui, et trois régimens d'infanterie, il l'eût osé assurer qu'avec cela il pouvoit empêcher Gallas de s'approcher du lieu où il seroit; mais cela manquant, Sa Majesté crut être obligée de se retirer dans la frontière de son État, à cause que, divisant ses troupes comme elle vouloit faire, elle n'en eût pas eu assez auprès de soi pour demeurer en pays ennemi, comme étoit la Lorraine. Elle laissa cinq cents chevaux des compagnies réglées pour accompagner les six mille Suisses qu'elle avoit encore destinés pour aller joindre le cardinal de La Valette, afin qu'avec neuf mille hommes de pied et deux mille chevaux de renfort, il pût, avec ses troupes et celles du duc de Weimar, aller tenir tête à Gallas et le chasser ou le combattre, comme c'étoit son dessein, pource que si on donnoit le temps audit Gallas de se fortifier et de prendre ses quartiers d'hiver sur notre

frontière, il eût été malaisé puis après de l'en chasser, et eût pu manger notre pays cet hiver avec ses Croates.

Elle laissa aussi dans Saint-Mihiel trois régimens, deux compagnies de cheveu-légers et le sieur de Thianges pour leur commander en qualité de maréchal de camp, avec son corps de noblesse, pour faire des courses autant qu'il pourroit contre les ennemis, pour faire prendre tous les blés de la campagne, les faire battre et serrer, et pour favoriser les convois qu'il seroit nécessaire de faire à Nancy, laquelle commission le sieur du Hallier ne voulut accepter.

Le Roi mit cent cinquante hommes dans le château de Saint-Mihiel, et ne voulut pas qu'on rasât les murailles de la ville, parce qu'elle jugea que ledit sieur de Thianges, ayant un corps si petit comme celui qu'on lui laissoit, il ne pourroit pas toujours tenir la campagne contre Lemont, et qu'il étoit nécessaire qu'il eût une retraite.

Sa Majesté, ayant donné tous ces ordres, s'avança jusques à Saint-Dizier, et reçut incontinent avis que nos généraux s'étoient encore retirés de Lunéville à Saint-Nicolas, ce qui fit que le duc de Weimar fut aussi contraint de quitter Vic et s'approcher de Nancy.

Le cardinal, pour la consoler, lui manda qu'elle devoit être contente de ce que les fautes d'autrui, et non les siennes, empêchoient l'exécution de ses glorieux desseins; qu'elle devoit considérer que, si les rois faisoient toujours tout ce qu'ils vouloient, ils seroient égaux à Dieu, qui, avec grande raison, se réserve à lui seul cette prérogative; que

Sa Majesté avoit réussi en tant de grandes actions, que ce n'étoit point de merveille si elle recevoit quelque mortification en quelqu'une; qu'au reste, puisqu'il avoit plu à la bonté divine l'établir roi d'une nation qui court au bout du monde chercher les périls, et avoit beaucoup de peine à en attendre l'occasion, elle ne devoit point trouver étrange si, ayant en éminence les bonnes qualités que la nature donne à ses sujets, elle n'étoit pas exempte de leurs impatiences et inquiétudes;

Que le duc d'Angoulême ne pouvoit être excusé, et méritoit bien quelque verte répréhension de la part de Sa Majesté; que les prédécesseurs de Sa Majesté avoient eu les mêmes peines qu'elle; que ceux qui viendroient après elle en auroient encore, et que les affaires ne laisseroient pas d'aller; qu'il étoit besoin de renvoyer M. le comte en son gouvernement de Champagne, où il ramasseroit une nouvelle armée des régimens et de la cavalerie qui venoient; feroit marcher tous les convois, assureroit toute la frontière, et seroit en état, s'il arrivoit un échec aux armées plus avancées, de les soutenir, et que la Champagne étant son gouvernement, assurément il y serviroit plus utilement qu'un autre;

Que Sa Majesté cependant revînt à Paris pour amasser une plus puissante armée et en renforcer les siennes, et de Paris, qui est le centre de ses affaires, envoyer les ordres nécessaires en tous les autres endroits, et préparer encore d'autres nouvelles forces pour le printemps.

Cet avis fut agréable au Roi, tant pource qu'il étoit suivant son inclination, que parce aussi que sa

demeure plus longue en la frontière n'étoit pas nécessaire; il arriva à Saint-Germain le 22 d'octobre.

Il reçut en ce voyage une lettre de la Reine-mère, du 15 septembre, qui l'offensoit infiniment, et l'avoit adressée au sieur Mazarin pour la lui donner; elle mandoit à Sa Majesté qu'elle étoit obligée de lui écrire, voyant la France menacée d'un tel orage qu'elle en avoit pitié;

Qu'une partie de ce qu'elle avoit prévu, et lui avoit fait savoir par le moyen de messieurs du parlement, étoit proche de son effet; que la guerre n'étoit juste que lorsqu'elle étoit nécessaire; qu'il devoit plutôt donner du repos à son État, qui en avoit besoin; que le feu Roi lui avoit recommandé de l'exhorter à maintenir la paix et l'union, et la fortifier des alliances qui se firent depuis avec les principales couronnes de la chrétienté; qu'elle avoit, pour ce sujet, supplié Sa Sainteté de s'opposer à ces désordres et à cette subversion générale; qu'enfin elle se jetoit à ses pieds pour son royaume et pour lui-même, et le conjuroit d'arrêter le cours des maux dont il y avoit danger que ceux qui y avoient donné le commencement n'en verroient pas la fin, et de se conserver lui-même et le royaume que Dieu lui avoit donné.

Sa Majesté, pour réponse, manda audit sieur de Mazarin qu'elle avoit reçu la lettre qu'il lui avoit envoyée, de laquelle il ne pouvoit assez s'étonner, vu qu'à proprement parler c'étoit une espèce de manifeste fait en la faveur des Espagnols, sous prétexte de l'exhorter à la paix.

Que ceux qui inspiroient à la Reine sa mère une telle conduite ne pouvoient être assez blâmés, tant

à cause de leur malice, qui paroissoit évidente contre la France, que de leur imprudence, qui les faisoit agir manifestement contre celle qu'ils prétendent vouloir servir ;

Qu'ils lui faisoient dire que le feu Roi son père ne prévoyoit rien si nécessaire à cet État que d'éviter la guerre avec l'Espagne, et lorsqu'il étoit mort il étoit sur le point d'exécuter le plus grand dessein qui eût jamais été fait contre cette monarchie ;

Qu'ils croyoient donner grande force aux remontrances qu'ils lui faisoient sous son nom, en l'autorisant de celui d'un prince de si glorieuse mémoire, et ils ne considéroient pas qu'outre que tout le monde savoit qu'il n'avoit pas eu les pensées qu'ils mettoient en avant, la Reine sa mère avoit si peu suivi ses conseils, qu'il faudroit être aveugle pour ne connoître pas que ce n'étoit pas ce principe qui la faisoit agir en cette occasion comme elle faisoit, mais bien le désir de plaire aux Espagnols, entre les mains desquels elle avoit voulu se mettre ;

Que le feu Roi son père, prévoyant que par le cours de la nature il devoit quitter ce monde avant elle, n'appréhendoit rien tant, sinon qu'après sa mort elle se servît d'étrangers au maniement des affaires publiques, et cependant, peu de temps après que Dieu l'eut appelé, ils y eurent un entier pouvoir ;

Qu'il désiroit passionnément qu'elle employât après son décès les ministres dont il s'étoit servi lui-même, et néanmoins ils avoient sous son gouvernement tous été chassés l'un après l'autre ;

Qu'il lui avoit témoigné et à tout son conseil, plusieurs fois, qu'il ne destinoit sa fille aînée pour être

mariée en Espagne, et toutefois, peu de jours après sa mort, on en fit le projet, qui depuis avoit eu son effet;

Qu'il ne disoit pas qu'elle eût manqué en cette occasion, aussi ne la mettoit-il en avant que pour justifier qu'elle n'avoit pas suivi les conseils de celui du nom duquel elle se vouloit autoriser;

Que, si elle se ressouvenoit bien des instructions de ce sage prince, elle ne croiroit pas que la France pût être si aisément dévorée par les Espagnols comme elle le représentoit;

Qu'elle ne le publieroit pas comme elle faisoit par ses lettres, sans qu'il en pût arriver autre effet que donner de la terreur aux peuples que Dieu avoit mis sous la conduite de Sa Majesté, les faire murmurer contre son gouvernement, qui n'avoit autre fin que leur avantage, et, sous couleur de désirer la paix, plonger Sa Majesté dans une guerre d'autant plus immortelle, que les ennemis la pourroient faire avantageuse si ses sujets étoient soulevés contre elle;

Que personne ne croiroit jamais que ladite Reine sa mère eût suivi les intentions du feu Roi lorsqu'elle avoit quitté la France, comme elle avoit fait contre le gré de Sa Majesté, aussi peu quand elle avoit divisé Monsieur, son frère, d'avec lui, et que par ses conseils on l'avoit vu armé contre cet État et son devoir, auquel il ne seroit pas encore rentré s'il déféroit autant à ses volontés que par le passé;

Que ce grand prince ne lui eût pas aussi conseillé de tenter tous moyens possibles pour ébranler la fidélité de divers gouverneurs des meilleures places de ce royaume pour en fortifier ses ennemis; que Sa Majesté ayant de tout temps résolu de n'avoir aucun res-

sentiment de telles procédures , sa mémoire ne les lui eût pas remises devant les yeux , si au même temps que ladite dame Reine lui avoit envoyé la lettre qu'elle lui avoit adressée à cette fin , il n'avoit reçu avis du duc de Rohan qu'il avoit fait prendre Clausel , huguenot factieux , qu'elle avoit envoyé vers lui non-seulement pour le détourner du service qu'il rendoit à Sa Majesté , mais pour le porter , en l'assurant d'être soutenu des Espagnols , à soulever les huguenots contre lui et rétablir le parti dans le royaume ;

Qu'il avouoit audit sieur Mazarin qu'il avoit beaucoup de déplaisir de la mauvaise conduite que les méchans esprits qui possédoient celui d'une personne qui lui étoit si chère , comme étoit la Reine sa mère , lui faisoient prendre directement contre lui , contre son État et contre la religion , ainsi que la prise de Clausel le justifioit ;

Que tout cela ne l'empêchoit pas de lui désirer toute sorte de contentement : ce qui paroissoit par un effet bien notable au même temps qu'il le disoit , puisqu'il n'avoit point eu meilleur moyen de la faire bien traiter des Espagnols qu'en se plaignant de la faveur qu'elle leur portoit , et du désir qu'elle avoit d'avancer leurs affaires ;

Qu'il souhaitoit de bon cœur qu'elle lui donnât autant d'occasions de lui faire connoître son bon naturel , comme jusqu'ici elle en avoit pris de faire voir à tout le monde le peu d'affection qu'elle avoit pour lui ; qu'il ne manqueroit jamais de lui rendre les preuves de sa tendresse en tout ce qui ne préjudicieroit point au bien et au repos des peuples qu'il avoit plu à Dieu assujétir à sa couronne.

Quant à la paix , qui en apparence étoit le sujet de sa lettre , il n'avoit pas besoin de faire connoître audit sieur Mazarin ses sentimens , puisque dès les premiers jours qu'il lui en avoit parlé de la part de Sa Sainteté , au temps même qu'il sembloit qu'il la dût moins désirer , il lui avoit toujours témoigné qu'il ne souhaitoit autre chose , pourvu qu'elle fût honorable , sûre et générale pour ses alliés et pour lui , et qu'on la traitât avec tous conjointement , et qu'il étoit encore en ces mêmes pensées.

Clausel , dont il est fait mention en la réponse du Roi , étoit un homme qui avoit conclu tous les traités que les huguenots avoient faits avec l'Espagne ; c'étoit un monstre de malice , qui étoit dans les termes de la déclaration de Sa Majesté , qui condamnoit ceux qui continuoient à la desservir ; ayant été toute sa vie nourri dans la rebellion , et ayant tiré sa subsistance d'elle , il ne la pouvoit abandonner , et n'y ayant plus personne séparé du service du Roi que la Reine samère , il se jeta de ce côté-là ; elle l'envoya au duc de Rohan , pour tâcher de le corrompre et le porter en faveur des ennemis du Roi. Ledit duc , sans considérer les services que de longue main il lui avoit rendus en une mauvaise cause , l'arrêta et l'envoya dans le fort de France entre les mains du sieur de Saint-Simon , et en donna avis au Roi vers la fin de septembre.

Sa Majesté envoya le sieur Lanier , maître des requêtes de son hôtel , pour l'interroger , lequel , ayant reconnu par l'interrogatoire du criminel , et par les lettres qu'il avoit écrites de Milan audit duc de Rohan , (lesquelles il reconnut) , qu'il avoit eu charge de tâcher

à lui faire faire un faux bond au Roi , et se lier avec le parti d'Espagne et la Reine-mère , et lui faire renouer dans le royaume les factions de religion qui , par la grâce de Dieu , ont été heureusement assoupies , qu'il avoit , en partant de Flandre d'auprès de la Reine-mère , été conférer sur ce sujet avec le roi de Hongrie , Gallas et le duc Charles , et étoit venu trouver le duc de Rohan à cette intention , en donna avis à Sa Majesté , et quant et quant lui manda qu'il y auroit difficulté de le faire conduire en France , plusieurs personnes dans les Grisons et dans la Suisse s'informant déjà quand on faisoit état de l'y conduire , et que même quelques officiers d'un régiment de Suisses du canton de Berne , et entre autres le capitaine Diesbach , s'étoient ouvertement déclarés qu'ils remettroient les commissions qu'ils avoient en la Val-teline pour l'assister , comme ils avoient fait à Genève , d'où ils l'avoient ci-devant fait évader. Sa Majesté , pour éviter ces inconvéniens , et ne le pouvant , par les raisons susdites , faire amener en France pour le faire juger par les formes ordinaires de la justice , ni pour le bien de l'État laisser impuni un tel crime , ni garder plus long-temps un homme accoutumé à telles pratiques et menées , qui de jour à autre étoit capable , soit en s'évadant comme il avoit déjà fait de Genève , ou autrement , de desservir notablement l'État , Sa Majesté donna commission audit sieur Lannier de le juger souverainement sur le lieu , où il fut condamné à la mort , et exécuté au mois de novembre.

Dès que Sa Majesté fut de retour , elle manda par l'avis du cardinal aux généraux de son armée de Lor-

raine et d'Alsace, que, n'étant pas informée au vrai de l'état des ennemis, lequel pouvoit changer à toute heure, elle ne pouvoit déterminément prescrire les résolutions qu'ils devoient prendre contre eux, et se remettoit à leur jugement et prudence de prendre celles qu'ils reconnoîtroient plus avantageuses en la conjoncture présente des affaires; Sa Majesté entendant qu'ils considérassent tous combien il importoit à son service d'éloigner ses ennemis de la frontière, en faisant sur eux quelque entreprise notable, avant qu'être obligés de se mettre en garnison;

Qu'elle devroit seulement leur faire savoir en général qu'elle estimoit très à propos qu'ils tinssent la campagne, jusqu'à ce que le cardinal de La Valette et le duc de Weimar eussent vu s'ils pouvoient pousser ou défaire Gallas, et que les sieurs d'Angoulême et de La Force eussent essayé de faire le même du duc Charles, ou que les uns et les autres eussent les premiers commencé de mettre leurs troupes en garnison, auquel cas lesdits lieutenans généraux en pourroient faire de même, à savoir: M. le cardinal de La Valette et le duc de Weimar à Vic, Nomeny, Pont-à-Mousson, Liverdun, Toul, Fou, Vaucouleurs, Tancour, Gorze, Clemery, Pont-sur-Seille et autres lieux aux environs, et lesdits sieurs d'Angoulême et de La Force à Lunéville, Saint-Nicolas, Mirecourt, Chaté, Charmes, Epinal, Neufchâteau et autres lieux proches.

Surtout qu'ils se souviendroient, lorsqu'ils sépareroient leurs troupes, de loger toujours de l'infanterie avec la cavalerie, et en des lieux sûrs où elles ne pussent être enlevées, sans s'arrêter aux contestations

qui étoient entre ladite cavalerie et l'infanterie, pour le commandement dans les lieux fermés ou simplement barricadés, lesquelles Sa Majesté leur donnoit pouvoir de régler sur-le-champ comme ils le jugeroient à propos ;

Qu'elle vouloit encore leur faire savoir qu'elle faisoit assembler une nouvelle armée dans la Champagne, composée de forces assez considérables, l'ombre de laquelle leur serviroit beaucoup, parce que ladite armée, que Sa Majesté ne vouloit en aucune façon être tirée de Champagne, seroit logée sur les confins de ladite province du côté de Luxembourg, et en couvrant le reste du pays elle donneroit jalousie aux ennemis de ce côté-là, et les obligerait d'y envoyer de leurs troupes ;

Que Sa Majesté estimoit aussi que, cependant que les armées seroient en campagne, il falloit travailler à faire ramasser tous les blés de la campagne, pour les jeter dans les places où Sa Majesté tenoit garnison ;

Que l'exemple des ennemis, lesquels, avant que s'avancer vers nous, faisoient toujours un camp retranché en quelque endroit pour leur servir de retraite en cas de nécessité, devoit obliger d'en faire de même ; que Sa Majesté estimoit à propos, pendant l'hiver, de faire travailler à divers retranchemens pour la retraite d'une armée, et y pouvoir loger l'infanterie en sûreté cependant qu'on envoyoit la cavalerie à la guerre ; l'un devoit être fait à Metz, un autre à Verdun, un autre à Marsal ou Moyenvie, un autre à Nancy, et un autre à Langres.

Cet avis arriva trop tard aux généraux de l'armée

de Sa Majesté, lesquels avoient déjà donné lieu à Gallas et au duc Charles de se joindre, ce qu'ils avoient fait; car ledit duc quitta Rambervillers, et s'approcha de Gallas le 16 d'octobre, ce qui montroit qu'ils avoient dessein de s'établir le plus avant qu'ils pourroient dans les pays qui dépendoient du Roi, et obligea nos généraux de rapprocher nos deux armées, en sorte qu'elles s'appuyassent l'une l'autre, et que les corps fussent séparés, mais demeurassent néanmoins si proche l'un de l'autre, qu'ils pussent agir ensemblement s'il en étoit de besoin, ou séparément, selon les occurrences.

Ils s'en allèrent pour ce sujet le 18 du côté de Vic, pour être près d'eux et observer leur démarche, en résolution de leur donner bataille s'ils y voyoient jour, parce que Sa Majesté leur en avoit laissé une entière liberté, reconnoissant que, comme un mauvais événement mettroit les affaires en grand désordre, un bon succès étoit aussi capable de rendre la France florissante, et l'armée de Sa Majesté plus puissante que celle des ennemis, et notre noblesse, qui ne demandoit qu'à combattre, nous donnoit espérance de la victoire. Sa Majesté leur confirma encore la même permission le 23 octobre, et leur manda que, comme elle ne vouloit ni leur ordonner ni défendre de hasarder un combat général, et qu'elle entendoit seulement leur en laisser l'entière liberté, elle se promettoit que, lorsqu'ils délibéreroient sur une occasion si importante, ils considéreroient tous ensemble avec ledit duc de Weimar les raisons d'État et de guerre qui devoient convier de prendre cette résolution, ou de ne la prendre pas;

Que l'opinion de Sa Majesté, qu'elle entend néanmoins de soumettre à ce qu'ils trouveront plus à propos sur les lieux, seroit de faire un campement proche de l'ennemi, dans lequel les armées pussent vivre commodément, ayant assuré leurs convois par le moyen des places que Sa Majesté tenoit sur le derrière, ou des châteaux que l'on pourroit occuper; que le camp étant bien retranché, l'on envoyât sans cesse de forts partis de cavalerie à la guerre, tant pour brûler les vivres et fourrages dans les lieux d'où les ennemis en pouvoient tirer, que pour empêcher ceux qu'ils pouvoient faire venir de plus loin, et les obliger de cette sorte à décamper les premiers pour les suivre et les combattre en leur retraite.

Si lesdits sieurs lieutenans généraux trouvoient quelque meilleur dessein pour incommoder ou ruiner l'ennemi, Sa Majesté s'en remettoit à leur choix.

En même temps le cardinal représenta au Roi qu'il n'étoit pas de besoin de prévoir ce qu'il falloit après une victoire, qu'il espéroit que Dieu donneroit aux armes du Roi, parce qu'alors un succès en attiroit un autre, au-delà même de ce qu'on pouvoit espérer, et qu'on prenoit conseil sur-le-champ; mais que la prudence requérant que, pour n'être point surpris, on prît les affaires au pis, et qu'on pensât de bonne heure ce qu'il faudroit faire au tel cas, on estimoit que s'il arrivoit un mauvais succès aux affaires du Roi par un grand combat, le sieur de La Force et son fils devoient se jeter dans Nancy avec cinq cents chevaux et quatre mille hommes de pied, compris ce qui étoit déjà en garnison.

Le comte de Guiche, le vicomte de Turenne, ou

tel autre des amis du sieur cardinal de La Valette qu'il voudroit, devoit demeurer dans Metz avec deux mille hommes de pied et quatre cents chevaux, outre la garnison qui y étoit à présent ;

Que le sieur de Fossé, avec trois cents chevaux qu'il devoit avoir et mille hommes d'extraordinaire qu'il faudroit mettre dans Verdun, assureroit suffisamment cette place ;

Que Toul sembloit le meilleur lieu où l'armée pût être rassemblée par le cardinal de La Valette, ducs Bernard et d'Angoulême, où il falloit faire un camp retranché ;

Que le duc de Longueville avec son armée devoit s'avancer jusques à Saint-Dizier, où il faudroit aussi faire un camp retranché, et assurer Bar par une forte garnison avec laquelle cette place n'auroit rien à craindre, étant couverte de deux armées.

Le sieur de Bellefond devoit être dans Sainte-Menehould, avec deux ou trois cents chevaux et cinq ou six cents hommes de pied.

Le sieur du Hallier devoit demeurer à Vitry, où, avec les gens qu'il avoit ordre de lever, deux cents chevaux et la noblesse du pays, il n'y avoit rien à craindre pour cette place ;

Que le sieur de Vignoles s'y pourroit avancer avec le corps qu'il auroit avec lui, voire même à Saint-Dizier, pour faire un si puissant corps avec celui du duc de Longueville, que les ennemis ne pussent s'avancer ;

Qu'en ce cas, le vrai séjour du Roi devoit être à Château-Thierry, où le cardinal auroit l'honneur de se faire porter ;

Qu'il faudroit aussi en ce cas lever vingt mille hommes dans Paris en toute diligence.

Ces choses étant ainsi ordonnées, la bonne ni la mauvaise fortune ne pouvoient surprendre le Roi, qui s'étoit muni contre tout événement.

Mais nous ne pûmes donner bataille, parce que nous en avions perdu l'occasion, et Gallas, qui étoit incommodé de vivres et de peste en son armée, et qui redoutoit la valeur de notre noblesse, fuyoit de la donner, et se retrancha si bien qu'il étoit impossible de le forcer dedans les retranchemens, de sorte que l'avancement de nos armées vers la sienne nous fut inutile.

Le cardinal de La Valette prenant son logement à Tonnelay, la noblesse à Gelize, le duc d'Angoulême et le maréchal de La Force à Guéblanche, et le duc de Weimar à Blanche-Église, ils virent paroître l'ennemi au-deçà de Marimont. Le duc de Weimar prit deux mille chevaux pour les aller reconnoître et les chasser; les armées suivoient pour le soutenir et prendre occasion de combattre, si elle leur étoit présentée. Mais dès que les ennemis les virent marcher ils quittèrent ce poste, et se retirèrent à Marimont, qui est un château sur un haut très-avantageux; néanmoins les nôtres, voulant approcher de leurs retranchemens pour en voir l'état et la situation, poussèrent les ennemis, que l'on jugeoit pouvoir être trois mille chevaux, se saisirent dudit château de Marimont, et chassèrent les ennemis jusques au-delà du marais qui étoit à la tête de Mézières, et que l'on ne pouvoit passer qu'un à un et fort malaisément.

Après avoir demeuré quelque temps auprès des ennemis, notre noblesse, qui, étant impatiente de combattre, étoit venue servir le Roi à ses dépens, et n'avoit pas moyen de subsister d'avantage, demanda congé de se retirer incontinent après la Saint-Martin, ce qu'on ne lui put refuser; cela diminua beaucoup notre armée, et donna espérance aux ennemis d'avoir l'avantage sur nous; mais leur misère étoit si grande qu'ils n'en purent avoir; au contraire, en toutes les rencontres ils furent toujours battus. Le cardinal de La Valette avec le duc de Weimar ayant fait partie avec quatre mille chevaux et deux mille mousquetaires, le 11 novembre, pour s'aller mettre la nuit au milieu des quartiers de Gallas, et ne l'ayant pu exécuter pource que le jour les prit auprès du quartier des sept régimens des Croates, ils les enlevèrent sans difficulté; les Suédois prirent tout le bagage et la plus grande partie de leurs chevaux, le butin fut très-grand, on trouva ce qu'ils avoient pillé à Saint-Nicolas quelque temps auparavant, et tout ce qu'ils avoient amassé depuis sept ans; on ne tua guère de gens. Le sieur de La Meilleraie donna des premiers avec les Suédois; les Français qu'ils avoient menés n'étoient pas si proche du quartier, et ne donnèrent qu'après les Suédois qui eurent tout le butin; la perte du bagage fut la ruine de ces sept régimens-là (1).

Dès le 17 novembre le maréchal de La Force

(1) *De ces sept régimens-là* : Ici se trouve biffé dans le manuscrit le passage suivant : « Cette expédition fut d'autant plus heureuse, qu'on « trouva dans le bagage la relique de saint Nicolas qui étoit dans son « église, laquelle ils avoient pillée, qui étoit un os d'un doigt dudit « saint, avec cette inscription : *De digito sancti Nicolai.* »

voulut résolument retirer son armée dans ses garnisons, quelque effort que fît au contraire le sieur de La Meilleraie. Le cardinal de La Valette ne voulut pas suivre son exemple, mais demeura en son poste avec ce qui lui restoit de troupes pour empêcher l'ennemi de s'avancer vers la Lorraine, ce qu'il fit heureusement.

Le maréchal de La Force, pour excuse, mettoit en avant que l'armée du duc Charles s'étant éloignée de celle de Gallas, et pris la route vers le Bassigni et le duché de Bourgogne, il ne devoit pas éloigner cette armée-là, mais être prêt à s'opposer à elle s'il en étoit de besoin.

Cependant Gallas étoit si incommodé dans son camp, que rien ne l'avoit empêché de s'en retirer de meilleure heure que la crainte d'être suivi, ce que lors il put faire avec plus de facilité; le 22 il commença à se retirer vers Sarrebruck, et de là vers le Rhin.

Notre foiblesse, la lassitude des soldats, leur peu d'affection, et l'avis que nous en reçûmes trop tard, furent cause qu'on ne donna pas sur la queue de son arrière-garde. Il prit en passant Saverne, que le gouverneur rendit fort lâchement; il y avoit force munitions dans la ville, dont il rafraîchit son armée, qui, sans cela, couroit fortune de se dissiper entièrement. Il laissa son retranchement plein d'un nombre excessif de chevaux morts et d'une grande quantité de malades, dont les Français traitèrent humainement ceux qui purent échapper aux mains des Suédois. Quelques prisonniers rapportèrent qu'il y avoit plus de quatre mille morts entre Phalsbourg et leur camp.

sans les malades abandonnés; dans le seul village de la Basse-Lindre, on trouva cinq cents corps morts et quelques-uns qui vivoient encore. Les régimens de Clinchant étoient réduits à cinquante hommes, plusieurs de leurs officiers à pied ayant perdu leurs chevaux, et la moitié de ceux qui retournèrent étant malades.

Le cardinal de La Valette alla prendre Dieuze et Vaudemont, et autres petites places, et de là mit son armée en garnison au commencement de décembre.

Ces deux grandes armées du Roi, qui étoient capables de ruiner les Impériaux et les chasser honteusement au-delà du Rhin, ne firent autre chose que se tenir sur la défensive et les empêcher d'entrer dans la France; la jalousie des chefs, fatale à la France, en fut une des principales causes. Le maréchal de La Force, vieilli dans les armées, croyoit mériter qu'on dût confier à lui seul le commandement de l'armée, ne considérant pas que la religion qu'il professoit, qui est en mauvaise odeur, en ôtoit au Roi le moyen, afin que les Lorrains ne crussent pas qu'on voulût établir l'hérésie parmi eux.

Il n'avoit pas moins de jalousie du cardinal de La Valette, qui commandoit une autre armée qu'il estimoit être plus favorablement traitée que la sienne. Il n'y avoit pas plus d'intelligence entre les maréchaux de camp, lesquels commandant chacun à son jour, chacun d'eux craignoit que son compagnon en fit davantage en celui auquel il commandoit qu'il n'avoit fait au sien; le peu d'obéissance qu'il y avoit dans la noblesse, vice qui s'étoit glissé depuis la mort du feu Roi, sans qu'au commencement on eût pris soin

d'en arrêter le cours, ni que depuis on l'eût pu faire à cause des guerres civiles et des cabales de la cour, qui empêchoient que l'on n'y apportât la sévérité qui y étoit nécessaire, aidait encore à ce mal, car la liberté entre eux étoit si grande, que la compagnie de gendarmes de M. le prince n'eut point de honte de refuser absolument le commandement qui lui fut fait par le cardinal de La Valette à Mayence de passer le Rhin avec lui, et s'il ne les eût menacés de les faire tailler en pièces, ce qu'il étoit résolu de faire, ils n'eussent pas obéi. Les gendarmes et cheveau-légers de la garde du Roi étoient si insolens, qu'ils murmuroient sans cesse et jetoient des semences de mécontentement dans toute la cavalerie, se plaignant continuellement, maudissant cette guerre et ne parlant que de retourner trouver le Roi.

Le cardinal de La Valette étant de retour d'Allemagne, ils poussèrent enfin leur rage si avant, qu'ils allèrent à la tête des troupes que le Roi lui envoyoit pour les convier à s'en retourner, et débauchèrent la plupart de tous les gendarmes et cheveau-légers des compagnies du cardinal de Richelieu, dont la plupart des chefs étoient morts en la dernière rencontre, et les firent retirer. Le colonel Hebron eut mille démêlés avec eux, et tout ce qu'il leur put représenter sur ce sujet n'eut autre effet que de le faire haïr davantage.

L'arrière-ban qui vint en Lorraine ne demandoit qu'à combattre, mais ce désir étoit si précipité qu'il ne vouloit pas se donner la patience que l'on en pût prendre l'occasion; les moindres incommodités leur étoient insupportables, ils ne vouloient faire ni guet,

ni garde, ils se plaignoient hautement; il y avoit parmi eux peu d'obéissance, ils refusoient absolument d'aller en Allemagne, et qu'en quelque lieu qu'on les menât, s'ils n'étoient assurés qu'il y avoit de quoi vivre au moins pour leurs chevaux, ils ne partiroient point. Ils se mirent tous sous le commandement du sieur de La Meilleraie, refusant d'obéir à autre qu'à lui, d'autant qu'ils le reconnoissoient actif, et qu'il cherchoit les occasions de combattre; mais, quelque soin qu'il y apportât, il ne pouvoit les contenter.

Tous ces manquemens avoient leur première et originelle source dans l'aversion qui restoit encore dans les esprits, à cause de la division de la Reine-mère avec le Roi, qui avoit fait naître dans les cœurs de la plupart une haine secrète contre le gouvernement; de sorte qu'il y en avoit presque autant en notre armée qui eussent désiré que l'ennemi eût emporté l'avantage sur nous, qu'il y en avoit qui souhaitoient que le succès fût à la gloire du Roi.

Pour ces raisons donc, quelque prévoyance qu'on pût avoir, et quelques ordres qu'on pût donner pour faire agir et employer utilement de si grandes forces qu'étoient celles du Roi, les effets ne pouvoient être tels que Sa Majesté et ses serviteurs avoient lieu de se promettre; et parmi tant de manquemens, encore lui fut-ce une grande bénédiction de Dieu que les forces ennemies, qui avoient dessein d'entrer dans ses Etats, en fussent empêchées et contraintes de se retirer chez elles en sûreté.

Le Roi ayant eu avis de ces désordres, qui ne régnoient pas moins dans l'armée du maréchal de La

Force qu'en celle du cardinal de La Valette , et qu'il y avoit cent quarante-quatre officiers de l'armée dudit maréchal absens sans congé , sa Majesté fit une ordonnance à Chantilly le 10 août , par laquelle elle les déclaroit privés de leurs charges , dégradés des armes et de noblesse pour ceux qui se trouveroient nobles , et les autres condamnés aux galères sans autre formalité de procès , si dans un mois ils ne faisoient apparoir de leur congé.

Elle en fit encore une autre , par laquelle elle commandoit que tous les soldats enrôlés dans ses troupes , tant de cavalerie que d'infanterie , qui quitteroient les armes sans congé , seroient punis de mort.

Sa Majesté ensuite commanda au cardinal de La Valette de faire informer contre ceux qui pendant son voyage d'Allemagne avoient mal servi et avoient été si malicieux que de faire débander les soldats , de crainte de passer le Rhin ; mais le prévôt de l'armée fit si mal son devoir en l'exécution de ce commandement qu'il eut peu d'effet , y ayant peu de personnes qui osent entreprendre contre un si grand nombre de gentilshommes , lesquels il falloit offenser.

La grande difficulté que l'on éprouva en ce voyage , qu'il y a de faire la guerre en Allemagne sans des soldats allemands , non-seulement à cause de la différence de la langue , mais parce que leur façon de faire la guerre est autre que la nôtre , fit incliner le Roi à retirer le duc de Weimar à sa solde comme il s'y offroit ; il y fut encore porté par la réputation et le courage dudit duc , qui s'étoit très-bien comporté en ce voyage , et par la fermeté et fidélité qu'il avoit témoignées aux confédérés qu'il servoit , ne voulant pas

recevoir les offres avantageuses qui lui avoient été faites de la part de l'Empereur. Ces choses firent que le Roi eut créance aux promesses qu'il faisoit de le servir fidèlement et d'agir plus puissamment qu'il n'avoit fait, pourvu qu'il fût assuré d'un maître ; ensuite fut arrêté, le 27 octobre, un traité entre Sa Majesté et le sieur de Ponica, qu'il avoit envoyé vers sa Majesté avec pouvoir de sa part, par lequel il fut arrêté que Sa Majesté ayant toujours la même inclination qu'elle avoit fait paroître jusqu'alors pour le rétablissement de la liberté germanique, et voulant donner moyen aux villes, princes et Etats qui étoient entrés avec elle en confédération de se remettre en leur première vigueur pour parvenir à une paix générale, dans laquelle, par l'intervention de Sa Majesté, ils pussent être rétablis en la jouissance assurée de leurs libertés et privilèges, Sa Majesté ayant considéré la constance et générosité que ledit duc Bernard de Weimar, général des forces desdits confédérés, avoit témoignées pour soutenir par les armes le bien commun, depuis même que la plupart des plus intéressés en la cause commune avoient mieux aimé accepter les conditions d'un accommodement incertain et désavantageux, que d'attendre les sûretés d'une paix générale et avantageuse que Sa Majesté avoit dessein de leur procurer conjointement avec la Reine et couronne de Suède, Sadite Majesté, pour donner plus de moyen audits sieur duc de relever et maintenir la cause publique, en laquelle lesdits confédérés avoient un si notable intérêt, voulant conserver inviolablement la foi de son alliance avec eux, elle avoit résolu d'augmenter l'assistance royale qu'elle avoit donnée audit

sieur duc jusques à présent , aux termes et conditions suivantes :

Premièrement , pour donner moyen audit duc de mettre et entretenir ci-après une puissante armée sur pied , pour former les desseins et entreprises qui seroient jugées plus avantageuses à la cause commune , Sa Majesté promettoit faire fournir , pendant la durée de la présente guerre , 4,000,000 de livres par an , à commencer du 15 du mois de novembre prochain , pour le paiement et entretènement des troupes dont ladite armée seroit composée.

Moyennant quoi ledit sieur duc s'obligeoit de composer son armée dans le 20 de janvier prochain , au moins de six mille chevaux et de douze mille hommes de pied allemands , et d'employer une partie de l'argent qui lui seroit fourni par avance au paiement des nouvelles levées qu'il conviendrait faire.

S'obligeoit encore ledit sieur duc d'entretenir ci-après ladite armée de six mille chevaux et de douze mille hommes de pied , de la faire toujours suivre d'un équipage d'artillerie composé pour le moins de six cents chevaux et du nombre d'officiers nécessaire pour la bien servir , et , moyennant le paiement desdits 4,000,000 de livres , de fournir tous les vivres et munitions de guerre , faire payer leurs appointemens aux officiers majors de ladite armée , et généralement de fournir à toutes les dépenses qu'il conviendrait faire en ladite armée pendant le cours de la présente guerre , en quoi qu'elles pussent consister.

Et au cas que pour parvenir à une paix générale , qui étoit le seul but de Sa Majesté et des princes confédérés , et qu'il arrivât que d'autres princes , États

et villes d'Allemagne , détrompés des fausses espérances qu'on leur avoit données pour les faire entrer dans la paix de Saxe , se disposent à reprendre les armes et à se joindre auxdits confédérés , ledit sieur duc emploieroit l'argent que Sa Majesté s'obligeoit de lui fournir pour le bien de la cause commune , et leur feroit part desdits 4,000,000 , à proportion des forces qu'ils pourroient amener dans le parti , les assistant de tout ce qui dépendroit de lui pour leur donner moyen d'agir et de subsister.

Qu'au cas que ledit duc n'eût le nombre effectif des troupes qu'il devoit avoir dans le temps convenu , Sa Majesté lui pourroit donner de ses troupes , françaises ou étrangères , pour remplir son armée jusques au nombre qu'elle devoit être , de six mille chevaux et de douze mille hommes de pied , et y employer ce qui restera desdits 4,000,000 de livres.

Et , par un article secret , il promit à Sa Majesté que sadite armée , ayant désormais à être entretenue de deniers de Sa Majesté , il la commanderoit sous l'autorité de Sadite Majesté , et promettoit de la servir avec ladite armée envers tous et contre tous , quelque ordre ou mandement qui lui pût être donné au contraire , et de la conduire en tous les lieux et entreprises que Sa Majesté désireroit , ayant néanmoins la direction de toutes les actions , pour les résoudre et exécuter ainsi qu'il le jugeroit à propos pour le bien de la cause commune , par l'avis et conseil de ceux qui résideroient près de lui de la part de Sa Majesté et desdits princes confédérés , si ce n'étoit quand il seroit question de passer delà le Rhin , d'entrer dans un pays nouveau , et entreprendre quelque siège im-

portant ; auquel cas ledit sieur duc en enverroit auparavant donner avis à Sa Majesté pour recevoir ses ordres , afin que Sa Majesté y pût ajouter ses autres desseins ;

Et que , pendant que la guerre dureroit , ledit sieur duc prendroit par préférence sur lesdits 4,000,000 de livres pour son entretènement , la somme de 200,000 l. par an , qui sont 50,000 livres par quartier , et , dès maintenant , Sa Majesté lui accorderoit 150,000 livres de pension par an , sa vie durant , payables aussitôt que la paix seroit faite sur de bons domaines dans la France , appartenant à Sa Majesté , dont il jouiroit par les mains des fermiers , et dont tous les brevets et expéditions nécessaires lui seroient délivrés toutes les fois que ledit sieur duc désireroit.

Dès que ce traité fut porté au duc de Weimar , il le ratifia avec beaucoup de témoignages de l'obligation qu'il avoit à Sa Majesté de l'estime qu'elle faisoit de son courage , et de la confiance qu'elle avoit en lui.

En même temps elle rappela le duc d'Angoulême , et n'étant pas contente de la froideur avec laquelle il avoit agi , et des belles occasions qu'il avoit laissées perdre , elle lui commanda , sans le vouloir voir , de se retirer en sa maison de Gros-Bois , à quatre lieues de Paris.

Et , considérant qu'elle ne pouvoit , ni laisser le comte de Cramail à Paris , ni avec sûreté lui donner charge en aucune de ses provinces , elle commanda qu'on se saisît de sa personne , et qu'on l'envoyât dans la Bastille , où , hormis la liberté , il eut le meilleur traitement qu'il pouvoit désirer.

Au contraire , elle renvoya M. le comte en Cham-

pagne pour y commander l'armée qu'elle y faisoit assembler , et dont elle avoit destiné le commandement au duc de Longueville , sur le refus que ledit sieur le comte en faisoit au commencement.

Elle renvoya aussi le sieur de Baradas (1) en sa maison , lequel n'étoit point venu en cour , ni n'avoit vu Sa Majesté depuis sa disgrâce , et essayoit de rentrer en faveur et en éloigner le duc de Saint-Simon qui étoit lors en l'armée , et auquel il faisoit rendre de mauvais offices sous main.

L'évêque de Verdun , qui , vers la fin d'octobre , avoit pris les armes , et s'étoit déclaré en faveur de la maison d'Autriche contre la France , et étoit entré avec quelques troupes dans le Verdunois , mais sans suite et sans aucun effet , eut son dernier recours aux paroles peu sensées et indignes de sa condition ecclésiastique , si toutefois , sans avoir aucuns ordres sacrés , il mérite de la porter. Il fit publier un manifeste , par lequel , après plusieurs paroles peu séantes et encore moins véritables contre le Roi , il commandoit à tous ceux de l'évêché de Verdun de prendre les armes pour se joindre à lui , sous peine d'être déclarés rebelles , ennemis de leur patrie et de leur prince et pasteur , ne considérant pas qu'il ne l'étoit pas encore , puisque n'étant pas prêtre , qui est la première qualité de l'évêque , il ne les pouvoit pas paître ni n'avoit pas témoigné jusques alors en avoir grand désir , puisque , depuis un si long temps qu'il jouissoit in-

(1) *Le sieur de Baradas* : Ce seigneur , qui avoit été autrefois favori du Roi , étoit venu lui offrir ses services. Affectant la plus grande soumission aux volontés du monarque , il avoit mis sur sa bannière : *Fiat voluntas tua*.

dignement du titre et du revenu de l'évêché, il avoit toujours vécu et a été vêtu en séculier, sans avoir voulu prendre seulement le degré de sous-diacre.

Tandis que les armées du Roi étoient employées en Lorraine contre le duc Charles et Gallas, le baron de Clinchant, indigne gentilhomme de Champagne, qui, après avoir volé sur les grands chemins, avoit, à la recommandation importune de quelques grands, obtenu grâce du Roi, et pour continuer plus impunément ses voleries s'étoit jeté dans le parti ennemi, faisoit, avec quantité de troupes qu'il avoit ramassées, beaucoup de ravages dans le Bassigni, d'autant plus facilement qu'il connoissoit le pays; mais le marquis de Bourbonne, assisté du sieur d'Antragues, capitaine de cheveu-légers de l'escadron du sieur de Canillac, et de quelques autres, que le Roi avoit mis en ces quartiers-là pour s'opposer à telles courses, l'allèrent attaquer dans son quartier, et le chargèrent si rudement qu'ils lui tuèrent sept cents hommes, firent beaucoup de prisonniers, et le contraignirent de se retirer dans l'armée du duc Charles.

Le duc de Chaulnes, du côté de Picardie, étoit entré à la fin de juillet dans le pays de l'ennemi avec huit mille hommes de pied et deux mille chevaux; il avoit avec lui le prince d'Espinoy, qui se promettoit de faire prendre à quelques villes le parti du Roi; ce qu'il ne put pas exécuter. Notre armée seulement prit quelques petits châteaux, aucuns desquels elle fit raser, vécut sur le pays des ennemis, et les empêcha d'y faire subsister les troupes qu'ils y ramassoient pour y former un corps d'armée.

Cette diversion les incommoda, les contraignant

d'affoiblir l'armée qu'ils avoient contre les Hollandaïs pour s'opposer à celle-ci. Ils donnèrent le commandement de leurs troupes , dont une partie étoit Croates , au comte de Buquoy , qui , encore qu'il y ait quelque sorte de droit en la guerre , en laquelle on ne fait à son ennemi que le mal qui nous peut servir , commença à brûler inhumainement tous les bourgs et villages où il put entrer en notre frontière , et massacra tout le peuple sans différence d'âge ni de sexe ; ce que les nôtres voyant leur rendirent la pareille , et firent tant d'incendies dans la Flandre qu'ils furent contraints de promettre que leurs Croates ne brûleroient plus , pourvu que nous leur promissions de faire le même.

Ces brûlemens donnèrent tant d'effroi à nos peuples en la Picardie , que Sa Majesté crut être nécessaire d'y envoyer le maréchal de Châtillon , homme de cœur et d'expérience , pour aider au duc de Chaulnes à y soutenir les affaires avec réputation. Il s'y en alla le 22 septembre , et répondit à l'attente de Sa Majesté.

Le sieur de Rambures enfin attrapa , le 20 de novembre , lesdits Croates qui étoient logés dans Frevent , où il fit main basse ; leur colonel l'orgas se sauva en chemise , tout son équipage fut pris , et sa garce tuée comme elle montoit en carrosse.

Du côté de Provence , le Roi eut avis que l'armée navale d'Espagne , après avoir été fort maltraitée de l'orage , étoit abordée le 15 septembre aux îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat , qui ne se défendirent que dix-huit heures , nonobstant qu'il y eût suffisante garnison.

Ils battirent la tour de la Croix qui est en terre

ferme, mais ils en furent si maltraités qu'ils quittèrent cette entreprise.

Le maréchal de Vitry, qui, avec ce qu'il avoit de forces dans la province, pouvoit facilement secourir ces îles, méprisa de le faire, soit parce qu'il crut que les ennemis n'y pussent demeurer, d'autant qu'il n'y avoit point de port, et qu'il présumoit qu'ils n'y en pussent faire, soit pour autre raison. Sa Majesté en ayant eu avis, et que les Espagnols s'y fortifioient, commanda qu'on armât ses vaisseaux, que le cardinal, par prévoyance, avoit fait construire depuis quelques années, s'assurant de les en chasser glorieusement, quelques fortifications qu'ils y pussent faire.

En Italie, Sa Majesté avoit donné grande jalousie aux Espagnols par les traités qu'elle avoit faits avec les ducs de Savoie et de Parme, ensuite desquels le maréchal de Créqui, qui avoit dix mille hommes de pied français et deux mille chevaux, alla assiéger le fort de La Vilate dans le Milanais, le 15 août, et le prit le 19, bien qu'il fût composé de quatre bastions royaux, auxquels il y avoit une frise partout, et qu'il y eût un grand fossé avec une palissade au milieu.

Il prit, deux jours après, Candia, qui étoit un lieu assez fort, et ensuite le château de Sartirane, qui étoient des places qui lui ouvroient le chemin pour aller à Valence qu'il avoit dessein d'assiéger, et, à quelques jours de là, défit dans le Milanais plusieurs troupes espagnoles, prit la seule cornette qu'ils avoient pour se rallier, qui étoit du plus vieux capitaine de cavalerie du roi d'Espagne, nommé don Gonzalez d'Olivères, et l'envoya à Sa Majesté, et dépêcha vers le duc de Parme pour lui donner jour de

l'aller recevoir avec sa cavalerie au bord de la rivière de Tanaro , et se joindre avec lui.

Il envoya aussi au duc de Savoie pour le supplier de se hâter de mettre ses troupes ensemble , et de venir commander l'armée.

Le duc de Parme partit dès le premier septembre , et ne manqua point au jour donné. Le duc de Savoie ne fit pas de même , ce qui donna loisir aux ennemis de se reconnoître et de mettre quatre mille hommes de guerre dans Valence , que le duc de Créquy , fortifié des troupes du duc de Parme , ne laissa pas d'assiéger vers les premiers jours de septembre , et pressa le duc de Savoie de le venir assister selon ce qu'il y étoit obligé , pour faire un quartier au-deçà du Pô , fort de cavalerie.

Les ennemis , voyant que toutes les forces de Sa Majesté étoient occupées à ce siège , et qu'ils avoient une porte libre pour y entrer et en sortir , appelèrent toutes leurs troupes et tous leurs hommes de commandement pour défendre cette place.

Cerbelon y accourut avec la plupart des troupes de la Valteline , don Martin d'Aragon sortit de Novarre avec la meilleure partie de celles qui étoient dedans , don Carlo Colona sortit aussi d'Alexandrie ; ils tenoient dans la ville cinq mille hommes de guerre , le surplus sortant de garde s'en alloit en un quartier près dudit Valence , nommé Fréseril.

Tous les jours ils faisoient de grandes sorties , une desquelles fut de quatre mille hommes de pied et mille cinq cents chevaux ; en toutes ils furent battus , et perdirent en la grande le neveu du cardinal Albornos , deux mestres-de-camp , et cinq cents soldats ;

nous n'y perdîmes que le général de la cavalerie du duc de Parme et vingt-cinq ou trente soldats.

Nous avançons cependant toujours nos travaux, qui furent fort avancés au commencement d'octobre; les troupes des ducs de Mantoue et de Parme, qui étoient italiennes, se débandèrent incontinent; les seuls Français tinrent pied. Sa Sainteté, à la sollicitation d'Espagne, fit tous les offices possibles vers le duc de Parme afin qu'il se séparât de Sa Majesté, d'autant que l'ambassadeur du roi Catholique déclara ne pouvoir croire que ce qu'il faisoit ne fût avec la participation de Sa dite Sainteté, qui, pour se dégager d'eux, lui envoya deux brefs, par lesquels elle le sollicitoit, avec menaces, de retourner dans ses États; ce qu'il refusa néanmoins courageusement de faire.

Les paroles du nonce que le Pape lui envoya pour ce sujet, et celles qui étoient insérées dans les brefs, sembloient préparer les choses à ce que l'Empereur venant à mettre au ban de l'Empire les États dudit duc comme arrière-fiefs de l'Empire, dont Charles-Quint concéda de donner l'investiture au Pape qui étoit alors de la maison Farnèse, il fût en la liberté du Pape et de l'Empereur de faire passer lesdits États en la main de personnes au gré du Pape, et en investir un de la famille des Barberins.

Le maréchal de Créquy n'avoit pas grande envie que le duc de Savoie lui dérobat l'honneur du siège de Valence, et disoit qu'il n'avoit besoin que de ses forces et non de sa personne.

Le duc de Savoie, d'autre part, n'avoit pas grande volonté d'aller servir à un siège commencé par le duc de Créquy, de sorte que cette jalousie aida à ruiner

les affaires du Roi, joint que le sieur de Toiras, qui portoit envie au maréchal de Créquy, faisoit trouver cette entreprise mauvaise audit duc, qui, de soi, avoit encore un intérêt particulier à ne la trouver pas bonne, qui étoit qu'il ne rompoit pas volontiers avec l'Espagne vers laquelle il s'excusoit, disant qu'il ne se lioit avec le Roi que par la nécessité qu'il avoit de conserver ses États, et qu'il agiroit avec lui si foiblement qu'il empêcheroit les ministres du Roi d'entreprendre de grandes choses contre elle, ou l'assisteroit si peu qu'ils n'en viendroient pas à bout; ledit duc, ne pouvant néanmoins tarder davantage, envoya quatre mille cinq cents hommes de pied et mille cinq cents chevaux avec les troupes du Roi, et se logèrent deçà le Pô, où le duc de Créquy avoit fait construire un pont.

Dès le lendemain, qui fut le premier octobre, il attaqua celui des ennemis, sans autre effet que de la perte de trois cents des leurs et cent des nôtres. Mais le Pô étant de la nuit même crû si fort, sans qu'il eût plu au Piémont ni au Montferrat, mais aux montagnes seulement, qu'il emporta la plupart de notre pont, et le nôtre tout celui des ennemis; nous attaquâmes le fort qu'ils tenoient au bout de leur pont, où six cents hommes qui étoient dedans furent tous tués, noyés ou prisonniers, et on garda ce fort que l'on mit contre eux.

Cet accident assura entièrement la perte de Valence, que les pluies seules eussent pu sauver, mais le temps n'y étoit pas disposé.

Les ennemis cependant se faisoient forts pour essayer de secourir la place, qui commençoit à manquer

de beaucoup de choses nécessaires pour sa défense.

Cette nouvelle fit que notre ambassadeur pressa le duc de Savoie de mener, selon sa promesse, le reste de ses troupes en personne à ce siège, pour le faire réussir à l'honneur du Roi; le duc s'en excusoit autant qu'il pouvoit, sur ce qu'il disoit que nous étions encore peu avancés en la grande résistance que faisoient les ennemis, qui se fortifioient, disoit-il, tous les jours à notre vue, tenoient plusieurs dehors assez éloignés, nos troupes se diminuoient tous les jours, et les siennes seroient bientôt ruinées comme les nôtres; que cette affaire mettoit sa réputation en compromis, et lui ôtoit le moyen de servir le Roi en des occasions plus solides et de meilleur succès que celle-là; néanmoins notre ambassadeur enfin l'emporta, et le fit partir le 11 octobre, et arriva le 13 au camp, où, dès qu'il eut vu les travaux, qui ne lui sembloient pas tels qu'il eût désiré, il témoigna avoir mauvaise opinion du siège, et parla d'aller prendre son logement à San-Salvadore, qui étoit à sept milles du camp et dans le Montferrat, à quoi l'ambassadeur s'opposa, lui représentant que ce dessein étoit plutôt pour ruiner l'armée du Roi que la secourir;

Que c'étoit une bonne pensée pour ne point entrer dans le Milanais et se conserver bien avec l'Espagnol, rendre le Montferrat ennemi, d'amî qu'il étoit, et enfin qu'il étoit aussi utile pour le Roi qu'il fût à Turin avec ses troupes qu'à San-Salvadore, ce qui le fit, bien qu'avec difficulté, changer d'opinion.

A son arrivée, on envoya dans l'Alexandrin surprendre Non, Vivero, Castelnuovo, Monterey, et quelques autres châteaux; et ayant avis que le duc

de Modène s'étoit mis avec les Espagnols , il en témoigna du déplaisir, et commanda à son résident de se retirer de Turin.

Le 19 octobre le maréchal de Créquy ayant avis que les ennemis avoient quitté le logement de la Pièvre pour venir à lui, le manda à notre ambassadeur, afin qu'il priât le duc de Savoie de passer le Pô pour les combattre et empêcher le secours qu'ils vouloient jeter dans la place. Le duc passa, mais toutes ses troupes passant sur un pont, ne purent être au-delà de l'eau en bataille que la nuit.

Les ennemis arrivèrent sur les quatre heures après midi à Frescarol, éloigné de notre pont autant comme il y a du faubourg Saint-Antoine à Picpus. On tint conseil, où il fut résolu d'envoyer reconnoître ce que feroient les ennemis durant la nuit, de faire quelque léger retranchement pour les combattre s'ils venoient, et s'ils restoient à Frescarol de les y aller combattre.

Le maréchal de Créquy se plaignoit que l'armée avoit passé trop tard, et que si elle fût arrivée de meilleure heure, on pouvoit combattre avant que l'ennemi se retranchât, comme on disoit qu'il faisoit. On tint lors conseil pour savoir si on se devoit résoudre à l'aller attaquer : plusieurs ayant dit leur opinion douteusement, le duc de Savoie dit hautement qu'il valoit mieux mourir en cette occasion que de lever un siège dans peu de jours, comme l'on seroit obligé de faire, et qu'il falloit donner.

Le conseil rompu, il s'adressa à l'ambassadeur, et lui dit qu'il pouvoit voir que l'on le vouloit charger de l'événement de cette affaire ; que s'il se considé-

roit soi-même et ses intérêts, il auroit grand sujet de faire ce que ces messieurs lui conseillent ; mais n'étant venu ici qu'avec intention d'aller chercher les ennemis à la Pièvre comme ils y étoient, il prenoit cette occasion pour une bonne fortune à notre dessein, et le conjura d'assister jusques à la fin de l'action.

L'avant-garde fut donnée au maréchal de Créquy et au marquis de Villeroi ; M. de Savoie prit la bataille, le duc de Parme l'arrière-garde, chacun assisté des maréchaux de camp. On marche aux ennemis, on arrive au lieu où ils étoient, les enfans perdus étoient détachés : comme le maréchal de Créquy envoya à son altesse le comte de Vérue lui dire que les ennemis étoient très-avantageusement logés, et qu'ils ne pouvoient pas être forcés, M. de Savoie étant déjà avancé sur la main gauche et faisoit donner la bataille, répondit au comte de Vérue qu'il ne savoit comment on se résolvait de se retirer, puisque l'on n'avoit pas encore bien vu les ennemis.

M. de Créquy renvoya encore le marquis de Villeroi au duc, lui dire qu'il se falloit retirer, que les ennemis étoient trop forts et trop fortement logés, et en même temps envoya le capitaine de ses gardes au sieur du Perreins, sergent de bataille, pour n'engager rien davantage.

L'armée se retira avec un déplaisir indicible, car elle s'étoit avancée vers celle des ennemis avec un si grand courage et un si ardent désir de combattre, qu'on avoit été contraint de tuer des soldats, et de menacer des officiers pour les faire demeurer au camp dans les tranchées.

Sur le soir même, il se vint rendre douze ou quinze soldats ennemis, aucuns d'eux piémontais, les autres romains et napolitains, qui rapportoient qu'il y avoit un tel effroi en leur camp qu'on commençoit à déloger le canon, et que Carlo Colona fut obligé de demeurer plus de demi-heure l'épée à la main pour les retenir et les assurer; et on sut depuis assurément que les ennemis n'avoient point encore de retranchement commencé, et qu'ils méditoient de prendre la fuite, et que sur l'opinion de notre foiblesse et que nous ne pouvions quitter nos tranchées, ils s'étoient avancés jusqu'à Frescarol, et ne croyoient pas même lorsque nous marchions qu'on dût aller à eux: tout ce malheur a été causé par la défiance qu'on avoit donnée à M. de Créqui que le duc de Savoie le vouloit faire tailler en pièces et ses troupes, et par trop de confiance que l'on prit en ceux qui reconnurent les ennemis, ce qu'ils firent de si loin qu'ils ne virent le lieu ni les ennemis.

L'armée demeura toute cette nuit-là en bataille; les pluies survinrent depuis fort grandes, qui durèrent encore trois jours après, durant lesquels les ennemis, qui nous donnoient de continuelles alarmes du côté de Frescarol, firent, à la faveur de la nuit et de la pluie, passer de Montecastel dans un vallon trois cent quatre-vingts hommes avec chacun une botte de mèches; les troupes du duc de Savoie, commandées par le marquis de Pianesse qui gardoit ce quartier-là, ne tirèrent pas un coup de mousquet sur eux. Le maréchal de Créqui rejetoit cette action sur le peu de foi du duc de Savoie; le marquis de Pianesse au contraire se défendoit, disant que depuis qu'il étoit en ce

quartier il n'avoit jamais fait garde en cet endroit, et qu'y ayant plus de deux mille pas sans aucune ligne, il étoit impossible d'en répondre.

A trois jours de là, la ville fut entièrement secourue du côté du Pô; lors le maréchal de Créquy fut d'avis de lever le siège, et pource qu'il se défioit du duc de Savoie, et que l'armée du Roi n'étoit pas assez forte pour, après un si grand secours, espérer de prendre Valence.

Cette résolution prise, le duc de Savoie la même nuit repassa avec la plupart des troupes, laissant seulement six cents hommes au fort du bout de notre pont, avec charge d'envoyer cent vingthommes au petit fort du pont que l'on avoit ôté aux ennemis, et ainsi dès lors le siège fut abandonné, et commença-t-on de retirer les canons que nous avions au nombre de dix.

M. de Créquy étoit d'avis qu'on abandonnât le fortin et qu'on ne le gardât point; ses raisons étoient fort bonnes parce qu'il ne se pouvoit défendre plus d'une couple d'heures, et quand il seroit attaqué par l'armée des ennemis, la nôtre ne pouvoit sitôt passer le pont et se mettre en bataille pour se défendre qu'il seroit pris et enlevé. M. de Savoie approuvoit les raisons de M. de Créquy, mais n'étoit pas du sentiment de dégarnir ce fortin, parce, disoit-il, que le gardant les ennemis peut-être n'oseroient pas l'attaquer, et si on l'abandonnoit, qu'au même instant ils feroient un pont avec les bateaux qu'ils avoient dans la ville, sur lequel ils feroient passer leur armée dans Valence, et que pouvant faire seize cents hommes de pied et trois mille chevaux, on auroit peine à retirer le canon et à se retirer.

Mais cette raison étoit assez légère , puisque le fortin ne pouvoit ôter au plus aux ennemis que deux heures de temps comme il parut ; car dès le 24 ils l'attaquèrent et l'emportèrent en une heure , et de cent vingt hommes qu'il y avoit il y en eut cinquante de tués et le reste fut fait prisonnier.

Cette exécution fut faite avant que notre armée fût repassée ; car il ne faut guère moins d'un jour pour passer sur un pont et être en bataille.

Ce rencontre donna un nouveau lieu d'augmenter la défiance contre le duc de Savoie , et pensa causer un grand désordre en l'armée , où il se faisoit de si mauvais discours et si hautement contre lui , qu'il en fit plainte avec beaucoup de ressentiment à notre ambassadeur.

Le lendemain 25 , le maréchal de Créqui et lui dînèrent ensemble pour faire paroître à toute l'assemblée qu'ils étoient en bonne intelligence , ce qui fit cesser tous les mauvais discours qu'on avoit tenus jusques alors.

Il est certain que le duc de Savoie fut bien aise que l'on fût retiré de ce siège , parce que les forces du Roi et les siennes diminuant , et celle des ennemis augmentant , il étoit bien aise d'avoir de quoi faire tête et empêcher qu'elles n'allassent en son pays.

De dire qu'il ait trahi le Roi en ce siège , il n'y a personne qui en puisse parler assurément , et il est certain que le soupçon que le maréchal de Créqui eut de lui empêcha le combat contre les ennemis , qui n'étoient pas retranchés comme on lui avoit voulu faire croire ; mais il crut que le duc de Savoie , qui avoit toujours eu tant d'aversion pour ce siège , peut-

être à cause de l'importance dont cette place étoit aux Espagnols, qu'il avoit fait perdre six semaines de temps avant que de le commencer, depuis avoit tardé longtemps à y envoyer ses troupes, et n'y étoit venu lui-même qu'à l'extrémité, ne seroit pas marri de voir défaire les troupes du Roi devant ce siège sans les secourir, et en imputer la faute au maréchal de Créquy. Les troupes du Roi n'étoient que de huit mille hommes, mais elles étoient composées de si braves gens, que dès que l'on parla de lever le siège ils vinrent en foule trouver l'ambassadeur et lui dire qu'ils ne vouloient point qu'on les considérât ni leurs intérêts, que la cavalerie se battrait à pied, qu'ils ne demandoient argent ni vivres, et qu'ils vouloient tous périr pour le service du Roi.

Le duc de Savoie, au retour de ce siège, témoigna à notre ambassadeur un sensible déplaisir de la défiance qu'il connoissoit que la France avoit conçue de lui, laquelle encore lui seroit-elle supportable s'il voyoit quelque jour ou moyen de la faire cesser; qu'il refusoit tous les jours des conditions avantageuses qui lui étoient proposées par les Espagnols; qu'il avoit pour le parti du Roi des gens de guerre sur pied qui ruinoient son pays; qu'il venoit lui-même en l'armée; qu'il fortifioit Verceil et Ast, qui étoient vers le Milanais, et abandonnoit Turin, qui étoit proche de Pignerol; qu'il n'avoit et ne vouloit avoir en ses troupes autres soldats que Français; que, si toutes ces choses-là ne pouvoient assurer de sa fidélité, il ne lui restoit plus aucun moyen d'en donner des preuves, parce qu'il lui sembloit qu'il n'y en pouvoit avoir aucunes qui témoignassent plus clairement la

sincérité de ses intentions. Davantage, que si on estimoit qu'il eût quelque jugement, on devoit croire qu'il disoit purement la vérité, d'autant que tous ses intérêts l'obligeoient à être serviteur du Roi ;

Qu'il avoit cinquante ans plus que ses enfans ; que Madame étoit française, et le roi d'Espagne un mauvais tuteur et protecteur d'un prince italien ;

Que le prince Thomas, qui étoit dans le parti d'Espagne, prétendoit avoir la même part que lui dans le Piémont, son père étant mort sans avoir testé, et les fiefs en Piémont étant de nature à être partagés entre les mâles ; ce qui, bien qu'il fût faux, lui préparoit néanmoins une guerre civile, en laquelle son frère auroit l'Espagnol de son côté, et lui par conséquent ne pouvoit avoir autre support que le Roi.

Quant à l'intérêt de Pignerol, qui lui sembloit être le principal sujet qui le rendoit suspect, comme s'il avoit un continuel désir de pouvoir rentrer en cette place, il en étoit et devoit être si éloigné, qu'il estimoit que cet échange lui étoit extrêmement avantageux, non pour la récompense qu'il avoit reçue, mais pource que cette place l'obligeant d'être intimement uni la France, elle sembloit aussi obliger le Roi de le défendre comme son allié perpétuel ;

Qu'il ne pouvoit manquer en la résolution qu'il avoit prise d'être français, puisqu'il savoit bien que jamais un duc de Savoie ne pouvoit être que français, et qu'il avoit mille fois plus à craindre et à espérer de la France que de l'Espagne ;

Que du côté des Espagnols il s'étoit autrefois défendu sans l'assistance de la France et uni avec elle :

qu'il ne les craignoit point; qu'il n'en pouvoit pas dire de même de la France;

Qu'il ne savoit quel seroit son intérêt d'avoir empêché la prise de Valence; qu'il voudroit qu'on eût pris une place dans le Milanaïs, que cela feroit assurément faire la paix, en laquelle il avoit plus d'intérêt que personne, pour mille et mille considérations.

Premièrement celle de son repos, qu'il aimoit plus que l'on ne croyoit, et celle de la conservation de ses Etats qu'il ruinoit, et qu'il n'espéroit rien de cette guerre, qu'une chose qu'il voyoit bien qu'il n'avoit pas, qui étoit de donner assurance de sa foi;

Qu'au contraire il voyoit bien que cette défiance pourroit produire à la fin de mauvais effets, quoique de sa part il en éviteroit toutes les rencontres;

Que si les choses paroissent plus faciles qu'elles n'étoient, qu'il travailleroit à la paix, mais qu'il falloit faire, trois ou quatre mois auparavant, la guerre fortement; sans cela on ne mettroit pas les Espagnols à la raison;

Que Pignerol ne seroit jamais une des conditions de la paix si les Espagnols la proposoient pour leur intérêt ou pour le rendre suspect; qu'il feroit ce qui seroit à faire de sa part.

Toutes ces raisons étoient bonnes, mais il en pouvoit avoir qui l'émuvoient davantage, et principalement que les mouvemens et les guerres civiles, qui sont si fréquentes en ce royaume, nous ôteroient le moyen de le défendre contre les Espagnols, qui se prévaudroient de ce temps-là pour le ruiner s'il étoit mal avec eux, joint les grandes difficultés qu'il avoit apportées à l'échange de Pignerol;

Qu'il étoit prince glorieux , qui s'étoit ci-devant vanté qu'il tenoit les clefs des Alpes , et que les Français n'y pouvoient passer que par son consentement , et qu'il ne souffroit qu'avec peine d'être dans la dépendance absolue d'un roi de France , comme l'ayant dans le cœur de son État par le moyen de Pignerol qui est proche de Turin , outre plusieurs autres considérations qu'un chacun , selon la capacité de son esprit , se peut représenter , et enfin les longueurs qu'il avoit apportées au traité qu'il avoit fait avec le Roi , que l'on avoit été six mois à conclure avec lui ; la lenteur avec laquelle il procéda au siège de Valence , et autres particularités que nous avons déduites ; toutes ces choses donnoient juste sujet de douter si les raisons qu'il mettoit en avant le touchoient aussi vivement comme il tâchoit de le persuader.

Il demanda au Roi , pour assurance de sa foi , qu'il eût agréable d'entretenir en Italie vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux , moyennant quoi il promettoit à Sa Majesté d'en avoir en campagne dix mille de pied et trois mille chevaux , dont il désiroit qu'elle payât mille de pied et cinq cents chevaux , pour lesquels il ne demandoit que six mois de paye , moitié en argent comptant , moitié en assignations , outre quelques autres conditions qu'il désiroit pour le pain et les munitions de guerre.

Toutes lesquelles choses Sa Majesté trouvant bonnes de lui accorder , il lui répondoit des affaires d'Italie , et la supplioit de s'en reposer sur lui , pource qu'autrement il avoit juste sujet de craindre que Sa Majesté ne fît pas son principal de la guerre d'Italie , et

qu'ainsi il demeurât accablé sous le faix d'icelle, et à la merci des Espagnols. Sa Majesté, pour lui montrer qu'elle en faisoit son capital, et qu'elle avoit entière confiance en lui, accorda, dès le 19 novembre, tout ce qu'il avoit demandé, et lui manda qu'il envoyât vers lui qui il lui plairoit, afin qu'il reçût les ordres nécessaires pour l'exécution de ce qu'on lui avoit promis; et, afin qu'il eût toute sorte d'assurances, Sa Majesté lui envoya parole de ne recevoir aucune proposition de paix sans la lui faire aussitôt savoir; qu'il ne se feroit aucun traité où il n'intervînt par ceux qu'il lui plairoit députer à cet effet, ni aucune conclusion où Sa Majesté n'eût le même soin de ses intérêts que des siens propres; ensuite de quoi ledit duc, à la fin de l'année, trouva à propos de retenir en Italie tous les corps des régimens qui y étoient alors, et de les mettre en garnison, pendant cet hiver, partie à Brème, le reste à Casal, Nice-de-la-Paille et autres lieux du Montferrat, et Pignerol, et cependant profiter de la saison et envoyer tous les corps des officiers en France, avec des sergens et des appointés, en lieux qui leur furent assignés sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour y faire leurs recrues et en partir au 15 du mois de mars prochain, afin qu'ils se pussent rendre à la fin du même mois en Italie.

Cependant, dès que le siège de Valence fut levé, on envoya les troupes des ducs de Savoie et de Parme entre Ast, Verceil et Trino, et les nôtres vers Casal, pour dix ou douze jours; nous avions encore vingt mille hommes, et il nous les falloit tenir en corps d'armée pour empêcher les ennemis d'entreprendre sur les états de Savoie et de Parme.

Le duc de Savoie fut d'avis de fortifier Brème , qui est un poste au-delà de la Sesia , assise au confluent de ladite rivière et du Pô , laquelle place pouvoit être secourue en tout temps de Casal , de Trino , du Piémont et du Montferrat ; il en parla à l'ambassadeur , et la fit commencer , contre l'avis du maréchal de Créqui , sur ce que cette place couvroit le Montferrat et le Piémont , que vraisemblablement les ennemis , qui se fortifioient tous les jours , voudroient attaquer et y passer l'hiver , outre qu'elle nous donneroit les mêmes entrées dans l'état de Milan que si nous avions Valence ; Casal nous donnoit le passage du Pô où nous allions faire un pont ; La Vilate nous assuroit la Sesia , et cette place nous mettroit au-delà le Pô. Les ducs de Savoie et de Mantoue y trouvoient leur compte , et par ce moyen leur pays étant en sûreté , ils demeuroient aussi d'autant plus fermes dans le service du Roi. Le duc de Savoie faisoit état d'y laisser douze ou quinze cents hommes pour la garder , et de là , avec l'armée , fortifier quelques villages au-delà du Tanaro , pour nous donner communication avec le duc de Parme , auquel il fut d'avis que l'on donnât le maréchal de Toiras pour commander sous lui les troupes du Roi et l'en assister en sorte qu'il fût aussi fort que nous , d'autant qu'il jugeoit que , ne faisant la guerre que d'un côté , nous aurions vers le Piémont une tête si forte que nous n'y pourrions avancer chose , au lieu que nos armées divisées diviseroient celles des ennemis , après quoi on feroit la guerre à l'œil.

Mais cependant le duc de Parme , ayant avis que quelques Allemands faisoient état d'entrer en Italie

par les petits cantons , conçut une si grande appréhension que l'on attaquât ses Etats, que pour ne le point dégoûter on fut obligé de renvoyer promptement ses troupes en son pays, et lui donner encore deux régimens de celles du Roi, et trois cents maîtres. Le duc de Savoie fit conduire toutes ces troupes jusques au-delà du Tanaro avec douze cents chevaux des siens, vu que ce passage étoit extrêmement périlleux : toutes ces troupes se logèrent ensemble au bourg de Castel-Saint-Jouan, qui est un lieu appartenant à M. de Parme, où elles pouvoient donner jalousie aux ennemis, et couvroient ses Etats. M. de Parme voulut demeurer en personne à Casal et en Piémont, pour recueillir ses troupes qui devoient venir de France, pour faire son corps et s'en aller au printemps avec le maréchal de Toiras dans ses Etats.

La fortification de Brème donna tant d'ombrage aux Espagnols qu'ils furent obligés de mettre la plupart de leurs troupes en garnison à Novarre, Mortarre, fort de Saint-Donat, Alexandrie et Valence, qui étoient places auxquelles celle de Brème donnoit jalousie, et ne purent mettre à la campagne plus de quatre à cinq mille hommes de pied, auxquels il nous fut aisé de nous opposer; même, lesdits ennemis ayant jeté dans Candie six cents hommes, avec dessein d'y faire passer le reste de leurs troupes, le duc de Savoie et le maréchal de Créqui furent incontinent à eux, attaquèrent la place, tuèrent une partie d'eux, et prirent le reste à discrétion; et la crainte que les Espagnols eurent pour le Milanais fut telle, que le marquis de Leganez y vint avec les troupes qu'ils

avoient destinées pour le Brésil, où les Hollandais avoient fait progrès cette année: ils avoient commencé dès l'année précédente, et don Frédéric de Tolède ayant reçu ordre de commander l'armée qu'on préparoit pour recouvrer ledit Brésil, lequel il ne voulut pas accepter, il fut emprisonné et condamné au bannissement, dont il mourut de regret, et fut après sa mort même traité si rigoureusement, que, les siens étant prêts à faire l'office de ses funérailles, les officiers de justice firent arracher le deuil, éteignirent les flambeaux et chassèrent les assistans, de sorte qu'il ne fut enterré que secrètement; et, bien qu'ils eussent cette affaire si à cœur, ils ne laissèrent pas néanmoins d'y préférer le danger dans lequel ils croyoient que les armes du Roi avoient mis le Milanais, et d'y envoyer une partie des troupes qu'ils avoient destinées pour ledit Brésil.

Le duc de Rohan, qui étoit en la Valteline, donnoit aussi grande jalousie aux Espagnols, qui non-seulement étoient incommodés de ne pouvoir faire passer leurs troupes par les Grisons, mais craignoient encore qu'il attaquât de son côté le Milanais, tandis que notre armée, que le duc de Savoie commandoit, faisoit le même de l'autre côté; ils avoient envoyé fort souvent, et du côté d'Allemagne, et du côté du Milanais, des troupes contre lui, mais enfin sans succès.

Au commencement de juin, le duc de Rohan, revenant d'un voyage qu'il avoit fait en l'Engadine, reçut divers avis, et entre autres du colonel Brucker qu'il avoit laissé à Bormio, qu'une armée impériale se préparoit à le venir voir. Sur cela il assembla à

Morbegno, qui étoit son quartier, un conseil de guerre où il proposa d'aller en personne au-devant des ennemis ; ce qui étant arrêté , il part dès le lendemain, va à Bormio, distant de dix-huit heures de chemin dudit Morbegno ; y étant arrivé, il visite les passages, parle à quelques-uns des principaux des Grisons, particulièrement aux sieurs de Brucker et de Genas, qui en commandoient chacun un régiment ; et bien qu'il sût les ennemis être à Sainte-Marie, terre des Grisons, et là se fortifier, néanmoins, soit qu'il ne crût pas qu'ils fussent en assez grand nombre pour rien tenter, ou qu'il crût ses passages suffisamment munis d'hommes, il s'en revint à Tirano avec ce qu'il avoit amené : il y reçoit avis certain que toute l'armée impériale part de Sainte-Marie, qui n'est qu'à cinq heures d'où il venoit, et qu'elle marche vers les Bains et l'Escale, passages du Bormio, dont le premier est bien fortifié, mais l'autre qui est l'Escale est tout ouvert.

Il avoit envoyé le sieur du Landé, maréchal de camp, avec trois cornettes de cavalerie et six cents hommes de pied, commandés par La Frezelière, à Bormio, pour défendre lesdits passages ; mais il les fit partir si tard qu'ils n'y arrivèrent que le 12 avec la cavalerie, et dès le lendemain fut l'attaque, à une heure après midi, auparavant que l'infanterie pût être arrivée.

Du Landé lui manda de Tirano, qui est sur le chemin, qu'il étoit foible pour garder tant de postes, mais qu'il se préparoit néanmoins à bien recevoir les ennemis.

Le duc de Rohan pensa lors à la sûreté de sa re-

traite, et, au lieu de s'aller opposer avec toutes ses troupes à celles des ennemis, envoya le sieur de Montausier garder les passages de la haute et basse Engadine, par où les ennemis, sans passer par les Bains et l'Escale, pouvoient venir à Chiavenna et à Rive, qui étoient les lieux où il méditoit sa retraite. Soit que le duc de Rohan ait avec jugement pris le conseil qu'il prit, ou que la crainte de se voir enveloppé ait eu trop de pouvoir sur lui, il est certain que plusieurs des chefs qui étoient auprès de sa personne s'offrirent d'aller défendre ces passages, qu'ils eussent vraisemblablement défendus s'ils y fussent arrivés à temps, car Brucker repoussa courageusement les ennemis du passage des Bains; mais les Suisses, qui n'étoient que soixante ou quatre-vingts à celui de l'Escale, et qui n'avoient pas un des nôtres pour les soutenir, l'abandonnèrent à la première vue de l'ennemi; le sieur du Landé prit un grand soin de sauver ledit Brucker et les siens, et avec non moins de courage se retira le pas devant les ennemis, jusques à Tirano, et de là à Poschiave, d'où il se rendit en l'Engadine haute.

Les ennemis poursuivent leur pointe, quittent la Valteline, et, s'étant saisis de Poschiave, passent tous en la vallée de Levin, à un des bouts de laquelle étoit Montausier, qui, ne se jugeant pas assez fort, se retira dans la montagne, et s'approcha du sieur du Landé qui étoit dans l'Engadine haute; ce qui arriva si à propos, qu'à mesure qu'il se retiroit les Impériaux y entroient par les deux bouts.

En même temps le duc de Rohan eut nouvelle des chefs des ligues et du sieur de Saint-Simon d'une

autre armée qui se formoit pour attaquer le Steig , et que l'Empereur avoit écrit aux Grisons une lettre mêlée de douceur et de menaces pour les inviter à s'armer contre nous et nous chasser du pays ; ce qui opéra si puissamment, tant par les brigues de ceux qui étoient corrompus que par la peur et inconstance naturelle de ces peuples , qu'il y eut députation des ligues découvertes par ledit sieur de Saint-Simon pour traiter de cette affaire.

Ceux qui menoient cette cabale se servoient de deux prétextes spécieux : l'un, que n'étant point rétablis dans la justice , le Roi se vouloit approprier la Valteline ; l'autre , que nous laissant chasser de poste en poste , nous n'étions pas capables de défendre le pays , et qu'ainsi il valoit mieux traiter de bonne heure que d'attendre à l'extrémité.

Toutes ces choses le firent résoudre de mettre promptement ensemble trois mille Français et douze cents Grisons avec toute sa cavalerie, pour aller attaquer les Allemands au val de Levin, qui est un poste si avantageux pour eux, qu'en même temps ils donnoient de la chaleur à leurs partisans parmi les ligues, et le tenoient en échec de tous côtés, parce que par là ils pouvoient entrer dans l'Engadine basse, et de là, par la vallée de Partance, au Steig ou bien en l'Engadine haute, et, par la Bregaille, venir à Chiavenne ou retourner par la Valteline se joindre aux Espagnols : la résolution dudit duc étant formée d'exécuter ce dessein, il y trouva quelque contradiction, sur ce que l'on vouloit qu'il attendît les Suisses ; mais, voyant qu'ils ne pouvoient arriver que tout ne fût perdu, il persista en son premier sentiment, et

forma son dessein sur la proposition du sieur de Montausier, lequel, ayant demeuré dix ou douze jours à Levin, avoit reconnu les passages.

Il partit donc de Chiavenne le 23 du mois de juin, et s'en alla à Zozio, où, ayant assemblé tous ses gens, il partit le 26 et passa la nuit à la montagne de Casano, ordonnant au sieur de La Frezelière de gagner une haute montagne pour venir fondre sur les ennemis, tandis que les sieurs de Montausier et de Canizy devoient donner par en bas, soutenus des compagnies de cheveu-légers de Canillac, Villeneuve et du Joux.

C'est une chose étrange que les ennemis, ayant eu l'alarme deux heures auparavant, et s'étant mis en bataille en ce passage, très-étroit et fort avantageux, en nombre de cinq ou six mille hommes de pied et dix-huit cornettes de cavalerie, se voyant enfoncés vertement par ces trois régimens et trois cornettes de cavalerie, lâchèrent le pied si vite que les régimens français et grisons, et le reste de la cavalerie qui suivoit, n'y surent arriver que l'ennemi n'eût passé à nage et sur un pont la rivière qui fend la vallée, ce qui empêcha la grande tuerie et leur donna moyen de se retirer à la montagne, à la faveur d'une grande escarmouche, d'où ils continuèrent leur fuite en grande confusion jusques à Bormio, où il y a cinq grandes heures de chemin, laissant ce qui leur restoit de munitions de guerre et de bouche, sans avertir leurs gardes à cheval qui étoient aux deux bouts de la vallée.

De sorte qu'envoyant d'un côté le sieur de Saint-André, il rencontra une compagnie encore en garde,

la tailla toute en pièces sans qu'il s'en sauvât que deux, et apporta la cornette, et, de l'autre côté, cinquante mousquetaires du pays enlevèrent un parti de l'autre.

Ce succès ayant si bien réussi, le duc de Rohan crut ne devoir pas perdre une heure de temps de rentrer dans la Valteline; c'est pourquoi il partit incontinent pour s'en venir à Tirano, et fit telle diligence que ses coureurs rencontrèrent la dépêche que les Allemands envoyaient aux Espagnols touchant leur déroute, par où il apprit que ce coup avoit rompu toutes leurs mesures. Ce qui lui fit plutôt prendre le poste de Tirano qu'aller à Bormio, fut que les Impériaux l'ayant fortifié, il ne s'en pouvoit rendre sitôt maître, et qu'ayant fait un fort à Sainte-Marie ils pouvoient entrer dans le pays des Grisons et la Valteline sans que Bormio les pût empêcher, tellement que demeurant à Tirano il empêchoit premièrement que les Allemands ne passassent en Italie et ne se conjoignissent avec les Espagnols, et étoit en lieu pour pouvoir secourir la Rive et l'Engadine, et outre cela avoit le passage ouvert sur l'état des Vénitiens pour en tirer les vivres.

Le sieur Fernamont, général des troupes de l'Empereur, qui n'étoit pas à la retraite de son armée, entreprit, pour lui redonner courage, d'enlever le quartier de Montausier; mais il fut reçu si courageusement qu'il se retira avec perte de plusieurs des siens; ils firent quelques entreprises les uns sur les autres, pendant un jour ou deux, où les Impériaux eurent toujours du pire; mais enfin, semblant à quelques-uns de nos chefs, et particulièrement à La Frenzelière et Montausier, que c'étoit une honte qu'une

armée battue osât camper encore si proche de nous , joint qu'on avoit avis certain que le comte de Cerebelon avec quatre mille hommes s'étoit venu camper à l'entrée de la Valteline du côté du fort de Fuentes , et partant , qu'il étoit à craindre que nous fussions attaqués de deux côtés à la fois , le duc de Rohan fut de leur avis , bien qu'il y en eût d'autres qui estimassent qu'il ne les falloit pas pousser davantage , pource qu'assurément ils fuiroient , que cela ne feroit que harasser notre armée , et qu'il valoit mieux employer le temps et les hommes à fortifier Tirano , comme on avoit résolu , et si les ennemis vouloient venir les attendre dans le camp , qu'on pourroit en ving-quatre heures le mettre en état de n'être pas forçable par une armée de dix mille hommes.

La résolution prise , notre armée rangée en bataille le 3 juillet commença à les aller attaquer ; elle rencontre premièrement un corps-de-garde d'infanterie barricadé dans un village , qui lâche le pied tout soudain et donne le premier l'alarme aux ennemis ; on découvre ensuite les dragons en bataille , qui s'en vont tout de même jusques au-delà d'un autre village , où derechef ils font ferme , soutenus d'un bataillon d'infanterie et du reste de leur cavalerie ; comme nos gens paroissent , ils n'attendent pas le choc et se retirent encore jusques à la tête du village de Masse , où toute leur armée en bataille s'arrête , et loge quantité de mousquetaires à droite et à gauche le long de certaine muraille de hauteur justement de parapet , et qui occupoit la plus grande part du détroit de la montagne à la rivière ; sur cela notre cavalerie se remet en bataille , marche au petit pas à eux , pour

donner loisir à nos enfans perdus de passer devant et d'aller déloger les susdits mousquetaires, qui les eussent trop incommodés, ceux qui étoient à la gauche chancelant aucunement; le sieur du Landé les mena lui-même prendre le flanc des ennemis qui faisoient grand feu; ce que La Frezelière ayant fait de son côté, leurs mousquetaires, quoiqu'ainsi logés, s'enfuient et ensuite les bataillons qui les soutenoient; la cavalerie fait ferme quelque temps, mais enfin tourne le dos tout-à-fait, et gagne le pont et la montagne; les passages de l'un et l'autre étant étroits, la cavalerie et l'infanterie les joignent soudain, en font précipiter la plupart dans le torrent, en tuent jusques à se lasser, et en prirent quelque huit cents à merci; mais un bataillon d'infanterie qui n'avoit point passé le pont, rassurant en quelque sorte les fuyards, leur donna moyen de rompre le dernier pont, dont ils avoient par prévoyance décloué les planches, si bien qu'on ne les sut suivre, jusqu'à tant que les Grisons, qui ne s'étoient guère hâtés, parurent et chassèrent ce bataillon; qui donna lors moyen de refaire le pont et de les suivre, quoiqu'avec peu de profit, parce qu'ils en rompirent encore un autre, qui acheva de les mettre à couvert.

Le jour même notre armée, n'ayant point de pain pour poursuivre les ennemis, retourna en son logement, où recevant avis, le 5 juillet, que les quinze cents Suisses que nous attendions pour renforcer notre armée étoient à Coire, et quinze cents Grisons aussi, on envoya le sieur du Landé au-devant d'eux avec deux compagnies de cavalerie, et les Grisons que nous avions : étant lors fortifiés de ces nouvelles troupes,

et ayant avis certain que le comte Cerbelon s'étoit venu camper au Pont-Saint-Pierre, à une heure et demie de chemin de Sondrio, avec quatre régimens d'infanterie, six cornettes de cavalerie et quatre pièces de canon, nous allâmes à eux. Il fut mis en délibération, savoir, si nous devions les attaquer de jour ou de nuit; Frezelière opiniâtra de les combattre de nuit, alléguant que si on attendoit le jour le comte de Cerbelon, qui sans doute n'avoit point ordre de hasarder une bataille, et qui seroit averti dès la nuit, auroit tout loisir de se retirer, ce qu'il ne pourroit faire l'attaquant la nuit, sans exposer du moins la moitié de son armée, et que quand il se résoudroit d'attendre le choc on leur ôteroit du moins l'avantage de leurs canons; les autres au contraire alléguoient la difficulté du chemin qu'on auroit de la peine à surmonter la nuit, que les soldats n'y faisoient que rarement bien, et qu'on ne pourroit aller qu'en désordre aux ennemis. Cette opinion prévalut et ne réussit pas; car, toutes les troupes s'étant trouvées au rendez-vous, et ayant attendu le grand jour, on apprit que les ennemis s'étoient retirés et avoient commencé à défiler une heure avant le jour; et les coureurs que nous envoyâmes à leur queue, nous rapportèrent qu'ils s'étoient allés derechef camper sous le fort de Fuentes, ce qui déroba au Roi une seconde victoire; mais aussi nous tournâmes tête incontinent du côté du comté de Bormio, avec les Français et quatre compagnies de cavalerie pour attaquer les Bains, qui est un lieu très-fort d'assiette, et que les Impériaux gardoient soigneusement pource que c'est le passage de Sainte-Marie et du Tyrol; et par où ont passé

toutes leurs armées , tellement qu'on ne pouvoit leur empêcher l'entrée dans ledit comté sans leur ôter ce lieu-là ; en même temps on envoya M. du Landé avec deux mille Suisses, quinze cents Grisons et deux compagnies de cavalerie par l'Engadine pour attaquer le fort Sainte-Marie. Le duc de Rohan arriva à Bormio le 18 dudit mois de juillet , reconnut le même jour les Bains , le fit attaquer le lendemain à la pointe du jour , et l'emporta à six heures du matin , où il y eut trois cent cinquante hommes taillés en pièces ; il fut pris par l'attaque du sieur de Montausier , qui y fut blessé de trois coups de pierre dont on le pensa assommer ; il reçut aussi un coup de mousquet dans la baste de son collet, et de Canizy dans sa casaque. Le sieur du Landé parut le soir au fort Sainte-Marie, que les Impériaux abandonnèrent dès qu'ils l'aperçurent, et y mirent le feu : le lendemain le duc de Rohan y vint pour achever de combattre le reste des Allemands qui s'étoient retranchés à deux heures de là ; mais , sentant sa venue, ils quittèrent leurs retranchemens et se retirèrent dans le Tyrol, tellement que, tant les Impériaux que les Espagnols furent entièrement chassés de la Valteline, comté de Bormio et val de Monastère, où le duc de Rohan fit démolir un fort qu'ils y avoient fait ; il n'osa les poursuivre jusque dans le Tyrol, sur ce que le sieur de Meliand, ambassadeur du Roi, lui écrivit qu'ayant obtenu les Suisses que Sa Majesté désiroit qui refusassent à l'Empereur le passage qu'il demandoit pour aller contre ledit duc, il craignoit que, s'il commettoit quelque hostilité dans le Tyrol, les petits cantons ne prissent prétexte de favoriser l'Empereur en sa demande.

Or, sur les divers avis qu'il avoit de toutes parts qu'on devoit l'attaquer plus puissamment que jamais, et qu'on s'y préparoit, il alla de nouveau visiter les passages du côté du Tyrol, lesquels il trouva si difficiles à garder l'été, les montagnes étant passables partout, qu'il se résolut d'envoyer le sieur de La Blaquière vers Sa Majesté pour les lui représenter, l'ayant employé plus que nul autre à les visiter, afin qu'en ayant jugé elle ordonnât ce qui seroit de sa volonté.

Il lui sembla que ceux qui avoient assuré que les passages qui sont depuis l'Engadine basse jusques à la comté de Bormio se peuvent garder avec peu de gens, ne les avoient jamais vus, ou ne s'y entendoient pas; que les Bains dans la comté de Bormio et quelques lieux qu'il avoit commencé à fortifier dans l'Engadine basse, se pouvoient bien accommoder; néanmoins que du val Monastère, sans passer en ces lieux-là, il y en a sept ou huit très-difficiles d'empêcher; et si le temps, l'assiette, la commodité des vivres et la facilité à ceux du Tyrol de l'en chasser ne l'en eussent empêché, il eût voulu faire un fort en cette vallée; mais que toutes ces choses lui étant contraires, et jugeant du tout impossible d'en venir à bout, il se résolut d'accommoder les Bains, d'achever ce qu'il avoit commencé dans l'Engadine basse, de continuer à travailler au château de Chiavenne, à La Rive et à ses dépendances, et de fortifier Tiran, d'où il pourroit secourir tous les autres lieux-là, ne se promettant pas de pouvoir empêcher absolument l'entrée des Allemands, mais bien de les combattre avant qu'ils fussent bien avancés, pource qu'encore qu'il n'eût eu

nulle diversion jusqu'alors du côté d'Italie , il espéroit à l'avenir tellement que son principal soin seroit du côté du Tyrol.

Il donna cependant avis à Sa Majesté que , nonobstant les prospérités inespérées de ses armes en ces quartiers-là , les Grisons , pratiqués par les partisans d'Autriche , soit que la peur les ait surpris ou la corruption les ait gagnés , continuent toujours leurs traités avec la maison d'Autriche , qui leur fait espérer la restitution de la Valteline et la liberté des deux religions , tellement que la moindre disgrâce qui arriveroit aux armes de Sa Majesté en ce pays les feroit conclure : cela donnoit sujet aux Grisons de presser ledit duc de les y rétablir ; mais il tiroit de longueur tant qu'il pouvoit , leur reprochant leur mauvais procédé , lequel il falloit qu'ils corrigéssent avant que d'espérer ce qu'ils désiroient tant ; et voyant la malice des principaux , qui , pour induire les communes à incliner à un accommodement avec la maison d'Autriche , leur disoient que le Roi se vouloit rendre maître de la Valteline et leur ôter leur pays , il se servoit des mêmes moyens contre la maison d'Autriche pour détromper lesdites communes.

Cependant il mena rafraîchir son armée dans le Tyrol , où les ennemis qui s'étoient assemblés sur le lac de Constance menèrent aussi leurs troupes ; mais elles y vivoient si mal qu'elles ne faisoient point de honte à celles du Roi , bien qu'elles fussent en pays ennemi ; néanmoins le duc de Rohan , voyant qu'elles s'augmentoient de jour à autre , et que le comte Cerebelon assembloit d'autres troupes vers Morbegno pour l'attaquer , il se retira vers Bormio et à Tirano ,

où il reçut un nouveau renfort d'argent et d'hommes de la part de Sa Majesté.

Les Impériaux firent contre lui une assemblée à Bade le 15 octobre, en laquelle ils ne reçurent pas satisfaction, car ils proposèrent de mettre la Valteeline en sequestre, ce qu'elle ne trouva pas bon.

Enfin le 24 octobre, le général Fernamont, qui, comme nous avons vu, avoit été ci-devant défait, espérant tirer sa revanche, après avoir feint quelque temps de vouloir passer par le mont Saint-Gothard, vint droit dans le val de Fresle, passe par le val de Cristal, chemin jusqu'alors jugé très-difficile, et s'achemine vers Bormio, en dessein d'attaquer les Bains de tous côtés; les nôtres qui étoient alertes ne furent pas surpris, vont droit aux Bains et à Bormio pour en conserver l'entrée, et s'apercevant que les ennemis refaisoient le passage de l'Escale, entreprirent sur eux avec tant de courage et d'adresse, qu'ils taillèrent en pièces un corps de garde des leurs qui y étoient déjà, et en prirent plusieurs prisonniers. Le duc de Rohan en même temps avec le reste de ses troupes s'étant avancé vers le gros des ennemis, ils ne purent supporter la violence de l'attaque des nôtres, se retirèrent premièrement en assez bon ordre, puis, leur retraite dégénérant en fuite, ils jetèrent leurs armes pour fuir plus légèrement, et les nôtres les poursuivant avec chaleur tuèrent plus de deux mille de sept mille qui y étoient, prirent prisonniers celui qui leur commandoit et plusieurs autres, sans que les fuyards crussent avoir sûreté jusqu'à ce qu'ils fussent dans le Tyrol : cette action fut faite la veille de la Toussaint.

Les ennemis, ne se tenant pas encore pour rebutés, tentèrent de nouveau la fortune quelques jours après, et s'étant renforcés de nouvelles troupes pour remplir le nombre des morts et des prisonniers de la précédente rencontre, le comte de Schlik vint dans le Tyrol avec trois mille hommes, et le comte de Cerbelon en la Valteline avec sept mille hommes de pied et huit cornettes de cavalerie, les meilleures du Milanais, lesquelles troupes il avoit libres à cause que le siège de Valence étoit levé.

Le duc de Rohan envoyant quelques troupes contre Schlik, qui étoit le plus foible, s'en alla avec le gros de l'armée contre Cerbelon, qu'il trouva retranché avantageusement, comme un homme qui ayant été souvent maltraité de lui le redoutoit; il le fit néanmoins attaquer par tant d'endroits, et si courageusement, qu'après que les Espagnols naturels eurent fait tout ce que de vaillans hommes pouvoient faire, ils cédèrent néanmoins, furent contraints de quitter Morbegno; si la nuit ne fût survenue, il se fût sauvé peu d'entre eux en ce combat. Le comte de Valence, neveu de Cerbelon, y fut tué; tout leur bagage et l'argent destiné pour le paiement de leur armée pris; et si le duc de Rohan n'eût eu avis que les Allemands venoient faire un grand effort du côté de Bormio, il les eût poursuivis jusque dans les portes de Milan. Ainsi, durant le cours de cette année, les desseins des Espagnols avortèrent pour le passage de leurs troupes par les Grisons.

Sa Majesté envoya, à la fin de l'année, le sieur Lanier, conseiller d'Etat, pour ambassadeur ordinaire aux Grisons, pour assister ledit duc de Rohan

de son conseil, et contribuer en cette charge vers lesdits peuples ce que l'autorité du Roi et son adresse lui donneroient lieu de faire pour leur conservation.

Elle lui donna avis que s'étant intéressée en la cause commune desdits Grisons, comme étant très-juste, en même temps que le roi d'Espagne appuyoit celle des Valtelins, favorisant leurs rebellions par son assistance, le traité de Monçon étoit intervenu depuis, par lequel, du consentement des deux rois, il étoit pourvu, tant à la conservation et sûreté de la religion catholique dans ladite vallée, qu'à celle du droit desdits Grisons, lesquels néanmoins, jugeant les Valtelins trop avantagés par ce traité, ne l'avoient point admis ni approuvé, sans néanmoins qu'il y eût été contrevenu de leur part, non plus que de celle du Roi; au lieu que les Espagnols et les Valtelins avoient fait plusieurs contraventions audit traité très-considérables, comme avoient été les passages du duc de Feria avec une armée par ladite vallée, et celui du cardinal Infant, ce qui étoit directement contre ledit traité, lesdits Espagnols usant entièrement de ladite vallée comme si elle leur eût été sujette, ce qui avoit enfin donné sujet au Roi d'assister lesdits Grisons pour les rétablir dans ladite vallée, voyant ledit traité tout-à-fait méprisé par lesdits Espagnols.

A présent que Sa Majesté avoit actuellement remis les Grisons en icelle par la puissance de ses armes, son intention étoit de faire un bon accommodement entre eux et les Valtelins, auquel les parties trouvant leur contentement et satisfaction, elles eussent sujet

de contribuer également pour l'observation d'icelui. Sa Majesté lui commanda de prendre soigneusement garde que la religion catholique fût maintenue dans ladite vallée et dans les comtés de Bormio et de Chiavenna en l'état qu'elle étoit ci-devant, et qu'il n'y fût innové aucune chose, ne souffrant point que la contraire y fût introduite, comme les Grisons demanderoient sans doute.

Pour le regard de la religion catholique dans les Grisons, qu'il apportât tout ce qui dépendroit de lui et de l'autorité de Sa Majesté pour la maintenir et augmenter même s'il étoit possible, usant néanmoins de toute la circonspection convenable à ce que la différence de religion n'empêchât point l'union et la concorde de ces peuples, les intentions de Sa Majesté étant en cela différentes de celles des Espagnols, qui ne demandoient que la division, et essayoient par leurs artifices d'animer les catholiques contre les protestans, pour se prévaloir des occasions que la mésintelligence pouvoit faire naître, et entretenoient des pratiques parmi les Grisons catholiques, soit directement ou par le moyen des partisans qu'ils avoient dans les cantons catholiques.

Sa Majesté l'avertit aussi que les Espagnols avoient fait proposer depuis quelques mois aux cantons catholiques, par un commissaire impérial, de faire en sorte, par les intelligences qu'ils pouvoient avoir avec les catholiques Grisons, que ces peuples requissent le Roi de retirer ses armes de la Valteline, que ledit commissaire impérial donnoit à entendre que l'intention de l'Empereur étoit de mettre en dépôt entre les mains desdits cantons catholiques, lesquels avoient

écrit sur ce sujet auxdits Grisons ; dont le sieur Meliand, ambassadeur en Suisse, a donné avis à M. le duc de Rohan, afin qu'il prît garde que la réponse des Grisons fût telle qu'il convient, et selon l'obligation qu'ils ont au Roi de leur rétablissement dans ladite vallée.

Sa Majesté commanda à sondit ambassadeur d'avoir l'œil ouvert pour empêcher les effets des artifices desdits Espagnols près desdits catholiques Grisons.

Cependant à Rome, le Pape témoignoit désirer employer tous ses offices paternels pour éteindre le feu de la guerre allumé en la chrétienté ; mais il poursuivit si froidement cette négociation, que depuis la première proposition que son nonce en fit de sa part à Sa Majesté, il ne s'en dit autre chose jusques à la fin de l'année.

Ledit nonce n'en fit pas de même sur le sujet de l'envoi que Sa Majesté s'étoit résolue de faire de la personne du maréchal d'Estrées en qualité de son ambassadeur extraordinaire près de Sa Sainteté ; car lui et le nonce extraordinaire qui étoit lors près de Sa Majesté, firent toutes les instances possibles afin qu'il ne fît pas ce voyage, ce que Sa Majesté ne leur put accorder, pource qu'elle le connoissoit homme de courage et d'intelligence, et qui, l'ayant déjà bien servie en cette cour-là, lui sembloit y être nécessaire pour son service dans les difficultés qui se rencontroient aux affaires présentes.

Sa Sainteté nomma le cardinal Gineti pour être légat du Saint-Siège, et assister au traité de la paix qui se feroit entre les couronnes, et dit à l'ambassadeur de France que les Espagnols avoient exclu le cardinal Sainte-Croix de ladite légation, mais

qu'il l'assuroit que Gineti étoit plus propre à cette négociation, comme non suspect à aucune des deux parties, entièrement dépendant de Sa Sainteté, ne reconnoissant tenir sa fortune que d'elle, et qui observeroit exactement ce qu'elle lui ordonneroit, et plus encore que n'eût fait aucun de ses neveux. Mais elle refusa de lui donner la croix, jusques à ce que premièrement elle sût le lieu de l'assemblée, et qui seroient les députés des couronnes qui s'y trouveroient avec pouvoir absolu d'y traiter de la paix.

Les Espagnols étoient en demeure, car ils ne voulurent donner aucune réponse formelle sur ce sujet, bien que l'Empereur eût déclaré être prêt d'envoyer ses ministres pour la traiter, et les eût secrètement fait nommer à Sa Sainteté; mais Sa Majesté ne jugea pas que sa seule déclaration fût suffisante sans celle des Espagnols, et estima que c'étoit un pur artifice, puisqu'il n'agissoit point sans eux, et qu'ils avoient le gouvernement tout entier des affaires d'Allemagne. Elle fit savoir à Sa Sainteté qu'elle étoit prête de lui nommer les ministres qu'elle y vouloit employer, et leur donner plein pouvoir lorsque les Espagnols auroient fait le même, protestant que si Sa Sainteté n'avoit le contentement qu'elle désiroit en procurant la paix, ils en étoient seuls cause; que le comte d'Olivarès avoit promis au nonce d'Espagne, de la part de son maître, d'envoyer ses ministres avec plein pouvoir en lieu tiers, aussitôt que l'Empereur seroit prêt d'envoyer les siens, et ne l'avoit pas fait pour cela lorsque la réponse de l'Empereur étoit venue, par où se voyoit aisément qu'il ne procédoit pas avec sincérité, et qu'ils ne se porteroient jamais à la paix

que par contrainte ; à quoi Sa Sainteté répondit que l'ambassadeur de l'Empereur s'étoit chargé de presser ceux d'Espagne d'écrire au Roi leur maître de nommer ses plénipotentiaires.

Ils voulurent au commencement prendre occasion de l'entréc du duc de Rohan avec les Grisons dans la Valteline, de dire que cette assistance donnée à des hérétiques sembloit peu proportionnée à la piété de Sa Majesté, et à la prompte disposition qu'elle témoignoit avoir à la paix ; mais le cardinal de Lyon rabattit judicieusement ces calomnies, faisant connoître que la disposition à une paix générale ne devoit pas empêcher cependant le Roi d'assister ceux lesquels de longue main sont alliés à la France ; qu'ils n'avoient fait autre chose que de reprendre ce qui leur appartenoit légitimement, et qui leur avoit été ôté par les Espagnols, lesquels sont semblables à des torrens impétueux qui passent avec violence les bords qui composent leur lit pour le rendre plus grand ;

Qu'il étoit nécessaire de leur donner des termes, afin qu'ils n'engloutissent toute la chrétienté et les papes mêmes ; que Sa Majesté donnant assistance aux Grisons, ne les considéroit pas comme hérétiques, mais comme personnes oppressées, auxquelles il pouvoit tendre la main par charité, laquelle ne s'étendrait pas seulement à procurer leur liberté, mais encore leur conversion, dont il ne pouvoit désespérer, la puissance de Dieu n'étant pas affoiblie, ni le cœur des hommes si endurci qu'elle n'y pût imprimer des marques de sa bonté, et Sa Majesté y employant toute l'autorité que Dieu lui avoit donnée pour les y disposer et conserver, ou encore fortifier

ce qui restoit de la religion catholique dans ces Etats-là.

Les Espagnols étoient mécontents de ce que Sa Majesté avoit fait tant d'instances au cardinal Borgia d'obéir à la bulle , par laquelle il commandoit que tous les cardinaux allassent résider en leurs évêchés. Le terme donné par Sa Sainteté pour partir de Rome finissoit le 18 janvier ; tous les autres cardinaux et évêques obéirent , et même il y en eut quelques-uns qui , n'ayant pu parachever leurs affaires plus tôt , partirent de Rome dès la nuit du même jour qu'expiroit leur terme.

Le cardinal Borgia , nonobstant ces exemples d'obéissance , cherchoit toutes sortes de moyens pour se dispenser de sortir de Rome , et offrit de résigner son archevêché de Séville ; mais le Pape n'y voulut pas entendre , ce qui fit que les Espagnols déclamèrent ouvertement contre ladite bulle , et leur ambassadeur extraordinaire fit une écriture contre elle comme très-injuste et qui ne se devoit observer. Sa Sainteté néanmoins , pour condescendre en quelque façon à ses importunités , prolongea son délai jusqu'à la fin d'avril , dans lequel temps enfin il obéit , voyant qu'il ne pouvoit différer davantage sans se perdre de réputation , et que les Espagnols aussi ne désiroient pas offenser Sa Sainteté en un sujet si plausible et si raisonnable.

Le différend de Sa Sainteté et des Vénitiens ne se put accommoder durant cette année. Sa Sainteté désiroit qu'on fît un nouveau plan des terres contentieuses ; la République fit difficulté d'en demeurer d'accord qu'on n'eût auparavant ajusté tout le reste ,

qu'elle prétendoit se pouvoir très-bien achever sans cette carte.

Le Pape vouloit aussi qu'on déclarât que l'embouchure appartiendrait à ceux à qui étoient lesdits fleuves ; les Vénitiens au contraire ne voulurent pas cette explication, pour n'être point obligés de parler en façon quelconque de la mer, de laquelle les uns et les autres prétendent d'être les maîtres, et qu'ainsi chacun jouiroit de l'entrée de ces fleuves comme l'on avoit fait jusques ici.

Il survint un nouveau différend entre eux sur ce que les Vénitiens vouloient connoître dans le collège des pensions qui sont sur les évêchés ; le Pape au contraire prétendoit que c'étoit contrevenir aux canons et libertés de l'Eglise. Sa Majesté, qui sait les désordres qui, en cette matière, se commettent en la cour de Rome, ne voulut non plus permettre que Sa Sainteté chargeât le sieur de Sythie d'aucune pension sur l'évêché de Toul.

Soit que les bruits que les Espagnols faisoient courir contre Sa Sainteté, de laquelle ils témoignent être mécontents, animassent leurs sujets et leurs partisans contre elle, soit que la malice de quelques hommes soit assez extrême pour se porter jusques à l'excès de l'impiété, sans autre fin que de mal faire, il se trouva un ermite de Palerme en Sicile, qui, avec un neveu du cardinal d'Ascoli et quelques moines, firent complot d'attenter sur la vie du Pape par magie, ce que Dieu n'ayant pas voulu permettre de demeurer secret et impuni, les coupables furent pris et exécutés.

Ces choses augmentoient ou entretenoient en Sa

Sainteté la crainte qu'elle avoit de paroître plus affeccionnée à la France qu'à l'Espagne, et la faisoit demeurer plus ferme en la résolution qu'elle avoit prise de ne pas permettre que le cardinal Antoine acceptât la comprotection de France, quelques instances que Sa Majesté continuât à en faire ; l'ambassadeur de laquelle fit savoir de sa part audit cardinal que Sa Majesté n'accepteroit aucuns expédiens sur le fait de ladite comprotection de France qu'elle désiroit qu'il exerçât sans aucune réserve, ce que ledit cardinal protesta de faire avec tant de passion au service du Roi et de la France, que Sa Majesté auroit tout sujet d'en être satisfaite.

Le duc de Savoie, qui demeuroit toujours dans ses prétentions anciennes d'obtenir enfin le titre de roi, fit défense à son ambassadeur à Rome d'aller plus aux chapelles comme il faisoit auparavant, à cause de la difficulté que le Pape faisoit de lui accorder trois choses qu'il lui demandoit en son nom : que dorénavant ses ambassadeurs extraordinaires de Savoie seroient reçus dans la salle des Rois ; que les cardinaux donneroient audit duc de l'Altesse Royale ; que lui ne leur donneroit que de l'Illustrissime, à laquelle chose les ministres de Venise, de Florence et de Mantoue s'opposoient.

D'un autre côté, le cardinal de Savoie, qui croyoit, à cause que le duc son frère faisoit profession d'être serviteur du Roi, devoir attendre des ministres de Sa Majesté tout ce que à droit ou à tort il pourroit désirer d'eux, eut quelque mécontentement sur ce qu'il désira que le cardinal de Lyon lui donnât de l'Altesse, à quoi il ne lui put faire autre réponse, sinon qu'il

vivroit avec lui comme il avoit fait par le passé, et suivant ce que le cardinal de La Valette avoit fait avant lui, lequel ne lui en avoit jamais donné ni de paroles ni dans ses lettres, et, pour esquiver de le fâcher, lui avoit toujours parlé et écrit en français, excepté la seule première fois qu'il le vit, qui fut le jour qu'il arriva à Rome, auquel, par l'avis du commandeur de Sillery, il lui donna lors de l'Altesse; mais, reconnoissant avoir failli, s'en abstint depuis, et particulièrement à cause que la raison pour laquelle il prétendoit l'Altesse étoit parce qu'il dépend de la maison d'Espagne : or les Espagnols n'ont jamais voulu donner ce titre ni à M. le prince, ni à personne de la maison de Bourbon, hors à Monsieur, et de plus, lorsque ledit cardinal de La Valette étoit à Rome, il n'y avoit que les espagnols Borghèse et Bentivoglio qui le traitassent de cette sorte. Toutefois l'instance que le duc et la duchesse de Savoie en firent à Sa Majesté, de laquelle ils disoient devoir attendre accroissement d'honneurs et non pas opposition à ceux que d'autres rendoient à leurs maisons, et le désir que le Roi avoit de conserver leur affection dans les occurrences présentes, la firent passer par-dessus toutes ces considérations, et ordonner au cardinal de Lyon de lui donner la satisfaction qu'il désiroit; ce dont il témoigna un grand ressentiment d'obligation, mais qui ne lui dura guère, comme nous verrons ci-après.

La chose en laquelle les Espagnols pensoient nuire davantage à Sa Majesté à Rome, fut le sujet de l'avis que le clergé de France donna touchant le mariage de Monsieur.

L'assemblée du clergé se devoit tenir cette année-là, tant pour le renouvellement du contrat des rentes de la maison de ville de Paris, que pour les besoins, tant spirituels que temporels, de l'ordre de l'Eglise. Ils commencèrent leur assemblée le 30 mai, par la permission de Sa Majesté, laquelle députa vers eux les sieurs de Léon et Aubry pour leur faire savoir que les assemblées tenues ès années 1614 et 1615 ayant ordonné, pour retrancher les frais desdites assemblées, que chaque province ne députeroit en icelles que deux de chacun ordre, elle les prioit d'observer ledit réglemeut, leur laissant la liberté de choisir entre le plus grand nombre de ceux qui, par mégarde ou autrement, auroient été députés par quelques provinces, les quatre d'entre eux qu'ils estimeroient les plus propres et y avoir plus de droit pour y être admis; ce qu'ayant été observé par le soin particulier que le cardinal en prit, Sa Majesté envoya de nouveau, le 16 juin, vers eux lesdits sieurs de Léon et Aubry, avec charge de leur demander leurs avis selon Dieu en leurs consciences, savoir : si les mariages des princes du sang qui peuvent prétendre à la succession de la couronne, et particulièrement de ceux qui en sont les plus proches et présomptifs héritiers, peuvent être valables et légitimes, s'ils sont faits non-seulement sans le consentement de celui qui possède la couronne, mais en outre contre sa volonté et sa défense.

Pour examiner cette proposition et en rapporter les raisons pour et contre, et leurs avis à l'assemblée, elle députa les évêques de Montpellier, de Sens, de Chartres, de Saint-Malo et de Nîmes, lesquels, avec

la permission de ladite assemblée, en conférèrent, auparavant que d'y faire leur rapport, avec plusieurs docteurs séculiers et réguliers, afin d'en avoir plus de lumières pour en pouvoir donner plus solidement leur avis; ce qu'ayant fait, ils firent leurdit rapport le 6 juillet à l'assemblée; laquelle, sur leur avis, appuyé de très-solides raisons et de l'opinion même des docteurs de Paris, des jacobins du grand couvent, de ceux des Billettes et déchaussés, des cordeliers, des capucins et de ceux de Picpus, des minimes du couvent de Nigcon, des feuillans, des jésuites et des pères de l'Oratoire⁽¹⁾, déclarèrent le lendemain, selon le véritable sentiment de leurs consciences et d'un consentement unanime, que les coutumes des États peuvent faire que les mariages soient nuls et non valablement contractés, quand elles sont raisonnables, anciennes, affermies par une prescription légitime, et autorisées de l'Église;

Que la coutume de la France ne permet pas que

(1) *Des pères de l'Oratoire* : Le père de Gondren, général de l'Oratoire, eut une grande influence sur cette déclaration. Sa conduite dans cette affaire le brouilla avec l'abbé de Saint-Cyran, qui, ennemi de Richelieu, et chef d'une petite secte de mécontents à laquelle on donna depuis le nom de Jansénistes, soutenoit que le mariage de Monsieur étoit valable. Voici du reste l'avis du père de Gondren : « Les mariages des
« princes du sang qui peuvent prétendre à la couronne, et particulière-
« ment de ceux qui en sont les héritiers présomptifs, ne peuvent être
« valables et légitimes, s'ils sont faits sans le consentement du Roi, et
« moins encore si c'est contre sa défense. Cependant, dès que Monsieur
« sera en liberté, il sera tenu de regarder Marguerite de Lorraine
« comme son épouse, et de faire toutes les instances possibles auprès
« du Roi pour obtenir l'agrément de ce mariage, n'étant ni juste ni
« raisonnable qu'il abandonne cette princesse après qu'elle s'est donnée
« à lui de si bonne foi. » Il faut observer que le père de Gondren étoit confesseur de Monsieur.

les princes du sang , et particulièrement les plus proches et qui sont présomptifs héritiers de la couronne , se marient sans le consentement du Roi , beaucoup moins contre sa volonté et sa défense ;

Que tels mariages ainsi faits sont illégitimes , invalides et nuls , par le défaut d'une condition sans laquelle lesdits princes ne sont capables de légitimement et valablement contracter , et que cette coutume de la France est raisonnable , ancienne , affermie par une légitime prescription , et autorisée de l'Eglise.

La Reine-mère , avertie par les ennemis de l'État que Sa Majesté vouloit faire décider cette question par le clergé de son royaume , ou donner leur avis sur icelle , écrivit à Sa Sainteté pour la supplier de ne permettre , pour quelques raisons que ce fussent , que le mariage de Monsieur fût déclaré nul , et l'on n'oublia aucune raison pour lui faire trouver mauvais ce que l'Eglise de France avoit fait en ce sujet , lui faisant représenter tout ce qui étoit contenu dans une instruction que les conseillers de ladite Reine avoient fait donner , au nom de Monsieur , auparavant qu'il partît de Flandre , à celui qui , comme nous avons dit l'année dernière , avoit été destiné pour aller à Rome sur ce sujet , bien que ladite dame Reine fût très-maltraitée par la princesse de Phalsbourg , sœur aînée de la princesse Marguerite , qui avoit été si inconsidérée que , sur quelque léger mécontentement qu'elle avoit conçu , elle avoit passé devant son carrosse , accompagnée de plusieurs hommes armés , sans daigner s'arrêter devant elle , avoit eu peine à condescendre aux ordres pressés du cardinal In-

fant pour se soumettre à lui en donner satisfaction.

Sa Sainteté, sur les plaintes que ladite dame Reine fit faire de ce qui se traitoit sur ledit mariage en l'assemblée du clergé de France, en parla à notre ambassadeur à Rome, et témoigna, par ses nonces, à Sa Majesté, quelque mécontentement de ce que cette assemblée s'étoit mêlée de l'affaire dudit mariage ; mais il fut représenté à Sa Sainteté, de la part du Roi, qu'il n'y avoit rien de plus juste que de prendre l'avis du clergé en une affaire si importante ; que la plainte qui lui étoit faite étoit suscitée par les Espagnols, qui, selon leur bonne coutume, prenoient part à tout ce qui pouvoit troubler la France, en quoi ils ne devoient pas être écoutés par le Saint-Père, qui avoit un notable intérêt à procurer le repos de France, par laquelle Dieu avoit fait au Saint-Siège tant d'avantages, et que Sa Majesté lui enverroit bientôt l'évêque de Montpellier pour l'informer de ce qui s'y étoit passé.

Ledit évêque fut dépêché par Sa Majesté le 12 octobre, pour représenter à Sa Sainteté les raisons de la nullité du prétendu mariage, et l'éclaircir de la sincérité des intentions de Sa Majesté en ce sujet. Elle lui commanda d'éviter de faire croire à Sa Sainteté que Sa Majesté estimât avoir besoin que son droit fût fortifié par l'approbation et déclaration de Sadite Sainteté, comme si sans cela Sa Majesté doutoit de la susdite nullité ; mais qu'il avoit jugé à propos, pour la révérence et l'affection cordiale qu'il lui portoit, de l'informer plus particulièrement de la nécessité et de la justice du dessein qu'il avoit de ne permettre en sorte quelconque, pour aucun accident qui pût

arriver, que ce prétendu mariage subsistât, comme étant très-préjudiciable au repos de sa maison, à la tranquillité de ce royaume, et ensuite au bien de la chrétienté;

Que Sa Sainteté, ayant une parfaite intelligence de tous les intérêts des princes chrétiens, et spécialement de cette couronne, savoit mieux que personne le dommage que la France recevroit de cette alliance; qu'elle savoit l'ancienne prétention de ceux de la maison de Lorraine, et qu'ils ont pratiquée sur cet Etat, les injustes et les violens moyens pour la faire valoir, et que quelques-uns de leur famille, qui n'y avoient que le moindre rang, se sont servis avec tant d'avantage des alliances qu'ils ont recherchées avec les prédécesseurs de Sa Majesté, que depuis le royaume a été rempli de toutes sortes de confusions, à la veille d'y faire naufrage, tant par le changement de la religion que de l'Etat;

Que la mémoire de ces malheurs étoit si récente, que Sa Majesté ne pouvoit qu'être grandement touchée de la juste appréhension d'y retomber et de voir rendre inutiles tous les soins qu'elle avoit pris pour remédier aux désordres causés par l'ambition des princes de Lorraine, toujours étroitement conjoints avec les principaux ennemis de cette couronne; ce qui étoit d'autant plus considérable que le chef de cette maison avoit renvié, par-dessus tous les autres qui l'ont devancé, à conjurer la perte de cet Etat, et à témoigner tant de haine et de mépris contre la personne de Sa Majesté, après en avoir reçu toutes sortes de bienfaits, qu'elle croiroit faire tort au bon jugement, et offenser la patience de Sa Sainteté, de lui

exposer plus au long et lui remettre en la pensée des actions si étranges et scandaleuses, et si contraires au droit des gens, et même au sens commun.

Il lui fut ordonné de représenter, par le menu, le grand sujet que Sa Majesté avoit de se plaindre dudit duc, tant pour ses actions en la personne de Monsieur, qu'il avoit ravi et marié contre sa volonté, et induit d'entrer en armes en ce royaume, que pour beaucoup de paroles et d'écritures pleines de mépris contre Sa Majesté;

Qu'elle se confioit tant en la justice et en la bonté de Sa Sainteté, qu'elle étoit assurée que, le pouvoir de la coutume de ce royaume au fait de semblables mariages étant établi par tant de décrets des papes et des saints canons, elle ne voudroit pas blâmer et improuver par actions contraires le procédé de ses prédécesseurs, ce qui seroit faire tort à soi-même, pour apporter un si notable préjudice aux anciens droits de la France et de son repos, au présent et à l'avenir, ce qui ne pourroit être que pour condescendre aux pernicieuses et injustes intentions des Espagnols, qui devoient être tenus pour si suspects en cette affaire, que le soin qu'ils prenoient de s'y opposer devoit servir au Pape d'un préjugé manifeste de la justice de cette cause, qu'ils n'impugnoient que pource qu'ils savoient la raison qu'avoit cette couronne de maintenir cette coutume, afin de se garder de pareilles surprises, que les Espagnols et leurs adhérens pourroient faire, par de tels prétendus mariages, pour troubler la maison royale et la paix publique;

Que si le Pape faisoit instance pour savoir ce que le Roi vouloit faire par une plus ample déclaration de

cette nullité, s'il se contentoit de ce que le parlement en avoit dit, s'il vouloit s'adresser au tribunal et à l'officialité des évêques, ou se pourvoir à Rome, soit en remettant la cause au Pape, ou demandant des juges *in partibus*, ou si le Roi prétendoit que Monsieur son frère se mariât sans autre formalité, il lui dît ne savoir pas quelle résolution Sa Majesté avoit prise sur tous ces points; que sa commission consistoit à lui représenter ce que dessus, et l'éclaircir des raisons légitimes et des droites intentions du Roi en tout ce qui s'étoit passé sur ce sujet; qu'en la suite il ne doutoit pas que le Pape lui fit la faveur de croire qu'il n'useroit que de moyens convenables à la piété et à la justice, dont il faisoit une profession si publique, et avec tant d'approbation par Sa Sainteté de ses actions précédentes, qu'il se promettoit qu'elle ne se laisseroit prévenir d'aucun soupçon qu'il s'en voulût éloigner;

Qu'il remontrât à Sa Sainteté que le parlement avoit pu prononcer que le mariage n'étoit valablement contracté sans toucher le sacrement, ni offenser la juridiction ecclésiastique; que l'avis de l'assemblée des prélats pour la confirmation de la coutume de France, ne pouvoit être blâmé d'entreprise, ni contredit par aucune contraire autorité, étant conforme à tout le passé, et n'avoit pu être dénié à Sa Majesté, laquelle, selon l'exemple de ses prédécesseurs, déféroit beaucoup aux témoignages du clergé; qu'en cette occasion les prélats avoient fait beaucoup moins que ceux qui s'assemblèrent à Senlis sous Charles-le-Chauve, et excommunièrent Beaudouin et Judith, ce que le pape Nicolas 1 n'improva pas;

Que si le Pape insistoit que les rois avoient de coutume de recourir à lui en semblables cas, alléguant l'exemple de Henri iv et autres, il répondît que le Roi souhaiteroit avec passion que la décision de cette affaire pût être remise à la seule personne de Sa Sainteté, et qu'il s'assuroit qu'elle n'en doutoit pas, connoissant comme elle faisoit le sujet qu'il avoit de se confier totalement en sa justice, joint à l'affection qu'elle portoit à la France et à sa personne; mais que plusieurs prudentes raisons ne permettoient pas à Sa Majesté de charger le Pape de cette peine, entre lesquelles la malice des Espagnols, qui les portoit à calomnier les plus justes actions de Sa Sainteté, n'étoit pas d'un petit poids en l'esprit de Sa Majesté, pour le déplaisir qu'elle auroit d'augmenter le travail que ces gens-là donnoient à Sa Sainteté en toutes rencontres;

Qu'elle savoit aussi que, pour ce qui étoit de la cour de Rome, le Pape connoissoit mieux qu'aucun autre les partialités que les Espagnols y fomentoient, et la puissance qu'ils y avoient acquise par toutes voies, en sorte que le Roi ne croyoit pas qu'elle lui voulût conseiller de commettre à un tel péril les très-certains et inviolables droits de la France, confirmés par les exemples des papes, et de tant de siècles passés sans aucune contestation, qui n'alloient point à une moindre conséquence que de la ruine de l'État au temps présent et à la postérité;

Que, comme il étoit de la prudence des princes de recourir aux papes en telles occurrences, pour s'appuyer de leur autorité, lorsqu'il n'y avoit point sujet de craindre de l'exposer aux indignités et si-

nistres interprétations de personnes puissantes, que la même prudence requéroit de s'en abstenir quand l'on prévoyoit cet inconvénient, outre qu'il devoit insinuer que ce recours n'étoit pas toujours nécessaire, et qu'il dépendoit de plusieurs concurrences auxquelles les papes et les rois devoient avoir égard pour leur propre intérêt;

Qu'en France nous ayons nos concordats approuvés du Saint-Siège, ce qu'il diroit sans offenser le Pape et lui faire venir la pensée qu'on voulût se passer de lui, mais bien qu'on le pouvoit sans lui faire tort;

Que s'il offroit de députer des juges *in partibus*, il l'écoutât sans refuser ni accepter, et en donnât promptement avis au Roi, remarquant si le Pape prétendoit de commettre des évêques français ou d'un autre pays, auquel propos, si le Pape alléguoit que les évêques de France seroient suspects à la princesse Marguerite, il lui diroit qu'il ne seroit pas facile d'en trouver ailleurs auxquels le Roi et Monsieur, son frère, se pussent confier à cause de la grande brigue des Espagnols et des Lorrains leurs adhérens, qui ne voudroient aussi se soumettre au jugement des ecclésiastiques dans l'obéissance des princes confédérés de Sa Majesté.

D'où ledit sieur évêque pourroit inférer la difficulté que le Pape trouveroit en cette affaire, quand même il voudroit qu'elle dépendît de lui, et qu'il feroit mieux, pour toutes sortes de bonnes raisons, d'approuver les moyens que le Roi estimeroit plus convenables au bien de la chrétienté et de sa couronne, qui ne seroient jamais que très-conformes à

la coutume de ce royaume, approuvés par le souverain pontife, comme il étoit dit ci-dessus, et confirmés par le témoignage public de tous les ordres de la France, et spécialement des ecclésiastiques qui y avoient et y tenoient encore les premiers rangs.

Ledit évêque partit peu après avoir reçu cette instruction, fut bien reçu de Sa Sainteté, et dissipa toutes les menées que les Espagnols faisoient pour faire trouver mauvais au Pape ce qui s'étoit passé sur ce sujet.

Le Roi, étant en même temps obligé, comme nous avons dit ci-dessus, à déclarer la guerre au roi d'Espagne pour l'injuste traitement fait à l'archevêque de Trèves, demanda au clergé une subvention volontaire, pour lui aider à supporter les frais de ladite guerre et décharger d'autant son peuple, qui étoit déjà assez oppressé par les nécessités des guerres passées, tant civiles qu'étrangères et contre les huguenots; tous les députés s'y portèrent avec grande affection, et accordèrent à Sa Majesté un million d'or, de laquelle somme, bien que modique, Sa Majesté se contenta, ne désirant recevoir des ecclésiastiques que ce que de bonne volonté ils lui offriroient.

Quelques-uns des députés mirent en avant qu'il étoit à propos d'avoir le consentement de Sa Sainteté, auparavant que de faire lever ladite somme sur le clergé; mais ils se rendirent à l'opinion des autres, quand ils eurent considéré que le Pape avoit déjà accordé cette année une subvention au roi d'Espagne sur les biens ecclésiastiques de son royaume, laquelle même ils avoient si rigoureusement exécutée,

que l'évêque de Murcie s'étoit cru obligé d'excommunier tous ceux qui avoient été ordonnés à la perception de ces deniers-là, avoit fait consommer toutes les hosties qui étoient dans les églises de ladite ville, et étoit allé à Rome pour y faire ses plaintes, et que Sa Sainteté, en étant requise par le Roi, ne pouvoit faire difficulté d'en accorder une semblable à Sa Majesté, et que Sadite Majesté en avoit affaire présentement, à cause de la quantité des armées et des ennemis qu'elle avoit sur les bras, et ne pouvoit attendre un long délai, outre qu'il étoit bien plus juste que l'Eglise assistât le Roi en une guerre qu'il entreprend pour sa défense, en la personne d'un de ses archevêques, que non pas le roi d'Espagne, qui employoit l'argent qu'il tenoit d'elle à l'avancement de ses projets ambitieux et au mépris de l'Eglise.

De plus, cette coutume de demander en semblables occasions la permission de Sa Sainteté étoit dès longtemps abrogée en France, et l'avoit particulièrement été à cause des abus commis en tel cas par la cour de Rome, qui avoit même envoyé des bulles sous Charles ix, par lesquelles Sa Sainteté permettoit au Roi de faire vendre cent mille écus de rente (1) des biens de l'Eglise, malgré les ecclésiastiques, lesquelles bulles furent enregistrées au parlement, hor-

(1) *Cent mille écus de rente*.: Ce fut en 1563, après la paix d'Amboise, que Charles ix fit vendre pour 3,000,000 de biens du clergé, afin de payer les frais de la guerre contre les protestans. Il est assez singulier que Richelieu veuille faire considérer, en rappelant cet exemple, la guerre qu'il fait aux Espagnols, de concert avec les protestans d'Allemagne, comme une guerre où la religion catholique est intéressée, et cela sous le vain prétexte que l'archevêque de Trèves, électeur et prince souverain, a été, à ce dernier titre, fait prisonnier par les Espagnols.

mis ces paroles, *malgré les ecclésiastiques*, qui furent rejetées.

Et enfin cette demande, qu'on eût faite au Pape, eût donné occasion à l'Empereur et au roi d'Espagne de lui en faire de semblables pour les ecclésiastiques de leurs États, ce qui eût été donner une ouverture, non-seulement contre le bien de cet Etat, mais de toute l'Église.

Le nonce qui résidoit près du Roi ne jugea pas en devoir faire plainte pour les raisons ci-dessus alléguées, auxquelles il ne crut pas pouvoir apporter de réponses assez solides pour se formaliser de ce que l'on avoit fait.

Nous avons dit ci-devant la proposition de paix qui fut faite par Sa Sainteté à notre ambassadeur à Rome, auquel elle dit que l'Empereur étoit disposé.

Les deux nonces qui étoient lors près de Sa Majesté lui rapportèrent aussi la même chose de la part du Pape, et lui dirent que, Sa Sainteté ayant fait instance à l'Empereur d'entendre à une bonne paix universelle, l'Empereur avoit répondu qu'il seroit toujours prêt, et que, pour cet effet, si on vouloit, il enverroit des plénipotentiaires en l'un de ces quatre lieux, Constance, Augsbourg, Trente ou Spire, si tous les princes intéressés y en vouloient aussi envoyer pour la traiter.

Le cardinal demandant à messieurs les nonces si le roi d'Espagne étoit en ce même sentiment, ils répondirent qu'ils croyoient que oui, et qu'on leur en écrivoit ainsi, sans qu'ils eussent aucune déclaration en vertu de laquelle ils en pussent donner assurance.

Le Roi répondit que lui et tous ses confédérés n'a-

voient jamais rien désiré que le repos de la chrétienté, mais que les uns et les autres avoient tant éprouvé l'artifice des Espagnols, qu'il étoit encore à craindre qu'ils voulussent abuser de l'inclination que l'Empereur pouvoit avoir à la paix, pour en tirer de l'avantage au préjudice des princes intéressés.

Sa Majesté ajouta que, comme elle ne voudroit pour rien du monde entendre en un traité que conjointement avec tous ses alliés, elle ne pouvoit répondre autre chose, sinon qu'elle leur donneroit part de la proposition qui lui étoit faite.

Le Roi le manda incontinent en Italie aux ducs de Savoie et de Parme, et l'écrivit aussi le 14 septembre au maréchal de Brezé en Hollande, pour en donner avis aux États et au prince d'Orange, les avertissant que, les Espagnols n'intervenant point clairement aux propositions qui étoient faites, le Roi croyoit que tout ce que dessus fût un artifice des Espagnols; cependant comme il ne falloit rien négliger, Sa Majesté en donnoit avis à ses confédérés, et estimoit que le vrai moyen de réduire les ennemis à la paix étoit de poursuivre puissamment la guerre, parce que si on avoit quelque avantage sur eux, ils ne se porteroient jamais à la raison;

Que Sa Majesté pensoit de son côté à tout ce qu'elle pouvoit faire le printemps qui venoit, mais qu'il étoit nécessaire qu'elle fût assurée que M. le prince d'Orange fût aussi quelque grand dessein, afin que les ennemis, attaqués puissamment, ne pussent résister, comme ils avoient fait cette année, par le manque de vivres.

Cependant si le Pape continuant à faire ses offices,

les Espagnols donnoient assurance de nommer des ministres pour traiter de la paix générale en un lieu dont on conviendrait, comme peut-être le feroient-ils si nous avions de bons succès, ainsi qu'il y avoit lieu d'en espérer du côté d'Italie, Sa Majesté seroit bien aise de savoir l'intention et les sentimens dudit prince d'Orange et des États, tant sur le lieu dont l'on pourroit convenir que sur la nature de l'affaire.

Le maréchal de Brezé donna l'avis que le Roi lui mandoit audit prince d'Orange qui l'en remercia, et dit seulement que pour le lieu de l'assemblée pas une de ces quatre villes n'étoit propre, et qu'ils n'en pourroient accepter aucune, la constitution de leur État ne le pouvant permettre, si l'on ne vouloit en rendre la négociation éternelle, pour les diverses assemblées qu'il leur convenoit faire de toutes les provinces et des villes même sur les moindres incidens; que ce fut pourquoi le roi d'Espagne consentit, toutes les deux fois que l'on en traita, que ce fût à La Haye, où le marquis d'Espino et depuis le duc d'Arscot avoient été fort long-temps; que ce fut aussi pourquoi, à notre dernier traité de La Haye, ils insistèrent si long-temps; et enfin Sa Majesté consentit qu'il fût dit, en termes exprès, que, si l'on venoit à traiter d'une paix ou trêve générale entre les rois, eux et les alliés, la négociation s'en feroit en leur pays, à quoi ils déclarèrent qu'ils se tenoient et ne le pouvoient changer pour les raisons susdites.

Ledit prince ni aucun des États ne communiqua audit maréchal ce qu'ils traitoient sur ce sujet avec les Espagnols, et que le sieur de Charnacé découvrit par une longue habitude qu'il avoit dans le pays. Le

fils du sieur Aersens, nommé Spik, gouverneur de Nimègue, homme courageux, lui donna avis que le sieur Musch, greffier des Etats, avoit été deux ou trois fois assemblé en une petite ville neutre du pays de Clèves nommée Cranembourg, avec les députés du cardinal Infant, par le commandement du prince d'Orange, sans que les États-Généraux en eussent eu connoissance, mais seulement avec l'avis de deux ou trois députés qu'il a toujours près de sa personne, et qui étoient entièrement à lui; qu'il ne savoit pas ce qui y avoit été traité, mais qu'il étoit bien assuré que c'étoit sur le sujet de la trêve, et qu'ensuite ledit prince d'Orange faisoit assembler tous les États-Généraux à Arnheim, sous prétexte de la proposition faite par le maréchal de Brezé d'une paix générale, mais en effet afin de faire trouver bon son procédé auxdits États et les porter à passer outre, afin de conclure le traité au desçu du Roi.

Ledit maréchal alla trouver le prince d'Orange sur ce sujet, et se plaignit de cette façon d'agir; il lui fit, et ceux des États qui étoient près de lui, des protestations si affirmatives du contraire qu'il ne put leur répondre autre chose, sinon que, si cela se vérifioit ci-après, ce leur seroit une action honteuse, et de laquelle le Roi auroit juste occasion de se ressentir.

A peu de jours de là, qui fut le 15 octobre, le sieur Knut vint trouver ledit maréchal, et lui dit, de la part du prince d'Orange et des députés des États, comme un nommé Witenhorst étoit plusieurs fois venu trouver le prince d'Orange de la part du cardinal Infant, pour lui représenter le désir qu'auroit son altesse de mettre la paix en ces provinces, si les

États y vouloient entendre ; qu'au commencement il n'avoit point voulu lui faire de réponse , mais qu'enfin il s'étoit trouvé obligé de le faire savoir aux députés , qui avoient jugé à propos de voir ce que le cardinal Infant voudroit dire , et que , devant toutes choses , ils avoient voulu savoir s'il avoit une procuration valable pour traiter ; qu'ils n'avoient jugé personne plus propre à le reconnoître que leur greffier Musch , qu'ils avoient envoyé à une petite ville de Clèves nommée Cranembourg , où s'étoit trouvé , de la part du cardinal Infant , le sieur Benavidès , peu avant ambassadeur en France , et un autre , qui n'avoient point apporté de pouvoir spécial , mais seulement un général , lequel les députés n'avoient pas trouvé bon ; que depuis , le même Witenhorst étoit revenu assurer que le cardinal Infant avoit bien quelque chose de plus particulier , s'ils y vouloient renvoyer ; ce qu'ayant fait , Benavidès ne montra rien , mais seulement assura de faire donner caution solvable de fournir dans trois semaines de plein pouvoir , pourvu que cependant ils traitassent sur le principal ; que le greffier avoit répondu n'avoir point de commandement de cela , ains seulement de voir leur plein pouvoir pour juger s'il étoit bon ; qu'ils lui avoient fait ensuite beaucoup de propositions vagues et vaines , mais toutes sans écrit et sans fondement , qu'ainsi il s'en étoit revenu sans qu'il y eût aucune apparence de passer outre ; et , pour fin , assura qu'ils eussent plus tôt donné part de ces propositions , sans l'obligation qu'ils ont de ne communiquer jamais aucune affaire à personne que premièrement les États-Généraux n'en aient connoissance , laquelle il ne leur avoit donnée que depuis trois jours .

A cela le maréchal lui répondit qu'il s'étonnoit qu'ils eussent fait tant de conférences, tant de propositions et reparties sans y nommer seulement le Roi, ni faire aucune déclaration de l'obligation qu'ils ont de ne point traiter sans lui, et qu'ayant véritablement cette obligation, ils en ont néanmoins été si avant, et traité si long-temps, sans lui en dire la moindre chose, quoique présent avec une armée pour la garde de leurs frontières, et le voyant tous les jours, que l'excuse dont ils se couvroient étoit peu valable, étant chose contre le sens commun et la raison qu'ils pussent s'autoriser d'eux-mêmes d'entrer en conférence secrète avec leurs ennemis, et qu'ils n'osassent prendre la liberté d'effectuer un traité, c'est-à-dire d'avertir leurs amis de ce qu'ils négocient avec leurs ennemis; que ce n'étoit ce que le Roi s'étoit promis de leur fidélité; que Sa Majesté leur avoit montré le chemin d'en user autrement, n'ayant pas sitôt reçu les propositions du Pape et de l'Empereur qu'il ne les leur eût envoyées, et demandé s'ils vouloient que l'on y entendît, ne désirant rien faire en paix non plus qu'en guerre que conjointement et de commun accord; mais que tout cela, et pis encore, n'empêcheroit pas que le Roi ne fît toujours ce qu'il devoit et leur avoit promis; et pour fin, il pria le sieur Knut de lui dire où ils en étoient demeurés avec le cardinal Infant, afin qu'il sût ce que mander au Roi; qu'aussi bien, tôt ou tard, l'on en auroit connoissance, et avec moins de satisfaction que si, de bonne heure, ils le déclaroient; que les Espagnols n'étoient pas encore tant leurs amis qu'ils ne fussent bien aises, pour les mettre mal en France, de faire savoir comme

ces choses se passent : il fit de grandes protestations qu'ils en étoient demeurés où il avoit dit, mais il se coupoit si souvent, changea tant de fois le sens de nos demandes, étoit si interdit, répondoit si hors de propos, s'excusant qu'il s'expliquoit mal en français, et se démêla si mal de tous ses discours, qu'il étoit aisé à connoître qu'il y en avoit beaucoup plus que ce qu'il disoit.

Davantage, il dit audit maréchal que ledit Musch avoit été envoyé contre l'avis de la princesse d'Orange, à quoi il répondit qu'il se réjouissoit que les dames fussent de ces conseils-là, et qu'on leur donnât avis d'affaires si importantes auparavant que de le donner au Roi et même aux États-Généraux. Ce qui donna plus de soupçon du procédé du prince, fut qu'il éloignoit tous ceux qui étoient ennemis de la trêve et affectionnés à la France, et entre autres le sieur Aersens, qu'il fit nommer ambassadeur extraordinaire en Angleterre, dont il eut grand'peine à se garantir, par une protestation qu'il fit de vouloir demeurer plutôt personne privée sans emploi que se soumettre à un exil perpétuel, dont le sieur Pau lui avoit été un exemple trop récent.

Il dit audit maréchal que son opinion étoit que ledit prince n'en demeureroit pas là, et que la réponse que Knut leur avoit faite, que le cardinal Infant n'avoit pas plein pouvoir, étoit une fourbe manifeste, étant chose très-assurée qu'il en avoit un, le plus ample qui fut jamais ; qu'il étoit venu d'Espagne en intention de faire la trêve, mais que le marquis d'Aytonne y avoit toujours été contraire, comme il apparoissoit, en ce que trois jours après sa mort l'on en parloit.

L'avis dudit sieur Aersens étoit véritable , car ledit greffier Musch , étant échauffé de vin , dit , en même temps , au duc de Bouillon qu'il espéroit faire voir que les Français n'étoient pas toujours si fins comme ils le pensoient être , et qu'ils ne vendroient pas cette fois leur peau comme avoit fait le feu Roi ; que pour l'intérêt dudit duc de Bouillon ils y auroient égard , et que , venant à rendre Maestricht , ils avoient déjà avisé de lui proposer autre chose qui le vaudroit bien , montrant que ce seroit Bréda.

Quant à nous , qu'ils avoient tiré promesse du cardinal Infant de ne point traiter avec le Roi qu'ils ne fussent hors de cette négociation , et qu'outre cela Benavidès et don Martin d'Aspe lui avoient juré qu'ils ne vouloient jamais d'amitié avec la France tant que le Roi vivroit et que le cardinal y auroit du pouvoir , ne se pouvant fier en lui , qu'ils savoient leur ennemi mortel ; que pour eux il n'y avoit presque plus rien à faire , étant déjà d'accord de tout ce qui étoit en Europe ; qu'ils rendroient Maestricht , Venloo et Ruremonde , et qu'on leur bailleroit le fort de Schench et Bréda ; que Rhinberg et Orsoy seroient mis ès mains de l'électeur de Cologne , qui les feroit raser , et que pour le reste l'on se tiendrait à la première trêve de l'an 1608 , dont tous les articles auroient lieu même pour les Indes orientales , et qu'ainsi il ne restoit plus rien à vider que la difficulté des Indes occidentales , auxquelles messieurs les États consentoient que la trêve fût , chacun retenant ce qu'il possédoit maintenant , et ne pouvant négocier ailleurs ; que les Espagnols vouloient absolument les ravoïr , et dédommager la compagnie d'une somme pareille à tout leur

capital, qui étoit environ quatre millions et demi; que cette accroche étoit forte, mais que le prince d'Orange étoit résolu de passer outre et faire accepter à la compagnie, bon gré mal gré, ladite somme pour leur dédommagement, et que les États prendroient tous les vaisseaux pour se mettre en état de ne recevoir injure de personne; qu'à l'humeur française il étoit aisé de comprendre que le Roi, à la chaude, s'en pourroit ressentir sur ledit prince d'Orange, qui ne se pouvoit faire qu'en deux façons, ou à sa personne, ou sa principauté; qu'à la première, ils y remédieroient, mettant une si forte garde auprès de lui que personne n'y sauroit entreprendre; et que pour la seconde, ils le feroient encore mieux, lui donnant deux fois autant que valoit la principauté, comme déjà ils le lui avoient promis solennellement. Tout cela, quoique dit d'un violent présomptueux qui tenoit pour infaillible ce qu'il proposoit, témoignoit néanmoins qu'ils en étoient bien avant, et que si tout n'étoit conclu comme il le désiroit, du moins avoit-il été bien agité, et confirmoit de plus en plus en l'opinion que le prince d'Orange traitoit de cette sorte secrète, pour ne voir pas une seconde fois son dessein traversé, et que, pour ne point manquer celui-ci, il faisoit convenir en secret de tous les principaux points, pour puis après faire une assemblée solennelle du su des États-Généraux, et même y appeler le Roi, s'il lui plaisoit d'y être, et, y ayant traité quelques jours en apparence, feindre de s'accorder lors sur le lieu, et, voyant nos difficultés tirer de longue, passer outre à la conclusion, protestant qu'il auroit tenu au Roi seul, qui, refusant des conditions rai-

sonnables, les voudroit tenir en une guerre éternelle.

Car la première fois qu'ils traitèrent de la trêve, qui fut lorsqu'ils prirent Maestricht, la raison principale qui en empêcha la conclusion, fut que les États-Généraux, ayant reconnu que les Espagnols vouloient véritablement traiter, un chacun d'eux craignant de n'avoir pas sa part des largesses qui se faisoient d'Espagne en cette occasion, n'y consentirent point, sinon à condition qu'elle se traiteroit à La Haye, où étant, le prince d'Orange eut le déplaisir de la voir premièrement traversée par la faction contraire, et puis totalement empêchée par le traité fait avec le Roi au mois d'avril 1633. Ledit prince d'Orange, se souvenant maintenant de cela, pour prévenir cet inconvénient, vouloit en ôter la connoissance aux États-Généraux par expédient nouveau; il fit venir les États-Généraux en extrême diligence, par un très-mauvais temps, leur dit en peu de mots ce qu'il avoit jugé servir à son dessein des conférences du greffier Musch avec Benavidès, que les députés qui étoient auprès de lui avoient consenti à cette conférence pour voir si le cardinal Infant avoit une procuration valable, comme il le leur avoit mandé; ayant reconnu qu'il n'en avoit point, et ne faisoit que les abuser, ils avoient résolu de ne passer point outre, mais avoient jugé à propos de leur en donner avis, afin qu'ils ne pensassent pas qu'il eût quelque espoir d'accommodement; puis ajouta, comme en passant, que le sieur de Benavidès, se retirant, avoit dit que s'il ne tenoit qu'à un pouvoir plus spécial il en pourroit fournir un dans peu de jours, mais que, n'en ayant pas parlé davantage, il n'y avoit pas grand fondement

à faire là-dessus ; que néanmoins s'il arrivoit qu'il s'en trouvât un , ou que les Espagnols lui voulussent faire quelques nouvelles ouvertures , il seroit bon de savoir s'ils agréeroient que les députés qui resteroient auprès de lui les entendissent et traitassent avec eux , sans être obligés d'assembler derechef les États-Généraux , qui seroit une grande peine et longueur pour une chose que l'on voyoit bien n'être qu'une pure tromperie. Ayant ainsi insensiblement fait cette proposition comme une chose de néant , une partie pour éviter cette peine , et l'autre pour leur complaire , consentirent facilement à donner ce pouvoir à leurs députés , lesquels étoient tous à sa dévotion et ses créatures : tout le doute étoit savoir si ces députés avoient pouvoir de conclure , ou bien de traiter sans résoudre absolument , ou seulement entendre les propositions de l'ennemi ; quelques-uns pensoient qu'ils n'avoient que le dernier , mais le duc de Bouillon croyoit absolument le second , et avoit même quelque opinion du premier.

Suivant ce dessein , le prince d'Orange étant en même temps convié de la part des Espagnols à une nouvelle conférence , prit occasion de rompre l'assemblée desdits États-Généraux sur ce qu'il sembloit que le maréchal de Brezé et le sieur de Charnacé , ambassadeur ordinaire du Roi en Hollande , avoient jalousie de ladite assemblée , et leur dit que puisqu'elle leur donnoit tant d'ombrage , quoiqu'il eût résolu de la tenir encore plusieurs jours pour les affaires de l'armée , néanmoins il conjuroit les députés le lendemain de se séparer , ce qu'il fit en effet , les assemblant extraordinairement le matin devant le prêche ,

ce qui ne se faisoit presque jamais , les porta à s'en aller tous dès le jour même , dont tout le monde fut merveilleusement surpris.

Mais le maréchal de Brezé apprit , dès le soir , que le sieur de Witenhorst , gentilhomme neutral , qui avoit fait tous les voyages pour les assembler ci-devant , étoit arrivé le soir auparavant.

Il apprit d'autre part qu'un trompette des ennemis avoit dit que Benavidès s'en alloit le lendemain à Clèves pour s'assembler derechef , avec les commissaires des Etats , sur le sujet de la trêve , que l'on tenoit pour assurée dans leur armée : joignant ce discours à la nouvelle de la venue de Witenhorst , il ne douta plus de l'affaire , et que le prince d'Orange , convié derechef à une conférence , avoit ainsi promptement rompu l'assemblée des Etats afin qu'ils ne le sussent pas , de peur qu'ils voulussent en prendre connoissance , et réduire cette négociation secrète en un traité public tel que le précédent ; et ce qui fortifioit en cette créance , outre les autres apparences , étoit qu'étant allé de là trouver Knut pour lui reprocher cette infidélité , il le surprit de telle sorte que , le lui voulant nier , il lui en fit beaucoup plus connoître qu'il n'en soupçonnoit.

Cette conférence fut encore suivie d'une autre ; mais les sieurs de Norwick et de Bermond en vinrent , sur le point du partement du sieur Musch , avertir les sieurs maréchal et Charnacé , et leur dirent que les Espagnols les conviant derechef de leur envoyer le greffier Musch pour entendre les propositions d'accommodement qu'ils avoient à lui faire , ils s'y étoient résolus encore pour cette fois , avec ordre exprès au-

dit greffier de ne rien répondre, mais leur dire seulement que messieurs les Etats ne vouloient plus s'assembler ni traiter avec eux sans le Roi, afin qu'ils n'y perdissent pas davantage de temps, de quoi ils avoient jugé à propos de donner avis à Charnacé huit jours avant que de le faire, afin que s'il vouloit mander quelque chose aux Espagnols, il eût temps d'y penser; que les députés des Etats-Généraux désiroient en outre savoir si les ennemis acceptoient cette condition comme ils le croyoient, si le maréchal, ou lui en son absence, avoient pouvoir de s'y trouver et de traiter conjointement avec eux; et que si par fortune ils ne l'avoient pas, ils prissent la peine de dépêcher promptement en France pour savoir la volonté du Roi sur ce sujet.

Ils leur répondirent que la déclaration qu'ils disoient devoir ordonner à leur greffier de faire aux Espagnols, de ne se vouloir plus assembler ni traiter avec eux sans le Roi, eût été beaucoup meilleure et plus en son temps la première fois que la cinquième; que néanmoins il valoit mieux tard que jamais, pourvu que véritablement ils le fissent, mais qu'ils doutoient fort qu'ils eussent ce dessein, vu la passion qu'ils témoignoiént tous pour la paix, et le peu de soin qu'ils avoient pris de ne leur pas faire naître les justes soupçons que leurs actions leur donnoient de leurs procédés; que, néanmoins, absolument ils ne vouloient pas déterminément croire une si grande perfidie en des personnes qui faisoient profession d'une si exacte probité; qu'ils suspendroient leur jugement jusques à ce que le temps leur fît voir ce qui en seroit au vrai, et qu'ils tâcheroient de persuader le

même au Roi; qu'au surplus, les avertir huit jours ou un moment avant le partement de leur greffier, leur étoit la même chose, puisqu'ils savoiient bien que ce temps-là ne pouvoit suffire à entendre de Sa Majesté s'il lui plaisoit qu'ils leur mandassent quelque chose, sans quoi ils ne pouvoient ni ne vouloient rien dire du tout, et qu'au reste de leurs discours ils avoient à leur répondre sur la demande qu'il leur avoit faite, s'ils avoient pouvoir de traiter, que, s'ils ne les connoissoient gens sérieux, ils croiroient qu'ils se moqueroient, ou qu'ils avoient perdu la mémoire de ce qu'ils avoient fait dire au maréchal par le sieur Knut après leurs troisième et quatrième conférences; que s'étant assemblés pour voir si les ennemis avoient une procuration de traiter, et qu'ayant reconnu qu'ils n'en avoient point et les vouloient seulement amuser, ils avoient résolu de ne penser plus à cela du tout, qui n'étoit pas les prier de faire venir un pouvoir; que maintenant qu'ils désiroient qu'ils en avertissent le Roi, ils le feroient au plus tôt qu'il leur seroit possible; mais craignant que l'homme qu'ils pourroient dépêcher n'arrivât pas sûrement, ils espéroient demander à leur ambassadeur en France qu'il fît la même chose, afin que cela ne pût manquer; qu'en attendant ils vouloient bien les avertir que, s'ils prétendoient faire intervenir des ambassadeurs du Roi à leur traité, après qu'ils auroient convenu des principaux points avec les ennemis, et les avoir là seulement pour la forme et comme témoins, afin qu'il ne leur fût pas reproché d'avoir conclu sans le Roi, ils se tromperoiient bien fort si, par cette vaine apparence, ils pensoient se libérer de l'infamie du

monde et de la juste indignation du Roi, pource qu'au contraire ce seroit augmenter l'une et l'autre, ajoutant le mépris à l'injure.

Cependant lesdits sieurs ayant, dès le commencement, donné avis à Sa Majesté de ce qui se passoit, elle leur commanda, par une dépêche du 11 novembre, de faire savoir au prince d'Orange et à messieurs les Etats qu'elle étoit étonnée de leur procédé, et principalement en une saison où Sa Majesté, ayant été abandonnée de la plupart de ses alliés en Allemagne, avoit mieux aimé faire tous les efforts qui avoient été en son pouvoir pour résister seule à toutes les forces de l'Empire qui lui étoient venues fondre sur les bras, que de diminuer le secours que lesdits sieurs les Etats avoient reçu de l'armée de Sa Majesté, qu'ils avoient occupée à la défense de leurs frontières, étant certain qu'après la défection même desdits princes, si l'armée de Sa Majesté qui étoit en Hollande eût pu s'avancer vers Mayence, pour se joindre à celle du cardinal de La Valette, non-seulement Gallas n'eût osé entreprendre de passer deçà le Rhin, mais eût été contraint de se retirer vers le Danube; de sorte que Sa Majesté, ayant méprisé ses intérêts en cette occasion pour la sûreté desdits sieurs les Etats, et ayant donné une si grande preuve du soin qu'elle prenoit de leur conservation, n'attendoit pas d'en être récompensée par un procédé si contraire à leurs promesses, et qui seroit condamné par toute l'Europe d'infidélité, quelques couleurs qu'ils lui voulussent donner, et quelques prétextes qu'ils cherchassent pour le rendre moins blâmable;

Qu'à ce qu'ils alléguoient que le feu Roi en fit de

même au traité de Vervins, où il conclut la paix sans eux, on pouvoit justifier, par divers procès-verbaux qui se trouvent encore de toute la négociation qui y fut faite, que jamais les ambassadeurs du Roi ne voulurent entrer en traité que ceux d'Espagne n'eussent fait venir de nouveaux pouvoirs, pour y comprendre la reine d'Angleterre et messieurs les Etats, et jamais on ne fût passé outre si ladite Reine et lesdits sieurs les Etats n'eussent envoyé déclarer qu'ils n'y vouloient point être compris; en quoi la France donna une preuve d'autant plus signalée de la fidélité qu'elle garde à ses amis, qu'ayant l'ennemi au milieu de ses entrailles, maître de sept ou huit places importantes, étant encore toute ruinée des guerres civiles précédentes, elle ne voulut jamais accepter la paix, quoique très-nécessaire, en les abandonnant, ni se détacher d'avec eux que lorsqu'ils le voulurent eux-mêmes;

Que Sa Majesté avoit grand sujet de s'offenser de l'excuse qu'ils vouloient prendre sur la négociation de Mazarin, qui ne fit jamais que la proposition simple qu'on leur manda incontinent; et que, si ce soupçon qu'ils témoignoient avoir n'étoit point un prétexte plutôt qu'un sujet véritable, il ne seroit pas difficile d'obtenir bientôt à Rome qu'il fût rappelé, ce qu'elle feroit si cela étoit capable de faire cesser leur défiance;

Qu'il étoit vrai que Sa Majesté, ayant pris les armes contre l'Empereur aussi bien que contre le roi d'Espagne, pour la défense des princes confédérés en Allemagne, avoit été obligée de déclarer toujours qu'elle ne se portoit à la guerre que pour obtenir la

paix, tant parce que c'étoit la protestation que faisoient lesdits princes confédérés, que pour leur ôter les ombrages qu'on leur avoit voulu donner que Sa Majesté ne prenoit intérêt en leurs affaires que pour profiter de leurs divisions et étendre les limites de son royaume jusque dans le milieu de l'Allemagne; mais qu'il n'y avoit personne, tant soit peu versé en la connoissance des affaires publiques, qui ne jugeât qu'encore qu'il en eût fallu parler de la sorte, et qu'en effet la paix soit toujours la fin pour laquelle on se porte à la guerre, il y avoit tant de points à conclure et tant d'intérêts de divers princes et Etats à ménager dans celle qui doit finir la présente guerre, qu'il seroit impossible qu'ils pussent être traités par une négociation clandestine, quand bien Sa Majesté en auroit la volonté et que les Espagnols seroient disposés de lui complaire, chose si éloignée de toute apparence, tant pour l'animosité particulière que l'Espagne a aujourd'hui contre la France, qui lui feroit plutôt rechercher tous ses autres ennemis, que parce que le Roi, qui n'a entrepris la guerre que pour le seul intérêt de l'honneur et de la réputation, ne pourroit jamais seulement ouïr la moindre proposition dans laquelle on voudroit mêler quelque espèce de tromperie et d'infidélité, comme seroit d'entrer en négociation sans ses alliés, et au préjudice de la foi donnée par les traités de confédération;

Qu'en l'occasion présente il paroissoit bien que les Espagnols vouloient excessivement profiter de l'envie qu'ils reconnoissent dans l'esprit des Etats, de ravoïr le fort de Schench, puisqu'ils le vouloient faire servir d'échange à toutes les places qu'ils ont perdues

sur la Meuse, et recouvrer par un traité, qu'ils ne tiendroient qu'autant que l'observation leur en seroit utile, non plus que celui qui leur défendoit d'occuper et fortifier Genep, une grande étendue de pays, pour rendre un seul fort qu'ils ne sauroient conserver long-temps, et des environs duquel il falloit par nécessité que la saison, l'infection de l'air, les maladies, la foiblesse de leur armée, le manquement de vivres et plusieurs autres incommodités, les forçassent de se retirer; que cependant ils vouloient faire passer cette retraite forcée pour une affection à la paix, et vendre si chèrement ce qu'ils ne sauroient enfin s'empêcher de perdre, que les récompenses qu'ils demandoient ressemblent plutôt aux lois qu'on a accoutumé de donner à des peuples entièrement subjugués, qu'aux conditions d'une paix raisonnable; qu'avec un peu de patience et de résolution on les réduiroit sans doute ou à continuer la guerre désavantageusement, ou à faire une paix honorable et sûre en laquelle tous les intéressés en la guerre seroient compris; qu'il falloit nécessairement qu'ils retirassent bientôt leur armée des frontières des Etats s'ils ne vouloient achever de la ruiner, et qu'alors l'on pourroit former des desseins nouveaux pour la guerre, selon l'état auquel ils laisseroient le fort de Schenck, ou bien traiter plus honorablement de la paix, lorsqu'ils auroient ramené leurs forces dans le cœur de leur pays.

Elle leur donna charge aussi de prendre bien garde que, dès l'entrée de la négociation, si on en commençoit quelqueune par-delà, l'on demeurât d'accord de part et d'autre de terminer, par un traité général,

tous les différends pour lesquels on avoit les armes à la main dans divers endroits , et que l'on convînt , s'il étoit possible , d'un lieu où tous les princes pussent envoyer , tant ceux qui étoient intéressés à la guerre que ceux qui employoient leur entremise pour moyenner la paix ; car , outre que sans cela l'on ne la sauroit faire ni sûre ni honorable , ce procédé plein de sincérité et de réputation y attireroit peut-être divers potentats que l'on croit maintenant bien attachés au parti contraire , lesquels seroient bien aises d'intervenir de leur chef et en leur particulier dans l'établissement d'une sûreté publique , et de donner divers expédiens pour la bien établir , s'ils voient que l'on a pris le chemin qu'il faut pour y parvenir : cela serviroit encore pour découvrir le dessein des Espagnols ; car s'ils avoient l'intention bonne pour la paix et qu'ils la désirassent véritablement , ils ne pouvoient refuser que l'on assoupît tous les différends qui pouvoient faire continuer ou renaître la guerre en quelque lieu que ce fût , autrement il paroîtroit bien clairement qu'ils ne vouloient que se reposer pendant quelque temps en un lieu pour mieux agir aux autres , ne pouvant fournir tout à la fois à tant d'endroits où il falloit qu'ils eussent des armées , et qu'ils vouloient se tenir en état de reprendre les armes , quand il leur seroit commode , au lieu même où ils auroient établi la paix , dont ils ne manquent jamais de prétextes , ayant en leur disposition le nom et les armes de l'Empereur , qu'ils emploient quand il leur est avantageux là où quelque considération les empêche de se servir des leurs ; qu'on leur avoit vu si souvent pratiquer cette ruse pendant les der-

nières guerres d'Italie , où ils avoient appelé les forces de l'Empire pour recommencer la même entreprise dont leurs ministres venoient de se départir par un traité de paix , que l'on ne pourroit aujourd'hui , sans imprudence , se laisser tromper par cet artifice ; l'on pouvoit ajouter à cela que , si l'on vouloit introduire la négociation de la paix avec honneur et réputation , la plupart des princes et des villes d'Allemagne , qui étoient entrés à regret dans la paix de Saxe , n'étoient pas tellement soumis à la discrétion de l'Empereur , que , s'ils voyoient apparence de trouver plus de sûreté dans un autre traité , ils ne fussent plus aises d'y entrer de nouveau que de demeurer dans l'observation des conditions rigoureuses qu'ils avoient acceptées avec trop de précipitation , et que l'état présent des affaires d'Allemagne faisoit assez connoître qu'ils eussent pu obtenir plus avantageuses s'ils eussent eu seulement un peu plus de patience et de fermeté , toutes les forces de l'Empire étant aujourd'hui deçà le Rhin , et réduites à se retrancher devant l'armée du Roi , où les maladies et la nécessité les ruinoient à un point que les princes confédérés pourroient faire de-là le Rhin des progrès sans résistance , s'ils eussent eu assez de cœur et de constance pour en attendre le temps ;

Que les États avoient bien plus d'avantage et plus de sûreté si on traitoit conjointement avec Savoie , Parme , les Grisons , le duc Bernard , et avec tout ce qui nous restoit de confédérés , que si on le fait séparément ; que leurs intérêts n'étoient pas difficiles , et leur intervention donneroit lieu à former une bonne garantie , et un corps de princes qui se lieroient

dans une bonne paix contre les ennemis communs.

Le roi d'Angleterre, qui connoît maintenant que l'Espagne se moquoit du Palatin, seroit bien aise d'intervenir au traité, à des conditions pour les intérêts du Palatin, telles que Bavière en seroit bien aise lui-même ;

Mais surtout qu'il falloit éviter que les discours de paix ne ralentissent les préparatifs de guerre, et considérer que c'étoit peut-être le seul sujet pour lequel les Espagnols faisoient semblant d'y être disposés ; car il étoit certain, ou qu'ils reconnoissoient en effet que la conquête du fort de Schench leur apporteroit des incommodités pour le conserver, encore plus grandes que nous ne pouvions savoir, ou que, si elle leur facilitoit les moyens de continuer la guerre avec quelque avantage, ils ne parloient de paix maintenant que pour nous tromper ; c'étoit pourquoi la prudence vouloit que l'on redoublât les soins de bien faire la guerre l'année prochaine.

Sa Majesté leur envoya, avec cette même dépêche, un pouvoir pour traiter.

Quelques séditions s'élevèrent cette année en aucunes villes de la Guienne, sous prétexte de quelques impositions légères, mais nouvelles, que la nécessité de la guerre obligea le Roi de faire en son État : la première commença à Bordeaux par quelques cabaretiers de ladite ville, sur lesquels on vouloit imposer quelques nouveaux droits ; il y eut des officiers tués, on mit le feu dans l'hôtel de ville et en plusieurs autres maisons qu'on pillà ; les paysans des villages s'armèrent et commirent plusieurs cruautés.

Le duc d'Eproun y eût facilement mis ordre, s'il

eût voulu l'y apporter dès le commencement; mais il demeura en sa maison de Cadillac, et se contenta d'y envoyer quérir les jurats de ladite ville, auxquels il parla fort hautement, et au lieu de les apaiser les anima encore davantage, leur commandant une chose nouvelle, et à laquelle tous les bourgeois avoient une grande aversion, qui étoit de mettre ses armes avec celles du Roi au mai que l'on avoit accoutumé de planter tous les ans devant l'hôtel de ville, bien que ce fût une chose qui n'eût jamais été pratiquée, ni pour les princes du sang, gouverneurs de la province, ni pour les reines, ni pour lui, jusques alors; enfin, l'émeute se renouvelant, il s'y en alla sept semaines après, et le peuple s'étant barricadé dans les rues, il fit rompre les barricades, et apaisa plutôt l'apparence que la vérité de la sédition.

Le Roi envoya les sieurs de Morich et Lanier, maîtres des requêtes, pour en informer.

Presque au même temps, sur la fin de juin, une semblable sédition s'étant élevée à Toulouse, le parlement fit pendre et étrangler à l'arbre du Palais un nommé Aloy, vitrier, qui s'étoit fait chef de quelques séditieux qui vouloient piller la ville sous ce prétexte.

Les villes d'Agen, La Réole, Condom, Périgueux, Bazas, suivirent le mauvais exemple de Bordeaux, et tuèrent quelques receveurs des tailles et semblables personnes de cette condition-là; ils s'attaquèrent même au bourg de Montferrand à leur curé, qui les avoit exhortés en son prône de payer les deniers qui leur avoient été imposés par Sa Majesté, et se ruant sur lui au sortir de l'église, lui donnèrent plusieurs coups

et le laissèrent pour mort. Ces séditions ne passèrent pas plus avant pour cette année ; et sur l'avis que le duc d'Epéron donna à Sa Majesté que tout étoit tranquille dans la province et le Roi obéi, Sa Majesté lui envoya, sur la fin de septembre, une abolition générale pour tous ceux qui s'étoient soulevés dans son gouvernement, à la réserve des cas exécrables qu'ils pourroient avoir commis, pour lesquels Sa Majesté entendoit qu'ils fussent punis.

Elles augmentèrent les suivantes, et on y mit l'ordre que nous verrons ci-après, mais avec plus de difficulté, et des remèdes plus difficiles qu'on n'eût été obligé d'y employer, si on eût pourvu à celle de Bordeaux dès les premiers jours comme il eût été à désirer. Les mutins n'étoient pas seulement excités par la guerre en laquelle ils voyoient le Roi plongé de tous côtés, mais par les faux bruits qu'on répandoit que les affaires du Roi étoient en mauvais état, celles de ses ennemis au contraire prospéroient ; et enfin ils furent encore confirmés par la malice de ceux qui, avec un artifice damnable, vouloient faire passer pour un mauvais augure un accident imprévu, mais favorable, qui arriva à Sa Majesté en revenant de la chasse, près de Monceaux : un éclat de tonnerre tomba près de son carrosse ; la lumière de l'éclair qui environna tout le carrosse fut si vive, que tous ceux qui étoient près du Roi en furent éblouis et ne se pouvoient sur l'heure presque plus discerner les uns des autres ; la foudre donna proche de Sa Majesté à la main gauche, et son cocher se trouva un peu blessé à l'œil et à la joue, Sa Majesté seule n'en étant ni éblouie ni offensée, et n'en ayant senti qu'une chaleur

modérée au visage , comme celle de l'amorce d'un mousquet quand on le tire.

Ces mauvais Français interprétoient cette rencontre à une menace du Ciel contre le Roi , ne considérant pas qu'outre qu'en la religion chrétienne il n'y a point d'autre vrai présage de notre bien et de notre mal que notre bonne et mauvaise conscience , s'il y en a quelqu'un , il n'y en a point de meilleur que de s'armer puissamment pour la défense d'une juste cause , qui est toujours en la protection de Dieu.

Il est certain que de tout temps et parmi tous les peuples , la lumière et le feu du ciel a toujours été d'un très-heureux présage de grandeur et de victoire , quand il n'offense point les choses sur lesquelles il paroît ou descend. Ce fut un présage de royauté à Servius Tullius , un des plus anciens et des plus sages rois de Rome ; ce le fut à Octave César , qui fonda l'empire romain ; ce le fut , devant lui , à Alexandre , qui établit celui des Grecs ; et Tibère , qui succéda à Octave , étant encore jeune , comme sa mère le savoit de la persécution de ses ennemis , passant de nuit au milieu d'une forêt , une flamme s'éleva si grande tout à l'entour de la troupe que les habits de Livia se sentirent un peu du feu : ce qui fut interprété à Tibère à un augure de sa grandeur ; un coup de foudre présagea à ceux de Velletri , près de Rome , qu'Auguste , leur citoyen , seroit seigneur de la domination romaine ; Mithridate , grand et renommé roi de Pont , qui entretint quarante-sept ans la guerre contre les Romains , fut deux fois en sa jeunesse environné du tonnerre sans en être blessé , ce qui lui augura une grande prospérité , et lui fit changer son

nom , et donner par son peuple un qui étoit divin ; et la signification de la félicité que promettoit le tonnerre et l'éclair étoit si certaine , que tous les autres présages étoient rendus vains par celui-là , et il ne pouvoit être affoibli par tous les autres. Mais, laissant à part tous ces exemples de la gentilité , contentons-nous de dire que la chute de la foudre et le feu des éclairs à l'entour de Sa Majesté, étoit un signe qui témoignoit à tout le monde que Dieu tenoit le Roi en sa sauvegarde, et le défendrait de tous les périls de la terre , puisqu'il le garantissoit du feu du ciel.

A quelques jours de là , l'ambassadeur extraordinaire des États vint trouver , le 25 décembre , le cardinal à Ruel , et lui proposa et laissa par écrit que les sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé auroient , au mois de septembre ou au commencement d'octobre dernier , fait savoir au prince d'Orange que le sieur Mazarin , nonce du Pape , ayant proposé quatre lieux pour en l'un d'iceux être traité , ils désiroient savoir si de la part des États-Généraux il y avoit inclination à cela ou non , et qu'environ le même temps , de la part des ennemis , auroit été sous main mis en avant de vouloir traiter avec lesdits États d'une trêve , et que , pour être informés si de la part desdits ennemis il y avoit une due procuration , de laquelle ils avoient manqué ès années 1632 et 1633 , et en être hors de doute , le sieur greffier Musch auroit été envoyé en place neutre , et que les ennemis ne se seroient trouvés pourvus de ladite procuration pour entrer en un traité duquel l'ouverture auroit été faite sous main , et que d'icelle auroit été donné avis auxdits sieurs de Brezé et de Charnacé ;

Que depuis , ledit sieur greffier, le 25 dudit mois d'octobre, pour la quatrième fois, ayant été à Cranembourg, et parlé avec don Martin d'Axpé, commissaire de la part des ennemis, auparavant qu'y aller, on l'auroit fait savoir, de la part des États, par le sieur de Nortwick audit sieur de Charnacé, comme aussi, après le retour dudit sieur greffier, ledit sieur de Nortwick auroit communiqué auxdits sieurs maréchal de Brezé et baron de Charnacé que le commissaire susdit avoit osé, en son discours, demander les villes de Maestricht, Limbourg, Venloo et Ruremonde, avec les villes et forts tenus dans le Brésil, et fait entendre que, du côté des Espagnols, on prétendoit fort peu donner en échange, et que dans la suite du discours dudit d'Axpé, avoit été fait mention du moyen d'accorder les différends d'entre les deux couronnes de France et d'Espagne, et les remettre en paix; à quoi ledit sieur de Nortwick auroit ajouté et déclaré qu'on n'avoit nulle intention, du côté desdits seigneurs les États, de traiter avec lesdits ennemis, sinon conjointement avec la France, moyennant que cela se fasse en conformité du traité; sur quoi ledit sieur maréchal de Brezé, en la présence du sieur baron de Charnacé, entre autres choses, auroit reparti que le Roi avoit fait communiquer à messieurs les États l'ouverture faite par le nonce du Pape à Sa Majesté, et qu'il vaudroit mieux et seroit plus sûr que la négociation avec les ennemis fût faite conjointement en conformité dudit traité, et que cela se pourroit faire commodément à Liège, et que Sa Majesté ne traiteroit autrement que conjointement selon ledit traité, s'assurant et désirant que le même

soit fait et observé de la part desdits sieurs les États ;

Que par après les ennemis ayant fait rechercher une cinquième conférence , et étant accordé que ledit sieur greffier se trouveroit le 13 du mois de novembre à Turnhout , aussitôt que le jour et la place avoient été désignés, lesdits sieurs les États l'auroient fait savoir, par les sieurs de Nortwick et Waveren , audit sieur de Charnacé, en l'absence dudit sieur maréchal de Brezé, qui, devant que partir, avoit déclaré qu'il avoit donné toutes ses instructions et ordres audit sieur de Charnacé, auquel on se pourroit et devoit adresser. Ensuite de quoi lesdits sieurs lui auroient donné à entendre qu'en la cinquième conférence on proposeroit auxdits ennemis que, les Etats-Généraux étant alliés avec la France, la constitution des affaires réciproques requéroit qu'on entrât en traité de la part des Etats et de la France, conjointement et respectivement avec l'Espagne, et qu'on espéroit que l'affaire pourroit être conduite à tel point, en cas qu'il plût au Roi de députer et autoriser quelqu'un pour entrer au traité qui se proposoit, que la paix entre la France et l'Espagne, et la trêve entre les Etats et l'Espagne conjointement et respectivement se pourroient conclure ; par quoi ledit greffier s'informerait si du côté des Espagnols on trouveroit bon qu'en une autre conférence quelqu'un comparût de la part de Sa Majesté pour négocier les intérêts de la France ; que lesdits sieurs de Nortwick et de Waveren avoient demandé audit sieur de Charnacé s'il désiroit qu'en la prochaine conférence on touchât quelque chose de la part de la France, quand l'occasion s'en pourroit présenter ; sur quoi ledit sieur de Charnacé avoit répondu d'en

avoir aucune charge , et qu'il écriroit le tout à Sadite Majesté.

Et d'autant que le traité fait entre Sa Majesté et les États avoit pour principal but de faire qu'on pût sortir de la guerre de part et d'autre sur des conditions bonnes , honorables et sûres , ledit sieur ambassadeur supplioit le Roi de donner commission et pouvoir à quelqu'un , qui , en cas qu'on commençât un traité , s'y pût trouver de la part de Sadite Majesté avec les Espagnols pour les intérêts de la France , conjointement avec ceux qui , de la part desdits États , traiteroient de leurs intérêts avec lesdits Espagnols , puisque ladite négociation se devoit faire , selon le traité , en quelque lieu dans le Pays-Bas , et qu'il étoit à espérer que les différends d'entre les deux couronnes , consistant seulement en trois points , savoir pour la Valteline , la Lorraine et Pignerol , selon ce que les Espagnols et les sieurs de Brezé et de Charnacé s'étoient fait entendre de loin , pourroient être accommodés ;

Que , puisque ledit sieur ambassadeur avoit entendu ci-devant que Sa Majesté , sur les avis qui lui avoient été envoyés du Pays-Bas , avoit eu agréable de donner commission et pouvoir aux sieurs maréchal de Brezé et baron de Charnacé , avec qualité de ses ambassadeurs ordinaires et extraordinaires , et ordre de pouvoir traiter et négocier de la part de Sa Majesté , en cas que quelque traité se présentât , dont ledit sieur ambassadeur avoit donné , il y a longtemps , avis à ses supérieurs , si par malheur ou quelque accident ladite commission avoit été perdue en chemin , il plût au Roi commander qu'elle fût en-

voyée derechef en telle forme qu'il conviendrait, afin que si la négociation avec les ennemis communs succédoit, Sa Majesté y pût être servie, et qu'il y fût procédé en conformité du traité susdit.

En outre, ledit sieur ambassadeur prioit qu'il fût éclairci de la négociation de paix qu'on disoit être procurée par le Pape à Constance ou en quelque autre lieu, là où tous les princes chrétiens devoient être convoqués, et si on avoit délibéré d'y envoyer de la part de Sa Majesté, afin que, comme il avoit fait sincère et véritable relation de ce qui se passoit dans le Pays-Bas, il pût aussi donner contentement à ses supérieurs des occurrences de deçà et des intentions de Sa Majesté sur ce sujet.

Le cardinal répondit au mémoire ci-dessus, et donna aussi par écrit la réponse audit ambassadeur, article par article, et dit sur le premier :

Que chacun savoit assez que le Pape, comme père commun des princes chrétiens, avoit accoutumé de les exhorter à la paix toutes les fois que leurs différends apportent des troubles dans la chrétienté; qu'avant même la déclaration de la guerre contre l'Espagne, le sieur Mazarin avoit été député nonce extraordinaire de Sa Sainteté pour faire cet office sur le sujet des troubles d'Allemagne; que tant qu'il n'avoit fait que de simples exhortations en général, qui ne pouvoient être suivies d'aucun effet, et qui n'ont pu empêcher l'ouverture de la guerre, on s'étoit contenté de lui répondre avec la révérence qui est due à Sa Sainteté, que Sa Majesté ne désiroit rien tant qu'une paix sûre et générale en laquelle tous ses alliés fussent compris, pourvu que l'Empereur et le

roi d'Espagne y fussent disposés, et en avoit été donné part de temps en temps audit sieur ambassadeur, aussitôt que ledit sieur Mazarin, accompagné du nonce ordinaire de Sa Sainteté, vint faire connoître à Sa Majesté, au mois de septembre dernier, que Sa Sainteté avoit fait la même exhortation à l'Empereur et au roi d'Espagne, que le second n'avoit point encore fait de réponse précise sur laquelle on pût faire aucun fondement assuré, que l'Empereur avoit témoigné une grande disposition à la paix, et avoit offert d'envoyer ses commissaires pour la traiter en l'une des quatre villes suivantes, Constance, Augsbourg, Trente ou Spire, s'assurant que le roi d'Espagne ne feroit pas difficulté d'y envoyer aussi ses ambassadeurs, pourvu que Sa Majesté y voulût faire trouver les siens; que Sa Majesté en fit derechef donner avis audit sieur ambassadeur, et en même temps envoya ordre aux sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé d'en donner part à messieurs les États et à M. le prince d'Orange; et bien que Sadite Majesté, ne faisant pas beaucoup d'état de cette proposition comme trop vague et générale, eût fait répondre auxdits sieurs nonces que, les Espagnols n'ayant point encore fait connoître d'avoir la même intention, il y avoit lieu de croire qu'ils avoient fait faire avec mauvais dessein cette déclaration à l'Empereur, puisqu'ils n'avoient point offert de leur part d'intervenir à la conférence, et qu'au lieu de se disposer de bonne foi aux moyens de parvenir à une paix générale, ils faisoient diverses pratiques pour désunir les princes confédérés contre eux, et les mettre en jalousie les uns des autres, afin de profiter de leur

division en continuant la guerre; néanmoins Sa Majesté, pour ne rien mépriser, et pour satisfaire ponctuellement aux conditions du traité, qui obligeoit non-seulement de ne conclure pas, mais de n'entendre à aucun accommodement que conjointement les uns avec les autres, voulut savoir quels seroient les sentimens desdits sieurs les Etats sur le sujet de la paix, au cas que l'on vînt à quelque proposition plus particulière, pour, selon leur avis, faire réponse décisive auxdits sieurs nonces, auxquels elle avoit seulement déclaré en général qu'elle ne pouvoit prendre aucune résolution que conjointement avec lesdits sieurs les Etats et ses autres alliés; mais la dépêche qui fut faite le 18 septembre auxdits sieurs de Brezé et de Charnacé, ne leur ayant pu être rendue qu'au commencement du mois d'octobre, n'arriva qu'après les diverses allées et venues qui avoient été faites pendant tout le mois de septembre par le sieur Musch, greffier desdits sieurs les Etats, lequel avoit eu déjà plusieurs conférences avec les ennemis sur le sujet de la trêve, non-seulement sans qu'on en eût donné connoissance auxdits sieurs de Brezé et de Charnacé, mais sans qu'on leur eût voulu avouer que ledit sieur Musch eût été employé pour cet effet, nonobstant les diverses instances qu'ils avoient faites pour en savoir la vérité, sur les bruits qui en avoient été répandus; en quoi ledit sieur ambassadeur peut remarquer la différence qu'il y a eue entre le procédé de Sa Majesté et celui desdits sieurs les Etats, puisque dès l'instant que Sa Majesté a été conviée seulement par des entremetteurs de vouloir entrer en négociation, après avoir déclaré qu'elle ne pouvoit rien

répondre sur ce sujet sans l'avis et consentement de ses alliés, leur avoit fait savoir non-seulement les personnes qui lui en avoient parlé, mais le temps, le lieu et les propres termes auxquels ils lui avoient fait les propositions; au lieu que les députés desdits sieurs les Etats, contre les formes de tout temps pratiquées en leur république, étoient entrés en traité avec leurs propres ennemis, et avoient tenu pendant quelque temps leur négociation secrète à leurs meilleurs et plus fidèles amis, sans que, par le discours même dudit sieur ambassadeur, il paroisse encore aujourd'hui par l'entremise de qui, ni en quelle forme cette négociation (qu'il dit seulement avoir été proposée sous main) avoit été commencée; que ledit sieur ambassadeur pouvoit juger lui-même s'il avoit lieu de croire qu'en trois diverses conférences qui avoient été faites si secrètement, on se fût arrêté à demander seulement de voir les procurations, puisque si ledit sieur Musch n'eût eu autre charge, il n'y eût pas eu sujet de s'en cacher desdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé.

Sur le deuxième, que les demandes de don Martin d'Aspe en la quatrième conférence, faisoient assez connoître qu'on avoit passé plus avant aux trois précédentes que de demander à voir les procurations, lesquelles, n'ayant pas eu le temps d'arriver d'Espagne depuis ce temps-là, n'auroient pas donné moyen d'entrer plus avant en discours s'il n'eût été commencé auparavant; aussi Sa Majesté ne vouloit pas céder audit sieur ambassadeur que les Espagnols, dès le premier pour-parler qui avoit été fait avec eux, avoient publié en divers endroits qu'ils étoient fort avant en traité avec

lesdits sieurs les Etats , et qu'ils espéroient , ou de les détacher bientôt de la France par un traité particulier , ou de jeter tant de divisions parmi eux , qu'en quelque façon que l'affaire succédât , il leur en reviendrait beaucoup d'avantages ; que Sa dite Majesté vouloit bien croire que c'étoit un artifice desdits Espagnols , mais que l'avis lui en avoit été donné de si bon lieu , qu'elle avoit été obligée , par l'affection qu'elle porte auxdits sieurs les Etats , et l'intérêt qu'elle prend à leur conservation , de les en avertir , afin qu'ils y remédient par leur prudence ; car il paroisoit , par les demandes extravagantes dudit Martin d'Aspe , que les Espagnols prétendoient traiter avec grand avantage , et que , comme ils sont fins et cauteleux en leurs négociations , ils espéroient non-seulement de profiter excessivement de l'inclination que les peuples de Hollande témoignent pour le repos , mais qu'ils bâtissoient sur quelques pratiques secrètes , à quoi il étoit important de prendre garde. Quant à l'assurance que ledit sieur ambassadeur donnoit par le présent discours , ensuite de celle qu'il avoit donnée de bouche à Sa Majesté , que lesdits sieurs les Etats ne traiteroient point que conjointement avec la France , Sa Majesté avoit tant de confiance en leur bonne foi , et en la réputation qu'ils avoient acquise jusqu'à présent par leur sincérité , qu'elle ne doutoit point qu'ils n'observassent religieusement ce qui avoit été convenu avec eux par le traité ; néanmoins Sa Majesté ne pouvoit comprendre ce que ledit sieur ambassadeur entendoit par la condition qu'il ajoute (moyennant que cela se fasse en conformité du traité) , Sa Majesté n'ayant jamais

désiré ni demandé que la ponctuelle observation d'icelui, et ayant toujours protesté, comme elle faisoit encore, qu'elle ne s'en départiroit jamais de son côté, quoi qui pût arriver; si ledit sieur ambassadeur entendoit seulement par cette limitation que la négociation de la paix fût faite dans le Pays-Bas, Sa Majesté en demeureroit d'accord suivant le traité; s'il désiroit quelque autre chose, en faisant savoir plus clairement son intention, on lui expliqueroit franchement celle de Sa Majesté.

Quant à la proposition que lesdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé avoient faite d'attirer la négociation dans la ville de Liège, c'avoit été sur la créance qu'ils avoient eue que, cette ville étant si proche du pays desdits sieurs les Etats, ils n'en auroient guère plus d'incommodité que si elle étoit tenue dans leur propre pays, et donneroit moyen à plusieurs princes de s'y rendre, qui ne seroient peut-être pas inutiles, ni pour la conclusion de la paix, ni pour la sûreté d'icelle; néanmoins, comme il a été dit, Sa Majesté se remettroit fort volontiers sur ce sujet à ce qui seroit plus commode auxdits sieurs les Etats, suivant ce qu'elle leur avoit accordé par le traité dont l'exécution lui seroit plus avantageuse et honorable, en ce qu'elle lui donneroit lieu de traiter avec ses ennemis dans le pays de ses alliés, que si la négociation se faisoit dans une ville neutre, ou en quelque façon dépendante des Espagnols.

Sur le troisième, que Sa Majesté avoit sujet d'être satisfaite de l'assurance que lesdits sieurs les Etats lui avoient fait donner, qu'ils ne traiteroient point que conjointement avec la France, s'assurant qu'elle seroit

exécutée de bonne foi ; qu'il eût été seulement à désirer que, comme Sa Majesté ne voudroit pour rien du monde envoyer ses ministres en aucun lieu , pour y traiter des affaires de la paix , sans l'intervention de ceux desdits sieurs les Etats , et après en avoir pris la résolution avec eux , qu'ils eussent observé la même chose ; que Sa Majesté se promettoit qu'ils le feroient à l'avenir pour ôter tout sujet de soupçon et de plainte , et qu'il ne se feroit aucune négociation qu'avec dignité et réputation , et non pas par des conférences secrètes et clandestines , lesquelles , comme défectueuses en leur forme , ne sauroient jamais produire que mauvais effets ; car si l'intention des Espagnols étoit de consentir à l'établissement d'une paix durable , ils devoient eux-mêmes désirer qu'elle fût traitée et conclue par des voies publiques et honorables ; que s'ils le refusoient , il ne falloit point de preuve plus évidente que leur dessein étoit de tromper les uns et les autres.

Sur le quatrième, que Sa Majesté ne désiroit rien tant au monde qu'une paix sûre et honorable, et n'avoit pris les armes que pour y parvenir ; mais elle avoit tant de sujet de se méfier des propositions qui viennent des Espagnols , qu'elle ne croyoit pas qu'on y pût apporter trop de circonspection ; que la France n'avoit jamais redouté les forces de la maison d'Autriche , et avoit été autrefois seule à les combattre lorsqu'elles étoient plus unies et plus puissantes qu'elles ne sont aujourd'hui ; que l'étroite union qu'elle désiroit conserver avec ses alliés leur étoit beaucoup plus nécessaire et avantageuse qu'à la France , qui pourroit toujours jouir du repos sans rien craindre quand elle

ne voudroit point prendre d'intérêt en celui de ses alliés, parce que l'Espagne ni l'Empire n'avoient point de prétentions contre elle avant la présente guerre ; mais que lesdits sieurs les Etats , après avoir fondé si glorieusement leur liberté par les armes , avoient grand intérêt , pour la conserver pendant la paix ou la trêve si l'on y pouvoit parvenir , de chercher , à l'exemple de leurs prédécesseurs , une sûreté plus solide que la seule foi de leurs ennemis , lesquels ne croiroient pas être obligés de la garder à des peuples qu'ils prétendent leurs sujets , et qu'ils osent encore appeler rebelles , toutes les fois qu'ils trouveroient quelque avantage à la violer ; que ce n'étoit pas que Sa Majeste crût les devoir convier par cet intérêt à n'abandonner pas leurs anciens amis et à ne traiter point sans eux , puisqu'ils témoignoient de n'en avoir jamais eu la pensée , et que leur honneur et leurs promesses les y obligeroient trop ; mais qu'ayant envoyé pouvoir auxdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé pour intervenir , en qualité d'ambassadeurs extraordinaire et ordinaire de Sa Majesté , en la négociation de la paix qui pourroit être faite dans les Pays-Bas , et n'ayant encore donné pouvoir à qui que ce soit d'en traiter en aucun autre endroit , elle désireroit faire remarquer combien il étoit nécessaire que la négociation fût introduite , en sorte que chacun également y pût espérer satisfaction pour son intérêt ; que les principaux que la France pouvoit avoir en son particulier à démêler avec la couronne d'Espagne , étoient touchés par le présent article , mais que la raison ne permettoit pas de venir à aucun traité sans y appeler les autres princes ses alliés ; car , outre que

l'honneur y obligeoit, et que Sa Majesté exposeroit plutôt tous ses Etats que d'y manquer, lesdits sieurs les Etats ne voudroient pas avoir la pensée de faire abandonner des princes alliés, dont la plus grande partie avoient été engagés par Sa Majesté à prendre les armes pour favoriser la guerre qui avoit été commencée dans les Pays-Bas contre l'Espagne, puisque leur déclaration avoit été si utile au public et auxdits sieurs les Etats en particulier, que, par leur jonction aux armes du Roi, les forces d'Espagne étant occupées dans l'Italie n'avoient pu secourir les Pays-Bas de ce côté-là; qu'il est donc absolument nécessaire, si l'on convenoit du temps et du lieu pour une conférence, que l'on avertisse lesdits princes alliés pour y envoyer leurs députés, ce qui ne sauroit retarder la conclusion du traité s'il y avoit apparence qu'il réussît, et donneroit grand honneur aux susdits sieurs les Etats, si dans leur pays qui avoit été comme le théâtre sur lequel s'étoient représentées depuis cinquante ans les plus glorieuses actions de la guerre, on y pouvoit conclure une paix générale qui assurât le repos de toute la chrétienté.

Sur le cinquième, qu'encore que Sa Majesté, comme il avoit été dit en répondant au précédent article, eût envoyé il y avoit long-temps un pouvoir suffisant auxdits sieurs maréchal de Brezé et de Charnacé pour intervenir en la négociation qui pourroit être introduite pour la paix, elle étoit bien contente, pour satisfaire au désir dudit sieur ambassadeur et à l'impatience qu'en témoignaient lesdits sieurs les Etats, de leur en envoyer derechef une copie, et de l'accompagner d'une ample instruction de ce qu'ils

auroient à faire pour représenter et poursuivre la satisfaction de Sa Majesté sur les divers intérêts qu'elle pouvoit avoir à la paix , tant pour elle que pour ses alliés , lesquels elle n'avoit pas jugé à propos d'exprimer dans le présent mémoire.

Sur le sixième , que Sa Majesté ne pouvoit donner audit sieur ambassadeur autre éclaircissement sur ce qu'il demandoit que celui qu'elle lui avoit déjà donné , et fait donner auxdits sieurs les États sur ce sujet , ne s'étant jamais fait autre proposition qui fût venue à la connoissance de Sa Majesté que celle dont elle leur avoit fait donner part , laquelle depuis n'avoit eu aucune suite ; et Sa Majesté s'y arrêta si peu dès l'instant même qu'elle lui fut faite , qu'elle fit en même temps les plus grands préparatifs qu'elle eût encore faits pour la guerre , dont elle avoit commandé de donner particulièrement connoissance audit sieur ambassadeur , auquel Sa Majesté donnoit derechef sa parole royale qu'elle ne voudroit pour rien du monde traiter que conjointement avec lesdits sieurs les Etats , et qu'elle aimeroit beaucoup mieux demeurer seule à soutenir la guerre et être abandonnée de tout le monde , que d'avoir manqué de foi à ses amis et alliés.

Le Roi donna avis de tout ce qui se passoit sur ce sujet aux ducs de Savoie et de Parme , et leur manda que , le prince d'Orange ayant fait avertir Sa Majesté depuis dix jours que le cardinal Infant lui faisoit proposer un traité de trêve , elle lui avoit mandé toutes les raisons qui sont aisées à concevoir pour lui faire voir le désavantage qu'il auroit de traiter seul , et ensuite qu'elle ne vouloit point empêcher leur paix ou

leur trêve, en laquelle elle étoit prête d'entrer conjointement avec ses alliés; et parce que ledit sieur prince d'Orange étoit cru avoir grande inclination à la trêve, elle avoit ajouté, pour arrêter le cours de son dessein, qui paroissoit être un peu précipité, que dès cette heure elle désignoit le maréchal de Brezé et le baron de Charnacé pour traiter avec eux, messieurs de Savoie, de Parme et autres alliés y intervenant aussi, sans lesquels elle ne vouloit rien faire.

Elle leur envoya la proposition que l'ambassadeur de Hollande lui avoit faite par écrit en son conseil, et notre réponse.

Le cardinal manda aussi de la part de Sa Majesté au sieur d'Emery, que quand les Hollandais voudroient traiter sans nous, ce qu'ils ne feroient pas, il réponde sur sa vie que le Roi ne traitera jamais sans messieurs de Savoie et de Parme, et qu'en ce cas, non-seulement considérera-t-il leurs intérêts comme les siens, mais les y préféreroit en tout et partout.

De plus, si cela arrivoit, ce qui ne seroit pas, nous enverrions par surcroît toute l'armée que nous avons en Flandre en Italie pour y faire des efforts puissans, nous restant assez de forces d'ailleurs pour empêcher que toutes celles d'Espagne et de l'Empire pussent rien faire contre la France, ce qu'il pouvoit croire aisément puisque toutes les forces d'Allemagne n'avoient su gagner un seul pouce de terre, non-seulement en France, mais en Lorraine, laquelle nous étoit demeurée entièrement libre, Gallas ayant été contraint de se retirer après avoir perdu plus de vingt mille hommes, et être en état de ne pouvoir faire un nouvel effet qu'au mois d'août ensuivant

au plutôt, et ce encore beaucoup plus foiblement et avec des incommodités plus grandes qu'il n'en avoit eu cette année.

En cette année, le Roi renouvela la paix qu'il avoit faite avec le roi de Maroc en l'an 1631, laquelle avoit été mal observée par la difficulté que ceux de Salé firent de rendre tous les esclaves qu'ils tenoient.

Il envoya pour ce sujet vers le roi de Maroc le sieur du Chalard, qui ramena une partie des esclaves français; mais ledit Chalard outrepassa excessivement les ordres de Sa Majesté, car, au lieu qu'on lui avoit donné 30,000 livres pour subvenir, tant pour la nourriture et passage desdits esclaves qu'il avoit ramenés, que pour quelques petits présens qu'on pré-supposoit qu'il faudroit donner à leurs maîtres pour les rendre librement, il mit en avant, à son retour, qu'il en avoit dépensé beaucoup davantage, et obligea par traité le Roi à payer encore, dans un temps préfix, 150,000 livres pour les esclaves restans, à faute de quoi la paix faite entre Sa Majesté et le roi de Maroc seroit nulle; ce dont Sa Majesté fut si justement indignée, qu'elle le fit mettre en la Bastille, où, après avoir demeuré quelque temps, enfin par jugement il fut banni pour un an de la ville et banlieue de Paris.

Ledit sieur du Chalard ayant rencontré à la rade de Saphy un vaisseau de guerre anglais du port de quatre cents tonneaux, qui refusa d'abaisser son pavillon, le mit en si mauvais état, qu'ayant tué le capitaine qui le commandoit et la plupart des officiers et soldats, il contraignit ceux qui restoient dedans à se rendre la vie sauve.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-HUITIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE XXV.

Page 1

LIVRE XXVI.

212

FIN DU TOME VINGT-HUITIÈME.

